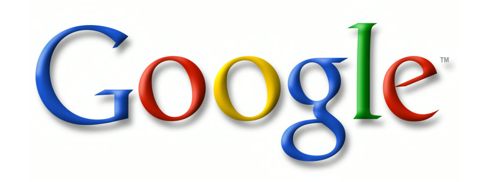
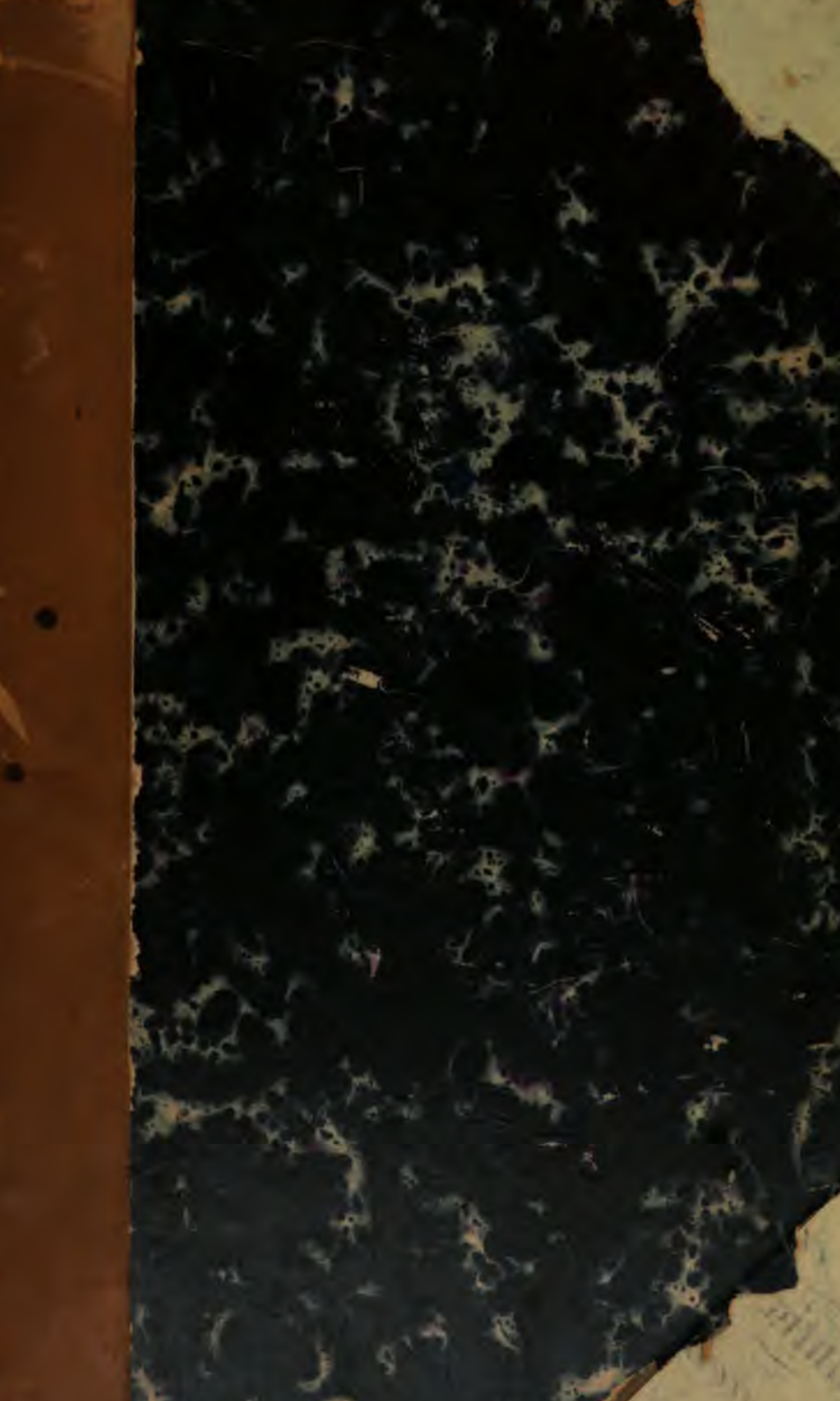
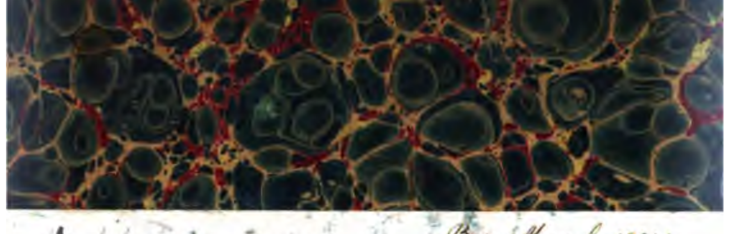








MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME QUARANTIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME X

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LXXIX

LES

PEINTRES-VERRIERS ÉTRANGERS

A LA FRANCE

CLASSÉS MÉTHODIQUEMENT SELON LES PAYS ET L'ÉPOQUE OU ILS ONT VÉCU.

Par M. Ferdinand DE LASTEYRIE,
membre honoraire.

Lu dans les séances des 4 Juin et 12 Novembre 1879.

Deux histoires générales de la peinture sur verre ont été publiées de nos jours, l'une en Allemagne par M. Gessert[1], l'autre en Belgique avec un grand luxe de planches coloriées par M. Edmond Lévy[2]. L'un et l'autre de ces deux auteurs ont placé à la fin de leur ouvrage la liste générale des peintres-verriers dont ils avaient pu retrouver le nom. Bien qu'elles soient très considérables, ces listes déjà anciennes offrent bien des lacunes. J'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de les compléter, de les refondre,

1. *Geschichte der Glasmalerei*, in-8°. Stuttgard, 1839.
2. *Histoire de la peinture sur verre en Europe et particulièrement en Belgique*, gr. in-4°, fig. col. Bruxelles, 1860.

du moins en ce qui concerne les pays étrangers, avec l'aide des dernières publications faites hors de France.

MM. Gessert et Lévy avaient largement puisé dans les ouvrages de Levieil[1], de Vasari[2], de Fiorillo[3], dans le dictionnaire biographique de l'académie de Saint-Ferdinand[4], etc. J'ai puisé à mon tour dans les différentes histoires de la peinture sur verre, en Allemagne par M. Wackernagel[5], en Suisse par le Dr Lübke[6], dans l'histoire des arts du dessin au même pays de M. Rahn[7], dans l'Encyclopédie de Zani pour l'Italie et dans les nombreux écrits de MM. Ch. Winston et Augustus Franks pour l'Angleterre. J'ai enfin compulsé quelques anciens auteurs italiens et hollandais, j'ai recueilli dans mes voyages quelques renseignements inédits, et je suis parvenu ainsi à ajouter un assez grand nombre de noms à ceux que l'on connaissait déjà.

La liste générale donnée par Gessert ne faisait

1. *L'art de la peinture sur verre*, in-fol. Paris, 1774.

2. *Vite dei più illustri pittori, scultori e architetti*, 3 vol. in-4°. Rome, 1740.

3. Plusieurs traités en allemand sur l'histoire des arts du dessin en Angleterre, en France, en Allemagne, etc.

4. *Diccionnario de los mas illustres professores de las bellas artes*, 6 vol. in-8°. Madrid, 1800.

5. *Die deutsche Glasmalerei*, in-8°. Leipzig, 1855.

6. *Ueber die alten Glasmælde der Schweitz*, in-8°. Zürich, 1866.

7. *Geschichte der bildenden Künste in der Schweitz*, gr. in-8°, fig. Zürich, 1873-76.

guère connaître plus de deux cents artistes étrangers à la France et antérieurs au XIXe siècle. Celle de M. Lévy (la plus complète de toutes) ne donnait pas tout à fait deux cent cinquante noms. J'ai pu en réunir ici environ quatre cent quatre-vingts.

Mon unique but, en dressant ce catalogue, a été de réunir, sous la forme la plus succincte possible, un ensemble de renseignements utile et commode à consulter pour toute personne voulant aborder l'étude de la peinture sur verre au point de vue historique.

Mais, pour qu'un répertoire de ce genre ait toute son utilité, il faut, avant tout, que les recherches y soient faciles ; il faut y établir un classement méthodique et rationnel, qui permette de rattacher toute individualité au lieu et à l'époque où elle a vécu, et de grouper autour de chaque nom de ville ou de province les noms de tous les artistes qui y ont marqué leur passage à un moment quelconque de son histoire.

Cependant, pour procéder ainsi, une question se posait à moi tout d'abord. Sur quelle base devais-je établir le classement des nationalités ?

Evidemment la méthode la plus rigoureuse, la plus scientifique, consistait à donner à chaque artiste cité la nationalité indiquée par la division de l'Europe à l'époque où il vivait. Mais alors comment grouper, comment relier ensemble tous les souvenirs d'une ville, d'une province, comme

il y en a tant (les Flandres par exemple), qui, pendant le cours des siècles, a changé continuellement de maîtres?

Il m'a paru plus clair, plus commode pour les recherches, et par conséquent préférable, de me conformer, pour cette classification, aux divisions actuelles de l'Europe. Ne sera-t-il pas infiniment moins long, je le demande, de trouver sous la rubrique Belgique tout ce qui concerne les villes de Bruges ou de Gand, que d'aller chercher alternativement en Bourgogne, en Allemagne ou en Espagne, quelques indications sur les artistes résidant dans ces villes, sous prétexte que, selon l'époque, Bruges ou Gand relevaient de tel ou tel pays?

Quelque soin que j'aie pu prendre, d'ailleurs, de rendre cette longue nomenclature le moins aride possible, je ne saurais me dissimuler que, par sa nature même, un pareil répertoire n'est guère susceptible d'une lecture suivie. Qui dit répertoire, dit simplement document à consulter.

Je crois compléter l'utilité pratique de celui-ci en le faisant suivre d'un tableau général où j'ai réuni, dans l'ordre alphabétique pour chaque pays, tous les noms de peintres-verriers à moi connus, avec indication de l'époque et des lieux où ils ont vécu.

Maintenant procédons par ordre.

Allemagne.

L'Allemagne est certainement l'un des premiers pays de l'Europe qui ait possédé des vitraux peints, s'il est vrai, comme Gessert l'assure, d'après d'anciens auteurs[1], que, dès les dernières années du xe siècle, un certain comte Arnold fit vitrer le cloître de Tegernsee en Bavière, et que dans le courant du siècle suivant, d'autres vitres peintes furent placées dans l'église de la même abbaye par un moine du nom de Wernher[2]. Mais Gessert a commis du moins une grosse erreur en parlant de ces antiques verrières comme si elles existaient encore, tandis qu'il n'en reste pas la moindre trace.

L'auteur de la vie de saint Godehard, évêque d'Hildesheim, de 1029 à 1039, parle d'un jeune peintre nommé Buno, employé par lui à divers travaux de mosaïque et de vitrerie[3].

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au xiie siècle pour le moins, les églises d'Hildesheim, de Gosslarr et d'Augsbourg possédaient des vitres peintes dont quelques-unes existent même encore.

Le xiiie siècle pour sa part nous a légué les noms de trois peintres-verriers, Herwick (1273-1315), Walterius (1263) et Eberhard (1291)[4]. Ces

1. Gessert. *Geschichte der Glasmalerei*, p. 66.
2. *Geschichte der Glasmalerei*, p. 67.
3. *Vita Godehardi, ep. Hildesh.*, apud Leibnitz. T. I, p. 500.
4. Otte, *Handbuch für Kunstarcheologie*, 2e éd., p. 703, 704.

deux derniers travaillèrent à l'église de Klosterneubourg en Autriche.

Au commencement du siècle suivant, vers 1348, nous trouvons un autre peintre, Jean de Kircheim, occupé à compléter la vitrerie déjà très remarquable de la cathédrale de Strasbourg[1].

Mais c'est surtout la Bavière qui, à partir de cette époque, devint le principal foyer, le principal centre de production de la peinture sur verre en Allemagne, et c'est aux villes d'Ulm, de Nüremberg et d'Augsbourg qu'appartient l'honneur d'avoir produit le plus grand nombre de peintres-verriers.

Parmi ceux qui naquirent ou travaillèrent à Ulm, nous trouvons successivement : de 1441 à 1460, les deux frères Jean et Klaus Glæser, — en 1473, Conrad Schorndorff, — vers la même date, Pierre Lindenfrost, — en 1480, Wild et Cræmer, — au commencement du siècle suivant, Jean Schoen, père du célèbre peintre Martin Schœn. — Celui-ci devait, à son tour, compter parmi ses élèves un verrier nommé Jean Lindenmeyer. — A Ulm, naquit enfin, en 1411, l'un des patrons de la peinture sur verre, le bienheureux Jacques l'Allemand, qui, s'étant fait moine, se fixa à Bologne en Italie où il pratiqua son art avec succès jusqu'à sa mort en 1491, et se fit une réputation

1. J'ai reproduit, à la planche XL de mon *Histoire de la peinture sur verre,* une des belles verrières encore aujourd'hui existantes dues à Jean de Kircheim.

de sainteté qui finit par lui valoir l'insigne honneur d'être béatifié.

Nous ne connaissons pas de peintre-verrier qui ait vécu à Nüremberg avant l'extrême fin du xv[e] siècle. L'école de Nüremberg fut donc un peu moins précoce que celle d'Ulm, mais elle fut, par contre, encore plus nombreuse et plus illustre. A son sommet rayonne la grande figure d'Albert Dürer (1470-1528), dont l'influence devait réagir d'une manière si puissante sur toutes les branches de l'art allemand. Qu'Albert Dürer ait peint lui-même sur le verre, c'est là une question fort douteuse ; mais, du moins, est-il certain que beaucoup de ses compositions ont servi de cartons aux peintres-verriers de son temps. On en pourrait citer des exemples même hors d'Allemagne [1]. Albert Dürer fut d'ailleurs le créateur de ce style d'ornementation rustique adapté aux formes allongées de l'art gothique, qui se généralisa si promptement en Allemagne, et semble y avoir retrouvé une nouvelle faveur de nos jours.

Vers le même temps qu'Albert Dürer, nous trouvons à Nüremberg toute une famille de peintres-verriers, dont le premier, Weit Hirsvogel, vécut de 1461 à 1525. Ses deux fils et son petit-fils continuèrent ses travaux. Son fils aîné, nommé comme lui Weit, mourut en 1553 ; le

1. Notamment le beau vitrail de l'église Saint-Vincent de Rouen, représentant la Vierge entourée des apôtres.

second, Auguste, en 1560, et son petit-fils, Josias, en 1589. Enfin, pendant le courant du XVIe siècle, travaillèrent également à Nüremberg les peintres-verriers : Jean Brechtel, mort en 1521, — Jean Daucher, qui vivait en 1561, — Georges Wiedmann en 1589, — Jean Ess en 1594, — Martin Kirnaberger et Gallus Wald à des époques indéterminées. — Le XVIIe siècle ne nous y a laissé que les noms d'Unverborden, qui vivait en 1650, de Georges Guttenberger, mort en 1670, de Jean-Louis Faber et d'Abraham Helmback.

Augsbourg, où nous avons vu la peinture sur verre cultivée de si bonne heure, eut au XVe siècle un peintre nommé Judmann ; puis ce n'est que trois cents ans plus tard que nous trouvons à citer les trois noms de Nicolas Besserer, de Daniel Volkert et de Jean-Wolfgang Baumgartner (1712-1761), de Joseph Hartmann en 1745 et de Mayer en 1770.

Toujours en Bavière, nous trouvons encore la peinture sur verre représentée — à Nordlingen en 1452, par Pierre Acker, — à Münich, au XVe siècle, par Egid Trautenwolf, et au XVIe par Jean Hebenstreit, — à Würtzbourg, vers 1593, par Laurent Kundemann, en 1597, par Rodolphe Henneberg, et, en 1606, par Jean Dittmann.

A côté de ce nombre si considérable d'artistes bavarois, nous ne connaissons qu'un nombre relativement bien restreint de peintres-verriers pour les autres parties de l'Allemagne, un ou

deux tout au plus, par localité. Ce sont, en les rangeant dans l'ordre chronologique :

A Breslau, en 1394, un certain Konrad ;

A Reichenbach, dans le Palatinat, dès les premières années du XVe siècle, le moine Engelhart ;

A Cologne, en 1509, un nommé Merlo ;

A Francfort, en 1516, les nommés Schwed et Georges ;

A Mülebrack, en 1550, Jean Goltzius, père du célèbre peintre de ce nom ;

Puis, également dans le courant du XVIe siècle, — Abel Stimmer à Isenheim — et Thomas Neidhart (de Feldkirch) à Insbrück, où travaillait en même temps le verrier Paul Dax ;

Au XVIIe siècle : Reiners à Sueck ; — Spielberg, en 1619 à Düsseldorf ; — A. Fæber, en 1620, à Halberstadt ; — les frères Wolfgang et Sébastien Sprengler, en 1663, à Constance ; — vers le même temps Jean Beneken ; — cent ans plus tard les frères Lederer, qui ne peignaient plus, quant à eux, que des vitraux d'appartement, — et enfin, en 1770, une femme nommée Weydenmüllerin, qui résidait à Dresde.

Quelques peintres-verriers allemands sont aussi connus pour avoir travaillé à l'étranger. J'ai mentionné Jacques l'Allemand et Eckhard Margraff. Je ne saurais non plus passer sous silenee les noms de Micier et d'Estaenheyl, qui travaillèrent en Espagne au XVIe siècle, — de Georges Rieder, qui fut employé, dans le siècle suivant, à la vitre-

rie de l'église de Wettingen en Suisse, — de Conrad et de Jean de Cologne à la cathédrale de Milan et à Saint-Lambert de Liège.

Suisse.

La Suisse peut également revendiquer l'honneur d'être un des premiers pays qui ait possédé des vitres peintes, s'il faut voir autre chose qu'un simple assemblage de verres de couleur dans les verrières dont, suivant la *Chronique de S. Gall*, un verrier nommé Stracholfus orna le cloître de cette abbaye dès la fin du IXe siècle, par ordre du roi Louis le Germanique[1]. Une autre chronique, celle des *Miracles de Sainte-Vérène*, nous apprend que l'église de Zurzach fut également garnie de vitraux de couleur entre les années 917 et 926[2]. Lausanne en eut au XIIIe siècle[3]. Mais il n'est parvenu jusqu'à nous aucun nom de peintres-verriers antérieurs au XIVe siècle.

Les plus anciens que l'on connaisse sont ceux de Boppe, de Menlin et Jean de Winterthur[4], qui vivaient à Bâle au XIVe siècle.

1. Monach. Sangallensis II, 21.
2. *Mirac. S. Verenæ,* apud Pertz, *Monum. german.,* t. IV, p. 457.
3. M. Rahn cite un certain nombre d'autres vitraux de date ancienne, par exemple ceux de Münchenbuchsee, de Blumenstein dans le canton de Berne, de Cappel dans le canton de Zürich.
4. Sans doute ainsi nommé du lieu de sa naissance.

A partir de cette date et toujours depuis, la peinture sur verre paraît avoir été très activement cultivée dans cette même ville de Bâle. Nous l'y trouvons successivement représentée : en 1420 par Hermann, qui travailla aussi, dit-on, à Strasbourg ; — en 1423, par Ludmann ; — un peu plus tard, par Nicolas Harer ; — puis par Anthoni, — par Balthazar Han, qui mourut en 1598, — et enfin, au XVIII[e] siècle, par un nommé Manewetsch ou Wannenwetsch.

Genève eut aussi des vitraux d'assez bonne heure : un peintre nommé Loisel y travaillait dès l'an 1429. Dès la fin du même siècle, Frédéric Walter peignait pour la cathédrale de Berne les grandes et belles verrières qu'on y voit encore.

Mais de toutes les villes de Suisse, celles qui produisirent le plus grand nombre de peintres-verriers sont incontestablement Zürich et Lucerne.

Parmi ceux de Zürich, le plus ancien est Lucas Zerner, qui vivait à la fin du XV[e] siècle. Après lui, nous trouvons, au XVI[e] siècle : Hans Asper, — Théodore Meyer, — Gottfried Stadler, — Josias Maurer et ses fils Christophe et Josias Maurer dit junior, — Christophe Nüscheler, — enfin Jobst Amman et Jacques Sprüngli, artistes d'une si grande réputation qu'ils furent appelés, l'un et l'autre, à Nüremberg pour concourir à la décoration de la fameuse église de Saint-Sébald.

Grâce au soin avec lequel ont été conservés et

l'ordre admirable dans lequel sont tenus les archives municipales et particulièrement les registres de la bourgeoisie de Lucerne, on possède une liste encore bien plus considérable des peintres-verriers qui ont habité cette ville[1]. Ici même, l'abondance des documents devient embarrassante. C'est la liste complète de tout un corps de métier, où la plupart des noms ne sont accompagnés d'aucune indication sur la nature et le lieu des travaux exécutés par les membres de la corporation. Je ne crois donc devoir citer que ceux (déjà fort nombreux) qui me paraissent avoir été de vrais peintres et se rattacher plus particulièrement par leurs travaux à la ville de Lucerne.

Ce sont, par ordre de date : Hans Fuchs, qui vivait entre 1404 et 1445, — Hans Werner, de 1473 à 1486, — Wolfgang Intaler, de 1484 à 1508, — Rudolf Dettikofer, de 1520 à 1556, — Jacob Pfyfer, en 1525, — Peter von Grissach, en 1551[2], — Jost Moser, de 1535 à 1577, — Martin Moser, de 1538 à 1570, — l'Allemand Eckart Margraff, de Minden (Poméranie), qui se fit naturaliser en 1577, — Ludwig Meyer, en 1619, — et deux artistes portant l'un et l'autre le nom de

1. Je dois à l'obligeance de notre confrère M. Pol Nicard la communication de nombreux renseignements sur les verriers suisses.

2. Les deux noms de Pfyfer et de Grissach appartiennent à des familles dont plusieurs membres ont servi en France avec une grande distinction.

Charles Thuot, dont le premier vivait en 1673, et le dernier en 1687.

Un certain nombre d'autres peintres-verriers ayant eu également un domicile à Lucerne ne nous sont connus que par des travaux exécutés ailleurs. Il me paraît plus naturel de rattacher le nom de ceux-ci aux différentes localités qu'ils enrichirent de leurs œuvres. Parmi eux sont à citer :

Hans Guldiner, qui travaillait à Isenheim en 1487 ;

Oswald Gœschel, à Maschwanden en 1513[1] ;

Vit Hinderegger, à Meersburg en 1574 ;

François Fallenter et son fils Jost, né en 1586, qui contribuèrent, ainsi que Martin Moser, à l'exécution des vitraux encore existants du cloître de Rathhausen[2] ;

Hans Jakob, David Bucher, Heinrich Tschapp et son fils, Hans Jost, à Sürsee, au XVIIe siècle ;

Hans Werner, à Münster, en l'an 1600 ;

Jacob Wægmann, au couvent de Bruch, de 1605 à 1656 ;

Heinrich Trommeter, à Ruswyl, de 1619 à 1627 ;

1. M. R. Rahn a publié, en 1878, une description des vitraux de Maschwanden.

2. Voir la description détaillée de ces vitraux dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXIII. Ils appartiennent aujourd'hui à M. Meyer, négociant à Saint-Gall ; ils ont été habilement photographiés par M. Bischof.

Et Jost Margraff (sans doute le fils de l'Allemand naturalisé dont j'ai parlé plus haut), qui peignit à Appenzel, en 1606, des vitres que l'on conserve aujourd'hui à l'arsenal de Lucerne.

Il est, on le voit, peu de pays où la pratique de la peinture sur verre se soit aussi généralement répandue à partir du XVI[e] siècle. Nous trouvons ses adeptes à l'œuvre un peu partout :

A Schaffhouse, les frères Tobie, Abel et Christophe Stimmer en 1570 ;

A Coire, sous la même date, Hagerich ;

A Fribourg, Hans Gaspard Lang également en 1570, et Hans Ulrich Heinrich en 1589 ;

A l'abbaye de Müri[1], Antoine Abesch et sa fille Barbe ;

Puis à Zug, Paul et Michel Müller ;

Caïn et Abel Opfer,

Et à Ensisheim, Paul Dax, habile artiste originaire d'Innsbruck, en Tyrol.

Au XVII[e] siècle enfin, nous trouvons :

A Wettingen, en 1623, Jean Henry d'Aegeri[2] ;

A Untersee, en 1627, Joseph Stœr,

Et à Hoffzungerau, un nommé Hegli.

On le voit, si plusieurs peintres-verriers suisses ont été appelés à travailler hors de leur pays, deux étrangers seulement, Paul Dax d'Innsbruck et

1. On observe sur quelques-uns des vitraux de cette abbaye les monogrammes suivants : Œ, Æ, ŒB, ŒBd II.

2. Il existe une intéressante notice de M. Lübke sur les vitraux encore existants de Wettingen.

Margraff (de Minden), nous sont connus comme ayant travaillé en Suisse. C'est qu'en effet la peinture sur verre, dans ce pays, n'a pas conservé longtemps le même caractère que dans le reste de l'Europe. Passé le XVe siècle, elle n'y a plus guère été appliquée à la décoration monumentale. La grande peinture fut désormais complètement abandonnée par les verriers suisses, qui produisirent presque uniquement des panneaux de dimensions restreintes, destinés à orner bien moins les larges fenêtres des églises que les nombreuses ouvertures des cloîtres, des salles de conseil, les lieux de réunion des sociétés de tir et enfin les habitations particulières.

En même temps qu'on la réduisait aux proportions de la peinture de chevalet, la peinture sur verre se trouvait peu à peu sécularisée. Bien qu'elle reproduise encore parfois des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament, ce ne sont le plus souvent que de simples panneaux décoratifs, les blasons ou emblèmes héraldiques des abbayes, des villes, des cantons, des particuliers même qui les ont fait exécuter. Mais ces blasons d'une tournure très pittoresque ont presque toujours pour supports quelques figures, telles que les saints patrons du donateur, ou bien sont encadrés de colonnes, de frontons, de torsades de fruits et de cartouches surchargées d'inscriptions. Ces petits tableaux, qui se distinguent en général par beaucoup de finesse, une grande fer-

meté de touche et la solidité de leur couleur, sont ce qu'on appelle par excellence les *vitraux suisses*.

La plus admirable collection de vitraux de ce genre que j'aie jamais vue était celle de l'ancienne abbaye de Molsheim recueillie en majeure partie dans le bâtiment du Temple neuf à Strasbourg. Elle a disparu intégralement dans les flammes en même temps que la bibliothèque de la ville, lors du bombardement de Strasbourg par les vandales de 1870. Il y avait là soixante-quinze panneaux exécutés, de 1622 à 1631, par Bernard et Laurent Lingk, d'après des compositions de Martin de Voss déjà reproduites en grande partie par les frères Sadler[1]. C'était une incomparable collection[2]. Il ne reste plus aujourd'hui que quelques panneaux de même provenance dans le pittoresque château du duc de Baden à Eberstein (vallée de la Murg).

Bernard et Laurent Lingk étaient-ils Suisses ou Allemands? Voilà ce que je n'ai pu découvrir. Leurs noms ne figurent sur aucun catalogue. Les noms de donateurs inscrits sur les vitraux de Molsheim et qui tous appartenaient à des prélats

1. Toutes ces compositions étaient tirées des quatre collections dont les noms suivent :
Solitudo sive vitæ patrum eremicolarum ;
Sylvæ sacræ ;
Tropheum vitæ solitariæ ;
Oraculum anachoreticum.

2. J'ai moi-même reproduit deux de ces panneaux dans mon *Histoire de la peinture sur verre*, pl. XCVIII et XCIX.

ou à des comtes relevant de l'empire, attestent, il est vrai, que cette fondation était d'origine allemande. Mais nous avons déjà vu à diverses reprises des verriers suisses appelés à travailler en Alsace, et les anciens vitraux de Molsheim portent au suprême degré les caractères de l'art suisse, tandis que je n'en connais aucuns de provenance allemande qui présentent les mêmes caractères. J'inclinerais donc à penser pour ma part que les frères Lingk appartenaient à la nationalité suisse. Toutefois, je le répète, la chose est loin d'être certaine.

Pour être aussi complet que possible, j'ajouterai que l'ancienne collection Sauvageot, actuellement au Louvre, renferme un petit panneau de grisaille d'une grande finesse signé Barthlime Lingk, 1580. Ce Barthélemy était peut-être le père de Bernard et de Laurent.

Belgique.

Bien que la tradition de la peinture sur verre ne remonte pas aussi haut en Belgique qu'en France, en Allemagne ou en Suisse, cet art y fut pratiqué de fort bonne heure, comme on en a encore la preuve dans les vitraux de la cathédrale de Tournai. Plusieurs d'entre eux remontent incontestablement au XIIIe siècle; mais quelques recherches qu'ait pu faire le savant historien de cet édifice, M. Lemaistre d'Anstaing, il n'a pas

réussi à découvrir le nom d'aucun peintre-verrier de cette époque. Le plus ancien qu'il cite, parmi ceux qui ont travaillé par la suite à la cathédrale de Tournai, est un certain Lucas Adriaens, Anversois, qui vivait au XVe siècle[1].

Mais, grâce aux investigations ultérieures de M. de Laborde, un nom plus ancien est parvenu jusqu'à nous. C'est celui d'un peintre-verrier de Malines, maître Henry, qui travaillait de 1383 à 1394 à la Chartreuse de Dijon. Il est désigné, dans les comptes des ducs de Bourgogne sous le nom de Henry Glacemaker ou Glaecemuch, du mot *Glaesmaker* qui signifie en flamand *verrier*[2]. Au XVe siècle, la même ville de Malines eut deux autres peintres-verriers, Van den Hont et Wouteren Van Battele, puis au XVIe, Pierre et Hermann Du Bois et Marc Willems.

Du reste, à partir du XVe siècle, les noms de verriers ne sont pas rares, et l'on trouve la peinture sur verre en honneur dans presque toutes les villes de quelque importance. Quoique moins nombreux en proportion, ses monuments encore aujourd'hui existants offrent beaucoup d'intérêt au point de vue de l'art. Parmi les plus beaux, il faut citer d'abord l'admirable vitrerie de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles[3].

1. Lemaistre d'Anstaing, *Vitraux de la cathédrale de Tournai.* Gr. in-f°, fig. col., 1847.
2. *Les ducs de Bourgogne,* par L. de Laborde.
3. Voir l'*Histoire de la ville de Bruxelles,* par MM. Al.

Comme date, ces vitraux sont loin de remonter à l'époque de la fondation de l'édifice, si tant est qu'on puisse préciser exactement celle-ci. Commencée à la fin du XIIe siècle, mais achevée seulement trois siècles plus tard, l'église Sainte-Gudule ne parait avoir reçu ses premières vitres peintes qu'au XVe siècle. Les peintres qui y travaillèrent à cette époque se nommaient Walter Van Pede, Jean Cloet et Joris Van Purse[1]; mais je ne crois pas qu'il reste rien de leurs œuvres. Les magnifiques verrières qu'on admire aujourd'hui ne datent que des XVIe et XVIIe siècles. Entre les plus belles, il faut compter celles qui furent offertes de 1540 à 1547 par les rois de France, de Portugal et de Hongrie, véritables apothéoses en leur propre honneur, où ces souverains se sont fait représenter avec leurs femmes et accompagnés de leurs saints patrons, sous de magnifiques arcades richement décorées. Le grand vitrail donné par François Ier peut compter parmi les chefs-d'œuvre de la peinture sur verre. Il est l'œuvre du célèbre peintre Bernard Van Orley. Les trois autres ont été peintes par Jean Haecht, d'Anvers, d'après Michel de Coxie. C'est également d'après Coxie que fut peinte par Pelgrim Roesen (de Gand) la verrière où se fit représenter Charles-Quint.

Henne et Alph. Wauters, 3 vol. gr. in-8°, fig., 1845. T. III, p. 246 et suiv.

1. Van Purse travailla aussi à l'église de Notre-Dame de Grâce près Bruxelles.

Mais la description détaillée de la vitrerie de Sainte-Gudule m'entraînerait ici beaucoup trop loin. Qu'il me suffise de dire que jusqu'à la fin du XVI[e] siècle on n'a cessé d'y travailler, et qu'on a conservé le nom de presque tous les artistes qui y ont contribué. Plusieurs d'entre eux étaient des hommes d'un grand talent. Parmi eux on a cité quelquefois Roger Van der Weyden ; mais sa collaboration n'est rien moins que prouvée. Les noms incontestés sont ceux de Rogiers, de Gilles de Brules, de Jacques Floris, frère du célèbre peintre de ce nom, de Jean Oshuys, et de Cornélis Rambuicht.

Les vitraux de Sainte-Gudule ont été souvent remaniés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, quelques-uns refaits à neuf, et beaucoup d'autres restaurés. Une grande partie de ces travaux de restauration furent exécutés par un peintre nommé Van Bronckhorst qui y travaillait en 1646. Mais, vers le même temps, de magnifiques vitraux neufs étaient ajoutés à ceux du XVI[e] siècle par des artistes d'une grande valeur, en tête desquels je citerai Van Thulden, l'un des meilleurs élèves de Rubens. Bien que natif de Bois-le-Duc, c'est en effet à l'école flamande que Van Thulden appartient par ses travaux. Il se bornait en général à composer ses cartons, qui étaient ensuite exécutés sur le verre par un habile peintre anversois nommé Jean de la Barre ou de la Baer.

Mais, encore une fois, quelque intéressante que

soit la vitrerie de Sainte-Gudule, c'est trop longtemps nous y arrêter. Presque toutes les parties de la Belgique ont été également riches en peintres sur verre dont les noms, pour la plupart, sont parvenus jusqu'à nous.

Ainsi, dans la seule petite ville de Louvain, nous en trouvons six, dont deux, Van Schoonbergen et Henry Van Diependale, au XVe siècle, — trois au XVIe, qui sont Nicolas Rombouts, Pierre et Simon Boels, — et enfin Jean de Caumont au XVIIe.

Gand en possède plusieurs dès le XVe siècle, à savoir, Jacques, — Laurent, — Jean de Caloo, — Van der Goes, — Jean Stoop, — Liéven de Witte, — et Barthélemy Van der Lynde ; — puis au XVIe siècle : Louis Daniel, — David Joris[1], — Jean Doop, — Jean Dox, — Cornelis Tamburch, — Jean Assays qui travaillait en 1557, — et Lucas de Heere, en 1584.

La famille du célèbre Van Eyck, l'une des plus grandes illustrations de la ville de Bruges, comptait, dès le XVe siècle, trois peintres sur verre : Hubert, Jean et Marguerite, qui travaillaient concurremment avec Antoine de Ringle et Jean Lombart. Au siècle suivant, nous trouvons dans la même ville Jean et Marc Gheeraerts, — Paul Tubach, — Christian Gheerolf, — et Cornélis Coedyck, qui vivait en 1552.

1. David Joris, plus connu comme hérésiarque que comme artiste, finit par être brûlé à Bâle en 1552.

A Anvers, la peinture sur verre est représentée au XVe siècle par Lucas Adriaens et par Digmann, — au XVIe par Nicolas Bloemsten, — Dierick, — Jacob Felaert, — Josse Vereghen, — Jacques de Vriendt, — Jean Haecht, — Cornélis Van Daele, — Jean Van Gheyn, de 1532 à 1582, et Jacques, son fils, qui vécut jusqu'en 1615. — Il semble qu'à Anvers l'ère de prospérité de la peinture sur verre se soit prolongée plus tard que dans la plupart des autres villes. Nous l'y trouvons encore représentée au XVIIe siècle par Henry Van Balen, — Abraham Van Diepenbeeck, — Pierre et Jean-Baptiste Van der Veken, — et Jean de Loose.

La ville de Mons, de son côté, avait au XVe s. un peintre nommé Henry (ne pas confondre avec celui qui travailla à la Chartreuse de Dijon), — et, au XVIe, toute une famille de verriers nommés Adam, Antoine, Claes et Jean Eve.

Ypres, pour en finir avec la Belgique occidentale, nous fournit trois noms, celui de Mathieu Platevoet, qui vécut au XVe siècle, — d'un nommé Charles, qui mourut en 1564, — et de Mathieu de Waele de 1556 à 1572.

A l'autre bout de la Belgique, à Liège, nous trouvons la peinture sur verre également florissante, et représentée par un nombre d'artistes proportionnellement aussi considérable. Deux d'entre eux appartiennent au XVe siècle : ce sont Jean de Wert et Laurent, qui travaillaient en

1486 et 1480. — Puis, au XVIe siècle, — Jean Hardy, — Thierry et Dirck de Leumont, — Jean Nivar, — Jean de Bastoingne, — François Lowichs, — Nicolas Pironnet, — Guillaume Smelz, — Tilman Pisset, — Antoine Wypart et Hubert Wypart, — Guillaume Flemael, — Godefroy de la Motte, — et un nommé Jean, originaire de Cologne.

A la petite localité d'Alckmaer se rattache le nom du verrier Nicolas Van der Meulen, qui y mourut en 1694.

Un assez bon nombre d'autres peintres-verriers flamands nous sont connus seulement par les travaux qu'ils exécutèrent hors de leur pays. Ce sont : d'abord Henry, de Malines, que j'ai déjà cité comme ayant travaillé, dès 1383, à la Chartreuse de Dijon, — puis, pour l'Italie, les nommés Georges et Gaultier, qui travaillaient à Florence en 1560, — Nicolas Arrigo, Jacob Felaert et Borghese d'Anvers, que cite également Vasari[1] ; — pour l'Espagne, Arnaud, et Charles Bruxes, qui peignaient à Séville, le premier en 1557, l'autre en 1562 ; — pour le Portugal, maître Jean, et Guillaume Belles, qui travaillèrent en 1459 et 1473 au couvent de Batalha ; — enfin pour l'Angleterre Martin Gheeraerts en 1590 ; — puis Bernard Van Linge et Abraham son fils, dont on

1. *Vite dei pittori più maestri.*

admire encore les peintures à Oxford, où ils travaillèrent de 1622 à 1641.

Par contre, je ne trouve qu'un seul verrier étranger ayant travaillé en Belgique. C'est le Français Sempy, qui restaura, vers 1718, la rose du portail de la cathédrale de Malines.

Hollande.

Si la Hollande est le pays de l'Europe où la peinture sur verre paraît avoir été mise le plus tardivement en pratique, — j'en trouve bien peu de traces avant le milieu du XVI[e] siècle, — par contre, à partir de cette époque et durant tout le siècle suivant, elle y fut cultivée de toutes parts avec passion, et il n'y a guère de pays qui ait conservé le nom de plus de peintres-verriers ayant vécu pendant ce court laps de temps. Je dis le nom; car leurs œuvres, à quelques exceptions près, ne leur ont pas également survécu. La Hollande ne possède actuellement que fort peu de vitraux. En revanche, elle possède une église, celle de la petite ville de Gouda, qui constitue à elle seule le musée de peinture sur verre le plus complet peut-être qui soit au monde.

La grande église Saint-Jean de Gouda, dont le chœur fut achevé en 1485, ne comptait pas moins de soixante-douze autels. Un incendie allumé par le feu du ciel la réduisit en cendres en 1552. Mais la générosité des fidèles mit tant d'empres-

sement à réparer ce désastre que, dès l'an 1555, on travaillait déjà à la vitrerie de l'édifice restauré. Peu à peu, toutes ses fenêtres sans exception furent garnies de verrières peintes par les plus habiles artistes du temps, et qui, presque toutes, existent encore aujourd'hui. Mais ce qui donne un prix tout à fait exceptionnel à cette superbe collection, c'est que chacune des vitres dont elle se compose porte une inscription indiquant sa date, le nom de l'artiste qui l'a peinte et celui du fondateur[1]. Parmi ces derniers figurent Philippe et Marguerite, fils et fille de Charles-Quint, le prince d'Orange, le duc de Brunswick, les états de Nord et Sud-Hollande, des villes, des évêques, des seigneurs, etc.

Mais ce qui nous intéresse plus encore, ce sont les noms des artistes eux-mêmes à qui sont dues ces importantes peintures.

Les deux plus habiles et les plus justement renommés sont Dirck et Wouter Crabeth. Il ne reste pas moins de neuf grandes verrières de Dirck, qui se mit à l'œuvre pour le compte de l'évêque

1. Il existe deux bonnes descriptions des vitraux de Gouda : la première en hollandais sous ce titre : *Beschryving en uytlegging der Konscrycke glasen binnen de groote en heerlycke S. Janskerk tot Gouda*, par T. G. Hopkoper, in-4°, Gouda, 1681, — l'autre beaucoup plus courte, mais infiniment plus commode aux étrangers, vu qu'elle est en français, a été publiée à Gouda, en 1840, sous le titre d'*Explication de ce qui est représenté dans le magnifique vitrage de la grande église de Saint-Jean à Gouda.*

d'Utrecht dès l'année qui suivit l'incendie (c'est-à-dire avant même que la partie supérieure de l'église n'eût pu être restaurée), et ne cessa de travailler à sa vitrerie jusqu'en 1576. La première vitre de Wouter n'est datée que de 1561, la dernière de 1601. Il était le plus jeune des deux frères.

Concurremment avec les Crabeth, un autre peintre-verrier de Gouda, Adrien de Vrije, exécutait d'après Uytenwael d'Utrecht plusieurs verrières dont la date varie entre 1594 et 1597[1], et la même église s'enrichissait également de nombreuses vitres peintes par des artistes appartenant à d'autres localités, tels que Dirck Van Zyl d'Utrecht, qui, de 1556 à 1596, en peignit quatre d'après Lambert Van Noord d'Amsterdam, — Guillaume Thibout de Harlem, en 1596, — Cornélis Kuffens d'Amsterdam, en 1597, — Claes Jansze de Rotterdam, en 1601, — et Cornélis Clock de Leyde, de 1601 à 1603.

Les frères Crabeth avaient formé de nombreux élèves parmi lesquels on cite : Jacob Caan, — Jean Damesz, — Théodore Lonk — qui passent pour avoir travaillé également à l'église de Gouda, ainsi que les peintres Govert Hendriksz, — Jean Duiven, — Adrien Van der Spelt, — Jean Ver-

1. Une de ces verrières est certainement sans analogue, quant au sujet, dans aucune église de l'Europe. Elle représente *la liberté de conscience*. Ses fondateurs furent les États de Sud-Hollande.

curg, — Arthus Verhaast, — et Guillaume Tomberge. Ce dernier, mort en 1678, avait été spécialement chargé de restaurer quelques verrières des frères Crabeth déjà en mauvais état. Quant aux autres, nous ignorons absolument quelle fut la nature de leurs travaux.

Parmi les auteurs des vitres de Gouda, nous avons déjà vu plusieurs peintres appartenant à diverses autres provinces. En effet, à partir du XVIe siècle, on trouve la peinture sur verre pratiquée dans toutes les parties et presque dans toutes les villes des Pays-Bas.

A Leyde elle est exercée au XVIe siècle par Aert ou Arnaut Claessoon, par Lucas de Leyde, et par le père du célèbre Gérard Dow; — au XVIIe siècle, par Cornélis Clock ou Klock, déjà cité, et par Pierre Kouwhoorn en 1626.

Nimègue et Utrecht se vantent d'avoir eu des peintres-verriers dès le XVe siècle.

A Nimègue, c'est un nommé Arnold Hort.

A Utrecht, un nommé Zell; — puis, plus tard, mais à des époques mal déterminées, Utrecht eut Bylert, — Both et ses deux fils, — Westerhout, — Jean Vercurg, — et Van Bronckhorst, sans parler de ceux que nous avons déjà cités comme ayant concouru à la vitrerie de Gouda.

Bois-le-Duc eut, dans le courant du XVIe siècle, Jorissone, — Jean Van Deventer, — Van Thulden, — et, dit-on, le père du célèbre Van Dyck; au XVIIe siècle, Joachim.

Nous trouvons encore :

A Delft, Laurent Van Cool, qui vivait au XVIe siècle, — et, au siècle suivant, Abraham Toornevliet, qui fut le maître de Mieris ;

A Dordrecht, Jean Van Kuyck, qui mourut en 1572.

Gorcum, qui avait eu, dès la fin du XVe siècle, un peintre-verrier nommé Josse Veregius, qui paraît être le même que Vereghen d'Anvers, possédait Jacob Van der Ulft en 1627, et, après lui, Pierre Verhoek, son élève.

Il existe encore, dans la vieille église d'Amsterdam, de beaux vitraux fondés en 1655 par Peter Mies. Un autre, daté de 1648, porte la signature de A. Angelecht. — Au XVIe siècle, Amsterdam avait eu Jacques Lenards — et ce même Kuffens que j'ai déjà cité comme ayant travaillé à Gouda.

Vers le même temps, nous rencontrons encore :

A Edam, Jean Slob, qui travaillait en 1643 ;

A Berg-op-Zoom, Bertrand Fouchier, qui vécut de 1609 à 1674 ;

A Harlem, Claes Volkert, — Jean Boekhorst, — Pierre Holsteyn et son fils ;

A La Haye, Everard Van der Masen, — et Gérard Hoet, ainsi que son père et son frère, qui travaillèrent de 1648 à 1733 ;

Et à Horn, Jean Maarz, — Jean Ostofries et sa femme Catherine. Le nom sous lequel sont désignés ces deux derniers me paraît être beaucoup moins un nom patronymique que l'indica-

tion du pays dont Pierre et sa femme étaient originaires. « Ostofries », dans le dialecte local, signifie littéralement « Frise orientale ». Ce nom était donné à un petit pays étroitement resserré entre le duché de Brunswick et l'extrême frontière des Pays-Bas. Bien qu'il formât jadis un comté relevant de l'empire, il m'a semblé plus naturel de classer dans l'école hollandaise nos deux artistes, dont les seuls travaux connus furent exécutés à Horn.

Pour le XVIIIe siècle, je n'ai pu recueillir que les noms de Gérard Hoët, de La Haye; de Johann Antiquus, de Gérard et Pierre Van Veen, qui travaillaient à Groningue, et de Pierre Verhoek, à Gorcum.

J'ai omis, faute de pouvoir le rattacher à aucune localité, un artiste, Jean Beneken, qui passe pour n'avoir peint que des vitraux d'appartement. Il vivait en 1640.

Enfin, il me reste à mentionner un certain nombre de peintres sur verre hollandais qui ne nous sont connus que par des travaux exécutés hors de leur pays. J'ai seulement le regret de ne pouvoir donner leurs noms que tels que je les trouve dans les livres de toutes langues où ils sont cités souvent avec de profondes et évidentes altérations. Ce sont :

Pour l'Espagne : Albert et Géraud de Hollande, qui travaillaient, le premier à Burgos et à Avila en 1520, le second à Cuença vers 1548, — Nico-

las, — et Bernaldino de Gelandia (lisez Bernardin de Zélande).

Pour l'Italie : Dirck Stass, natif de Campen, — Gérard Ornerio, un Frison qui travaillait à Bologne en 1575, — et, dans le même siècle, Aert Van Oort, originaire de Nimègue et qui habita Anvers.

Enfin, pour l'Allemagne, Unverdorben, qui fut employé à Nüremberg en 1650.

Si l'on en excepte l'intéressant sanctuaire de Gouda, la Hollande possède aujourd'hui peu de grandes verrières d'après lesquelles on puisse se faire une idée exacte des caractères spéciaux de la peinture sur verre dans ce pays. Il est cependant évident qu'elle diffère, au moins sur deux points, de ce que nous voyons communément en France et en Allemagne. D'une part, les peintres hollandais, dans l'exécution de leurs verrières, faisaient beaucoup moins d'usage des verres colorés dans la masse, et, par conséquent, faisaient une beaucoup plus grande part à la peinture en émail. D'autre part, ils employaient volontiers pour leurs grandes verrières un système d'armature différent de celui qui semble avoir été chez nous d'un usage à peu près universel. Au lieu du système de tringlettes horizontales en fer, distantes les unes des autres de 75 à 100 centimètres et auxquelles se rattache une monture en plomb perdue autant que possible dans les traits principaux du dessin, les Hollandais appli-

quaient souvent à leurs verrières une monture formée d'une double série de tringlettes horizontales et verticales beaucoup plus rapprochées les unes des autres et se croisant à angle droit. Comme effet général, les peintures ainsi exécutées ont moins de fermeté que les nôtres, et leur monture ressemble un peu trop à une grille à larges mailles devant le tableau. Je ne crois pas que ce soit un exemple bon à suivre.

Angleterre.

Il n'est pas douteux que la peinture sur verre fût cultivée très anciennement en Angleterre. Le *Livre de l'administration* de Suger nous apprend que le célèbre abbé fit venir des verriers anglais pour concourir à la décoration de son église ; à la même époque d'autres verriers du même pays travaillaient à la vitrerie de Braines-le-Comte, ce qui suppose évidemment que les artistes anglais jouissaient alors d'une grande réputation d'habileté.

Certainement l'Angleterre ne possède plus aujourd'hui de vitraux de cette époque, et ceux même du XIIIe siècle y sont fort rares. Cependant il s'en trouve de beaux restes à Cantorbéry, et quelques-uns, je crois, dans la cathédrale d'Ely ; mais aucun nom des peintres-verriers des XIIe et XIIIe siècles n'est parvenu jusqu'à nous.

Les plus anciens dont il soit fait mention sont

ceux de cinq maîtres-verriers (*masters glaziers*), John Athelard, John Lincoln; Simon Lenne, John Lenton et Hugh de Lichesfield, qui travaillaient en 1351 à l'abbaye de Westminster, dans la partie qui devint plus tard l'ancienne Chambre des Communes, aujourd'hui détruite.

On cite également un autre peintre sur verre, John Thornton, qui travaillait à la cathédrale d'York à la fin du XIVe siècle. Mais, à l'exception de ce nom et d'un ou deux autres, on ignore celui des artistes à qui sont dues les admirables verrières de cette église.

Du XVe siècle, où pourtant l'architecture anglaise fut particulièrement florissante, nous ne connaissons encore par son nom qu'un seul peintre-verrier, John Pruddle, de Westminster, lequel travaillait à Warwick.

Ceux du siècle suivant commencent à nous être mieux connus. C'est d'abord, tout au commencement du siècle, Bernard Flower, puis, un peu plus tard, Thomas Reve, qui contribuèrent tous deux à la décoration de l'abbaye de Westminster, Richard Hoone, Richard Bownde, Thomas Reve, James Nicholson, Simon Symons et Francis Williamson, qui, tous six, furent employés à la vitrerie du King's College, à Cambridge, sous le règne d'Henri VIII, c'est-à-dire pendant la première moitié du XVIe siècle.

Les grandes et puissantes universités anglaises de Cambridge et d'Oxford se composent d'une

nombreuse agglomération de collèges, la plupart richement dotés, qui, de tout temps, ont fait entre eux assaut de luxe dans leur aménagement intérieur. Ces établissements, généralement construits et décorés dans le style gothique, possèdent tous une chapelle et une vaste salle de réunion, le *hall*, dont les hautes et grandes fenêtres offrent un champ largement ouvert à la peinture sur verre. La plupart de ces fenêtres sont ornées de vitraux peints des deux derniers siècles.

Oxford surtout en présente de nombreux et remarquables spécimens dus à des artistes dont les noms sont, en grande partie, parvenus jusqu'à nous.

Au XVIIe siècle, nous y voyons d'abord deux peintres sur verre très habiles originaires des Pays-Bas, Bernard Van Linge et son fils Abraham, occupés des travaux de leur état, le premier de 1622 à 1629, le second de 1635 à 1641. Puis viennent Henry Giles, qui peignit en 1687 les vitres du University College, — Isaac Oliver, qui peignit en 1700 les verrières du Christ College, et William Price, qui, dans le cours de la même année, travaillait simultanément à Oxford et à Gloucester. — Le frère cadet de ce dernier, Joshua Price, également peintre sur verre, mourait à Oxford en 1763, — et l'un de ses élèves, William Peckit, exécutait bientôt après, pour le New College, une importante verrière d'après les cartons de Reynolds, tandis qu'un autre peintre

sur verre très habile, Jarvis, peignait d'après le même maître une autre verrière pour le même collège. A cette époque vivaient encore à Oxford Searson, — Lovegrove Marlow qui travaillait pour le All-souls College, — et Francis Eginton, qui exécutait un vitrail d'après Schwartz pour le Magdeleine College. Eginton travailla aussi à Windsor.

Si Oxford fut peut-être le foyer de production le plus actif de la peinture sur verre pendant les deux derniers siècles, le reste de l'Angleterre n'en compte pas moins un assez grand nombre d'autres peintres-verriers dont les noms sont également parvenus jusqu'à nous.

C'est d'abord, au commencement du XVIe siècle, Thomas Reve et Bernard Flower, puis, au XVIIe siècle, Bachler, qui tous trois furent employés à l'abbaye de Westminster, — Baptiste Sutton qui travaillait en 1635 à Shoderich, — John Langton qui vivait à Londres de 1702 à 1714, et Edward Rowe, qui y mourut en 1763 ; — Picket, qui se trouvait à Lincoln en 1762 ; — Rowell, à Reading ; — Pearson et sa femme, originaires de Londres, qui travaillaient à Salisbury en 1782 ;— et enfin l'un des plus habiles, Forrest, qui, en 1791, exécutait à Windsor un très important vitrail d'après les cartons de West, le plus célèbre peintre d'histoire que l'Angleterre possédât à cette époque.

Pour en finir avec les peintres sur verre an-

glais, il ne me reste plus qu'à citer pour mémoire un certain Robert Scot Godfrey, qui résidait à Paris en 1769, et un nommé Henry Key, établi à Wakefield en 1799, qui ne peignait que des fleurs. Cette dernière date nous conduit jusqu'à la limite extrême assignée à ce travail.

Ce qui résulte le plus clairement de la nomenclature qui précède, c'est que jamais la peinture sur verre ne rencontra plus de faveur et ne produisit un plus grand nombre d'œuvres en Angleterre que pendant les deux derniers siècles, qui chez nous, au contraire, furent l'époque de sa rapide décadence, et finalement de son abandon complet.

Italie.

Que la peinture sur verre ait été cultivée de très bonne heure en Italie, cela n'est pas douteux. Nous avons à ce sujet les textes les plus précis. On lit au livre III de la *Chronique du Mont-Cassin* que, dès l'année 1058, l'abbé Desiderius avait orné de vitres *peintes* de diverses couleurs la salle capitulaire de ce célèbre monastère, et que, bientôt après, en 1066, il en fit placer d'autres dans l'église de Saint-Benoît[1]. Il ne reste rien aujourd'hui de ces vitraux, ni même de ceux qui purent être fabriqués en Italie dans le cours des deux siècles suivants. Mais, à défaut de monuments de

1. *Chron. Cassin.* Lib. III, cap. 10.

la peinture sur verre remontant à cette époque reculée, on a conservé, du moins, le nom de beaucoup de peintres qui ont cultivé cet art depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe.

Comme tous les autres arts, celui-ci eut en Toscane, sinon son berceau, du moins l'un de ses principaux centres de production. Sienne, Florence et Arezzo comptent à eux seuls plus de peintres-verriers que tout le reste de l'Italie ensemble.

La fin du XIIIe siècle, première aurore de la renaissance italienne, nous montre déjà deux de ces artistes, Dono et Giunto, travaillant simultanément à Sienne en 1287. Puis, pendant le cours des deux siècles qui suivent, nous trouvons successivement dans la même ville : — de 1310 à 1323, un nommé Giusto ; — peu après, Giacomo di Castello et son élève Ranieri ; — en 1379, Francesco Fornica, — et en 1389, Andrea di Mino ; — puis, après eux : de 1404 à 1416, un dominicain nommé Fra Ambrogio di Bindo ; — en 1432, Giustiniano di Todi ; — en 1452, un moine augustin appelé Cristoforo di Contro ; — en 1464, Nicolas de Allegretis ; — en 1474, Guasparre di Volterra ; — enfin, toujours au même siècle, Tommè di Luca, Giovanni Falesome et Giacomo di Paolo. — Le seul peintre sur verre à nous connu pour avoir travaillé à Sienne postérieurement à cette date, est Pastorino, qui acheva, en 1549, la rose du grand portail de la cathédrale.

La peinture sur verre, on le voit, ne fut guère florissante à Sienne que pendant deux siècles, le XIVe et le XVe. Il en fut à peu près de même dans tout le reste de l'Italie. En même temps qu'à Sienne et avec non moins de succès, l'art de peindre sur le verre était cultivé dans plusieurs autres villes de la Toscane et des états voisins.

Florence possédait, dès l'an 1389, un peintre-verrier nommé Tuccio ; — de 1447 à 1453, le même art y était exercé par les peintres Giovanni di Andrea et Carlo di Niccolo, — et, en 1477, par deux religieux appelés Fra Bernardo et Fra Cristofano ou Cristoforo.

Mais un autre artiste, justement célèbre entre tous, devait, lui aussi, doter la capitale de la Toscane d'admirables peintures sur verre. Je veux parler de Ghiberti, le grand sculpteur dont les portes du baptistère de Florence ont immortalisé le nom. Comme la plupart des maîtres de la Renaissance italienne, Ghiberti abordait à la fois toutes les branches de l'art. Vasari[1] lui attribue la plupart des fenêtres circulaires qui entouraient la coupole de S. Maria del Fiore, sauf une seule d'entre elles, représentant le mariage de la Sainte-Vierge, qui était de la main de Donato. Ghiberti avait peint, en outre, les trois grandes verrières placées au-dessus de la porte principale de la

1. *Vite de' più eccelenti pittori, scultori e architetti*, in-4°. Rome, 1749, t. I, p. 225.

même église et la rose de la façade de Santa Croce. Vasari assure qu'il fit également un couronnement de la Vierge pour Arezzo.

Arezzo, petite ville aujourd'hui sans importance, mais qui s'honore d'avoir donné le jour à plus d'un homme illustre, posséda, elle aussi, au XIVe siècle, plusieurs peintres sur verre fort habiles. Le plus ancien d'entre eux est Domenico Pecori, qui vivait en 1450. Le plus célèbre, Français d'origine, connu sous le nom de Guillaume de Marseille, s'était fait tout jeune une grande réputation dans son art. Mais ayant eu, l'on ne sait comment, le malheur de tuer un homme, Guillaume ne trouva rien de mieux pour se soustraire à la justice séculière de son pays que de se faire dominicain et de sortir de France, à la faveur de son nouvel habit, pour chercher un asile sûr dans quelque couvent de son ordre en Italie. Ce refuge lui fut offert à Arezzo. A peine en sûreté, Guillaume, dont le talent était fort apprécié par ses supérieurs, retourna à ses pinceaux, et, à l'exemple de beaucoup de religieux italiens de cette époque, ne s'occupa plus que de la pratique de son art. Les églises d'Arezzo s'enrichirent d'une foule de ses œuvres.

Or, vers le même temps, le pape Jules II ayant chargé Bramante de faire décorer de vitres peintes les fenêtres de son nouveau palais, le célèbre architecte crut ne pouvoir mieux faire que d'en confier l'exécution à Guillaume de Marseille,

à qui il adjoignit un autre religieux français nommé Claude, également habile peintre sur verre. Guillaume et Claude, appelés à Rome, y firent en commun de nombreux ouvrages, tant au Vatican qu'à Santa-Maria-del-Popolo. Malheureusement, quelques années après, lors du siége de Rome par le connétable de Bourbon, ces magnifiques vitraux furent détruits pour faire des balles d'arquebuse avec le plomb de leur monture.

Les deux religieux associés avaient fait fortune. Claude en profita si bien pour se livrer à son goût pour la bonne chère qu'il mourut bientôt par suite d'excès de table. Guillaume, désormais seul, retourna en Toscane, se fit naturaliser citoyen d'Arezzo, exécuta encore de nombreux ouvrages pour cette ville, pour l'église Sainte-Félicité de Florence, pour Castiglione-del-Lago près Pérouse, et pour Cortone où il peignit une nativité du Christ et son baptême.

Vasari, qui admirait beaucoup les vitraux de Guillaume, dit qu'ils étaient peints sur des verres fabriqués par Francesco Livi, de Gambassi, près Volterra, et que, ces verres étant malheureusement trop montés de ton, cela nuisait un peu à leur transparence [1].

Guillaume de Marseille mourut en 1537, à l'âge de soixante-deux ans. Il avait formé plusieurs élèves, parmi lesquels il faut compter Benedetto

1. T. II, p. 136 et suiv.

Spadari de Rome, Batista Borro d'Arezzo et Maso Porro de Cortone. Cette dernière ville eut encore, au XVIe siècle, un peintre-verrier, Michel-Ange Urbani, qui y travaillait en 1564.

Dans les États Pontificaux, nous trouvons encore la peinture sur verre représentée :

A Rome, en 1447, par un moine nommé Fra Giovanni ;

A Orvieto, dès le XIVe siècle, par Francesco di Antonio et par Andrea di Mino ; au XVIe, par Domenico di Stefano ;

A Pérouse, en 1411, par le moine Fra Bartolomeo ; — en 1446, par Francesco Barone, — et, plus tard, par le Flamand Nicolas Arrigo ;

A Bologne, au XVe siècle, par un autre étranger, Jacques l'Allemand, natif d'Ulm (1411), qui obtint, dit-on, les honneurs de la béatification, et, en 1575, par un Frison nommé Gérard Ornerio[1].

Dans le nord de l'Italie, nous trouvons la peinture sur verre également cultivée à Venise dès le commencement du XIVe siècle, et particulièrement florissante à Milan pendant tout le cours du XVe.

Venise, la ville du verre par excellence, ne pouvait rester étrangère à une de ses plus brillantes applications. Aussi voyons-nous, dès l'an 1335, un nommé Mano occupé à décorer de vitres peintes une chapelle dei Frari. Cependant nous ne

1. Ce nom et ceux de la plupart des peintres flamands ou hollandais employés en Italie semblent avoir été singulièrement dénaturés par les auteurs qui nous les ont transmis.

lui connaissons que très peu de successeurs. Venise paraît avoir eu plus à cœur d'assurer la prospérité de sa belle industrie, en fournissant la matière première aux autres villes d'Italie, qu'en leur fournissant des artistes pour la mettre en œuvre. Nous trouverons cependant encore, au siècle suivant, deux peintres vénitiens à Milan.

A Milan, en effet, c'était tout autre chose. Là, on venait de construire une immense cathédrale qui, par sa forme non moins que par son étendue, offrait à la peinture sur verre le champ le plus vaste qu'on pût imaginer. Aussi vit-on, pendant toute la première moitié du xve siècle, une nuée de peintres sur verre s'abattre sur cette magnifique église.

Le premier en date est un certain Paolino de Montorfano, qui y travaillait dès l'an 1404. — En 1407, le vénitien Tomaso Diassantis était appelé à Milan en qualité de *maestro di fenestre da vetro*. A la date de 1416, nous trouvons mentionnés dans les registres de l'œuvre de la cathédrale trois peintres (qui semblent avoir été Français d'origine), avec le titre de *magistri a vitreatis*. Ils se nommaient Bartolomeo (di Francia), Stefano da Pandino et Zanino Agni. — Puis prennent rang successivement un autre vénitien nommé Nicolas en 1417; — puis, en 1419, Giovannino Recalcato, Michellino Mulinari de Bisotio, et Maffiolo de Crémone, — après eux Cristoforo de Zavattaris, — et enfin Cristoforo de Scrofatis, qui travailla de 1429

à 1438. Ce dernier clôt la liste : après lui (et bien longtemps après), nous ne trouvons qu'un étranger, Conrad de Cologne, employé à la vitrerie de la cathédrale de Milan en 1548.

C'est une chose remarquable qu'il en fut à peu près de même dans toute l'Italie. On n'y rencontre plus guère au XVIe siècle que des peintres sur verre étrangers. A Venise seulement, nous voyons encore à cette époque un Italien, Girolamo Mocetto, peindre d'après Vivarino de grandes verrières qu'on admire encore. Mais, à Florence même, la peinture sur verre n'est plus représentée que par des étrangers, deux peintres flamands connus seulement par leurs prénoms de Georges et de Gauthier.

Enfin, Vasari nous fait encore connaître (mais sans indiquer les lieux où ils travaillèrent) trois Flamands, Jacques Felaert, Jean Ack et Borghese, d'Anvers, et deux Hollandais, Dirck Stass, de Campen, et Aert Van Oort, de Nimègue.

On voit par là et par ce qui précède que, de tout temps, les étrangers figurent dans une large proportion parmi les peintres-verriers qui ont contribué à décorer les églises de l'Italie.

Mais ce qu'il y a surtout lieu de remarquer, c'est qu'à peu d'exceptions près, la pratique de la peinture sur verre cessa d'être cultivée par les artistes italiens à partir de la fin du XVe siècle. Dans aucun autre pays, cette branche de l'art ne fut abandonnée aussi tôt.

Espagne.

L'Espagne est certainement l'un des pays de l'Europe où la peinture sur verre fut le plus tardivement cultivée. Elle n'y apparaît guère que vers la fin du XIVe siècle, et toutes les recherches de l'académie de Saint-Ferdinand n'ont pu faire découvrir aucun nom de peintre-verrier antérieur au commencement du XVe. Le plus ancien qu'on ait recueilli est celui du peintre Dolfin, qui travaillait à Tolède en 1418. Cette ville, qui paraît ainsi avoir été en quelque sorte le berceau de la peinture sur verre en Espagne, fut aussi celle où cet art fut le plus constamment cultivé à partir de cette époque. Elle produisit une succession non interrompue d'artistes en ce genre, parmi lesquels figurent, selon l'ordre chronologique : en 1429, Luiz ou Louis, qui paraît avoir été Français d'origine ; — en 1439, Pedro Bonifacio ; — en 1459, Pablo, Cristobal et un autre artiste français nommé Pedro ou Pierre. Puis viennent au XVIe s.: en 1503, Vasco de Troia (Français sans doute, lui aussi, et originaire de la ville de Troyes qui possédait alors une si florissante école de peinture sur verre), et après lui : en 1509, Alexo Ximenes ; — en 1513, Juan de la Cuesta et Gonzalo de Cordoue ; — en 1522, Juan Campa ; — en 1534, Juan de Ortega ; — en 1574, Nicolas de Vergara dit le Vieux, souche d'une famille de peintres-verriers, dont l'un des membres,

Juan de Vergara, travaillait en 1590, et un autre, N. de Vergara, surnommé *el Mozo*, en 1606. — Enfin, pour compléter la liste des verriers de Tolède dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, il me reste à citer Manuel Aparicio, qui vivait au XVIIIe siècle.

La ville d'Espagne qui, après Tolède, posséda le plus grand nombre de peintres sur verre est Séville. Mais leur art ne semble avoir été pratiqué qu'un siècle plus tard qu'à Tolède. Les plus anciens dont les noms soient parvenus jusqu'à nous paraissent même avoir été des étrangers. C'est d'abord un Allemand, Christophe Micier, qui peignait en 1504 ; — puis, en 1510, un autre artiste, simplement désigné sous le nom de Jean, fils de Jacques, qui passe pour avoir été Français ; — en 1518, Bernardin, dont le surnom de Gelandia (de Zélande) semble indiquer qu'il était originaire des Pays-Bas. A la même date cependant, nous trouvons également à Séville un peintre sur verre espagnol, Juan Vivan ; et, après lui : — en 1519, Juan Bernal ; — en 1526, Pedro Fernandez ; — en 1538, Arnao de Vergara (sans doute de la même famille que les peintres de ce nom qui travaillaient à Tolède vers la fin du siècle) ; — en 1557, un Flamand, nommé Arnaud ; — en 1559, Sébastien de Pesquera, dont le nom semblerait indiquer une origine italienne ; — en 1562, un autre Flamand, Charles Bruxes, — et, en 1569, Vicente Menandro.

Burgos et Avila produisirent aussi bon nombre

de peintres sur verre, dont les premiers connus sont Juan de Valdivieso qui travaillait en 1497, et Juan de Santillana en 1498. Un Hollandais, Nicolas de Hollande, et un Français, Georges de Bourgogne (Jorge de Borgona), exerçaient leur art dans les mêmes lieux en 1535 et 1541. Dans le courant du XVI[e] siècle, travaillaient également à Burgos Diego de Salcedo, Arce, Francisco Espinosa et son fils Hernando. En 1624, Valentin Ruiz y faisait quelques restaurations.

Les splendeurs de Madrid sont de plus récente origine. Aucun peintre sur verre connu n'y travailla avant la deuxième moitié du XVI[e] siècle. Pélégrin Resen[1] et son fils Renier, qui vivaient en 1565, y ont laissé la réputation d'un grand talent. Un Allemand, nommé Ulrich Estaenheyl, peignait également à Madrid vers cette époque. Au commencement du siècle suivant nous y trouvons encore : — en 1600, Antonio Pierres et Diego de Ludeque ; — en 1602, Diego del Campo ; — et, en 1605, Georges Babel, dont la nationalité paraît douteuse.

La décoration du célèbre palais de l'*Escorial* ne remonte également qu'à la seconde moitié du XVI[e] siècle. Parmi les peintres sur verre qui y concoururent, on a conservé les noms de Diego Diaz, Galceran, François et Fernand de Espinosa, qui travaillaient de 1565 à 1571.

1. Le même sans doute que Pelgrin Roesen qui travaillait à Gand et à Bruxelles vers la même époque.

Nous trouvons encore la peinture sur verre cultivée à Cuença : — en 1548, par un Hollandais nommé Géraud ; — en 1562, par Diego de Valdivieso, et aussi par ce même Sébastien de Pesquera qui peignait à Séville.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, Juan Guasch peignait à Tarragone, et Octavio Valerio à Malaga. Enfin, cent ans plus tard, nous trouvons à Ségovie Francisco Herranz, dont le nom a une consonnance beaucoup plus allemande qu'espagnole, et Juan Danis, qui a laissé, dit-on, un précieux manuscrit sur la peinture sur verre conservé depuis lors dans les archives de l'église à la vitrerie de laquelle il a travaillé.

Remarquons, en terminant, deux choses :

La première, c'est que les artistes étrangers figurent pour plus d'un quart parmi les peintres sur verre connus de nous comme ayant contribué à la décoration des principales églises de l'Espagne.

La seconde, c'est que le XVIe siècle est le seul où la peinture sur verre ait été un peu généralement cultivée dans les diverses provinces de ce royaume.

Les pays que je viens de passer en revue ne sont pas les seuls qui possèdent des églises ornées de vitraux peints. Il s'en trouve d'un bout à l'autre de l'Europe, depuis Lisbonne jusqu'à Drontheim sur les confins de la Laponie. Mais, à ma connaissance, la peinture sur verre et ses monuments n'ont été jusqu'ici l'objet d'aucune

étude spéciale dans les pays autres que ceux dont j'ai fait mention. Si les informations relatives à ces monuments font presque entièrement défaut, à plus forte raison ignorons-nous les noms de leurs auteurs. En Portugal seulement, on a gardé le souvenir de deux peintres sur verre du xvᵉ s. qui contribuèrent à la magnifique décoration du célèbre couvent de Batalha, et encore sont-ce deux Flamands. L'un d'eux, maître Jean, y travaillait en 1459. L'autre, nommé Guillaume Belles, recevait en 1473 le titre de *Mestre dos Vidraços de el Rey*. En raison de leur nationalité, c'est parmi leurs compatriotes que j'ai dû leur réserver une place sur la liste générale qui va suivre.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES PEINTRES-VERRIERS ÉTRANGERS A LA FRANCE, DONT NOUS AVONS PU RETROUVER LE NOM.

Allemagne.

Acker (Peter). — Nordlingen. — 1452.
Baumgartner (Johann-Wolfgang). — Augsbourg. — 1712-1761.
Beneken (Johann). — (?). — 1640.
Besserer (Nikolaus). — Augsbourg. — xviiiᵉ s.
Brechtel (Johann). — Nüremberg. — † 1521.
Buno. — Hildesheim. — 1029-1039.
Conrad, de Cologne. — Milan. — 1518.

Cræmer. — Ulm. — 1480.
Daucher (Johann). — Nüremberg. — 1561.
Dax (Paul). — Innsbruck, Ensisheim. — xvi^{e} s.
Dittmann (Hans). — Würtzbourg. — 1606.
Dürer (Albrecht). — Nüremberg. — 1470-1528.
Eberhard. — Klosterneubourg. — 1291.
Elzheiner. — (?). — xvii^{e} s.
Engelhart. — Reichenbach. — xv^{e} s.
Ess (Hans). — Nüremberg. — 1594.
Estaenheyl (Ulrich). — Madrid. — 1566.
Faber (Johann-Ludwig). — Nüremberg. — xvii^{e} s.
Fæber (A.). — Halberstadt. — 1620.
Georges. — Francfort. — 1516.
Glæser (Hans et Klaus). — Ulm. — 1441-1460.
Goltzius (Johann). — Mülebrack. — 1550.
Guttenberger (Georges). — Nüremberg. — † 1670.
Hartmann (Joseph). — Augsbourg. — 1745.
Hebenstreit (Johann). — Münich. — 1554-1577.
Helmback (Abraham). — Nüremberg. — xvii^{e} s.
Henneberg (Rudolf). — Würtzbourg. — 1597.
Herwick. — Kremsmünster. — 1273-1315.
Hirsvogel (August). — Nüremberg. — † 1560.
Hirsvogel (Josias). — Nüremberg. — † 1589.
Hirsvogel (Weit). — Nüremberg. — 1461 † 1525.
Hirsvogel (Weit). — Nüremberg. — † 1553.
Jacques (le B.). — Ulm, Bologne. — 1411 † 1491.
Jean de Cologne. — Liège, Milan. — xvie s.
Judmann. — Augsbourg. — 1415.
Juvenel (Nicolas, dit le Vieux). — Nüremberg. — † 1597.

Kircheim (Hans de). — Strasbourg. — 1348.
Kirnaberger (Martin). — Nüremberg. — XVIe s.
Konrad. — Breslau. — 1394.
Kundemann (Lorenz). — Würtzbourg. — 1593.
Lederer (les frères). — (?). — 1770.
Lindenfrost (Peter). — Ulm. — 1473.
Lindenmeyer (Hans). — Ulm. — XVIe s.
Margraff (Eckhart) de Minden. — Lucerne. — XVIe s.
Mayer. — Augsbourg. — 1770.
Merlo. — Cologne. — 1509.
Micier (Christophe). — Séville. — 1504.
Neidhart (Thomas) de Feldkirch. — Insbrück. — XVIe s.
Reiners (Jelle). — Sueck. — 1600.
Rieder (Georg). — Ulm, Wettingen. — XVIIe s.
Rüscher (Hans), de Bade. — Lucerne. — † 1569.
Schapper (Johann). — Haarbourg près Hambourg. — XVIIe s.
Schœn (Hans). — Ulm. — 1495-1514.
Schorndorff (Conrad). — Ulm. — 1473.
Schwed. — Francfort. — 1516.
Spielberg. — Düsseldorf. — 1619.
Sprengler (Sébastien). — Constance. — XVIIe s.
Sprengler (Wolfgang). — Constance. — 1663.
Stass (Johann). — Campen. — XVIe s.
Stass (Theodor). — Campen. — XVIe s.
Stimmer (Abel). — Isenheim. — XVIe s.
Trautenwolf (Egid). — Münich. — XVe s.
Unverdorben. — Nüremberg. — 1650.
Volkert (Daniel). — Augsbourg. — XVIIIe s.

Wald (Gallus). — Nüremberg. — XVIe s.
Walterius. — Klosterneubourg. — 1263.
Wernher. — Tegernsee. — 1068-1091.
Weydenmüllerin. — Dresde. — 1770.
Wiedmann (Georg). — Nüremberg. — 1589.
Wild (Hans). — Ulm. — 1480.

Suisse.

Abesch (Antoine). — Müri. — XVIe s.
Abesch (Barbe). — Müri. — XVIe s.
Aegeri (Jean-Henri d'). — Wettingen. — 1623.
Amman (Jobst). — Zürich, Nüremberg. — XVIe s.
Anthoni. — Bâle. — 1505.
Asper (Hans). — Zürich. — XVIe s.
Balthaser. — Lucerne, Altdorf. — 1488-1517.
Boppe. — Bâle. — XIVe s.
Bucher (David). — Sürsee. — 1641-1678.
Buockmann (Jost). — Lucerne. — 1613-1618.
Dax (Paul). — Innsbruck, Ensisheim. — XVIe s.
Dettikofer (Rudolf). — Lucerne. — 1520-1556.
Dottling (Hans). — Lucerne. — 1648-1656.
Eckart (Jost). — Lucerne. — 1562 † 1591.
Egeri (Carl von). — Zürich. — 1550.
Fallenter (Franz), de Lucerne. — Rathausen. — 1580-1611.
Fallenter (Jost). — Lucerne. — XVIIe s.
Fuchs (Hans). — Lucerne. — 1404-1445.
Geiger (Jean-Georges). — Zürich. — 1597-1674.
Geilinger (Johann-Jakob), père et fils. — Lucerne. 1638-1656.

Gœschel (Oswald). — Maschwanden. — 1513.
Grissach (Peter von). — Lucerne. — 1551-1566.
Guldiner (Hans). — Isenheim. — 1478-1487.
Haffner (Wilhelm). — Soleure, Lucerne. — 1589.
Hagerich. — Coire, Isenheim. — 1570-1578.
Hammerer (Matthæus). — Lucerne. — 1522-1541.
Han (Balthazar). — Bâle. — † 1598.
Harbogen (Benedict). — Lucerne. — 1516.
Harer (Nicolas, dit). — Bâle. — XVᵉ s.
Hauser (Jost). — Lucerne. — 1648.
Hegli. — Hoffzungerau. — XVIIᵉ s.
Heinrich (Hans-Ulrich). — Fribourg. — 1589.
Hermann. — Bâle, Strasbourg. — 1420-26.
Hinderegger (Vit). — Meersburg, Lucerne. — 1574-1596.
Hoch (Hans). — Lucerne. — 1496.
Intaler (Wolfgang). — Lucerne. — 1484-1508.
Jakob (Hans). — Sürsee. — XVIIᵉ s.
Jost (Hans). — Sürsee. — XVIIᵉ s.
Kochli (Hans). — Lucerne. — 1500.
Kraft (Joseph). — Lucerne. — 1600-1610.
Kraft (Martin). — Lucerne. — 1600-1610.
Kreyenbühl (Alexander). — Lucerne. — 1551-1552.
Kuffer (Hans). — Lucerne. — 1568.
Lang (Hans-Caspar). — Fribourg. — 1570.
Lingk (Barthélemy). — (?). — 1580.
Lingk (Bernard). — Eberstein, Molsheim. — 1621-1624.

Lingk (Lorenz). — Eberstein, Molsheim. — 1524-1531.

Lipp (Hans). — Lucerne. — 1573-1595.

Loisel (Janinus). — Genève. — 1429.

Ludmann. — Bâle. — 1423.

Mannewetsch ou Wannenwetsch. — Bâle. — 1730.

Margraff (Eckart), de Minden. — Zürich, Lucerne. — 1577-1594.

Margraff (Jost). — Lucerne, Appenzel. — 1580-1616.

Maurer (Christophe). — Zürich. — 1598.

Maurer (Josias). — Zürich. — 1530-1581.

Maurer (Josias, dit junior). — Zürich. — 1564-1631.

Menlin. — Bâle. — 1373.

Meyer (Ludwig). — Lucerne. — 1619-1631.

Meyer (Dietrich). — Zürich. — 1571-1628.

Moser (Jost). — Lucerne. — 1535-1577.

Moser (Martin). — Lucerne. — 1538 † 1570.

Müller (Michel). — Zug. — 1580.

Müller (Paul). — Zug. — 1639.

Müller (Peter). — Lucerne. — 1521-1556.

Nüscheler (Christophe). — Zürich. — 1580-1615.

Opfer (Caïn et Abel). — (?). — 1574.

Pfyfer (Jacob). — Lucerne. — 1525.

Rauff (Hans-Heinrich). — Lucerne, Blatten. — 1629-1658.

Rebach (Gaspard). — Lucerne. — 1579-1615.

Schilliger (Joh.-Ant.). — Lucerne. — XVIIe s.

Schorndorf (Conrad de). — Lucerne. — 1480-1524.
Sidler (Rudolf). — Lucerne. — 1478.
Sprüngli (Jakob) de Zürich. — Nüremberg. — 1598.
Stadler (Gottfried). — Zürich. — XVIe s.
Steiner (Léonard). — Lucerne. — 1648.
Stimmer (Abel). — Schaffhouse, Isenheim. — 1570-1578.
Stimmer (Christophe). — Schaffhouse. — 1570.
Stimmer (Tobias). — Schaffhouse. — 1570.
Stœr (Joseph). — Untersee. — 1627.
Stracholfus. — S. Gall. — IXe s.
Strasser (Jean-Rodolphe). — Zürich. — 1680.
Thuot (Charles). — Lucerne, Sürsee. — 1673-1675.
Thuot (Charles-Louis). — Sürsee. — 1687.
Thuot (Jean-Christophe). — Sürsee, Lucerne. — XVIIIe s.
Trommeter (Heinrich). — Ruswyl. — 1619-1627.
Tschapp (Hans-Jost). — Sürsee. — 1634-1712.
Tschapp (Heinrich). — Sürsee. — 1625-1641.
Wægmann (Jacob). — Bruch. — 1605-1656.
Walter (Frédéric). — Berne. — XVe s.
Weber (Heinrich). — Zürich. — 1566.
Werner (Hans). — Lucerne. — 1473-1486.
Werner (Hans). — Lucerne, Munster. — 1600.
Winterthur (Jean de). — Bâle. — 1373.
Wirzil (Heinrich). — Lucerne. — XVe s.
Wolf (Jean ou Jacques). — Zürich. — 1618.
Zerner (Lucas). — Zürich. — 1488-1511.
Ziltener (Franz). — Schwitz, Lucerne. — XVIIe s.

Belgique.

Adriaens (Lucas). — Anvers, Tournai. — xve s.
Arnaud de Flandre. — Séville. — 1557.
Arrigo (Nicolas). — Italie. — xvie s.
Assays ou Osshuys (Jean). — Bruxelles, Gand. — 1557.
Barre (Jean de la). — Anvers. — xviie s.
Bastoingne (Jean de). — Liège. — 1594.
Belles (Guillaume). — Portugal. — 1473.
Bloemsten (Nicolas). — Anvers. — xvie s.
Boels (Pierre). — Louvain. — xvie s.
Boels (Simon). — Louvain. — xvie s.
Borghese, d'Anvers. — Italie. — xvie s.
Brules (Gilles de). — Bruxelles. — xvie s.
Bruxes (Charles). — Séville. — 1562.
Caloo (Jean de). — Gand. — xve s.
Caumont (Jean de). — Louvain. — xviie s.
Charles. — Ypres. — † 1564.
Cloet (Jean). — Bruxelles. — xve s.
Coedyck (Cornelis). — Bruges. — 1552.
Daniel (Louis). — Gand. — xvie s.
Dierick. — Anvers. — xvie s.
Digmann. — Anvers. — xve s.
Doop (Jean). — Gand. — xvi^e s.
Dox (Jean). — Gand. — xvie s.
Du Bois (Hermann). — Malines. — xvie s.
Du Bois (Pierre). — Malines. — xvie s.
Eve (Adam). — Mons. — xvie s.

Eve (Antoine). — Mons. — xvie s.
Eve (Claes). — Mons. — xvie s.
Eve (Jean). — Mons. — xvie s.
Felaert (Jacob). — Anvers et Italie. — xvie s.
Flemael (Guillaume). — Liège. — xvie s.
Floris (Jacques de Vriendt). — Anvers et Bruxelles. — 1550.
Gheeraerts (Jean). — Bruges. — xvie s.
Gheeraerts (Marc). — Bruges. — xvie s.
Gheeraerts (Martin). — Angleterre. — 1590.
Gheerolf (Christian). — Bruges. — xvie s.
Gualtieri et ses fils Jean-Baptiste et Georges. — Flandre. — xviie s.
Haecht (Jean). — Anvers, Bruxelles. — xvie s.
Hardy (Jean). — Liège. — 1598.
Hemskerk. — Collection Zwierlein. — xvie s.
Henry. — Mons. — xve s.
Henry de Malines. — Chartreuse de Dijon. — 1383-1394.
Jacques. — Gand. — xve s.
Jean. — Portugal. — 1459.
Jean de Cologne. — Liège. — xvie s.
Joris (David). — Gand, Bâle. — 1501-1556.
Karl, d'Ypres. — † 1564.
Laurent. — Liège, Gand. — 1480.
Leumont (Dirck de). — Liège. — 1460.
Leumont (Thierry de). — Liège. — xvie s.
Leumont (Uriéri?) — Liège. — 1595.
Lombart (Jean). — Bruges. — xve s.
Loose (Jean de). — Anvers. — xviie s.

Louis (Daniel). — Gand. — XVIe s.
Lowichs (François). — Liège. — 1588.
Lucas, de Heere. — Gand. — 1584.
Martin. — Gand. — XVe s.
Meertens (Nicolas). — Bruxelles. — XVIIe s.
Motte (Godefroy de la). — Liège. — 1598.
Nivar (Jean). — Liège. — XVIe s.
Oshuys ou Assays (Jean). — Bruxelles, Gand. — XVIe s.
Pironnet (Nicolas). — Liège. — XVIe s.
Pisset (Tilman). — Liège. — 1590-1593.
Platevoet (Mathieu). — Ypres. — XVe s.
Pours (Georges). — Bruxelles. — (?).
Rambuicht (Cornélis). — Bruxelles. — XVIe s.
Ringle (Antoine de). — Bruges. — XVe s.
Roesen (Pelgrim). — Gand, Bruxelles. — XVIe s.
Rogiers. — Bruxelles. — XVIe s.
Rombouts (Claes). — Louvain. — XVIe s.
Sempy (P. de). — Bruxelles, Malines. — 1718.
Smelz (Guillaume). — Liège. — 1591.
Stoop (Jean). — Gand. — XVe s.
Tamburch (Cornelis). — Gand. — XVIe s.
Tubach (Paul). — Bruges. — XVIe s.
Van Balen (Henry). — Anvers. — XVIIe s.
Van Battele (Wouteren). Malines. — XVe s.
Van Bronckhorst. — Bruxelles. — 1638-1646.
Van Coxie (Michel). — Malines. — XVIe s.
Van Daele (Cornelis). — Anvers. — XVIe s.
Van Diepenbeeck (Abraham). — Anvers, Bruxelles. — 1607-1675.

Van Diependale (Heinric). — Louvain. — xvᵉ s.
Van Eyck (Hubert, Johann et Marguerite). — Bruges. — xvᵉ s.
Van Gheyn (Jacob). — Anvers. — 1565-1615.
Van Gheyn (Johann). — Anvers. — 1532-1582.
Van der Goes (Hugo). — Gand. — 1480.
Van den Hont. — Malines. — xvᵉ s.
Van Linge (Abraham). — Oxford. — 1635-41.
Van Linge (Bernard). — Angleterre. — 1622-29.
Van der Lynde (Barthélemy). — Gand. — xvᵉ s.
Van Meersche (Hans). — Oudenarde. — xviᵉ s.
Van der Meulen (Nicolas). — Alckmaer. — † 1694.
Van Orley (Bernard). — Bruxelles et Anvers. — 1490-1560.
Van Pede (Walter). — Bruxelles. — xvᵉ s.
Van Puersse (Jean). — Bruxelles. — xvᵉ s.
Van Purse (Joris). — Bruxelles. — xvᵉ s.
Van Schoonbergen. — Louvain. — xvᵉ s.
Van Thulden. — Bois-le-Duc, Bruxelles. — 1656.
Van der Veken (Johann-Bapt.). — Anvers. — xviiᵉ s.
Van der Veken (Peter). — Anvers. — xviiᵉ s.
Van der Weyden (Roger). — Bruxelles. — xviᵉ s.
Vereghen (Josse). — Anvers, Gorcum. — xv-xviᵉ s.
Vriendt dit Floris (Jacques de). — Anvers, Bruxelles. — xviᵉ s.
Waele (Mathieu de). — Bruges, Ypres. — 1556-1572.
Wert (Jean de). — Liège. — 1480.
Willems (Marc). — Malines. — 1527 † 1561.
Witte (Liéven de). — Gand. — xvᵉ s.

Wypart (Antoine). — Liège. — 1587-1596.
Wypart (Hubert). — Liège. — 1593.

Hollande.

Albert, de Hollande. — Burgos et Avila. — 1520.
Angelecht (A.). — Amsterdam. — 1648.
Antiquus (Johann). — Groningue, Bréda. — 1702-1750.
Beneken (Johann). — (?). — 1604.
Bernaldino de Zélande. — Séville. — 1518.
Boekhorst (Johann). — Harlem. — XVIIe s.
Both et ses fils Jean et André. — Utrecht. — XVIIe s.
Brije (Adrian). — Gouda. — 1591-1597.
Bylert. — Utrecht. — XVIIe s.
Caan (Jacob). — Gouda. — XVIIe s.
Claessoon (Aert). — Leyde. — 1498-1564.
Clock (Cornelis). — Leyde, Gouda. — 1601-1603.
Cornelissen (Cornélis). — Amsterdam. — XVIe s.
Crabeth (Dirck). — Gouda. — 1555-1576.
Crabeth (Wouter). — Gouda. — 1561-1601.
Damesz (Johann). — Gouda. — XVIIe s.
Dow (Gérard). — Leyde. — XVIe-XVIIe s.
Duiven (Johann). — Gouda. — 1560.
Feddes. — Haerlingen. — 1620.
Fouchier (Bertrand). — Berg-op-Zoom. — 1609 †1674.
Géraud, de Hollande. — Cuença. — 1548.
Golzius (Heinrick). — Mülebrack. — 1617.
Golzius (Johann). — Mülebrack. — 1550.

Guerard (Pieters). — Amsterdam. — XVIe s.
Hendriksz (Govert). — Gouda. — XVIe s.
Hoet (Gérard), avec son père et son frère. — La Haye. — 1648-1733.
Holsteyn (Peter). — Harlem. — XVIIe s.
Hort (Arnold). — Nimègue. — XVe s.
Jacobs (Hugues), père de Lucas. — Leyde. — (?).
Jansens (Peter). — Amsterdam. — 1612 † 1672.
Jansze (Claes). — Rotterdam, Gouda. — 1601.
Joachim. — Bois-le-Duc. — 1607.
Jorissone (Arnt). — Bois-le-Duc. — 1569.
Kouwhoorn (Peter). — Leyde. — 1626.
Kuffens ou Kussens (Cornelis). — Amsterdam, Gouda. — 1597-1618.
Lenards (Jacques). — Amsterdam. — XVIe s.
Lonk (Dirck). — Gouda. — XVIe-XVIIe s.
Lucas de Leyde. — 1494-1533.
Maarz (Jean). — Horn. — XVIIe s.
Nicolas de Hollande. — Burgos, Avila. — 1535.
Ornerio (Gérard). — Bologne. — 1575.
Ostofries (Johann). — Horn. — XVIIe s.
Ostofries (Katharina). — Alkmaer. — XVIIe s.
Poost (Johann). — (?) — 1620.
Razzet (Jakob). — Bois-le-Duc. — XVIIe s.
Stass (Dirck), de Campen. — Italie. — XVIe s.
Slob (Johann). — Edam. — 1643.
Swanenbourg. — Gouda. — (?).
Thibout (Wilhelm). — Harlem, Gouda, Delft. — 1560-1599.
Tomberge (Wilhelm). — Gouda. — † 1678.

Toornevliet (Abraham). — Delft. — XVIIe s.
Urye (Théodore de). — Gouda. — XVIIe s.
Uytenwael. — Gouda. — XVIe s.
Van Bronckhorst (Johann). — Utrecht. — XVIIe s.
Van Cool (Lorenz). — Delft. — 1550.
Van Deventer (Jean). — Bois-le-Duc. — 1567.
Van Dyck. — Bois-le-Duc. — XVIe s.
Van Kuyck (Jean). — Dordrecht. — 1560 † 1572.
Van der Masen (Everard). — La Haye. — XVIIe s.
Van der Meulen (Niklaus). — Alkmaer — † 1694.
Van Noord (Lampert). — Amsterdam, Gouda. — XVIe s.
Van Oort (Aert). — Nimègue, Italie. — XVIe s.
Van der Spelt (Adrian). — Gouda. — XVIIe s.
Van Thulden. — Bois-le-Duc. — XVIe s.
Van der Ulft (Jacob). — Gorcum. — 1627.
Van Veen (Gérard). — Groningue. — XVIIIe s.
Van Veen (Peter). — Groningue. — XVIIIe s.
Van Zyl (Dirck). — Utrecht, Gouda. — 1556-1596.
Vercurg (Jean). — Utrecht, Gouda. — XVIIe s.
Veregius ou Vereghen (Josse). — Gorcum. — XVe s.
Verhaast (Arthus). — Gouda. — † 1666.
Verhoek (Peter). — Gorcum. — † 1702.
Volkert (Claes). — Harlem. — XVIe s.
Vrije (Adrien de). — Gouda. — 1594-1597.
Vytenwael ou Uytenwael (père et fils). — Utrecht, Gouda. — XVIe s.
Westerhout. — Utrecht. — XVIIe s.
Zell. — Utrecht. — XVe s.

Angleterre.

Athelard (John). — Westminster. — 1351.
Bachler. — Westminster, Oxford. — XVIIIe s.
Becwitt. — Arundel. — XVIIe s.
Bownde (Richard). — Cambridge. — XVIe s.
Coventry. — Londres. — XIVe s.
Eginton (Francis). — Windsor, Oxford. — XVIIIe s.
Flower (Bernard). — Westminster. — XVIe s.
Forrest. — Windsor. — 1791.
Giles (Henry). — Oxford. — 1687.
Godfrey (Robert-Scot). — Paris. — 1769.
Hoone (Richard). — Cambridge. — XVIe s.
Jarvis. — Chelsea, Oxford. — 1783.
Key (Henry). — Wakefield. — 1799.
Langton (John). — Londres. — 1702-1714.
Lenne (Simon). — Westminster. — 1351.
Lenton (John). — Westminster. — 1351.
Lichesfield (Hugh de). — Westminster. — 1351.
Lincoln (John). — Westminster. — 1351.
Lockmann. — Windsor. — XVIIIe s.
Marlow (Lovegrove). — Oxford. — XVIIIe s.
Nicholson (James). — Cambridge. — XVIe s.
Oliver (Isaac). — Oxford. — 1700.
Pearson et sa femme. — Londres, Salisbury. — 1782.
Peckit (William). — Oxford. — XVIIIe s.
Picket. — Lincoln. — 1762.
Price (Joshua). — Oxford. — † 1765.
Price (William). — Oxford, Merton. — 1696-1702.

Price (William) junior. — Oxford, Gloucester. — 1708.
Pruddle (John) de Westminster. — Warwick. — xv^e s.
Reve (Thomas). — Westminster, Cambridge. — xvi^e s.
Rowe (Edward). — Londres. — † 1763.
Rowell. — Reading. — xviii^e s.
Searson. — Oxford. — xviii^e s.
Southwarts. — ? — xiv^e s.
Sutton (Baptiste). — Shoderich. — 1635.
Symons (Simon). — Cambridge. — xvie s.
Thornton (John). — Coventry, York. — xive s.
Williamson (Francis). — Cambridge. — xvie s.

Italie.

Agni (Zanino). — Milan. — 1416.
Allegretis (Nicolas de). — Sienne. — 1464.
Andrea (Giovanni di). — Florence. — 1447-1453.
Antonio (Francesco di). — Orvieto. — 1377.
Arrigo (Nicolas). — Pérouse. — xvie s.
Bartolomeo (Fra). — Pérouse. — 1411.
Bartolomeo di Francia. — Milan. — 1416.
Barone (Francesco). — Pérouse. — 1446.
Bernardo (Fra). — Florence. — 1477.
Bindo (Fra Ambrogio di). — Sienne. — 1404-16.
Borro (Batista). — Arezzo. — 1540.
Castello (Giacomo di). — Sienne. — xive s.
Claude. — Rome. — xvie s.

Cristoforo (Fra). — Florence. — 1477.
Contro (Cristoforo di). — Sienne. — 1452.
Diassantis (Tomaso), de Venise. — Milan. — 1407.
Donato. — Florence. — xv^e s.
Dono. — Sienne. — 1287.
Falesome (Giacomo). — Sienne. — xv^e s.
Fornica (Francesco). — Sienne. — 1379.
Galterio Fiamingo. — Florence. — 1560.
Georgio Fiamingo. — Florence. — 1560.
Ghiberti (Lorenzo). — Florence, Arezzo. — xv^e s.
Giovanni (Fra). — Rome. — 1447.
Giunto. — Sienne. — 1287.
Giustiniano di Todi. — Sienne. — 1432.
Giusto. — Sienne. — 1310-1323.
Guasparre di Volterra. — Sienne, Orvieto. — 1440.
Guillaume de Marseille. — Rome, Arezzo. — 1475-1537.
Livi (Domenico). — Arezzo, Florence. — 1436.
Livi (Francesco). — Florence, Lübeck. — 1434-1436.
Maffiolo, de Crémone. — Milan. — 1419.
Mano. — Venise. — 1335.
Mino (Andrea di). — Sienne, Orvieto. — 1389.
Mocetto (Girolamo). — Venise. — xvie s.
Mulinari di Bisotio (Michellino). — Milan. — 1419.
Niccolo (Carlo di). — Florence. — 1447-1453.
Nicolas, de Venise. — Milan. — 1417.
Ornerio (Gérard). — Bologne. — 1575.
Paolino di Montorfano. — Milan. — 1404.
Pandino (Stefano da). — Milan. — 1416.

Paolo (Giacomo di). — Sienne. — XVe s.
Pastorino. — Sienne. — 1549.
Pecori (Domenico). — Arezzo. — 1450.
Porro (Maso). — Cortone. — XVIe s.
Ranieri. — Sienne. — XIVe s.
Recalcato (Giovannino). — Milan. — 1419.
Scrofatis (Cristoforo de). — Milan. — 1429-1438.
Spadari (Benedetto). — Rome. — 1540.
Stass (Dirck), de Campen. — Italie. — XVIe s.
Stefano (Domenico di). — Orvieto. — XVIe s.
Tommè di Luca. — Sienne. — XVe s.
Tuccio. — Florence. — 1389.
Urbani (Michel-Angelo). — Cortone. — 1564.
Zavattaris (Cristoforo de). — Milan. — 1417.

Espagne.

Alberto de Hollanda. — Tolède et Avila. — 1520.
Aparicio (Manuel). — Tolède et Léon. — XVIIIe s.
Arce. — Burgos. — 1581.
Arnao de Flandes. — Séville. — 1557.
Babel (Jorge). — Séville. — 1605.
Bernal (Juan). — Séville. — 1519.
Bernaldino de Gelandia. — Séville. — 1518.
Bonifacio (Pedro). — Tolède. — 1439.
Bruxes (Carlos), Flamand. — Séville. — 1556.
Campa (Juan). — Tolède. — 1522.
Campo (Diego del). — Madrid. — 1602.
Cristobal. — Tolède. — 1459.
Cuesta (Juan de la). — Tolède. — 1513.
Danis (Juan). — Ségovie. — 1676.

Diaz (Diego). — Escorial. — 1565.
Dolfin. — Tolède. — 1418.
Espinosa (Francisco). — Burgos. — XVIᵉ s.
Espinosa (Hernando). — Escorial. — 1571.
Estaenheyl (Ulrich), Allemand. — Madrid. — 1566.
Fernandez (Pedro). — Séville. — 1526.
Galceran. — Escorial. — 1571.
Giraldo de Hollanda. — Cuença. — 1548.
Gonzalo de Cordoue. — Tolède. — 1513.
Guasch (Juan). — Tarragone. — 1571.
Herranz (Francisco). — Ségovie. — 1680.
Juan, fils de Jacobo. — Séville. — 1510.
Jorge de Borgona. — Burgos. — 1541.
Ludeque (Diego de). — Madrid. — 1600.
Luiz. — Tolède. — 1429.
Menandro (Vicente). — Séville. — 1569.
Micier (Cristobal), Allemand. — Séville. — 1504.
Nicolas de Hollande. — Burgos et Avila. — 1535.
Ortega (Juan de). — Tolède. — 1534.
Pablo. — Tolède. — 1459.
Pedro Frances. — Tolède. — 1459.
Pesquera (Sebastian de). — Séville et Cuença. — 1559-1562.
Pierres (Antonio). — Madrid. — 1600.
Resen ou Roesen (Pelegrin). — Madrid. — 1565.
Resen (Renerio). — Madrid. — 1565.
Ruiz (Valentin). — Burgos. — 1624.
Salcedo (Diego de). — Burgos, Avila, Palença. — 1542.

Santillana (Juan de). — Burgos, Avila. — 1498-1550.
Valdivieso (Diego de). — Cuença. — 1562.
Valdivieso (Juan de). — Burgos et Avila. — 1497.
Valerio (Octavio). — Malaga. — 1579.
Vasco de Troia. — Tolède. — 1503.
Vergara (Arnao de). — Séville. — 1538.
Vergara (Juan de). — Tolède. — 1590.
Vergara (Nicolas de), le vieux. — Tolède. — 1574.
Vergara (N. de), dit *el Mozo*. — Tolède. — 1606.
Vivan (Juan). — Séville. — 1518.
Ximenes (Alexo). — Tolède. — 1509.

NOTE

SUR

L'ORIGINE DU GROS TOURNOIS

Par M. L. Maxe-Werly, Associé correspondant national.

Lu dans les séances des 18 juin et 9 juillet 1879.

Dans un article sur le prototype du gros tournois, inséré dans le premier volume des Mélanges de numismatique, MM. de Saulcy et A. de Barthélemy ont cherché à démontrer que cette unité monétaire, dont, suivant l'opinion la plus accréditée, la création remonterait au règne de saint Louis, aurait une origine plus reculée et pourrait avoir pris naissance dans l'atelier de l'abbaye de Saint-Martin de Tours antérieurement à la conquête de la Touraine en 1203 ; qu'il y aurait lieu d'attribuer à Philippe-Auguste et à son successeur Louis VIII les gros tournois aux légendes : PHILIPPVS REX, LVDOVICVS REX — TVRONVS CIVIS, offrant dans la bordure treize fleurs de lis.

Séduit par la façon attrayante dont cette théo-

rie si nouvelle était exposée, je ne songeais nullement à en contester l'exactitude, lorsque peu de temps après, ayant eu la bonne fortune d'acquérir une trouvaille de gros tournois, je découvris un magnifique exemplaire aux légendes : SANCTV MARTIN' — TVRONVS CIVIS présentant dans la bordure douze fleurs de lis seulement. Le système émis par MM. de Saulcy et A. de Barthélemy reposant uniquement sur la présence des treize fleurs de lis, la variété que je venais d'acquérir éveilla mon attention ; l'examen auquel je me livrai ébranlant ma confiance, je résolus d'approfondir cette question. Aujourd'hui le résultat de mes recherches ne me permettant plus d'accepter aucune des propositions avancées plus haut, je vais, en raison de leur importance, les examiner séparément.

Je n'ai point à rechercher ici l'origine du type inscrit sur les monnaies de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, résultat évident de l'altération du temple carolingien longtemps en usage dans l'atelier de cette ville ; ce qu'il importe de connaître, c'est le moment précis où, sur la monnaie royale, s'opéra l'adoption du châtel tournois.

Antérieurement au XIIIe siècle, le type au châtel était particulier à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et si, dès cette époque, les monnaies à ce type jouissaient d'une grande réputation dans le nord-ouest de la France, personne encore n'avait songé à le contrefaire. C'était un type local,

immobilisé dans la province de Tours et qui, malgré sa renommée, n'exerçait aucune influence sur les types monétaires des pays voisins. Il est même probable que jamais le châtel n'aurait eu le succès dont il jouit au moyen âge, si les rois de France ne lui avaient donné une valeur réelle en s'en emparant, et en le plaçant sur les monnaies royales dont le cours était forcé, non seulement dans leur domaine direct, mais encore dans l'étendue des provinces soumises à leur suzeraineté.

La conquête de la Touraine, en 1203, ayant réuni ce comté au domaine de la couronne, le roi de France ne modifia point, sur les monnaies qu'il fit frapper à Tours, le type adopté dans cet atelier; il se contenta de remplacer le nom de la cité par le sien et son titre royal. Pendant un certain temps la légende SCS MARTINVS fut conservée, soit pour ne point rompre brusquement avec la longue habitude que le peuple avait de voir figurer sur les monnaies de ce pays le nom de son patron vénéré, soit parce que, devenu comte de Touraine, le roi avait, comme eux, dû partager avec l'abbaye de Saint-Martin les bénéfices de la fabrication.

Quoi qu'il en soit de cette mesure toute politique, conforme aux usages du temps, cette première modification ne devait point rester isolée ; une transformation complète s'opéra sur le denier au châtel ; le nom de Saint-Martin disparut et la légende TVRONVS CIVI prit place au revers des

monnaies de Philippe-Auguste. Dès lors fut créé le denier tournois proprement dit, dont l'usage devint général et subsista pendant plus de deux siècles.

La création du denier tournois comme monnaie royale remonte donc à l'an 1203 environ, et si pendant quelque temps les espèces frappées à Tours, au nom de Philippe-Auguste, ne constatent en réalité que l'acceptation du type en usage dans cet atelier qui lui a donné son nom, le châtel reçut peu après une consécration définitive; son apparition sur les monnaies émises dans le duché de Bretagne, vers l'année 1206, en est une preuve.

A cette époque, les troubles survenus en Bretagne offraient au roi de France une occasion favorable pour s'immiscer dans les affaires de cette province et essayer de la réunir à ses états, tentative qui devait aboutir seulement trois siècles plus tard. En sa qualité de suzerain, Philippe-Auguste se déclara le tuteur d'Alix, et, profitant habilement des dissensions qui existaient entre les seigneurs bretons, il prit possession du duché, et y fit frapper monnaie. Les premières espèces émises au nom royal furent au type de la croix ancrée, depuis longtemps en usage à Nantes et à Rennes[1]; le roi de France s'intitula

1. La trouvaille de Sierck a fait connaître un curieux denier au châtel présentant en légende SCS MARTINVS = REDONIS CIVI que M. Caron considère comme le point de départ de la tentative faite par Philippe-Auguste pour

du chef de sa pupille DVX BRITANIE. A Guingamp il conserva également la tête informe qui caractérise les monnaies de cet atelier ; mais, en somme, le monnayage provincial de la Bretagne ne subit aucune altération, et le nom seul du tuteur d'Alix s'introduisit dans la légende [1].

Tant que ses prétentions ne lui parurent point suffisamment affermies, le roi de France conserva certains ménagements envers de nouveaux sujets que les dissensions entre leurs seigneurs amenaient sous son autorité, et malgré sa reconnaissance par les Bretons qui l'avaient acclamé [2], Philippe-Auguste se garda bien de rompre avec les habitudes et de modifier le monnayage. Mais après la soumission de Gui de Thouars et la retraite de Jean Sans-Terre, songeant déjà peut-être à établir dans ses états l'uniformité dans les types monétaires, le roi de France s'empressa d'affirmer son autorité souveraine en faisant frapper à Rennes des deniers au châtel qui, dès lors, abdiquant tout rapport avec le lieu de leur origine, furent bientôt contrefaits ou imités.

Cette tentative ne réussit point en Bretagne où les monnaies, après l'abandon de cette province

implanter en Bretagne le type du châtel tournois.

1.	PHILIPVS REX ou RE	= DVX BRITANIE
	BRINꝏ V REX	= NANII CIVIS
	PHILIPVꝏ RE	= CIVI REDONIꝏ
	BRITANDVX REX	= TVRONVS CIVII

2. « Rex terram Britanie sibi subjecit, quia non habuit prohibentem. » D. Morice, t. III, p. 107.

par le pouvoir royal, reprirent la croix ancrée répudiée par Philippe-Auguste; mais le type au châtel, employé depuis cette époque sur les espèces royales, devint aussi populaire que le type parisis. Les barons s'étudièrent à transformer leurs monnaies pour les amener insensiblement à imiter le denier tournois. Sous Jean III, comte de Vendôme (1207-1218), le type vendômois se dénature et se transforme en une espèce de châtel; sous Geoffroy V (1235-1259), le type dunois procède de même, sans toutefois se séparer, ni l'un ni l'autre, de leurs attaches originelles, et sans jamais arriver à présenter un châtel parfait. Ce que n'avaient pu ou osé faire les vassaux de la couronne, allait se produire quelques années plus tard et, dès lors, le denier tournois royal, qui avait emprunté son type à la monnaie seigneuriale, se vit à son tour imité, contrefait sans scrupule, par les princes du sang dans les possessions qu'ils tenaient en apanage, puis, de proche en proche, dans les pays étrangers.

La période de 1203 à 1223, dans laquelle naît et s'impose l'emploi du denier tournois, ne me procure point d'autres renseignements sur cette monnaie éminemment royale qui, pendant le court règne de Louis VIII (1223-1226), ne paraît avoir reçu aucune modification. Sous saint Louis la réforme monétaire tentée par Philippe-Auguste, reprenant son mouvement centralisateur, amène alors une transformation complète.

J'ignore si la conquête de la Touraine mit fin au monnayage abbatial de Saint-Martin de Tours, mais il résulte de la trouvaille de Sierck, — dont la plus grande partie (18 kilog. environ) est, fort heureusement pour la science, arrivée entre les mains de M. Gariel, — que la fabrication des deniers à la légende SCS MARTINVS — TVRONVS CIVI dut cesser aussitôt la prise de possession de cette province par Philippe-Auguste. Toutes les pièces à cette légende sont dans un état de conservation telle que les pesées scrupuleusement faites présentent une différence très notable avec celles des deniers PHILIPVS REX — TVRONVS CIVI. La faveur dont les espèces de l'abbaye de Saint-Martin avaient joui pendant si longtemps ne pouvait soutenir avantageusement la concurrence faite par le souverain. En s'emparant du châtel, en lui donnant le prestige d'un type tout à la fois national et royal, la monnaie du roi effaçait complètement la monnaie abbatiale; par ce fait même, il n'était plus permis aux abbés de Saint-Martin de Tours de tirer encore profit d'une fabrication dont le cours, limité à l'étendue de leurs possessions, avait à lutter contre les espèces royales.

Jaloux de son autorité, et désireux de compléter la réforme monétaire entreprise par Philippe-Auguste, son petit-fils n'était point disposé à laisser subsister dans les provinces soumises à son pouvoir le monnayage féodal. Aussi voyons-nous

saint Louis déclarer dans ses ordonnances qu'à l'avenir ses monnaies auraient cours forcé dans toute l'étendue du royaume, et que nul ne pourrait faire frapper des espèces à l'imitation des siennes[1].

Cette interdiction si formelle de 1262 eut pour but de sanctionner, par un édit royal, les remontrances que le roi avait dû précédemment adresser à ses frères Alphonse, comte de Poitou, et Charles d'Anjou, comte de Provence, dont les monnaies frappées à Riom, à Poitiers, à Toulouse, à Tarascon, à Marseille, à Saint-Remy, étaient une véritable contrefaçon des deniers tournois. Cette célèbre ordonnance fut confirmée par un arrêt de l'année 1265 décriant les poitevins, les provençaux et les toulousains imités de la monnaie royale.

Cependant si saint Louis ne souffrait point que le monnayage féodal s'emparât du châtel devenu type royal, et se montrait si rigoureux à l'égard de ses frères, il n'en était point de même quand il s'agissait de répandre au loin, dans les pays étrangers, la renommée dont la monnaie au châtel jouissait dans ses états. Dès l'année 1248, il avait accordé à un de ses anciens sujets, établi en Achaïe, l'autorisation de frapper des deniers à l'imitation du type tournois royal[2].

1. « Nuls ne puisse faire monnoye semblant a là monnoie le Roy que il ny ait dissemblance aperte et devers croix et devers pilles et que elles cessent dès ores en avant. »

2. Je dois à l'amitié de M. G. Schlumberger la communi-

Je ne veux point suivre le denier tournois dans les différentes modifications qu'il eut à subir, ni m'occuper des nombreuses imitations qui en furent faites, soit en France, soit dans les pays étrangers ; il me suffit d'avoir établi la date exacte à laquelle le type au châtel prit place sur la monnaie royale; je vais présentement exposer les raisons qui ne me permettent point d'admettre la proposition émise par M. de Saulcy, relativement au gros tournois de Saint-Martin de Tours que possède M. Gariel.

Dès l'apparition du travail de M. Delombardy, on comprit toute l'importance que présentait la classification des monnaies royales par ordre d'émission ; aussi chacun attendait-il avec une impatience bien naturelle la publication des preuves que ce savant promettait de donner à l'appui des faits avancés dans la rédaction du catalogue de la collection Regnault. La mort de M. Delombardy et la perte de son manuscrit laissaient les numismatistes dans l'incertitude sur la valeur des renseignements annoncés, lorsque M. de Saulcy

cation du document suivant, recueilli dans l'histoire inédite de Romanie de Marino Sanudo : Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, étant venu trouver saint Louis dans l'île de Chypre, en obtint la permission de frapper des deniers tournois au type de ceux du roi de France, sous la condition que dans une livre il mettrait trois onces et demie d'argent. Guillaume étant retourné en Achaïe vers 1250, la fabrication de ses deniers tournois ne put donc commencer que vers cette époque.

entreprit de refaire ce travail. Cinq années de laborieuses recherches lui suffirent pour consulter les nombreux documents mis à sa disposition, et, grâce à la publication de cette œuvre impatiemment attendue, il sera permis, un jour, aux amateurs de reprendre avec ardeur et profit l'étude des monnaies royales.

Ce que mon ami et maître, M. Chautard, a tenté sur les monnaies au type de l'esterlin, sera désormais permis à tous ceux qui voudront retrouver l'origine des nombreuses espèces émises sous les rois capétiens ; l'horizon paraît devoir être sans bornes ; la connaissance exacte de l'apparition d'un type royal deviendra un guide précieux pour l'étude des monnaies seigneuriales et pour leur classification par ordre d'émission, travail jusqu'alors impossible en raison de l'ignorance où l'on était des documents recueillis par M. de Saulcy. C'est ainsi que, dans mes recherches sur la numismatique du Barrois, il me sera permis de décrire dans leur ordre d'émission toutes les monnaies frappées par nos souverains à l'imitation de la monnaie royale.

Malgré la science bien connue de M. de Saulcy, malgré son ardeur à réunir tous les matériaux nécessaires pour son grand ouvrage, bien des faits lui échapperont sans doute. Les archives consultées par lui n'étant point complètes, les collections qu'il a pu visiter ne renfermant pas, aussi riches qu'elles soient, toutes les variétés émises,

il y aura encore pour chacun de nous, modestes collectionneurs, bien des points obscurs ou faibles qu'il faudra revoir avec attention.

A-t-il existé des sous tournois en nature avant le XIIIe siècle ?

Leblanc, à qui il faut toujours recourir quand il s'agit des monnaies royales, ne paraît pas avoir eu une idée bien arrêtée sur l'origine du gros tournois. Ayant emprunté à Petau le dessin d'un gros d'argent PHILIPPVS : REX FRANC — TV-RO | NES | ARG, monnaie évidemment mal lue ou mal reproduite, il en conclut que Philippe-Auguste dut en faire de semblables. Puis il ajoute : « Je suis persuadé qu'il en fit aussi fabriquer d'autres qui avoient une bordure de fleurs de lys. »

Ce qui avait pu faire naître en lui cette croyance, c'est un gros d'Alost qu'il attribuait à Philippe d'Alsace, comte de Flandre (1168-1191), contemporain de Philippe-Auguste, et dont il traduisait ainsi la légende : PH*ilippus* E*lsatiae* COM*es* FLAND*riae*, tandis que cette pièce, d'une époque postérieure, date évidemment de la régence de Philippe de Thiette, qui gouverna la Flandre pendant la captivité de son père, Gui de Dampierre, de 1303 à 1305 : PH*ilippus* F*ilius* COM*itis* FLAN-*driae*.

Ainsi une erreur dans l'attribution du gros d'Alost avait pour conséquence de faire remonter antérieurement au règne de saint Louis la création

du gros tournois ; le savant Lelewel acceptait cette classification et M. de Barthélemy lui-même, dans son Manuel de numismatique du moyen âge (p. 117), adoptait cette attribution en tout contraire aux indications générales développées par lui à la page 63, et dans lesquelles il nomme saint Louis comme ayant le premier transformé en monnaie réelle le sou qui jusqu'alors n'avait été qu'une valeur idéale.

A l'appui de son opinion sur l'existence du gros tournois antérieurement au règne de saint Louis, Leblanc, page 174, signalait un traité de paix conclu à Bayonne le 13 juillet 1289 entre Philippe le Bel et le roi de Castille, relatant différentes monnaies ayant cours en 1220, et parmi lesquelles auraient été mentionnés des *Turones nigri* et des *Turones argentei*. Mes recherches pour retrouver ce traité étant demeurées infructueuses, je suis porté à croire que Leblanc aura commis une erreur de date en indiquant à l'année 1289 ce traité que plus loin, dans son article sur les marabotins, il reporte à l'année 1290. Dans son histoire d'Espagne, Mariana ne parle point d'un traité conclu à Bayonne en 1289, mais il rapporte qu'en 1290, à la suite d'une entrevue dans cette même ville, Philippe le Bel et Sanche signèrent un traité de paix dont j'ai retrouvé deux exemplaires, celui du roi de France et celui du roi de Castille [1].

1. Archives nationales. J. 601 = 23 et 24.

Si dans cet acte il est parlé de *Turones argentei*, il ne faut point en conclure avec Leblanc que le gros tournois avait cours en 1220[1] ; après avoir réglé certaines difficultés relatives aux prétentions de Philippe le Bel sur la couronne de Castille, il y est déclaré que si les terres assignées à Blanche, femme de Ferdinand d'Aragon, ne pouvaient lui assurer le revenu stipulé pour son douaire, on serait obligé de le compléter, et qu'il lui serait payé : « sex milia librarum et sexenta libras turonensium nigrorum, vel valorem in turonensibus argenteis, vel bonis sterlingis, unoquoque turonensi argenteo pro tredecim turonensibus nigris et quolibet sterlingo pro quatuor computatis, sive in aliis monetis aureis, vel argenteis ad valorem suum secundum estimationem campsorum de Navarra. » Soit six mille soixante livres de tournois noirs ou leur valeur en monnaie courante en 1270.

Leblanc n'était sans doute pas bien convaincu

1. Ce document ne paraît point concluant à M. de Wailly, qui, sans affirmer que Philippe-Auguste n'a point fait frapper quelques gros tournois, doute cependant que cette pièce si importante soit antérieure à saint Louis. M. Ad. Vuitry dit que saint Louis commença sa réforme monétaire en 1258 ; mais il n'indique point en quelle année fut créé le gros tournois (*Études sur le régime financier de la France*, p. 440). M. A. de Barthélemy, revenant plus tard sur l'opinion qu'il partageait d'abord avec M. de Saulcy, en fixe l'apparition au 1er août 1266 (*Vie de saint Louis*, par M. Wallon, éclaircissement II, p. 503). Voir pl. 1, n° 3.

de l'existence du gros tournois sous Philippe-Auguste; car, page 189, il ajoute que, selon l'opinion la plus généralement répandue, saint Louis serait le créateur du gros tournois d'argent; c'est à cette opinion que je me rallie, toutes mes recherches tendant à en démontrer l'exactitude.

Non seulement on connaît l'ordonnance par laquelle saint Louis détermina l'aloi et le poids de cette monnaie si célèbre, mais encore lorsque sous ses successeurs il s'agit de réforme dans le cours ou la fabrication des espèces, on ne se reporte point aux monnaies antérieures à ce prince, et jamais il n'est question des gros frappés par Philippe-Auguste et Louis VIII. En 1315, sur les réclamations de ses sujets, Louis le Hutin ordonne de fabriquer le gros tournois tel qu'il était au temps de Louis IX; en 1329, Philippe de Valois veut « qu'on face faire gros tournois d'argent de la valeur et du temps de m^r saint Louis et auront cours pour douze bons petits tournois de la valeur et loy de ceux de m^r saint Louis. » Ainsi, chaque fois que les monnaies allaient s'affaiblissant, le peuple, qui ne perdait point le souvenir du haut titre qu'elles avaient eu sous ce prince, réclamait-il instamment qu'on en revînt à la monnaie de « monsieur saint Louis. »

Si le gros tournois était antérieur à la prise de possession de la Touraine par Philippe-Auguste, on aurait peine à comprendre que cette monnaie,

si remarquable par son type, n'eût point été imitée, aussitôt son apparition. Or les documents historiques de cette époque sont muets sur le gros tournois, et Charles d'Anjou, comte de Provence, qui le premier fit frapper à ce type, ne put en user avant 1275 [1].

Alphonse, son frère, comte de Poitiers, qui contrefaisait également le type du denier tournois et dès l'année 1241 se renseignait sur la valeur des espèces en renom, «cherchant quelle monnoie nos porrions faire en nostre terre à nostre preu», ne parle point du gros tournois dans la lettre qu'il adresse à ce sujet à son intendant; il s'occupe des poitevins, des angevins, des nantois, des mançois et des deniers tournois sans parler du gros tournois. Dans l'inventaire des sommes qui lui sont adressées par son trésorier, en 1250, rien n'indique parmi ces espèces d'or et d'argent, achetées pour le compte d'Alphonse, la présence du gros tournois dont la création ne saurait, selon mon opinion, être antérieure à l'année 1266, puisque l'ordonnance de 1265 relative à la monnaie, et réglant le cours des angevins, des mançois et des esterlings, leur assigne une valeur en

1. Poey d'Avant signalait à tort l'exemplaire percé de sa collection comme étant un de ceux qui avaient subi cette opération en vertu de l'ordonnance de 1265, puisque le titre de roi de Sicile inscrit au droit ne put être porté par Charles Ier qu'en 1266, époque à laquelle ce prince prit possession des royaumes de Naples et de Sicile.

deniers tournois et non en gros tournois. Déjà celle de 1262 déclare que « ne seront point refusez parisis et tournois tant soient-ilz pelez, mez qu'ils ayent connaissance devant croix et devant pile qu'ils sont parisis ou tournois », c'est-à-dire deniers parisis ou tournois, sans laisser supposer qu'il puisse être question dans cette ordonnance de la monnaie du gros tournois.

Nulle part, dans les nombreux actes antérieurs au règne de saint Louis qu'il m'a été possible de consulter, je n'ai rencontré les dénominations *Argenteus Turonensis*, *Grossus Turonensis*, *Denarius grossus*; c'est seulement en 1267 que je rencontre la première mention du gros tournois.

Dans l'ouvrage de M. Boutaric, intitulé *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, j'ai trouvé plusieurs renseignements importants. Par un acte du mois de novembre de cette année, Alphonse donne ordre de frapper vingt milliers de monnaie, dont dix milliers de billon, et dix milliers de gros tournois, pareils à ceux du roi de France. Cette ordonnance ne reçut point son exécution, car le mardi avant la Saint-Thomas (21 décembre) de la même année, Alphonse prescrivait de ne point frapper de gros : *grosse monete argentee*.

Cette même année, dans une ordonnance adressée au sénéchal de Saintonge, Alphonse prescrit de convertir les recettes en monnaies qu'il lui désigne et indique que pour *un denier gros d'argent des gros tournois le roy de France* il devra

donner douze petits tournois. Dans l'ordonnance adressée en août 1268 au sénéchal de Toulouse, réglant le change, il est dit : « Et pour chascun gros denier tornois d'argent le roy de France XII petiz tornois des tornois le roi de France. »

Non seulement l'histoire et les documents monétaires sont affirmatifs sur ce point, mais si on examine le style des premiers gros tournois, on demeure convaincu que leur création ne saurait être antérieure aux dernières années du règne de saint Louis. L'examen fait par M. Demay du gros à la légende *Sanctus Martinus* et de ceux de Philippe et de Louis aux treize fleurs de lis est concluant en faveur de mon système. Selon l'opinion de notre confrère et en raison de la forme des lettres, il n'est guère possible de classer ces monnaies, même au règne de saint Louis, et il convient de les reporter aux dernières années du XIII[e] siècle.

Quoique la période comprise entre la conquête de la Touraine et la réforme monétaire soit de courte durée, ces soixante années virent la civilisation faire un pas immense ; toute une révolution s'opéra dans les mœurs. Le sentiment artistique prit un développement rapide, conséquence toute naturelle des guerres qui pendant plus d'un siècle avaient mis les Francs en contact avec les peuples de l'Orient, et dont le résultat se révéla par les chefs-d'œuvre du XIII[e] siècle ; l'autorité royale, fort augmentée sous Philippe-Auguste,

grandit encore sous saint Louis, et rendit seulement alors possible l'entreprise de toutes les réformes que ce prince exécuta vers la fin de son règne.

Indépendamment de la perfection apportée dans la gravure du coin, tant sous le rapport de l'exécution des lettres et du châtel que dans l'heureuse innovation de la bordure formée de petits compartiments renfermant chacun un lis, il est, je crois, une autre raison qui peut faire abandonner l'idée de reporter à Philippe-Auguste la création du gros tournois. Je veux parler de la légende extérieure : *Benedictum sit nomen Domini nostri Dei Jesu Christi*, manifestation évidente de cette profonde piété du seul roi de France que l'Église ait admis au nombre des saints ; invocation du roi chrétien qui à toute heure de sa vie, dans les succès, dans les revers, reportait tout à son Dieu, à son créateur, au seul maître de l'univers : *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*.

Peut-on admettre que le gros tournois aurait été créé dans l'atelier de Saint-Martin de Tours et qu'il aurait servi de prototype au gros tournois royal ?

Pour me faire sur cette question une opinion sérieuse, appuyée de documents authentiques, j'ai dû remonter à l'origine du monnayage de Saint-Martin de Tours, et rechercher en vertu de

quels droits cette abbaye frappait monnaie. Puisant à des sources historiques connues de tout le monde, empruntant aux travaux de M. A. de Barthélemy plusieurs documents relatifs à ce sujet, je n'ai rien à apprendre de nouveau sur la nature des privilèges concédés aux abbés de Saint-Martin ; toutefois je crois nécessaire de développer ici le résultat de mes recherches.

Le monnayage de Saint-Martin de Tours est de beaucoup antérieur aux plus anciens documents historiques confirmant à cette antique abbaye le droit de battre monnaie. On ignore l'époque à laquelle lui fut concédé ce privilège, mais les triens RACIO SCI MARTINI, RACIO BASILICI — SCI MARTINI — TVRONVS CIVITAS établissent que dès la fin du VIIe siècle il existait dans la ville de Tours deux ateliers distincts, l'un pour le service de l'abbaye de Saint-Martin, l'autre pour les besoins de la cité. Cet état de choses qui dura jusqu'aux dernières années de la période mérovingienne se continua sous les Carolingiens ; les deniers d'argent RACIO.S.M. sont les monnaies de transition qui conduisent le monnayage abbatial jusqu'au temps de l'avènement de Pépin le Bref : PI+PI REX — SCI MARTINI, sous-entendu *racio* ou *moneta*, ainsi que le prouvent les deniers de ses successeurs : CARLVS REX — SCI MARTINI MONETA.

Sous les rois de la seconde race, l'atelier de l'abbaye continua sa fabrication en inscrivant sur ses

produits le nom du souverain ; de son côté, l'atelier royal ne cessa point de frapper monnaie aux noms de Pépin et de ses successeurs jusqu'au jour où, s'étant rendus indépendants, les vicomtes administrant la Touraine reprirent à leur profit, dans l'atelier de Tours, la fabrication que jusqu'alors ils avaient été chargés de surveiller, et qui dès lors devint leur propriété.

C'est vers ce temps, probablement, que l'atelier de Saint-Martin, toujours actif, modifia le type carolingien proprement dit, et plaça sur le droit de ses monnaies la tête de profil accostée des initiales S. M. La présence du monogramme sur ces deniers n'eut plus d'autre valeur que celle d'un type immobilisé en raison de la faveur dont il jouissait encore ; la fabrication ne paraît point avoir été interrompue dans ces moments de troubles et peut-être même, peu de temps après, l'atelier de Saint-Martin absorba-t-il à son tour le monnayage particulier des vicomtes.

Vers la fin du xe siècle la monnaie de l'abbaye se modifie ; elle s'adjoint définitivement la légende TVRONVS CIVITAS, demeurée sans emploi par suite de la fermeture de l'atelier de Chinon, où les vicomtes de Touraine avaient précédemment fait frapper leurs monnaies TVRONES CIVITAS — CAINONI CASTRO ; elle reprend le temple carolingien qu'elle transforme insensiblement, au point d'en produire par une suite d'altérations successives un type nouveau, celui au châtel. Ce

fut ce type qui la caractérisa pendant toute la durée du XIe et du XIIe siècle, et dont la bonne renommée, en engageant Philippe-Auguste à se l'approprier, le fit bientôt accepter comme type national sur les monnaies royales.

Si l'examen de la trouvaille de Sierck rend incontestable la date de la cessation du monnayage des deniers à la légende SCS MARTINVS — TVRONVS CIVI, rien ne prouve qu'à partir de cette époque l'abbé de Saint-Martin de Tours ait renoncé à jouir du privilège dont il était en possession depuis tant de siècles ; peut-être même, pendant un certain temps, émit-il la monnaie royale au type de Philippe PHILIPVS REX — SCS MARTINVS, en partageant avec le roi de France, abbé de Saint-Martin de Tours, les bénéfices de la fabrication. Cette supposition ne présente rien de contraire aux usages de l'époque. Mais lorsque les espèces royales à la légende PHILIPVS REX — TVRONVS CIVI furent frappées dans les ateliers relevant de la couronne, son privilège amoindri ne lui permit plus de continuer une fabrication présentant trop peu de bénéfices. Forcés d'interrompre leur monnayage, les abbés de Saint-Martin de Tours ne purent se résoudre à faire l'abandon de leur droit monétaire, et, si leur atelier demeura forcément inactif peu après l'époque de la conquête, ils ne se résignèrent point à renoncer aux antiques privilèges qui avaient été octroyés à leur église.

On ignore l'époque à laquelle le droit de battre monnaie fut concédé à l'abbaye de Saint-Martin de Tours ; Charles le Simple le confirme en 919, Raoul en 924, Louis d'Outremer en 940, et, dès son avènement au trône de France, Hugues Capet s'empresse de ratifier ce droit accordé par les rois ses prédécesseurs. Ces différents actes de confirmation ne furent point assurément les seuls que les abbés de Saint-Martin aient obtenus ; il est même probable qu'à chaque changement de règne ils s'adressaient au nouveau roi pour en obtenir de semblables.

Cédant aux pressantes sollicitations de l'abbé de Saint-Martin, nous voyons saint Louis octroyer au chapitre l'autorisation de frapper monnaie. C'est du moins ce que l'on peut conclure d'un acte du mois d'août 1233, rappelé par Duby, acte qui a complètement disparu, et par lequel ce roi aurait permis à l'église et au chapitre de Saint-Martin de la ville de Tours de faire battre monnaie par Pierre de Chablis [1] nommé par le chapitre, à la charge que la moitié du revenu appartiendrait audit seigneur-roi, « ladite permission volontaire et tant qu'il plaira à icelui seigneur ».

Cet acte, dont je n'ai pu me procurer le texte

1. En 1204, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre et de Tonnerre, constatait la cession des coins de la monnaie d'Auxerre et de Tonnerre à Pierre de Chablis, par Lambert de Bar, qui les possédait à titre héréditaire. M. A. de Barthélemy : *Monnaies des comtes de Tonnerre*, p. 6.

complet, est une confirmation accordée à l'antique abbaye du privilège dont elle avait joui ; mais en reconnaissant cette prérogative, saint Louis prend le soin de stipuler que la moitié du revenu de la fabrication lui appartiendra, et que cette autorisation, toute gracieuse de sa part, ne sera point définitive. Ainsi, dans sa vénération pour saint Martin, si le roi chrétien reconnaît à l'abbaye de Tours le droit de battre monnaie, le roi de France, suivant en cela la politique de ses prédécesseurs, prend soin de restreindre cette concession dans de sages limites ; ce n'est plus qu'une autorisation temporaire pendant la durée de laquelle il prélèvera la moitié des revenus de la fabrication, ce qui, en définitif, la rendait peu lucrative pour les abbés de Saint-Martin de Tours et devait bientôt y mettre fin.

Le fait suivant, dont je dois la connaissance à M. de Barthélemy, vient à l'appui de cette supposition. Vers l'année 1242, un baron de Preuilly en Touraine se plaignait à saint Louis que la suppression du monnayage de l'abbaye lui eût fait perdre une partie de ses revenus[1]. Quel fut le résultat d'une telle réclamation ? je l'ignore, mais il est assez probable qu'elle demeura sans résultat. Néanmoins, si l'atelier de Tours resta depuis

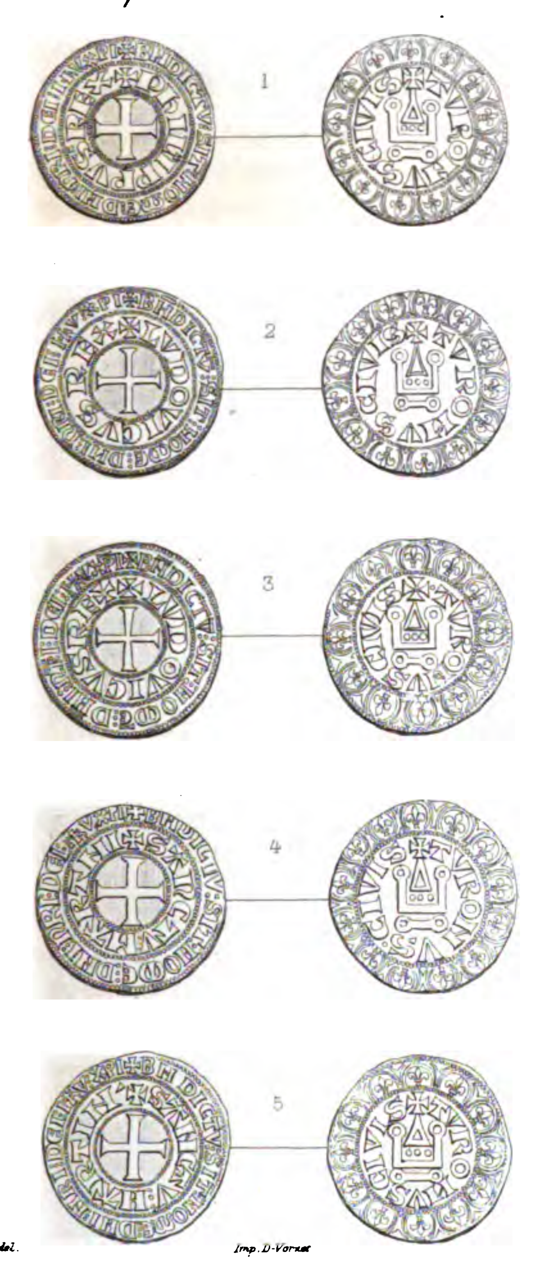
1. Les seigneurs de Preuilly, premiers barons de la Touraine, avoués du chapitre de Saint-Martin, étaient possesseurs de plusieurs droits honorifiques et lucratifs dans cette église.

inactif, les abbés de Saint-Martin ne cessèrent de revendiquer le droit de frapper monnaie, et nous voyons en 1316, sur la demande du Chapitre, le roi Louis X lui confirmer ce privilège.

Dans le règlement de 1315, déterminant le poids, l'aloi et le type que devaient avoir les espèces des barons et prélats du royaume de France « qui se dient avoir droit de faire monnoie », il n'est nullement fait mention de la monnaie de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, preuve évidente de la fermeture de cet atelier à cette époque. Ce fut sans doute sur la promulgation de cet édit que le Chapitre de Saint-Martin fit parvenir ses réclamations à Louis X et en obtint la lettre du 12 mai 1316 par laquelle le roi, s'adressant « *aux gens de ses comptes, prescrit de ne point troubler les doyen, trésorier et chapitre de S. M. dans l'exercice du droit de frapper une certaine monnaie, droit qui leur avait été concédé par les rois ses prédécesseurs, et confirmé par son père, malgré que depuis longtemps ils n'en aient point usé*[1]. »

Ici s'arrêtent les renseignements que j'ai pu me procurer sur le monnayage de l'antique abbaye à laquelle M. de Saulcy veut attribuer la création du sou d'argent, devenu le type du gros tournois royal. Rien ne vient à l'appui de cette opinion que je crois mal fondée ; et même, en admettant

1. *La Touraine,* p. 569.



Max Varly del. *Imp. D-Vornet* *Dardel sc.*

GROS TOURNOIS.

que Philippe-Auguste et son successeur Louis VIII aient frappé des gros tournois avec treize fleurons dans la bordure, cela ne serait point une preuve que la pièce de M. Gariel fût antérieure aux règnes de ces deux princes. La variété que je possède de cette curieuse monnaie présentant douze fleurs de lis dans la bordure est certainement postérieure au règne de saint Louis.

✝ SANCTV' ⁝ MARTIN' — TVRONVS CIVIS, au lieu de

✝ SAnCTV' ⁝ MARTIn' — TVRONVS°CIVIS, exemplaire de M. Gariel[1].

Doit-on classer aux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII les gros tournois aux légendes PHILIPPVS et LVDOVICUS, dans la bordure desquels sont inscrites treize fleurs de lis?

Aucun texte ne vient, je crois, appuyer cette classification et jusqu'à ce jour je ne connais que deux exemplaires présentant cette singularité. Le premier, appartenant à la collection de la Société de numismatique, donne en légende *Philippus* avec deux P et la lettre L bidentée, puis, au revers, au lieu de CIVI, le mot CIVIS qui, on le sait, ne se retrouve sur aucun denier, soit de Saint-Martin, soit de Philippe-Auguste, frappé à Tours[2];

1. Pl. 1, n°s 4 et 5.
2. Pl. 1, n° 1.

or, comme les deniers, parisis ou tournois, appartenant à ce prince donnent tous la forme PHILIPVS avec un seul P, il convient, je crois, de reporter ce gros aux treize fleurs de lis à l'un de ses successeurs, Philippe III ou Philippe IV.

Si l'on consulte les monnaies de Philippe Ier, on remarque que les formes PHILIPPVS et PHILIPVS sont indifféremment employées dans les nombreux ateliers du domaine royal. On retrouve le nom du roi avec deux P à Senlis, à Château-Landon, tandis que les espèces frappées à Pontoise, à Mantes, à Orléans, à Chalon-sur-Saône, à Mâcon présentent toutes un seul P; à Étampes l'une et l'autre forme étaient également en usage. Remarquons en outre que sur les sceaux de Philippe Ier le nom du roi est inscrit PHILIPVS, quand ceux de Philippe-Auguste, dont le nom sur les monnaies est toujours avec un seul P, présente la forme PHILIPPVS qui est celle adoptée également sur les sceaux par ses successeurs Philippe III et Philippe IV : PHILIPPVS.

Quant à la pièce LVDOVICVS que l'on veut donner à Louis VIII en raison des treize fleurons[1], je dois faire observer que saint Louis ayant émis des gros à treize fleurs de lis, ainsi que l'affirme M. de Saulcy, rien ne s'oppose, je crois, à ce que l'on doive classer au règne de ce prince la monnaie de M. Gariel; ce qui confirmerait en ce point

1. Pl. 1, n° 2.

mon opinion : que le gros tournois est de création royale et non une imitation servile d'un sou d'argent frappé, vers la fin du XIII[e] siècle, par les abbés de Saint-Martin de Tours [1].

En effet, comment admettre qu'après avoir émis antérieurement à la conquête ce type véritablement artistique, « la plus belle monnoye, dit Poulain, que l'on puisse trouver et la plus fine et la mieux gravée », le monnayage de cet atelier soit revenu à la fabrication des deniers aux noms de PHILIPVS REX — SCS MARTINVS, PHILIPVS REX — TVRONVS CIVI, LVDOVICVS REX — TVRONVS CIVI ? Cela pourrait difficilement se comprendre.

1. Si le gros tournois, à son origine, reçut dans la bordure douze fleurs de lis, ce nombre ne fut point toujours adopté sur les espèces seigneuriales, françaises ou étrangères, imitées de la monnaie royale. Je trouve en effet dix fleurons sur les gros tournois de Charles, dauphin de France (1349-1364), et d'Édouard III, duc d'Aquitaine (1317-1355). Ce dernier prince émit également des gros à onze fleurs de lis, et en cela il fut imité par Eudes de Bourgogne (1315-1350), Charles, roi de Navarre (1349-1387), Aimoin de Savoie (1329-1343), Louis de Vaud (1302-1350), Henri IV, de Bar (1336-1344), Thomas de Bourlemont, évêque de Toul (1330-1354), Adolphe, comte de Berg (1308-1348), Jean II, comte de Namur (1329-1355), etc., etc. Je retrouve enfin treize fleurons sur les monnaies au châtel de Jean de Namur, sur celles de Henri de Lancastre (1349), frappées à Bergerac, de Guillaume de Juliers (1360-1380), de Raimond III ou IV, prince d'Orange (1335-1393), du pape Clément VI (1342-1352), frappées à Avignon, enfin sur un gros tournois indiqué par Leitzmann, *Numismatische Zeitung*, 1853, p. 5. DNS LODEVICVS TVRONVS CIVIS.

Un curieux manuscrit de la Bibliothèque nationale[1], écrit vers le milieu du XVIe siècle, et dont l'existence m'a été signalée par M. de Saulcy, contient le renseignement suivant : « En 1180 Philippe-Auguste estant à Paris ordonna quant au faict de ses monnoyes faire ce qui s'en suit :

« Que ses monnoyes tant d'or que d'argent ou billon seroient continuées en cours, poix et loy comme du temps du prédécesseur roy Louis le Piteux son père, excepté seulement son nom y vouloit estre mis en légende des dites monnoyes.

« Que la monnoye de son royaulme seroit faicte et ouvragie comme s'ensuit : royaulx d'or, florins....., puis enfin gros tournois d'argent, à XII^d de loy argent le roy... »

Une telle rédaction ne paraît point présenter beaucoup d'exactitude ; aussi ne puis-je croire que l'auteur de ce manuscrit ait puisé ce renseignement aux sources officielles. Si Philippe-Auguste continua, sans y rien changer, le monnayage en cours sous le règne de son père, il faudrait accepter que, sous Louis VII, le gros tournois existait déjà, ce qui est inadmissible. J'ignore où cet auteur anonyme a recueilli les documents monétaires dont il fait précéder les dessins intercalés dans son texte, mais je déclare ne pouvoir accorder aucune valeur au renseignement qu'il

1. N° 5524, p. 34.

donne sur le gros tournois. Quelle confiance peut-on avoir dans un travail où l'on attribue à Philippe-Auguste les doubles parisis de Philippe IV, puis à son successeur les deniers carolingiens de Louis d'Outremer, ceux de Melle LVDVIC — METALLVM ; à Philippe VI, les pièces de Strasbourg du XVe siècle à la légende *moneta argentinensis. Gloria in excelsis Deo, etc.*

Je n'accepte donc point comme exacte l'ordonnance de saint Louis que cet auteur du manuscrit rapporte à la date du XXe jour de novembre 1226, et par laquelle ce prince fit faire « gros tournois d'argent fin ayant les uns au haut cercle du costé de la pille XIII fleurs de lis, les autres XII seulement », et je considère comme peu sérieuse cette remarque de l'auteur déclarant que « la supériorité des dits gros tournois d'argent à XIII fleurs de lis plust et fust agréable au seigneur roy, lequel en fist forger autrement quantité d'or du poids de II^{d} XVI grains..... laquelle ouvrage il dédia seulement pour son aulmosne aux pauvres auxquels souvent il lavoit les pieds par humilité. » A cette époque le jeune prince avait onze ans et demi, et ce serait le jour même de son avènement au trône qu'il aurait rendu cette ordonnance? Cela est inacceptable.

Pour clore cette longue dissertation, je conclus en repoussant l'attribution du gros de Saint-Martin de Tours antérieurement à l'année 1204, mon

exemplaire et celui de M. Gariel, à la légende Turonus CIVIS et non CIVI, ne me permettant point en raison de leur style d'accepter une telle proposition. Je préfère y reconnaître cette *certaine monnaie* dont Louis X, en 1316, autorisait la fabrication ; et, dans ces deux variétés uniques, je vois une affirmation du droit de frapper monnaie confirmé par saint Louis et ses successeurs aux abbés de Saint-Martin de Tours, mais non les produits d'un monnayage actif. A cette époque, cet atelier ne fonctionnait plus ; et, dans le règlement de 1315, il n'est point fait mention de la monnaie de la basilique.

NOTE

SUR UNE TAPISSERIE

REPRÉSENTANT

GODEFROY DE BOUILLON

ET SUR LES

REPRÉSENTATIONS DES PREUX ET DES PREUSES

AU QUINZIÈME SIÈCLE.

Par M. J. Guiffrey, membre résidant.

Lu dans les séances des 16 juillet et 12 novembre 1879.

M. le vicomte de Matharel possède, dans son château de la Grange-sur-Allier, une intéressante tapisserie reproduite à l'eau-forte dans une publication récente[1] et que j'ai pu étudier sur une photographie communiquée par M. Léon Palustre.

L'auteur des *Châteaux historiques de la France* attribue cette pièce au xv° siècle et en vante la conservation. Elle représenterait, d'après lui, l'entrée de Godefroy de Bouillon à Jérusalem. Nous croyons qu'il s'est légèrement trompé sur

1. *Châteaux historiques de la France,* par M. Sadoux, chez Oudin, rue Bonaparte, 2 vol. in-fol. avec eaux-fortes.

le sujet et sur la date. Sans vouloir en rien diminuer l'intérêt de ce monument, nous croyons qu'il ne nous est pas parvenu dans son état primitif, que certaines réparations ont altéré singulièrement son ancien aspect.

On lit en effet dans la bordure supérieure l'inscription : *Amor vincit mundum*. Cette devise est bien connue. On la retrouve sur plusieurs tapisseries représentant le *Triomphe de l'Amour* et appartenant à une série dont il existe encore plusieurs exemplaires. L'artiste qui a dessiné cette tenture a demandé ses inspirations à Pétrarque et a figuré dans différents tableaux le *Triomphe de la Chasteté*, le *Triomphe de la Mort*, le *Triomphe de la Religion*, le *Triomphe de Bonne Renommée*, le *Triomphe du Temps*, enfin le *Triomphe de l'Amour*. Le succès de ces compositions allégoriques et morales fut énorme au commencement du XVIe siècle ; de là les nombreuses répétitions de cette série.

La bordure de la tapisserie de M. le vicomte de Matharel appartient donc au XVIe siècle, les vases qui interrompent l'encadrement formé de festons de pampres sont bien dans le goût de la Renaissance. Mais comment se fait-il qu'une devise destinée à surmonter le *Triomphe de l'Amour* accompagne un sujet avec lequel elle n'offre aucun rapport? Cette anomalie s'explique d'une manière fort naturelle. Cette bordure n'appartenait pas primitivement à la tapisserie que nous avons sous

les yeux. Elle encadrait sans doute autrefois un *Triomphe de l'Amour*, dont elle aura été détachée; et on l'a utilisée tant bien que mal pour servir de cadre à l'image de Godefroy de Bouillon.

Deux arguments viennent confirmer cette hypothèse : 1° Le dessin de la bordure n'est pas à l'échelle du sujet central ; il convient à des figures plus petites et plus fines ; un ancien tapissier n'eût pas manqué d'encadrer la grande figure de Godefroy dans des motifs d'ornementation plus larges. 2° Les légendes inscrites sur les banderoles latérales ont été rognées ; les mots ne sont plus complets ; la bordure étant trop resserrée pour le panneau qu'on voulait y placer, on a mutilé la tapisserie, on l'a coupée sur les côtés, plus à gauche qu'à droite, pour la réduire à la taille de son nouveau cadre. Et si on a conservé la légende de la banderole supérieure presque intacte, l'ouvrier inhabile chargé du travail d'adaptation a placé le sujet de travers dans la bordure. Ainsi la jambe du valet qui tient la tête du cheval a été rognée au-dessus du pied. Tous ces détails montrent amplement que la bordure actuelle n'appartient pas au panneau central, mais a été substituée après coup à l'encadrement primitif.

Venons maintenant à l'examen du sujet central.

La composition est des plus simples. Un chevalier, à longue barbe et à moustaches, portant une armure complète, tenant dans la main droite une hache d'armes, le bras gauche caché derrière une

targe de tournoi d'une forme singulière, s'avance vers la droite, monté sur un cheval au pas, richement caparaçonné. Sur l'habillement du destrier les armes de Jérusalem sont deux fois répétées. Elles se retrouvent encore sur le champ de la targe. Ce détail suffirait à donner le nom du personnage qu'on a voulu figurer, quand bien même ce nom ne serait pas répété à deux reprises parmi les inscriptions dont nous nous occuperons tout à l'heure. Le chevalier est escorté de deux varlets; l'un, qui disparaît à moitié derrière le cheval, pose la main sur sa croupe; l'autre, armé d'une pique, tient sa bride. Le costume de ces deux hommes de pied appartient, sans contestation possible, au XVI[e] siècle, comme l'armure allemande du chevalier. D'ailleurs ces deux personnages ne paraissent placés là que comme comparses et pour étoffer la composition. Dans le fond, l'artiste, près d'un arbre de forme singulière auquel il a cru donner peut-être l'aspect d'un palmier, nous montre une ville à tours crénelées, certainement Jérusalem. A côté de ces édifices, au-dessus du cou du cheval, on lit une première fois : *Godefroy de Bilion*. Godefroy de Bouillon, comme premier roi de Jérusalem, portait les armoiries que nous voyons ici.

Toutes les inscriptions qui entourent le sujet central sont relatives à ce fait historique. Malheureusement ces inscriptions, soit par l'effet de la vétusté, soit par suite du traitement barbare que

la tapisserie a subi, ont en partie disparu. Quelquefois il sera possible de restituer les lettres qui manquent ; mais parfois aussi nous ne sommes pas parvenu à trouver un sens aux fragments de mots encore existants.

Les banderoles, dont les enroulements encadrent la scène de trois côtés, forment en quelque sorte trois phrases ou trois inscriptions distinctes. La lecture de l'inscription supérieure ne présente pas de difficulté. On y voit encore : ...*x pour nous non fut couronné* ... *mais d'espines*. On peut aisément ajouter les mots disparus et lire : [*Die*]*x pour nous non fut couronné* [*d'or*] *mais d'espines ;* allusion aux paroles que Godefroy de Bouillon prononça quand il refusa de porter une couronne d'or dans la ville où Jésus avait porté la couronne d'épines.

Les légendes inscrites sur les banderoles latérales sont loin d'offrir une lecture et une interprétation aussi faciles. A gauche, comme on l'a déjà fait remarquer, les banderoles sont incomplètes, une partie des mots manquent. On lit toutefois :

— eux
— odefroy
— billon
— uis
— appellé
— par
— euvres
— vertueuses
— et faictz

Ce qui peut se lire : « *Preux Godefroy de Billon suis appellé roi par mes œuvres vertueuses et faictz.* »

L'autre côté, c'est-à-dire la banderole latérale de droite, paraît commencer après l'inscription supérieure ; et donne ainsi :

pas pour
souverain
Jhesus Christ
lignes que
les ...
strer
de mon
porter poi
sans ...
....

Si le sens général se devine assez aisément, nous n'avons pu arriver à reconstituer les mots d'une manière satisfaisante. Faut-il admettre que la légende se continue sur la partie de la banderole dont nous ne voyons que l'envers? C'est peu admissible. Il est certain qu'il manque des lettres, peut-être des mots. Cependant cette partie illisible paraît moins mutilée que celle qui lui fait vis-à-vis.

Il me reste à proposer une conjecture suggérée par le sujet de notre tapisserie et le texte qui l'accompagne ; cette conjecture, si elle est admise, donnerait à la tapisserie de Godefroy de Bouillon un intérêt tout particulier. Dans les inventaires anciens, une pièce de tapisserie va rarement seule ; le plus souvent plusieurs morceaux sont réunis et

composent une tenture, ou, comme on disait autrefois, une chambre de tapisserie. Ces différents morceaux, appelés à concourir à la décoration de la même salle, devaient offrir un ensemble et, sans répéter les mêmes sujets, reproduisaient généralement des épisodes tirés du même récit, de la même légende. C'est ainsi que les *Triomphes* de Pétrarque, dont il était question tout à l'heure, formaient une tenture de quatre ou six pièces.

Il n'est pas téméraire de supposer que la tapisserie de Godefroy de Bouillon a appartenu à une série de ce genre. Cette hypothèse admise, il devient aisé de déterminer les autres personnages dont les portraits équestres complétaient la tenture. On a dit que la légende latérale de gauche commence par ces mots : « *Preux Godefroy de Billon...* » Or un des sujets les plus populaires et qui reviennent le plus fréquemment dans les inventaires royaux ou princiers du XVe siècle est précisément la légende des *Neuf Preux*. Nous avons signalé [1] plusieurs tentures des *Neuf Preux*, auxquels on a de bonne heure donné pour pendant les *Preuses*. Ces sujets reparaissent constamment sur les comptes de la fin du XIVe siècle. Une tenture des *Neuf Preux* a déjà besoin de restaurations en 1399 ; son exécution remonte donc à une époque antérieure, à 1360 ou 1370 au plus tard. Il est à

1. *Histoire générale de la tapisserie*. Tapisseries françaises. Dalloz, in-fol.

remarquer aussi que les *Neuf Preux* ne marchent pas toujours de compagnie ; on trouve souvent dans les comptes anciens le nom d'un seul de ces personnages légendaires. L'inventaire de Charles VI signale des pièces consacrées à l'histoire d'Alexandre, à celle d'Hector et aussi à Godefroy de Bouillon. Au surplus, voici l'énumération de ces *Preux* qui doivent à une circonstance particulière une popularité qui dure encore. Trois d'entre eux appartiennent à l'histoire sainte, trois autres sont empruntés au paganisme, les trois derniers ont été fournis par le moyen âge. C'est d'abord Josué, David et Judas Macchabée ; puis Hector, Alexandre et César ; enfin Artus, Charlemagne et Godefroy de Bouillon.

L'époque de la plus grande popularité de ces guerriers coïncide avec la découverte des cartes à jouer ; il était donc tout naturel de donner aux figures du nouveau jeu les noms des héros à la mode. Et, de fait, on en retrouve plusieurs sur les plus anciens exemplaires connus des cartes à jouer. Les jeux qu'on fabrique aujourd'hui ont retenu quelques-uns des noms de l'origine. Les trois preux du paganisme sont restés : Hector est le valet de carreau ; Alexandre, le roi de trèfle ; César, le roi de carreau. Des trois héros empruntés à l'histoire sainte, il n'en a survécu qu'un seul : David (roi de pique) ; le moyen âge n'est également représenté aujourd'hui que par Charles (roi de cœur).

Le succès des *Neuf Preux* paraît venir surtout d'un roman de chevalerie d'une date relativement récente, puisqu'on n'en connaît pas de manuscrit antérieur au XIVe siècle. Le mélange des héros païens et chrétiens avec les personnages juifs allait bien aux goûts du moyen âge, qui n'avait retenu de chaque époque que quelques noms et quelques événements, souvent imaginaires, pour en faire les frais ordinaires de tous les poèmes, de toutes les chansons héroïques, de tous les romans de chevalerie.

On conçoit aisément que la cour raffinée de Charles VI se soit éprise d'une vive passion pour ces héros anciens ou modernes, Grecs ou Juifs, qui représentaient la fine fleur de la chevalerie de toutes les époques. Dès que la mode se fut emparée de ces personnages, on voulut les voir représentés sur tous les murs, d'autant plus que leur nombre se prêtait à la décoration complète d'une chambre de tapisserie qui exige ordinairement de huit à dix pièces. Un des témoignages les plus certains de l'immense succès de la légende des *Neuf Preux* est l'empressement que l'on mit à leur donner une suite ou un pendant avec les *Neuf Preuses*. L'imagination du tapissier, ou peut-être d'un romancier, a fait tous les frais de cette seconde tenture dont les éléments n'offrent aucun caractère historique. Leur liste n'a sans doute jamais été fixée d'une manière précise. Judith (dame de cœur) y figurait certainement ; peut-être faut-il y comprendre Pal-

las (notre dame de pique) et même Rachel (dame de carreau) avec Argine (dame de trèfle). D'un autre côté, parmi les personnages féminins représentés sur les tapisseries du roi Charles VI se rencontrent un certain nombre d'amazones qui certes avaient tous les droits à figurer parmi les *Preuses*. C'est la reine Pentasillée, puis Deyphile, Argentine, sa sœur, Synope et Hippolyte, enfin Tamaris et Teucra. Il ne serait pas impossible d'ailleurs que la fantaisie des artistes se fût exercée au sujet des *Preuses*, du moment où leur nom et leur qualité ne se trouvaient pas exactement déterminés par un livre connu de tout le monde.

Dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI*e *au XVI*e *siècle*, M. Viollet le Duc[1] rappelle que le château de Coucy possédait une salle dite des *Preuses* tirant son nom d'une cheminée monumentale dont Ducerceau a conservé le dessin. « Sur le manteau de cette cheminée, dit M. Viollet le Duc, étaient sculptées en ronde bosse, de dimension colossale, les statues des Neuf Preuses portant chacune un écusson sur lequel était gravé un attribut. » Et l'éminent architecte donne une reproduction rajeunie du dessin de Ducerceau, nous montrant les Preuses, le front ceint d'une couronne et tenant de la main droite, qui une lance, qui un sceptre ou une épée, tandis que leur main gauche s'appuie sur le grand bouclier trian-

1. Tome III, p. 201, au mot *Cheminée*.

gulaire debout à côté d'elles. Et l'auteur ajoute ce renseignement : « De ces figures il ne reste qu'une tête découverte récemment, dont la coiffure accuse la fin du XIVe siècle. Nous ne désespérons pas de retrouver d'autres fragments de cette magnifique cheminée (1859). » Nous ignorons si cet espoir s'est réalisé ; mais nous remarquerons que l'époque assignée par le savant antiquaire à l'exécution de ces statues concorde avec les indications que nous trouvons ailleurs, notamment dans les inventaires de tapisseries. La vogue des Preuses date de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle. Nous voyons par la cheminée de Coucy qu'on leur avait assigné un nombre égal à celui des Preux ; et peut-être cette fameuse cheminée ne fut-elle pas tout à fait étrangère à la popularité de ces héroïnes. N'est-il pas établi maintenant[1] que c'est à un bas-relief sculpté sous Charles V sur le manteau d'une cheminée du château de Montargis, sujet reproduit par Ducerceau, que la légende du chien de Montargis doit son nom et son immense célébrité ?

Pour en revenir à notre tapisserie, il nous paraît hors de doute que cette image de Godefroy de Bouillon appartenait à une tenture des *Neuf Preux*, exécutée vers la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle, sur des modèles connus et en quelque sorte consacrés. De là cette tête de convention qui rappelle le type des empereurs d'Occident. On

1. Voyez l'Introduction de la Chanson de *Macaire*, par M. Guessard.

n'eût pas, il nous semble, donné à la composition cette simplicité si elle n'eût pas été destinée à une suite composée de plusieurs portraits ou, si l'on veut, de plusieurs images analogues. Pour représenter Godefroy de Bouillon sur une pièce unique, on l'eût montré accomplissant quelqu'un de ces exploits qui ont immortalisé son nom ou bien encore recevant la couronne de Jérusalem. Le personnage que l'on voit ici est un empereur quelconque dont il serait impossible de déterminer le nom, sans les inscriptions qui l'entourent, sans les insignes qui décorent son écu. Il en était de même des autres Preux ; on les distinguait les uns des autres, soit par les inscriptions, soit par les armoiries.

Que si l'on s'étonnait de voir la vogue de ce roman se prolonger depuis la seconde moitié du XIV[e] siècle jusqu'au commencement du XVI[e], il ne serait pas difficile d'établir par des preuves la continuité de ce succès. Dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, de 1460 environ (f. fr., n° 1093), au milieu d'un traité de la Consolation de Boèce, se trouve (fol. 106 v°) une liste portant ce titre : *Les noms des Neuf Preux et le temps qu'ils trépassèrent*. Cette liste, qu'on ne sait comment rattacher au manuscrit au milieu duquel elle est intercalée, ne donne que les noms des neuf héros avec une date approximative de leur mort.

Pierre Gérard, imprimeur à Abbeville, publie, en 1487, le *Triomphe des Neuf Preux*. Ce même

ouvrage est réimprimé en 1507, à Paris, pour Michel Le Noir. Nous retrouvons deux de nos héros, Alexandre et Charlemagne, auxquels on a adjoint pour la circonstance Pompée, dans le roman *Les Trois Grans*, qui ne porte pas de date, mais qui parut très vraisemblablement à Paris vers le commencement du XVI[e] siècle. Enfin les *Neuf Preux* reparaissent, au complet cette fois, dans un manuscrit à miniatures du XVI[e] siècle, consacré en entier au récit de leurs exploits (Bibl. nat., fonds franç. 12598). Mais parmi les nombreuses formes de la légende, la plus curieuse incontestablement, celle qui prouve le mieux l'immense popularité de cette histoire, c'est la suite d'estampes xylographiques qui accompagne l'armorial du hérault Berry ou de Gilles Bouvier (Bibl. nat., fonds fr. 4985). Chacun des guerriers est représenté à cheval sous un arc surbaissé orné de fleurs et séparé de ses voisins par de minces colonnettes. Une courte légende en six vers monorimes de douze pieds rappelle son nom et les plus mémorables de ses aventures. Voici les vers qu'on lit sous la figure de Godefroy de Bouillon :

Je fu duc de Buillon dont je maintins l'onour ;
Pour gerrier paiens je vendis ma tenour,
Ens es plains de Surie je conquis Aumachour,
Le roi Cornumarant ochis en un estour,
Jherusalem conquis et le pais d'entour,
Mors fu XI[c] ans après Nostre Segnour [1].

1. Les armoiries de Godefroy sur la pièce xylographique

Ces exemples auront suffisamment établi le succès séculaire de la légende des Neuf Preux. Il n'est donc pas étonnant qu'au XVIe siècle on ait encore reproduit en tapisserie une suite de personnages qui jouissait d'une telle faveur. On modifia seulement leur costume ; on les rajeunit quelque peu sans altérer leur physionomie de manière à les rendre méconnaissables. Ainsi la tapisserie du château de la Grange-sur-Allier nous a conservé le type d'un sujet très populaire au XIVe et au XVe s., maintes fois reproduit, et dont pourtant il existe aujourd'hui fort peu d'exemplaires.

et le ms. du XVIe siècle sont les mêmes : écartelées au 1er et au 4e de gueules à la bande d'argent, au 2e et 3e d'argent à la croix cantonnée de quatre croisillons.

Signalons une monographie peu connue sur les monuments qui représentent les Neuf Preux sous ce titre : *Les Neuf Preux, gravure sur bois du commencement du XVe s., fragments de l'hôtel de ville de Metz*. Pau, impr. de E. Vignancour, 1864, in-8e de 56 pages. Cette brochure, capitale sur la question qui nous occupe, se compose principalement d'extraits du *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle. Parmi les représentations des Neuf Preux, il convient surtout de rappeler l'F sculpté qui a appartenu à Sauvageot et qui fait aujourd'hui partie du musée du Louvre. Cette lettre présente en dix médaillons microscopiques les images de Jésus-Christ et des Neuf Preux.

MANUSCRIT

DE

L'ABBAYE D'HAUTVILLERS

DIT ÉVANGÉLIAIRE D'ÉBON.

Par M. Edouard Aubert, membre résidant.

Lu dans les séances des 17 décembre 1879 et 17 mars 1880.

J'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation de mes confrères, en la faisant passer sous leurs yeux, une série de treize dessins copiés fidèlement d'après le manuscrit de l'abbaye d'Hautvillers, dit Évangéliaire d'Ébon[1], conservé à la bibliothèque de la ville d'Épernay.

1. A propos de cette dénomination, je crois utile de rappeler ici ce que j'ai déjà dit dans ma notice sur le manuscrit carolingien désigné sous le nom d'Évangéliaire de Charlemagne; un évangéliaire est un livre liturgique qui contient les Évangiles du Commun et des Propres, c'est-à-dire ceux de chaque jour, des dimanches et de toutes les fêtes. Il est fait pour être placé sur un pupitre volant ou appuyé contre le retable de l'autel, et à l'aide des nombreux signets dont il est pourvu, il sert à dire les offices. Le manuscrit d'Haut-

L'an dernier, après la fermeture de l'Exposition, où ce manuscrit avait figuré, M. Delisle me fit appeler et me dit qu'il y aurait utilité à copier toutes ces miniatures pour le cas où un incendie viendrait à Épernay, comme à Saintes et à Nancy, consumer des richesses bibliographiques et artistiques réunies à grand'peine depuis longues années. Si un semblable malheur survenait, ajouta notre savant confrère, il resterait alors un souvenir précis de ces intéressantes peintures. Le manuscrit d'Hautvillers était alors sous la garde et entre les mains de M. Paulin Paris. L'éminent académicien, avec une bonne grâce que je n'oublierai jamais, m'autorisa à venir travailler chez lui, à ses côtés, et pendant un mois je copiai les pages que je vous présente aujourd'hui. Malheureusement je dus laisser inachevée cette besogne attrayante. Le maire d'Épernay réclama le manuscrit, et toutes les instances faites auprès de lui pour me permettre de terminer mon œuvre demeurèrent inutiles; le précieux volume fut enlevé.

Une courte description du manuscrit me semble ici nécessaire. Il est tout entier écrit en lettres d'or; les caractères sont tracés avec une grande régularité et avec une égalité et une fermeté de

villers contenant le texte entier des quatre Évangiles, précédé des canons et suivi du *Capitulare Evangeliorum*, n'aurait pas dû recevoir le nom d'évangéliaire sous lequel il est connu.

main qui ne se démentent pas un seul instant. Le vélin est très fin, bien conservé, ne porte aucune trace de piqûre, et il est demeuré assez blanc, sauf dans quelques feuillets légèrement tachés.

Le premier feuillet est occupé, recto et verso, par une dédicace à Ébon, archevêque de Reims; les quarante-six vers léonins qui la composent sont écrits en petites capitales romaines toutes égales, sauf celles du commencement de chaque vers. Ces dernières ont une hauteur double et sont entremêlées de quelques majuscules onciales. Les vers, séparés en deux parties par une marge médiane, donnent à ces deux pages l'aspect de feuilles écrites sur deux colonnes.

Vient ensuite, au deuxième feuillet, une lettre de saint Jérôme au pape Damase. Au troisième feuillet, on trouve le *Prologus quatuor Evangeliorum*. Au sixième feuillet, on lit une seconde lettre de saint Jérôme au pape Damase.

Au septième feuillet commencent les *canons*, ou tables de concordance des quatre Évangiles composées par Eusèbe de Césarée.

Aux *canons*, succèdent la table des chapitres et le texte des quatre Évangiles. Chaque Évangile commence par une majuscule d'un très beau caractère, et il est précédé d'une grande miniature représentant le saint qui l'a écrit.

Le manuscrit est terminé par le *Capitulare Evangeliorum*, ou tableau indiquant les Évangiles qui doivent être lus aux offices de chaque jour et

aux différentes fêtes de l'année. Après cet exposé sommaire de la partie calligraphique du livre, passons à la question d'art qui prend ici une réelle importance.

Les canons sont tracés sous des portiques composés d'un fronton triangulaire soutenu par deux colonnes. Les portiques, tous de même dimension, ne diffèrent que par des détails d'ornementation et par les couleurs. Ainsi, dans les uns, les frontons sont formés par le simple assemblage de moulures diverses, dans les autres, les moulures sont séparées par une bande de feuillage. Les colonnes sont tantôt lisses, tantôt torses, et de marbres différents. L'architecture de ces portiques est évidemment composée par un artiste qui possédait une connaissance plus ou moins approfondie de l'art antique. Le profil des frontons, les chapiteaux, qui sont une imitation du chapiteau corinthien, les feuilles dessinées sur les plates-bandes comprises entre les moulures et qui sont une réminiscence de la feuille d'acanthe, tout enfin rappelle à l'observateur certaines fresques retrouvées à Pompéi et établit une présomption, fondée je le crois, en faveur de cette opinion. Au droit des colonnes, aux deux extrémités de la corniche, sont peints des personnages, des animaux et des arbustes qui méritent d'être décrits page par page.

Premier portique : sur ce fronton, l'on voit deux arbustes de nature différente : l'un est cou-

CANON I
INQUO QUATTUOR

Ed. Aubert del. Dardel sc.

MANUSCRIT DE L'ABBAYE D'HAUTVILLERS (IXe Siècle)
Bibl de la ville d'Epernay

Imp. Dumas Vorzet

Ed. Aubert, del.

Dardel sc.

MANUSCRIT DE L'ABBAYE D'HAUTVILLERS (IXe Siècle)
Bibl. de la ville d'Epernay

Imp. Dumas Vorzet

vert d'une végétation rare et ses feuilles pointues ont quelque ressemblance avec celles du saule; sur les branches sont perchés trois petits oiseaux. Le second arbuste présente l'aspect d'un champignon et il est peint des couleurs les plus fantaisistes; le rouge, le bleu foncé, le jaune et l'or y figurent à la fois. Le sommet du fronton se termine par un ornement qui a la forme d'une moitié de fleur de lys et sur lequel le peintre a dessiné un gros oiseau à crêtes rouges.

Second portique [1] : deux personnages sont debout, têtes nues, vêtus de tuniques étroites, sans ceintures, dont le bas est découpé en larges dents; leurs jambes sont couvertes de braies collantes et malgré cela serrées au-dessous du genou par des jarretières à bouts flottants. Ces hommes semblent s'avancer l'un vers l'autre; celui de droite porte de la main gauche un long bâton et de la droite paraît montrer à son compagnon une sorte de corne d'abondance d'où s'élance une gerbe de blé. Celui de gauche a les bras grands ouverts et exprime l'étonnement. Un oiseau est posé sur l'ornement du fronton.

Troisième portique [2]: ici, deux hommes revêtus de longues robes qui descendent jusque sur leurs pieds. Ce sont des lettrés ou des clercs, car ils tiennent à la main des *rouleaux* et devant eux

1. Voir planche n° 2.
2. Voir planche n° 3.

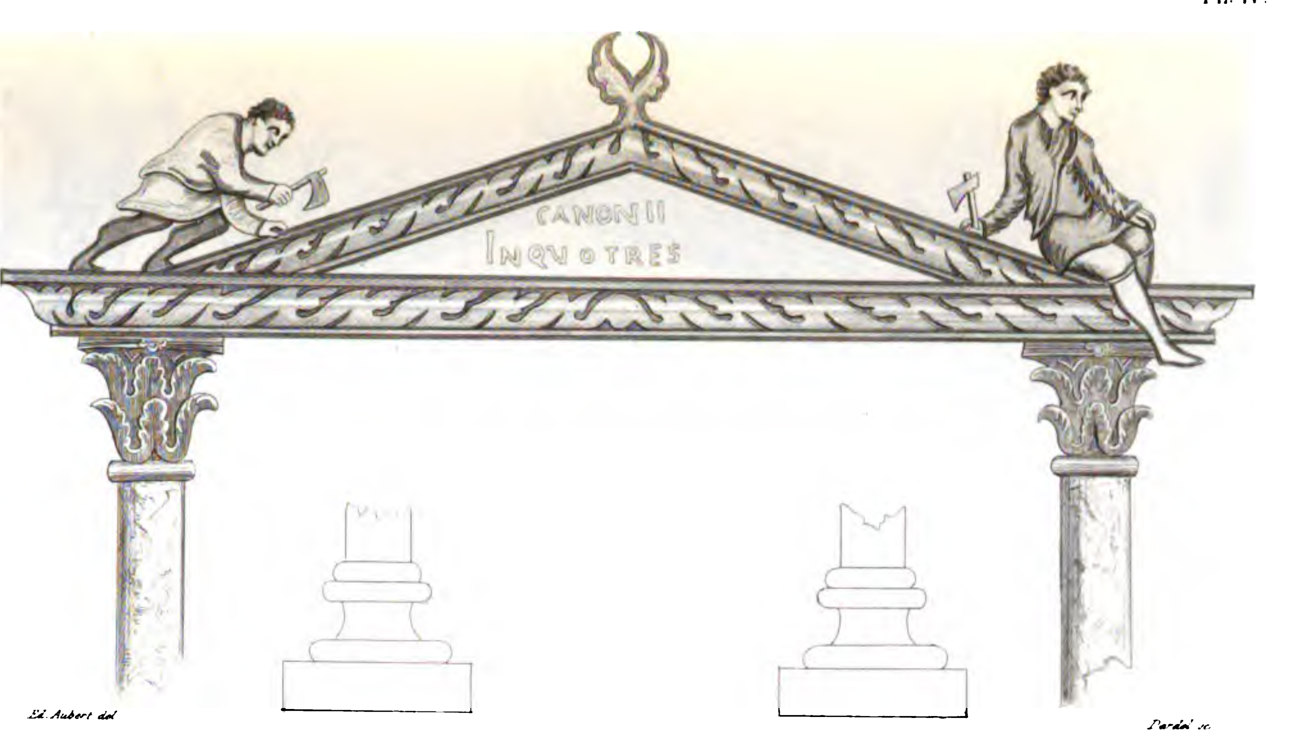
sont placés des coffres, l'un carré, l'autre rond, qui contiennent toute une collection de *rouleaux* semblables. Pourquoi ces personnages ont-ils les pieds nus ? C'est ce que je ne puis expliquer d'une façon concluante. Il y a un oiseau sur l'ornement du fronton.

Quatrième portique : le peintre n'a tracé sur ce fronton qu'un buisson à feuillage de plusieurs couleurs et un arbre élancé dont les feuilles, rassemblées en forme de cône tronqué, sont aussi figurées par des points alternativement jaunes, bleus et rouges.

Cinquième portique[1] : ce fronton est occupé par deux charpentiers, vêtus de braies collantes et d'une tunique flottante qui doit être serrée à la taille par une ceinture, à en juger par le gros pli horizontal qui retombe autour du corps. L'ouvrier de gauche est incliné sur le rampant du fronton et travaille avec un instrument qui rappelle l'*ascia*. Celui de droite se repose, assis la jambe pendante sur la corniche ; il tient à la main une hachette. Le sommet du fronton se termine ici par deux feuilles adossées.

Sixième portique : un paon dessiné et peint avec tant de vérité qu'on le dirait copié d'après nature, puis un oiseau au plumage noir ressemblant pour la forme à une autruche, ornent ce fronton dont le sommet, comme celui du précé-

1. Voir planche n° 4.



Ed. Aubert del.

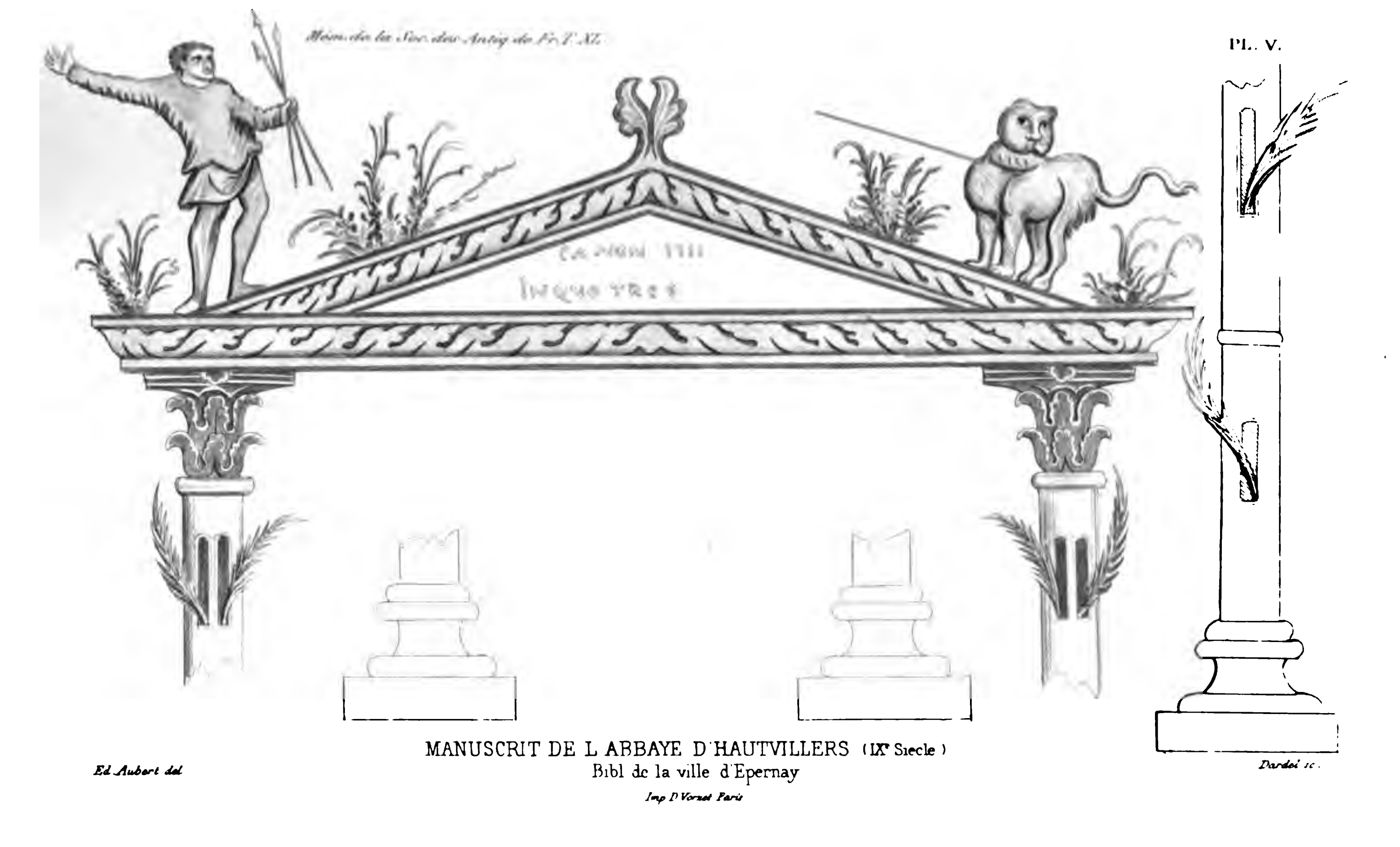
Pardé sc.

MANUSCRIT DE L'ABBAYE D'HAUTVILLERS (IXe Siecle)
Bibl. de la ville d'Epernay

Imp. Dumas Vorzet

Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr. T. XI.

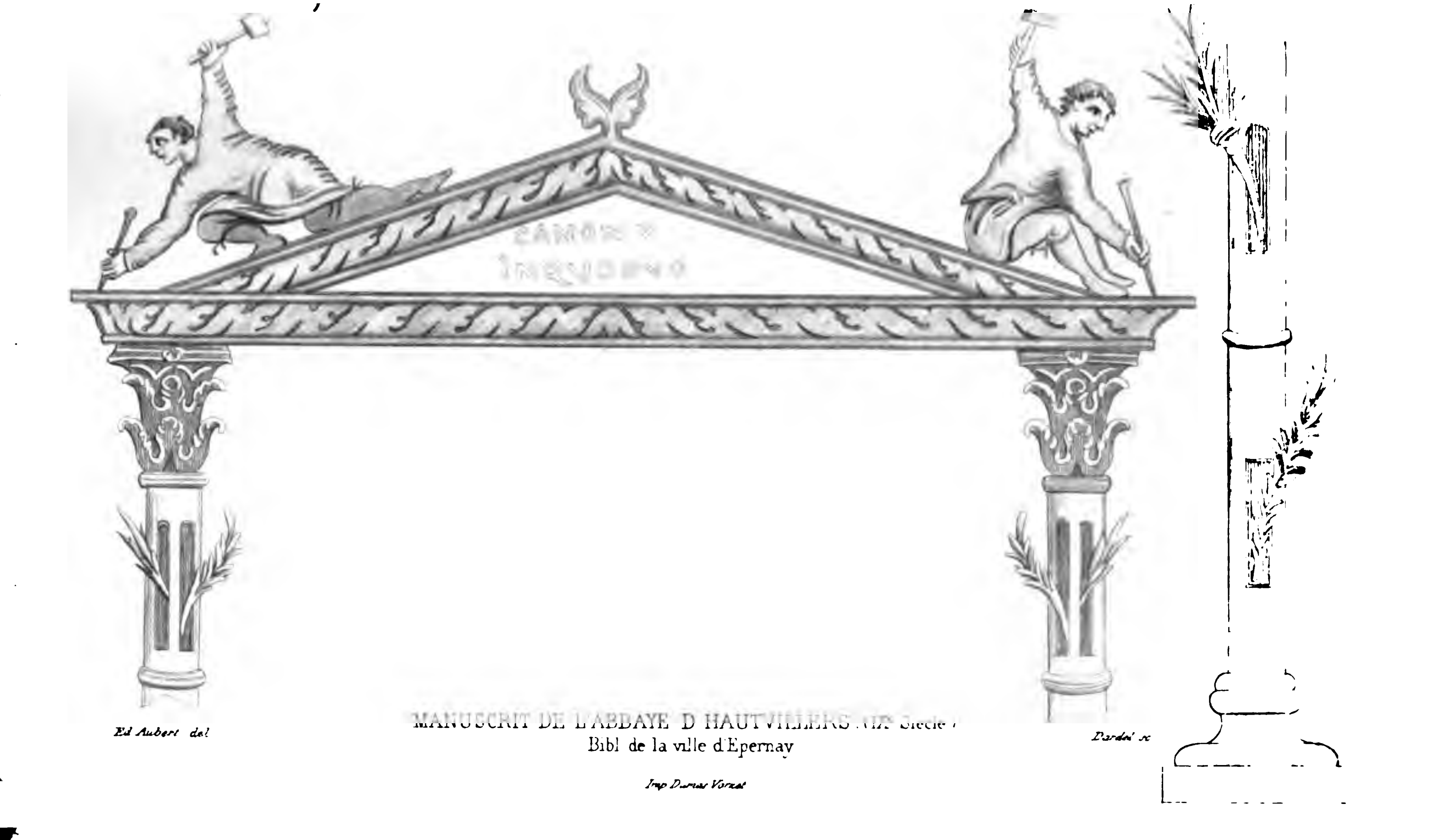
PL. V.



MANUSCRIT DE L'ABBAYE D'HAUTVILLERS (IXe Siecle)
Bibl de la ville d'Epernay

Ed. Aubert del. | Dardel sc.

Imp. D. Vornet Paris



Ed. Aubert del. | Dardel sc.

MANUSCRIT DE L'ABBAYE D'HAUTVILLERS (IXe Siècle)
Bibl. de la ville d'Epernay

Imp. Dumas Vorzet

dent, est couronné par deux feuilles adossées.

Septième portique[1] : il est surmonté par un personnage placé à gauche et qui a lancé un trait contre un animal placé à droite. Ce chasseur est vêtu comme les charpentiers du cinquième portique ; le javelot vient de partir, car le bras droit est encore levé et la main ouverte. De la main gauche il tient trois autres javelots. Le mouvement de cette petite figure est admirablement saisi et rendu avec une grande justesse. Il est difficile de définir l'animal qui reçoit la blessure ; est-ce une lionne, est-ce un tigre? S'il faut avouer qu'il est presque impossible de reconnaître l'espèce de cette bête féroce, on doit aussi s'étonner que le peintre, capable de dessiner si bien certains animaux, tels que le paon et le lion que l'on rencontrera plus tard, ait si mal réussi la représentation de quelques-uns d'entre eux. Les colonnes de ce portique et celles du huitième offrent une composition toute nouvelle. Deux tores les divisent en trois parties, et dans chacune de ces parties sont percées des ouvertures d'où s'élancent de grandes palmes vert et or. Cette disposition est à la fois ingénieuse et d'un effet séduisant.

Huitième portique[2] : deux sculpteurs, dont le costume est semblable pour la coupe à celui des charpentiers décrits plus haut, sauf qu'ils portent des jarretières, occupent les extrémités de la cor-

1. Voir planche n° 5.
2. Voir planche n° 6.

niche. L'ouvrier de gauche, à genoux sur le rampant du fronton, frappe avec une masse en fer sur la tête d'un long ciseau; l'ouvrier de droite fait la même besogne, mais il travaille assis paisiblement.

Neuvième portique : ici, un lion très bien dessiné et peint des couleurs naturelles semble en arrêt et prêt à s'élancer sur un animal que je suppose être un mouton noir et qui est représenté broutant, sans se douter du danger dont il est menacé. Deux petits oiseaux adossés sont perchés sur l'ornement qui décore le sommet du fronton.

Dixième portique[1] : deux clercs ou lettrés, habillés de longues robes, sont assis sur des sièges dorés recouverts de coussins rouges. L'un des deux personnages tient un *rouleau* déployé sur ses genoux et paraît l'étudier; le second a laissé échapper le *rouleau*, qui gît à ses pieds, et réfléchit profondément, les bras allongés et les mains jointes. Ces deux figures ont les pieds nus comme celles du troisième portique.

Onzième portique : sur le fronton sont peints de grands vases où viennent manger et boire des oiseaux de grandeurs différentes et de plumages variés. Le vase et les oiseaux du côté gauche rappellent vaguement les colombes de la belle mosaïque découverte à la villa Hadriana et conservée au Musée du Capitole.

1. Voir planche n° 7.


CANON VIIII

Enfin, le douzième portique[1] nous montre deux chasseurs vêtus de braies collantes avec jarretières, et de tuniques, l'une étroite, l'autre flottante et serrée à la taille par une ceinture que l'on ne voit pas, mais que l'on devine. Tous deux visent, celui de gauche avec la flèche placée sur son arc, celui de droite avec un javelot, l'oiseau posé sur le sommet du fronton.

Les quatre grandes miniatures représentent les Évangélistes écrivant la vie de Notre-Seigneur. Tous les quatre sont assis sur des sièges recouverts d'un coussin de pourpre; ils tiennent à la main la plume avec laquelle ils tracent les caractères, soit sur les feuillets d'un livre ouvert devant eux, soit sur un *rouleau* développé sur leurs genoux. Derrière eux et dans une partie quelconque du paysage indécis qui sert de fond au tableau, l'œil retrouve leurs symboles, l'homme pour saint Matthieu, le lion pour saint Marc, le veau pour saint Luc et l'aigle pour saint Jean.

Je ne puis offrir à mes confrères que la copie de la miniature représentant saint Jean. Pour les raisons que j'ai données, il ne m'a pas été possible de dessiner les trois autres, mais cette seule copie permettra d'apprécier le beau style des compositions. Saint Jean est d'une grande noblesse, l'attitude est fière, le visage levé vers le ciel où les yeux largement ouverts semblent chercher

1. Voir planche n° 8.

l'inspiration, les plis de l'ample tunique et du manteau, les accessoires, tels que la table où est posé l'encrier, le tabouret sur lequel reposent les pieds nus du saint, tout enfin dans cette œuvre porte l'empreinte d'une pensée élevée et d'un art très avancé.

Les petites figures placées au-dessus des portiques sont campées avec une liberté de pinceau et une justesse de pose vraiment remarquables. La touche est franche, hardie ; la connaissance profonde des lois du dessin est évidente et la main de l'artiste se montre toujours sûre d'elle-même.

Les animaux que j'appellerai naturels, tels que le lion, le paon et quelques-uns des oiseaux, sont représentés avec une recherche de la réalité qui n'est pas contestable, les autres appartiennent au domaine de la pure fantaisie. Ces gracieux tableaux contiennent un ensemble de documents intéressants pour tous, précieux surtout pour ceux qui s'occupent particulièrement de l'histoire du costume.

Les quatre grandes miniatures représentant les Évangélistes dénotent chez le peintre une autre manière de comprendre son sujet. Les têtes très étudiées et très modelées, les cheveux rendus avec minutie, les plis peut-être trop cherchés et trop multipliés des vêtements, le vague des fonds sur lesquels se détachent les figures, sont, à mon avis, le sûr indice d'un parti pris tout différent. Voici comment j'explique cette apparente

contradiction : pour composer les personnages des portiques, l'artiste se sera laissé aller à son inspiration et aura choisi ses modèles dans le milieu où il se trouvait, copiant les costumes et les instruments alors en usage. Pour les grandes figures au contraire, il se sera conformé à une tradition déjà établie depuis longtemps; mais tout en adoptant ces données et en soignant davantage l'exécution de ces quatre miniatures, il a conservé ses qualités propres. La supériorité de son talent demeurera évidente si l'on veut prendre la peine de comparer son œuvre avec les peintures des manuscrits appartenant à peu près à la même époque. Je citerai, entre autres, les Évangiles donnés en 827 par Louis le Pieux à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, l'Évangéliaire de Charlemagne de Saint-Sernin de Toulouse exécuté à la fin du VIIIe siècle, et la Bible donnée à Charles le Chauve par l'abbé de Saint-Martin de Tours[1]. Dans ces trois manuscrits, admirables d'ailleurs, le style est tout autre. Les personnages, il est vrai, sont aussi revêtus de costumes à *la romaine*, mais le type des têtes se rapproche sensiblement des types bysantins et l'architecture diffère complètement. En effet, on n'y rencontre plus le souvenir de l'art antique, les *canons* sont écrits entre

1. Bibliothèque nationale : Évangiles donnés par Louis le Pieux à l'abbaye de Saint-Médard, fonds latin, n° 8850; Évangéliaire de Charlemagne, fonds latin, n° 1993; Bible de Charles le Chauve, fonds latin, n° 1.

des colonnettes à chapiteaux voisins de l'art roman et supportant des arcs à plein cintre, l'aspect général est tout à fait transformé. Je n'hésite pas à accorder la préférence au manuscrit de l'abbaye d'Hautvillers.

Les initiales peintes au commencement de chacun des Évangiles offrent le plus beau spécimen des majuscules du style carolingien. Elles sont composées d'entrelacs croisés et ajustés avec un goût et une élégance extrêmes.

La date du manuscrit peut être fixée avec toute la précision possible; les termes mêmes de la dédicace sont positifs et indiscutables. Je transcris ici en entier ce document malgré sa longueur; le voici :

Ebo remense decus praesul pastorque coruscus
Celsa et clara farus sanctis per saecula carus
Ordinis omnis honos pariterque piissimus heros
Atque sui compos quin noster ad omnia custos
Pontificum culmen seu dulce et nobile lumen
Cunctorum specimen nostrumque optabile tegmen
Et cleri norma et vulgi pia famine forma
Doctor evangelicus praecelsi regis amicus
Hunc in honore dei petrique in amore beati
Librum jussit agi plenus spiraminis almi
Cujus ad imperium accelerans velociter illum
Abba humilis noster petrus placidusque magister
Coepit anhelanter perfecit et ipse flagranter
Hunc auro interius christi decoravit amicus
Atque ebore exterius · pulchre decompsit opimus
Sic et ut ornavit domino petroque dicavit
Culmine apostolico deitatis munere primo

Sicque jubente illo   mox paruit hic quoque dicto
Praecepit dominus   perfecit vernula fidus
Edixitque sacer   celeberrimus atque magister
Effecitque alacer   fidissimus atque minister
Jusserat immo pater   prolesque peregit amanter
Tertius hos inter   christus sit postulo semper
Hic enim evangelici   retinentur bis duo libri
Mathei ac marci   lucaeque johannis et almi
Hic quadriga pii   micat ac nitet inclita christi
Quin etiam medici   patet hic medicina corusci
Huc vos omnes cuncti   properate ardentius aegri
Quaerite hic domini   ex animo suffragia summi
Et rapite alti throni   hinc passim medicamina christi
Namque hic langores   poscentum diluit omnes
Hic facit incolumes   citius remeare potentes
Insuper et flentes   regredi dat celsus ovantes
Hic est omnipotens   necnon super omnia clemens
Hic dabit et vobis   optatae jura salutis
Supplicibus votis   illum quicumque petetis
Ad quem delictis   pro vestris quique venitis
Carmen et hoc legitis   dominum deposco petatis
Lucis ut in celsae   hoc arse rependat utrique
Donet et eximiae   pacis diadema perenne
Eboni almifico   quin petro corde pudico
Scilicet eximio   dulci cum prole magistro
Sitque illis solio   christus retributor in alto
Ipsorum studio   quod hic liber emicat auro
Et simul aetherio   jugiter potiantur olympo
Cum patre seu nato   necnon cum flamine sancto

Cette pièce de vers redondante nous apprend qu'Ébon, archevêque de Reims, — *Ebo remense decus praesul...*[1], — donna l'ordre de faire le

1. Vers 1.

livre — *hunc librum jussit agi*[1]; — et que sur cet ordre, Pierre, abbé d'Hautvillers, commença immédiatement le travail, — *cujus ad imperium, accelerans velociter illum, abba humilis noster petrus placidusque magister coepit anhelanter, perfecit....*[2] — Aux deux vers suivants nous trouvons la description matérielle du manuscrit, écrit en lettres d'or et protégé par une reliure en ivoire, malheureusement disparue aujourd'hui, — *hunc auro interius decoravit atque ebore exterius*[3].

Dans les *Annales bénédictines*, Mabillon a parlé du manuscrit d'Hautvillers, et il a pensé qu'au douzième vers — *petrus placidusque magister* — il fallait reconnaître, avec le nom de l'abbé Pierre, le nom de maître Placide, qui serait alors le peintre et l'écrivain agissant d'après les instructions de son supérieur[4]. Je ne crois pas qu'il soit possible d'admettre cette opinion; le texte de la dédicace y contredit formellement. D'abord, c'est sur l'ordre d'Ébon — *cujus ad imperium* — que le livre a été entrepris; ensuite, s'il y avait eu

1. Vers 9, 10.
2. Vers 11, 12 et 13.
3. Vers 14, 15.
4. « Petrus abbas, cujus tempore Ebo, Remorum antistes, egregium codicem Evangeliorum per Placidum magistrum litteris aureis exarari curavit, ac sancto Petro ibidem obtulit. Hactenus in eodem monasterio asservatur iste codex, cujus initio premittuntur quidam versus, ex quibus sequentes ad supplendam ejus loci historiam excerpere visum est... » [Suit la citation des neuf premiers vers de la dédicace.] (*Annales Benedictini*, t. II, p. 508.)

deux exécuteurs de cette volonté, les verbes seraient mis partout au pluriel, tandis qu'ils sont tous au singulier, non seulement dans les trois vers que je vais rappeler :

Abba humilis noster petrus placidusque magister
Coepit anhelanter *perfecit* et ipse flagranter
Hunc auro interius christi *decoravit* amicus

mais encore dans tous les vers suivants.

Il n'y a donc vraiment qu'un seul artiste et — *placidusque magister* — est une des trop nombreuses épithètes dont ces vers emphatiques sont pour ainsi dire surchargés. La loi grammaticale et le sens littéral de la dédicace sont d'accord pour ne point admettre la personnalité de maître Placide.

Louis le Pieux, alors qu'il gouvernait l'Aquitaine, se souvint d'Ébon, son frère de lait, en fit d'abord son bibliothécaire, puis, en 817, le nomma archevêque de Reims. Ébon demeura en paisible possession de son siège jusqu'en 833 ; mais à cette époque, dans la grande querelle qui divisa l'empereur et ses fils, il prit parti pour Lothaire et vota à l'assemblée de Compiègne la déposition de Louis. En 834, Louis, après avoir battu l'armée de Lothaire, reprit la couronne et chassa de Reims Ébon, qui l'avait trahi. La vie de ce prélat est racontée avec force détails dans le *Gallia christiana*[1] ; je n'insisterai donc pas sur les événements

1. *Gallia christiana*, t. IX, col. 34 et suivantes, *Ecclesia Remensis*.

de cette existence aventureuse, et il me suffira de signaler deux dates, celle de la nomination d'Ébon au siège de Reims, 817, et celle de son expulsion, 834. C'est dans cet intervalle de temps que le manuscrit fut commandé à Pierre, abbé d'Hautvillers, et probablement exécuté.

Maintenant, comment ce volume fut-il retrouvé à la Révolution par les commissaires chargés d'inventorier les trésors religieux, non point dans le trésor de la cathédrale de Reims, mais bien dans celui de l'abbaye d'Hautvillers? C'est là un problème que résout d'une façon très claire et très admissible M. Paulin Paris, dans une courte notice. Le savant académicien suppose avec raison qu'il a fallu un long espace de temps pour terminer un aussi important travail et qu'au moment où l'abbé Pierre aurait pu lui offrir le volume, Ébon avait été déjà expulsé de l'archevêché de Reims.

M. Paulin Paris a lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 26 avril 1878) la notice dont je viens de parler[1]. Son travail, plein d'érudition, ne donne qu'une description tout à fait sommaire des miniatures du manuscrit, c'est pourquoi j'ai pensé qu'il était encore permis d'aborder ce sujet. M. Paris cite l'opinion de

1. La notice écrite par M. Paulin Paris a paru dans : 1° *Académie des inscriptions et belles-lettres; Comptes-rendus des séances de l'année* 1878, p. 97-103; 2° *Revue de Champagne et de Brie*, t. VII, p. 87-90.

Mabillon sur l'existence de *placidus magister*, mais il ne prend pas parti dans la question et ne se prononce pas positivement, puisqu'il dit : « *ce qui semble* justifier l'opinion du savant bénédictin... » M. Paris n'est donc pas convaincu de la justesse d'une interprétation qui, je crois l'avoir démontré, blesse les règles de la grammaire et fausse le sens du texte

Le *Bulletin monumental*[1] parle aussi du manuscrit d'Hautvillers dans un article où il passe en revue les merveilles de ce genre offertes aux yeux du public lors de l'Exposition universelle de 1878. Voici ce qu'on y lit : « Cet évangéliaire avait été « commandé par Ébon, évêque de Reims, à un « habile écrivain de l'abbaye d'Hautvillers, nommé « Placide. » L'auteur de l'article a adopté, sans la contrôler, l'opinion de Mabillon.

Après cet exposé, la conclusion se présente naturellement à l'esprit. Le manuscrit d'Hautvillers, dont la date est certaine puisqu'elle peut être fixée à cinq ou six ans près, est une œuvre qui, au point de vue artistique, se distingue des manuscrits de la même époque par son style aisé et si éloigné des types traditionnels qui demeurèrent fidèlement suivis jusqu'à la fin du douzième siècle.

1. Année 1878, page 268.

TROIS INSCRIPTIONS

RELATIVES A DES

RELIQUES RAPPORTÉES DE CONSTANTINOPLE

PAR DES CROISÉS ALLEMANDS.

Par le comte RIANT, membre résidant.

Lu dans les séances des 7 avril et 5 mai 1880.

Parmi les lieux qui ont reçu, à la suite de la quatrième croisade, et conservé jusqu'à nos jours une partie des dépouilles religieuses de Constantinople, il convient de citer Vicence. Ce n'est pas que les habitants de cette ville aient pris part à l'expédition de 1204 et à la distribution de trésors pieux qui suivit la prise et le sac de Byzance ; mais postérieurement, et à d'assez longs intervalles, quelques-uns de ces objets sacrés furent recueillis, à la suite d'une double translation, par les sanctuaires vicentins.

En 1259, un évêque de Vicence, le bienheureux Barthélemy de Breganze, qui avait, en qualité d'évêque de Limisso, suivi onze ans auparavant saint Louis en Terre Sainte, reçut de ce prince,

qu'il était venu visiter à Paris au retour d'une ambassade en Angleterre, diverses reliques tirées du trésor de la Sainte-Chapelle[1]. Parmi ces reliques était une sainte Épine, pour laquelle on bâtit à Vicence l'église de la S. Corona.

Quelques années après (avant 1270), le même prélat reçut, en don ou en legs, de Filippa, veuve de Marino Morosini, un magnifique reliquaire byzantin en forme de *tabula*, que ce Morosini avait rapporté de Constantinople[2], et qui fut déposé dans la même église.

Enfin, au commencement du XVIe siècle, un autre évêque de Vicence, Pietro Dandolo, descendant du grand doge de 1204, sur le point de passer au siège de Padoue, fit présent à la cathédrale qu'il quittait d'un fragment important de la Vraie Croix, conservé dans sa famille depuis plus de deux cents ans, c'est-à-dire depuis les derniers temps de l'empire latin de Constantinople[3].

Ces divers apports sont moins remarquables en eux-mêmes que par les particularités qui les signalent à l'attention ; les deux premiers, en effet, ont donné naissance à de nombreux et intéressants documents dont j'ai parlé ou parlerai

1. *Exuviæ sacræ C. P.*, I, clxxij, 141-142.
2. Vicence, bibl. publ., *Oggetti di culto*, I, n° 56.
3. C'est Barbarano (*Hist. eccl. di Vicenza*, p. 249) qui donne ce chiffre de « *più di ducento anni* » ; je n'ai aucune raison de révoquer en doute le témoignage de cet historien, qui a eu entre les mains un grand nombre de documents aujourd'hui perdus.

ailleurs[1] ; et je veux aujourd'hui vous entretenir du troisième, à cause d'une inscription singulière qui est gravée sur la relique.

Je rappellerai d'abord combien sont rares les inscriptions gravées sur la matière même des reliques[2] : je ne pense pas qu'on en ait signalé jusqu'ici aucune, quand cette matière était le bois de la Vraie Croix. Il est évident, en effet, qu'un sentiment tout naturel de respect devait empêcher les clercs ou les graveurs de profaner de la pointe d'un outil les objets mêmes de leur vénération.

Je reviens ensuite à la relique : elle a été donnée, comme je l'ai dit tout à l'heure, en 1507 ; c'est ce que prouvent, d'abord, un passage d'une lettre adressée le 1er janvier 1508, au médecin de l'évêque Dandolo, Lodovico Zuffato, par l'écrivain vicentin Bartolomeo Pajello[3] ; puis la pièce suivante :

1. *Exuviæ sacræ C. P.*, II, 141, 154, 159; la plupart seront publiés dans le tome III de cet ouvrage.

2. Le crâne de saint Denis, à Longpont-sur-Aisne, porte une inscription grecque ; voy. Poquet, *Monogr. de Longpont* (1869), pp. 63, 69.

3. « Qui maximum nobis atque immortale monumentum, « et inviolabile pignus reliquit, partem haud exiguam Domi« nicæ Crucis, sacellumque sua impensa pario marmore « construendum, ac porphyriticis, sive ex ipsa synnade col« lucentibus polituris, incrustandum. » (*Epist. Barth. Pajelli*, d. A. Magrini, *Sopra la rell. della S. Croce di Vicenza* Thiene, 1860, in-8°, p. 41.)

« 1507, ind. X, 7. decemb., Vicentiæ, in episcopatu, rev. « in Christo pater dominus Petrus Dandulus, Dei et Apos- « tolicæ Sedis gratia episcopus Paduanus, olim Vicentinus.

« Volens ad laudem Omnipotentis Dei, et ejus sanctissimæ « Crucis erigere, seu erigi, unam capellam in ecclesia cathe- « drali Vicentina, cui donavit partem ligni sanctissimæ « Crucis, ac fabricæ ipsius, constituit mag. et generosos « equites d. Nicolaum q. d. Simeonis de Thienis, equitem « egregium, et sapientem d. i. u. d. Hieronymum de Seledo « civ. Vicent., gubernatores et suprastantes dictæ fabricæ, « ac ipsius capellæ defensores ac protectores. Insuper r. d. « episcopus consignavit d. Simoni de Portis, archidiacono « Vicentino, unam ex clavibus armarioli, in quo est dictum « lignum Crucis per ipsum donatum ; aliam vult remanere « penes vicarium r. d. episcopi, et aliam penes speciales « d. deputatos ad utilia civitatis. Ex protocolis d. Bartholo- « mæi q. d. Jacobi... not. etc.[1]. »

Le fragment de la Vraie Croix est assez important : il mesure 7 centimètres de haut et 4 de large d'un bout à l'autre des bras de la croix : je n'ai pu savoir s'il était pris en plein bois, ou formé de deux parties assemblées.

Au moment de la donation, il fut enfermé dans un reliquaire d'argent doré, fait en forme de croix et haut d'un quart de bras, qui laissait voir la relique placée entre deux verres : sur le pied était gravé l'écu des Dandolo, sommé d'une mitre et accompagné des lettres : P. D. EPVS. VIC. (*Petrus Dandulus*, *episcopus Vicentinus*[2]).

Ce reliquaire subsista, sans être ouvert, jus-

1. Publiée dans Barbarano, *l. c.*

2. *Actus visitationis* 1604, d. Magrini, p. 26 ; *Actus visit.* 1656, *ibid.*, p. 29.

qu'en 1676, époque où il fut dépouillé de sa relique et placé au trésor de la cathédrale, tandis que le fragment fut transporté dans un autre reliquaire beaucoup plus riche, fabriqué à l'aide de différents legs pieux, et qui existe encore aujourd'hui [1].

Ce second reliquaire ne fut ouvert qu'en 1748 [2] et en 1854 [3].

Lors de cette dernière visite, on s'aperçut que le bois même de la Vraie Croix portait une inscription très fruste qui avait échappé à l'attention des visiteurs antérieurs : on dressa procès-verbal de cette découverte, et on fit faire le dessin, malheureusement très imparfait, que je reproduis ici [4].

Ces mots HER . MINNE, que les signataires du procès-verbal lurent HER . MIDNE, parce qu'ils prirent pour un D le premier N (mutilé) du second mot, exercèrent leur sagacité, et l'abbé Antonio Magrini, dans une monographie consacrée à la relique [5], et à laquelle j'ai emprunté une partie des

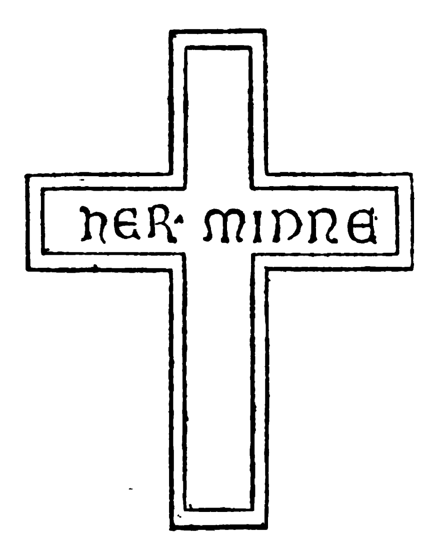
1. Magrini, p. 37 ; le reliquaire de Dandolo, bien que veuf de sa relique, a été très longtemps conservé au trésor de la cathédrale; mais il n'y est plus aujourd'hui.

2. Magrini, p. 32 n.

3. Ibid., p. 34-35.

4. Ibid., frontispice.

5. Magrini, *Op. cit.;* cette monographie a surtout pour but de prouver que la relique en question ne doit pas être confondue avec un autre fragment de la Vraie Croix donné par saint Louis, déposé alors dans l'église de la Corona, et aujourd'hui perdu, opinion soutenue par plusieurs historiens locaux (voir pp. 48, 49), et à laquelle Giovanni Carboncini



détails qui précèdent, s'efforça de voir dans l'inscription un « *concetto celato* », formé par les premières lettres de quelque sentence pieuse comme :

Hœc Est Redemptio! Mea Iesus DominE!
ou
HEReditas Mundi Iesus Dominus Noster Est[1].

Ayant reçu récemment de M. Vittorio Barichella, bibliothécaire de Vicence, parmi d'autres documents intéressant les reliques constantino-

avait donné un grand poids, en décorant, en 1675, le chœur de la cathédrale d'une fresque, représentant saint Louis qui donne au bienheureux Barthélemy le morceau de la Vraie Croix.

1. Magrini, pp. 35-36.

politaines, un exemplaire de la brochure de l'abbé Magrini, je cherchai à déterminer le sens et l'âge de l'inscription, et subsidiairement les circonstances dans lesquelles elle avait pu être gravée.

On ne pouvait s'arrêter à l'idée que l'inscription eût été gravée au moment, soit de la mise en reliquaire (1507), soit de la translation (1676), soit de la première visite (1748), l'apparence même de la gravure forçant de remonter à une date beaucoup plus ancienne. Il fallait aussi mettre de côté l'hypothèse de l'abbé Magrini, et s'abstenir de chercher d'autres sentences, aussi peu vraisemblables que celles qu'il avait imaginées. En effet ces deux mots HER . MINNE sont évidemment germaniques; mais de quelle langue? Ni l'apparence matérielle des lettres, ni la forme grammaticale des mots ne permettent de songer au mésogothique ou à l'anglo-saxon, et de supposer que l'inscription ait pu être gravée bien avant la IVe croisade, soit par quelque goth arien, soit par quelque væring anglais.

En suédois, les deux mots auraient un sens à peu près égal au latin :

HIC MEMORIA

en prenant *memoria* dans le sens de *souvenir vénérable*. Malheureusement, avant la quatrième croisade et même longtemps après, l'usage de l'onciale était inconnu dans le Nord scandinave [1],

1. La plus ancienne inscription connue en langue vulgaire

et l'on se servait exclusivement de caractères runiques pour les inscriptions, surtout quand le texte de celles-ci était rédigé en langue vulgaire, et qu'elles étaient gravées sur des objets portatifs. Le moyen-haut-allemand donne, au contraire, une solution à peu près satisfaisante : HER y équivaut à *haut*, saint, MINNE peut se traduire par *souvenir* (*Alta memoria*[1] ou *Sanctum monumentum*).

Cette lecture permet de proposer, pour rendre compte des circonstances où l'inscription a pu être gravée, une hypothèse suffisamment raisonnable.

Pendant le sac de Constantinople, où tant de reliquaires ont été brisés, pour être fondus ou dépouillés de leurs pierreries et de leurs intailles[2], quelque Allemand pieux — probablement laïc, car un clerc eût écrit en latin — aura recueilli la relique nue, tout fraîchement expulsée de son reliquaire, et, en attendant qu'il pût lui donner un nouvel asile, y aura inscrit cette mention respectueuse, pour empêcher que la Vraie Croix ne pût être confondue, peut-être par lui-même, avec un vulgaire morceau de bois.

et en onciales est de 1575. Tombe de Claes Christiernsson Horn dans la cathédrale d'Upsal (Perinskjœld, *Mon. Uplandica,* Stockholm, 1719, in-fol., II, p. 100).

1. Voir Benecke et Müller, *Mittelhochd. Wœrterbuch,* I, 661 ; II, 177 : si les deux mots n'étaient point séparés par un point, on aurait pu encore y voir un substantif composé équivalent à *Belli memoria*, de *Her* = *Heer* = *bellum*.

2. V. mon *Mém. s. les dép. relig. de C. P.* (*Mém. des Antiq. de Fr.*, XXXVI, 25).

Plus tard, et probablement très peu de temps après 1204, la relique, ainsi étiquetée, sera tombée, par voie d'achat ou d'abandon de gage, aux mains des Dandolo, qui se la seront transmise de siècle en siècle. Ils en connaissaient la valeur religieuse : sans cela, l'évêque Pietro Dandolo n'eût pas ordonné la construction d'une chapelle spéciale pour la garder, et, si elle ne reçut un reliquaire qu'en 1507, au moment même où elle sortait de la maison Dandolo, c'est que ce reliquaire était un ostensoir destiné à un culte *public*, et qu'auparavant la relique nue était renfermée dans quelque boîte précieuse, mais impropre à ce culte. En tous cas, nous aurions dans cette inscription, probablement unique, comme un autographe d'un de ces « *sancti prædones* » dont j'ai ailleurs, d'après Günther de Pairis[1], raconté les pieux brigandages, et qui dépouillèrent si complètement Constantinople au profit des sanctuaires allemands.

Je ne quitterai point la quatrième croisade sans vous communiquer deux autres inscriptions, toutes différentes il est vrai, mais relatives pourtant à des objets rapportés de Constantinople par des Allemands après 1204.

La première est gravée sur le pied d'un reliquaire du trésor de la cathédrale de Münster. Ce reliquaire, qui figurait l'an dernier à l'exposition

1. *Ibid.*, 27, 55.



rétrospective de cette ville sous le n° 453, est du XVI[e] siècle, et contient, dans un cylindre de verre à axe vertical, un os entouré de fils d'or. Le pied, qui est triangulaire, est orné d'une base plate, trilobée, formée de trois segments : autour de ces segments court l'inscription suivante :

†HENRICVS.CESAR.TIBI.REX.BYZANCIVS.ILLI *(fleuron)*
ARTICVLVM.PAVLI.PRESVL.DEDIT.HVNC.HERMANNE

Cette inscription, qui a été publiée dans le *Catalogue de l'Exposition*[1], étant gravée à plat, n'avait pu venir sur la photographie du reliquaire : j'en dois heureusement un estampage à l'obligeance de M. Funcke, de Münster. Je le reproduis ici, pl. IX. Le caractère des lettres dénote bien le XVI[e] siècle ; mais elle a dû, à cette époque, être copiée sur le reliquaire primitif, qui fut remplacé alors par le reliquaire actuel ; la forme des deux vers et leur orthographe permettaient déjà de le supposer. J'en ai trouvé une preuve encore plus complète : il existe une chronique latine des évêques de Münster, rédigée en 1379 par Florent de Wevelinkhoven, 36[e] évêque de cette ville[2] : cette chronique est divisée en autant de chapitres qu'elle compte d'évêques, et

1. *Austellung westphæl. Alterthümer* (Münster, 1879, in-8°), p. 40.

2. Florentius de Wevelinkhoven, *Chronica episcoporum Monasteriensum*, publiée dans Ficker, *Die münster. Chron. d. Mittelalters* (Münster, 1851, in-8°), pp. 1-92.

chaque chapitre se termine par un distique. Un continuateur a remanié l'œuvre de Florent et l'a menée jusqu'en 1424 [1] : parmi les additions dont il a enrichi l'original qu'il suivait, se trouve, à la suite du chapitre et du distique consacrés au 24e évêque, Hermann II de Katzenelnbogen, un second distique qui est, à quelques variantes près, celui de notre reliquaire.

« *Articulum Pauli presuli dedit hic Herimanno,*
« *Henricus Cesar, tu rex! byzancius illi* [2]*!* »

Bien que le continuateur de Florent de Wevelinkhoven ne donne aucun commentaire à ces deux vers, il est bien probable qu'il les a pris plus ou moins exactement sur le reliquaire primitif, aujourd'hui perdu, et que, si le copiste du XVIe siècle s'est permis quelques changements à la rédaction du distique, il n'en a point modifié le sens général.

Or ce sens est très clair : *Henricus*, *Byzancius Cesar*, est l'empereur Henri, successeur de Baudouin Ier, qui, après avoir gouverné seize mois comme régent, fut couronné le 20 août 1206.

1. V. Ficker, p. xvij.
2. Id., p. 28. M. Funcke a bien voulu pointer ce distique sur les trois manuscrits connus de la chronique : l'un, qui est du XIVe siècle (Wolfenbüttel), porte bien la lecture de Ficker : les deux autres (XVe s., Münster) donnent au premier vers, au lieu de *hic : h'*, que l'on peut lire *hunc* comme sur le reliquaire : les seules variantes qui subsistent sont donc *tu,* au lieu de *tibi,* et *Herimanno,* au lieu de *Herimanne.*

Herimannus presul est l'évêque de Münster, Hermann II de Katzenelnbogen[1], oncle du fameux comte de ce nom, Berthold, qui présida à l'incendie et au sac de Constantinople[2]. Il est probable que Berthold, qui devint l'un des grands feudataires de Romanie[3], n'eut pas de peine à obtenir, comme tant d'autres[4], des reliques provenant de la chapelle impériale pour les parents qu'il avait laissés en Europe ; et il est naturel que l'évêque Hermann ait été du nombre des destinataires de ces pieux présents, d'autant plus que la relique envoyée était une relique de saint Paul, patron de la cathédrale de Münster[5]. Hermann était mort, il est vrai, avant l'avènement de Henri[6] ; mais sa mort ne dut être connue à Constantinople qu'après le départ de la relique qui lui était adressée.

Je rapprocherai cette inscription de celle du reliquaire de la croix Constantinienne du trésor

1. Il est évident qu'il s'agit bien de cet Hermann et non de Hermann I († 1042) : celui-ci était bien contemporain de l'empereur Henri III ; mais l'épithète de *Byzancius* ne saurait convenir à ce prince allemand, pas plus d'ailleurs qu'au contemporain d'Hermann II, Henri VI, malgré les prétentions de ce dernier sur Constantinople (*Inn. III et Ph. de Souabe*, p. 30).

2. V. Riant, *Innocent III et Ph. de Souabe*, p. 107.

3. En 1217, il était baile du royaume de Thessalonique (Hon. III *Epist.*, 22 avr. 1217, d. Pressuti, *Regesti*, p. 112).

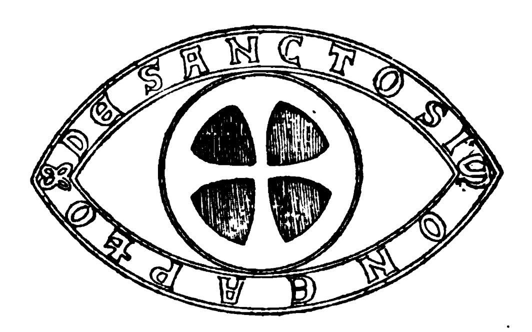
4. Voir les *Mém. des ant. de Fr.*, XXXVI, pp. 38, 48.

5. C'est un nouvel exemple à joindre à ceux que j'ai recueillis (*Mém.* cité, p. 20) de reliques des patrons des sanctuaires d'Occident, envoyées d'Orient à ces sanctuaires.

6. Le 8 juin 1203, v. Ficker, p. 28.

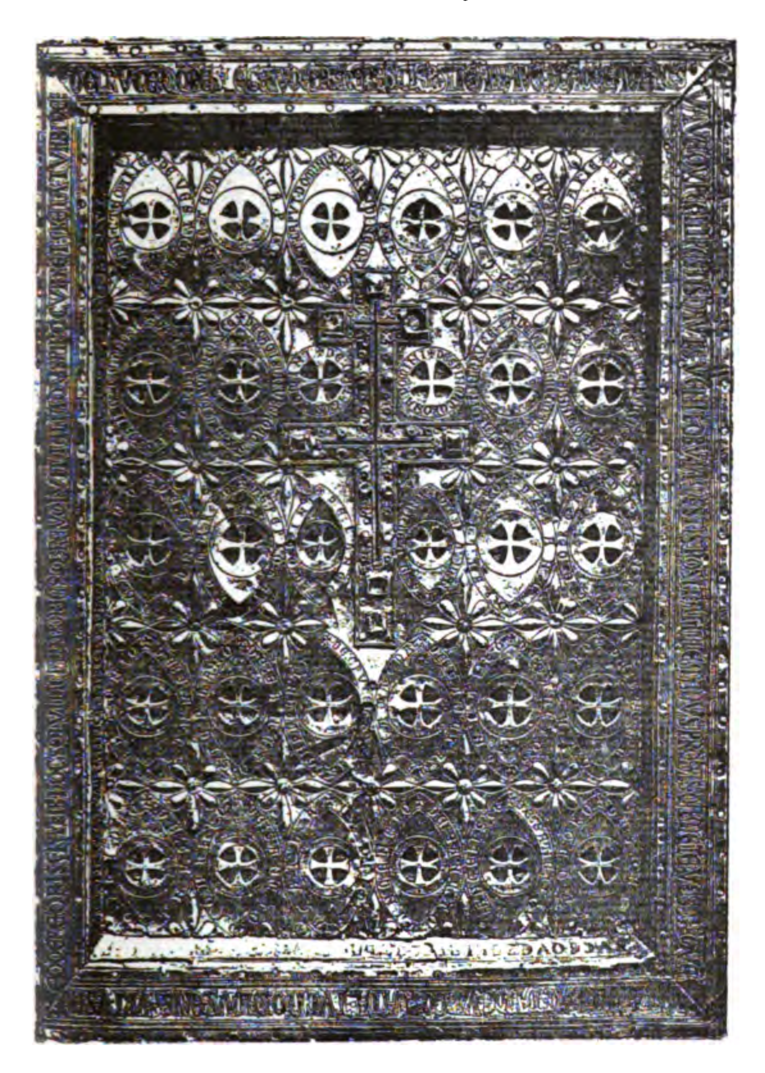
de Saint-Marc de Venise[1], inscription où figure aussi l'empereur Henri, et, comme celle de Münster, rédigée en hexamètres latins.

La dernière inscription est peinte en onciales émaillées autour du cadre d'un reliquaire en cuivre, de travail italien (?) du XIIIe siècle, provenant de la cathédrale de Cologne, aujourd'hui chez M. Chalandon, de Lyon. Ce reliquaire, qui mesure 0m 42 sur 0m 30, offre au centre une croix à double traverse, ornée de filigrane et de quelques pierres, et qui recouvrait autrefois un fragment de la Vraie Croix ; tout autour sont disposés six à six, sur cinq rangs, trente *loculi* à reliques de forme très élégante, entourés chacun d'une inscription gravée en creux.



Une excellente photographie publiée dans Giraud, *Exposition rétrospective de Lyon* (1877, in-fo) pl. LXIV-LXV, no 4, permet de lire parfaite-

1. *Exuviæ C. P.*, II, 179.



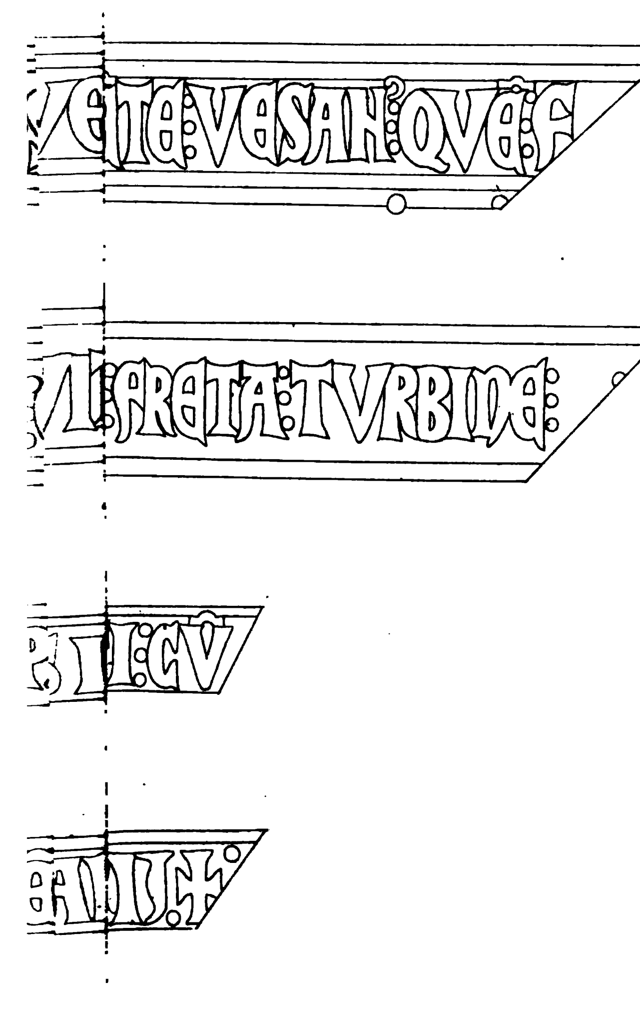
ment les inscriptions des *loculi*, qui étaient tou
destinés à des reliques d'Orient [1].

1. En voici la liste :

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30

1 De vestimento sancte Marie.
2 De capillis sancte Marie.
3 De arundine qua cesum est caput Domini.
4 De sudario Cristi.
5 De tunica Cristi.
6 De peplo sancte Marie.
7 De cinctorio sancte Marie.
8 De camisia rubea quam Dominus habuit in cruce.
9 De caligis Domini.
10 De spinea corona Domini.
11 De vestimento Domini quod habuit in cruce.
12 De testa et capillis s. Johannis Baptiste.
13 De sancto Martino.
14 De peplo sancte Marie.
15 De lancea Domini.
16 De pannis Domini.
17 De sancto Philippo.
18 De sancto Georgio.
19 De sancto Antonio
20 De sancto Stephano.
21 De cruce Ladri confitentis.
22 De sancta Maria Magdalene.
23 De sancto Simon.

PL X.



Imp Buttner-Thierry, Paris

Par contre, il est difficile d'y lire l'inscription générale, qui court sur les biseaux du cadre, et se perd dans l'ombre du biais de ces biseaux. Mais, grâce à l'obligeance de M. Chalandon, j'ai pu en avoir un estampage, dont je donne ici le développement (pl. X).

« De cruce qui queres, lege! Inde presbiter heres
« Clepsit eam, navem scandens. Auramque suavem
« Dum peciit, pestis nautis venit obvia mestis.
« Rosit at ille manus proprias, quia mente vesanus.
« Quem fuit affata sic tandem Virgo beata :
« Tu cito sanus eris, furtum si reddere queris. »
« Fratribus hoc solvit Templi, moriensque revolvit
« Talia : « Dum spiro, current freta turbine miro,
« In meque jacto, mitescet eo mare pacto. »
« Hunc, ut decessit, jaciunt, pestisque recessit.
« Brundusium leti veniunt; rediere quieti
« Cum cruce, que bella sedet, hac contenta tabella. »

† Facta est hec tabula anno ab Incarnacione Domini MCCXIIII, mense februarij.

Il s'agit donc d'un prêtre qui a volé une relique de la Vraie Croix et s'est embarqué avec son larcin. La peste se déclare à bord, et il en est atteint gravement. La sainte Vierge lui apparaît et lui promet de le guérir, s'il rend l'objet volé. Il se

24 De sancto Lazaro.
25 De sancto Egidio.
26 De sancto Dionisio.
27 De sancta Agatha.
28 De sancto Vincencio.
29 De sancto Luca Evangelista.
30 De sancto Teodoro.

contente d'en verser le prix (?) aux Templiers, et bientôt agonise. En mourant, il ordonne qu'on jette son corps à la mer. Aussitôt la peste cesse; une tempête qui mettait le navire en péril s'apaise, et les compagnons du défunt rapportent à Brindes la Vraie Croix trouvée auprès de lui.

Il est rare de rencontrer sur les reliquaires une inscription aussi longue; c'est toute une anecdote, dans le genre de celles qu'offrent en si grand nombre les moralistes contemporains, Jacques de Vitry, Césaire d'Heisterbach, Thomas de Cantimpré, Étienne de Bourbon.

Je n'ai point trouvé cependant, dans celles de leurs œuvres qui sont publiées [1], l'histoire en question; j'en suis donc réduit à des conjectures.

La date de confection du reliquaire, le caractère byzantin des reliques qu'il renferme [2], le mot grec *clepsit* du second vers de l'inscription, la désignation de Brindes comme port d'arrivée, me portent à croire que le navire, et partant la relique et son larron, venaient de Constantinople, un peu après la quatrième croisade. Le fait que le reliquaire était conservé à Cologne me donne à penser que le prêtre et les voyageurs étaient allemands, et que ceux-ci, avant de rapporter sur le Rhin leur pieux

1. Comparez cependant l'histoire racontée par Césaire d'Heist. (*Dialogi mirac.*, l. III, c. 21, éd. Strange, I, p. 137).

2. Sur les reliquaires composés de fragments des reliques de la sainte chapelle de Bucoléon, voir mon *Mém. sur les rel. de C. P.*, pp. 38-39.

trésor, lui firent faire en Italie le magnifique reliquaire que possède aujourd'hui M. Chalandon.

Je remarquerai, en terminant, la mention qui est faite là des Templiers comme agents financiers de la croisade, en la rapprochant d'un passage assez obscur d'une lettre d'Innocent III, passage où il est aussi question de ces chevaliers comme recevant de l'empereur Baudouin Ier, en 1204, tout un trésor d'objets religieux « *ad opus Templi*[1] ».

1. Inn. III, *Epist.*, VII, 147 (*Exuviæ C. P.* II, 56, cf. I, p. clv, n. 9).

LES CHANDELIERS

DE

LA CHAPELLE DU CHATEAU D'ÉCOUEN

AU MUSÉE DU LOUVRE.

Par M. L. Courajod, Membre résidant[1].

Lu dans les séances des 19 mai et 2 juin 1880.

On sait que le mobilier du château d'Écouen était digne de l'admirable monument d'architecture qui l'abritait. Quelques épaves de l'ameublement exécuté pour Anne de Montmorency ont été soigneusement, et à bien juste titre, recueillies par plusieurs collections publiques ou particulières dont elles forment l'ornement dans les branches les plus variées des arts industriels. Car tous les détails de la décoration intérieure avaient été étudiés avec amour par le constructeur. Les boiseries de la chapelle, dues peut-être comme menuiserie à l'*intarsiateur* Evangelista del Saccha,

1. Les dessins qui accompagnent ce mémoire sont dus à l'habile crayon de M. Édouard Corroyer, membre résidant de la Société des Antiquaires de France.



CHANDELIER DE LA CHAPELLE DU CHATEAU D'ÉCOUEN.

de Crémone[1]; les serrures, verrous et heurtoirs du Louvre[2] et du musée de Cluny[3]; les fragments de pavement céramique[4] du premier de ces musées; de splendides verrières, dont l'une au musée de Cluny, les autres chez M. le duc d'Aumale, sont là pour témoigner du grand goût qui présida à leur exécution[5]. Je désire ajouter à la série des monuments qui peuvent revendiquer une aussi honorable provenance deux pièces importantes absolument méconnues aujourd'hui, dans la col-

1. Un cadre de marqueterie provenant d'Écouen et qui fit partie de la collection de Dufourny (*Catalogue d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, sculptures romaines, émaux et terres émaillées, vitraux peints, etc.* Paris, 1819, in-8°, p. 104, n° 338***) était l'œuvre de cet artiste sur lequel on peut consulter : Campo, *Cremona illustrata,* éd. de 1645, p. 198, — Zaïst, *Notizie storiche de' pittori, scultori ed architetti cremonesi,* tome I, p. 98 et 99, — Ticozzi, *Dizionario degli architetti, scultori, pittori, etc.,* tome III, p. 285, — Graselli, *Abecedario biografico dei pittori etc. cremonesi,* p. 230, — Morelli, *Notizie del disegno*, p. 159.

2. N°s C. 242 à 249 et 264-265 de la *Notice des objets de bronze, cuivre, étain, fer, etc.* Ces objets avaient passé précédemment par la collection Dufourny. Voyez le n° 340**, p. 105 du catalogue de vente de cet amateur. D'après M. Ferdinand de Lasteyrie (*Le connétable de Montmorency*, Paris, 1879, in-8°, p. 15) on voit à Moulins, dans la collection de M. Queyroy, d'autres serrures venant d'Écouen. Il en existe encore dans les collections de M. Lechevallier-Chevignard et de M. Moreau.

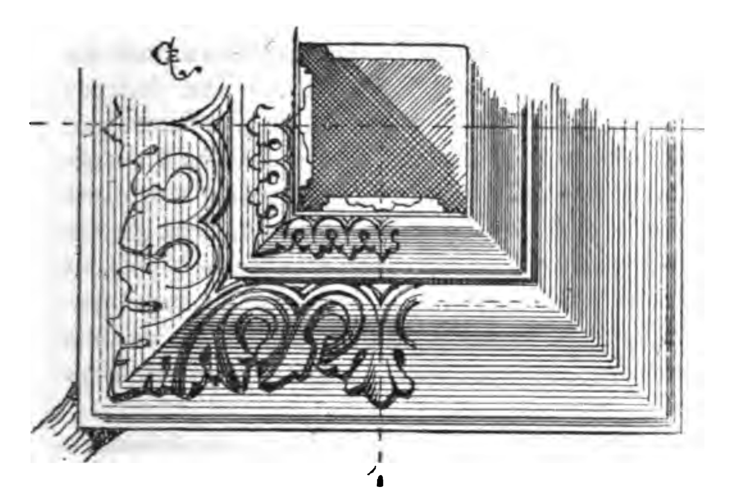
3. N° 1608 du *Catalogue du musée de Cluny.*

4. N° H. 4 de la *Notice des faïences françaises du musée du Louvre.*

5. Voyez le *Connétable de Montmorency,* par F. de Lasteyrie, qui a fait graver plusieurs pièces du mobilier d'Écouen.

lection nationale où elles sont déposées depuis plus de 70 ans. Ce sont les flambeaux ainsi catalogués au Louvre dans la *Notice des objets de bronze, cuivre, étain, fer, etc.:*

C. 381-382. — Fer ciselé. Hauteur $0^{m}52$. Travail italien du xviie siècle. La tige est en forme de colonne corinthienne fuselée. Elle repose sur un socle dont les quatre pans sont ornés des figures de l'Amour[1]. La bobèche est très large. — Collection Durand.



PLAN EN A.
Moitié de la grandeur d'exécution.

Ces remarquables objets de ferronnerie sont inexactement indiqués comme ayant appartenu à la collection Durand. Cette collection, aujourd'hui

1. Lisez : de Génies.

fondue dans celles de l'État, ne possédait pas un seul chandelier de fer. Ils proviennent au contraire du château d'Écouen et en décoraient la chapelle. Les descriptions de Sauval[1], de Piganiol[2] et de Lebeuf[3] n'en ont pas fait mention; mais le 24 mai 1792, « Joseph Blaquière, administrateur et membre du Directoire du district de Gonesse, commissaire nommé par délibération dudit directoire à l'effet de procéder dans l'étendue dudit district aux états et inventaires sommaires des meubles et effets mobiliers dans les maisons et châteaux appartenant aux émigrés françois », s'est chargé de nous signaler l'existence de ces flambeaux dans l'inventaire qu'il dressa du mobilier de la chapelle d'Écouen et qui est ainsi rédigé : « 1° Dans une chapelle, deux grands tableaux dont un représente la Seine[4] (*sic*) et l'autre (en blanc); huit autres tableaux représentant différents sujets de piété, une croix de bois sur laquelle est un Criste d'ivoir, *deux chandelliers de fer*, etc. »

Plus tard, le 27 octobre 1793, les commissaires de la République, lors de l'enlèvement du mobi-

1. *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, t. II, p. 142.
2. *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, 1765, t. IX, p. 204 à 206.
3. *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV, p. 291 et 292.
4. Il s'agit d'une copie de la Cène peinte dans le réfectoire du couvent de Sainte-Marie-des-Grâces de Milan par Léonard de Vinci. Cette copie est aujourd'hui au Louvre, n° 486 du *Catalogue* de M. Villot et 464 de la *Notice* de M. de Tauzia.

lier d'Écouen et de son transfert au chef-lieu du département de Seine-et-Oise, se sont exprimés ainsi dans leur procès-verbal de visite : « ..... Le lendemain, sixième jour du second mois, ... avons procédé à la désignation et estimation de divers objets qui nous ont paru susceptibles d'être transférés à Versailles, soit pour le museum, soit pour y être vendus avec d'autres objets précieux qui avoient été omis en notre procès-verbal du 15 juin



VARIANTE B.
Moitié de la grandeur d'exécution.

dernier et jours suivants, le tout ainsi qu'il suit... A l'instant avons retrouvé dans la chapelle deux chandeliers en fer composés d'une colonne ornée de bas-reliefs en feuilles d'acante et supportée par quatre tigres, portant 20 pouces de hauteur ; lesquels ont été par nous extraits et estimés ensemble à la somme de 72 livres. »

La description sommaire laissée par les commissaires de la République et la dimension de

20 pouces s'appliquent parfaitement aux flambeaux n^{os} C. 381-382 du musée du Louvre. Vingt pouces égalent approximativement 0^{m}52 centimètres.

Voici maintenant comment je puis établir que de Versailles, où ils furent portés, ces intéressants objets passèrent à Paris. On lit dans un *État des tableaux, tables et chandelliers envoyés au musée Napoléon par le musée spécial de l'école française*[1] *le* 16 *germinal an XII de la République :*

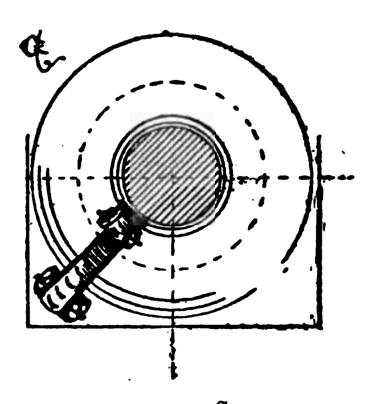
Un chandellier en fer ciselé, avec figures et ornemens, provenant d'Écouen.

Un *idem*, de même dimension et même travail.

Les chandeliers n^{os} C. 381 et 382 sont donc bien ceux de la chapelle du château d'Écouen. Ils datent du XVIe siècle ; ils sont le produit d'un travail exclusivement français et ils présentent avec la serrurerie connue, sortie du même palais, une indiscutable analogie. De tout ceci, je suis en état de faire la preuve sur titres. Il eût suffi de regarder ces belles pièces pour les comprendre, me dira-t-on. — D'accord, et c'est en les examinant que j'ai été mis sur la piste de leur provenance. Mais voilà bientôt quatre-vingts ans qu'on les regarde et l'œil des amateurs a, paraît-il, encore besoin de quelques années d'éducation et du secours des documents écrits. Bien d'autres chefs-d'œuvre narguent encore, dans un sournois *incognito*, la perspicacité des dilettantes.

1. Ce musée était établi à Versailles, dans le château.

Couverts que nous sommes désormais par les preuves légales d'une origine aussi illustre, nous pouvons nous livrer, sur ces charmants objets, à quelques considérations esthétiques, sans avoir à craindre d'être contredits. En effet, le sujet de notre commentaire légitimera l'enthousiasme du commentateur en même temps qu'il désarmera le mauvais vouloir de certains « arbitres des élé-



PLAN EN C.
Moitié de la grandeur d'exécution.

gances » qui n'exercent leur insolence qu'envers les objets d'art sans aveu. Les chandeliers publiés par nous sont d'un galbe exquis et seront bientôt remarqués par les mêmes visiteurs qui n'avaient pas daigné leur accorder un regard jusqu'à ce jour. Le public, encore indifférent à cette ferraille, ne marchandera pas son admiration dès qu'on lui

aura démontré qu'il peut applaudir à bon escient. Il goûtera certainement les heureuses proportions de ces candélabres d'un style si délicat, d'un profil si raffiné et où se trouvent, habilement combinées, les réminiscences antiques et l'inspiration moderne. C'est un type à proposer à l'imitation de nos écoles d'art comme un des plus gracieux spécimens du génie décoratif de la renaissance.

Une réhabilitation aussi tardive doit être définitive et complète. On me pardonnera donc d'insister et de m'acharner dans cette revendication de droits injustement méconnus. Non content d'avoir établi d'où proviennent nos chandeliers, je voudrais essayer de désigner le nom de leur auteur. Aussi bien le musée du Louvre, comme l'histoire de l'art français elle-même, est intéressé à la solution de ce petit problème. Les éminents spécialistes[1] que nous comptons parmi nos confrères ont bien voulu me dire que, pour eux, la composition des chandeliers d'Écouen émanait évidemment d'un artiste du XVIe siècle et d'un artiste supérieur. D'un autre côté on sait à quel point, à Écouen, tout était de Bullant. M. de Montaiglon a très justement fait ressortir ce caractère de l'œuvre commandée par le connétable Anne de Montmorency[2]. Dès lors la pensée se reporte forcément à l'auteur du château d'Écouen et on se

1. MM. Guillaume et Corroyer.
2. *Archives de l'art français*, t. VI, p. 326.

trouve amené à lui attribuer l'invention de ces objets bien dignes à tous égards de son goût et si facilement assimilables à sa manière. Le dessin de nos flambeaux rappelle le goût italien du xve siècle, mais avec une dose de sobriété, d'élégance et de sveltesse qui fut l'apport particulier de l'esprit français dans l'héritage de la renaissance italienne, ou plutôt dans l'emprunt direct fait par l'art fran-



VARIANTE D.
Moitié de la grandeur d'exécution.

çais à l'antiquité classique. On n'aurait pas à caractériser par une appréciation différente l'œuvre entier de Jean Bullant.

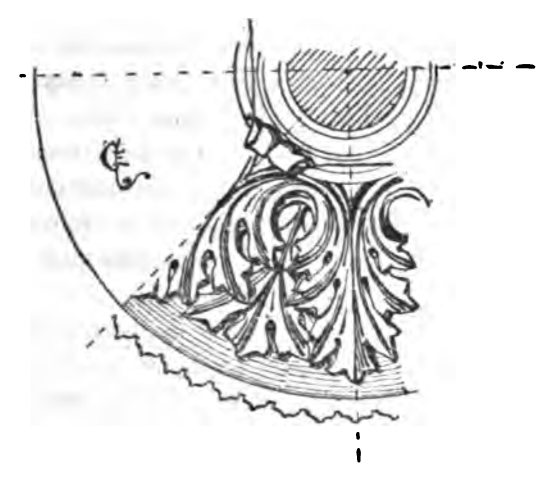
A ceux que ces considérations générales ne satisferaient pas complètement, il serait facile de fournir des arguments plus positifs. Composition et exécution, ensemble et détails, tout, dans les chandeliers d'Écouen, trahit la main d'un architecte. En effet, les proportions de la colonne sont finement étudiées, loin d'être improvisées suivant

le caprice de l'exécutant ainsi qu'on le remarque dans la construction ultra-fantaisiste de la plupart des chandeliers célèbres de la renaissance italienne. A l'observateur scrupuleux qui trouverait que la base est un peu grêle pour la colonne qu'elle supporte, on répondrait que c'est un effet cherché et voulu par le constructeur dans l'intention de masquer le moins possible la vue du rétable de Jean Goujon [1], devant lequel les chandeliers étaient posés. Des préoccupations de cet ordre ont pu légitimement influer sur le projet d'un maître de l'œuvre qui calcule les effets de la perspective, surtout si ce maître de l'œuvre était un architecte. Les motifs de l'ornementation qui recouvre la colonne sont presque tous empruntés à la décoration architectonique. C'est la chimère ou la harpie des frises antiques; c'est la feuille d'acanthe des chapiteaux et des consoles; c'est encore la rosace en forme de losange qui revêt le plafond du larmier sur tant de monuments grecs ou romains. Dire enfin que le profil de ce chandelier a été dessiné par un architecte, c'est nommer évidemment Jean Bullant, dont Écouen est exclusivement l'ouvrage.

D'ailleurs, je suis encore et directement conduit à cette conclusion. N'est-ce pas Bullant qui a élevé

1. Le célèbre bas-relief représentant le sacrifice d'Abraham, après avoir fait partie du musée des monuments français, est aujourd'hui conservé au château de Chantilly.

la colonne de Catherine de Médicis[1], dernier vestige de l'hôtel de Soissons, englobé aujourd'hui dans la halle au blé? Le membre d'architecture dont les chandeliers d'Écouen affectent la forme a, de plus, été tout spécialement étudié par cet artiste. C'est lui qui a publié la *Reigle generalle d'architecture des cinq manieres de colonnes*[2] et



DESSOUS DE LA BOBÈCHE. PLAN EN E.
Moitié de la grandeur d'exécution.

1. Cet argument m'a été suggéré par notre confrère M. Anatole de Barthélemy, au moment de la lecture de ce mémoire.

2. *Reigle généralle d'architecture des cinq manières de colonnes, à sçavoir toscane, dorique, ionique, corinthe et composite, et enrichi de plusieurs autres à l'exemple de l'antique, etc.* A Ecouen, par Jehan Bullant. Sur ce livre et ses diverses éditions, voyez les excellents renseignements donnés par

qui, dans ce traité, a dessiné à maintes reprises le chapiteau, la feuille d'acanthe allongée qui décore la tige des chandeliers et cette rosace en losange figurée par lui-même sur le plafond du larmier d'une « corniche d'ordre dorique qui est à un arc triumphal qui se voit encores à présent à vingt-sept milles de Rome ». Cette coïncidence entre les motifs de la décoration des chandeliers d'Écouen et les croquis tirés par un artiste français de certains monuments antiques nommément désignés n'aurait aucune portée au XVII[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où l'ornementation architectonique de l'antiquité était devenue monnaie courante ; mais elle est véritablement frappante et probante s'il s'agit d'un ouvrage conçu et exécuté dans la première moitié du XVI[e] siècle.

Le travail du fer est le résultat de deux procédés, la fonte et le repoussé. La bobèche, la tige (sauf les feuilles d'acanthe) et le pied sont fondus. Le reste des ornements est obtenu au marteau. L'exécution est très large, presque sommaire. Ce n'est pas un chef-d'œuvre de maîtrise allemande, le triomphe du tire-bouchon, le témoignage d'une virtuosité extraordinaire sans pensée directrice. C'est au contraire la traduction très simple, très fidèle et très naïve d'un habile ouvrier reprodui-

M. de Montaiglon dans les *Archives de l'art français*, t. VI, p. 321, 322, 323, 326 et 327. Cf. également Berty et Legrand, *Topographie historique du vieux Paris*, région du Louvre et des Tuileries, tome II, p. 32.

sant, sans interprétation et sans interpolation, un dessin qui lui est confié.

Tout concourt donc à notre démonstration. Les flambeaux du Louvre n[os] 381 et 382 ne sont pas seulement les chandeliers de l'autel d'Écouen, mais doivent être encore considérés comme exécutés d'après un dessin de Jean Bullant lui-même. Ils appartiennent à cet incomparable ensemble de monuments réunis et groupés par Anne de Montmorency dans sa demeure favorite et, jadis, ils concouraient, avec les chefs-d'œuvre qui les avoisinaient, à faire de la chapelle du château d'Écouen un des plus merveilleux sanctuaires des arts de la France. Aujourd'hui, ils méritent au premier chef d'occuper une place d'honneur dans nos collections nationales.

TRÉSOR DE MONACO

NOTICE D'UN MÉDAILLON INÉDIT DE GALLIEN

ET DE HUIT MONNAIES ROMAINES EN OR.

Par M. R. Mowat, Membre résidant.

Lu dans les séances des 21 avril et 16 juin 1880.

Le trésor monétaire qui fait partie de la récente trouvaille de Monaco, et sur lequel la Société des Antiquaires de France m'a demandé un rapport, se compose d'un grand médaillon de Gallien en or et de huit monnaies romaines également en or, appartenant à une époque comprise entre le principat de Trajan et celui de Florien, de l'an 114, environ, à 276.

Le surplus de la découverte consiste en précieux objets d'art et de parure dont je n'ai pas à m'occuper ici, puisque mon confrère, M. Héron de Villefosse, s'est chargé de les décrire. Il me sera cependant permis de faire observer que la

présence de ces objets au milieu d'un lot de monnaies donne à la trouvaille de Monaco un trait remarquable de ressemblance avec celle du Veillon (Vendée) qui renfermait une parure d'or et une dizaine d'*aurei*, et dont l'enfouissement avait eu lieu sous, ou peu après Postume [1].

C'est aussi un fait digne d'attention que cette même date approximative, autrement dit la fin du IIIe siècle, semble devoir être assignée, non seulement à l'enfouissement du trésor de Monaco, mais à celui des autres trésors mixtes analogues qui ont été exhumés de temps à autre sur différents points du territoire de la France, notamment à Rennes en 1774 [2], à Naix (Meuse) en 1809 [3], à Cailly (Seine-Inférieure) en 1821 [4], à Lyon en 1841 [5], à Danzé (Loir-et-Cher) en 1848 [6], au Sault-Villebois (Ain) en 1862 [7]; toutes ces cachettes

1. Benjamin Fillon, *Mémoire sur une découverte de monnaies faite en Vendée*; cf. *Revue numismatique*, 1857, p. 64.

2. Chabouillet, *Catalogue des camées, etc., exposés dans le cabinet des médailles*, nos 2537, 2561, 2562, 2563, 2564 et 2567.

3. Id., *ibid.*, nos 2558, 2559 et 2560.

4. Lévy, *Notice sur les antiquités trouvées à Cailly*, extr. du *Bull. de la Soc. d'émul. de Rouen*, 1822; cf. *Rev. archéol.* XXVII, 1874, p. 195.

5. Comarmond, *Description de l'écrin d'une dame romaine*, 1844..

6. *Revue de numismatique*, 1848, p. 306.

7. *Revue archéologique*, V, 1862, p. 415; Charvet, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques découverts en 1862 au Saut-du-Rhône*. Ces antiquités font aujourd'hui partie du cabinet de M. de Quélen.

renfermaient des bijoux, et le plus souvent des médaillons montés en parure, en outre des simples espèces en or monnayé.

Quant aux découvertes de trésors exclusivement monétaires, — je n'entends point parler ici des dépôts d'argent ou de bronze, — elles sont d'une occurrence relativement si fréquente que l'on ne comprend pas comment M. Mommsen a pu avancer l'assertion suivante : « Les trésors de pièces d'or sont rares et nous ne pouvons citer que ceux de Samoëns et de Saint-Genis près Genève, celui de Sceaux dans le Loiret et celui du Veillon en Vendée[1]. » Avant d'accréditer par la grande autorité de sa parole, et en termes aussi formels, une erreur qu'il importe de rectifier, puisque l'occasion s'en présente, le savant prussien aurait dû se demander à quelles sources s'approvisionnent les collections publiques et privées, si ce n'est pas dans les trouvailles, grandes ou petites, qui affluent pour ainsi dire sans cesse, sur le marché des médailles, avec ou sans indication de provenance. Sans doute il ne récusera pas le témoignage d'un numismatiste émérite, M. Cohen[2] : « La suite d'or qui anciennement était presque uniquement réservée aux musées publics, aux princes ou à des particuliers extrêmement riches, lorsque la mode

1. *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 112, édition française de Blacas et de Witte. Samoëns est en Haute-Savoie.

2. Cohen, *Guide de l'acheteur de médailles romaines et byzantines*, p. 1.

était aux collections très nombreuses, est aujourd'hui poursuivie par une assez grande quantité d'amateurs, etc. » Voici, du reste, quelques indications qui donneront une idée de ce qu'il faut entendre par la rareté de ce genre de découvertes.

Dans le seul département de la Manche, Denis-Lagarde[1] a signalé vingt localités différentes où il avait été exhumé des *aurei* impériaux, isolés ou en petits groupes ; à Helleville, entre autres, on mit en 1780 la main sur huit *aurei* et six médaillons de la dynastie constantinienne ; ils n'entrèrent au Cabinet de France que pour lui être dérobés en 1831. Le même établissement s'enrichit de trente-cinq impériales d'or choisies dans un dépôt considérable trouvé à Quiquère (Maine-et-Loire)[2] en 1847. D'après ces exemples, on pressent à quelles conclusions différentes de celles de M. Mommsen on arriverait si l'on faisait un relevé analogue pour chacun de nos départements.

Parmi les trouvailles les plus importantes faites depuis la publication de son ouvrage, il en est quatre dont le souvenir mérite d'être plus particulièrement conservé.

Le 18 mai 1857, en creusant le canal de dérivation de la Divette, à l'extrémité du faubourg du Roule, à Cherbourg[3], on mit à découvert environ

1. *Revue de numismatique*, 1858, p. 271.
2. *Ibid.*, 1847, p. 312.
3. *Ibid.*, 1857, p. 82 ; cf. *Bull. de la Soc. des Ant. de France*,

trois cents *aurei* de Tibère, la plupart au revers PONTIF. MAXIM.

En 1860, un trésor évalué à 1600 *aurei*, d'Auguste à Commode, fut découvert à Paris, dans les fouilles du terrain formant l'angle de la rue de Médicis et du boulevard Saint-Michel (maison du pharmacien). Tout fut vendu par les ouvriers à des changeurs ou à des bijoutiers, avant qu'aucune mesure d'ordre pût être prise. Poey d'Avant, qui était parvenu à voir presque toutes les pièces, les estimait en bloc à 30,000 francs. Le 16 septembre 1867, un dépôt de 770 *aurei* impériaux fut découvert par suite des travaux exécutés au lycée Napoléon (aujourd'hui lycée Henri IV), dans la cour de récréation, vers l'angle S. E. du passage conduisant à la cour d'honneur. Sauf deux pièces conservées par le proviseur en souvenir de cet événement, et quinze autres déposées au Cabinet des Médailles par délibération du Conseil municipal en date du 11 août 1875, tout le trésor, légalement expertisé et estimé à 36,585 francs, fut dispersé ou jeté à la fonte[1], et la Ville de Paris, sur le terrain de laquelle la trouvaille avait été

1857, p. 294. Un lot de plus de 70 de ces pièces, appartenant à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, a été finalement vendu et dispersé en mars 1880.

1. Pour ces deux grandes trouvailles faites à Paris, voir les articles de la *Revue de numismatique*, 1860, p. 341, et de la *Revue archéologique*, XVI, 1867, p. 294, que j'ai pu compléter et rectifier par d'obligeantes communications de M. de Champeaux et de mon confrère, M. Charles Read.

faite, ne peut même pas en montrer un échantillon dans son musée de l'hôtel Carnavalet, expressément créé pour recueillir les épaves du passé de notre vieille cité.

Mentionnons enfin le dépôt de Caiazzo, près de Naples, découvert en 1878, et consistant en plus de 200 *aurei* de l'époque des deux triumvirats [1].

Les neuf pièces d'or qui ont été trouvées à la Condamine, près de Monaco, au mois de novembre 1879, sont rares, quelques-unes même très rares; mais, à la seule exception du médaillon de Gallien, aucune n'est inédite, dans le sens strict du mot. M. Jolivot, dans un article du *Journal de Monaco* (n° du 9 décembre 1879), reproduit par la *Revue archéologique* (XXXIV, 1880, p. 58), en a le premier, je crois, donné la description, avec quelques inexactitudes qu'il a fait disparaître dans une notice postérieure publiée dans l'*Annuaire de la principauté de Monaco pour* 1880, p. 180 et suivantes. Il me sera néanmoins permis de faire à nouveau le signalement de chaque pièce, en me conformant au numérotage de l'ouvrage classique de M. Cohen [2], pour la commodité des personnes désireuses de vérification. Voici d'abord la description sommaire des huit aurei proprement dits.

1. *Zeitschrift für numismatik,* V, 1878, p. 232.

2. *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, 1859-1868. Mes renvois visent la première édition de cet ouvrage, la nouvelle édition n'étant encore connue que par le tome I, seul paru.

1° PLOTINA·AVG·IMP·TRAIANI. Buste diadémé et drapé de Plotine, à droite. R/—CAES·AVG·GERMA·DAC·COS·VI·P·P. Vesta assise à gauche, tenant un sceptre dans la main gauche, et le palladium sur la main droite étendue (Cohen, n° 1).

2° ANTONINVS·PIVS·AVG·GERM. Buste lauré et drapé de Caracalla à droite. R/—P·M·TR·P·XVIII·COS·IIII·P·P. Apollon solaire, radié, marchant à droite, la tête tournée à gauche, la main droite étendue, un globe dans la main gauche (Cohen, n° 177).

3° ANTONINVS·PIVS·AVG·GERM. Buste lauré de Caracalla, en cuirasse et en paludament, à droite.

R/ — P·M·TR·P·XX·COS·IIII·P·P. Apollon solaire, radié, marchant à gauche, la main droite étendue, un fouet dans la main gauche (Cohen, n° 229).

4° ANTONINVS·PIVS·AVG·GERM. Buste lauré de Caracalla, en cuirasse et paludament, à droite.

R/ — P·M·TR·P·XX·COS·IIII·P·P. Sérapis, debout, coiffé du modius, à gauche ; la main gauche appuyée sur un sceptre, la main droite tenant des épis (Cohen, n° 224).

5° IMP·C·M·AVR·SEV·ALEXAND·AVG. Buste lauré de Sévère Alexandre, en paludament, à droite.

R/—PAX·AETERNA.AVG. La Paix debout, à gauche ; la main gauche appuyée sur un sceptre, une branche d'olivier dans la main droite. Ce

type est exactement pareil à celui du denier d'argent portant le n° 75 dans l'ouvrage de M. Cohen; mais c'est la première fois qu'on le rencontre sur l'or. Notre pièce est donc une variété nouvelle de son aureus n° 74.

6° IMP·C·P·LIC.GALLIENVS·AVG. Buste lauré et drapé de Gallien, à droite.

R/— IOVI·CONSERVA. Jupiter debout à gauche, la main gauche appuyée sur un sceptre, le foudre dans la main droite. Poids, 3 grammes. C'est une variété nouvelle de l'aureus n° 208 de Cohen, sur lequel Gallien est représenté en buste, lauré avec cuirasse et paludament.

7° GALLIENVS·AVG. Tête radiée de Gallien, à droite.

R/—VOT | X | ET | XX, en quatre lignes, à l'intérieur d'une couronne de laurier. Poids, 3 gr. 35 (Cohen, n° 710).

8° VIRTVS·FLORIANI·AVG. Buste lauré de Florien, en paludament, à gauche; il est armé du bouclier et d'une lance appuyée sur l'épaule droite.

R/—VICTORIA·PERPET. La Victoire[1] à droite, gravant sur un bouclier les nombres superposés X et XX, sous-entendu *votis* (Cohen, n° 7).

1. La Victoire pose le pied gauche sur un objet difficile à déterminer, à cause de sa petitesse; mais sur un des bas-reliefs de la colonne Trajane, où le même sujet est traité d'une manière identique, on reconnaît sans peine un casque barbare à forme pointue. (Frœhner, *la Colonne Trajane*, planche 107.)

Je passe maintenant au médaillon de Gallien qui, outre l'attrait de la nouveauté, présente des particularités du plus grand intérêt. Il ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'état de conservation, et sa véritable place serait dans notre collection nationale, au Cabinet des Médailles, qui ne possède qu'un seul médaillon de cet empereur; encore est-il usé et troué [1].

IMP·GALLIENVS·AVG·COS·V. Tête laurée de Gallien à droite; au-dessous, un petit Pégase bridé, galopant à fond de train, à droite; le tout dans un cordon de grènetis.

R/—P·M·TR·P·VIIII·COS·IIII·P·P. L'empereur debout à gauche, vêtu de la toge prétexte [2] et voilé, tenant une baguette dans la main gauche, une patère dans la droite, et sacrifiant sur un autel allumé ; le tout dans un cordon de grènetis.

Diamètre, 29 millim.; poids, 22 gr. 600.



1. C'est le n° 4 de Cohen, au revers de la FIDES MILITVM ; diamètre, 26 millimètres ; poids, 13 gr. 10 ; le trou représente une perte de 0 gr. 13.

2. Pour ce détail du costume, comparez le passage de Lampride (*Alex. Sév.*, XL) : « Accepit praetextam etiam

Au premier abord, la remarquable représentation du Pégase fait songer au symbole semblable empreint sur des monnaies de grand bronze d'Elagabale et des deux Philippe frappées à Samosate. Mais il faut noter que le Pégase de Samosate est à l'exergue du revers, tandis que celui de notre médaillon se montre au droit, sous l'effigie impériale. Une autre différence essentielle consiste en ce que ce dernier est *bridé*, au lieu que celui de Samosate est *libre*. Cette double différence suffirait déjà pour faire douter que le médaillon fût sorti de l'atelier de Samosate, si l'on n'était assuré d'autre part que cette officine a cessé de fonctionner après Trajan Dèce, quelques années avant l'avènement de Gallien. Ce n'est donc pas de ce côté que nous devons nous tourner pour rencontrer l'explication de notre médaillon. La numismatique de Gallien présente d'ailleurs des termes de comparaison assez significatifs pour qu'il soit naturel de chercher à les utiliser de préférence.

Voici, en premier lieu, un médaillon de bronze du Cabinet de Vienne (Autriche), que je décris d'après des empreintes qui m'ont été obligeamment communiquées par M. von Sacken, conservateur de cet établissement.

quum sacra facerat, sed loco pontificis maximi, non imperatoris. » La toge prétexte était donc le vêtement pontifical porté par l'empereur officiant en sa qualité de grand pontife, comme l'indique la légende.



[IMP·] GALLIENVS·AVG·COS[V]. Tête laurée de Gallien à droite ; en dessous un petit Pégase, bridé, galopant à droite.

R/—ALACRITATI. Pégase bridé, galopant à droite. Diamètre, 24 millim.

La légende de tête a beaucoup souffert au commencement et à la fin. Le mot IMP a disparu ; les lettres GAL sont à demi rognées ; dans le mot COS, on ne reconnaît que CO, le S étant à demi rogné ; quant au V, il a disparu.

Eckhel [1] et Cohen [2], qui ont signalé ce médaillon d'après Banduri [3], se sont doublement trompés, d'abord en donnant pour lecture IMP·GALLIENVS·AVG·CON, et ensuite en plaçant le Pégase *derrière* la tête de Gallien, tandis qu'il est *en dessous;* mais il est bon de dire que Banduri lui-même n'avait pas vu la pièce et qu'il ne la connaissait que par une description de Pierre de Surbeck ; l'original appartenait alors à l'abbé N. Fradet. Outre la singulière répétition du Pégase

1. *Doctr. Num.*, VII, p. 406.
2. *Descr. des monn. imp.*, Gallien, nº 738.
3. *Numism. romanor. a Traiano Decio,* I, p. 197.

sur chaque face, il importe de noter que la disposition de ce type sous l'effigie impériale offre une identité complète avec celle qu'on observe sur le médaillon de Monaco ; ce fait établit par conséquent entre les deux pièces un rapport tellement étroit que faire l'histoire de l'un, c'est faire l'histoire de l'autre. Nous ne les séparerons donc pas dans nos recherches.

En second lieu, nous avons les trois variétés de deniers légionnaires :

GALLIENVS·AVG. Tête radiée de Gallien à droite.

R/—LEG·I·ADI·VI·P·VI·F. Pégase bridé, volant à droite.

Ou R/—LEG·II·ADI·VI·P·VI·F. Même type.

Ou encore R/—LEG·II·ADI·VII·P·VII·F. Même type.



La bride dont ce Pégase est pourvu, comme celui des médaillons de Vienne et de Monaco, nous autorise à établir entre toutes ces pièces un rapprochement duquel ressortira une conséquence importante pour nos recherches.

En troisième lieu vient le petit bronze :

GALLIENVS·AVG. Tête radiée à droite.

R/—SOLI·CONS·AVG. Pégase sans bride, au galop raccourci sur place; à droite, ou à gauche, selon les variétés.



L'absence de la bride et l'attitude du Pégase en font un type distinct de celui des pièces précédemment décrites. Sur ce petit bronze, le coursier ailé, en tant qu'animal consacré au dieu solaire dont le nom est inscrit en légende, se réfère à une conception purement mythologique.

Il en est tout autrement de celui qui caractérise les deniers légionnaires et nos deux médaillons, où il symbolise des sujets tout à fait étrangers à la mythologie. Eckhel ne s'y était pas mépris; il avait, avec raison, remarqué que la devise *Alacriti* devait faire allusion à un événement historique, puisqu'on ne connaît, de par ailleurs, aucune trace d'un culte de l'Alacrité divinisée. En conséquence, il y voyait une commémoration de la rapidité avec laquelle Gallien avait repoussé l'invasion des Germains en Gaule pendant son premier consulat. Malheureusement, comme je l'ai dit, il ne connaissait la pièce que par la description inexacte de Banduri, et, croyant que la

légende de tête IMP. GALLIENVS·AVG·CON était de lecture certaine, il datait le médaillon du premier consulat de Gallien. Or, sur l'exemplaire de Vienne qui paraît bien être le même que celui qu'avait décrit Banduri, la partie supérieure des deux dernières lettres est rognée, ou plutôt venue incomplètement, comme si le coin avait été frappé sur un flan trop petit, et de plus, la partie inférieure n'est pas très nette. On en voit cependant assez, pour qu'en comparant cette légende à celle du médaillon de Monaco qui est parfaitement lisible dans toutes ses parties, on découvre la cause de la fausse lecture de Banduri ; il a pris la partie inférieure et confuse de la lettre S, finale de COS, pour le bas du jambage gauche d'un N, et ce qui reste du chiffre V pour l'angle inférieur du même N. Au lieu de CON, abréviation fort improbable de *consul*, il faut donc rétablir COS·V. Par là, se trouve ruinée l'hypothèse d'Eckhel en ce qui concerne l'expédition germanique de Gallien. Il eût sans doute abandonné lui-même cette conjecture s'il avait cru avoir affaire, non au premier consulat, mais au cinquième consulat de Gallien ; dès lors il aurait probablement mis le médaillon ALACRITATI en rapport avec les deniers militaires au type du Pégase, et il aurait été en conséquence conduit à des conclusions différentes de celles qu'il a proposées. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Il est généralement admis que les deniers légion-

naires de Gallien, comme ceux de Marc-Antoine et comme les diverses monnaies militaires de Septime-Sévère, de Victorin et de Carausius, ont été fabriqués, non pas précisément en l'honneur des légions, mais dans un but plus pratique, à savoir le paiement de la solde, *stipendium*, ou d'une gratification extraordinaire, *donativum*. On est d'accord aussi pour reconnaître que les types variés du Taureau, du Lion radié, du Centaure, etc., qui accompagnent les noms des légions inscrits en légende, ne sont autre chose que les emblèmes respectifs, ou si l'on veut les armoiries peintes sur les boucliers des soldats de ces corps de troupes. Ces monuments nous apprennent que le Pégase était attribué en commun aux légions de Pannonie-Inférieure, la Iª Adjutrix et la IIª Adjutrix. La première avait en outre le Capricorne, et la deuxième le Sanglier. Mais le Pégase n'appartenait pas exclusivement à ces deux légions. Plusieurs bas-reliefs épigraphiques découverts en Grande-Bretagne[1] prouvent que les cohortes de la IIª Augusta, notamment la deuxième et la dixième, avaient, tout comme la Iª Adjutrix, le double emblème du Pégase et du Capricorne. Il est vrai que ces bas-reliefs paraissent appartenir à l'époque antonine, et comme, d'autre part, les deniers de Gallien assignent à cette même IIª Au-

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, VII, nᵒˢ 517, 519, 522, 1136.

gusta le Capricorne et le dieu Mars, il semble qu'elle avait changé pour ce dernier emblème celui du Pégase qu'elle avait antérieurement.

Par contre, il se peut que quelqu'une des légions d'Afrique et d'Orient, sur lesquelles nous ne possédons aucun renseignement, ait eu, de son côté, le Pégase ; cette conjecture n'a rien de déraisonnable en soi, puisque le Capricorne était attribué non seulement à la I^a Adjutrix et à la II^a Augusta, comme il vient d'être dit, mais encore à la XIIII^a Gemina, à la XX^a Valeria, à la XXII^a Primigenia et à la XXX^a Ulpia ; de même le Sanglier à la I^a Italica, à la II^a Adjutrix et aussi à la XX^a Valeria, déjà nommée.

Quoi qu'il en soit, nous nous en tiendrons au Pégase des légions adjutrices, le seul qui soit certain pour l'époque de Gallien. Revenant donc à nos deux médaillons de Monaco et de Vienne, je crois que leur destination est indiquée par le symbole dont les deniers de ces légions nous apprennent la signification. Le Pégase, apposé au-dessous de l'effigie impériale, comme à une place d'honneur, semble constituer ce que j'appellerais volontiers l'envoi du donateur ; ce serait, en langage figuratif, l'équivalent d'une salutation telle que celle-ci : l'empereur Gallien à ses légions de Pannonie-Inférieure.

L'emblème était assez connu pour n'avoir pas besoin d'une explication plus formelle ; ainsi en était-il du Lion radié empreint sur des monnaies

de Caracalla, de Postume, de Probus, sans le nom des cohortes du prétoire auxquelles il était affecté. En conséquence, si ma conjecture est fondée, les médaillons auraient été frappés à titre de *donativum* militaire.

En dehors de cette interprétation, je ne vois d'autre alternative que de regarder ce Pégase comme symbole de la divinité favorite de Gallien, l'Apollon solaire, sous les traits duquel il avait voulu être représenté [1]. On pourrait même, dans cette manière de voir, invoquer l'analogie du dispositif adopté pour le Capricorne sur une monnaie d'un autre empereur ; un denier d'Auguste nous montre en effet, au-dessous de son effigie [2], le signe zodiacal pour lequel il professait une prédilection spéciale [3] ; l'analogie est même tellement frappante que ce denier paraît avoir servi de modèle au monétaire de Gallien.





1. Trebellius Pollion (*Gallien.*, XVIII) : « Statuam sibi majorem colosso fieri praecepit Solis habitu ; poni autem illam voluerat in summo Esquiliarum monte. »

2. C'est une variété des pièces au revers de l'AEGYPTO CAPTA, décrite par Cohen, sous les nos 43 et 44.

3. Cf. Suétone (*August.*, XCIV) : « Tantum mox fiduciam fati Augustus habuit, ut thema suum vulgaverit, nummum-

Le Pégase accompagné de la devise *Alacritati* rentre certainement dans la classe des sujets allégoriques qui font allusion à un fait réel, et qu'il ne faut pas confondre avec les personnifications de qualités morales érigées en divinités d'ordre abstrait, la Iustitia, la Virtus, la Tranquillitas, la Pietas.

Un exemple aidera à faire comprendre cette distinction. Le bouclier à épisème central, qui accompagne la légende CLEMENTIAE ou MODERATIONI sur des bronzes de Tibère, est sans doute l'image même des boucliers consacrés dans le temple de Jupiter par l'empereur, en commémoration des actes de clémence qui signalèrent son avènement [1], tandis que la *Clémence impériale* est représentée sous les traits d'une divinité féminine, sur des bronzes d'Hadrien portant la légende CLEMENTIA·AVG. L'omission du mot AVG à la suite de la légende ALACRITATI et l'absence d'une figure personnificative proprement dite me confirment dans la pensée que le médaillon de Vienne a moins le caractère d'un hommage rendu à une vertu impériale que celui d'une commémoration d'un événement historique. Il s'agit de déterminer quel est cet événement. Gallien ayant exercé son cinquième consulat en l'an 262 et son sixième en 264, la pièce a été frappée dans l'une des

que argenteum nota sideris Capricorni, quo natus est, percusserit. »

1. Suétone (*Tiber.*, XXVI, XXIX, XXXII).

années 262 et 263, auxquelles convient la mention COS·V donnée par la légende de tête et semble avoir trait à l'activité déployée par l'empereur pour faire face aux attaques des barbares du dehors et aux révoltes de ses propres lieutenants. Mais tant d'événements s'accomplirent dans le laps de ces deux années qu'il est difficile de préciser celui auquel se rapporte plus particulièrement le médaillon en question. Le résumé chronologique dressé par Tillemont[1] place dans ce court intervalle la défaite de Macrien par Auréole, sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie; la défaite de son fils Quiétus par Odénat, en Syrie; celle d'Émilien par Théodote, en Égypte; celle des Scythes qui avaient ravagé la Grèce et l'Asie-Mineure; enfin les luttes auxquelles Gallien prit part en personne contre Postume en Gaule, et contre les Byzantins révoltés. La devise *Alacritati* peut aussi faire allusion à la rapidité avec laquelle l'empereur se transporta alors d'une extrémité à l'autre de l'empire, et trouva, entre temps, le moyen de venir célébrer à Rome les jeux décennaux : « Interfectis sane militibus apud Byzantium, Gallienus, quasi magnum aliquid gessisset, Romam cursu rapido convolavit, convocatisque patribus, decennia celebravit novo genere ludorum, nova specie pomparum, exquisito genere voluptatum[2] ».

1. *Hist. des empereurs*, t. III, p. 744.
2. Trebellius Pollion, *Vita Gallieni*, VII.

Notez l'expression, *cursu rapido convolavit*, dont se sert Pollion; n'est-elle pas en elle-même le commentaire le plus significatif du type de l'*Alacrité* symbolisé par le coursier ailé?

Quant au médaillon de Monaco, le petit tableau du revers représente sans doute le sacrifice habituel accompli par l'empereur dans le temple de Jupiter Capitolin, lorsqu'il prit les faisceaux consulaires pour la quatrième fois, en l'an 261, comme cela résulte de la légende P(*ontifex*) M(*aximus*) TR(*ibunicia*) P(*otestate*) VIIII, CO(*n*)S(*ul*) IIII, P(*ater*) P(*atriae*). En effet, l'avènement de Gallien ayant eu lieu à la fin du mois d'août 253, sa puissance tribunice avait été renouvelée pour la neuvième fois en 261.

Il existe une contradiction entre la mention COS·IIII inscrite au revers, et COS·V au droit. Elle ne peut guère s'expliquer que par une inadvertance de l'ouvrier monétaire qui aura assemblé deux coins dépareillés, dont l'un, celui du revers, devait être périmé depuis un an, puisque Gallien fut consul pour la cinquième fois en 262. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares; un médaillon de bronze du Cabinet de France m'en fournit un exemple encore plus frappant, et d'un à-propos tout à fait topique. Il a la même légende de tête[1], IMP·GALLIENVS·AVG.COS·V, et pour

1. M. Cohen la signale ainsi dans son n° 810 : IMP·GALLIENVS·AVG·COS·II (*sic*). Je me suis assuré avec M. Babelon, attaché au cabinet des médailles, que la marque

revers, P·M·TR·P·V·COS·III.P.P, l'empereur debout à gauche, tête laurée à droite, sacrifiant sur un autel et tenant un sceptre ; devant lui, un victimaire levant la hache sur un taureau.

En voici un autre exemple (Cohen, *Domitien*, n° 242) :

IMP·CAES·DOMIT·AVG·GERM·P·M·TR·P·XII

R/—TR·P·IX·IMP·XV·COS·VIII·P·P.

Ici, la contradiction porte sur le chiffre de la puissance tribunice.

Le médaillon de Monaco est donc ce que les numismatistes appellent une pièce hybride, c'est-à-dire une pièce dont les faces, respectivement empruntées à deux médailles différentes, et formant un assemblage fortuit, n'ont entre elles aucune connexion. La disjonction de ces faces nous conduit à chercher la reconstitution des

numérale est formée de deux jambages obliques, convergeant vers le bas ; en réalité, c'est non un II, mais un V semblable à celui de la légende de revers. Le *sic* de M. Cohen me paraît avoir eu simplement pour objet de faire ressortir l'antinomie des mentions consulaires au droit et au revers ; d'ailleurs, qu'il y ait V ou II, l'antinomie n'en subsiste pas moins. La même rectification doit être introduite dans la description d'un autre médaillon de bronze, le n° 744, auquel M. Cohen a, en outre, attribué les sigles S·C, à tort. Je suis en mesure d'en donner le véritable signalement, d'après des empreintes que M. L. Müller, directeur du Cabinet royal de Danemark, a bien voulu me communiquer :

[IMP·G]ALLIENVS·AVG·COS·V. Tête laurée à droite ;

R/—LAETITIA·AVG. La Joie debout à gauche, tenant une couronne dans la main droite ; la gauche appuyée sur un sceptre. Diamètre, 25 millim.

deux médaillons auxquels elles appartenaient normalement.

Celui qui avait le même revers aurait eu probablement au droit IMP·GALLIENVS·P·F·AVG, légende habituellement inscrite sur les médaillons datés, par exemple, ceux qui ont les revers P·M·TR·P·X·P·P·COS·V (Cohen, n° 730), ou P·M·TR·P·IMP·VI·COS·V·P·P (Cohen, n° 19).

Quant à l'avers représentant le petit Pégase sous l'effigie impériale, il est visible que l'auteur du médaillon de Monaco aurait dû l'associer au revers ALACRITATI ; en d'autres termes, le médaillon de Vienne serait, en bronze, la reproduction régulière et complète de ce qu'aurait dû être celui de Monaco, sans la faute de l'ouvrier, tout comme un autre médaillon de bronze du musée de Vienne (Cohen, n° 786) est la reproduction du médaillon d'or de la collection Wigan (Cohen, n° 6), IMP·GALLIENVS·AVG·COS·V. — R/—MONETA·AVG ; tout comme aussi un médaillon de bronze du cabinet de France (Cohen, n° 717) est la reproduction du médaillon d'argent (Cohen, n° 3) IMP·GALLIENVS·AVG. — R/—FIDES·EXERCITVS.

La pièce de la collection Wigan dont je viens de parler me fournit le sujet d'un dernier rapprochement. Outre que la légende de tête est la même que celle du médaillon de Monaco, son poids, 23 gr. 175, diffère peu de celui du nôtre, 22 gr. 600. La moyenne est donc 22 gr. 888. Or la

moyenne des simples *aurei* de Gallien étant évaluée à 5 gr. 59, d'après les poids extrêmes que leur assigne M. Mommsen[1], il s'ensuit que chacun des médaillons est, à fort peu de chose près, le quadruple de l'*aureus*, en proportions définies. Ce résultat est fort intéressant, car il a pour effet de nous faire reconnaître en eux des spécimens des *quaterni aurei* dont parle Trébellius Pollion, quand il raconte que Gallien en faisait des présents aux dames romaines admises à venir lui baiser la main le jour où il prenait les faisceaux, « matronas ad consulatum suum rogavit, iisdemque manu sibi osculantibus quaternos aureos sui nominis dedit[2]. » Il est visible qu'il ne s'agit pas ici d'une distribution de quatre pièces de monnaie courante à chacune des nobles visiteuses ; le procédé eût été d'une inconvenance peu vraisemblable, et l'on doit croire que l'empereur y mettait plus de formes que dans les largesses accordées le même jour au peuple sous le nom de *liberalitas*. Par la locution *quaterni aurei*, il faut entendre un don de médailles de circonstance ayant une valeur intrinsèque de quatre *aurei*. Cette plaisante anecdote a donc un côté instructif, puisqu'elle nous affermit dans la conjecture qu'un médaillon d'or au même revers que celui de Monaco a été frappé à l'occasion du quatrième consulat de Gallien. En même temps elle nous fait connaître la véritable dénomi-

1. *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 62.
2. *Vita Gallieni*, XVI.

nation de ces pièces dont le module était spécialement désigné par l'expression *quaternaria forma*[1]. On aurait donc tort de les appeler des *quaterniones*, d'après l'analogie des mots *biniones*, *terniones* imaginés par M. Mommsen[2] pour désigner les doubles, triples *aurei* de cette époque.

Le *quaternio* est, à proprement parler, une espèce de tessère de billon dont on ne connaît que deux exemplaires, présentant, au droit, les têtes radiées de Valérien et de Gallien en regard, avec la légende FELICIBVS·AVG ; au revers, le mot QVATERNIO sur trois lignes horizontales. Comme il est sans exemple qu'une pièce de monnaie soit ainsi marquée de sa propre dénomination en toutes lettres, et que la légende du droit n'appartient à aucune des formules monétaires en usage, on se tromperait en les prenant pour du numéraire courant. Le mot *quaternio* indique simplement la valeur représentative de la tessère, soit 4 deniers, sans toutefois lui donner un caractère légal pour la circulation obligatoire. Quant au *binio*, il est certain que c'était un double denier : « *binio*, δίνουμμα ; *biniones*, δηνάρια » (Philoxène, *Glossarium* ; cf. Ducange, *Gloss.*, *s. v.*). Le mot *binio* se trouvant donc formellement réservé, dans l'usage romain, à la série de l'argent ou du billon, on commet un abus de langage quand on applique les dénominations *biniones*, *terniones*, aux mul-

1. Lampride, *Alex. Sev.*, XXXVIII.
2. *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 61.

tiples de l'*aureus*, sans les appuyer d'un texte d'auteur ancien.

Pour terminer la discussion du symbole du Pégase, il ne me reste qu'à expliquer sa présence sur les monnaies coloniales de Samosate, incidemment mises en rapport avec le médaillon de Monaco au début de cette notice. On devine maintenant sans peine que ce symbole figuré aux pieds de la Tyché Poliade de Samosate n'est autre chose que l'emblème de la légion qui avait son quartier général dans cette ville ou qui lui avait envoyé des vétérans pour la coloniser. C'est ainsi que, sur des monnaies de la même époque frappées à Viminacium, le Lion et le Taureau, emblèmes de la IV Flavia et de la VII Claudia, formant l'armée de Mésie-Supérieure, sont placés aux côtés de la Province personnifiée sous les traits d'une *Tutela;* comparez encore l'Aigle de la V Macedonica et le Lion de la XIII Gemina groupés à droite et à gauche de la Dacie personnifiée, sur des coloniales d'Apulum. A quelle légion faut-il attribuer le Pégase de Samosate ? On aurait à choisir entre la IV Scythica et la XVI Flavia, formant l'armée permanente de Syrie au temps d'Elagabale et des deux Philippe, et peut-être faudrait-il se décider pour la IV Scythica, si l'on trouvait suffisant l'unique témoignage d'une épitaphe d'un soldat de cette légion inhumé à Samosate[1].

1. *Corpus inscriptionum latinarum,* t. III, nº 6048.

En résumé, le médaillon hybride trouvé à Monaco doit être dédoublé en deux types frappés à des dates différentes ; de chacun d'eux, on peut se faire une idée exacte, bien qu'il ne s'en soit encore rencontré aucun exemplaire. L'un a dû être fabriqué à l'occasion du quatrième consulat de Gallien en 261 ; l'autre serait commémoratif d'une rapide succession d'événements dans lesquels ce prince aurait joué, de 262 à 263, un rôle personnel, soit sous la protection de sa divinité favorite, Apollon solaire, soit avec le concours de l'armée de Pannonie-Inférieure. Cette dernière pièce, dont le médaillon de Monaco n'est qu'un exemplaire manqué, par suite d'un accident de monnayage, serait, sauf la nature du métal, pareil au médaillon de bronze ALACRITATI, du musée de Vienne.

Au cours de ce travail, nous avons en outre été amené à rétablir la lecture de plusieurs pièces importantes inexactement publiées, et à constituer un groupe de médaillons ayant tous, au droit, la légende IMP·GALLIENVS·AVG·COS·V autour de la tête laurée de l'empereur, à droite, et, au revers, les cinq types différents : ALACRITATI ; LAETITIA·AVG ; MONETA·AVG ; VBERITAS·AVG· VIRT·GALLIENI·AVG. Les exemplaires en bronze ne sont probablement que des *essais* de types destinés à la fabrication sur l'or et sur l'argent ; c'est ce qui fait que des numismatistes, se guidant sur M. Cohen, hésitent à les regarder comme des médaillons, et les rangent parmi les moyens bronzes, malgré l'absence des sigles S·C.

APPENDICE

SUR LES INSCRIPTIONS ET MONNAIES DATÉES DE VALÉRIEN ET DE GALLIEN.

Tillemont a établi par la critique des textes d'auteurs que l'avènement de Valérien et de Gallien eut lieu en août 253 ; que Valérien, fait prisonnier par les Perses en 258, périt en captivité vers 262 ou 263, et que Gallien fut assassiné vers le 20 mars 268. De plus, on sait par les différentes listes de fastes consulaires que Valérien et Gallien furent consuls ensemble en 254, en 255 et en 257, et que Gallien fut consul, sans son père, en 261, en 262, en 264 et en 266. Ces données ne paraissent pas toujours s'accorder avec les dates fournies par les monuments épigraphiques ou numismatiques ; c'est ce que M. Henzen, après Eckhel et Tillemont, déclarait en ces termes : « In temporibus Valeriani et Gallieni computandis.... de ordine tribuniciae potestatis nondum satis constat[1] ; » et plus récemment encore, M. Wilmanns disait : « Ita omnino et in nummis et in lapidibus Valeriani et Gallieni consulatus cum numeris tribuniciae potestatis saepe nullo modo conspirant[2]. » Le lecteur s'en assurera facilement lui-même en parcourant le relevé suivant des dates inscrites sur les monuments de ces deux empereurs.

Voici d'abord les textes épigraphiques :

1° Valérien : PONTIFICI·MAXIMO·COS·II·PROC·TRIB·POT·II·PATRI·PATRIAE (Wilmanns, n° 1024).

1. Orelli-Henzen, *Inscr. latin. ampliss. collect.*, t. III, *index*, p. 78.
2. Wilmanns, *Exempl. Inscr. latin.*, p. 328, n° 1025.

2° Gallien : PONT·MAX·TRIB·POT·III·COS·PROCOS·P·P· (Wilmanns, n° 1025).

3° Gallien : PONT·MAX·TRIB·POT·III·COS·PROCOS·P·P· (Orelli, n° 1004).

4° Valérien : COS·II·PROCOS·IMP·VII·P·MAXI·TRIB·POT·III (Henzen, n° 5131).

5° Gallien : TRIB·POTEST·IIII·COS·III·IMP·III·P·P·PROCOS (Wilmanns, n° 1027).

6° Valérien : P·MAX·TRIB·POT·V·COS·III·P·P·PROCOS (Orelli, n° 533).

7° Valérien : P·PATR·P*ont*·MAX·GERMANICO·MAXI-MO·TRIBVN*ic*·POTESTATIS·COS·III·P·PATRIAE (*sic*) ; et Gallien : *pont*·*max*·GERMANICO·MAXIMO·*tribun*·*potest*·COS·III·PAT·PATRIAE·PROCOS, sur la même inscription (Wilmanns, n° 1026).

8° Valérien et Gallien : IMPP·LICINIO·VALERIANO·AVG·COS·IIII·LICINIO·GALLIENO·AVG·III·COS·IDIBVS·MARTIS (Fea[1], *Fasti*, p. 62, n° 48).

9° Valérien : PON·MAX·GERM·MAX·TRIB·POT·VII·COS·IIII·P·P·PROCOS, et Gallien : PONT·MAX·TRIB·POT·VII·COS·III·P·P·PROCOS· sur la même inscription (Orelli, n° 1002).

10° Gallien : IMP·GALLIENO·AVG·IIII·ET·VOLV-SIANO·COS·XV·KAL·SEPTEMBRES (Wilmanns, n° 2858). Il s'agit ici de T. Petronius Taurus *Volusianus*, et non de

1. Fea dit avoir eu entre les mains à Rome, en 1810, l'original de cette inscription gravée sur une petite plaque en bronze provenant de Bénévent. A l'en croire, cette plaque aurait été ensuite transportée à Paris. Je me suis assuré qu'elle n'est et n'a jamais été ni au musée du Louvre ni au Cabinet des Médailles. Je la signale aux personnes qui pourraient aider à la faire retrouver. Il y aurait, en effet, un grand intérêt à vérifier le numérotage des consulats simultanés de Valérien et de Gallien, que je démontrerai avoir toujours été *au pair*, contrairement à l'opinion qui a cours communément.

l'empereur C. Vibius Afinius Gallus Veldumnianus *Volusianus*.

11° Gallien : P·P·P·MAX·TRIB·P·X·IMP·X·COS·IIII·DESIG· (*sic*) PROCOS (Henzen, n° 5329).

12° Gallien : GERM·*max*·PONT·MAX·*dacic*·MAX·TRIB·*pot*·*x*IIII·COS·*vi*·DESIGN·VII (Henzen, n° 5545).

13° Gallien : MAGNO·ET·INVICTO·GALLIENO·AVG·XI·COS·VI·DESIGNATO·VII·*Pacis restitutori* (Orelli, 1005). Cette inscription doit avoir été mal transcrite ; je propose de rétablir après AVG les mots *trib·pot·xiiii·imp*. et d'attribuer, en conséquence, la 11° salutation impériale de Gallien à l'an 265, avant son 7° consulat.

Voici maintenant la liste des légendes monétaires datées de Valérien et de Gallien, telles que je les ai relevées dans l'ouvrage de M. Cohen et vérifiées moi-même sur les exemplaires conservés au Cabinet des Médailles. J'indique par un astérisque les années consulaires de ces empereurs.

An 253. — Valérien ; Gallien ; la légende TR·P·, sans aucune lettre numérale, ne s'est pas encore rencontrée.

An 254*. — Valérien ; Gallien : P·M·TR·P·II·COS·P·P. (*Val.* 100, et *Suppl.* 7 ; *Gall.* 423).
Valérien ; Gallien : P·M·TR·P·II·COS·II·P·P. (*Val.* 99 ; *Gall.* 424).

An 255*. — Gallien : P·M·TR·P·III·COS·P·P. (*Gall.* 425).
Gallien : P·M·TR·P·III·COS. (Eckhel, *Cat. mus. Vindob.*, t. II, p. 367).
Valérien ; Gallien : P·M·TR·P·III·COS·III. P·P. (*Val.* 101 ; un *Gallien*, non décrit par Cohen, existe au Cabinet des médailles, catalogué n° 8759).

An 256. — Valérien ; Gallien : P·M·TR·P·IIII·COS·III·P·P. (*Val.* 102 ; *Gall.* 426[1], 427, 428).

1. M. Cohen donne à cette pièce la légende de tête IMP·

An 257*. — Valérien ; Gallien : P·M·TR·P·V·COS·III·
P·P. (*Val.* 103 ; *Gall.* 429, 840).
Valérien ; Gallien : P·M·TR·P·V·COS·IIII·
P·P. (*Val.* 104, 105, 204, 205 ; *Gall.*
431, 432, 433).
An 258. — Gallien : P·M·TR·P·VI·COS. (*Gall.* 434, 435).
An 259. — Gallien : P·M·TR·P·VII·COS· (*Gall.* 438, 439,
440, 441, 442, 443, 444).
Gallien : P·M·TR·P·VII·COS·P·P. (Eckhel,
Cat. mus. Vind., t. II, p. 369).
Gallien : P·M·TR·P·VII·COS·IIII·P·P. (*Gall.*
436).
An 260. — Gallien : P·M·TR·P·VIII·COS·IIII·P·P.
(Eckhel et Cohen d'après Mezzabarba).
An 261*. — Gallien : P·M·TR·P·VIIII·COS·IIII·P·P. (*Gall.*
448, 449 ; médaillon de Monaco).
An 262*. — Gallien : P·M·TR·P·X·COS·IIII·P·P. (*Gall.*
450, 451).
Gallien : P·M·TR·P·X·COS·V·P·P. (*Gall.* 730).
An 263. — Gallien : la légende TR·P·XI ne s'est pas
encore rencontrée.
An 264*. — Gallien : P·M·TR·P·XII·COS·V·P·P. (*Gall.*
452).
Gallien : P·M·TR·P·XII·COS·VI·P·P. (*Gall.*
453, 454).
Gallien : P·M·TR·P·XII·C·VI·P·P. (*Gall.*
825 [1]).

GALLIENVS·AVG·GERM. Elle est inexacte ; j'y ai lu IMP·GALLIENVS·P·F·AVG.

1. La lecture de M. Cohen est : GALLIENVM·AVG·SENATVS — R/ — TR·P·XII·COS·VI·P·P. Je me suis assuré que la légende du revers commençait, d'après la règle, par les sigles P·M ; le P est usé ou rogné, mais le M est très visible ; la véritable lecture est donc [P·]M·TR·P·XII·COS·VI·P·P. C'est la quatrième fois que la *Description* de M. Cohen est prise en défaut.

An 265. — Gallien : P·M·TR·P·XIII·C·VI·P·P. (*Gall.* 457).

An 266*. — Gallien : la légende TR·P·XIIII ne s'est pas encore rencontrée.

An 267. — Gallien : P·M·TR·P·XV·P·P·VII·C. (*Gall.* 458).

An 268. — Gallien : P·M·TR·P·XVI·COS·VII (*Gall.* 160).

Si l'on suppose que Valérien et Gallien, conformément à l'usage suivi par Trajan et ses successeurs, renouvelaient annuellement leur puissance tribunice au 1er janvier, ils l'auraient eue pour la deuxième fois à partir du 1er janvier 254 ; or on sait qu'à cette même date ils prirent leur premier consulat ordinaire. La légende P·M·TR.P·II·COS·P·P est donc conforme à ces données. Mais il n'en est plus de même de P·M·TR·P·II·COS·II·P·P, à moins d'admettre que Valérien et Gallien avaient été précédemment suffects et que ce consulat trimestriel est supputé dans la dernière légende, tandis qu'il ne l'est pas dans la première.

Même observation pour les légendes P·M·TR·P·III·COS·III·P·P (an 255) et P·M·TR·P·IIII·COS·III·P·P (an 256), qui attribuent à chacun des empereurs un troisième consulat, bien qu'en ces deux années ils n'en fussent encore qu'au deuxième des consulats afférents à leur principat. Même observation encore pour les légendes P·M·TR·P·V·COSS· IIII·P·P (an 257) et P·M·TR·P·VII·COS·IIII·P·P (an 259), puisque Valérien ne prit que trois fois les faisceaux consulaires pendant son règne et que Gallien n'entra dans son quatrième consulat ordinaire qu'en 261.

L'apparente anomalie que nous signalons se présente trop souvent pour qu'il soit permis de l'imputer à un accident ou à une erreur se répétant avec persistance pendant des années en dépit du contrôle du public contemporain. Son caractère systématique oblige donc à lui chercher une

cause intentionnée que je crois expliquer naturellement en disant que, si les chiffres consulaires dépassent d'une unité ceux qui conviennent à des consulats ordinaires, cela tient sans doute à ce que la supputation a été faite en ayant égard à un consulat trimestriel antérieur à l'avènement de Valérien et de Gallien. Or, en ce qui concerne Valérien, on sait pertinemment par Trebellius Pollion[1] et par Zozime[2] qu'il avait été consul suffect sous Trajan Dèce. Quant à Gallien, on le trouve mentionné à l'an 253 par les *Fasti Florentini majores* :

Οὐαλουσιανὸς τὸ β' καὶ Γαληνὸς τὸ α',

tandis que les autres listes donnent pour cette même année :

Volusianus Aug. Cos. II et M. Valerius Maximus.

Comme la mort de Volusien eut lieu en mai 253, il se pourrait qu'au mois d'avril précédent Gallien eût succédé à Maximus comme suffect et eût ainsi partagé le consulat avec Volusien pendant la première partie du deuxième trimestre. Ceci aiderait à comprendre comment il se trouva en situation d'être nommé d'emblée César par le Sénat, en même temps que ce grand corps politique décernait le titre d'Auguste à Valérien, alors absent en Rhétie; ou bien l'on peut croire que Valérien, voulant partager la pourpre avec son fils, lui avait fait prendre immédiatement un consulat suffect pour que son admission au rang suprême satisfît aux conditions légales. Gallien étant devenu Auguste dans la même année, le

1. *Valer. vit.*, I : Valerianus imperator nobilis genere patre Valerio, censor antea et per dignitatum omnes gradus suis temporibus ad maximum in terris culmen adscendens, cujus per annos LXX vita laudabilis in eam conscenderat gloriam ut per omnes honores et magistratus insigniter gestos imperator fierat.

2. *Hist.*, I : Ἄλλους τε καὶ Βαλεριανὸν ὃς τοῦ ὑπατικοῦ τάγματος ὢν ἐβασίλευσεν ὕστερον.

rédacteur des Grands Fastes florentins a sans doute pensé que, tout suffect qu'il fût, son consulat devait figurer dans sa liste de préférence à celui de Maximus, qui n'était qu'un simple particulier. Quoi qu'il en soit de la date précise de ce consulat de Gallien, un fait très important et resté inaperçu jusqu'à présent ressort des textes numismatiques avec évidence, c'est qu'à partir de l'an 254, et jusqu'en 257, les numéros de ses puissances tribunices et ceux de ses consulats sont exactement *au pair* avec ceux de Valérien; non seulement cette parité est complète dans l'énoncé des dignités, mais il y a encore identité absolue dans la rédaction des noms impériaux à l'effigie et dans le style de la plupart des types de revers; c'est ce que montre clairement le tableau suivant :

AN 253.

N° I.

IMP·C·P·LIC·VALERIANVS·AVG·
Buste lauré de Valérien, à droite.
R/. VOTIS·DECENNALIBVS·S·C·
En quatre lignes dans une couronne de laurier. Bronze (Cohen, 223).

N° I *bis*.

IMP.C·P·LIC·GALLIENVS·AVG·
Buste lauré de Gallien, à droite.
R/. VOTIS·DECENNALIBVS·S·C.
En quatre lignes dans une couronne de laurier. Bronze. (Cohen, 859.)

AN 254*.

N° II.

IMP·C·P·LIC·VALERIANVS·AVG·
Buste de Valérien radié, à droite.

R/. P·M·TR·P·II·COS·P·P·
L'empereur en toge, sacrifiant, à gauche. Billon.
(Cohen, 100.)

N° II *bis*.

IMP·C·P·LIC·GALLIENVS·AVG·
Buste de Gallien radié, à droite.
R/. P·M·TR·P·II·COS·P·P·
La Valeur casquée, marchant à gauche. Billon.
(Cohen, 423.)

N° III.

IMP·C·P·LIC·VALERIANVS·P·F·AVG·
Buste de Valérien radié, à droite.
R/. P·M·TR·P·II·COS·II·P·P·
Jupiter debout à gauche, tenant le foudre dans la main droite, le sceptre dans la gauche. Billon. (Cohen, 99.)

N° III *bis*.

IMP·C·P·LIC·GALLIENVS·P·F·AVG·
Buste de Gallien radié, à droite.
R/. P·M·TR·P·II·COS·II·P·P·
Jupiter debout à gauche, tenant le foudre dans la main droite, le sceptre dans la gauche. Billon. (Cohen, 424.)

AN 255*.

N° IV.

IMP·C·P·LIC·VALERIANVS·P·F·AVG·
Buste de Valérien radié, à droite.
R/. P·M·TR·P·III·COS·III·P·P·
L'empereur assis sur une chaise curule, à gauche. Billon. (Cohen, 101.)

N° IV *bis*.

IMP·GALLIENVS·P·F·AVG·
Buste de Gallien radié, à droite.

peut espérer retrouver les quatre types *réciproques* absents qui serviraient de *pendants* parfaits à ceux qu'on connaît.

Dans les couples II et II *bis*, VI et VI *bis*, les consulats ordinaires sont seuls comptés et numérotés ainsi :

An 254. — Valerianus I et Gallienus I ;
An 257. — Valerianus III et Gallienus III.

Dans les autres couples, au contraire, les consulats suffects et ordinaires sont additionnés ; de là, une unité en plus dans le numérotage :

An 254. — Valerianus II et Gallienus II ;
An 255. — Valerianus III et Gallienus III ;
An 257. — Valerianus IV et Gallienus IV.

En conséquence, et déduction faite des consulats suffects antérieurs à 254, toutes les monnaies, quel que soit celui des deux computs auquel elles ressortissent, concourent à la même ordonnance :

An 254. — Valerianus I et Gallienus I ;
An 255. — Valerianus II et Gallienus II ;
An 257. — Valerianus III et Gallienus III.

Cette liste est de tous points conforme à la *Chronique* de Prosper et aux *Fastes* de Cassiodore. Un accord aussi remarquable constitue un motif suffisant pour préférer, sans hésitation, ces documents à ceux qui attribuent aux consulats de l'un des Augustes des numéros différents de ceux de son collègue. Il est intéressant de constater que le numérotage de leurs magistratures tribunices et consulaires s'est constamment maintenu au pair, particularité qui est, du reste, pleinement confirmée par un témoignage irrécusable : le mot *utrisque*, marquant cette parité, est écrit en toutes lettres dans la souscription d'un texte de loi[1], *Valeriano et Gallieno AA. utrisque II conss.*

Il reste à savoir pourquoi certaines monnaies donnent des dates établies d'après la supputation des consulats

1. *Cod. Theod.*, l. 11. C. *de Transactionibus*. — Cfr. Reland, *Fasti Consulares*, éd. 1715, p. 220.

suffects, tandis que d'autres la rejettent. Ce manque d'uniformité semble indiquer que les unes ont été frappées dans l'officine de Rome, les autres dans les ateliers provinciaux. On sait en effet que les divers centres d'administration recevaient la communication officielle des noms des consuls ordinaires ou éponymes, toujours désignés au 1er janvier de l'année précédant celle de leur entrée en charge. Ces noms étaient seuls nécessaires pour les besoins chronologiques dans les actes publics ou dans les affaires privées. Quant aux consuls suffects ou trimestriels, nommés dans le courant de l'année afin d'acquérir la capacité légale requise pour l'obtention des grands commandements, ils n'avaient pas le privilège honorable de l'éponymie, et leurs noms étaient, pour ainsi dire, ignorés dans les provinces, où ils n'auraient, du reste, pu parvenir assez à temps pour servir aux usages chronologiques. C'est la raison pour laquelle les monuments datés de consulats suffects ne se rencontrent guères qu'en Italie, surtout à Rome ; on comprend néanmoins que des copies d'actes du gouvernement, expédiées de Rome avec de pareilles dates, puissent se trouver dans les parties les plus reculées de l'empire, soit sur des tablettes, soit même sur des monuments en place.

A partir du moment où Gallien fut seul Auguste, la supputation par consulats ordinaires, à l'exclusion des suffects, devient sur ses monnaies la règle uniforme, jusqu'à la fin de son principat, conformément à toutes les chroniques et copies des *Fastes :*

An 261. — Gallienus IV et T. Petronius Taurus Volusianus.
An 262. — Gallienus V et Faustinus.
An 264. — Gallienus VI et Saturninus.
An 266. — Gallienus VII et Sabinillus.

Mais alors apparait une nouvelle anomalie. Gallien ayant pris son quatrième consulat au 1er janvier 261 et

son cinquième au 1er janvier 262, comment expliquer que le titre TR·P·X (*tribunicia potestate decimum*), qui régulièrement aurait dû n'être pris qu'au 1er janvier 262, soit tantôt accolé à COS·V, comme on s'y attend, et tantôt à COS·IIII? De toute nécessité, il faut que la 10e période tribunice ait commencé avant que Gallien eût le titre de COS·V, c'est-à-dire avant le 1er janvier 262. Cette période, au lieu de s'accomplir, jour pour jour, dans la durée totale de l'année 262, chevauche donc sur les années 261 et 262. Semblablement, le titre TR·P·XII, accompagné tantôt de COS·V, tantôt de COS·VI, a dû être pris avant le 1er janvier 264, jour où il prit son sixième consulat. En continuant ainsi, le titre de TR·P·XIII a dû être pris avant le 1er janvier 265, celui de TR·P·XIIII avant le 1er janvier 266, celui de TR·P·XV avant le 1er janvier 267, et enfin celui de TR·P·XVI avant le 1er janvier 268 ; mais, d'autre part, cette dernière période tribunice a dû commencer après le 20 mars 267, puisque Gallien périt vers le 20 mars 268, avant d'avoir pu l'accomplir jusqu'au bout. La seizième itération a donc eu lieu, non au 1er janvier 268, mais à une date comprise entre le 20 mars et le 31 décembre 267.

Pour quel motif cet empereur, après avoir renouvelé régulièrement ses pouvoirs au 1er janvier de chacune des premières années de son règne, aurait-il, en 261 et années suivantes, anticipé sur cette dernière date anniversaire consacrée par l'usage de ses prédécesseurs? Il est évident qu'une pareille dérogation s'est rattachée à un événement d'une haute portée politique. Puisque Valérien mourut en captivité vers 261 ou 262 et que son fils, sans attendre la confirmation de cette nouvelle, lui fit décerner prématurément l'apothéose[1], tant il avait hâte de se déclarer seul

1. Trebellius Pollion, *Vita Gallieni,* X : « quem (sc. Valerianum) nec inter deos quidem, nisi coactus, rettulit (sc. Gallienus), quum mortuum audisset, sed adhuc viventem. » L'apothéose de Valérien est confirmée par un autre passage

Auguste, on doit croire qu'il voulut dater comme d'une ère nouvelle, par un nouveau titre tribunice, le principat qu'il allait exercer désormais sans partage.

Cette anticipation n'est pas tout à fait sans précédent. Une des inscriptions du mausolée d'Hadrien [1] attribue à Commode une *tribunicia potestas XVIII*, dont le numéro, après avoir fort embarrassé Eckhel [2], est resté sans explication de la part des derniers éditeurs de ce texte épigraphique. Et en effet il ne paraît pas aisé de dire pourquoi la 17e puissance tribunice, prise au 1er janvier 192, a été renouvelée pour la dix-huitième fois avant l'expiration de sa durée normale, puisque Commode fut assassiné dans la nuit même du 31 décembre de cette année, c'est-à-dire quelques heures à peine avant l'anniversaire du renouvellement régulier. Dans une leçon de son cours au Collège de France [3], M. Léon Rénier a démontré que la solution de l'énigme est donnée par la légende d'un médaillon de Commode [4], HERC·ROM·CONDITORI·P·M·TR·P·XVIII, comparée à celle d'une monnaie [5], COL·L·AN·COM·P·M·TR·P·XV·IMP·VIII·COS·VI·S.C· (*Colonia Lucia Antonina Commodiana* [6], etc.). Ces monuments

(*Vita Macriani*) où Pollion l'appelle *Divus Valerianus* ; ajoutez-y aussi le témoignage d'une inscription de Bénévent, rapportée par Gruter, p. 1080, n° 4, et reproduite par Orelli, n° 1008, DIVO·VALERIANO·PARENTI·REI·P ‖ PIO·FELICI·VICTORI ‖ SEMPER AVG NERATIVS SCOPI VC ‖ CONS CAMP ‖ NVMINI·EIVS MAIESTATIQ·DEVOT.

1. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 992 ; cfr. Wilmanns, *Exempl. latin. inscr.*, 969.

2. Eckhel, *Doctr. num.*, t. VII, p. 131, et t. VIII, p. 418.

3. Premier semestre de 1872.

4. Cohen, *Op. cit. Commode*, n° 565.

5. Cohen, *Op. cit. Commode*, n° 470.

6. Au lieu de se rapporter au nom de la ville de *Laurentum*, d'où Commode était originaire et d'où sont datées beaucoup d'actes de son règne, la sigle L paraît plutôt rappeler

confirment le récit des auteurs [1] et montrent que Commode avait eu l'extravagance de se déclarer fondateur de Rome, colonie commodienne, avec le titre d'Hercule romain. Poussant alors la folie jusqu'à se regarder comme un autre personnage par le fait même de cette transformation de noms, il aurait fini par se faire attribuer, dans le courant de 192, de nouveaux pouvoirs tribunices, à titre spécial.

Que Gallien paraisse avoir imité Commode en se faisant attribuer une consécration *extra ordinem* pour marquer le début d'un nouveau règne, on n'en sera nullement surpris, puisqu'il eut, comme le fils de Marc-Aurèle, la prétention d'être figuré, sur ses monnaies, en Hercule romain, coiffé de la tête du lion néméen.

Les monnaies alexandrines de Valérien sont datées par les années de son principat jusqu'à 260, en caractères grecs, L·A, L·B, L·Γ, L·Δ, L·E, L·ϛ, L·Z, L.H ; celles de Gallien suivent la même série jusqu'à 268, L·Θ, L·I, L·IA, L·IB, L·IΓ, L·IΔ, L·IE, L·Iϛ. Outre cette série, on connait des exemplaires portant la notation L·HA, somme que M. Missong [2] décompose en 8 + 1 = 9 ; il pense que c'était un moyen détourné pour éviter l'emploi de la lettre prétendue néfaste Θ, initiale de Θάνατος ou de Θεός. Mais on peut lui objecter que le Θ n'est pas tellement proscrit qu'il ne se rencontre souvent sur des monnaies alexandrines, entre autres celles de Gallien lui-même. La notation H A demande donc une explication plus vraisemblable, et c'est M. Feuardent qui a eu le mérite de la découvrir [3].

son prénom *Lucius*. Xiphilin dit en effet qu'il donna ses noms et surnoms aux mois du calendrier commodien ; or celui de *Lucius* figure en toutes lettres au 6e rang, Λούκιος. Dans le même paragraphe, Xiphilin attribue à Commode une 18e puissance tribunice, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ ὀκτωκαιδέκατον.

1. Lampride, *Vie de Commode*, ch. 8. Cf. Xiphilin, *Epitome*.

2. *Zeitschrift für Numismatik*, t. VII, 1879, p. 241.

3. Feuardent, *Collection Giovanni di Demetrio ; Numism. de l'Égypte ancienne*, 2e partie, 1873, p. 238.

Il conjecture fort ingénieusement qu'elle exprime deux dates simultanées, à savoir, d'une part H = l'an 8 du principat de Valérien et de Gallien, et d'autre part A = l'an 1 de Gallien seul Auguste.

L'accord qui règne entre cette donnée de la numismatique alexandrine et les résultats de notre discussion sur les légendes latines est trop significatif pour qu'il soit permis de le traiter comme une coïncidence fortuite. Il a donc pour effet de nous affermir dans l'opinion que Gallien avait pris sa huitième puissance tribunice au 1er janvier 260, jour anniversaire des renouvellements précédents, mais qu'il prit, par anticipation, sa neuvième puissance à une date encore inconnue, comprise entre le 20 mars et le 31 décembre de cette même année, et qu'il adopta cette date pour nouvel anniversaire des itérations subséquentes.

La suite alexandrine donne lieu à d'autres remarques intéressantes.

Pendant les huit années de son principat associé à celui de Valérien, Gallien y est quelquefois dénommé A(ὐτοκράτωρ) K(αῖσαρ) Π(όπλιος) ΛΙ(κίνιος) ΟΥ(αλεριανὸς) ΓΑΛΛΙΗΝΟC ΕΥ(τυχὴς) ΕΥ(σεβής). Outre son cognomen *Gallienus*, il a donc porté celui de son père, *Valerianus*. C'est une particularité dont je ne connais qu'un exemple dans l'épigraphie lapidaire; il se trouve sur une borne milliaire[1] autrefois élevée près du pont de Labroquère (Haute-Garonne) et conservée aujourd'hui chez M. le baron d'Agos:

imp·CAES·P·LI
*ci*NIO
*val*ERIANO AV*g*
et·*i*MP·CAES
p·*l*ICINIO
*gal*LIENO·VALERIA
NO·AVG·M·P

1. Sacaze, *Épigraphie de Luchon*, p. 90.

Pendant les sept années de son principat sans partage, Gallien omet le surnom *Valerianus* et se dénomme 'AYT(οκράτωρ) K(αῖσαρ) Π(όπλιος) ΛΙΚ(ίνιος) ΓΑΛΛΙΗΝΟϹ ϹΕΒ(αστός).

Au revers d'une pièce de sa 10ᵉ année, on lit L·I et ΔΕΚΑΕΤΗΡΙϹ ΚΥΡΙΟΥ en quatre lignes inscrites dans une couronne de laurier, type qui correspond à celui des grands et moyens bronzes de coin romain, IMP·GALLIENVS·P·F·AVG. R/. VOTIS·DECENNALIBVS·S·C, en quatre lignes dans une couronne de laurier (Cohen, 862). Ces dernières pièces sont donc de l'an 262; elles concernent le *decennium* dont parle Trebellius Pollion [1] et que j'ai précédemment mis en rapport avec le médaillon IMP·GALLIENVS·AVG·COS·V. R/. ALACRITATI. On ne doit pas les confondre avec celles qui portent le même revers, mais qui ont une autre légende de tête, IMP·C·P·LIC·GALLIENVS·AVG· (Cohen, 850), et qui sont de l'an 253, comme le montre notre tableau comparatif, *vide supra*.

Une dernière réflexion : les recherches consignées dans le présent travail ont pour résultat de remettre en lumière, avec une grande probabilité, la concordance obscurcie des magistratures consulaires et tribunices de Gallien. Les tentatives des savants qui se sont occupés de cette question n'ont pas réussi, sans doute parce qu'ils ont cherché une cause unique à toutes les anomalies constatées dans les divers textes chronologiques. Si j'ai été plus heureux, c'est simplement pour avoir soupçonné la complexité du problème et pour avoir, en conséquence, traité séparément les deux grandes divisions du principat de Gallien, d'abord comme collègue de Valérien, puis comme seul Auguste. Ainsi posée, la question s'est simplifiée, et les deux causes de perturbation se sont dégagées : d'une part, l'emploi d'une double supputation dans le numérotage des consulats, de l'autre, l'itération des dernières puissances tribunices anticipée sur l'anniversaire usuel par suite d'une circonstance extraordinaire.

1. *Vita Gallieni*, VII.

TRÉSOR DE MONACO.

NOTICE SUR LES BIJOUX

Par M. Ant. Héron de Villefosse, Membre résidant.

Lu dans les séances des 19 mai et 2 juin 1880.

La Société des Antiquaires m'a chargé de décrire les bijoux d'or et les autres objets antiques faisant partie du trésor découvert à Monaco à la fin de l'année 1879, objets qui ont été gracieusement présentés à la Compagnie, au nom de Mme Blanc, par M. Bertora, dans la séance du 7 janvier dernier. Je n'ai pas à m'occuper des monnaies, dont la description a été confiée à M. le commandant Mowat.

Des travaux pratiqués dans le quartier de la Condamine, à Monaco, ont amené cette découverte qui, par son importance, surpasse toutes celles faites jusqu'ici dans cet endroit. Contre les bâtiments de la distillerie, presque à fleur du sol, une motte d'argile entraînée par les eaux s'est détachée de la paroi septentrionale d'une tranchée et

a roulé dans l'excavation pratiquée au-dessous en mettant à jour plusieurs monnaies d'or ainsi que des bijoux romains en or et en autres matières, cachés sous terre depuis seize siècles.

Cette trouvaille fut immédiatement signalée dans le *Journal de Monaco*, du 9 décembre 1879 ; la *Revue archéologique* du mois de janvier 1880 (p. 58) reproduisit l'article. Depuis, M. C. Jolivot, secrétaire du baron de Boyer de Sainte-Suzanne, gouverneur général de la principauté, a réuni, dans un mémoire intitulé *Antiquités monégasques* [1], un grand nombre de renseignements archéologiques relatifs à Monaco et à son territoire. Le chapitre VII de ce mémoire est consacré au trésor qui vient d'être si heureusement exhumé et les pièces qui le composent y sont décrites d'une façon fort intéressante. Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à la Compagnie ne peut faire double emploi avec celui de M. C. Jolivot, n'étant pas destiné aux mêmes lecteurs. De plus, j'ai été amené, en étudiant ces objets, à faire quelques observations qui me sont personnelles.

Avant de décrire ces précieux monuments, je dois avertir que quelques-uns d'entre eux, par suite d'un séjour prolongé dans la terre, ont subi une telle déformation qu'ils sont devenus presque méconnaissables. Cette observation s'applique particulièrement au bandeau d'or portant le n° 2 et au

1. Cette brochure est extraite de l'*Annuaire de la principauté de Monaco,* 1880, p. 129 à 193.

fragment de bracelet décrit sous le n° 5. Le bandeau, dont toute la décoration a été exécutée au repoussé, était dans un état d'aplatissement qui ne permettait qu'avec beaucoup de difficultés de reconnaître sa destination et surtout de distinguer le sujet de son ornementation. Aussi ce n'est qu'après un examen à la loupe, minutieux et répété avec constance, que j'ai pu arriver à un résultat certain [1].

Je ferai observer également que les monnaies d'or découvertes avec ces objets sont au nombre de neuf et qu'elles appartiennent aux règnes de Trajan, Caracalla, Alexandre Sévère, Gallien et Florien. Or l'avènement de ce dernier empereur remonte à l'année 276 ; l'enfouissement du trésor ne peut donc pas avoir eu lieu avant cette époque. Il est possible que ce ne soit pas précisément en cette année 276 que ces objets aient été déposés dans une cachette souterraine, mais on ne saurait reculer la date de ce dépôt plus bas que l'avènement de Constantin. On peut sans crainte affirmer que c'est pendant le dernier quart du IIIe siècle que ce trésor a été confié à la terre. L'examen des objets, on le verra plus loin, vient confirmer cette opinion de la façon la plus complète. M. C. Jolivot a supposé que l'enfouissement avait eu lieu sous Probus, au moment de la révolte de Bonosus et de Proculus. Le dernier de ces deux usurpateurs

1. J'ai été particulièrement secondé, dans cette recherche, par M. G. Moynet qui en a exécuté le dessin.

était né à Albenga, sur la côte de Gênes, c'est-à-dire très près de Monaco[1].

Les objets que j'ai à décrire sont les suivants :

1.

Petit buste d'homme, en or, creux à l'intérieur. Il a dû servir d'enveloppe à un buste d'une autre matière ; il était fixé sur un support. On ne distingue point de soudures, ce qui ferait croire que ce n'est pas un ouvrage de repoussé. Cependant je ne crois pas que la tête ait été fondue ; en tout cas, elle a été reprise au burin d'une façon minutieuse, particulièrement en ce qui concerne les yeux, les sourcils, la barbe et la chevelure. Les oreilles et les yeux sont démesurés, le front fortement plissé, le nez camard, les narines larges, la



1. Vopisque, *Proculus*, 1.

barbe et les cheveux courts ; la pomme d'Adam est proéminente. Un coup violent a été appliqué sur la partie supérieure de la tête et l'a entièrement défoncée. Au-dessous du cou, large et fort, on distingue le haut d'un vêtement percé de 9 trous. Ces trous étaient destinés aux attaches qui fixaient l'enveloppe d'or sur le support. Cette partie est mince en comparaison de l'épaisseur de l'or dans le reste de la tête ; elle a été probablement aplatie au marteau.



Le buste pèse 12 grammes 05. Sa hauteur est de 0^m042.

Il est impossible de mettre un nom certain au-dessous de cette tête ; elle appartient au temps des empereurs qui ont immédiatement précédé Constantin. Ce n'est pas une tête de convention, c'est un portrait, et le personnage qu'elle représente vivait sans doute à l'époque de la tétrarchie. Rien

n'autorise à dire que c'est une tête impériale ; elle ne porte aucun symbole de la puissance, ni diadème, ni couronne de laurier. Cependant la richesse de la matière fait supposer que cette image est celle d'un personnage important. Le style est grossier, mais l'ouvrier s'est livré à une excessive recherche dans l'exécution. A l'intérieur devait se trouver un autre buste, en pierre précieuse [1] ou en verre [2], qui a été brisé par le coup appliqué sur le sommet de la tête, et a dû alors sortir par morceaux ; il n'aurait pas pu passer intact sans déchirer l'enveloppe de la gorge.

Ce monument, malgré son aspect barbare, est fort précieux, et doit être considéré comme très rare. M. Muret, de la Bibliothèque nationale, m'a dit avoir vu autrefois, sans se rappeler entre quelles

1. On sait que les petites têtes de ronde bosse, en pierre dure, sont assez fréquentes au commencement du IVe siècle (voir les bustes de Constantin à la Bibliothèque nationale. Chabouillet, *Catalogue des camées*, nos 287 et 288). Pourquoi ne pourrait-on pas supposer que ces petites têtes ont été revêtues d'or de même que certaines statuettes de bronze ont été recouvertes d'une enveloppe d'argent ? M. de Longpérier (*Bulletin des Antiquaires*, 1859, p. 98 et suiv.) a donné des exemples de faits analogues. Le musée du Louvre possède une grande figurine en bronze trouvée à Sain-Puits (Yonne) entièrement plaquée d'argent (A. de Longpérier, *Notice des bronzes*, no 478) ; une statuette de Jupiter Gaulois trouvée à Vienne porte un revêtement semblable (*Gazette archéologique*, 1876, p. 5).

2. M. Frœhner (*Histoire de la verrerie antique*, p. 44) dit avoir vu à Rome une figurine en pâte vitreuse représentant un buste de roi revêtu de sa cuirasse.

mains, un buste d'argent également creux, semblable à celui de Monaco, de même style et de même grandeur.

2.

Bandeau d'or laminé, sans traces de soudure, couvert de reliefs obtenus au repoussé. On y distingue huit médaillons séparés entre eux, d'axe en axe, par un espace de $0^{m}048$. Ils renferment alternativement un mufle de lion et une tête humaine imberbe, de telle façon qu'il y a 4 têtes d'hommes et 4 mufles de lions. Les premières sont placées dans un cadre rond entouré d'un festonnage arrondi ; les cadres des seconds sont bordés d'un festonnage pointu et chaque



pointe, à sa base, est accostée de deux perles. Au-dessus et au-dessous de chacun des médaillons est placé un petit Amour ailé assis sur le bord d'une corbeille. Ces Amours sont disposés de telle façon que les bases des corbeilles reposent sur la bordure inférieure et sur la bordure supérieure du bandeau. Ainsi, parmi ces Amours, les uns sont placés dans le sens des têtes des médaillons, les autres leur tournent le dos. L'intervalle entre chaque médaillon est rempli par deux arcatures ouvertes en sens contraire et se rapprochant par leurs sommets ; elles affectent la forme de deux boucliers d'amazones (*peltae*) adossés ; elles sont bordées de perles au trait. Sous chaque arcade se voit un buste, soit barbu, soit imberbe. L'état d'aplatissement dans lequel se trouve le bandeau ne permet pas de reconnaître les têtes, à l'exception d'une seule qui est barbue et porte des cornes très visibles : c'est Jupiter-Ammon [1]. De petits lapins occupent les espaces libres entre les arcades et les médaillons. Les bordures se composent d'une torsade maintenue entre deux baguettes. — La décoration a été exécutée au repoussé. Les perles sont faites au perloir. Plusieurs détails ont été repris

1. L'intérêt qui s'attache à cette représentation n'échappera à personne. Monaco est un ancien comptoir phénicien, c'est le port d'Hercule (Melkarth) ; les traditions phéniciennes ont dû s'y conserver longtemps, et, si on constate sur ce bandeau une figure du dieu phénicien Baal-Hâmân, c'est qu'il a été probablement fabriqué dans le pays même où il a été découvert.

au burin, notamment les cheveux et les barbes ainsi que le poil des lapins.

Ce bandeau paraît avoir eu environ 0m40 de développement. Il pèse 152 grammes. Sa hauteur uniforme était de 0m062.

Le principe de l'ornementation de ce bandeau (médaillons séparés par des arcades adossées) se retrouve avec une rare précision sur un bracelet romain conservé au cabinet royal des Antiques de Vienne (Autriche). Ce bracelet de Vienne[1] est d'autant plus intéressant à rapprocher du bandeau de



1. J. Arneth, *Die antiken Gold und Silber Monumente des K. K. Münz und antiken Cabinettes in Wien*, pl. XI, nº 206. Ce bracelet a été reproduit par M. Saglio dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *armilla*, fig. 534.

Monaco qu'il porte avec lui sa date, car les médaillons dont il est orné renferment des monnaies d'or de Marc-Aurèle, Caracalla, Gordien III et Claude le Gothique. Il ne peut donc pas avoir été fabriqué avant le règne de ce dernier empereur, c'est-à-dire qu'il a été fait, au plus tôt, en 269. Il s'ensuit que le bandeau de Monaco, décoré d'après un modèle analogue, remonte aussi certainement à la fin du IIIe siècle. Un autre monument, en argent, du même cabinet, qui paraît avoir fait partie du harnachement d'un cheval, est orné de médaillons contenant des mufles de lions et des aigles, séparés par des arcatures s'ouvrant, non plus en sens contraire, mais l'une vis-à-vis de l'autre [1].

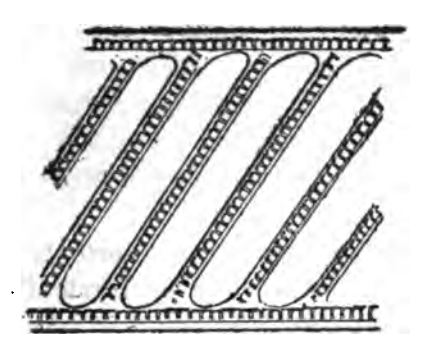
Certains bandeaux d'or trouvés dans les tumulus de Kertsch étaient fixés, pour avoir plus de consistance, sur un cercle de bois de cèdre [2]. Le peu d'épaisseur de celui-ci porte à croire qu'il était également soutenu par une armature légère dont on ne retrouve plus les traces [3].

3.

Bracelet en or, d'un seul morceau, sans traces de soudure. La décoration se compose d'une plate bande oblique arrondie à ses extrémités et bordée de petites perles. Cette plate bande est

1. Arneth, *op. laud.*, pl. I des monuments d'argent.
2. *Antiquités du Bosphore cimmérien*, t. I, p. 29.
3. Cette armature avait disparu avant l'enfouissement, car le bandeau était aplati et replié deux fois sur lui-même.

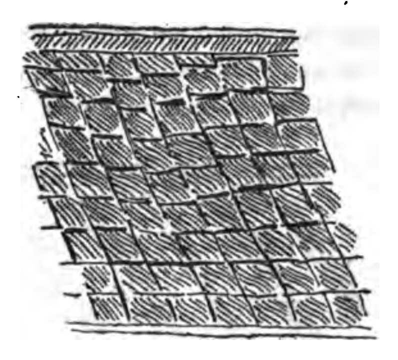
répétée trente fois sur le tour du bracelet. Les bordures supérieure et inférieure sont formées d'une ligne de perles entre deux rainures.



La hauteur du bord est de $0^{m}041$; le tour extérieur, que l'état du bracelet ne permet pas d'apprécier minutieusement, doit mesurer de $0^{m}24$ à $0^{m}25$; le poids est de 50 grammes 1/2. — La décoration est exécutée au repoussé ; à l'envers les perles formant grènetis ont l'apparence de petits carrés, tandis qu'à l'endroit elles paraissent arrondies.

4.

Bracelet en or, composé de deux parties. Il est orné de plusieurs bandes obliques formées par des losanges dont les hachures imitent un travail tressé, un travail de sparterie. La décoration a été obtenue au repoussé et avant que la feuille d'or ait reçu la forme définitive. Les parties de la feuille inutiles pour le bracelet ont été repliées intérieu-



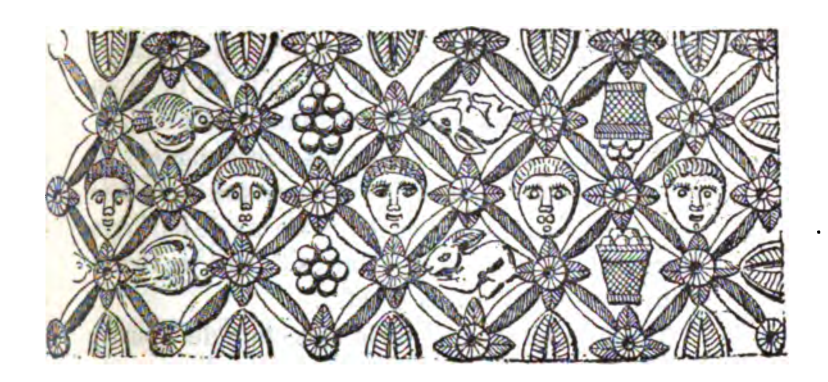
rement et forment comme une sorte de doublure. La plus petite partie porte une agrafe d'attache et une charnière ; sur la grande partie la charnière a disparu, mais le crochet opposé à l'agrafe existe.

Hauteur, $0^{m}042$; tour extérieur (les deux parties réunies), $0^{m}24$ environ ; poids, 50 gr. 1/2.

5.

Partie d'un bracelet en or portant une décoration assez compliquée, exécutée au repoussé, avec un fort relief. Le fond se compose d'un semis régulier de rosaces à 4 feuilles allongées. Ces rosaces sont disposées de telle sorte que leurs feuilles forment les cadres de petits compartiments en losanges, simulant trois bandes horizontales. Dans la bande médiane, ces compartiments sont remplis par 7 têtes imberbes assez grossièrement rendues. Les sourcils et les yeux ont été repris au trait ; les bouches sont alternativement faites d'un trait de burin et de deux coups de perloir. Les

autres losanges sont occupés tour à tour par des corbeilles de fruits, des lapins, des grappes de raisin et des oiseaux. Ces sujets, placés deux à deux au-dessus et au-dessous des têtes, se présentent en sens opposé l'un à l'autre, de façon à avoir toujours pour base le bord inférieur ou le bord supérieur du bracelet. Les lapins et les grappes de raisin sont répétés deux fois. Dix-huit palmettes complètent la décoration. Le cœur de



chaque rosace se trouvant sur le sommet des lignes de compartiment regagne le champ des têtes à l'aide de quatre petites palmettes indiquées en gravure, qui forment comme les pétales d'une fleur ouverte dont le cœur de la rosace serait le centre. Sur les bords le métal est légèrement replié de façon à former une bordure décorée d'un trait régulièrement répété. A chaque extrémité on

remarque une petite ouverture dans laquelle s'emboîtait un pivot de charnière.

Le poids de ce fragment est de 43 grammes 1/2. — Il manque un autre fragment qui mesurait environ 0m08 de longueur. Le bijou complet devait avoir 0m25 de pourtour extérieur.

Ce bracelet était en deux parties comme les nos 4 et 9. La petite partie manquante était ornée de la même façon que la grande. La décoration est recherchée ; le style est lourd et l'exécution manque complètement de finesse. On y retrouve *le lapin*, qui entre également dans le motif de la décoration du bandeau n° 2. Sur les monuments du IIIe et du IVe siècle, on remarque fréquemment ce petit animal, tantôt dans les coins des sarcophages [1] ou dans les parties que le sculpteur avait besoin de remplir, tantôt au milieu des rinceaux de feuillages formant les frises des édifices [2], sur les terres cuites [3] et sur d'autres objets [4].

Un bracelet romain de la collection du Louvre, fortement restauré par un truqueur italien, et qui

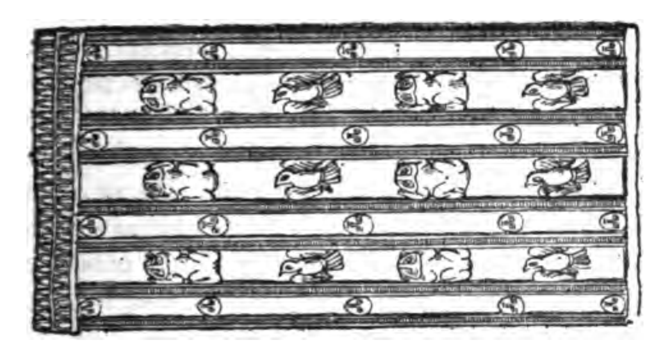
1. Cte de Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 151, n° 186.

2. Sur les fragments de frise qu'on découvre dans les ruines romaines de l'Algérie on le remarque très souvent.

3. Payan-Dumoulin, *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier*, pl. IV, n° 3. Il entre fréquemment dans la décoration des poteries rouges vernissées, à reliefs, dont l'Auvergne était le grand centre de production.

4. Sur un fourreau d'épée, publié par Lindenschmidt, *die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, I, 1, taf. V, 1 ; lapin se jouant dans des grappes de raisin, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, heft LXIV, taf. X, n° 4.

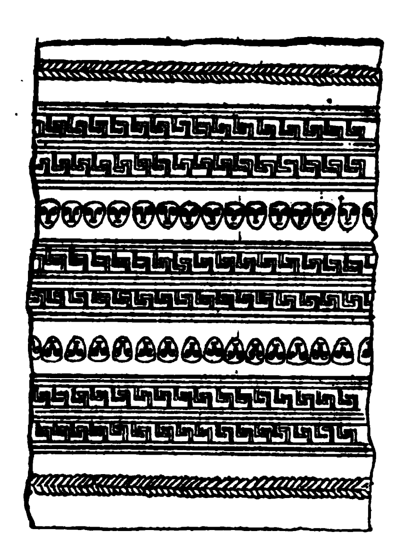
a été à tort décrit comme étrusque [1], est orné, dans sa partie antique, d'oiseaux et de grenouilles séparés par des lignes de petites têtes humaines. C'est un arrangement tout à fait parent de celui que je viens de décrire et qui paraît dater de la même époque.



Les orfèvres romains devaient employer des poinçons analogues à ceux dont se servaient les potiers pour établir leurs moules. Sur les poteries rouges à reliefs la décoration se compose, à une certaine époque, de sujets empruntés au règne végétal ou au règne animal, disposés tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, suivant le caprice de l'ouvrier. Une seule officine produit avec les mêmes poinçons des poteries dont la déooration varie à l'infini : il suffisait de changer les encadrements, et, par conséquent, l'arrangement des groupes, des animaux, des personnages. Les

1. *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*, n° 383.

mêmes combinaisons ont dû être en usage dans l'orfèvrerie pour la confection des bijoux ordinaires qui se fabriquaient en nombre. Un ouvrier pouvait sans doute avec le même outillage produire des bijoux très différents d'ornementation, suivant l'ordre dans lequel il disposait les grappes de raisin, les corbeilles de fruits, les grenouilles, les lapins, les oiseaux, les têtes humaines, etc., gravés sur ses poinçons. Le bracelet de Monaco et celui du Louvre en fournissent la preuve ; ils sont décorés de figures, presque semblables, disposées sur des fonds différents. On se rend bien compte que s'ils avaient été fabriqués dans le même atelier, un ouvrier aurait pu produire ces deux objets sans grand effort d'imagination,



en admettant que les pièces d'ornement eussent été de la même dimension.

Le Musée de Saint-Germain s'est rendu récemment acquéreur d'un bandeau d'or estampé, découvert en Bretagne et dans la décoration duquel entrent également deux lignes de petits masques humains séparés par des grecques finement exécutées. C'est le même petit masque que sur le bracelet du Louvre. C'est une réduction de celui qui orne le bracelet de Monaco.

6.

Trois armilles unies, formées d'une feuille d'or polie et mince qui sert d'enveloppe à un cercle plein, d'une matière différente. D'après quelques éclats, ce cercle intérieur paraît être en *pâte de verre*. Deux de ces armilles sont exactement semblables.

Diamètre extérieur, 0^m10 ; diamètre intérieur, 0^m075 ; grosseur des cercles, 0^m047. La troisième armille est plus épaisse. Son diamètre extérieur est le même que celui des deux premières, mais le diamètre intérieur n'est que de 0^m070. La grosseur du cercle est de 0^m060.

Je crois qu'on a rarement signalé des bracelets de verre revêtus d'une enveloppe de métal précieux. Cela donnerait à penser que parmi les bracelets antiques de cette matière conservés dans

diverses collections[1], il peut s'en trouver quelques-uns qui ont été dépouillés d'un revêtement de métal analogue[2]. On s'explique ainsi comment ces ornements si fragiles pouvaient être portés dans l'usage ordinaire de la vie. Ce n'est pas, du reste, le seul exemple que l'on connaisse de l'application de plaques de métal sur des objets en verre, mais dans tous les monuments de cette série le verre

1. Grignon a trouvé plusieurs armilles de verre dans ses fouilles du Châtelet (*Second Bulletin des fouilles*, p. CCXXVIII). Deville (*Histoire de la verrerie dans l'antiquité*, pl. LXXX, E) en publie deux qui appartiennent au musée de Rouen. M. Frœhner (*Histoire de la verrerie antique*, pl. XI) en donne un de la collection Charvet. La Bibliothèque nationale en possède quatre. Tous ceux que j'ai vus sont en verre commun et mal affiné. — M. Moreau a trouvé dans une sépulture de Trugny, sur la poitrine d'un Gaulois, 4 bracelets de verre, de 0^m04 à 0^m05 de diamètre, placés immédiatement au-dessous d'un torques. Il suppose qu'ils étaient suspendus à ce torques par un fil ; ils sont en verre très commun et terne : ceux-là n'ont jamais été revêtus de métal.

2. Le contraire a pu arriver également, c'est-à-dire qu'on a pu enlever le verre et ne laisser que le métal. Il existe dans la collection Campana, au Louvre (n° 366 du *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*) un bracelet romain en or complètement creux. Une soudure moderne qui règne sur tout le pourtour intérieur montre qu'il a été ouvert et vidé probablement. L'enveloppe d'or affecte la forme en biseau qu'on observe sur certains bracelets de verre ; elle est mince et aurait été bosselée et promptement défoncée si rien ne l'avait maintenue. En coulant du verre à l'intérieur, dans un but d'économie, on affermissait le métal et on évitait le poids énorme qu'aurait donné au bracelet un cercle de plomb ou de bronze. Peu importait que ce cercle fût brisé ; les morceaux, maintenus par l'enveloppe extérieure, ne pouvaient se déplacer et le but était toujours rempli.

est ordinairement apparent et contribue, par son mélange avec le métal, à rendre l'objet plus agréable à l'œil. C'est ce qu'on peut constater sur un magnifique canthare découvert en 1871, au nord de Tiflis, en Géorgie, et conservé aujourd'hui au musée de l'Ermitage[1]. Il est en argent doré découpé sur fond de verre rouge violacé, et, d'après M. Stephani, le verre aurait été coulé dans le métal. Le bracelet en jais, décrit sous le n° 7, rentre plus directement dans cette série, avec ses petits rubans d'or appliqués. Dans le n° 6, au contraire, le métal sert uniquement à préserver le verre, ou plutôt, le verre sert à remplir le métal, peut-être dans un but d'économie.

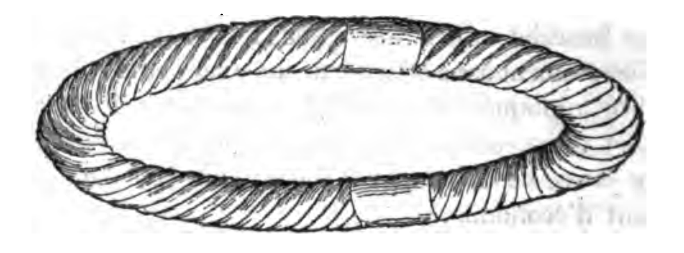
7.

Bracelet en jais (ou en pâte de verre noire[2]), de forme parfaitement ronde ; il est découpé en

1. Stephani, *Compte-rendu de la commission impériale archéologique pour l'année* 1872, *atlas*, pl. II ; *texte*, p. 143 et suiv.; M. Frœhner (*Histoire de la verrerie antique*, ch. XIII) a décrit deux autres pièces du même genre : le scyphus de Varpelev et la pyxis trouvée en 1832 près de la porte Salaria.

2. Aujourd'hui l'industrie imite avec une rare perfection le jais naturel : certains verres noirs peuvent remplacer cette substance. Il eût été intéressant de savoir si les anciens se livraient aux mêmes imitations ; mais il eût fallu, pour obtenir un résultat, sacrifier un morceau de la matière antique. Il est, en effet, facile de distinguer le jais véritable du faux : il suffit d'en introduire un fragment dans un foyer en ignition. Le jais véritable, qui est un lignite, brûle et s'enflamme comme du charbon de terre ; le jais faux, qui n'est que du verre, se ramollit et ne brûle pas.

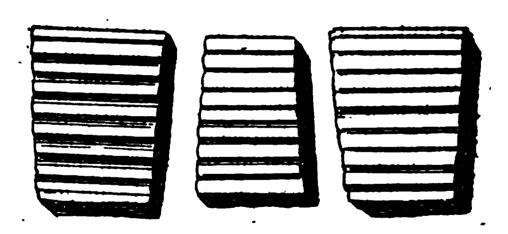
torsade. Deux petits rubans d'or, d'une largeur de 0m019, sont appliqués sur deux points opposés du bracelet, l'enveloppent étroitement en prenant la forme de la torsade et forment comme deux colliers plats symétriques. Cette particularité ferait croire que l'objet est en deux morceaux et que les feuilles d'or ont été appliquées pour les réunir. —



Diamètre intérieur, 0m058; diamètre extérieur, 0m080.

8.

Six petites *plaques* en jais (ou en pâte de verre noir), décorées de rainures horizontales et percées, chacune, de deux trous parallèles dans le sens des rainures. Trois de ces plaques ont 0m022 de longueur ; les trois autres ne mesurent que 0m020.



Ce sont les pièces d'une parure (d'un bracelet probablement) qui devaient être réunies par un fil ou une petite tresse d'or ou d'argent.

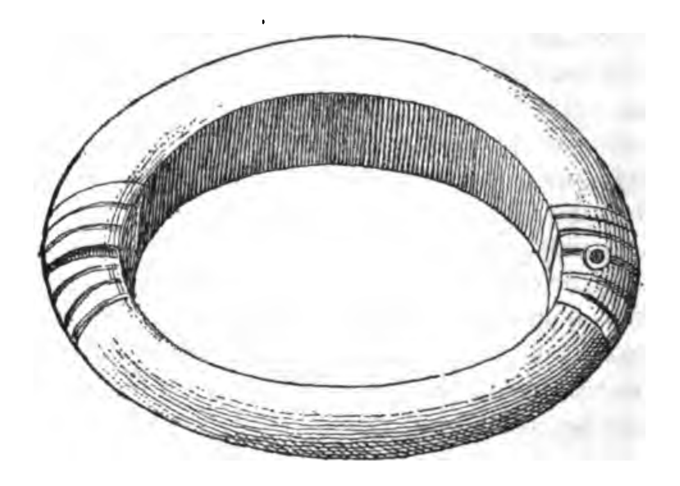
On sait quelles vertus singulières Pline attribue au jais qu'il nomme *gagates lapis*[1]. Si ces croyances absurdes étaient encore vivaces à la fin du IIIe s., on devine pourquoi les femmes portaient des bracelets de cette matière. Il est, du reste, bien certain qu'un grand nombre de bijoux antiques ont été faits et portés dans une pensée superstitieuse. Les monuments en jais ne sont pas très répandus dans les collections[2].

9.

Bracelet en matière noire, très sèche et légèrement fendillée. Cette matière a l'apparence de la corne, mais l'objet n'est pas en corne ; il est également impossible d'y reconnaître du jais comme on l'a supposé. Ce bracelet se compose de deux parties d'inégales grandeurs dont les extrémités sont garnies d'armatures en or portant les charnières, l'agrafe et la boucle du fermoir également en or. Il est de forme ovale, et, par ses dimensions, ne peut convenir qu'à un bras féminin.

1. H. N. XXXVI, 34, 1.

2. La collection Raifé renfermait un buste de femme en jayet, provenant d'une épingle de tête (Fr. Lenormant, *Description des antiquités de la collection Raifé*, n° 626). M. Frœhner (*Hist. de la verrerie antique*, p. 49) publie en vignette un bracelet assez épais qu'il dit être en pâte de verre noir ?



Le tour extérieur est de $0^{m}25$; le tour intérieur mesure $0^{m}15$. L'épaisseur de la panse varie entre $0^{m}078$ (grand fragment) et $0^{m}050$ (petit fragment).

10.

Épingle en bronze, de $0^{m}163$ de longueur. La tête est de forme oblongue, et, à la naissance de l'épingle, après une légère dépression au-dessous de la tête, on observe un petit renflement.

11.

Petite monnaie de bronze, méconnaissable.

La présence de l'épingle est un argument à faire valoir pour soutenir que les pièces de ce trésor appartiennent à la toilette d'une femme. C'est

aussi l'impression que produit la vue des bracelets nos 7 et 9, certainement fabriqués pour des poignets féminins. Les autres bracelets n'ont pu être portés qu'à la partie supérieure du bras et aux jambes (n° 6). On remarquera l'absence des bagues, des colliers et des boucles d'oreilles, qui ordinairement forment le fond de ces trouvailles de bijoux romains [1].

M. le commandant Mowat, en décrivant les monnaies que contient ce trésor, a déjà fait observer combien il était fréquent de découvrir des monuments d'or dont l'enfouissement datait du IIIe siècle. Il a rappelé quelques-unes de ces découvertes. Une des plus intéressantes à rapprocher de celle de Monaco est la trouvaille faite en 1862 au Sault-du-Rhône [2]. Elle comprenait un collier d'or, plusieurs bagues, 8 monnaies d'or et 382 pièces d'argent dont la plus récente était de l'année 267, le tout renfermé dans un vase en bronze. Malheureusement, en cachant sous terre les bijoux de Monaco, le possesseur de ces objets précieux n'a pas pris la même précaution. Tout porte à croire qu'il a agi dans un moment de grande

1. Voir Comarmond, *Description de l'écrin d'une dame romaine trouvé à Lyon en 1841*; Charvet, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques découverts en 1862 au Sault-du-Rhône.*

2. On peut rappeler aussi les 60,000 monnaies découvertes à Foix au siècle dernier; la plus récente était de Gallien (Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I, p. LXXXII).

précipitation, car non seulement il n'a pas eu soin de les placer dans un vase ou dans tout autre récipient, mais il s'est tellement pressé, dans son opération, qu'il n'a déposé qu'une partie du bracelet décrit sous le n° 5 [1]; il a si brutalement replié le bandeau d'or que celui-ci ne formait plus qu'une masse informe.

La présence des monnaies d'or est facile à expliquer au milieu de ces bijoux féminins si on veut bien se rappeler le goût très répandu chez les Romains, sous l'empire, pour les médailles montées en bijou. Les bracelets de Fourvières, au musée de Lyon, et le bracelet du cabinet royal de Vienne, que j'ai cité, en fournissent des preuves remarquables [2]. Les neuf pièces en or qui accompagnent les bijoux de Monaco ne constituent pas, à proprement parler, un pécule, aucune pièce d'argent ou de billon ne les accompagnant. Ce sont neuf monnaies choisies et précieusement

1. On affirme que la trouvaille est arrivée intacte entre les mains du possesseur actuel.

2. Dans plusieurs sépultures découvertes dans la Russie méridionale on a trouvé des bandeaux funéraires en or qui portent les empreintes de médaillons d'empereurs romains (*Antiquités du Bosphore cimmérien*, t. I, p. 25 et 31; *atlas*, pl. III, 1; IV, 1). Il existe des bagues romaines dont les chatons renferment des médailles impériales, et, dans plusieurs collections publiques et privées, on peut voir des médaillons d'or entourés d'un encadrement à jour avec bélière, de façon à former des pendants de collier : ce mode d'ornements paraît avoir commencé au IIIe siècle et être resté en usage au IVe.

conservées probablement pour une parure que les circonstances n'ont pas permis de faire exécuter.

NOTE. — Les dessins des objets composant le trésor de Monaco, dessins qui accompagnent la description ci-dessus, ont été exécutés à la grandeur réelle des originaux. La déformation des pièces portant les nos 2, 3, 4 et 5 est telle qu'on n'a pas jugé à propos d'en donner les croquis d'ensemble; il a paru plus utile, au point de vue de l'étude, de présenter aux lecteurs de cette notice le détail exact de leur ornementation. Comme les dimensions et les formes sont indiquées, il sera facile de reconstituer chaque objet par la pensée.

Nous avons lieu d'espérer que, grâce à la générosité de Mme Blanc, les monuments précieux dont se compose cet important trésor enrichiront bientôt le Musée de la Principauté de Monaco.

BAS-RELIEF

DE L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE-DE-LA-CELLE

A POITIERS

CONNU SOUS LE NOM DE « TOMBEAU DE SAINT HILAIRE ».

Par M. Éd. AUBERT, Membre résidant.

Lu dans les séances des 19 mai et 7 juillet 1880.

L'intéressant morceau de sculpture sur lequel j'appelle l'attention de mes confrères est encastré dans l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle, au pied de la clôture orientale du transsept, à l'angle formé par le mur en retour qui ferme ce transsept du côté du nord. Aux trois quarts détruite aujourd'hui, puisqu'elle n'a conservé que le bras septentrional de son transsept, cette église a été construite dans les dernières années du XIIe siècle. La coupole octogone élevée sur des trompes d'un dessin très original, au point d'intersection du transsept et de la nef disparue, les chapiteaux sculptés au-dessus des colonnes et des pilastres, offrent un sujet d'études qui ne seraient pas sans fruit pour les architectes de nos jours. Ce qui

PL. XI.



L. Dardel sc.

A POITIERS.

subsiste de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle constitue à cette heure la chapelle de la communauté des Dames Carmélites de Poitiers, et l'on voit encore dans le jardin des religieuses les bases de plusieurs des colonnes qui supportaient la voûte de la nef.

Le bas-relief dont nous nous occupons a 2m26 de longueur et 0m98 de hauteur. Il est sculpté sur une pierre calcaire blanc jaunâtre, d'un grain extrêmement serré. Les têtes de tous les personnages, sauf une seule, ont été brisées, pendant les guerres de religion, par le marteau des Protestants. Celle qui a le mieux résisté à cet acte de vandalisme sauvage est cependant défigurée à ce point qu'il ne reste plus que la trace d'un œil. La disparition de toutes ces têtes enlève à l'observateur un précieux élément d'appréciation.

La scène représentée se compose d'un personnage étendu dans un sarcophage ouvert, dont la face antérieure, divisée en deux parties inégales par une double baguette à peine saillante, contient dans le rang supérieur, le plus étroit, une ligne de denticules arrondis, et dans le rang inférieur un ornement qui semble n'être qu'une imitation lointaine et grossière des stries cannelées sculptées sur un grand nombre de sarcophages antiques. Ce personnage est un évêque ; il a les mains jointes sur la poitrine et une crosse épiscopale à simple volute repose à ses côtés. Son costume se compose d'une chasuble flottante, à

l'antique, ce qui se reconnaît facilement aux plis formés par ce vêtement qui se portait relevé sur les bras. Au-dessous de la chasuble apparaissent les deux extrémités d'une étole brodée, puis le bas de l'aube. Le haut de la poitrine et les épaules sont couverts du *superhuméral*, large collet fait des étoffes les plus riches et décoré de pierres précieuses, quand il n'était pas entièrement fabriqué en orfèvrerie. Disons en passant que l'usage de cet ornement, assez général à la fin du XIe et pendant tout le XIIe siècle, ne s'est pas maintenu. La tête de l'évêque repose sur un coussin d'une forme inusitée et à son bras droit est attaché un manipule couvert de broderies.

Autour du lit sont groupés treize personnages, dont voici la description : au centre, deux anges debout, posés de profil, regardant l'un à gauche, l'autre à droite, et ayant chacun une aile déployée et la seconde repliée. Leurs têtes sont entourées d'un nimbe orné au pourtour d'une gorge peu profonde. L'ange placé à la gauche du spectateur reçoit dans ses bras l'âme de la personne morte, sous la forme d'un petit corps nu et sans sexe. Le second, celui de droite, montre d'une main le cadavre étendu devant lui et appuie sa main gauche presque entièrement brisée sur l'anneau d'une ancre, symbole du salut.

De chaque côté de ces deux figures, qui par leur position dans le groupe attirent tout d'abord les regards, viennent se ranger les autres person-

nages. En commençant par la droite, on voit deux prêtres revêtus de chasubles et portant des étoles décorées d'ornements semblables ; le premier a la main droite posée sur la main de l'ange qui s'appuie sur l'ancre, il tient un livre de la main gauche. Le second montre le lit funéraire. A la suite sont représentés, sur deux plans différents, quatre hommes vêtus de costumes dont la disposition et les plis font penser au pallium romain, et qui, probablement, sont de simples sous-diacres.

A gauche des anges, sont rangées trois figures dont le vêtement n'offre aucun caractère sacerdotal ; la première cependant porte un livre de la main droite.

Aux deux extrémités du monument, c'est-à-dire à la tête et au pied du sarcophage, se tiennent, au premier plan, deux saints nimbés qui portent chacun un livre de la main droite et sur le bras du même côté un manipule coupé droit et bordé d'un étroit filet. Les bouts d'une étole brodée se montrent par-dessus l'aube des deux figures, dont les épaules sont couvertes de chasubles flottantes absolument dépourvues d'ornements, mais très amples et très souples.

La première fois que je me trouvai devant ce morceau de sculpture qui dénote une certaine habileté de main, malgré des défauts de proportions assez choquants, tels, par exemple, que la grosseur démesurée des mains, je crus être en face d'une œuvre remontant à une époque très

reculée. Le vêtement presque romain d'une partie des personnages semblait autoriser une telle conjecture. Mais, plus tard, à mesure que j'étudiais de plus près le bas-relief en le dessinant, j'arrivai à douter de l'antiquité attribuée à cette sculpture par la tradition locale et à reconnaître qu'il fallait y voir une œuvre appartenant à la fin du XII[e] siècle.

Il me paraît nécessaire d'abandonner un instant l'examen de la question d'art, pour rechercher, dans l'histoire de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle, quelque document qui vienne jeter un peu de lumière sur le problème ainsi posé : le bas-relief appartenait-il au véritable tombeau de saint Hilaire, ou bien faisait-il partie d'un cénotaphe érigé en l'honneur du saint évêque ?

Conformément à un usage établi dès le commencement du christianisme et qui a persévéré jusqu'à nos jours, l'Église s'est constamment fait une loi de transformer en oratoires les maisons qui avaient servi d'habitation aux personnages renommés pour leur sainteté[1].

Or, une ancienne tradition nous apprend que le lieu où s'élève l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle était occupé par une demeure privilégiée de l'évêque de Poitiers, saint Hilaire. Il s'y retirait

1. Une partie des documents que je vais citer m'a été fournie par le R. P. Dom Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé. Je prie le savant religieux de recevoir ici l'hommage de ma gratitude.

souvent avec quelques-uns de ses disciples pour prier dans la retraite et c'est là aussi qu'il mourut. Il est donc certain qu'après la mort du saint prélat, la piété des fidèles de Poitiers transforma en oratoire un lieu que ce grand souvenir rendait vénérable.

Toutefois, cet oratoire ne semble pas avoir eu une grande importance jusqu'au XIe siècle. Ce n'était qu'une *celle* (sorte de prieuré) dépendant de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand. Les documents écrits se taisent sur son existence jusqu'au Xe siècle. A cette époque (962) nous la trouvons mentionnée dans l'acte de fondation de l'abbaye de la Trinité, à Poitiers, *juxta antiquam cellam sancti Hilarii*, et quelques années auparavant (vers 942) dans une charte du cartulaire de l'abbaye de Bourgueil, où on lit : *Locum qui dicitur Cella sancti Hilarii infra Pictavis civitatem*[1]. Une autre charte concernant l'abbaye de Saint-Cyprien, à Poitiers, constate une donation faite par Geoffroy de Poitiers de son alleu situé *in civitate Pictaviensi ante cellam sancti Hilarii*, vers l'an 1017.

Cet état d'obscurité relative dura jusque vers l'an 1080 ; avant cette date, quelques prêtres séculiers étaient très probablement chargés du service de cette église. Mais à cette époque, sans doute par l'intervention de Guy-Geoffroy, comte de Poitou (1058-1087), un chapitre de chanoines

1. Bibliothèque de la ville de Tours, Mss. Bourgueil.

réguliers fut institué, en réservant cependant à l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand, comme signe de son ancienne autorité, le droit de confirmer le prieur de la nouvelle communauté.

Ce fut le début d'une longue prospérité. Quelques années plus tard, le premier prieur connu, nommé Robert, signe comme témoin une donation faite à l'abbaye de Saint-Cyprien, par Evrard de Lusignan. Peut-être est-ce à ce moment que fut commencée l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle ; mais il est bien probable qu'elle ne fut achevée que sous Guillaume III, dit Tempier, d'abord prieur de cette collégiale, puis évêque de Poitiers de 1184 à 1197. L'influence que ce prélat exerça sur ses contemporains assura au chapitre de Saint-Hilaire-de-la-Celle une importance qui cessa seulement aux mauvais jours du XVIII[e] siècle. Aussi, plusieurs écrivains ont-ils cru que Guillaume Tempier avait été le fondateur de l'abbaye, tandis qu'en réalité il n'avait fait que l'agrandir, la restaurer et la réformer.

Jusqu'en 1370, le supérieur de cette maison continua de porter le titre modeste de prieur ; le premier qui ait été revêtu de la dignité abbatiale est Guillaume Berlouin, qui figura avec cette qualité dans un procès relatif au chevecier de la cathédrale de Poitiers (16 septembre 1370).

Peu de temps avant la Révolution, un procès s'engagea entre l'abbé de la Celle et les habitants de la paroisse au sujet des réparations de la nef

de l'église, auxquelles l'abbé voulait les faire contribuer. « Cette contestation, dit M. Rédet[1], donna « lieu à plusieurs mémoires qui renferment des « renseignements précieux sur l'état de l'église « avant sa mutilation..... L'autel était placé sous « l'arcade qui séparait la nef des transsepts, de « telle sorte qu'étant sous le clocher, on se trouvait « entre le chœur des religieux et l'autel de la « paroisse. Vers le bout de la nef était une chapelle « souterraine où l'on prétendait que saint Hilaire « avait dit la messe et avait été enterré. A l'entrée, « dans le mur de la nef, à gauche, après la chapelle « du Crucifix, on voyait sculptées en relief des « figures représentant la cérémonie de la sépulture « de saint Hilaire. C'est le même monument que « l'on voit encore aujourd'hui dans la chapelle du « couvent des Carmélites[2], et qui, suivant Besly[3], « aurait été le tombeau d'Adèle d'Angleterre, « femme d'Ebles Manzer, et suivant Dufour, le

1. Cf. les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, ann. 1838, p. 95 (Compte-rendu des documents relatifs à l'abbaye de la Celle).

2. Le lecteur se souvient que la chapelle du couvent des Carmélites n'est autre que le bras septentrional du transsept de l'ancienne église Saint-Hilaire-de-la-Celle. Lors de la destruction de la nef on a transporté le monument dans l'angle obscur où il est relégué à cette heure.

3. M. Rédet attribue ici à Besly une opinion que cet écrivain n'a pas énoncée. Besly ne parle que d'Adèle de Normandie qui, dit-il, « gist sous un tombeau de marbre blanc dans une chappelle près la porte, où tous les ans on célèbre son obit avec grande cérémonie ».

« tombeau de Gerloc, dite Adèle, femme de Guil-« laume Tête d'Etoupes. » Je reviendrai plus tard sur les opinions émises par Besly et Dufour.

La vénération des Poitevins pour ce qu'ils appelaient le tombeau de saint Hilaire dans l'église de la Celle remonte à une époque reculée, car nous pouvons en suivre les traces d'âge en âge jusqu'au XI[e] siècle, au moins. Un chanoine[1] de Saint-Hilaire-le-Grand, qui écrivait au commencement du XII[e] siècle un livre des miracles de saint Hilaire, nous fournit l'explication de cette vénération envers la *sépulture* ou *lit* de saint Hilaire : « Après « que son corps inanimé, dit-il, pour la consolation « des siens et en raison de la multitude des miracles « qu'il opérait, eut, pendant assez longtemps reposé « sur la terre nue (dans le lieu que, dans un autre « passage de son récit, il appelle la celle de saint « Hilaire), pour éviter toute injure à ses membres « sacrés, on agita la question de la sépulture[2]. »

1. Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, a décoré du nom d'Hildebrand, évêque du Mans, ce chanoine qui écrivait pendant le schisme d'Anaclet II, c'est-à-dire vers l'année 1134, et auquel on doit aussi une Vie de saint Hilaire, conservée dans un ms. de la Bibliothèque nationale (fonds latin, n° 5316). Ce manuscrit n'est que du XV[e] siècle, mais c'est une copie d'un manuscrit du XII[e] siècle, comme le prouvent plusieurs passages du récit qu'il contient.

2. Cumque corpus exanime, pro consolatione suorum atque miraculorum frequentia diu super terram esset, ne sacris artubus injuria fieret, de sepultura ejus agere cœperunt... (Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 5316).

Une charte datée du 19 juillet 1270[1] nous apporte une nouvelle preuve de cette vénération. On voit par ce dernier texte qu'on employait au moyen âge les mots *lectulus* ou *sepultura* pour désigner le lieu où était mort et même le lieu où avait seulement reposé le corps d'un saint illustre. C'est ainsi que l'on vénère, à Candes, le tombeau de saint Martin, c'est-à-dire le lieu où son corps a reposé un ou deux jours avant qu'il fût transporté à Tours. Pour la même raison, les populations de la Touraine avaient autrefois un religieux respect pour le *lit* de saint Brice dans les grottes de Marmoutiers.

La note suivante, contenue dans le recueil de D. Fonteneau, ajoute quelques renseignements à ceux que nous a fournis M. Rédet, sur le tombeau de saint Hilaire dans la crypte de l'église de la Celle : « M. Bailly[2], coûtre de Saint-Hilaire-de-« la-Celle, mort depuis cinquante ans, à l'âge de « quatre-vingts ans, a dit que ce caveau, qui est « au milieu de la nef de Saint-Hilaire-de-la-Celle, « était le tombeau de saint Hilaire. Il a dit que « c'était un tombeau en dos d'âne ou en sépulcre. « Cela faisait une grosse masse à une certaine élé-

1. Cette charte, conservée aux archives de la Vienne et qu'on trouve dans Dom Fonteneau, XX, 551, nous fait connaître une donation faite au chapitre de Notre-Dame par les administrateurs du luminaire ou cierge, ardant nuit et jour devant la *sépulture* ou *lit* de saint Hilaire dans l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle.

2. Dom Fonteneau, LX, 96.

« vation. Il y avait gravée sur les pierres une partie
« de l'histoire de saint Hilaire. Les Huguenots démo-
« lirent tout ce tombeau et brisèrent toutes les
« figures. Ce Bailly a dit avoir vu démolir le reste.
« On l'a baissé en le mettant à un pié de hauteur
« environ. On s'en sert à présent pour y mettre
« les corps morts... »

Le témoignage du coûtre de Saint-Hilaire-de-la-Celle semble prouver que le bas-relief faisait partie du monument élevé à la mémoire de saint Hilaire. Il est probable qu'au moment où l'on a achevé de démolir le cénotaphe à demi ruiné déjà par les Protestants, on a placé le bas-relief dans le mur de la nef, à l'entrée, à gauche, dans le lieu où l'ont vu les auteurs des mémoires cités par M. Rédet. Plus tard, lors de la destruction de la nef, on le transporta à l'endroit où il est aujourd'hui.

Le moment est venu d'examiner l'opinion des auteurs qui ont parlé du monument. M. Rédet, dans son compte-rendu des documents relatifs à l'abbaye de la Celle, déjà cité plus haut, s'est contenté de faire connaître les appréciations de Besly et de Dufour, sans prendre parti et sans exprimer son sentiment personnel. Avant de parler de Besly, avant de discuter les motifs mis en avant par Dufour pour affirmer que c'est ici le tombeau d'Adèle de Normandie, il est bon d'exposer le jugement d'un troisième écrivain qui s'est occupé du bas-relief de l'église de la Celle,

M. A. Murcier[1]. « Un des premiers tombeaux, « dit-il, sur lesquels je sais qu'on a ainsi figuré « l'âme est celui de saint Hilaire de Poitiers. « L'évêque est à son lit de mort ; ses deux patrons « l'assistent à son dernier moment et un ange reçoit « son âme. Les artistes gothiques paraissent avoir « affectionné cette allégorie dont la représentation « est un fait presque constant aux XIIIe, XIVe et XVe « siècles, principalement sur les tombes des évê- « ques et des ecclésiastiques[2]. » Le même auteur ajoute que la meilleure représentation de ce « *sar- « cophage du XIe siècle* se trouve dans la collec- « tion Gaignières de la Bibliothèque Bodléienne, à « Oxford[3]. » Évidemment, M. Murcier n'a pas vu

1. *La sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du XIe au XVIe siècle*, par Arthur Murcier, in-8°, Paris, 1855.

2. M. Murcier, au sujet de cette représentation symbolique, se contredit à quelques lignes de distance, puisqu'il cite d'abord le XIIIe siècle comme point de départ de cette coutume des sculpteurs, et que plus loin il dit « ce sarcophage du XIe siècle ». La vérité est que l'idée de figurer l'âme par un corps nu, sans sexe, remonte très haut ; j'en puis citer un exemple dans le chef de saint Candide conservé dans le trésor de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette œuvre d'orfèvrerie si intéressante appartient, sans conteste, au commencement du XIe siècle.

3. La Bibliothèque nationale possède les calques de la collection Gaignières de la Bibliothèque Bodléienne. On y trouve (vol. VII, feuillets 53 et 54, *Tombeaux et épitaphes des églises de France*) trois calques, dont l'un représente assez fidèlement notre bas-relief. Sur les deux autres calques les personnages sont à une échelle plus grande et donnent l'idée d'un monument beaucoup plus important. J'ai peine à croire que les figures dessinées sur ces deux derniers calques aient

de ses yeux le monument de l'église de la Celle, car il n'en aurait pas fixé la date au XIe siècle. En somme, malgré sa description écourtée et l'erreur de date qu'il a commise, M. Murcier croit fermement qu'il a parlé du véritable tombeau de saint Hilaire.

Besly[1] nous apprend qu'Adèle de Normandie, femme de Guillaume Tête-d'Etoupes, « gist dans « un tombeau de marbre blanc dans une chappelle, « près de la porte, où tous les ans on célèbre son « obit avec grande cérémonie. » L'historien poitevin ne spécifie point clairement l'église où était ce tombeau, mais il est permis d'induire qu'il veut parler de l'église de l'abbaye de la Trinité, dont le nom vient d'être prononcé par lui, et à laquelle Adèle de Normandie avait fait donation de la seigneurie de Faye.

On le voit, Besly ne dit pas un mot du bas-relief de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle; ceux qui ont invoqué son témoignage se sont étrangement abusés. Il n'y a donc aucun éclaircissement à tirer de cet écrivain.

Dans les pages qu'il a consacrées à l'abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle[2], Dufour ne la considère pas comme ayant reçu la sépulture du prélat,

jamais fait partie du tombeau d'où provient notre bas-relief.

1. *Histoire des comtes de Poitiers et des ducs d'Aquitaine*, pages 44 et suivantes.

2. Dufour, *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, Poitiers, 1826, pages 340 et suivantes.

mais bien comme le lieu « où le corps de ce grand « évêque fut déposé dans le principe, jusqu'au « jour où il fut transféré dans le monastère, depuis « collégiale sous son vocable (Saint-Hilaire-le-« Grand). »

« On remarque dans un de ses murs (Saint-« Hilaire-de-la-Celle) — ajoute-t-il — une pierre « sépulcrale que l'on affirme, d'après la tradition, « être celle du tombeau de sainte Abre, fille de « saint Hilaire. Cette tradition n'a pas l'ombre de « vérité ; la composition du groupe, les assis-« tants dont le costume indique des prélats, « l'habillement de la femme fort différent de celui « du IVe siècle, tout enfin indique que ce monu-« ment ne peut être que celui d'une comtesse de « Poitiers. Nous n'hésitons pas à dire qu'il appar-« tient à Gerloc ou Héloïse, dite Adèle, fille de « Rollon, duc de Normandie, et femme de Guil-« laume Tête-d'Etoupes, dont le tombeau se voyait « primitivement dans une chapelle de l'église de « l'abbaye de la Trinité, où on célébrait tous les « ans son anniversaire. »

En note, Dufour ajoute que, suivant Besly, ce serait le tombeau d'Adèle d'Angleterre, femme d'Ebles Manzer. Tout le monde s'est donc trompé en citant l'opinion de Besly, puisque ce dernier n'a parlé que de la sépulture d'Adèle de Normandie, qu'il semble placer dans l'église de la Trinité.

Dufour prononce deux affirmations qu'il n'ap-

puie, à vrai dire, sur aucune preuve ; il nie que ce soit là le tombeau de sainte Abre et il n'hésite pas à attribuer notre bas-relief au sépulcre d'Adèle de Normandie. Dans ce cas, ce morceau de sculpture aurait été transporté de la chapelle de l'abbaye de la Trinité dans l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle. Il me semble surprenant de ne trouver dans aucune chronique le récit de cette translation digne cependant d'attirer l'attention des contemporains. L'opinion de Dufour ne peut pas avoir un bien grand poids puisque, je le répète, il ne donne pas une seule preuve.

Je vais essayer de résumer ces documents divers en procédant par voie d'élimination, afin d'en arriver à conclure d'une façon plausible.

En premier lieu, il est bien certain que le bas-relief n'a jamais fait partie du tombeau véritable de saint Hilaire. A ce sujet, le chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand, que j'ai déjà cité plus haut, et qui, on s'en souvient, vivait au XIIe siècle, nous fournit un nouveau témoignage sur l'origine de la célèbre collégiale, témoignage dont il faut tenir grand compte. Elle fut, dit-il, dans le principe, une maison de clercs bâtie par saint Hilaire lui-même et il y avait annexé une église sous le vocable de Saint-Jean-et-Saint-Paul, martyrs dont il avait rapporté des reliques de Rome. Après avoir raconté qu'on hésita pendant quelques jours sur le choix du lieu de la sépulture du grand évêque, les uns voulant qu'il fût enterré définitivement à Saint-Hilaire-de-

la-Celle où il était mort, les autres qu'il fût transporté hors de l'enceinte de la cité, l'auteur ajoute : « Enfin, conformément à l'antique usage, qui ne « permettait pas alors la sépulture dans les villes, « le dernier avis prévalut et il fut enterré dans « l'église des saints martyrs Jean et Paul, qu'il « avait fait construire dans un faubourg de la ville, « pour y faire honorer les reliques de ces saints « qu'il avait rapportées de son exil[1]. »

Le cardinal saint Pierre Damien[2], qui pendant sa légation en Aquitaine (1063) a fait le panégyrique de saint Hilaire, donne, sur les travaux d'agrandissement de l'église Saint-Hilaire-le-Grand exécutés par ordre et sous la direction de saint Fridolin[3], certains détails parmi lesquels nous trouvons un précieux renseignement : « On dé« molit, dit-il, l'ancien tombeau où avait jusqu'a« lors reposé le corps de saint Hilaire, pour le « transporter dans le nouveau sépulcre qui lui « avait été préparé. »

1. Tandem ex antiqua consuetudine qua in urbibus non fiebat tunc sepultura, ultima prævaluit sententia, et in ecclesia sanctorum martyrum Johannis et Pauli quam pro reliquiis sanctorum ipsorum secum ab exilio allatis, in oppido urbi contiguo construxerat, venerandæ traditus est sepulturæ (Bibliothèque nationale, fonds latin, nº 5316).

2. La relation de saint Pierre Damien dans la collection Migne, *Patrol. lat.*, t. IX, 200.

3. Saint Fridolin vint à Poitiers vers le milieu du VIᵉ s., il contribua aux agrandissements et à l'embellissement de l'église Saint-Hilaire-le-Grand (*Vita sancti Fridolini,* apud Bolland., *Acta sanctorum,* ad diem VI martii, cap. II, nº 16).

Ces nouvelles preuves démontrent péremptoirement que jamais le bas-relief n'a fait partie de la tombe où était déposé le corps du saint évêque.

Ce n'est pas non plus le tombeau de sainte Abre, car son sarcophage se trouve aujourd'hui dans une petite crypte bâtie sous le chœur de Saint-Hilaire-le-Grand[1].

Ce ne peut pas être la tombe d'Adèle d'Angleterre ou d'Adèle de Normandie. En effet, ces deux comtesses de Poitiers ont vécu dans la première moitié du x[e] siècle ; tandis que le bas-relief de Saint-Hilaire-de-la-Celle est évidemment l'œuvre d'un artiste vivant à la fin du XII[e] siècle. Il y a donc au moins deux cents ans de distance entre la mort des deux princesses et le moment où fut exécuté le morceau de sculpture dont nous recherchons la véritable destination.

Voici la seule conclusion qui, selon moi, satisfasse le raisonnement : il faut voir dans ce bas-relief le débris d'un cénotaphe érigé pour perpétuer le souvenir de saint Hilaire dans le lieu même où ce grand évêque avait vécu, enseigné, et où, après sa mort, son corps avait reposé pendant qu'on agitait la question de la sépulture définitive. Il me paraît très plausible d'attribuer l'érection de ce monument à l'initiative de Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, qui, le lecteur

1. Viollet Le Duc, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. IX, p. 25, a donné un dessin à peu près fidèle du couvercle de ce sarcophage.

s'en souvient, termina la construction de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle de 1184 à 1197. J'ajoute que les dates de l'épiscopat de ce prélat concordent de tous points avec le jugement des archéologues les plus autorisés, qui tous sont d'avis que le bas-relief de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle a été sculpté dans les dernières années du XIIe siècle.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1879



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1879.

MM. L. Heuzey,	Président.
Ed. Aubert,	Premier Vice-Président.
Aug. Prost,	Deuxième Vice-Président.
J. Guiffrey,	Secrétaire.
Edm. Saglio,	Secrétaire-adjoint.
A. Longnon,	Trésorier.
Pol Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. Michelant.
A. de Barthélemy.
A. Héron de Villefosse.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. Al. Bertrand.
V. Guérin.
C. Wescher.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1879.

MM.

1. NIEUWERKERKE (le comte de), G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. MAURY (Alfred), C ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collège de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (1842-1858).
3. BATAILLARD (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Godot-de-Mauroy, 31 (1842-1859).
4. LASTEYRIE (le comte Ferdinand DE), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (1851-1874).
5. VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA), ✱, secrétaire honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (1836-1875).
6. SAULCY (Félicien CAIGNART DE), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), place du Palais-Bourbon, 3 (1851-1876).
7. CREULY (Casimir), C. ✱, général de brigade dans le cadre de réserve, rue d'Amsterdam, 51 (1859-1877).
8. RENIER (Léon), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collège de France, à la Sorbonne (1845-1877).
9. MARIETTE (Auguste), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (1856-1878).

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1879.

MM.

1. LONGPÉRIER (Adrien PRÉVOST DE), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

2. LACABANE (Léon), O. ✻, ancien directeur de l'École des chartes, rue d'Uzès, 12 (9 juin 1841).

3. QUICHERAT (Jules), ✻, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie) et membre de la Commission des monuments historiques, rue de Tournon, 16 (9 mai 1845).

4. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

5. BORDIER (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

6. RENAN (Ernest), ✻, membre de l'Institut (Académie Française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue Saint-Guillaume, 16 (9 avril 1851).

MM.

7. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

8. Michelant (Henri-Victor), ✻, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1855).

9. Waddington (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ministre des Affaires étrangères, rue Dumont-d'Urville, 11 (19 décembre 1853).

10. Cocheris (Hippolyte), ✻, conservateur honoraire à la Bibliothèque Mazarine, inspecteur général de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, carrefour de l'Odéon, 10 (8 novembre 1854).

11. Delisle (Léopold), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

12. Deloche (Jules-Edmond-Maximin), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue de Solférino, 13 (16 avril 1856).

13. Egger (Émile), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 68 (5 mai 1858).

14. Le Blant (Edmond), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Leroux, 7 (2 mars 1859).

MM.

15. Vogüé (le marquis Melchior de), O. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

16. Barthélemy (Anatole de), ✱ secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

17. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

18. Bertrand (Alexandre), ✱, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, avenue de Villiers, 82, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

19. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✱, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Colbert, 12 (4 novembre 1861).

20. Rey (A.-E. Guillaume-), ✱, rue des Écuries-d'Artois, 22 (5 février 1862).

21. Guérin (Victor), ✱, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

22. Riant (le comte Paul), docteur ès-lettres, faubourg Saint-Honoré, 248 (2 mai 1866).

23. Read (Charles), ✱, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

24. Heuzey (Léon), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 241 (1er mai 1867).

25. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

26. Perrot (Georges), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

MM.

27. Wescher (Carle), ✱, conservateur sous-directeur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

28. Robert (Charles), C. ✱, intendant général inspecteur, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, avenue de Latour-Maubourg, 25 (3 mars 1869).

29. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

30. Duplessis (Georges), ✱, bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Madame, 31 (6 décembre 1871).

31. Dumont (Albert), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Montpellier, rue de Fleurus, 135 bis (6 décembre 1871).

32. Demay (Germain), ✱, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

33. Guillaume (Edmond), ✱, architecte des bâtiments civils, boulevard de la Madeleine, 17 (1er juillet 1874).

34. Courajod (Louis), conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 232 (5 mai 1875).

35. Rozière (Eugène de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, inspecteur général des Archives départementales, rue d'Albe, 8 (5 mai 1875).

36. Saglio (Edmond), conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, au Louvre (3 novembre 1875).

MM.

37. Villefosse (Antoine Héron de), ✱, attaché à la conservation des antiques au Musée du Louvre, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).

38. Longnon (Auguste), archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue Jacob, 46 (7 juin 1876).

39. Guiffrey (Jules), archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

40. Schlumberger (Gustave), ✱, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

41. Rayet (Olivier), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Notre-Dame-des-Champs, 75 (4 avril 1877).

42. Gaidoz (Henri), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

43. Müntz (Eugène), bibliothécaire à l'École nationale des Beaux-Arts, rue Pernelle, 8 (8 mai 1878).

44. Mowat (Robert), O. ✱, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 100 (6 novembre 1878).

45. Corroyer (Édouard), architecte du gouvernement, rue de Ponthieu, 59 (5 février 1879).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 1er Avril 1879.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARTIGNY (l'abbé), ✻, chanoine de la cathédrale, à Belley (20 mars 1861).

Aisne.

PEIGNÉ-DELACOURT, ✻, à Guise (16 avril 1856).

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard), ✻, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

MOREAU (Frédéric), ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

PIETTE (Édouard), juge de paix, à Craonne (8 novembre 1876).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Hautes-).

ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Alpes-Maritimes.

MM.

Chambrun de Rosemont (Art. de), à Nice, avenue de la Gare, 26, et à La Girardière, par Belleville-sur-Saône (Rhône) (5 juillet 1876).

Aube.

Arbois de Jubainville (Henri d'), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Lapérouse (Gustave), ✱, à Troyes (3 juin 1863).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé), ✱, doyen du chapitre de la cathédrale, à Troyes, rue du Cloître-Saint-Pierre, 27 (7 juin 1865).

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Babeau (Albert), à Troyes (3 juillet 1878).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

Chauffour (Ignace), avocat, à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Dietrich, ✱, secrétaire général de la préfecture, à Belfort (3 novembre 1875).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✱ membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

MM.

Teissier (Octave), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, boulevard National, 16 (2 juin 1872).

Joannon (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

Blancard (Louis), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Calvados.

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Moisy (Henri), à Lisieux (3 janvier 1877).

Travers (Émile), à Caen (7 mars 1877).

Farcy (P. de), à Bayeux (10 octobre 1877).

Liesville (de), à Caen (12 mars 1879).

Charente.

Laurière (Jules de), à Angoulême (3 mai 1876).

Lièvre, président du Consistoire, à Angoulême (7 juin 1876).

Charente-Inférieure.

Delayant, ✻, conservateur de la Bibliothèque publique, à La Rochelle (4 janvier 1865).

Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à La Rochelle (6 mars 1878).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Lefort (Louis), ✻, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Côte-d'Or.

Baudot (Henri), ✻, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

MM.

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'Instruction publique, juge de paix, à Sombernon (10 janvier 1866).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules), ✱, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P.-L.), à Saint-Brieuc, boulevard National, 2 (16 décembre 1865).

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

Cessac (le comte P. de), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Doubs.

Soultrait (le comte Georges de), ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, trésorier-payeur général, à Besançon (2 février 1864).

Castan (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Clerc (Édouard), ✱, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

Drôme.

Chevallier (l'abbé Ulysse), ✱, à Romans (3 février 1869).

Morel, receveur particulier des finances, à Nyons (1er juillet 1874).

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction à Montélimart (9 décembre 1874).

Eure.

MM.

Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Courbet (Alphonse), à Nogent-le-Rotrou (7 novembre 1877).

Finistère.

Le Men, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✱, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven (3 avril 1878).

Gard.

Aurès, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

Révoil (Henri), ✱, architecte du gouvernement, à Nimes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Gantier (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

Morel (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Lebègue, à Toulouse (14 novembre 1877).

Gironde.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), ✱, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux, cours d'Albret, 23 (13 février 1878).

Hérault.

MM.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Études, 18 (12 juin 1878).

Ille-et-Vilaine.

Galles (René), O. ✻, intendant militaire du 10e corps d'armée, à Rennes (4 avril 1864).

Robiou (Félix), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Delaville Le Roux, archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Chaverondier (Auguste), ✻, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Vincent-Durand, secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Loire (Haute-).

MM.

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Chassaing (Augustin), ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Wismes (le baron de), à Nantes, rue Royale, 9 (7 juin 1876).

Kerviler (René Pocard), ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

Loiret.

Girardot (le baron de), O. ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Ferrières-Gâtinais (9 avril 1847).

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Flouest (Édouard), ✻, procureur général près la cour d'appel, à Orléans (3 novembre 1869).

Loiseleur (Jules), ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Michel (Edmond), au château de Touvent, par Fontenay-sur-Loing (4 avril 1877).

Loir-et-Cher.

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1840).

Rochambeau (le marquis Achille de), ✻, au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

MM.

Storelli (André), conservateur du Musée, à Blois (3 juillet 1878).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Loriquet (Charles), conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (le comte Édouard de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Baye (le baron Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

Jullien de La Boullaye (E.), à Langres (17 juillet 1878).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

MM.

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✱, conservateur du Musée lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Meuse.

Dumont, ✱, vice-président honoraire du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

Maxe-Werly, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

Morbihan.

Rosenzweig (Louis), ✱, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, au château de Luanges (1er juillet 1868).

Nord.

Michel (le chevalier Emmanuel), ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Marly-lez-Valenciennes (19 mai 1846).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Chautard, doyen de la Faculté des sciences à l'Université catholique, à Lille (6 mars 1872).

Casati (Charles), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

MM.

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

Oise.

Colson (le docteur), O. ✱, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Marsy (le comte de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), membre de la Commission des Monuments historiques, à Senlis (13 décembre 1876).

Luçay (le comte de), ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, au château de Saint-Aignan, par Mouy (3 juillet 1878).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de), O. ✱, ancien directeur général des Beaux-Arts, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

MM.

Boulangé (Georges), ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Becq de Fouquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de), ✻, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai de la Vitriolerie, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Guigue (M.-C.), ✻, archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

Saône (Haute-).

MM.

Suchaux (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

Chabas (F.), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot (G.), ✻, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Lacroix (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

Sarthe.

Hucher (E.), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, conservateur du Musée archéologique de la ville, au Mans (18 novembre 1863).

Charles (l'abbé Robert), à la Ferté-Bernard (3 juillet 1878).

Savoie.

Rabut (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Mantellier, ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller à la Cour de cassation, à Neuilly-sur-Seine (10 février 1845).

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Mazard (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

Seine-et-Marne.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

MM.

DAMOUR (Léon), à Fontainebleau (3 février 1875).

Seine-et-Oise.

MOUTIÉ (Auguste), ✱, à Rambouillet (9 mars 1849).

CORBLET (le chanoine Jules), ✱, directeur de la revue l'*Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

COUGNY (E.), professeur au lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

MASQUELEZ, ✱, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

HENNEBERT, O. ✱, chef de bataillon du génie, professeur de fortification à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

COLONNA CECCALDI, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).

CHARDIN (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

PÉCOUL (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

Seine-Inférieure.

SEMICHON (Ernest), à Rouen (2 avril 1862).

BEAUREPAIRE (Ch. DE ROBILLARD DE), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

SAUVAGE (l'abbé E.), à Ectot-l'Auber, par Yerville (13 novembre 1872).

HARDY (Michel), bibliothécaire-archiviste et directeur du Musée, à Dieppe (17 mars 1875).

ESTAINTOT (le vicomte Robert D'), à Rouen (1er décembre 1875).

Sèvres (Deux-).

BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

FAVRE (Louis), à Niort (18 décembre 1878).

Somme.

MM.

Dusevel (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Prouville, par Bernaville (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques), ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), à Amiens, rue Lemerchier, 36 (5 mai 1858).

Beauvillé (Victor Cauvel de), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), député, au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Van Robais (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

Janvier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Grellet-Balguerie (Charles), juge à Lavaur (3 juin 1863).

Labatut (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castres-sur-l'Agout (1er juillet 1868).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon, ✻, bibliothécaire à Montauban (9 mars 1853).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à La Court de Saint-Cyr-en-Talmondais (10 décembre 1849).

Baudry (l'abbé), curé du Bernard, par Avrillé (2 décembre 1868).

Vienne.

MM.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Longuemar (Le Touzé de), ✱, à Poitiers (3 février 1869).

Vosges.

Leclerc (Lucien), ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Voulot, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), vice-consul de France, à Raguse (Dalmatie) (5 février 1879).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akermann (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

Halliwel (James-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

MM.

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

Witte (le baron J. de), ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène, M. O.), ✻, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae, ancien ministre des cultes, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MM.

MULLER (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

SCHMIDT (le professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

DELGADO (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

MARTINEZ Y REGUERA (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

États-Unis.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

RANGABÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

CARAPANOS (Constantin), à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

DIRKS (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

MORBIO (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

MM.

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier G. B. de) ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), ✱, professeur au Collège romain, à Rome (9 juillet 1854).

Citadella (Luigi Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Henzen (le docteur Wilhem), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bigi (le chev. Quirino), à Correggio (Émilie) (3 décembre 1873).

Bertolotti, archiviste aux Archives d'État, à Rome (8 janvier 1879).

Norwège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlænder (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpft (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

MM.

Lepsius (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Bock (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

Weerth (le professeur Ernest Aus'm), ✻, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Koehne (le baron Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Cannes*. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— — Société française d'archéologie.
— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

— — Société archéologique de Bordeaux.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LANDES, *Mont-de-Marsan*. Société des lettres, sciences et arts.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.

— — Société académique de Maine-et-Loire.

Manche, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.

Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

Meuse, *Verdun*. Société philomatique.

— *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

Morbihan, *Vannes*. Société polymatique du Morbihan.

Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne*. Société historique.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Savoie (Haute-), *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Société des études historiques. — Société philotechnique.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

TARN, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VENDÉE, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.
— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.
Édimbourg. Société des Antiquaires d'Écosse.
— Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.
— *Grætz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nuremberg*. Muséum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— *Valence*. Société archéologique de Valence.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Washington*. Institut Smithsonien.
— *Topeka*. Société historique de l'état du Kansas.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

HOLLANDE, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des sciences.
— *Rome*. Académie des Lincei.
— *Modène*. Académie royale des sciences, lettres et arts.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1879.

Séance du 8 Janvier 1879.

Présidence de MM. V. Guérin et Heuzey.

M. V. Guérin, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Confrères,

« Appelé, il y a un an, à l'honneur de présider votre savante compagnie, je dois d'abord, avant de quitter le fauteuil où vos bienveillants suffrages m'ont fait asseoir, vous remercier de votre indulgente courtoisie qui m'a rendu facile une tâche dont je redoutais en commençant les difficultés. Hélas ! au rendez-vous qui nous réunit en ce moment manquent trois de nos confrères, enlevés les uns et les autres par une mort qui, sans paraître prématurée, eu égard à leur âge, l'a été néanmoins, en raison de leur science et de la haute estime dont ils étaient justement entourés.

« M. Jean-François de Paul-Louis de la Saussaye appartenait à notre Société depuis l'année 1833, où il avait été élu associé correspondant. Nommé membre résidant en 1843, il avait obtenu l'honorariat en 1867. Né à Blois le 6 mars 1801, il a succombé aux suites d'une longue maladie, à Troussay, dans le département de Loir-et-Cher, le 25 février 1878. Dès sa jeunesse, il avait manifesté une vocation décidée pour l'archéologie et il obtint, en 1835, une médaille au concours

des antiquités nationales pour un Mémoire sur l'Histoire de la Sologne Blésoise. En 1836, il fonda la Revue numismatique française dont il resta le directeur jusqu'à l'année 1848. Ses doctes travaux lui valurent, en 1838, le titre de correspondant de l'Institut, et quelques années plus tard, en 1845, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui ouvrit ses portes. En 1855, le Ministre de l'Instruction publique l'envoya en qualité de recteur à Poitiers et il remplit ensuite les mêmes fonctions dans une Académie plus importante encore, celle de Lyon.

« Les principaux ouvrages qu'il a composés sont : l'Histoire du château de Chambord (1837); l'Histoire du château de Blois (1840); la Numismatique de la Gaule Narbonnaise (1842); différents Mémoires sur les antiquités de la Sologne (1845); l'Histoire de la ville de Blois (1846); Blois et ses environs (1855); la vie et les ouvrages de Denis Papin (1869); les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon (1876).

« Le Blésois, sa patrie, a perdu dans M. de la Saussaye l'un de ses historiographes les plus instruits et les plus brillants, le monde savant un numismate et un archéologue très habile et très exercé, et notre Société l'un de ses membres les plus distingués. Malheureusement et à notre grand regret, son éloignement de Paris et les infirmités des dernières années de sa vie ne lui permettaient presque plus depuis longtemps d'assister à nos séances et de prendre part à nos travaux.

« Nous avons eu, au contraire, l'avantage de profiter très souvent et de jouir, en quelque sorte, jusqu'à sa mort, des lumières, de la vive intelligence et des qualités aimables d'un autre de nos confrères, M. le baron de Guilhermy, dont la perte nous a été d'autant plus sensible qu'elle était moins attendue.

« Né à Londres le 18 septembre 1808, d'une noble et ancienne famille française, originaire d'Avignon, qui s'était fixée à Castelnaudary avant la Révolution et qui avait été contrainte alors de chercher un refuge en Angleterre, le jeune Ferdinand de Guilhermy revint ensuite en France à l'époque de la première Restauration et fit des études

très brillantes au lycée Henri IV. Il a raconté lui-même plus tard que, visitant un jour avec son père, en 1823, l'ancien Musée des Petits Augustins, il avait tout à coup senti s'éveiller dans son âme un goût très vif qu'il garda toute sa vie pour les monuments de notre vieille France. Admis au Ministère des Finances en 1829, il fut nommé en décembre 1846 conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des Comptes. Tout en s'occupant avec une conscience et une application qui ne se démentirent jamais des délicates fonctions dont il était chargé, il sut par un noble emploi de son temps consacrer tous ses loisirs à des travaux iconographiques et archéologiques qui attirèrent immédiatement sur lui l'attention des savants ; parmi ses travaux il faut citer en première ligne ceux qui concernent l'église de Saint-Denis. La connaissance approfondie qu'il avait acquise des principaux édifices de la France, notamment de ceux du moyen-âge et de la renaissance, lui assignait l'une des premières places parmi les membres du Comité des monuments historiques dont il faisait partie depuis 1838, et il sut toujours défendre avec une compétence indiscutable et une chaleureuse conviction les deux intérêts, également sacrés l'un et l'autre, de l'art et de notre histoire nationale. Les voyages non moins que l'étude avaient été pour M. de Guilhermy une source féconde et inépuisable d'observations et il leur dut une foule d'aperçus nouveaux et de rapprochements ingénieux que la vue et la comparaison de nombreux monuments soit de la France, soit de l'Italie, avaient fait naître dans un esprit aussi pénétrant et aussi judicieux que le sien.

« Il a laissé les écrits suivants : Monographie de l'église de Saint-Denis (1847); Itinéraire archéologique de Paris (1855); Description de Notre-Dame de Paris (1856); la Sainte-Chapelle de Paris (1857), et une multitude d'articles qu'il serait trop long de mentionner ici, mais tous également recommandables, dans les Annales archéologiques de Didron, dans la Revue des Sociétés savantes, la Revue d'architecture, le Bulletin du Comité des monuments historiques, etc.

« Enfin, vous savez tous, Messieurs, que M. de Guilhermy

avait été chargé par le Ministre de l'Instruction publique de recueillir et de commenter les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris. Deux volumes ont déjà paru sur ce sujet; notre confrère corrigeait les dernières épreuves du troisième, lorsque la mort est venue, le 27 avril 1878, interrompre ses travaux d'érudit, sans surprendre son âme de chrétien; car M. de Guilhermy était du nombre de ces esprits profondément religieux qui ne bornent pas leurs espérances à l'étroit horizon de cette vie et qui se tiennent toujours prêts au grand passage du temps à l'éternité. Lui qui ne comptait parmi nous que des amis respectueux et sympathiques qui se seraient fait tous un devoir de l'accompagner pieusement jusqu'à sa dernière demeure et là de lui adresser un suprême adieu, hélas! il est descendu dans la tombe, sans avoir vu réunis autour de son cercueil la plupart de ses anciens confrères qui n'avaient pu être prévenus à temps. Mais s'il nous a échappé d'une façon si soudaine et sans retour, sa mémoire vit toujours dans nos cœurs, et nos séances, auxquelles il se plaisait à assister assidûment, ne semblent pas encore tout à fait veuves de sa présence, tant son nom est fréquemment prononcé parmi nous. Oui, ô digne et vénéré confrère, nous sommes loin de vous avoir oublié. Nous aimons à vous revoir par la pensée tel que nous vous connaissions, avec votre douce et spirituelle physionomie qui reflétait à la fois et l'exquise bonté de votre âme et la finesse de votre esprit, avec le demi et timide sourire qui naissait sans cesse comme de lui-même sur vos lèvres et dénotait en vous l'une de ces natures candides et, si je puis dire, virginales, vers lesquelles on se sent instinctivement attiré; en même temps avec l'autorité d'une aimable vieillesse qui a beaucoup vu, beaucoup appris et beaucoup pardonné. Votre vie tout entière s'est écoulée dans la pratique du bien et dans l'étude désintéressée du vrai et du beau; votre mort a été celle du juste. Nous saluons donc en vous le souvenir d'une belle âme et d'un esprit éminent et un noble modèle à imiter; car vous nous avez montré comment nous devions vivre, comment aussi nous devions mourir.

« Un troisième de nos confrères nous a été également ravi par la mort dans le courant de décembre, je veux parler de M. Kœnigswarter. Ce savant appartenait à notre Société dès l'année 1839. En 1842, il avait cru devoir donner sa démission; mais, sur sa demande, il avait été réintégré dans la même qualité le 10 décembre 1849. Docteur en droit, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques dont il était devenu correspondant, il connaissait parfaitement la plupart des idiomes de l'Europe septentrionale. Il a fourni de nombreux articles à la Revue Bretonne, aux Annales Néerlandaises, à la Revue de jurisprudence et au journal critique publié à Gœttingen, par le professeur Mitter Mayer.

« Parmi ses principaux travaux on doit citer ses Recherches sur l'origine des noms propres de quelques peuplades de l'antiquité et du moyen âge, ainsi que sur les noms de villes et autres lieux d'habitation; son histoire du droit de succession des femmes chez les différents peuples de l'Europe au moyen âge dans l'ordre civil, politique et féodal, et son étude sur l'état des enfants naturels au moyen âge. Depuis plus de 20 ans, vous le savez, M. Kœnigswarter avait presque entièrement cessé d'assister à nos séances; nous ne devons pas moins à ce docte confrère, pour ses connaissances variées et approfondies, notre tribut de légitime éloge et de sincères regrets.

« Dans le nombre de nos membres associés correspondants nationaux, nous avons fait pareillement des pertes très sensibles; je signalerai celles de M. Morlet à Nancy et de M. Levot à Brest, morts tous deux le 3 février; de M. Le Mire, à Pont-de-Poitte, le 4 février; de M. Vinet, à Sannois près Paris, le 10 février; de M. Ropartz, à Rennes, le 19 avril; de M. Fillioux, à Guéret, le 23 mai; de M. Martin d'Aussigny, à Lyon, le 26 juin, de M. Paul Raymond, archiviste à Pau, dans le même mois, et de M. l'abbé Giraud Magloire, à Saint-Cyr, département du Var. Les documents me manquent pour donner sur chacun de ces confrères décédés une courte notice nécrologique; j'ai pu néanmoins, grâce à l'extrême obligeance de M. Nicard, recueillir sur

plusieurs d'entre eux quelques renseignements précis que je vais résumer ici.

« M. Charles-Ernest Vinet, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, naquit à Paris le 1er mars 1804. Après d'excellentes études il fit son droit et entra d'abord dans la magistrature. En 1826, il fut nommé juge auditeur à la Cour royale de Pontoise et de là, en 1830, il passa à Mantes, comme substitut du procureur du roi; mais ensuite il donna sa démission pour se livrer presque exclusivement à l'étude de l'archéologie et de l'antiquité. En 1832, il commença à se faire connaître par une dissertation insérée dans les Mémoires de la Société d'agriculture de Valenciennes et intitulée : Examen du banquet des savants d'Athénée.

« A l'appui de sa candidature comme membre résidant de notre Compagnie, il soumit au jugement de la commission chargée d'apprécier ses titres la traduction du premier livre de l'historien grec Zosime. Quelques années plus tard, il préféra être admis au nombre de nos associés correspondants pour le département de Seine-et-Oise.

« En 1844, les Annales de l'Institut archéologique de Rome insérèrent l'une de ses meilleures dissertations, ses Recherches et ses conjectures sur le mythe de Glaucus et de Scylla. L'année suivante (9 décembre 1845), il fut nommé membre ordinaire de ce célèbre Institut. Depuis cette époque, il a publié dans la Revue archéologique et dans la Revue numismatique plusieurs Mémoires relatifs à des vases, à des médailles et à des pierres gravées appartenant à l'antiquité grecque. L'année 1849, il fut attaché momentanément au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Un peu plus tard, il collabora pour la rédaction de notes et éclaircissements à la traduction par M. Guigniaut du grand ouvrage de Creuzer sur les religions de l'antiquité. En 1855, il fut nommé auxiliaire de la Commission du Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts. Devenu en 1858 l'un des rédacteurs du journal des *Débats*, il y a fait paraître de nombreux articles qu'il a réunis ensuite sous le titre d'Art et d'Archéologie, dans un volume publié en 1874, au moment où il posait sa candidature comme

membre libre de l'Académie des Beaux-Arts. En même temps il collaborait à plusieurs revues contemporaines, telles que la Revue des Deux Mondes, la Revue Européenne, la Revue de Paris et la Revue Nationale. Nommé le 15 octobre 1862 bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, il en a tellement accru les richesses artistiques qu'il peut en être considéré comme le véritable fondateur, et il nous en a laissé en 1873 un excellent catalogue. Il avait conçu le plan d'une bibliographie méthodique et raisonnée des Beaux-Arts; il en a publié une première livraison en 1874; la seconde a vu le jour depuis la mort de l'auteur.

« M. Vinet avait pris aussi une part considérable à la fondation de l'École libre des Sciences morales et politiques; il participa également à la publication des restaurations des monuments antiques par les artistes pensionnaires de l'École de Rome.

« M. Sigismond Ropartz, avocat au barreau de Rennes, avait été admis au nombre de nos associés correspondants le 4 mars 1863. Membre de la plupart des Sociétés savantes de la Bretagne, il était dernièrement président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Doué d'une élocution brillante et aisée, d'un caractère affable et d'un grand amour pour le bien, il a laissé parmi tous ceux qui l'ont connu de profonds regrets. On a de lui de nombreuses publications dont voici les principales : Œuvres choisies du B. Thomas à Kempis, traduites par S. Ropartz et E. Baudry (1844-1845); Guingamp et le pèlerinage de Notre-Dame de Bon Secours (1850); Histoire de Saint Yves, patron des gens de justice (1855); Récits bretons (1858); Guingamp, Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne (1871); Notices sur la ville de Ploërmel; Scènes de la vie rurale en Bretagne; Poèmes de Marbode, évêque de Rennes au XIe siècle, traduits en vers français (1873); La vie et les œuvres de Jean-Marie de Lamennais, prêtre fondateur de l'Institut des Frères de l'instruction chrétienne (1874); etc., etc.

« M. Antoine-Christophe Filioux était né dans le département de la Creuse en 1812 ; il devint notre associé correspondant le 14 mars 1866. Appelé deux fois au poste

important de secrétaire général du département de la Creuse, et après avoir joué un rôle assez considérable dans ce département au milieu des événements politiques que nous avons traversés en 1848 et en 1871, il a terminé paisiblement sa vie dans la position plus modeste et moins agitée de conservateur du Musée de Guéret. Nous ne connaissons de lui que deux mémoires, savoir : la description des médailles gauloises trouvées à Pionsac et à Bridier, près de Guéret, réimprimée en 1867 sous le titre de : Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule, et une courte notice sur une inscription romaine découverte près de la gare de Marsac.

« M. Martin Daussigny, directeur des musées de la ville de Lyon, avait été nommé membre associé correspondant de notre Société le 24 avril 1864. Depuis lors, il avait toujours pris soin de nous tenir au courant de toutes les découvertes faites à Lyon, notamment de celles de l'amphithéâtre romain, des débris du célèbre autel d'Auguste et de l'inscription gravée en l'honneur de Caïus Rufus Sabinus. En même temps, il était le biographe consciencieux et très compétent de plusieurs artistes contemporains nés dans cette ville.

« L'abbé Giraud Magloire, chanoine ordinaire de Fréjus et d'Ajaccio, obtint, le 11 avril 1866, le titre de membre associé correspondant de notre Société à Saint-Cyr, département du Var. Il vient de s'éteindre tout récemment dans un âge très avancé. Tous les moments que les occupations de son saint ministère lui laissaient, il les consacrait à l'étude des monuments et de l'histoire de son département. C'est ainsi qu'il a publié successivement les principaux cours d'eau du département du Var, des documents relatifs aux farots ou feux de garde sur les côtes de la Provence au moyen âge, les archives paroissiales de la Cadière, une notice historique sur l'église de Saint-Cyr; enfin, et c'est là son ouvrage capital, ses recherches archéologiques, topographiques et historiques sur Tauroentum, recherches qui lui ont valu l'honneur de vous appartenir et que l'Académie

des Inscriptions et Belles-Lettres a jugées dignes d'être insérées dans la collection de ses Mémoires.

« Pour combler tous ces vides, vous avez vu, Messieurs, entrer dans vos rangs, le 8 mai, M. Eugène Müntz, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, en remplacement de M. Mariette, devenu membre honoraire, et le 6 novembre M. Mowat, pour succéder à M. le baron de Guilhermy, décédé.

« Comme membres associés correspondants nationaux vous avez reçu :

« 1° M. Collignon, à Bordeaux (13 février);

« 2° M. l'abbé Laferrière, à La Rochelle (6 mai);

« 3° M. Aug. Pécoul, à Draveil (Seine-et-Oise) (3 avril);

« 4° M. de Bremont d'Ars, à Pont-Avon (Finistère) (3 avril);

« 5° M. Brocard, à Langres (3 avril);

« 6° M. Cazalis de Fondouce, à Montpellier (12 juin);

« 7° M. l'abbé Robert Charles, à La Ferté-Bernard (3 juillet);

« 8° M. Storelli, à Troyes (3 juillet);

« 9° M. le comte de Luçay, au château de Saint-Agnan (Oise) (3 juillet);

« 10° M. Babeau, à Troyes (3 juillet);

« 11° M. de la Boullaye, à Langres (17 juillet);

« 12° M. Blancard, à Marseille (5 novembre).

« Enfin, comme membre associé correspondant étranger, vous avez nommé, le 10 avril, M. Carapanos, à Athènes.

« Quant aux travaux divers qui ont rempli vos séances, ils ont été très fidèlement analysés par votre consciencieux et dévoué secrétaire M. Courajod, pour être ensuite reproduits soit dans vos Mémoires, soit dans votre Bulletin. Sans vouloir ici les résumer de nouveau, ce qui dépasserait de beaucoup les limites dans lesquelles je dois me renfermer, je vais essayer toutefois de vous en présenter un très court et très rapide aperçu, et je les grouperai en 3 classes différentes :

« 1° Travaux dus à des personnes étrangères à notre Société;

« 2° Travaux de nos membres associés correspondants, étrangers et nationaux;

« 3° Travaux des membres résidants.

« Parmi les personnes étrangères qui ont bien voulu soumettre à votre appréciation les résultats de leurs recherches, je signalerai M. Clermont-Ganneau qui nous a lu un Mémoire très développé et où abondent les considérations ingénieuses sur une coupe phénicienne trouvée à Palestrina et dont les scènes qui y sont figurées ont été de sa part l'objet d'un examen minutieux.

« Le même savant vous a également fait plusieurs communications, notamment sur une mosaïque antique trouvée à Jérusalem et sur un pommeau de dague de l'époque des croisades provenant de Naplouse.

« M. l'abbé Balestra, directeur de l'Institut des sourds et muets de Côme, en Italie, vous a communiqué une longue inscription latine récemment découverte dans cette ville et plusieurs observations sur divers monuments de cette même cité et de la région qui l'entoure.

« M. Vœgelin, professeur des Beaux-Arts à l'Université de Zurich, a transmis à M. Nicard, qui a bien voulu vous la lire, une dissertation sur les peintures murales conservées dans l'ancien évêché de Coire et que ce savant croit être, du moins en partie, de la main du célèbre Holbein.

« Si je passe maintenant à nos correspondants étrangers, je dois mentionner en première ligne M. le baron de Witte, qui depuis 1846 appartient à notre Société et qui est à nos yeux un véritable membre résidant, tant il assiste assidûment à nos séances et tant il aime notre chère France qui est devenue pour lui comme une seconde patrie. M. de Witte donc vous a fait de très fréquentes communications sur divers objets d'art antiques, soit en bronze, soit en terre cuite, sur plusieurs inscriptions grecques d'époque très ancienne et sur le sujet des Dioscures, considérés comme dieux infernaux.

« Vous n'avez pas oublié non plus l'intérêt qu'a excité la communication de M. Carapanos, notre nouvel associé étranger à Athènes, sur les belles fouilles qu'il a exécutées

à Dodone et qui ont donné lieu à des découvertes si précieuses pour l'histoire de l'archéologie en Epire.

« Nos membres associés correspondants nationaux vous ont envoyé ou sont venus eux-mêmes lire à nos séances soit des mémoires, soit des communications.

« Le mémoire de M. Maxe-Verly sur les fouilles qu'il a opérées au Châtel de Boviolles (Meuse) a été jugé digne par vous d'être inséré dans la collection de vos Mémoires.

« M. d'Arbois de Jubainville, notre associé correspondant à Troyes, vous a fait remettre un mémoire très érudit sur une question de chronologie se rapportant à l'histoire de l'Irlande.

« M. Mazard, notre associé correspondant à Neuilly (Seine), vous a plus d'une fois entretenus soit d'objets de provenance romaine ou gauloise découverts récemment en France, soit des fouilles qui se pratiquent à Mycènes aux frais du gouvernement grec, pour faire suite à celles qui avaient été d'abord exécutées par le docteur Schliemann.

« M. le comte de Marsy, notre associé correspondant à Compiègne, a fait passer sous vos yeux une bulle en plomb de Guillaume Ier, patriarche de Jérusalem en 1136.

« M. Roman, notre associé correspondant à Embrun, vous a lu une importante inscription latine trouvée à Labatié-Mont-Saléon (Hautes-Alpes), et où se trouvent marqués le nom des Allobroges et celui des Tectosages.

« M. de Laurière, notre associé correspondant à Angoulême, vous a fait admirer une magnifique épée en bronze d'un type très rare et trouvée sur le territoire de la commune de Saint-Paul (Dordogne).

« M. de Chambrun de Rosemont, président de la Société Niçoise, vous a donné des renseignements précieux sur la découverte d'un théâtre romain à Vintimille.

« M. de Farcy, notre associé correspondant à Bayeux, vous a montré de nombreux objets en bronze, comme statuettes, bracelets, fibules, et un torques gaulois en or, exhumés du cimetière franc de Saint-Vigor à Bayeux, ainsi que d'autres débris provenant de l'abbaye de Longnes.

« M. Frédéric Moreau, notre associé correspondant à

Fère-en-Tardenois, vous a adressé une note sur une trouvaille importante de monnaies et de bijoux d'or faite par lui à Arcis-Sainte-Restitue, et le dessin de deux épées mérovingiennes découvertes au même endroit, toutes les deux remarquables par leur taille et par leur richesse.

« J'aborde enfin, Messieurs, le compte-rendu sommaire de vos propres travaux, et ici, dans la crainte de ne pas pouvoir les apprécier assez dignement et, en outre, d'abuser trop longtemps de votre patiente attention, je vais me contenter de vous en rappeler en peu de mots les principaux.

« Les mémoires dont vous avez entendu la lecture sont :

« 1° Celui de M. Nicard, sur le Musée des Petits-Augustins ;

« 2° Celui de M. Courajod intitulé : Deux épaves de la chapelle sépulcrale des Valois au Musée du Louvre ;

« 3° Celui de M. Heuzey sur divers objets antiques provenant des ruines de Dodone et appartenant à M. Carapanos ;

« 4° Un autre mémoire de M. Heuzey, sur l'histoire de la voûte appelée Camara par les anciens ;

« 5° Un mémoire de M. de Lasteyrie, lu par M. Nicard et ayant pour titre : Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie au sujet de deux vitraux appartenant l'un à l'église Saint-Gervais de Paris, l'autre à la cathédrale de Berne ;

« 6° Un mémoire de M. Demay sur l'iconographie des trois personnes divines et des anges d'après les sceaux ;

« 7° Un mémoire de M. Prost sur le sceau d'une Landfriede du XIVe siècle, dans laquelle se sont trouvés associés la ville de Metz, la Lorraine et les évêques de Metz et de Verdun.

« Toutes les candidatures qui se sont produites pour entrer dans votre Société en qualité de membres résidants ou d'associés correspondants ont été l'objet de rapports détaillés et consciencieux dus à MM. de Barthélemy, de Villefosse, de Montaiglon, Heuzey, Longnon et Courajod.

« Vos communications ont été aussi nombreuses que variées.

« M. Bertrand n'a jamais manqué d'attirer votre attention

sur toutes les découvertes qui ont été faites en France dans l'année qui vient de s'écouler au point de vue des études gallo-romaines, et de soumettre à votre examen tous les objets de bronze, de fer ou même d'or datant des premiers âges de notre histoire nationale dont il vous apportait soit les originaux, soit les copies.

« M. Rey vous a lu une note sur le fief de Saint-Georges de Labaène en Syrie, bourgade qu'il identifie très justement avec le village actuel d'El-Baneh.

« M. Charles Robert et M. Héron de Villefosse vous ont commenté plusieurs anciennes inscriptions latines trouvées en France, en Algérie et dans la régence de Tunis.

« L'emplacement du bourg d'Arisitum, siège épiscopal en Gaule durant l'époque mérovingienne, a été l'objet d'une discussion contradictoire et approfondie de la part de MM. Longnon et Quicherat.

« M. Rayet a fait passer sous vos yeux plusieurs coupes et plaques grecques avec figures et inscriptions, datant du VIe ou du Ve siècle avant notre ère, et sur lesquelles il vous a donné de savantes explications.

« M. Schlumberger vous a présenté une série de dix plaques de bronze de travail assyrien, portant des sujets très finement exécutés au repoussé et accompagnés d'inscriptions cunéiformes.

« M. Le Blant vous a montré l'estampage d'un bas-relief très grossier, mais très curieux en même temps, où sont figurés cinq ouvriers mineurs, et qui a été trouvé en Espagne dans les anciennes mines d'argent de Linarès près de Jaën.

« M. Prost vous a entretenus, à trois reprises, des fouilles pratiquées à Merten, dans notre ancien département de la Moselle, fouilles qui ont amené la découverte d'un monument considérable orné de statues.

« M. Guillaume vous a apporté plusieurs jolies statuettes antiques de bronze trouvées à Reims et le dessin d'une belle mosaïque également antique qui a été découverte dans cette même ville.

« M. Delisle vous a signalé l'existence dans la bibliothèque de Lyon d'un manuscrit décrit inexactement dans le cata-

logue comme étant du IXe siècle et écrit en caractères de l'époque carlovingienne. Notre savant confrère a constaté que ce manuscrit est du VIe siècle et écrit en lettres onciales. Il contient la plus grande partie d'une version latine de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome, antérieure à la version de saint Jérôme connue sous le nom de la Vulgate.

« En terminant, Messieurs, cette froide et succincte analyse de vos travaux, permettez-moi, avant de céder la place à mon successeur, de vous remercier de nouveau de la sympathique bienveillance que vous m'avez témoignée et d'adresser aussi des remerciements très sincères aux dignes collaborateurs que vous m'aviez donnés et qui m'ont aidé avec empressement de leurs conseils, toutes les fois que j'ai eu recours à leurs lumières. »

Sur la proposition de M. Heuzey, des remerciements sont adressés au président et au bureau sortant; la Société décide que le discours de M. Guérin sera imprimé dans le *Bulletin*.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 124, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, n° 97, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1878, n° 3, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. II, n° 2, in-4°.

— *de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, 2e série, t. I, II, III; 3e série, t. I, in-4°.

Revue celtique, t. III, nos 3 et 4, in-8°.

— *de l'art chrétien*, t. XXVI, n° 2, in-8°.

— *belge de la numismatique*, t. XXXV, n° 1, in-8°.

— *épigraphique du midi de la France*, n° 5.

CAFFIAUX (H.). *Essai sur l'organisation militaire de la ville de Valenciennes*, 1657-1789, in-8°.

DELAVILLE LE ROULX (J.). *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, in-8°.

SACAZE (Julien). *Le dieu Arixon*, in-8°.

MARSY (le comte DE). *De la législation danoise sur la conservation des monuments historiques et antiquités nationales*, in-8°.

Correspondance.

M. Corroyer écrit pour annoncer qu'il pose sa candidature à la place de membre résidant devenue vacante par la mort de M. Kœnigswarter.

M. Favre, associé correspondant à Niort (Deux-Sèvres), adresse ses remerciements à l'occasion de son admission.

M. Delaville Le Roulx fait hommage du 1er volume de sa publication des registres municipaux de Tours et demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux ; il est présenté par MM. de Barthélemy et le comte Riant.

Le président désigne MM. de Villefosse, Delisle et Müntz pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

L'Académie nationale de Reims adresse un rapport concluant à demander qu'il soit fait des démarches à l'effet de préserver certaines parties de la cathédrale de Reims de restaurations qui lui paraissent inopportunes. M. Guillaume est prié de faire un rapport verbal sur cette communication à une prochaine séance.

Travaux.

Le trésorier rappelle qu'une décision du Conseil a établi que les frais de recouvrement des mandats adressés aux associés correspondants étaient mis à leur charge ; il est donc important de les prévenir qu'ils ont intérêt à acquitter leur cotisation de 10 fr. de l'année courante, par un bon de poste ou un chèque sur Paris, avant le 31 juillet, jour où les mandats augmentés d'un franc seront remis au banquier de la Société.

M. Müntz, au nom de la commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. Bertolotti, archiviste à Rome,

lit un rapport favorable ; on passe au scrutin et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Bertolotti associé correspondant étranger.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, a la parole pour lire la note suivante :

« Notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, a fait graver, dans son bel ouvrage sur les sarcophages chrétiens d'Arles (pl. XXIII), un bas-relief dans lequel sont représentés les deux Dioscures tenant leurs chevaux par la bride ; l'un est figuré imberbe, l'autre barbu [1]. D'après les habitudes de l'art, les Dioscures sont ordinairement figurés sous la forme de deux jeunes guerriers imberbes, souvent sous celle de deux éphèbes entièrement nus et sans armes. Toutefois, il est bon d'observer que dans les bas-reliefs des sarcophages, tels qu'ils sont parvenus jusqu'à nous, les têtes des personnages qui y sont sculptés sont souvent plus ou moins mutilées, et il pourrait se faire que quelquefois les artistes payens aient représenté l'un des deux frères avec de la barbe et l'autre complètement imberbe, et que, à cause des dégradations subies par les sculptures, il ne soit plus possible aujourd'hui de distinguer cette particularité.

« Les Dioscures sont assez souvent placés aux deux extrémités des sarcophages comme dieux présidant à la vie et à la mort. Nous apprenons en effet par les récits mythologiques que l'un des deux frères, Castor, était né immortel et que, désirant faire partager cette faveur au second fils de Tyndare, il obtint de Jupiter qu'alternativement les deux jumeaux habiteraient l'Olympe. Ainsi, chaque jour, tandis que l'un était dans le ciel, l'autre était aux enfers. Sur les monnaies d'Istrus, dans la Mosie inférieure, on voit les têtes des deux Dioscures posées l'une à côté de l'autre, mais dans un sens opposé, l'une droite dans le sens naturel, l'autre renversée [2]. Une lampe, publiée par Bellori [3], montre les

1. Cf. *Gazette archéologique*, 1878, pl. I.
2. Mionnet, t. I, p. 356, nos 19 et suiv.
3. *Lucern. vet. sepulcr. iconicae*, Pars II, tab. 8.

deux frères placés de chaque côté de Pluton comme les acolytes du dieu infernal.

« Pausanias[1] dit que sur le coffre de Cypsélos on avait figuré l'un des deux Dioscures complètement imberbe. Ce passage de Pausanias a été relevé par M. Ernest Curtius[2] dans un savant mémoire sur deux groupes de fronton, en terre cuite, trouvés à Tanagra. Le savant allemand conclut de ce texte que si l'un des deux frères était représenté sur le coffre de Cypsélos comme un éphèbe sans barbe, l'autre devait offrir les apparences d'un homme arrivé à l'âge viril. Ainsi, dès une époque fort reculée, les artistes grecs avaient déjà l'habitude de figurer les Dioscures sous deux formes, l'un comme un homme d'un âge mûr, l'autre comme un éphèbe remarquable par sa jeunesse. M. Ernest Curtius rapproche de la manière la plus ingénieuse les deux Dioscures des deux génies funèbres *Hypnos* (le Sommeil) et *Thanatos* (la Mort), que l'on voit sur les vases funéraires de la forme de lécythos, vases que l'on déposait dans les tombeaux chez les Athéniens. Le savant professeur de Berlin cite à cette occasion le magnifique lécythos, publié par M. Albert Dumont dans la *Gazette des beaux-arts*[3], et sur lequel on voit les deux génies avec de grandes ailes, l'un jeune et imberbe, l'autre barbu, emportant le corps d'une jeune femme pour lui donner la sépulture. »

M. Julien Sacaze, avocat à Saint-Gaudens, présente à la Société les estampages de plusieurs inscriptions inédites des Pyrénées, et donne verbalement quelques détails sur chacun de ces monuments :

« I. Inscription chrétienne, gravée sur un marbre encastré dans un mur de l'église de Cazarilh-Laspénes, près de Luchon (Haute-Garonne) :

1. V, 19, 1.
2. *Zwei Giebelgruppen aus Tanagra*, Berlin, 1878, p. 46. Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Berlin.*
3. Année 1873 et dans l'extrait : *Vases peints de la Grèce propre*, p. 22. — Cf. Max. Collignon, *Cat. des vases peints du Musée de la Société archéologique d'Athènes*, nos 630 et 631.

LOBO
SESMON
OMINOO
PTIMOSM
ONDOCOB
ISBEATUS
ESETBEN
ETIBIERIT

« J'ai découvert cette inscription en 1876, dit M. Sacaze; mais je ne l'ai pas encore publiée, et je suis heureux de pouvoir en offrir la primeur à votre savante Compagnie. Elle date, me paraît-il, du VIIe ou du IXe siècle. Sur le marbre, qui mesure 92 centimètres de hauteur et 41 centimètres de largeur, sont aussi gravés une croix, quatre cercles, des damiers et des ornements à chevrons.

« Je propose de lire et de traduire ainsi ce texte : *Lupus Esmon, hominum optimus, mundo hoc obis. Beatus es et bene tibi erit. — Loup Esmon, le meilleur des hommes, tu as quitté ce monde. Tu es heureux et tu seras (toujours) bien.*

« Cette dernière phrase est empruntée à la Bible (2e verset du psaume 127e).

« Pour la lecture de ce texte, j'ai été aidé par un professeur du Lycée de Toulouse, plein d'érudition, M. Ernest Mérimée.

« II et III. Inscriptions gravées sur deux autels dédiés au dieu Arixo :

M A R T I	ARIXo
ARIXONI	DEO
ERIANOS	......
SERIONIS	......
V·S·L·M	V·S·L·M

« A la 2e et à la 4e ligne les lettres NI sont liées.

« Il y a quatre mois à peine, dit M. Julien Sacaze, que j'ai eu la bonne fortune d'ajouter le nom d'Arixo à la liste déjà si riche des divinités pyrénéennes. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit dans une notice[1] dont je viens de faire

1. *Le dieu Arixon*, par Julien Sacaze. Saint-Gaudens, 1878.

hommage à votre Société ; je rappellerai seulement que le nom divin commençait peut-être par une autre lettre : C ou H ? Il y a place, dans le marbre, pour une lettre, non pour deux.

« A trois kilomètres de Loudenvielle, où ces autels ont été trouvés, est un quartier dit de *Carixo*. Une telle lecture est, en outre, autorisée par les noms divins similaires (*Deo Car...nio*, *Deo Carri*), ainsi que par l'existence de la racine basque CAR, *élevé*, *montagne* ; mais il y a peut-être plus de motifs pour suppléer H : *Harixo*, nom à physionomie également ibérienne, très commun dans la toponymie de toute la chaîne, avec le sens de *pierre*, *rocher* (ARRI, *rocher*, plus *ize* ou *tzun*, suffixe toponymique fréquent). La vallée de Louron se distingue par ses gorges pierreuses, par ses blocs accumulés encore en face de la petite ville de Bordères, par ses rochers abrupts et à aiguille, par ses inondations de cailloutages entraînés par les torrents. Les Vascons, frappés d'admiration et de terreur, choisirent pour divinité topique du Louron celle qui était censée présider aux pierres et aux rochers. *Arix deus* serait donc le *dieu des rochers* ; *Mars Arix* signifierait *Mars pierreux*. Le petit plateau où les autels ont été découverts ne se trouve-t-il pas sur des rochers, entouré de rochers, et ne porte-t-il pas encore aujourd'hui le nom si caractéristique de *Sarat de Peyra* ? Enfin, si l'on cherche des noms similaires, on remarquera celui de la divinité topique de Bouccou, hameau de Sauveterre-en-Nébouzan, près de Saint-Gaudens. Le Musée de Toulouse possède deux autels dédiés, l'un *Bocco Hareusoni*, et l'autre *Bocco Harausoni*.

« IV. Inscription gallo-romaine gravée sur un petit autel en marbre blanc de Saint-Béat, trouvé, en 1871, dans un champ de Bramevaque, non loin de Saint-Bertrand-de-Comminges :

I · O · M
SENIVS
CONDIT
CONG
VS

« Ce cippe, consacré *Jovi Optimo Maximo* par Senius..., mesure 49 cent. de hauteur sur 18 cent. de largeur. Il se trouve aujourd'hui dans le cabinet du Dr Carlos Valdès, à Luchon. C'est là que j'en ai pris le dessin et plusieurs estampages pour tâcher de rétablir tout le texte qui menace de devenir fruste. Ne pourrait-on pas lire : *Senius, Conditi (filius), congiarius, votum solvit ?*

« V. Inscription gravée sur une stèle en marbre blanc encastrée dans un mur de la petite église de Benqué-d'Oueil, près de Bagnères-de-Luchon :

SABINIANo
SABINIFIL
VRIAHARBII
LIIXISFIL
MATER

« A Sabinianus, fils de Sabinus, sa mère, Uria, fille d'Harbelex. »

« Je n'avais pas encore publié cette inscription que j'ai découverte en 1876. Elle appartient à l'époque où le travail de romanisation s'opérait dans les Pyrénées : le fils et le père ont déjà des noms romains, la mère et le grand-père portent encore des noms barbares. Vous remarquerez, Messieurs, que les E du mot *Harbelex* sont figurés par deux I, forme archaïque. Et, puisque j'appelle votre attention sur ce mot, permettez-moi de vous signaler une erreur commise par M. Ernest Desjardins, dans son excellente *Géographie de la Gaule romaine* (tome II, pages 387 et 401). Un autel provenant des environs de Labroquère et déposé dans le musée de Toulouse porte l'inscription suivante :

BAESERTE
DEO
HARBELEX
HARSI·F
V·S·L·M

« M. Desjardins, induit en erreur par un moulage qu'il a vu au Musée de Saint-Germain, dit et répète qu'il faut lire

Tarbelex, et il reproche au général Creuly d'avoir écrit *Harbelex*. Or, c'est bien Harbelex que porte le marbre, et le même nom figure dans l'inscription de Benqué que je communique à votre Compagnie.

« VI. Fragment de cippe en marbre, trouvé dans la vallée d'Arau (Espagne), à une petite distance de la frontière française :

. . . .
. . . RY
: IPPV :
V·S·L·M

« Autel dédié à une divinité par un *Chrysippus*.

« VII. Fragment supérieur d'un tout petit autel, de même provenance. Sur la corniche, on lit le mot SABIN... Sur le champ, dont la partie inférieure a été brisée, est gravé le sommet d'un arbre sacré (?).

« Ce monument et le précédent appartiennent à M. Léon Baqué, banquier à Luchon.

« VIII. Monument en marbre blanc de Saint-Béat, de forme conique, haut de 64 centimètres. Il reposait naguère encore sur le sommet du clocher de l'église de Luret, près de Luchon, où je l'avais plusieurs fois remarqué ; il fait aujourd'hui partie de ma modeste collection.

« Un personnage, tenant à la main une sorte de maillet (?), est gravé sur ce marbre, absolument anépigraphe.

« IX. Autel en marbre blanc, haut de 48 cent., trouvé par M. Dufour, dans une de ses propriétés, à Bramevaque. Sur l'une de ses faces est représenté un homme nu, tenant, d'une main, une lance (?), de l'autre, un bâton (?). » M. Sacaze fait remarquer que sur le socle de ce monument, qui date de l'époque gallo-romaine, est gravée une croix gammée, le *swastika* de l'Inde. « La croix, dit-il, n'est pas seulement un signe chrétien, elle est aussi un signe boudhique. Elle était figurée sur divers objets bien des siècles avant qu'elle ne devînt le symbole de notre foi. »

Une discussion, à laquelle prend part M. Heuzey, s'engage sur l'origine et la signification des croix dites gammées.

M. Alexandre Bertrand, confirmant les idées émises par M. Julien Sacaze, dit que si ces croix ont été employées parfois comme des motifs d'ornementation, il est certain qu'elles avaient aussi, notamment dans l'Inde, une signification religieuse. Le Musée national de Saint-Germain possède quelques autels gallo-romains sur lesquels de tels emblèmes sont également représentés.

M. Sacaze ajoute que l'ornement en forme de croix était employé dès les temps préhistoriques. Dans la collection de M. le duc de Chaulnes se trouve un fragment d'argile appartenant à l'âge du bronze et sur lequel on voit deux empreintes de *swastika,* placées sur le circuit de cinq petits cercles. La même collection possède deux matrices en terre cuite destinées à faire, l'une, les ronds concentriques, l'autre, les ronds avec swastika. A la récente Exposition Universelle de Paris, il y a vu, dans l'une des vitrines du pavillon des sciences anthropologiques, des objets provenant des cités lacustres de la Suisse et sur lesquels étaient gravés des *swastika.* Il lui paraît superflu d'insister : on peut tenir pour certain que la croix était usitée bien antérieurement au christianisme.

M. le comte Riant dépose sur le bureau la reproduction en couleurs du reliquaire de l'Image d'Edesse, conservé dans une église de Gênes ; il prépare une notice détaillée sur ce monument remarquable qui n'est montré au public qu'une fois par an. M. Riant fait ensuite la communication suivante :

« Parmi les anecdotes dont Anne Comnène a semé le récit qu'elle nous a laissé de la première croisade, l'une des plus connues est celle de ce chevalier français, qui, dans l'assemblée solennelle où les princes croisés vinrent faire hommage à l'empereur Alexis I, alla tranquillement s'asseoir sur le trône impérial, et qui, rappelé aux convenances par Baudouin, le futur roi de Jérusalem, se contenta de répondre : « Pour« quoi ce paysan s'est-il seul assis, quand tant de grands « chefs sont restés debout[1] ? » Anne, qui rapporte ensuite

1. Anna C. *Alexias,* l. X, c. 10 (*Hist. gr. des Cr.,* I, II, 20).

une réponse encore plus grossière du même chevalier à une bienveillante question de l'empereur [1], nous apprend que, pour n'avoir pas suivi les conseils d'Alexis, il fut gravement blessé à la bataille de Dorylée [2].

« Rapprochant cette anecdote d'un passage d'Albert d'Aix [3], qui mentionne comme tué d'une flèche à Dorylée un certain *Robertus Parisiensis*, Du Cange, et après lui tous les historiens des croisades [4], identifièrent ce Robertus avec le chevalier anonyme d'Anne Comnène, et même (bien que Guillaume de Tyr [5] ne le désignât que par la qualification de *vir in armis strenuus*), en firent un Robert, *comte* de Paris. En effet le texte d'Anne, dans la scène du serment, portait : « Ἐπεὶ καὶ ὁ ὅρκος ἤδη τετέλεστο, τολμήσας τις ἀπό πάντων τῶν « κομήτων εὐγενὴς..... ἐκάθισεν », phrase que le P. Poussines traduisait par « *Iureiurando iam concepto, unus quidam inter* « *comites* [*omnes*] *sane nobilis... consedit.* »

« Il y avait pourtant de graves objections à faire à cette identification : d'abord le titre de comte de Paris était éteint depuis le xe siècle ; aucune des maisons de l'Ile-de-France voisines de Paris, Montmorency, Corbeil, Montlhéry, Melun, n'avaient alors de membres portant le nom de Robert, et qui fût mort à la première croisade. De plus, dans la bouche d'Anne Comnène le mot *comte* désigne toujours l'un des chefs de la croisade, et l'épithète τις ἀπό πάντων τῶν κομήτων εὐγενὴς, à peine convenable pour Godefroi de Bouillon ou Raimond de Saint-Gilles, ne pouvait guère s'appliquer à un personnage aussi grossier que celui dont elle nous faisait le portrait, et sur lequel les chroniqueurs latins donnaient aussi peu de détails ; enfin cette épithète ne s'accordait pas avec la qualification plus modeste que, suivant Anne elle-même, le che-

1. *Ibid.*, p. 30.
2. Anna C. l. XI, c. 3 (*Ibid.*, p. 48).
3. Alb. Aq. l. II, c. 39-40 (*H. occ. des Cr.*, IV, 329-330).
4. Du Cange, *Notæ ad Al.*, ad calcem, *Cinnami*, p. 362. Michaud, *H. des Cr.*, I, 196. Peyré, *H. de la 1re Cr.*, I, 264. On sait que ce *Robert, comte de Paris*, est devenu le héros de l'un des romans de Walter Scott. Mourin (*Les comtes de Paris*, P. 1869, in-8°) n'en parle pas.
5. Wilh. Tyr. l. III, c. 14 (*H. occ. des Cr.*, I, 132).

valier s'était donnée en répondant à l'empereur : « Φράγγος « μέν εἰμι καθαρός, τῶν εὐγενῶν. »

« Ayant eu à m'occuper de *Robertus Parisiensis* à propos d'une lettre d'un témoin oculaire de la croisade, lettre que je vais publier et où il figure comme tué à ou près de Nicée, mais sans qualification spéciale, je me sentais disposé à rejeter purement et simplement le rapprochement établi par mes devanciers entre ce Robertus et le chevalier anonyme d'Anne Comnène ; je me serais appuyé sur ce fait que, dans le récit de la princesse, l'insulteur d'Alexis paraissait avoir été, non point tué, mais seulement blessé, καιρίως πλήγεις, à Dorylée, et qu'Albert d'Aix [1] indiquait précisément comme simplement frappé (*percussus*) dans cette bataille un neveu de Bohémond, auquel aurait moins mal convenu la désignation de *noble parmi les comtes*. Mais la récente édition d'Anne Comnène, par M. Reifferscheid, permet d'offrir une solution moins radicale et peut-être plus satisfaisante de ce petit problème. Dans ce nouveau texte, le passage [2] que j'ai cité plus haut, et dont la construction grammaticale laissait à désirer, a été corrigé ainsi par l'éditeur allemand (qui parait d'ailleurs ne point s'être préoccupé de l'importance historique de la rectification qu'il propose) : « Ἐπεὶ καὶ ὁ ὅρκος ἤδη « τετέλεστο ὕπο πάντων τῶν κομήτων, τολμήσας τις ἐυγενὴς ..... « ἐκάθισεν. *Ubi iusiurandum ab omnibus comitibus iam datum « est, nobilis quidam ausus est ... sedere.* » Le sens devient alors très clair, et la qualification de τις ἐυγενὴς n'empêche plus à la rigueur d'identifier avec le *Robertus Parisiensis* d'Albert d'Aix le chevalier anonyme, qui aura, sans doute, succombé à la grave blessure dont parle Anne Comnène. Mais ce personnage descend du rang inexplicable de *comte de Paris* à la condition plus humble d'*un enfant de Paris* ou des environs, probablement plus illustre par la bravoure que par la naissance [3]. »

1. Alb. Aq. l. II, c. 40, p. 330.

2. Anna Comm. éd. de Bonn, II, p. 58.

3. Il appartenait sans doute à quelqu'une des petites familles chevaleresques, fieffées dans l'intérieur même de Paris, et dont les membres figurent avec la quali-

Il est donné lecture d'une note adressée par M. Tholin, associé correspondant à Agen, sur un puits funéraire fouillé récemment :

« On a découvert (mai 1878) au lieu dit *Couèche*, sur le plateau de l'Ermitage, près Agen, un puits funéraire qui a été fouillé par le propriétaire du champ, Pierre Donnadieu.

« Ce puits, dont la largeur est de 1 mètre et la profondeur de 11, est circulaire et le fond se termine en pointe. Il est parementé en pierres brutes de moyenne grosseur superposées et juxtaposées sans mortier, le tout formant un mur de 0m90 d'épaisseur.

« Les couches supérieures étaient composées de débris de diverse nature formant un simple remplissage. A partir de 6 à 7 mètres, des infiltrations d'eau avaient pénétré les couches superposées qui renfermaient beaucoup de cendres et les avaient transformées en une vase boueuse. En raison de cette circonstance, les fouilles, qui d'ailleurs n'ont pas été suffisamment surveillées, ne pouvaient pas être opérées avec beaucoup de méthode. On a retiré pêle-mêle du puits une quinzaine de têtes de chèvres et onze têtes de vaches ou de bœufs appartenant à une petite race. Ces dernières portent toutes les traces du coup de maillet frappé sur le front, comme on opère dans nos abattoirs. Au fond gisaient trois amphores dont les panses sont intactes. L'une d'entre elles, d'un beau galbe, mesurait avec son col, dont les débris ont été recueillis, 1m40 de hauteur.

« La découverte la plus intéressante est celle d'un casque en fer qui contenait un crâne. Il a la forme simple de la *galea* des légionnaires romains. Le cimier, cylindrique, orné de deux rondelles, est perforé au centre. Ce casque a été trouvé à la profondeur de 8 mètres. On a retiré de la même couche un coutelas en fer d'une conservation admirable (longueur totale 0m30 ; largeur de la lame 0m035. Manche presque cylindrique de 0m08 de longueur, diamètre 0m014). Le manche a sur les côtés des plaques en corne qui ont pour toute orne-

fication *des Parisiensis* dans quelques chartes du XIIe et du XIIIe siècle. Notre confrère, M. Langnon, doit consacrer à ces familles un travail spécial.

mentation un motif fréquemment appliqué aux objets gaulois, de petits cercles avec un point au centre. Près du coutelas se trouvait une lance en fer de 0m26 de longueur totale. Elle est munie d'une douille et elle affecte la forme d'une feuille de saule avec un renflement dans le bas.

« Un second crâne a été trouvé également à une grande profondeur.

« Les autres objets les plus intéressants qui aient été recueillis sont une lampe en terre cuite dont le bassin est orné de perles ; un flacon de verre à panse carrée qui a été malheureusement brisé après avoir été retiré intact, de beaux fragments de vases en terre grise à couverte noire d'un grain très fin.

« Les débris d'amphores ont fourni quatre noms de potiers : MPORC — ////C. IVNI — SEXTATI (empreinte appliquée sur le haut d'une panse) — ODEL (empreinte appliquée au bas d'une anse sur le point d'attache).

« Ces divers objets ont été acquis, par les soins de M. Aunac, pour le Musée d'Agen. »

M. Aug. Prost résume en ces termes le résultat de ses recherches sur la colonne de Merten dont il a entretenu la Société à plusieurs reprises dans le courant de l'année 1878 :

« La Société des Antiquaires de France a entendu, dans sa séance du 3 avril 1878, la lecture d'une note dans laquelle j'avais réuni quelques indications sur des restes antiques récemment découverts à Merten, village de l'ancien département de la Moselle. Ces débris donnaient l'idée d'un monument d'une certaine importance, aussi bien par son caractère que par ses dimensions. Mais ce qui a pu en être dit alors à la Société, d'après les données fournies par une simple correspondance, était très incomplet. Depuis lors je suis allé dans le pays ; j'ai recueilli sur les lieux des renseignements ; j'ai vu les choses ; et je puis en parler avec plus de précision.

« Le village de Merten, où a été faite la découverte, est situé à 45 kilomètres au nord-est de Metz, et à 8 kilomètres environ au sud de la Sarre. Au commencement du mois de

janvier 1878, un habitant de cette localité, en creusant un puits dans son jardin, trouva, au lieu même de la fouille et à une faible profondeur, un monceau de fragments de pierres sculptées dont les plus gros, assez volumineux et appuyés les uns sur les autres dans une même direction, semblaient avoir été déposés en ce lieu avec un certain soin. Le tout était compris dans un espace sensiblement carré de 2 mètres de côté sur autant de profondeur. Le bruit de cette découverte ne tarda pas à se répandre ; la première constatation régulière en fut faite par M. l'abbé Kraus, professeur à l'université de Fribourg, et par M. Tornow, architecte du département, lequel est aujourd'hui chargé de transporter et d'installer dans le musée de Metz ces précieux débris, acquis par les soins de l'administration provinciale[1]. Ces fragments, comme on le reconnut bientôt, ne forment qu'une partie de ceux qui ont constitué le monument originaire. Ils ne contiennent aucun reste d'inscription. Le terrain voisin de la fouille d'où ils sont sortis, le jardin tout entier, assez petit du reste, du propriétaire qui les a trouvés, a été retourné de fond en comble ; on n'y a rien rencontré de plus que ce qu'il en avait tiré tout d'abord.

« Les débris du monument de Merten sont tous en pierre du pays, le grès bigarré. Contrairement à ce qui en avait été dit dans le principe, leurs sculptures portent des traces d'usure et de dégradations ; d'où il est permis de conclure qu'ils ont pu rester plus ou moins longtemps exposés aux injures de l'air, soit à l'état de ruine, soit dans leur condition première, à l'époque où le monument subsistait encore. Le rapprochement des morceaux que nous possédons montre que ce monument consistait en une colonne élevée sur un soubassement comprenant deux étages, le premier carré, le second octogone. La colonne supportait un groupe exécuté en ronde bosse qui représentait un cavalier foulant sous les pieds de son cheval un monstre anguipède. Les conditions de

1. C'est d'après des renseignements venant de ces messieurs ainsi que de M. le baron de Salis, de M. Dujardin, sculpteur à Metz, et de M. Arnold, architecte à Boulay, qu'a été faite à la Société des Antiquaires, le 3 avril 1878, la communication indiquée ci-dessus, reproduite dans son *Bulletin* de cette année, p. 100.

structure et celles surtout de décoration du soubassement donnent lieu de penser qu'il pouvait être lui-même établi sur un socle dont on n'a rien retrouvé cependant. Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet. L'ensemble pouvait avoir, indépendamment de ce socle, 11m50 à peu près d'élévation. Je vais montrer comment ces indications ressortent des données fournies par les fragments qui subsistent; grâce auxquels on peut se faire une idée assez complète de la composition du monument, ainsi que de la constitution et du mode de décoration de ses diverses parties [1].

« L'étage inférieur du soubassement avait pour élément principal un prisme quadrangulaire, décoré sur chacune de ses faces d'une niche occupée par une statue et flanquée de deux pilastres montant de part et d'autre le long des arêtes du prisme. La hauteur de celui-ci est donnée par celle des niches dont nous avons le sommet et les parties basses; et la hauteur des niches ressort de celle des statues dont il nous reste des morceaux suffisants pour en restituer, sinon le caractère, du moins les proportions. Nous possédons de plus l'entablement de cette partie du monument. Il est composé d'une tablette sans moulure fortement saillante et soutenue par de grands modillons, quatre sur chaque face. Le prisme carré qui formait le corps de cet étage du soubassement et dont la partie supérieure subsiste dans le même bloc de pierre que son entablement n'avait que 1m02 de large seulement. L'entablement lui-même qui le surmontait avait 1m42 dans le même sens. Ces deux parties réunies pouvaient arriver à près de 2 mètres de hauteur.

« L'étage supérieur du soubassement, dont nous possédons les parties basses et le couronnement, consistait en un prisme octogone, également décoré sur chacune de ses faces de niches et de statues. Nous avons le bas de ces niches avec les pieds des statues. De la longueur de ces pieds on peut déduire la hauteur des statues elles-mêmes, partant

1. Sur la planche qui accompagne la présente description, les parties teintées par des hachures représentent les morceaux retrouvés, les autres parties les morceaux qui sont perdus et qui ont été suppléés à l'aide de ceux que l'on possède.

celle des niches, d'où ressort un minimum d'élévation pour le tambour octogone tout entier. La largeur apparente de celui-ci, pour un spectateur placé en face du monument, était quelque peu supérieure à celle du prisme quadrangulaire qu'il surmontait. Cette largeur était de 1m10, égale en dimension au diamètre du cercle circonscrit au polygone ; je dirai pourquoi tout à l'heure. Le tambour octogone avec sa base et son couronnement, qui nous sont parvenus, ne dépassaient pas, en somme, la hauteur de 2 mètres ; ce qui donnait à cet étage supérieur du soubassement une élévation égale à peu près à celle de l'étage inférieur.

« Pour la colonne, nous possédons sa base en partie, quatre tronçons du fût et le chapiteau presque complet. Outre les quatre tronçons du fût, nous avons son astragale, dans le même bloc de pierre que le bas du chapiteau, et sa gorge inférieure, dans celui qui comprend les deux tores de la base. Au-dessus de cette gorge, le diamètre du fût est de 0m71 ; d'où l'on peut déduire la longueur de ce fût tout entier. En calculant cette longueur, pour rester dans des proportions modérées, d'après le canon moyen de l'ordre dorique, c'est-à-dire en lui donnant sept fois la mesure du diamètre inférieur, on trouve que le fût pouvait avoir 4m97 de long. Avec sa base et son chapiteau, la première ayant 0m40 et le second environ 0m85 de hauteur, la colonne arrivait à une élévation totale d'un peu plus de 6 mètres. J'ajouterai que le fût était lisse ; que la base était composée de deux tores de grosseur inégale séparés par une gorge et d'un socle droit de forme octogone comme le haut du soubassement, avec lequel il se raccordait ainsi ; que le chapiteau enfin, composé d'une manière très originale, était décoré de trois étages de feuilles légèrement recourbées en avant à leur partie supérieure, et, au-dessus de celles-ci, de quatre têtes de grandeur naturelle à peu près, se détachant presque en ronde bosse, accompagnées de quatre tiges ou caulicoles ornées de feuillages et de fruits, se terminant en volutes sous les angles du tailloir. Celui-ci avait en plan une forme analogue à celle que prend cette partie du chapiteau dans l'ordre corinthien.

« Le groupe qui surmontait le monument est représenté aujourd'hui par des fragments nombreux et importants qui permettent de le reconstituer d'une manière à peu près complète et de reconnaitre que, composé de personnages un peu moindres que nature, il pouvait avoir, avec la plinthe qui le supportait et dont nous avons une partie, environ 1m50 d'élévation. Je m'expliquerai tout à l'heure sur la composition de ce groupe.

« Les diverses parties de l'édifice, telles que je viens de les décrire, donnent, par l'addition de leurs dimensions en hauteur, une somme de 11m50, chiffre que j'ai indiqué précédemment pour l'élévation de l'ensemble, indépendamment du socle présumé, qui très probablement lui servait de base, et qui pouvait y ajouter peut-être 1 ou 2 mètres encore.

« Voici quelles considérations justifient, suivant moi, l'existence de ce socle. Elles sont fondées sur certaines particularités concernant les statues qui décoraient les deux étages du soubassement. Nous possédons les pieds de ces statues. A l'étage inférieur, qui est carré, ils posent sur une étroite baguette de 3 ou 4 centimètres de hauteur seulement, qui règne au bas de cette partie du monument. Celui-ci ne pouvait se terminer ainsi. Cette baguette devait sans aucun doute être portée sur quelque chose, sur un socle par conséquent, comme je crois pouvoir le supposer. D'un autre côté, à l'étage supérieur du soubassement, lequel est octogonal, les pieds des statues se sont conservés avec la partie inférieure des niches qui contenaient ces figures. Le plan sur lequel posent ces pieds est non pas horizontal, mais incliné en avant, de 45 degrés à peu près ; ce qui montre que cette partie du monument devait être vue de très bas. Il fallait pour cela qu'il surmontât, comme je viens de le dire, un socle et que celui-ci eût lui-même une certaine élévation ; car la hauteur de l'étage quadrangulaire du soubassement n'aurait pas suffi, au-dessous de l'étage octogonal, pour produire un pareil effet. Du résultat de ces deux observations on peut conclure que le monument, dont les fragments nous sont parvenus, devait s'élever sur un socle qui a disparu ; et que ce socle avait en hauteur une certaine

importance. Je pense que cette hauteur pouvait être de 1 à 2 mètres. Cette partie additionnelle de l'édifice, dont l'existence me semble ainsi justifiée, devait être constituée de manière à donner au monument, en s'élargissant à sa base, une assiette que ne pouvait pas lui assurer l'étage inférieur de son soubassement, dont j'ai signalé les proportions singulièrement exiguës en largeur. Dans ces conditions, le socle, placé à la hauteur de l'œil du spectateur, aurait offert en outre une place toute naturelle pour une inscription, si tant est que le monument de Merten en eût possédé une quelque peu développée, que l'on ne saurait guère se figurer autrement disposée, d'après les restes qui ont été recueillis.

« J'ai décrit l'une après l'autre les diverses parties du monument de Merten. Leur superposition ne peut faire l'objet d'aucun doute. Leurs points de suture sont manifestes dans les morceaux qui en subsistent encore. Sans parler du groupe dont l'installation sur le chapiteau est toute naturelle, on possède des témoignages matériels des autres agencements. La portion inférieure du chapiteau contient l'astragale du fût ; la gorge inférieure de celui-ci tient au morceau où sont taillés les tores de la base ; et le socle de cette base fait partie du bloc même qui sert de couronnement au tambour octogone du soubassement. La base de ce tambour octogone, enfin, a laissé des traces significatives sur l'entablement de l'étage quadrangulaire qui la supportait.

« Cette dernière particularité me fournit l'occasion de dire deux mots d'une singularité qui devra nécessairement frapper tous ceux qui jetteront les yeux sur le dessin proposé ici de la restitution générale du monument. C'est que, au mépris des lois naturelles du goût et des règles élémentaires de la construction, l'étage octogone du soubassement paraît en élévation plus large que l'étage quadrangulaire au-dessus duquel il est posé. En réalité il est tout au plus d'une largeur égale ; et il paraîtrait tel s'il était établi de manière à présenter en avant, conformément aux règles ordinaires de la structure, une de ses faces. Il présente au contraire un de ses angles ; ce qui en élévation lui donne pour largeur apparente, comme je l'ai dit tout à l'heure, le

diamètre du cercle circonscrit à son polygone ; tandis qu'autrement il n'aurait pour largeur que le diamètre beaucoup moindre du cercle inscrit.

« On douterait de la réalité d'une disposition aussi défectueuse, si elle n'était attestée par des preuves irréfragables. Ces preuves résultent de ce que, après avoir installé la base octogone de cet étage supérieur du soubassement sur l'entablement carré de son étage inférieur, on a taillé en chanfrein, probablement pour l'écoulement des eaux de pluie, le dessus de cet entablement, à partir de chaque pan de l'octogone ; de sorte que le dessus de l'entablement carré, au lieu de présenter une surface plane horizontale, a la forme d'un tronc de pyramide octogone extrêmement obtuse, l'inclinaison de ses côtés étant de 2 centimètres seulement par mètre, limité en bas par la pénétration du prisme quadrangulaire qui forme l'entablement lui-même, et en haut par un plan dont la figure octogone est précisément celle de la partie inférieure de l'étage superposé.

« A défaut d'inscription, et on n'en a pas trouvé le moindre vestige à Merten, on demanderait volontiers aux sculptures, aux statues notamment qui décorent les diverses parties du monument, quelques lumières sur sa signification, et jusqu'à un certain point sur son origine. Un groupe important, exécuté en ronde bosse, surmontait la colonne ; au chapiteau de celle-ci étaient sculptées quatre grandes têtes fortement caractérisées ; et les deux étages du soubassement étaient ornés de statues en bas-relief très relevé. Il ne reste malheureusement de tout cela, à part le groupe du couronnement, lequel est presque complet, que des fragments fort insuffisants ; et à l'exception des personnages composant le groupe, il est très difficile de déterminer le caractère de toutes ces figures.

« Les statues des deux étages du soubassement sont représentées par de nombreux morceaux, parmi lesquels les plus significatifs consistent en six têtes, détachées aujourd'hui, dont quatre peuvent se rapporter aux dimensions probables des figures de l'étage inférieur, et les deux autres, beaucoup plus petites, aux proportions des statues de l'étage octogo-

nal, à en juger par la dimension des pieds de celles-ci conservés avec le bas des niches qui décoraient cette partie du monument. Des quatre grandes têtes, l'une, celle d'un homme, est découverte et porte toute sa barbe ; elle est tronquée par derrière, de sorte qu'il n'est pas certain que ce ne soit pas une ronde bosse qui, à ce titre, pourrait venir du groupe du couronnement et appartenir peut-être au cavalier. Les trois autres grandes têtes tiennent à des blocs de pierre incontestablement détachés du fond des niches dans lesquelles les statues étaient dressées. Ce sont trois têtes de femmes. L'une d'elles tout au plus pourrait être celle d'un homme jeune et imberbe, d'un Apollon par exemple. Quant aux deux petites têtes, elles sont féminines également. De l'une il ne reste plus que le menton et la bouche avec une portion du col ; l'autre est complète et du caractère le plus gracieux. On possède encore les poitrines des quatre statues de l'étage inférieur, deux d'entre elles drapées, une autre nue, la quatrième revêtue d'une cuirasse imbriquée. Avec ces morceaux intéressants, on a recueilli un très grand nombre de débris, fragments de torses, de bras, de jambes, d'accessoires divers, provenant des figures des deux étages du soubassement, et dont l'étude détaillée, qui n'est pas encore faite, permettrait seule de hasarder une opinion sur la nature des personnages qu'elles représentaient. Je dois déclarer à cette occasion que dans la restitution de celles qui sont reproduites sur mon dessin d'ensemble du monument, je ne me suis nullement proposé de déterminer leur caractère, mais simplement de retrouver leurs dimensions, pour en déduire celles des parties correspondantes de l'édifice.

« A ces indications j'en ajouterai une dernière qui a son importance, c'est que les statues de l'étage octogone n'étaient qu'au nombre de sept seulement ; une des huit niches de cet étage étant occupée, à sa partie inférieure que nous possédons seule, non par des pieds comme les autres, mais par un corps dont la forme est celle d'un ovoïde tronqué aux deux bouts et posé sur celui dont la section est la moindre. Dans ce qui reste de chacune des sept autres

niches, on voit une paire de petits pieds dont le talon est en partie engagé dans la masse qui forme le fond de la niche, celle-ci étant peu profonde. Avec les pieds qui sont nus, on a le bas de la jambe jusqu'au-dessus de la cheville, accompagné quelquefois d'un bout de draperie.

« Pour ce qui est des quatre têtes, de grandeur naturelle à peu près, qui décoraient le chapiteau, l'une a entièrement disparu ; une autre est tronquée par le haut, et il n'en reste plus que le menton. Les deux dernières, qui subsistent seules, représentent, l'une un jeune homme riant et couronné de fleurs, dont le type est celui du satyre adolescent; l'autre une vieille femme dont le masque est enveloppé de draperie, avec une expression étrange de sévérité et comme de souffrance.

« Les figures qui composent le groupe étaient certainement les plus importantes du monument ; ce sont heureusement aussi celles dont il nous est parvenu le plus de fragments et qu'il est le plus facile de reconstituer. On peut leur rendre, avec une certitude suffisante, leur physionomie à peu près complète. Les fragments qui s'y rapportent sont au nombre de huit. Ils contiennent : le 1er, le col et la tête du cheval à laquelle il ne manque que le bout du museau ; le 2e, le corps presque entier du cheval avec les jambes du cavalier ; le 3e, le derrière du cheval, moins la queue et les jambes ; le 4e, le torse du cavalier ; le 5e, le torse renversé en arrière de l'anguipède ; le 6e, la partie inférieure du monstre avec les premiers replis des corps de serpents qui le terminent à partir des cuisses, et une portion de la plinthe carrée qui supportait le groupe ; le 7e, la tête de l'anguipède sur laquelle est encore fixé le sabot d'un des pieds de devant du cheval ; le 8e, le sabot tout seul de l'autre pied de devant. On pourrait peut-être compter comme un 9e morceau du groupe la tête nue et barbue dont j'ai parlé tout à l'heure ; mais son attribution au cavalier n'est pas tout à fait certaine. Reconstruit avec ces éléments, le groupe représente un cavalier vêtu à la romaine, ayant probablement, d'après les données fournies par certains rapprochements qui seront signalés tout à l'heure, la tête nue avec toute sa barbe. Ce

cavalier est monté sur un cheval qui se cabre et dont un des pieds de devant pose sur la tête d'un anguipède qui lui tourne le dos, le torse fortement cambré et dressé sur les cuisses ; celles-ci se terminant, à partir des genoux, par des corps de serpents. Il ne manque à l'ensemble, lequel se recompose ainsi d'une manière presque forcée, que le bout du museau, la queue et les quatre membres du cheval ; l'extrémité des corps de serpents de l'anguipède, qui finissaient probablement par des têtes menaçantes, comme dans d'autres représentations antiques du même personnage ; ses bras et ceux du cavalier ; peut-être encore, mais cela est moins certain, la tête de celui-ci, cette tête pouvant être, avons-nous dit, l'une de celles trouvées dans la fouille. Le mouvement des bras absents du personnage est d'ailleurs suffisamment indiqué par celui des épaules qui tiennent au torse. Le droit était levé comme pour frapper, le gauche abaissé comme pour tenir les rênes du cheval.

« Tels sont les restes que nous possédons de l'important monument de Merten ; telle est l'idée qu'on peut se faire de son ensemble et de ses diverses parties d'après les fragments qui en ont été retrouvés. Sa reconstitution dans ces données ne laisse pas grand'chose à désirer au point de vue de sa physionomie générale. On est moins bien informé, comme on l'a vu, de ce qui concerne les figures sculptées dont il était orné, sauf pour ce qui est du groupe en ronde bosse qui lui servait de couronnement.

« Malgré mon intention de me renfermer ici dans les limites d'une simple description de ce qui est et de m'abstenir de toute hypothèse hasardée sur ce qui n'existe plus, je me permettrai encore d'exprimer avec réserve quelques-unes des idées que suggère naturellement à l'esprit la vue de ces restes intéressants, quant à leur caractère et quant à l'origine du monument d'où ils proviennent. Il y a, ce me semble, quelque raison de croire que la signification de ce monument doit résulter surtout de celle du groupe qui en était le morceau le plus en évidence, et que les sculptures qui en accompagnaient les autres parties devaient avoir plutôt une valeur décorative.

« Les têtes du chapiteau font penser tout d'abord soit aux quatre saisons, soit aux quatre âges de la vie, soit à tout autre sujet pouvant fournir un groupement analogue. Celles de ces têtes qui subsistent pourraient représenter, telles que nous les voyons, ou le printemps et l'hiver, ou la jeunesse et la vieillesse, etc. Je n'insiste pas.

« Les sept statues du tambour octogone rappellent l'idée des divinités qui président aux sept jours de la semaine, et qu'on voit figurer sur un certain nombre de monuments. Il n'est pas hors de propos de rappeler que ces monuments, étudiés par M. Ch. Robert à l'occasion d'un autel antique du musée de Metz [1], font, dans leur ensemble, le sujet d'un savant mémoire de M. de Witte [2], et que, sur les dix-huit exemples de toute sorte que ce dernier donne de la représentation de ces divinités, une moitié consistant simplement en peintures, bijoux et petits ustensiles de terre cuite, de bronze ou d'or, de diverses provenances, l'autre moitié est exclusivement composée de grands monuments de pierre appartenant à la Gaule, et, sauf un seul découvert dans les environs de Vienne en Dauphiné, provenant tous de la région du Rhin et de la Moselle, où se trouve aussi le village de Merten. Dans ces monuments, les sept divinités de l'hebdomade sont quelquefois accompagnées d'une huitième figure représentant la fortune, ΤΥΧΗ, dont le nom est joint à son image, comme ceux des divinités hebdomadaires à leur représentation sur un bracelet d'or ainsi décoré, qui a été trouvé en Syrie. Cette addition a pu permettre, dans certains cas, de remplir d'une manière uniforme les huit côtés d'un octogone. Dans d'autres cas, le huitième côté resté libre est parfois occupé par une inscription dédicatoire. On trouve dans ces conditions l'inscription *Jovi optimo maximo*, celle aussi *In honorem domus divinæ*. Dans un monument découvert à Castel près Mayence, l'un de ceux que cite

1. *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, par M. Ch. Robert, 1873. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1877, p. 105.

2. *Les divinités des sept jours de la semaine*, par M. de Witte, dans la *Gazette archéologique*, t. III, 1877.

M. de Witte, le cippe octogone consacré aux divinités hebdomadaires surmonte un prisme quadrangulaire dont les côtés sont décorés des figures sculptées de quatre des grands dieux, reconnaissables à leurs attributs, Junon, Minerve, Hercule et Mercure. Cette particularité peut donner l'idée de ce qu'étaient les quatre statues qui, à Merten, occupaient les niches de l'étage quadrangulaire du soubassement. Je ne veux pas pousser plus loin ces rapprochements.

« J'ai dit en quoi consistait le groupe posé au sommet du monument. Il représentait un cavalier foulant aux pieds de son cheval un anguipède. La première et toute naturelle pensée que suggère cette composition, c'est que le monument de Merten est une colonne triomphale. Tel est évidemment le caractère du groupe qui en est le morceau principal. L'anguipède est, suivant la mythologie antique, la personnification iconographique des géants fils de la terre, ennemis des dieux. Ces monstres sont mentionnés par Hésiode, par Apollodore, par Ovide, par Macrobe, par d'autres encore. Ils sont souvent représentés sur les monuments, avec la tête et le corps d'un homme dont les cuisses finissent en corps de serpents ; ceux-ci terminés ordinairement non par la queue, mais par la tête du reptile. On les voit notamment ainsi sur une amphore peinte de Nola citée par MM. Lenormant et de Witte dans l'ouvrage consacré par eux aux monuments céramographiques [1], sur deux petits bronzes de la collection du Louvre [2], sur des pierres gravées décrites par Winckelmann dans ses *Monuments inédits* [3], et par Millin dans sa *Galerie mythologique* [4], sur des médailles, sur une entre autres donnée par Montfaucon, d'après Béger [5], dans quelques exemplaires enfin d'une famille de monuments gallo-romains qui représentent le même sujet que le groupe

1. *Elite des monuments céramographiques*, par Ch. Lenormant et de Witte, t. I, 1837, p. 6.

2. *Les bronzes du Louvre*. Catalogue par M. de Longpérier, 1868, nos 1 et 2.

3. *Monumenti antichi inediti*, etc., da Winckelmann. Roma, 1767, t. I, n° 10.

4. *Galerie mythologique ; recueil de monuments*, etc., par Millin, 1811, t. I, p. 12 et 28, pl. XX.

5. *L'antiquité expliquée*, par Montfaucon, t. I, pl. XI, n° 3.

de Merten. Réserve faite provisoirement pour ce qui regarde ces derniers monuments sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, l'anguipède est représenté, dans tous les autres, combattu et immolé par les dieux, par Jupiter ou par Apollon, Mars, Diane, Minerve, Neptune, Hercule, etc. Dans l'iconographie mythologique, l'anguipède est en quelque sorte la personnification du révolté ou de l'ennemi vaincu. Mis sous les pieds d'un héros, il doit exprimer d'une manière allégorique la victoire de celui-ci.

« Telle est, à mon avis, la signification que donne l'anguipède au groupe de Merten. Le cavalier vêtu à la romaine ne semble pas pouvoir y être, en raison de cet ajustement, l'image d'une divinité, mais serait plutôt la représentation héroïque d'un guerrier véritable, d'un personnage historique, sinon une figure allégorique exprimant l'idée d'une armée ou d'un peuple vainqueur. Fallût-il renoncer à cette opinion et reconnaître dans le cavalier un dieu terrassant l'anguipède, cette interprétation ne modifierait pas encore, ce me semble, le jugement que je crois pouvoir porter sur le caractère triomphal du monument, en raison surtout du choix tout spécial du groupe qui le surmonte ; celui-ci pouvant certainement avoir toujours la même signification à ce point de vue, qu'il représente la victoire d'un dieu ou celle d'un simple guerrier, d'un général victorieux ou de son armée.

« L'alternative qui s'offre ainsi pour l'interprétation du groupe de Merten existe également pour celle des monuments gallo-romains consacrés à la représentation du même sujet et dont j'ai dit deux mots tout à l'heure. Le groupe du cavalier terrassant l'anguipède s'est rencontré fréquemment dans la région au milieu de laquelle se trouve le village de Merten. On en a trouvé des spécimens plus ou moins complets sur les deux versants de la chaîne des Vosges, dans des localités dépendant de l'ancien département de la Moselle et de ceux de la Meuse, de la Meurthe, des Vosges et du Bas-Rhin [1]. On n'en compte pas moins de dix-sept dont

1. Ces monuments sont décrits par MM. Beaulieu, *Histoire du comté de Dabo*,

l'origine est constatée, auxquels il faut en joindre deux encore d'origine inconnue, conservés dans les musées de Spire et de Dornach, et provenant vraisemblablement de contrées voisines de celle qui a fourni les autres. Ce n'est pas qu'on ne puisse en trouver ailleurs également. On en a découvert un, en 1849, dans le département du Puy-de-Dôme[1], et une observation attentive en ferait peut-être reconnaître quelques-uns encore dans d'autres régions. On ne saurait cependant ne pas tenir compte de la multiplicité de ces monuments dans le nord-est de l'ancienne Gaule et dans le pays même où viennent d'être découverts les restes du monument de Merten. Tous ces monuments sont en pierre du pays. La plupart sont d'un style extrêmement grossier; le cavalier y a toujours la tête nue et barbue. Le corps de celui-ci est également nu quelquefois, autant qu'on peut en juger, mais le plus souvent il est vêtu, soit d'un costume barbare, à ce qu'il semble, soit de l'armure à la romaine, comme à Merten. La multiplicité de ces images serait peut-être un argument à faire valoir pour leur donner un caractère mythologique plutôt qu'historique. Il est bon de faire observer cependant qu'il ne saurait être ici question d'un des grands dieux du panthéon grec ou romain, qu'on ne trouve représentés nulle part combattant à cheval. Si ce cavalier est un dieu, ce ne doit être qu'une divinité topique probablement. On ne peut au reste émettre sur ces questions que des hypothèses. Je me contenterai de les signaler sans entrer dans leur discussion, me bornant à cette conclusion, que leur solution, quelle qu'elle fût, n'infirmerait vraisemblablement pas, je le répète, la vérité de cette thèse : que le groupe possède et communique au monument tout entier un caractère triomphal.

1858 ; V. Simon, *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1859 ; Laurent, *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1862 ; Bretagne et Benoit, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1863 et 1868 ; Morey, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1867 ; J. Quicherat, *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1875 ; Maxe-Werly, *Revue archéologique*, 1876.

1. Décrit par M. E. Thibaut, *Bulletin du comité historique, section d'archéologie*, 1850.

« Il me reste à proposer un dernier rapprochement qui justifie la même pensée ; c'est celui qui se présente tout naturellement du monument de Merten et de la célèbre colonne de Cussy en Bourgogne, à 5 lieues d'Autun. On a beaucoup disserté sur l'origine de la colonne de Cussy. Suivant Saumaise, dont l'opinion a été reprise de nos jours par M. de Saulcy, elle s'élèverait sur le lieu même de la bataille où César défit les Helvètes, et elle aurait eu pour objet de célébrer cette victoire, ou plutôt d'en rappeler ultérieurement le souvenir. D'autres ont contesté cette attribution ; mais tout le monde à peu près est d'accord pour reconnaître dans la colonne de Cussy un monument triomphal érigé sur un champ de bataille, au milieu d'un territoire où abondent en effet les sépultures, sans que rien permette de soupçonner l'existence, à cette place ou près de là, d'une ancienne ville[1].

« Comme la colonne de Merten, celle de Cussy, avec des proportions à peu près les mêmes, s'élève sur un soubassement composé de deux étages, le premier carré, le second octogone ; et celui-ci est, comme la partie correspondante du monument de Merten, orné de personnages en pied placés dans des niches ; quant à l'étage carré, il n'a pas de statues à Cussy ; ses flancs sont curvilignes et ses angles rabattus comme ceux d'un tailloir de chapiteau corinthien. La colonne de Cussy se dresse encore aujourd'hui dans son emplacement originaire, mais elle est tronquée par le haut ; elle a perdu une portion de son fût ainsi que son chapiteau, et l'on ne saurait dire si primitivement elle supportait oui ou non un groupe en ronde bosse comme celle de Merten.

« J'ai, dans ce qui précède, essayé de déterminer le caractère de la colonne de Merten. Si une certaine réserve est commandée sur une pareille question, bien plus encore elle s'impose sur les questions autrement obscures de l'origine et de la fin du monument. La colonne de Merten, il est permis de le penser, devait consacrer le souvenir d'une vic-

1. *Rapport sur la colonne de Cussy*, par M. Henri Baudot, dans les *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, 1853.

toire. Soit. Mais quelle est cette victoire? A quel groupe de faits peut-on la rattacher? A quel temps peut-on la rapporter? Au premier siècle appartiennent les conquêtes de César et de ses lieutenants dont il ne saurait être ici question, puis celles de Céréalis sur les Gaulois révoltés et les Germains venus à leur aide (69-70). Au deuxième siècle on ne connaît aucun événement de ce genre. Au troisième se placent de fréquentes agressions des Germains du côté du Rhin et les victoires remportées sur eux par Aurélien, alors simple tribun d'une légion (v. 240), par Gallien (254), par Postume (260), par Probus qui reconquiert, en 277, la frontière du Rhin sur ces barbares, maîtres alors des contrées voisines de la rive gauche du fleuve. Viennent enfin, vers la fin de ce siècle, les victoires de Maximien (287) et de Constance Chlore (297) contre les mêmes ennemis; puis au quatrième siècle les luttes de Constantin (v. 306) et de Constant (v. 342) contre les Francs, du côté de Cologne surtout; et enfin les invasions des Allemands repoussées par Julien (357-359), par Jovin (366), par les généraux de Gratien, Nannienus et Mellobaudes (377). Les alternatives de succès et de revers qui se produisent de part et d'autre, dans ces derniers temps, ont pour principal théâtre les parties de la Gaule qui confinent au cours du Rhin, à la hauteur à peu près de Strasbourg. Vers le commencement du cinquième siècle, enfin, les barrières sont rompues sans retour; les Barbares se répandent dans les Gaules et s'y établissent définitivement. La domination romaine est détruite dans cette contrée.

« Où se fixer dans cette énumération? Comment discerner entre ces faits celui auquel peut se rattacher l'érection de la colonne triomphale de Merten? C'est au troisième siècle et au quatrième que se rapportent ceux qui permettraient à cet égard une hypothèse de quelque valeur. Je me contenterai de dire que le monument est d'un style excellent qui ne peut appartenir qu'à une bonne époque. L'étrange et vraiment inexplicable incorrection constatée dans un des points de sa structure, le mode de superposition des deux étages de son soubassement, pourrait bien n'être après tout

que le résultat d'une erreur de mise en place commise, en l'absence de l'architecte, par des ouvriers qui n'auraient pas compris ses intentions. Les sculptures qui décorent dans ses diverses parties le monument de Merten sont, au point de vue de l'art, d'un très beau caractère, quoique exécutées parfois avec une certaine rudesse, voulue peut-être, pour aider à l'effet d'une ornementation qui devait être vue de loin. Ces considérations, jointes à celle de l'esprit tout payen dans lequel est conçu le monument pour ce qui regarde sa décoration surtout, ne permettent guère de faire descendre sa date jusqu'au quatrième siècle, à moins de la rapporter à la courte période de faveur rendue à l'ancien culte sous l'empereur Julien (361-363). Il y a des raisons sérieuses, on le voit, de fixer pour limite inférieure à cette date, laquelle ne saurait être du deuxième siècle, la fin du troisième. Or le troisième siècle est précisément celui de Probus dont les victoires sur les Barbares dans les provinces du Rhin, à cette époque, paraissent effacer par leur importance et par leur nombre toutes les autres.

« On aurait pu hésiter entre les deux périodes du troisième siècle et du quatrième pour la date d'une victoire à laquelle se rattachât l'origine de la colonne de Merten. Le style et le caractère payen des sculptures qui décorent le monument semblent décider en faveur de la première. J'ajouterai que les empereurs de cette époque portaient la barbe, comme on le voit par leurs médailles[1]. Le rapprochement qu'il est permis de faire entre leur physionomie, d'après ces documents et celui du cavalier de Merten, à la barbe touffue et au nez droit, d'après la tête qu'on pourrait lui attribuer, serait encore en faveur de Probus, dont le profil offre plus particulièrement ces caractères, sur une médaille notamment où l'ajustement de son buste est précisément celui de la statue[2]. Mais on n'est pas absolument certain que la tête barbue trouvée dans la fouille de Merten soit celle du cavalier qui figure dans le groupe équestre placé au sommet du monument.

1. *Médailles impériales*, par H. Cohen, t. V, 1861.
2. *Ibid.*, pl. IX, nº 66.

« On ose à peine énoncer de pareilles hypothèses, loin de pouvoir les discuter. C'est pourtant tout ce qu'il est possible de dire touchant l'origine du monument de Merten. Sur la question de sa destruction, on a quelques faits à relever. Ses restes incomplets ont été trouvés dans des conditions qui permettent de penser que leur enfouissement n'avait pas été exécuté sans quelque soin ; il semble de plus qu'une partie de ses débris avait déjà disparu au moment de cette opération, puisqu'il en manque aujourd'hui qui n'ont pas été recueillis alors et placés avec les autres. Il y a lieu de tirer de là deux conclusions : la première, c'est qu'un certain temps a pu s'écouler entre la destruction du monument, quelles qu'en soient l'époque et la cause, et le moment où a été confié à la terre ce qui en restait ; la seconde, c'est que cet enfouissement a été intentionnel et qu'il a été pratiqué avec certaines précautions, avec une sorte de respect, à ce qu'on peut croire.

« M. Edmond Leblant propose à ce sujet une idée que je n'hésiterai pas à produire sous la garantie d'une pareille autorité ; c'est que les restes du monument de Merten, lesquels pouvaient être l'objet d'une certaine vénération de la part des payens qui voyaient sur ces pierres des images se rapportant à leur culte, auraient été cachés par eux pour les dérober aux recherches des chrétiens. Or, ceux-ci sont les maîtres vers le commencement du quatrième siècle, et dès lors on les voit s'appliquer à détruire, partout où leur action peut s'exercer, les traces et les monuments du paganisme. A leur zèle emporté on pourrait peut-être attribuer le renversement de la colonne monumentale de Merten, s'il n'était pas l'œuvre de vaincus revenant à la charge ; et à la crainte de voir un peu plus tard anéantir par les nouveaux convertis ce qui en restait, se rapporterait l'enfouissement de ses derniers débris. Des monuments célèbres de l'antiquité, la Vénus du Capitole, par exemple, la Vénus de Milo, l'Hercule Mastaï, ont fourni, par les conditions dans lesquelles ils ont été retrouvés, des témoignages de cette double action : l'insulte et la mutilation d'abord, en haine de ce qui rappelait le paganisme ; le soin pieux ensuite de cacher

ce qui en avait échappé, pour le soustraire à une destruction définitive ou à de nouveaux outrages.

« Sans oser présenter sur ces points historiques des conclusions positives, je résumerai les considérations qui précèdent en disant que l'érection de la colonne de Merten, pour célébrer une victoire selon toute apparence, n'est vraisemblablement pas antérieure au troisième siècle, sans pouvoir cependant descendre, on a quelque raison de le croire, jusqu'au quatrième ; et que sa destruction d'abord, l'enfouissement de ses débris ensuite, sont des faits distincts dont le dernier semble devoir se rattacher aux actes qui ont accompagné la propagation du christianisme, à partir du commencement du quatrième siècle, mais dont le premier, tout en pouvant se rapporter à des causes analogues, peut aussi bien être simplement le résultat d'une revanche des vaincus, à une époque et dans des circonstances que nous ignorons absolument.

« Depuis la communication faite à la Société des Antiquaires dans sa séance du 11 décembre 1878, nous avons reçu, touchant un des points essentiels de la question, des renseignements qui méritent, croyons-nous, d'être pris en considération à l'appui et en complément de ce qui vient d'être dit. Dans une première note que M. Cournault, de Nancy, avait eu l'obligeance de nous faire parvenir à l'occasion de cette étude, il nous avait signalé ceux des monuments représentant le cavalier et l'anguipède dont il connaissait l'existence, soit au Musée de Nancy, soit dans d'autres collections de la contrée. Ultérieurement il nous en a indiqué un nouveau qu'il venait de voir chez M. Nessel, à Haguenau, mais sur lequel il ne pouvait nous fournir, de mémoire seulement, que des notions incomplètes. Ce qu'il en disait suffisait d'ailleurs pour donner l'idée d'un morceau important. M. Nessel, sur une demande qui lui fut alors adressée par notre confrère, M. A. de Barthélemy, a envoyé avec la plus grande obligeance tous les renseignements qu'on pouvait désirer à ce sujet [1].

1. Les lettres de M. Nessel étaient accompagnées d'épreuves photographiques qui

« Le groupe du cavalier terrassant l'anguipède est, rappelons-le, la partie caractéristique du monument de Merten. Nous avons cru pouvoir le rapprocher d'un certain nombre de monuments contenant des figures analogues trouvés à diverses époques en Lorraine, en Alsace et dans les pays environnants, et d'un autre morceau du même genre, le seul découvert jusqu'à présent dans une région différente, en Auvergne. Ce dernier spécimen du groupe de l'anguipède et du cavalier était aussi le seul dont la trouvaille eût présenté cette particularité qu'il était, comme celui de Merten, accompagné de débris d'une colonne[1]. De tous les autres monuments analogues, on n'avait que des fragments appartenant aux figures seulement, des morceaux du cavalier, du cheval, de l'anguipède; et l'on ne pouvait proposer que comme une hypothèse très hasardée l'idée que ces groupes provenaient peut-être, ainsi que celui découvert en Auvergne, de monuments dans lesquels ils auraient surmonté une colonne rappelant plus ou moins ce qui avait existé à Merten. Le monument vu par M. Cournault chez M. Nessel justifierait au besoin, dans une certaine mesure, cette supposition. Il comprend, avec le groupe, un fragment de colonne contenant un chapiteau décoré de grandes têtes, et un tronçon du fût y adhérant encore. Il présente en outre dans ses détails certaines particularités dignes d'attention et qu'il convient de signaler. En voici la description :

« Ce monument, en grès rouge des Vosges, a été trouvé, écrit M. Nessel, à Seltz près Lauterbourg, dans la Basse-Alsace. Il est de petite dimension et d'un style barbare, à l'exception des deux têtes de l'anguipède et du cavalier, dont le caractère est assez distingué au contraire pour donner l'idée qu'elles sont d'une autre main que le reste de la composition. Ce qui a été retrouvé du monument consiste en deux morceaux dont la hauteur totale n'est que de $1^{m}26$ seulement; le premier, de $0^{m}58$ de haut, comprenant le

permettent de donner ici une représentation exacte du monument en question.

1. Voir un mémoire intitulé *Le monument de Merten* dans la *Revue archéologique*, 1879, janvier et février.

groupe, le second, de $0^{m}68$, contenant le chapiteau et le fragment du fût de la colonne.



« Dans le groupe, le cavalier a la tête nue et barbue, le corps couvert d'un vêtement collant qui semble un justaucorps ou une cuirasse en cuir, comme dans quelques groupes analogues, notamment dans celui qui a été trouvé en

Auvergne. Il porte en outre, comme celui-ci également, une chlamyde flottante qui couvre ici la poitrine et les épaules. Il a les jambes nues depuis les genoux jusqu'au-dessous des mollets, avec une chaussure qui habille le bas de la jambe et le pied. Le bras droit est levé; et la masse, dans laquelle est taillée assez grossièrement du reste la main fermée, est percée d'un trou où pouvait passer une haste dont cette main aurait été armée. Le cheval est d'une exécution très grossière. Sa tête est notamment monstrueuse et tout à fait difforme. L'animal s'enlève sur les pieds de derrière, et ses jambes de devant posent, comme dans le monument trouvé en Auvergne et dans un autre conservé au musée de Spire, sur les épaules de l'anguipède [1]. Le buste de celui-ci, projeté en avant, porte sur les mains posées à terre ; ses jambes, à partir des genoux, se terminent par des corps de serpents qui rampent sur le sol et finissent par les têtes des reptiles paraissant mordre les pieds de derrière du cheval. Le groupe tout entier a, comme nous venons de le dire, 0^m58 de haut, y compris la plinthe qui le supporte; il a 0^m41 dans sa plus grande longueur, du museau à la naissance de la queue du cheval.

« Pour ce qui est de la colonne, le chapiteau a environ 0^m25 de hauteur, y compris un tailloir dont le plan est celui du tailloir corinthien et qui a 0^m32 de côté. La corbeille est, à sa partie inférieure, décorée de feuillages du milieu desquels s'élèvent quatre tiges terminées en volutes correspondant aux quatre angles du tailloir; et entre celles-ci sont sculptées presque en ronde bosse quatre têtes d'enfants sans caractère déterminé qui, de même que les volutes, s'arrêtent au-dessous du tailloir. Le fragment du fût a, en haut, 0^m18, et, en bas, 0^m20 de diamètre ; il a environ 0^m43 de hauteur, y compris l'astragale composé d'un simple tore. Ce fût est décoré d'imbrications.

« Le petit monument de Seltz emprunte un notable intérêt

1. Voir les planches qui représentent ces deux monuments, le premier dans le *Bulletin du comité historique ; archéologie*, 1850 ; le second dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1863.

à quelques-unes des particularités que nous venons de mentionner. La coexistence du groupe et de la colonne, dans ce monument, rappelle la constitution de celui de Merten et fournit un argument plus significatif que ceux résultant de la trouvaille faite en Auvergne, en faveur de l'idée que ces groupes pourraient généralement provenir de monuments du même genre que ce dernier. Le chapiteau de Seltz, par la présence des quatre grandes têtes décoratives, offre aussi une analogie qui n'est pas sans importance avec le chapiteau de Merten; mais on y observe en même temps cette singularité que, contrairement à ce qui se voit dans un grand nombre de chapiteaux du même genre, les têtes ne s'élèvent pas devant le tailloir et s'arrêtent au-dessous de lui[1]. Dans le groupe de Seltz, enfin, l'anguipède et le cavalier se distinguent de ceux de Merten, le premier par son attitude tout à fait abaissée, le second par son costume. L'un et l'autre, le cavalier surtout, sont remarquables par le soin particulier apporté à l'exécution de la tête. Ce soin évident et la physionomie toute personnelle de la dernière figure ne permettent guère de méconnaître l'intention de faire en quelque sorte de celle-ci un portrait; ce qui donne à l'œuvre un caractère expressément historique et justifie l'appréciation analogue que nous avons faite de la partie correspondante du monument de Merten et de ce monument tout entier. Une dernière observation qu'il n'est pas permis de passer sous silence concerne l'analogie remarquable que, dans quelques-uns de ses traits, le groupe de Seltz présente avec celui qui a été découvert en Auvergne et avec celui qui est conservé aujourd'hui au musée de Spire, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure.

« En nous envoyant les intéressants renseignements qui concernent le monument trouvé à Seltz, M. Nessel nous donne encore quelques indications sur un second morceau du même genre qu'il possède également et qui a été découvert dans la forêt de Haguenau. Celui-ci, dit M. Nessel,

1. Voir à ce sujet le mémoire intitulé *Le monument de Merten* dans la *Revue archéologique*, 1879, janvier et février.

d'un style plus grossier que le monument de Seltz, est moins complet, mais un peu plus grand que lui. L'anguipède paraît avoir disparu du groupe de la forêt de Haguenau; le corps du cheval et celui du cavalier y étant seuls intacts, dit M. Nessel. Le corps du cheval a 0m50 de longueur, le buste du cavalier 0m45 de hauteur y compris la tête de celui-ci, haute à elle seule de 0m15. Cette tête est, suivant M. Nessel, démesurément grosse par rapport à la stature du personnage ; elle est d'ailleurs traitée avec beaucoup plus de soin que le reste du monument et a le même caractère que la tête du cavalier dans le groupe de Seltz. Cette partie du personnage principal est, dit encore M. Nessel, toujours traitée avec une attention particulière dans les groupes de ce genre dont il a vu, ajoute-t-il, un grand nombre dans la contrée. Cette observation mérite d'être relevée.

« Les deux morceaux trouvés à Seltz et à Haguenau et possédés aujourd'hui par M. Nessel portent à 22 le nombre des monuments de ce genre venus à notre connaissance, indépendamment de celui de Merten. Il est très probable que des recherches nouvelles dans les collections publiques et privées et les découvertes ultérieures augmenteront encore ce nombre. L'étude comparative de ces monuments est un sujet encore neuf, très digne de fixer l'attention des archéologues. »

Séance du 15 Janvier.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Journal des Savants, déc. 1878, in-4°.

Société archéologique de Bordeaux, t. IV, 2 livr. in-8°.

Colson (Alex.), *Hercule phallophore*, in-4°.

Correspondance.

M. de Sainte-Marie, consul de France à Raguse, présenté par MM. Renan et de Saulcy, demande à être admis au nombre

des associés correspondants. M. le président désigne MM. de Villefosse, de Barthélemy et Bertrand pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Müntz place sous les yeux de la Société le moulage d'une médaille représentant le célèbre sculpteur, architecte et théoricien florentin, Antonio Averulino, surnommé Filarete. Cette médaille, absolument inconnue jusqu'ici, lui a été communiquée par M. A. Armand. Elle offre, d'un côté, le buste de l'artiste avec l'inscription ANTONIVS AVERLINVS ARCHITECTVS ; de l'autre, elle nous montre un homme assis devant un tronc d'arbre qu'il entr'ouvre au moyen d'un ciseau et dont s'échappent des flots de miel. Autour de lui voltigent des abeilles. Plus loin on aperçoit le soleil, représenté par une tête bouffie. Cette scène est une allusion à l'influence que les bienfaits des grands exercent sur le talent de l'artiste, comme le prouve le vers suivant : VT SOL AVGET APES SIC NOBIS COMODA PRINCEPS.

La facture de la médaille est assez molle. M. Müntz ne serait pas éloigné de l'attribuer à Filarete lui-même. Elle se rapproche beaucoup en effet des portes de bronze de Saint-Pierre de Rome, œuvre authentique du sculpteur-architecte florentin. On ignore l'époque à laquelle elle a été exécutée. On peut seulement dire que Filarete, mort, au dire de Vasari, à l'âge de soixante-neuf ans (en 1465 d'après les uns, en 1469 d'après les autres), y paraît âgé d'une cinquantaine d'années.

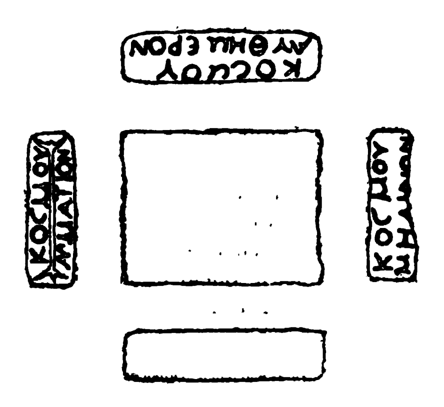
M. Müntz offre également à la Société la photographie de la miniature encore inédite qui se trouve au commencement du traité manuscrit de Filarete (Bibliothèque nationale de Florence), et qui, d'après Vasari, est due à l'artiste lui-même. Le biographe s'exprime ainsi à ce sujet : « Il ritratto d'Antonio è di sua mano nel principio del suo libro, dove insegna a edificare... La quale opera è divisa in ventiquattro libri, e tutta storiata di figure di sua mano. Fu dedicata da

lui, l'anno 1464, al magnifico Piero di Cosimo de' Medici, ed oggi è fra le cose dell' illustrissimo signor duca Cosimo. » Dans cette miniature on voit un architecte (Filarete) donnant des instructions à deux ouvriers dont l'un sculpte la base d'un pilier, tandis que l'autre en détermine l'inclinaison au moyen du fil à plomb.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai reçu de notre confrère M. Jules de Laurière les empreintes d'un cachet d'oculiste qui vient d'être découvert à Arles. Il m'a prié de placer ces empreintes sous vos yeux. Son envoi est accompagné des renseignements suivants :

« Cet objet a été trouvé cette année dans la démolition « d'une maison sur l'emplacement du théâtre antique. C'est « une petite pierre plate, d'un gris verdâtre, genre serpen- « tine, rectangulaire, de 27 millimètres de long sur 22 mil- « limètres de large. Elle est légèrement bombée d'un côté ; « un éclat a enlevé la moitié des lettres sur une tranche. « Trois des côtés sur les épaisseurs portent des inscriptions « grecques ; le quatrième ne porte rien et ne paraît pas « avoir jamais rien reçu. »



« La communication de notre confrère M. de Laurière est

fort intéressante; c'est la première fois qu'on rencontre un cachet d'oculiste avec des légendes grecques. Les inscriptions des tranches contiennent le nom du praticien qui débitait le remède et au-dessous la désignation du remède.

1. ΚΟCΜΟΥ
ΜΗΛΙΝΟΝ

2. ΚΟCΜΟΥ
ΑΥΘΗΜΕΡΟΝ

3. ΚΟCΜΟΥ
ΑΓΜΑΤΙΟΝ (ou ΑΡΜΑΤΙΟΝ) ?

« Ainsi l'inventeur ou le débitant du remède s'appelait Cosmus. Les remèdes qui se vendaient avec son nom sont :

« 1° ΜΗΛΙΝΟΝ. C'est le *melinum* qu'on rencontre souvent sur d'autres cachets, seul ou accompagné des mots : *ad claritatem*, *ad caliginem*, *ad omnem dolorem*, *delacrimatorium* [1]. On pense que ce nom s'appliquait à un collyre de couleur jaunâtre, semblable à celle du coing.

« 2° ΑΥΘΗΜΕΡΟΝ. Le remède *authemerum* est qualifié *ad impetum, lene ex ovo, acre ex aquâ, ad epiphoras et omnem lippitudinem, ex ovo, stactum opobalsamatum ad cicatrices* [2]. Il devait guérir le jour même où on l'employait, ainsi que son nom l'indique. Sur le cachet d'Alluy [3], le nom d'un collyre est accompagné des mots EODEN DIE qui ont probablement la même signification.

« 3° ΑΓΜΑΤΙΟΝ? La lecture de ce mot n'est certaine que pour les six dernières lettres. Peut-être était-ce un onguent pour les fractures? ce qui prouverait que les remèdes indiqués sur ces cachets ne s'appliquent pas uniquement aux maladies d'yeux. Même avec une très bonne empreinte il est difficile de déterminer la valeur de la seconde lettre qui paraît conjuguée avec le A initial. M. Heuzey m'a proposé

1. Grotefend, *Die Stempel der Rœmischen Augenærzte*, nos 26, 48, 73, 88, 92, 94, 105.
2. Grotefend, nos 9, 11, 59, 79, 82.
3. *Bulletin de la Société nivernaise*, I, 252.

d'y voir un monogramme plus compliqué et de lire [MAΓ]-MATION. On sait ce que les anciens entendaient par μάγμα ; c'était la partie solide d'un onguent ou d'un parfum, ce qui restait après l'expression des parties les plus fluides.

« J'ai dit plus haut qu'on ne connaissait pas encore de cachet d'oculiste à légendes grecques, mais on trouve des empreintes grecques sur de petits vases destinés sans doute à contenir des collyres, empreintes produites par des cachets analogues dans la pâte encore molle, avant la cuisson. Ces vases sont de très petites dimensions et leur orifice est très étroit. Tout le monde connaît le vase trouvé à Tarente et portant l'inscription grecque :

IACoNoC
ΛΥΚΙΟΝ

Après avoir appartenu à Tôchon d'Annecy, il était entré dans la collection de M. le docteur Sichel fils; il fait aujourd'hui partie du cabinet de notre confrère M. le commandant R. Mowat. Millin a publié un autre vase exactement semblable, avec la même inscription, et trouvé aussi à Tarente. Panofka en a signalé un 3e exemplaire[1]. Sur un 4e vase provenant, dit-on, de Tarente, on lit :

ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ
ΛΥΚΟΝ

Ἡρακλείου λύκ[ι]ον[2].

Sur un 5e trouvé à Catane, « *in parva olla terracea* », on lit :

ΝΕΙΚΙΑ
ΛΥΚΙΟΝ

Νεικία λύκιον[3].

Sur un 6e vase, en plomb, « *vasculum plumbeum* », provenant d'Athènes et conservé au Musée britannique, on lit :

ΛΥΚΙΟΝ ΠΑΡΑ ΜΟΥΣΑΙΟΥ

λύκιον παρὰ Μουσαίου[4].

1. *C. I. G.*, n° 5779.
2. *C. I. G.*, n° 8512.
3. *C. I. G.*, n° 5681.
4. *C. I. G.*, n° 8556 *b*.

Enfin, sur un 7e petit vase, en terre, d'un gris rougeâtre, qui faisait partie de la collection Raifé, on lisait :

ΛΥΚΙΟΝ

« L'inscription, au lieu d'être imprimée à l'aide d'un cachet, avait été tracée à la pointe. Ce vase n'a pas été décrit dans le catalogue de la vente Raifé ; il a été acheté par M. Sichel. Je dois ce renseignement à M. François Lenormant.

« On sait que le *lycium* ne s'employait pas seulement contre les maladies d'yeux ; c'était une sorte de remède universel.

« On doit remarquer la provenance habituelle de ces petits vases, *en terre*, trouvés tous à Tarente ou à Catane. Les inscriptions qu'ils portent sont conçues comme celles du cachet d'Arles : un nom d'homme au génitif suivi du nom du remède au nominatif. Un petit vase en terre trouvé à Eryx (c'est dire qu'il a la même provenance que les autres) porte le nom de :

ΚΟΕΜΟΥ (avec un epsilon lunaire)

qui certainement est une mauvaise lecture pour Κό[σ]μου. Or *Cosmos* est le nom inscrit sur le cachet d'Arles. Martial cite deux fois le nom d'un certain *Cosmus* renommé pour ses onguents. Marcellus signale quatre remèdes différents qui portaient le nom du médecin *Cosmus ;* il qualifie l'un de ces remèdes ainsi : « *mirificum ad omnia oculorum vitia.* »

« Pour compléter les renseignements qui concernent les estampilles appliquées tantôt sur les récipients, tantôt sur les remèdes eux-mêmes, il faut encore rappeler :

« 1° Un vase conservé à Londres, dont le fond porte en relief les mots suivants : L·IVL·SENSIS·CROCODAS-PAR [1].

« 2° La précieuse découverte de Reims comprenant plusieurs collyres solides, en forme de bâtonnets. Ces bâtonnets portent des estampilles obtenues à l'aide de cachets d'oculiste [2].

1. Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 9 et 10.
2. Sichel, *Nouveau recueil de pierres sigillaires*, p. 72 et 77.

« 3° Le fragment de vase avec inscription en relief, découvert, en 1765, à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône)[1]. Il est malheureusement perdu. Il a été souvent publié, mais toujours inexactement d'après Caylus. Une note que j'ai retrouvée dans les papiers de Calvet, à la Bibliothèque d'Avignon, prouve que l'inscription était ainsi conçue :

CDVRONCLETI
CHELIDOADCAL

C(aii) Duronii Cleti chelido(nium) ad cal(iginem).
Cette lecture est celle de Séguier ; elle mérite donc toute confiance. »

M. Mowat propose de voir le mot ἅιματιον, sur une de ces empreintes qui offre quelques difficultés de lecture, et présente le petit vase, mentionné par M. de Villefosse, qui porte une inscription analogue à celle du cachet. M. Mowat ajoute qu'un oculiste du nom de Cosmus est cité par Marcellus comme possédant un collyre dans lequel entre de l'hématite, ce qui justifierait la lecture ἁιματιον ; ce collyre devait être mélangé dans du vin de Chio non falsifié. Le même remède semble indiqué sur un cachet d'oculiste romain, trouvé à Saint-Privat d'Allier, sur lequel on lit HAEM.

M. Longnon s'exprime dans les termes suivants au sujet de l'emplacement de *Ratomagus*, localité que Ptolémée indique comme le chef-lieu des Silvanectes :

« A propos de la communication que M. de Villefosse vous a faite de l'inscription romaine mentionnant les *vicani Ratumagenses*, je m'occupai ici même de rechercher l'emplacement de *Ratomagus*, chef-lieu des Silvanectes, et, sans me prononcer sur cette délicate question, j'examinai tout d'abord si le nom de cette ancienne localité n'avait pas laissé quelque trace dans la toponomastique de l'ancien diocèse de Senlis[2]. On se souvient que le résultat de mon

1. Comte de Caylus, *Recueil d'antiquités*, VII, 261, pl. LXXIV.
2. Voyez le *Bulletin* de 1878, p. 167-172.

enquête fut de rapprocher du nom de *Ratomagus* la seconde partie de celui de Pondron, jadis Pont-de-Ront. Aujourd'hui simple écart de la commune de Fresnoy-la-Rivière (Oise, arr. de Compiègne, cant. de Crépy), Pondron, où l'on a signalé des sépultures de l'époque mérovingienne, était un lieu de marché au XIIe siècle [1] et il fut jusqu'à la Révolution le siège d'une des circonscriptions paroissiales de l'ancien diocèse de Senlis.

« Cependant j'apportai une certaine réserve dans le rapprochement que je faisais entre le nom de *Ratomagus* et celui de Pont-de-Ront, car ce dernier vocable s'écrivait dès l'an 1133 par un *t* final qu'on ne voit pas ordinairement dans les noms français qui représentent les noms gallo-romains terminés par la racine *magus*. Je constatai toutefois, en passant, qu'il ne fallait peut-être pas attacher une réelle importance à cette consonne qui, dans des textes français du XIIe siècle, dépare déjà la forme régime, écrite alors *dant* au lieu de *dan*, du mot *dans* qui représente le latin *dominus*.

« Aussi suis-je tout heureux de pouvoir mettre aujourd'hui sous les yeux de mes confrères un texte qui prouve qu'aux temps carolingiens Pont-de-Ront était désigné sous le nom de *Rodomum*, forme employée à cette époque au lieu du *Rotomagus* gallo-romain et du *Ratumagos* [2] gaulois. Je

1. *Bulletin* de 1878, p. 168.

2. *Ratumagos* paraît être la notation du nom que les Latins préféraient écrire *Rotomagus*. Ainsi, le nom RATVMACOS se trouve parfois, au lieu de l'ethnique VELIOCAΘI, au revers des monnaies du chef gaulois SVTICOS, qui serait incontestablement le chef des Veliocasses, c'est-à-dire du peuple de Rouen, si l'on en juge par les contrées où l'on trouve ses monnaies; en effet des monnaies, portant le nom de SVTICOS, ont été recueillies en nombre, au dire de M. de Saulcy, à Meulan, ville de l'ancien diocèse de Rouen, tandis que deux pièces isolées ont été trouvées à Louviers et aux environs de ce lieu, situé au diocèse d'Évreux, sur les confins du Roumois (E. Lambert, *Essai sur la numismatique du nord-ouest de la Gaule*, 2e partie [1864], p. 107). Il est vrai que les numismatistes les plus autorisés admettent difficilement la présence d'un nom de ville sur les monnaies gauloises qui, disent-ils, offrent seulement, en dehors des noms de chefs, des ethniques ou des noms de dieux ; dans ce cas, RATVMACOS devrait être regardé comme le nom d'une divinité topique, portant le même vocable que la ville des Veliocasses. On ne doit pas oublier, du reste, que *Ratomagus* est encore, dans la Table de Peutinger, le nom de Rouen (Desjardins, *La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne*, p. 22, col. 1).

veux parler d'un diplôme octroyé en l'an 920 à l'abbaye de Morienval, *Maurimiana Vallis* (au diocèse de Soissons), par le roi Charles le Simple, qui y rappelle, dans les termes qui suivent, une donation faite au susdit monastère, une quarantaine d'années auparavant, par son frère le feu roi Carloman (879-884)[1] :

« Preterea Theodorico, comite venerabili et abbate jam « dicti monasterii deprecante, postea dignus memoria rex « Karlomannus, qui noster fuit frater, sepe dicte congrega« tione in pago Silvanectensi dedit de jure sue proprietatis « fiscum qui vocatur Frasnedus et est situs supra flumen « Altona, in quo habentur mansi septuaginta, in hiis locis « conjacentes, in villa Fenili[2], in villa Rodomo, in villa « Vastense Vicinum[3], in Faberias[4], in Bellenvalle[5], in Vis« teriaco, in Redo. Hec villa est in pago Suessionensi ; sunt « ibi silve tres, ecclesia cum capella, farinarii tres. »

« L'interprétation géographique de ce texte ne donne lieu à aucune difficulté sérieuse. Le centre du fisc de *Frasnedus*, situé sur la rivière *Altona*, est incontestablement représenté aujourd'hui par Fresnoy-la-Rivière, village situé sur l'Automne, affluent de gauche de l'Oise, qu'elle joint près de Verberie, c'est-à-dire par le village même dont dépend encore aujourd'hui Pondron. C'est donc dans le voisinage de Fresnoy-la-Rivière qu'il faut chercher les *villæ conjacentes* entre lesquelles étaient réparties les 70 meix données par le roi Carloman à l'abbaye de Morienval, distante de deux kilomètres au nord de Fresnoy.

« Le nom de *Fenili*, la première de ces *villæ*, a dû d'abord

1. Le diplôme de Charles le Simple a été publié, mais avec quelques inexactitudes pour la partie qui nous intéresse, par dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. IX, p. 546-547. La copie qu'on en trouve dans le Cartulaire de Morienval, du XVIII[e] siècle (f[o] 1 r[o]), conservé à la Bibliothèque nationale sous le n[o] 9987 du fonds latin, nous a permis de rectifier quelques-uns des noms de lieux qu'il renferme.

2. Le texte imprimé donne *Femy*.

3. *Wastente Vicinum* (Bouquet).

4. Dom Bouquet a imprimé *Fallercas* et la copie de la Biblioth. nationale donne la leçon également fautive, semble-t-il, de *Fabertas*.

5. *Bellemale* dans dom Bouquet et dans la copie de la Bibliothèque nationale.

produire *Fenieu* par la vocalisation du *l ;* c'est aujourd'hui Feigneux, chef-lieu d'une commune dont le territoire confine à celui de Fresnoy. *Rodomum* est incontestablement Pondron, ou mieux Pont-de-Ron. *Vastense Vicinum* se retrouve dans *Vattiervoisin,* hameau situé entre Fresnoy et Pondron. *Faberias*, dont le nom serait devenu Favières, a perdu cette dénomination s'il n'a été détruit. *Bellenvallis* est certainement Bellival, hameau de la commune de Béthencourt, situé sur la rive droite de l'Automne, à deux kilomètres au-dessous de Fresnoy. Le nom de *Visteriacum*, Vitry en français, n'est pas parvenu jusqu'à nous, non plus que celui de Rez, *Redum*, et l'on ignore par conséquent le véritable emplacement de ces deux localités. Toutefois, la phrase qui termine le texte que j'ai reproduit plus haut corrobore pleinement ce que je viens de dire relativement à la situation du fisc de *Frasnedus :* elle prouve, en effet, que si, conformément au texte précité, ce fisc faisait partie du Senlisien, — et c'est d'ailleurs de l'ancien diocèse de Senlis que dépendaient Fresnoy, Feigneux, Pondron, Vattiervoisin et Bellival, — une des *villæ* qui formaient ce fisc appartenait néanmoins au Soissonnais, c'est-à-dire à l'ancien diocèse de Soissons, auquel confinent précisément toutes les localités dont l'emplacement vient d'être déterminé. Ainsi que je l'ai dit, on ne connaît plus dans cette contrée de village répondant au nom de Rez (*Redum*), mais ce nom est resté au moins jusqu'au XVIe siècle celui de la vaste forêt de Villers-Cotterêts[1], qui s'étend jusqu'à une lieue à peine de Pondron et qui renferme certainement, dans sa partie nord-ouest, les trois forêts (*silvæ tres*) que le diplôme de 920 dit être situées à *Redum*.

« C'est donc aujourd'hui un fait hors de doute : la formation du nom de Pondron, ou mieux Pont-de-Ron, est complètement analogue à celle de Pont-de-Ruan[2] que porte une

1. M. Alfred Maury (*Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, p. 434) cite un texte de 1537 où la forêt de Villers-Cotterêts est encore appelée « forêt de Retz » (cf. p. 165).

2. Pont-de-Ruan doit la première partie de son nom actuel au pont sur lequel une voie romaine traversait l'Indre.

localité de Touraine désignée à l'époque carolingienne sous le nom de *Rodomum* [1], et antérieurement, c'est-à-dire au VI[e] siècle, sous celui de *Rotomagus* [2]. Rappelons d'autre part que *Rodomum* [3], *Rotomum* [4], *Rotomagus* [5] et *Ratumagus* [6] sont, en remontant la suite des temps, les anciennes formes du nom de la ville de Rouen, et personne ne se refusera à admettre que Pont-de-Ron, au diocèse de Senlis, représente tout au moins une localité antique, homonyme du *Ratomagos* que Ptolémée indique comme le chef-lieu des Silvanectes. Il me sera donc permis de conclure, comme je le faisais en juillet dernier, en déclarant que « en aucun cas, le *Rato-* « *magus* des Silvanectes ne saurait être cherché à Hermes, » et que, « si le nom du *vicus Ratumagus*, mentionné dans l'ins- « cription découverte par M. l'abbé Hamard, devait forcé- « ment, — et je suis porté à le croire, — s'appliquer à « Hermes, il faudrait distinguer ce *Ratumagus* du *Ratomagos* « de Ptolémée. »

M. Flouést, associé correspondant à Orléans, donne les détails suivants sur deux bouterolles gauloises restées inédites jusqu'à ce jour :

« Les pérégrinations des vacances m'avaient empêché jusqu'ici de lire le dernier *Bulletin* (2[e] trim. de 1878) publié par la Société. J'y remarque particulièrement (page 56) la

1. Pont-de-Ruan était au X[e] siècle le chef-lieu d'une viguerie que les actes nomment *vicaria Rodominsis* ou *Rodoninsis* (Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 88-89).

2. Cette forme est donnée par Grégoire de Tours qui nomme Pont-de-Ruan parmi les *vici* qui furent dotés d'une église par saint Brice, évêque de Tours de 397 à 444 (*Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4).

3. *Rodomum* est la forme employée au IX[e] siècle par Hincmar (*Annales Bertiniani*), et au X[e] par Flodoard, pour désigner la ville de Rouen. Richer, qui vivait à la fin du X[e] siècle, écrit *Rhodomum*.

4. ROTOMO CIVITATI, ROTOMO CIV ; telles sont les légendes des triens mérovingiens de Rouen (A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 543 ; cf. Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, p. 149.

5. Cette forme est encore la seule qu'emploient les écrivains de l'époque mérovingienne.

6. Voyez plus haut, p. 92, note 2.

communication faite par M. Alex. Bertrand sur la bouterolle en bronze du fourreau d'une épée gauloise. Il en signale la physionomie orientale, il en précise l'ancienneté ; en montrant qu'elle fournit une preuve nouvelle de l'origine asiatique de nos ancêtres, il en fait ressortir tout l'intérêt pour l'archéologie nationale. Il ajoute, qu'à sa connaissance, il n'a encore été découvert en France que *sept* bouterolles de ce type et qu'elles paraissent y avoir servi en majorité à la protection d'épées en fer, tandis qu'en Allemagne on les rencontre exclusivement associées à des épées de bronze. Je puis accroître de deux unités la statistique commencée par le savant directeur du musée de Saint-Germain.

« L'une des bouterolles dont il ignore l'existence a été recueillie, en 1840, dans le département de l'Ain, à Dompierre, où on a rencontré de nombreuses antiquités : faucilles, haches à ailerons, etc., le tout en bronze et de facture éminemment archaïque. On ne sait rien des conditions de la découverte, ni de l'épée dont elle a terminé le fourreau. Elle fait partie de la belle collection archéologique que la ville d'Orléans doit à la munificence de M. le vicaire général Desnoyers, et elle va quitter le cabinet de ce généreux savant pour aller prendre place dans les vitrines du musée municipal.

« Sans ressembler étroitement à celle que M. Bertrand a acquise de l'antiquaire Lehman, elle appartient néanmoins à la même catégorie. Elle trahit une recherche plus grande de l'élégance, en même temps qu'une meilleure entente de ce qui plaît à l'œil, sans préjudicier au mérite utilitaire. L'élargissement de sa base, harmonieusement délimitée par trois lignes courbes se développant chacune dans une direction différente, en est l'évidente démonstration. Il en est de même de la forme donnée aux *ailettes* : sans nuire aux lois de la symétrie proportionnelle, elle supprime, par une intelligente abréviation, les inconvénients inévitables d'une extension un peu accentuée. Elle est, sous ce rapport, le perfectionnement très réussi des intentions qui s'accusent dans la bouterolle comprise dans la nomenclature insérée

au *Bulletin* et découverte à Quermigny (Côte-d'Or), dans l'un des tumulus de Cosne.

« On remarque qu'à l'inverse de la bouterolle présentée par M. Bertrand, ou de celle dont je vais parler, elle n'avait point été perforée transversalement pour le passage de rivets destinés à la fixer au bois du fourreau. On se demande dès lors comment elle y demeurait attachée. La simple introduction à frottement n'ayant pu la maintenir d'une façon durable, on suppose volontiers l'intervention de ces fils de bronze dont la bouterolle Lehman a conservé quelques vestiges. Le double méplat ovalaire qui termine les ailettes en coupant leur plan général à angle droit, aurait été pour eux un moyen commode d'arrêt et de fixité ; mais je dois déclarer que, s'ils ont existé, ils n'ont laissé ni empreinte ni trace d'aucune sorte sur la partie du métal qu'ils auraient recouverte.

« Ma seconde bouterolle est encore plus intéressante. Elle fait partie du riche cabinet de M. L. Vallentin, juge d'instruction à Montélimar, qui m'a très obligeamment permis de la dessiner avec la magnifique épée de bronze à laquelle elle était associée. Épée et bouterolle ont été rencontrées ensemble, vers 1858, à la Laupie, canton de Marsanne (Drôme), au cours de travaux agricoles. On a négligé de vérifier les causes de leur enfouissement.

« Cette deuxième bouterolle se rapproche plus que celle de M. l'abbé Desnoyers du type mis en relief par M. Bertrand et, plus encore peut-être, de celle dont Von Sacken a donné la figure au n° 10 de la 19° planche de son grand mémoire sur le cimetière de Hallstatt. Moins soucieux de l'élégance et de la commodité des courbes resserrées dans un étroit espace, son fabricant a résolûment pris son parti de la projection traditionnelle des ailettes. Il n'a même pas cherché à en atténuer l'incommodité en dirigeant leur expansion dans le sens de la hauteur, comme dans la bouterolle Lehman. Il les a maintenues horizontales avec une rigueur de principe autorisant à croire que le fourreau muni d'un semblable appendice devait tout accrocher de la façon la plus gênante.

« La découverte de la Laupie atténue un peu la portée des inductions comparatives faites par M. Bertrand. Sa bouterolle protégeait en effet, comme celle du tumulus de Baresia (Jura) et comme celles d'Allemagne, la pointe d'une épée *en bronze*. Cette épée, d'une admirable conservation, est à crans et à nervure marginale. Elle rentre ainsi très nettement dans cette série primordiale d'armes en métal qui a propagé jusque sur le territoire transalpin l'influence de l'Orient. Elle présente un double taillant et mesure une longueur totale de 0m78. Si sa lame, rétrécie au-dessous des crans et s'élargissant ensuite pour se rétrécir encore avant de finir en une pointe mousse, mérite d'être remarquée, la soie, dont toutes les particularités et les contours sont demeurés intacts, est plus digne encore d'arrêter l'attention.

« Longue de 0m12, elle est plate et élargie. Sa configuration sinueuse laisse supposer qu'elle n'était pas faite pour se perdre dans une massive poignée de métal l'enveloppant de toutes parts. Il est plus vraisemblable qu'en outre du volumineux pommeau à incrustations qu'a fait connaître la station de Hallstatt, elle comportait, sur chacune de ses faces, un simple placage d'ivoire, de corne ou de bois dur. L'adhérence en était garantie par les trois rivets disposés en triangle qui la traversent encore et par cette nervure s'allongeant vers sa partie initiale en forme de dent très aiguë.

« Ce type d'épée en bronze, assez fréquent, paraît-il, dans la vallée du Danube, en Allemagne et en Autriche, est également connu en France, où il est représenté notamment par l'épée du tumulus de Baresia et par celle que M. de Bonstetten a mentionnée dans son essai sur les dolmens, comme extraite à Miers (Lot), de la sépulture mégalithique de Peyro-Levade. C'est de lui que procèdent les épées en fer de ces tumulus de Bourgogne dont je fais une étude spéciale. Ces grandes *spathæ*, dont Diodore et Tite-Live ont parlé, n'en sont même, ainsi que je l'ai dit en 1872 dans ma note sur les sépultures de Veuxhaulles, que la fidèle reproduction en un métal nouveau. Elles témoignent de la substitution progressive et sans secousse du fer au bronze, en montrant

qu'on a continué, tout en appliquant le fer, à respecter des formes consacrées par un long usage et protégées par la faveur universelle. »

M. Duplessis lit une étude sur plusieurs estampes de la collection de lord Lothian, destinées à accompagner *la Ruine des nobles hommes et femmes*, de Boccace, publiée par Colard Mantion en 1476. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

Séance du 22 Janvier.

Présidence de M. L. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. de 1878, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, 1re livr. in-8°.

Revue épigraphique du midi de la France, n° 5, in-8°.

Creuly (le Gal). *Liste des noms supposés gaulois, tirés des inscriptions*, in-8°.

Daremberg et Saglio (Ed.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, in-4°.

Duchesne (l'abbé) et Bayet (M.). *Mission au Mont-Athos*, in-8°.

Travaux.

M. de Longuemar, associé correspondant à Poitiers, soumet à la Société les moulages : 1° d'un mascaron dans lequel il croit reconnaître les traits de Socrate ; d'une lampe représentant une grenouille, avec la légende ЄΓѠ ΑΝΑCΤΑCΙC ЄΙΜΙ. — M. Heuzey fait remarquer que le mascaron figure une tête de Silène aussi bien qu'une tête de Socrate. — M. Mowat rappelle que la légende de la lampe est tirée de l'évangile de saint Jean, XI, 25. — M. Le Blant ayant émis le vœu que la Société donnât un dessin de cet objet, dont

un second exemplaire est au Musée de Turin, il est prié de rédiger une note qui sera publiée dans les Mémoires. — M. de Villefosse signale le dessin d'une troisième lampe au type de la grenouille, conservée jadis dans la collection de l'abbé Greppo ; il en a rencontré un dessin dans les portefeuilles de Muret, à la Bibliothèque nationale.

M. Bertrand dépose sur le bureau la photographie d'anneaux et bijoux découverts dans un tumulus, à Lunkhafen, à 12 kilomètres de Zurich ; M. le Dr Keller, associé correspondant étranger, à qui on doit cette communication, doit envoyer à la Société une note sur cette trouvaille.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« M. Quantin, archiviste de l'Yonne, a fait parvenir à la Commission de la topographie des Gaules l'empreinte d'une borne milliaire récemment découverte et conservée au Musée d'Auxerre. Cette borne ou fragment de borne a été trouvée sur le bord et à 20 mètres de la voie d'Autun à Troyes par Auxerre, commune de Prégilbert, canton de Vermanton (Yonne), lieu dit la Côte d'Yonne, dans la propriété du sieur Germain Chevillard. Elle ne consiste plus que dans la face antérieure ; l'autre face a été tranchée à vif ; son diamètre ou épaisseur est de 0,15 ; sa hauteur de 0,71.

« On lit sur cette borne :

IMPCAESM · CAS
SI//NIO · LATINIO
POSTVMO · PFINV//
AVG · PFMAXGER
MAX·TR·P·COS·II·P·P·

AED·ı/////B·AB·AVG

M·P·LXXII

A la fin de la 3e ligne, après INV, il y a une trace de lettre qui semble appartenir à un I surmonté d'un petit c, à un P ou à un F ; cela est très douteux. — A la 7e ligne, il faut

lire LXXII et non pas LXXIII. Un des deux X a été gravé sur un I qui ne doit pas être compté.

« La transcription du texte n'offre aucune difficulté pour les cinq premières lignes :

« Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Cassi[a]nio Latinio Postumo P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto), p(onti)f(ici) max(imo), Ger(manico) max(imo), tr(ibuniciae) p(otestatis), co(n)suli iterùm, p(atri) p(atriae).

« Mais à la 6e ligne on est arrêté par la lacune qui suit les lettres AED. Une cassure de la pierre a emporté trois lettres. C'est un nom de lieu qui manque en cet endroit; l'énumération des titres impériaux est terminée et il y avait là le nom d'une localité placée à 72 milles d'Autun, comme le prouvent les mots qui suivent. La base de la haste de la première des lettres est encore très visible et peut parfaitement convenir à un F. Je suppose qu'il y avait ensuite un I, puis NI conjugués ; soit F[*ini*]B ; et je transcris ainsi les deux dernières lignes :

Aed(uorum) F[*ini*]b(us) ab Aug(ustoduno)
m(illia) p(assuum) LXXII.

Il faut dans ce cas admettre l'existence d'un *Fines* des Eduens dans le voisinage de la localité où la borne a été découverte. L'endroit où la voie romaine franchit l'Yonne, un peu au-dessus de Prégilbert, entre Sainte-Pallaye et Bazarne, me paraît convenir très bien à une limite de territoire. D'un autre côté, si en partant d'Autun et en suivant la voie d'Auxerre, dont le tracé est parfaitement connu [1], on mesure les milles sur le terrain, on arrive à Sainte-Pallaye avec 71 milles. Or de Sainte-Pallaye au passage de l'Yonne il y a encore un petit espace dont il faut tenir compte ; on admettra bien aussi qu'en mesurant avec un compas une distance aussi considérable que celle qui sépare Autun de l'endroit en question, on ait pu perdre quelques mètres, surtout si on se rappelle les courbes de la voie,

1. Elle est indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, 360, 361 ; et sur la *Table de Peutinger*, segm. I. Cf. texte de M. Ern. Desjardins, p. 29 et 30 ; elle a été entièrement retrouvée sur le terrain. Voir la carte de l'état-major, feuille 111.

principalement depuis Avallon. Ces considérations me portent à adopter LXXII comme étant le chiffre officiel des milles depuis Autun jusqu'au passage de l'Yonne.

« On sait que le long des voies antiques les distances étaient toujours calculées dans l'intérieur d'une civitas en prenant le chef-lieu comme point de départ; c'est un fait parfaitement établi et qui n'a pas besoin d'être démontré. Comme sur notre borne la lecture AB·AVG(ustoduno) est certaine, les distances étaient donc comptées depuis Autun. D'où on peut conclure qu'à l'époque de Postume, à la fin du IIIe siècle, Prégilbert et Sainte-Pallaye étaient en pays éduen et que la civitas d'Autun s'étendait de ce côté jusqu'à l'Yonne.

« On m'objectera peut-être que ce pays n'appartenait pas au diocèse d'Autun avant la Révolution et que l'ancien diocèse d'Auxerre s'étendait jusqu'à Merry-sur-Yonne et Saint-Moré. Mon ami M. Auguste Longnon m'a même fait remarquer que cet état de choses était fort ancien puisqu'il existait déjà à la fin du VIe siècle, du temps de saint Aunaire. En effet, dans un règlement de cet évêque, qui a été fait vers l'année 590 [1], parmi les paroisses de la civitas Autissiodorensis, on trouve citées : *Corae vicus* (Saint-Moré?) et *Accolacus* (Accolay) ; je ne parle pas de *Matriacus* (Merry-sur-Yonne) qui est sur la rive gauche de l'Yonne et par conséquent se trouvait en dehors de l'ancienne limite de la civitas Æduorum.

« A cela je crois pouvoir répondre que la borne de Prégilbert a été élevée en 258 ou 259 de notre ère, c'est-à-dire au moins 300 ans avant le règlement de saint Aunaire. Pendant ces trois siècles, les divisions ecclésiastiques et administratives ont subi des changements notables dans tout ce pays. A la fin du Ve siècle, l'élévation de Nevers au rang de ville épiscopale amena forcément dans les cités voisines un remaniement de territoire. La nouvelle cité était un démembrement de celle d'Auxerre ; il est tout naturel de supposer

1. L'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, nouvelle édition par Challe et Quantin, 1848, I, 124 ; IV, 2.

qu'on donna à Auxerre, en compensation de ce qu'on lui prenait, quelques portions des territoires voisins. C'est, je présume, à cette époque que toute la pointe de terrain qui s'étend entre la Cure et l'Yonne, depuis Merry et Saint-Moré jusqu'au confluent des deux rivières, aura été enlevée à la cité d'Autun. J'ajoute qu'au commencement du VIe siècle ce territoire se trouvait sur les confins du royaume des Francs et du royaume des Bourguignons, et il est très possible que, par suite des partages qui eurent lieu alors entre les descendants de Clovis, les limites des diocèses aient été modifiées.

« La borne de Prégilbert, si mes restitutions sont admises, soulève donc une intéressante question de géographie ancienne. C'est la 9e borne connue de l'empereur Postume. »

M. Heuzey présente un bronze antique récemment acquis par le Musée du Louvre ; il y voit la représentation de l'esclave Syrien, personnage comique qui paraît dans toutes les comédies antiques. Les terres cuites fournissent un certain nombre de types analogues à ce personnage grotesque, peu étudié jusqu'ici.

M. Duplessis fait une seconde lecture de son mémoire sur plusieurs estampes du XVe siècle de la collection de lord Lothian.

Séance du 5 Février.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société de l'Art français, années 1875 à 1878, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, n° 10, in-8°.

Nouvelles archives de l'art français, années 1876 à 1878, in-8°.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 1648-1793, t. I, in-8°.

Revue africaine, n° 130, in-8°.

The numismatic chronicle, années 1876, 1877, 1878, in-8°.

CAMERA (Matteo). *Importante scoperta del famoso Tarêno di Amalfi e di un altra moneta inedita del doge Mansoni III*, in-8°.

CASATI (Charles). *Notice sur le musée du château de Rosenborgh, en Danemark*, in-8°.

DELISLE (Léopold). *Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine, inédite, du Pentateuque*, in-fol.

DESCHAMPS DE PAS (L.). *Quelques monnaies inédites*, in-8°.

DORMANS (Stanislas). *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, 974-1506, in-fol.

FÉLIBIEN (André). *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royales et bâtimens de France*, in-8°.

LIMBURG-STIRUM (le comte Th. DE). *Coutumes des pays et comté de Flandre, quartier de Gand*, t. III, in-4°.

MICHEL (Edmond). *Monuments du Gâtinais*, 7e fasc., in-4°.

MOSSMANN (X.). *Les origines du théâtre à Colmar*, in-8°.

Correspondance.

M. de Liesville, présenté par MM. de Longpérier et de Saulcy, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Villefosse, Aubert et Mowat pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Longnon, trésorier, lit un rapport sur les recettes et les dépenses de l'exercice de 1878. Des remerciements sont votés à M. Longnon.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Kœnigswarter, décédé. MM. de Montaiglon et Müntz lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Corroyer et l'abbé Duchesne. On passe au vote, et M. Corroyer ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président le

proclame membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

M. de Villefosse lit ensuite trois rapports favorables, au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Voulot, Delaville-Leroulx et de Sainte-Marie. On passe au vote et chacun de ces candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame associés correspondants nationaux : M. Voulot, à Épinal ; M. Delaville-Leroulx, à Monts (Indre-et-Loire) ; et M. de Sainte-Marie, à Raguse (Dalmatie).

M. Alex. Bertrand annonce qu'une inscription importante, dans laquelle Domitius Ahenobarbus énumère les nations vaincues, a été retrouvée aux environs de Vence, dans les Alpes. L'authenticité de cette inscription, déjà publiée, mais d'une manière défectueuse, a été contestée par M. Mommsen, qui ne l'a pas vue. Dès que la fonte des neiges permettra de l'enlever et de la transporter au Musée de Saint-Germain, le texte en sera communiqué à la Société.

M. Le Blant lit une note sur plusieurs lampes représentant une grenouille. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. le comte Riant dépose sur le bureau un objet en métal provenant d'un reliquaire qui faisait partie du trésor de l'abbaye de Montiérender.

Séance du 12 Février.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. III, 1er et 2e fasc., in-4°.

Journal des Savants, janvier 1879, in-4°.

Report presented to the Cambridge Antiquarian Society, 25 mai 1878, in-8°.

Revue savoisienne, 19e année, in-4°.

Cougny (Edm.). *Extrait des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. I, in-8°.

Engel (Arthur). *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace*, n° 7, in-8°.

— *Étude sur les grandes collections numismatiques de l'Allemagne*, in-8°.

Luce (Siméon). *Chroniques de Froissart*, t. VII, in-8°.

Rabut (Laurent). *Lettre sur la sigillographie savoyarde*, in-8°.

Robiou (Félix). *Observations critiques sur l'archéologie dite préhistorique, spécialement en ce qui concerne la race celtique*, in-8°.

Roman (Joseph). *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart*, in-8°.

Ruble (le baron A. de). *Mémoires inédits de Michel de la Huguerie*, in-8°.

Witte (le baron J. de). *Catalogue de la collection d'antiquités de feu Charles Paravey*, in-8°.

Correspondance.

M. Voulot, conservateur du Musée, à Épinal, adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. Courajod présente la photographie d'un bas-relief de la renaissance italienne, en terre cuite, récemment apporté d'Italie, appartenant au musée de Berlin ; il rappelle que cette œuvre a été attribuée à Verocchio, puis à Rosellino.

M. Demay communique à la Société, au nom de M. Bruel, sept enseignes de pèlerinage, cousues sur un feuillet de parchemin, et ayant appartenu, l'écriture au verso l'atteste, à Charlotte-Magdeleine de Beauvarlet (écriture du xvie s.).

Leur gravure et le caractère des inscriptions en minuscule gothique reportent ces petits monuments au xve et au xvie siècle. Tout en restant analogues par l'imagerie aux plombs historiés trouvés de nos jours dans la Seine, ces

pieuses figures en diffèrent par le métal, qui est d'argent, et par le genre de fabrication. Au lieu d'être fondues, elles ont été obtenues par le procédé de l'estampage.

On ne peut établir avec certitude que la provenance de trois d'entre elles : Boulogne, Rue ? et Saint-Valery. Probablement le tout doit être attribué à des pèlerinages picards ; mais nous manquons à ce sujet de renseignements assez précis.

En voici la courte description :

1° Boulogne. — Dans une nef portant un petit château à l'avant et à l'arrière, percée de trois sabords fermés, la Vierge assise tient d'une main une pomme et de l'autre un vase à pied et à couvercle. La pomme semblerait indiquer la présence de l'enfant Jésus ; on ne le distingue pas. Pour légende, le mot Boulo-ngne coupé en deux portions par une coquille.

2° Une autre Vierge, tenant l'enfant Jésus et lui présentant une pomme, est assise également comme la précédente dans une nef à deux châteaux, celui de gauche surmonté d'une bannière. Cette image, recouverte d'une sorte de pâte teintée de couleurs au naturel, est entourée d'un cercle orné de saillies rondes imitant des pierres fines enchâssées. Aux quatre angles de la plaque on remarque une grenade.

3° Le Christ sur une croix fleuronnée. Au-dessus des branches transversales, le titulus IN-RI, et au-dessous des mêmes branches le mot R-VE ?

4° Saint-Valery. — Un religieux debout, nimbé, crossé, le capuchon sur la tête, tenant un livre. Légende : *Saint-Vallery*.

5° Un religieux, semblable au précédent, debout sur une terrasse plantée, est accosté des lettres S BL ?

6° Sainte Catherine debout, couronnée et nimbée, les cheveux flottants comme il convient à une vierge, tenant un livre et une épée, accostée de son attribut ordinaire, la roue, foule aux pieds un personnage couronné et portant le sceptre ; c'est le césar Maxime, son persécuteur. En haut, une fleur de lys ; au bas, une rose semble indiquer un pays sous la domination anglaise. Sans légende.

7° Saint Nicolas debout en évêque, c'est-à-dire crossé, mitré et revêtu de la chasuble, ressuscite les trois petits clercs. A ses pieds à senestre se trouve un priant. De la légende, on ne distingue que l'S initiale.

M. Morand, associé correspondant à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), communique les croquis de deux pierres sculptées qui existent dans la commune de Carly (arrondissement de Boulogne-sur-Mer)[1].

Ces dessins ont été exécutés, il y a une douzaine d'années, par un antiquaire anglais. Selon lui, ces débris sont gallo-romains. Le premier, en forme d'autel, est placé dans le cimetière de Carly, en face du portail occidental de l'église. Les moulures, quoique dégradées par le temps, sont assez prononcées pour en déterminer le caractère. Le second monument se compose d'une base de colonne, décorée d'écailles, qui a été renversée pour permettre de creuser un bénitier. On le montre aux curieux dans une ferme de la commune de Carly. M. Morand signale aussi un autre monument existant dans l'église elle-même et que l'on regarde comme l'un des plus précieux fonts baptismaux du XIIe siècle, dans le Boulonnais. Il est d'une parfaite conservation.

Il est donné lecture d'une note de M. Voulot, associé correspondant à Épinal (Vosges), sur une inscription antique conservée dans le parc de Bazoilles, qui a fait l'objet d'une communication de M. Héron de Villefosse (*Bull.* 1878, p. 211). La Société estime que ces nouvelles observations ne permettent pas d'infirmer l'opinion proposée par notre confrère.

Il est ensuite donné lecture d'une notice de M. Voulot sur l'église Saint-Maurice d'Épinal. A ce sujet, notre correspondant signale deux têtes, celles du soleil et de la lune, qui se détachent d'une ogive en saillie qui, jadis, encadrait un

1. Carly est le *Quertiliacum* du diplôme d'Héribert, dans le Cartulaire de Folquin, pages 112 et 113 de l'édition donnée par M. Guérard, et il a causé des confusions dans les tables de cette édition où l'on en fait un lieu de l'arrondissement de Saint-Omer, *Clarques*, aussi bien que le *Carly* du Boulonnais.

crucifix ; il croit y retrouver une preuve, au XIIIe siècle, de l'adoration des astres. — M. de Montaiglon fait observer que le soleil et la lune accompagnent constamment le crucifix sur les représentations figurées du drame du calvaire ; il n'y a donc là à chercher aucune trace de réminiscence idolâtrique.

M. Riant a la parole pour la communication suivante :

« J'ai eu, il y a quelque temps, l'honneur de faire passer sous les yeux de la Compagnie une petite pièce du trésor de l'église (autrefois abbaye) de Montiérender (arr. de Vassy, Haute-Marne), pièce dont je dois la communication à M. le chanoine Lucot, archiprêtre de Châlons-sur-Marne.



« C'est une capsule cylindrique en cuivre, d'un travail très grossier et mesurant 0m025 de diamètre, sur 0m015 de hauteur. Sur la partie supérieure de la capsule est soudé un petit anneau de même métal ; autour du cylindre, une main très inhabile a tracé, en creux assez profond, l'inscription suivante :

« Cette inscription est grecque, et, au premier abord, on est tenté d'en conclure que l'objet en question est tout ce qui nous reste d'un reliquaire plus considérable, rapporté d'Orient à Montiérender, soit par saint Bercaire, abbé de ce

monastère, qui alla en Terre Sainte en 678, soit plutôt à la suite de la quatrième croisade, qui remplit la Champagne de trésors pieux volés à Constantinople.

« Il est difficile cependant d'établir nettement la destination de la capsule : ce n'est pas, à elle seule, un petit reliquaire dont il manquerait le couvercle, car en ce cas l'inscription aurait été gravée à l'envers, et l'anneau se trouverait fixé sur la partie qui aurait dû servir de fond.

« Je ne crois pas non plus que ce soit le bouchon d'un flacon de verre, contenant un liquide ou une poussière quelconque, et destiné à être suspendu par l'anneau, car il n'y a à l'intérieur de la capsule ni pas de vis ni arrêt quelconque qui pût empêcher le flacon, une fois suspendu, de tomber de son bouchon.

« J'inclinerais plutôt à croire que c'est la monture grossière d'un os cylindrique, un fragment de *radius* ou de *péroné*, dont on avait entré à force ou scellé l'extrémité au fond de la capsule. L'anneau servait à suspendre l'os, ainsi monté, dans quelque reliquaire en forme de lanterne, les jours d'ostension solennelle. Le *cubitus* de saint Étienne, à Châlons, est monté de cette façon, quoique bien plus richement. Il en est de même d'un os métacarpien de saint Nicolas conservé dans un couvent de Châlons ; seulement la monture de ce dernier a perdu son anneau.

« La grossièreté et le peu de valeur de la capsule montrent que la relique qu'elle servait à suspendre ne devait provenir que d'un saint obscur : en cherchant à lire l'inscription, il faudra tenir compte de cette remarque.

« Quant à l'âge de l'objet et au lieu où il a été fabriqué, ce sont deux points qu'il est impossible de déterminer exactement. Je crois cependant le travail ancien, et, sur le couvercle, dans l'axe de l'anneau et au-dessus de l'intervalle qui sépare les deux mots, j'ai cru, un instant, pouvoir lire la date grecque ϛψιέ (6715), qui correspond à 1207 ; mais, si cette date a jamais existé, elle est, en tout cas, à peu près illisible ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est probable que la capsule et l'inscription ont été faites en Orient, mais par un ouvrier absolument barbare.

« Quant à l'inscription, elle se compose de la croix habituelle suivie des mots :

Ο ΑΓΙΟΣ

suffisamment reconnaissables, bien que l'A manque de sa barre transversale, et enfin d'un nom de saint très certainement terminé en

ΙΝΟΣ

Ce nom a longuement exercé ma patience : on peut y lire à peu près tout ce qu'on veut, d'abord :

ΔΑΜΙΝΟΣ

en admettant que la première lettre équivaille à un Δ superposant un A sans barre, et en ne tenant pas compte de deux traits très nets qui ornent le jambage gauche de cette lettre ; ce serait la lecture la plus simple ; la deuxième lettre serait un M du moyen âge, semblable à ceux que donne le *Corpus inscr. græc.*, nos 8725, 8735, 8760. On aurait alors, en ajoutant un A, Δαμίανος, saint Damien, non point celui du canon de la messe (dont les reliques appartiennent à la catégorie des objets lipsanographiques de premier ordre et se trouvent rarement sans celles de saint Cosme, son compagnon), mais l'un de ses sept homonymes, honorés dans la liturgie grecque.

« J'avoue cependant que cette lecture n'est pas entièrement satisfaisante ; elle ajoute et retranche peut-être plus qu'il n'est permis ; peut-être faudrait-il tenir compte des deux traits horizontaux que porte le jambage gauche de la première lettre et y voir un Π initial : la première lettre donnerait alors ΠΑ ; dans le trait suivant je trouverais certainement Π et peut-être ΠΥ ; dans celui d'ensuite Λ, et je lirais le mot entier

ΠΑΠΛΙΝΟΣ ou ΠΑΠΥΛΙΝΟΣ

« La relique dont la capsule aurait été la monture proviendrait donc de saint Papylin, martyr, dont la fête tombe le 16 mai (*AA. SS. Boll.*, 16 mai, III, 573). Mais je ne présente cette dernière hypothèse que sous les plus amples réserves[1]. »

1. On pourrait y voir aussi ΔΑΜΣΙΝΟΣ pour *Damasinos* (Δαμασχῆνος), en suppléant deux lettres. ΠΑΜΛΙΝΟΣ (pour *Pamphilinos?*) donnerait une lecture satisfaisante ; mais ce nom ne se trouve pas dans les Ménées.

Séance du 19 Février.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XXXIII, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, n° 12, in-8°.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, 16e année, nos 7 à 12, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 508, in-8°.

— *et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XII, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XV et atlas, in-8°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, t. XVIII, in-8°.

Blosseville (le marquis de). *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, in-4°.

Maitre (Léon). *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, in-4°.

Robert (P.-Ch.). *Étude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux*, in-8°.

Correspondance.

M. Robiou, professeur à la Faculté de Rennes, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand, sollicite le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. V. Guérin, Rey et Egger pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Victor Guérin, au nom de la Commission des fonds, fait un rapport sur l'exercice clos, dans lequel il constate la bonne tenue des livres, la régularité des comptes et l'état très satisfaisant des finances de la Société.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à l'impression d'une notice de M. Le Blant sur des lampes offrant la représentation d'une grenouille. On passe au vote, et les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), sans entrer dans les questions controversées de l'âge du bronze et de l'âge du fer, désire donner communication à la Société de renseignements que M. le comte de Wurmbrand, archéologue autrichien, vient de lui adresser sur des essais de fabrication de bronzes dits préhistoriques.

« M. le baron Uchatius, métallurgiste d'une grande compétence, inventeur du bronze d'acier pour la fonte des canons, constata que les bronzes préhistoriques, notamment les épées, présentaient les qualités de dureté et d'élasticité qu'il était parvenu à donner au métal qu'il avait composé.

« Sur le modèle d'une épée qui lui avait été confiée par M. le baron de Sacken, il réussit à faire fabriquer, à l'arsenal de Vienne, une arme identique, non-seulement comme composition chimique, mais offrant la même dureté, nécessaire pour obtenir un tranchant acéré, et la même élasticité pour que le métal ne soit pas cassant. M. le baron Uchatius arriva à ce résultat en employant l'énorme pression que l'outillage moderne met à sa disposition pour la fabrication de son bronze. Il obtint cependant, sans cette pression, une autre épée, montrant les mêmes qualités, par la refonte de morceaux d'anciens bronzes que lui avait remis M. de Wurmbrand.

« De ces essais, il est résulté pour ces deux savants la conviction que la production du bronze préhistorique, sans s'occuper de la rareté du mineral d'étain, constituait un secret métallurgique très complexe, exigeant des procédés de fabrication compliqués. Il a été reconnu également, qu'étant données les conditions du métal reporté au prétendu âge du bronze, l'ornementation sur beaucoup d'objets n'a pu être gravée qu'à l'aide d'outils en acier.

« D'un autre côté, M. de Wurmbrand a voulu se rendre

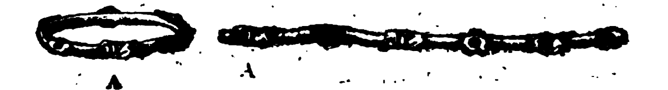
compte de la facilité de fabriquer le fer avec les moyens les plus primitifs.

« Ayant su qu'en Carinthie on avait découvert des fonderies de fer très anciennes, évidemment antéromaines, il se rendit sur les lieux, examina les vestiges et reconnut qu'elles ne se composaient que de deux fosses à côté l'une de l'autre. Une première, de 3 pieds de profondeur, servant de fourneau de grillage ; une seconde, un peu plus profonde, pour la fonte du minerai, sans aucun canal pour attirer l'air au fond du creux. On suivit les mêmes indications, en ayant soin de revêtir les parois des fosses de terre glaise. Après le grillage dans la première fosse, le minerai fut placé dans la seconde par couches alternant avec des couches de charbon et recouvert de bois frais et allumé. Un simple soufflet servit pour activer le feu, ce fut tout le travail. Au bout de 48 heures, on retira de la fosse 25 livres de fer, si pur qu'on le fit forger de suite en pointes de lances.

« Ce fer est d'excellente qualité, et par le martelage et le refroidissement dans l'eau s'acière facilement. Le fer du Norique jouissait, on le sait, d'une grande réputation dans l'antiquité.

« De la priorité contestable de la connaissance du bronze sur la connaissance du fer ressortirait cette singulière anomalie : que les hommes auraient débuté par une métallurgie savante, alliage et fabrication, dont un des éléments est relativement peu abondant et l'autre rare, pour arriver à une métallurgie comparativement simple et facile, dont les éléments se rencontrent presque partout. »

M. Saglio présente une bague en or dont voici le dessin : Ce bijou, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe s., porte la devise : *Je le di*. Il a été trouvé à Bullou, canton de Brou (Eure-et-Loir).



M. Quicherat montre à la Société un dessin qui lui a été envoyé par M. Borrel, architecte à Moutiers (Savoie), et qui représente divers objets trouvés dans une sépulture antique de la Tarentaise. Le lieu de la découverte est près de Saint-Marcel, entre Moutiers et Aime, le long de la voie romaine qui conduisait, par l'Alpe Graïe, de Milan à Vienne. Une fosse parementée de dalles contenait, outre de nombreux fragments de poterie rouge lustrée, une bassine de bronze en forme de cylindre un peu ovale et munie d'un bord rabattu. Le fond est légèrement bombé ; la hauteur des parois est de 0^m11, la largeur à l'intérieur de 0^m184 sur le grand axe et de 0^m168 sur le petit. Ce vase est d'une seule pièce, sans trace de soudure ni de rivure. C'est un ustensile de cuisine qui a été approprié à l'usage d'urne cinéraire, car tel était son emploi. On l'a trouvé rempli de cendres, de débris de charbon et d'ossements entre lesquels avaient été déposées deux ampoules de verre et un petit flacon ansé de terre commune, mais d'un travail très soigné.

Sur l'un des tessons de poterie rouge qui entouraient l'urne cinéraire, était estampillé un nom dont il ne reste que les lettres AVIZ.

A ces renseignements, fournis à M. Quicherat par M. Borrel, cet archéologue a joint la figuration d'un fragment d'inscription retiré récemment de la démolition d'une maison, à Aime. Malgré la mutilation de la pierre, on lit les mots :

... AVG·DIVI MAG
... NTONINI PII
..... VI·SEPT
TI

M. Léon Renier, à qui ils ont été montrés, y a reconnu les titres de l'empereur Héliogabale.

Après cette communication, M. Quicherat fait à la Société la proposition, qu'elle accepte, d'insérer dans son *Bulletin* le texte d'un document du moyen âge qui a le plus grand rapport avec l'acte si curieux de la visite des corps saints de l'église Saint-Nizier de Lyon, envoyé par M. Guigue et

imprimé dans le *Bulletin* de 1876 (p. 145). C'est encore une visite de corps saints, mais plus ancienne de vingt ans, et qui se fit dans une autre église de Lyon, celle de Saint-Just. L'acte est rapporté à la suite d'une rarissime plaquette, contenant le récit de la destruction de la collégiale de Saint-Just par les protestants, en 1562. Une réimpression de cet opuscule que vient de faire M. Guigue, n'ayant été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, et seulement pour les bibliophiles, l'acte par lequel il se termine peut être considéré comme entièrement dérobé aux recherches : ce qui est un motif de plus pour la Société de lui donner la publicité dont elle dispose.

Voici le texte, débarrassé du protocole et des formules finales d'où il résulte que la visite eut lieu par mandement de l'archevêque de Vienne (le siège de Lyon étant en vacance), à la demande de l'obédiencier et du chapitre de Saint-Just. L'opération eut lieu le 4 des calendes de septembre (29 août) 1288. Elle avait été confiée à une commission de Jacobins et de Cordeliers, sous la présidence de frère Hugues de Losanne, lecteur du cloître de Lyon.

Quoniam, teste Scriptura, opera Dei revelare honorificum est ne lucerna memoriæ Sanctorum diutius lateret sub modio, quæ ad promotionem fidei et ampliandam devotionem populi christiani potius erat super candelabrum ecclesiæ exaltanda, reservato tumulo sancti Justi ad manum prædicti domini archiepiscopi (Viennensis) aliorumque sanctorum circa eundem jacentium, fecimus aperiri sepulchra, inventasque ibi sacrosanctas reliquias in capsis singulis ad hoc specialiter deputatis una cum sacrista et pluribus aliis ejusdem loci canonicis reposuimus et inclusimus sigillatim. De singulis tamen reliquiis sursum in sacculis posuimus de voluntate capituli supradicti ad ostendendum populis, cum fuerit opportunum.

Prædictorum autem nomina sunt ista :

In primo tumulo reperimus corpus beati Arigii, confessoris et Lugdunensis archiepiscopi, et juxta ipsum in eodem tumulo corpus beati Victoris, confessoris et comitis sancti Justi, cum scriptis vel chartis antiquis de iis facientibus expressam mentionem.

Item in alio tumulo corpus beati Patientis, confessoris et archiepiscopi Lugdunensis, cui suprascriptus erat tumulus marmoreus exprimens nomen ejus.

Item in alio tumulo corpus beati Eusebii confessoris cujus nomen lapis supra eum positus prætendebat.

Item in alio sepulchro reperimus corpus sancti Stephani, confessoris et archiepiscopi Lugdunensis, cujus nomen lapis rotundus marmoreus demonstrabat.

Item in alio sarcophago repertum est corpus beati Remigii, confessoris et archiepiscopi Lugdunensis, cujus sepulchrum marmoreum versibus ipsum exprimentibus ab antiquo fuerat adornatum.

Item in alio sepulchro corpus beati Alpini, confessoris et archiepiscopi Lugdunensis inventum est. Juxta tumulum gloriosi confessoris sancti Justi prædicti situm fuerat, cujus etiam veritas sepulchri propalatur per ejusdem epitaphium, quod nomen ejus cum præclaris meritis manifestat.

Item in alio tumulo repertum est corpus S. Antiochi, confessoris et archiepiscopi Lugdunensis, cujus sacrarum vestium quibus indutus fuerat, sicut et plurium cæterorum adhuc vestigia manifesta restabant; super cujus etiam tumulum, secundum antiquam prædictæ ecclesiæ sancti Justi consuetudinem, in festo ipsius, quod colitur idibus octobris, sacerdotes et clerici ejusdem loci candelam ponere consueverunt.

Item in alio sepulchro reperimus corpus beati Helpidii, confessoris et archiepiscopi Lugdunensis, cujus sacrarum vestium quibus indutus fuerat, sicut supra dictum est de beato Antiochio, adhuc vestigia manifesta demonstrabant; cujus etiam sepulchri locum epitaphium supra positum ostendabat.

Item sub altari beatæ Virginis ejusdem ecclesiæ repertum est corpus beati Peregrini, presbyteri et confessoris, cum quadam carta græce conscripta, juxta quam reperimus corpus beati Constantini, martyris, qui pro fide Christi a barbaris interfectus, secundum quod quædam scriptura lapidea sepulchro ejus supra posita declarabat.

Reperitur etiam quoddam vas lapideum sub predicto altari beatæ Virginis, in quo multus sanguis martyrum fuerat recollectus.

Item in alio tumulo juxta altare antiquum sancti Justi reperta sunt ossa quæ pie et probabiliter creduntur esse beati Lupicini, præsertim eo quod, secundum antiquam hujus ecclesiæ consuetudinem circa reliquos sanctos inibi quiescentes hactenus observatam, fiebat processio in festo ejusdem cum candela accensa supra eum posita et commemoratio de eodem.

Insuper juxta sepulchrum prædictum inventum est fragmen lapidis marmorei quod partem sui nominis, videlicet duas primas sillabas, continebat. In apertione etiam prædicti tumuli, mirabilis et suavis odoris fragrantia testibus astantibus emanavit.

His peractis processimus una cum sacrista et canonicis ejusdem ecclesiæ sancti Justi ad quandam criptam juxta portam ejusdem ecclesiæ principalem, sub altari beati Joannis evangelistæ, in qua cripta credebant dicti canonici, sicut acceperant ab antiquis prædecessoribus suis, infra quendam tumulum marmoreum perpulchrum super quem missæ celebrari consueverunt, corpus beati Irenæi martyris contineri. Ad habendam igitur certitudinem ampliorem, prædictum sepulchrum, fractis ferraturis et cæmentis quibus fortiter ab antiquo fuerat obseratum, fecimus aperiri ibique reperimus et oculata fide perspeximus una cum canonicis et pluribus ecclesiæ ejusdem sacerdotibus et clericis, caput et reliqua ossa humani corporis cum quadam antiqua scriptura quæ continebat hæc verba : HIC IACET S. IRENÆVS SECVNDVS A BEATO PHOTINO. Quibus visis, et charta reposita in suo loco, tumulum clausimus et sigillavimus diligenter.

Invenimus etiam in duobus tumulis lapideis, qui erant alter a dextris et alter a sinistris prædicti sepulchri sancti Irenæi, ossa quam plurima, inter quæ creduntur esse ossa S. Alexandri et S. Ypipodii, qui secundum eorum legendas dicuntur esse sepulti juxta S. Irenæum, unus a dextris et alius a sinistris. In sinistro vero tumulo quoddam vasculum ligneum ubi est pulvis cum sanguine coagulato et indurato, qui creditur esse beati Polycarpi, secundum quod ab antiquis et fide dignis suis predecessoribus dicti canonici memorantur.

M. Roman, associé correspondant à Embrun (Hautes-Alpes), présente à la Compagnie la quittance suivante, qui donne des détails curieux sur la manière dont les tournois étaient organisés au point de vue de la décoration :

En la presence de moy Guillaume Calipel, secretaire de monseigneur le duc d'Orleans et Milan, je François Alment, paintre, a confessé avoir eu et reçeu de Jacques Hamault, conseiller, tresorier, argentier et receveur général des finances de mondict seigneur, la somme de cinquante livres tournois pour avoir fait une grant teste de lion par laquelle ledict seigneur est passé tout armé au dedans à aller aux lices pour se mectre sus rans aux joustes qui ont esté fetes en la ville de Paris, et pour avoir fait ung timbre sus son haulme ouquel estoit une fleur de lys et ung serpent. De laquelle somme de L livres tournois ledict François s'est tenu et tient pour contant et bien paié et en a quicté et quicte ledict tresorier et tous aultres.

Tesmoing mon seing manuel cy mis le xvme jour de juillet l'an mil cccc iiii^{xx} et quatre. Callipel.

(Pièces orig. du Cabin. des titres. Bibl. nat., au mot *Alleman*.)

La tête de lion dont il s'agit se trouvait très probablement devant la porte de la tente dans laquelle le duc d'Orléans devait se revêtir de ses armes et faire harnacher son cheval, et c'est vraisemblablement par la gueule du lion entr'ouverte qu'il devait faire son entrée dans le champ du tournoi à cheval et armé de toutes pièces. Quant à ce que le rédacteur de la quittance nomme un timbre destiné au heaume du duc sur lequel le peintre avait représenté une fleur de lys et un serpent, ce n'est pas autre chose qu'un cimier portant les armoiries parties de France et de Milan, ces dernières étaient en effet un serpent ou guivre.

M. Victor Guérin fait ensuite une communication sur le mont Thabor. Il décrit sommairement les ruines de différentes époques qui couvrent le sommet de cette montagne célèbre. A l'époque primitive appartiennent sans doute plusieurs anciennes citernes pratiquées dans le roc et une assez grande quantité de gros blocs taillés en bossage. En effet, dès le temps de Josué, une ville, appelée également Thabor, existait sur le haut de la montagne. Ces gros blocs ont pu être ensuite utilisés dans les travaux de fortification exécutés plus tard en cet endroit par Josèphe. Les croisés et les Musulmans ont dû s'en servir pareillement et en tailler peut-être beaucoup d'autres sur le même patron.

A l'époque chrétienne byzantine se rapportent, selon toute apparence, les restes d'une petite église qui a été relevée de ses ruines par les Grecs depuis quelques années et qui était consacrée à saint Elie.

La plus grande partie du plateau supérieur de la montagne a été achetée par les Latins, et les RR. PP. Franciscains de Nazareth y ont pratiqué, en 1875, des fouilles d'un très haut intérêt, car elles ont mis à jour l'emplacement du véritable sanctuaire de la transfiguration. En déblayant, en effet, le point culminant du Thabor, ces religieux y ont trouvé, sous une masse énorme de décombres, les restes de

deux chapelles. La première était petite et n'avait qu'une abside vers l'orient; elle était tout entière pavée en mosaïque. Cette chapelle était très probablement celle de Moïse, car en continuant à s'avancer et à fouiller vers l'est, ils rencontrèrent bientôt les vestiges d'une autre chapelle beaucoup plus considérable qui paraît avoir eu trois nefs et dont la longueur peut être estimée à 36 mètres et la largeur à 16. Cette chapelle renfermait sous sa nef centrale une crypte longue de 30 mètres et large de 6, dans laquelle on descend par un escalier de 12 marches. Au fond est un autel encore à moitié debout. Cette crypte, ensevelie auparavant sous un prodigieux monceau de pierres et de débris de toute sorte, est aux yeux de M. Guérin d'un prix inappréciable. Il la croit, en effet, après l'avoir examinée avec soin, contemporaine des premiers siècles de l'Église et appartenant au sanctuaire primitif érigé sur le Thabor sous le titre de Saint-Sauveur. La chapelle qui la contenait et la recouvrait a pu être détruite et relevée plusieurs fois, mais elle-même a dû toujours échapper aux ravages et aux restaurations qui ont nécessairement altéré le caractère de l'édifice sous lequel elle s'étendait. Comme nous sommes là précisément sur la cime du Thabor et comme cette chapelle était de beaucoup la plus considérable des trois qui avaient été construites sur le sommet de la montagne, que dès lors il est logique d'admettre qu'elle ne peut être que celle de Saint-Sauveur, les deux autres devant être reconnues, l'une pour celle d'Elie, l'autre pour celle de Moïse, il s'ensuit que la crypte en question nous révèle d'une manière certaine l'endroit où, dès les premiers siècles de l'Église, on croyait que s'était accompli le grand mystère de la transfiguration.

Il est donné lecture de la note suivante adressée à la Compagnie par M. l'abbé Sauvage, associé correspondant à Ectot-l'Auber (Seine-Inférieure) :

« Dans la séance du 5 juin 1878, la Société entendait la lecture d'une intéressante communication de M. Héron de Villefosse, relative à quatre inscriptions signalées par M. l'abbé Grussenmeyer, curé de Mustapha-Supérieur, près Alger.

« La seconde de ces inscriptions fournit à notre savant confrère l'occasion d'étudier l'origine et l'emploi de la formule *domus æterna* ou *domus æternalis*, et il cite à ce propos un passage de saint Augustin où il serait dit « *que les riches* « *païens laissent leurs tentes seules à leurs héritiers* ; » d'où M. Héron de Villefosse conclut, après M. Léon Renier, qu' « *il y avait donc un grand nombre de nomades en Afrique* « *du temps de saint Augustin.* »

« Sans nous arrêter à débattre la valeur de cette assertion, nous croyons pouvoir affirmer que le texte dont il s'agit ne suffit point à l'établir et qu'il est loin d'avoir la portée historique que nos éminents confrères semblent vouloir lui attribuer.

« Saint Augustin parle en effet dans un sens purement mystique et allégorique, et le passage allégué n'est que le développement de cette pensée répétée tant de fois dans les Saintes Écritures et par les Pères de l'Église, que l'homme sur la terre est comme un voyageur ; que les demeures qu'il y habite ne sont que des demeures fugitives et passagères, comme la tente des nomades. Ces images sont employées si fréquemment par les auteurs sacrés qu'il nous paraît superflu d'en citer ici des exemples [1].

« Le grand docteur africain, comme l'a fort bien dit M. Léon Renier, s'attache à commenter ces paroles du psalmiste : « *Domus eorum sepulcra eorum in æternum. Taberna-* « *cula eorum in generatione et generationem* [2] ; » paroles qu'on peut ainsi traduire : « *Leurs* (véritables) *maisons sont leurs* « *sépulcres, où ils seront éternellement* (c'est-à-dire, selon la « portée assez ordinaire de cette expression, jusqu'à la fin du « monde). *Leurs tentes* (c'est-à-dire leurs demeures passa- « gères, qu'ils quitteront avec la vie) *se transmettront* (au « contraire) *de génération en génération.* »

1. Cf. Psaume XXXVIII, 13 ; livre I des Paralipomènes, XLIX, 15 ; Jérémie, XIV, 8 ; Épître I de saint Pierre, II, 11 ; et leurs commentateurs. Mais surtout le chap. V de la 2e épître de saint Paul aux Corinthiens : *Nam et qui sumus in hoc tabernaculo ingemiscimus gravati... Scientes quoniam, dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino.* Là aussi se retrouve, mais dans un autre sens, l'expression *domus æterna.*

2. Ps. XLVIII, 12.

« S'appliquant particulièrement à bien faire saisir le sens des mots *domus* et *tabernacula* mis en opposition dans le texte sacré, l'évêque d'Hippone les définit d'abord : « *Les* « *tentes*, dit-il, (sont les demeures) *où ils sont restés pour un* « *temps :* tabernacula in quibus temporaliter manserunt. *Les* « (véritables) *maisons* (sont les lieux) *où ils doivent rester* « *éternellement*, *c'est-à-dire les sépulcres :* domus in quibus « quasi in æternum manebunt, id est sepulcra. »

« C'est seulement après cette double définition que le commentateur ajoute : « *Ils laissent donc à leurs* (héritiers) « *les tentes* (c'est-à-dire les demeures passagères) *où ils res-* « *tèrent pendant leur vie :* tabernacula ergò suis dimittunt, « ubi manebant cùm viverent ; (et) *ils passent dans les* « *sépulcres comme dans leurs demeures éternelles :* transeunt « quasi ad domos æternas ad sepulcra. »

« Personne assurément ne conclura du texte de saint Paul : « *Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futu-* « *ram inquirimus*[1], » que l'apôtre et les Juifs convertis au christianisme vivaient à l'état nomade ; il n'y a pas plus de motifs pour prendre au pied de la lettre l'expression de saint Augustin : « *Tabernacula ergò suis dimittunt.* »

« Et puis, comment admettre qu'il ne laisse que *des tentes seules à ses héritiers*, ce riche qui déclare en propres termes avoir une *maison de marbre qu'il va lui falloir laisser :* « *Habeo marmoratam domum quam relicturus sum?* »

« Ajoutons que rien dans le texte ne nous paraît indiquer que l'auteur ait en vue seulement les *riches payens*. Notre saint parle en général de tous ceux que la vue des biens présents détourne de la pensée des choses éternelles. Alors, comme aujourd'hui, comme toujours, le reproche s'adressait aux riches chrétiens tout comme aux autres riches, et le commentateur ne fait aucune distinction.

« Enfin, et bien que cette correction ne soit pas nécessaire à la défense de notre thèse, nous signalerons au passage ce qui nous paraît être une légère altération du texte de saint Augustin.

1. Ad Hebr. XI, 14.

« Ses doctes éditeurs lui prêtent ce langage : « Vous « entendez souvent dire à un riche : J'ai une maison de « marbre qu'il va me falloir laisser, et *je ne pense pas* à ma « demeure éternelle où je demeurerai toujours. Quand il « pense à se faire construire un monument de marbre ou de « sculpture, le riche croit *penser* à sa demeure éternelle, « comme s'il devait demeurer là toujours. — Nam plerumque « audis divitem dicentem, habeo marmoratam domum quam « relicturus sum, et *non cogito* mihi æternam domum, ubi « semper ero. Quandò *cogitat* sibi memoriam marmoratam « aut exsculptam facere, quasi de domo æternâ *cogitat*, « quasi ibi manebat ille dives. »

« Comment saint Augustin eût-il pu écrire que le riche semble *penser* à sa demeure éternelle : « *quasi de domo « æternâ cogitat ;* » alors que deux lignes plus haut il lui faisait dire le contraire : « *non cogito mihi domum æternam?* »

« La difficulté disparaît si l'on veut bien substituer l'adverbe *nunc* à la conjonction *non ;* aussi proposons-nous de lire : « *Habeo marmoratam domum quam relicturus sum, et « nunc cogito mihi æternam domum, ubi semper ero.* — J'ai une « maison de marbre qu'il va me falloir quitter, et *maintenant « je pense* à me (construire) une demeure éternelle où je « resterai toujours. »

Séance du 5 Mars.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 43e et 44e années, in-8°.

Bulletin de l'Académie du Var, nouv. série, t. VIII, in-8°.

— *de l'Académie royale de Belgique*, t. XLI à XLIV, in-8°.

— *de la Société archéologique du Vendômois*, t. XVII, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 108e livr., in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres* (avr.-sept. 1878), in-8°.

Mémoires de la Société de statistique, etc., des Deux-Sèvres, 2e série, t. XVI, in-8°.

Revue africaine, n° 131, in-8°.

Travaux de l'Académie de Reims, LXIe volume, in-8°.

Boucher de Molandon. *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais*, in-8°.

Dietrich (J.). *La chronique des mines de Sainte-Marie, de Jean Haubensack*, in-8°.

Duplessis (G.). *Inventaire de la collection d'estampes relatives à l'histoire de France, léguée en 1863 à la Bibliothèque nationale par M. Michel Hennin*, t. II, 1re partie, in-8°.

Gaidoz (Henri). *Esquisse de la religion des Gaulois, avec un appendice sur le dieu Encina*, in-8°.

Jousset (le Dr). *Grosse querelle et mœurs*, in-18.

Longnon (Aug.). *Gérard de Roussillon dans l'histoire*, in-8°. — *Les quatre fils Aymon*, in-8°.

Mazard (H.-A.). *L'archéologie champenoise à l'Exposition universelle de 1878*, in-8°.

Port (Célestin). *Questions angevines : l'hymne* Gloria laus, in-8°.

Correspondance.

M. Delaville Le Roulx adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

M. Lalande, secrétaire général de la Société archéologique et historique de la Corrèze, remercie la Compagnie d'avoir consenti à l'échange des publications.

Travaux.

M. Guérin lit, au nom de la commission désignée pour présenter des conclusions sur la candidature de M. Robiou, un rapport favorable à l'admission ; on passe au vote et M. Robiou, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Rennes.

M. Héron de Villefosse, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à l'impression, dans le volume en cours de publication, du mémoire de M. G. Duplessis, relatif à des gravures néerlandaises du XVe siècle ; on passe au vote, et la Société adopte les conclusions du rapport.

M. Al. Bertrand présente des objets mérovingiens découverts dans un cimetière antique à Sérigny (Yonne) et offerts au musée de Saint-Germain par M. Octave Falateuf.

M. Palustre, associé correspondant à Tours, fait passer sous les yeux des membres de la Société les plans de substructions antiques mises au jour sur la place du Ralliement, à Angers. Dans le voisinage d'un baptistère hexagonal appuyé contre le flanc de l'ancienne église Saint-Maurille, se trouvait un petit édifice, évidemment consacré à des bains, dans lequel M. Palustre reconnait un bain ecclésiastique.

M. Gaidoz présente le fac-similé d'une inscription, portant la date de 1474, qui lui a été adressé de Morlaix. — M. Quicherat fait observer que la présence de chiffres arabes dans une inscription de cette époque est une anomalie tout à fait exceptionnelle.

M. Quicherat présente, de la part de M. Duquenelle, associé correspondant à Reims (Marne), la photographie d'un buste en marbre blanc veiné de gris, représentant un personnage lauré ; il l'attribue au IVe siècle.

M. Louis Lefort, associé correspondant à Nohan (Cher), communique à la Société quelques dessins de pierres sépulcrales trouvées dans la commune de Saulzais, département du Cher, à 2 kilomètres environ, nord-est, de la voie romaine qui conduisait de Néris à Argenton. Ces pierres ont été exhumées d'une vigne qui appartient à M. le comte du Peyroulx et qui occupe évidemment l'emplacement d'un cimetière gallo-romain. Elles étaient destinées à recevoir dans une cavité tubulaire les vases en verre (ou en terre cuite ?) contenant les cendres des défunts. Malheureusement leurs

couvercles ainsi que les vases déposés à l'intérieur de la cavité ont été brisés par les ouvriers lorsqu'ils ont été extraits de la terre. Il y a quatre types de ces réceptacles. Le premier affecte la forme d'un cube trapézoïdal ayant 0m35 de hauteur, 0m32 de côté à la base et 0m36 de côté au sommet; l'orifice de la cavité tubulaire est cerclé d'un ourlet épais de 0m045, qui fait une saillie de 0m020; le diamètre de la cavité est de 0m17 et sa profondeur de 0m16. Dans les trois autres types, la cavité présente uniformément un diamètre de 0m14 et une profondeur de 0m12. Mais la forme du deuxième type est celle d'un cylindre légèrement conique, ayant 0m22 de hauteur et, de diamètre, 0m38 à la base contre 0m42 au sommet; l'ourlet de la cavité, épais de 0m040, émerge de 0m015. Le troisième type a la forme d'un fût cylindrique, sauf qu'un bourrelet ménagé à sa base lui donne un surcroît d'assiette; sa hauteur totale, bourrelet compris, est de 0m25 et son diamètre de 0m40 au bourrelet contre 0m34 au sommet du fût; l'ourlet de la cavité, épais de 0m030, dépasse l'arasement du fût de 0m015. Enfin le quatrième type, sorte de noyau irrégulièrement aplati, n'excède pas en hauteur 0m24; son diamètre, en plan, est de 0m44 dans un sens et de 0m42 dans l'autre; et sa cavité n'a pas d'ourlet à l'orifice. Aucune de ces pierres ne porte d'inscription; on y remarque seulement quelques rayures irrégulières qui semblent avoir été produites par les outils des ouvriers lorsque les blocs ont été travaillés, mais qui pourraient être cependant des signes tracés avec intention comme marques de reconnaissance.

Après les communications déjà faites à la Société par MM. A. de Barthélemy et M. A. Bertrand, dans les séances du 12 juin et du 2 octobre derniers, sur le résultat des fouilles que M. Frédéric Moreau père, correspondant à Fère-en-Tardenois, a exécutées en 1878 à Arcy-Sainte-Restitue, M. Quicherat apporte de nouveaux renseignements sur les découvertes qui ont signalé cette fructueuse campagne.

La richesse des armes et des bijoux découverts dans la plupart des sépultures n'a pas détourné l'attention de M. Frédéric Moreau de ces objets que leur peu de valeur

intrinsèque a fait négliger trop souvent aux explorateurs des sépultures barbares. Les tombes fouillées par notre correspondant lui ont révélé généralement la présence d'une grosse pierre, placée non pas à la tête, mais aux pieds du défunt. C'étaient presque toujours des pierres brutes, des moellons débités à la hache ; mais dans quelques-unes il n'a pas été difficile de reconnaître des morceaux de plinthe ou d'entablement provenant de décombres d'édifices romains. M. Moreau en a recueilli trois qui avaient été l'objet d'un travail grossier exécuté en vue d'approprier la pierre à sa destination funèbre. Elles présentent chacune sur une de leurs faces un évidement de peu de profondeur formant tableau. L'un est cintré comme un tympan d'arcade ; les deux autres sont carrés. Dans le milieu du tympan carré est gravée une croix pattée à branches égales. Le champ de l'un des tableaux carrés est occupé par deux diagonales qui le traversent de part en part, tandis que le champ de l'autre est divisé par deux traits horizontaux entre lesquels a été gravée l'inscription

· BALDIRICVS
ICREQISCET XXXIII

M. Frédéric Moreau s'est appliqué également à constater qu'au fond de presque tous les sarcophages se trouvait soit une pointe de flèche soit un grattoir en silex éclaté, par conséquent non poli, quoique d'une forme extrêmement régulière. L'état de fraîcheur dans lequel ces pièces se sont toujours présentées s'oppose à ce qu'on en rapporte le travail aux époques préhistoriques. Tout concourt à les faire considérer comme des objets confectionnés dans le temps où a eu lieu la cérémonie funèbre.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« En visitant la semaine dernière le Musée d'Avignon, j'ai remarqué un petit autel en pierre calcaire dont je place un croquis [1] sous les yeux de la Compagnie :

1. Le graveur, à qui une empreinte avait été pourtant communiquée, n'a pas reproduit la dernière lettre de la dernière ligne. On lit sur la pierre AIOYNIAI et non pas AIOYNIA.



« Il a été découvert, en 1870, à Saint-Saturnin d'Apt et acquis la même année par l'administrateur du Musée Calvet, notre confrère M. Deloye. Je le crois encore inédit. Sa hauteur totale est de $0^{m}80$; sa largeur à la base est de $0^{m}40$. L'empreinte de l'inscription permet de lire :

ΟΥΑΛΙΚΙΟ'
ΟΝЄΡЄCΤ
ΑΙΟΥΝΙΑΙ

« La pierre est légèrement brisée à droite ; la cassure a enlevé une partie de la dernière lettre à la première ligne.

« Je pense que cette inscription doit rentrer dans la série des textes gaulois en caractères grecs qui proviennent tous de la même région. On les rencontre, en effet, à Nîmes, à

Vaison et à Saint-Remy. Les deux stèles de Saint-Remy [1] portent des inscriptions qui paraissent présenter une grande parenté avec celle d'Apt. On y lit des noms d'hommes [2] :

1. Ouritakos Heloukonios

2. Bimmos Litoumareos

Celle de Vaison [3], conservée aujourd'hui au Musée d'Avignon, débute également par deux noms :

Segomaros Ouilloneos

« Je propose de lire sur l'autel de Saint-Saturnin d'Apt :

Oualikio(s) Onerestaiou... ?

« En tout cas je signale le texte aux celtisants. S'ils y reconnaissent une inscription gauloise, elle doit porter le nº 8 dans la série des textes gaulois en caractères grecs. Les textes gaulois en caractères latins sont plus nombreux. »

M. Guillaume a la parole pour lire le rapport suivant :

« L'Académie nationale rémoise vous a communiqué récemment un *Rapport sur la conservation de la galerie qui couronne la façade septentrionale de la cathédrale de Reims*. Ce rapport est l'œuvre d'une commission composée de sept membres de ladite Académie ; les conclusions en ont été approuvées en séance et il est demandé aujourd'hui à notre Compagnie de vouloir bien les appuyer.

« J'ai étudié attentivement ce rapport ; de plus, j'ai eu l'occasion de me rendre à Reims et j'ai pu examiner, à la cathédrale même, les déductions et les conclusions auxquelles on désire nous associer.

« Permettez-moi de vous donner ici tout d'abord une analyse succincte du travail de la Commission rémoise. — La proposition qu'elle avait à étudier était celle-ci :

1. Fr. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1866, XXI ; Aurès, *Congrès archéologique d'Arles*, XLIII[e] session, p. 523 ; Allmer, *Revue épigraphique*, 1878, p. 1 et 2.

2. La première de ces deux stèles a été découverte, en 1836, dans un champ inculte, au nord du coteau de la *Galline* (territoire de Saint-Remy) ; la seconde a été trouvée vers le même temps au sud du même coteau. Elles sont toutes deux conservées à la mairie de Saint-Remy (voir Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, 1845, p. 167 et 168).

3. *Dict. archéol. de la Gaule*, 1[re] pl. des inscriptions gauloises.

« Examiner s'il n'y avait pas lieu, en présence des grands
« travaux de restauration faits aux façades latérales de la
« cathédrale et des modifications qui en sont le résultat, de
« demander que la galerie du couronnement de la façade
« latérale au nord, dont le délabrement nécessite aussi la
« reconstruction prochaine, fût reconstituée telle qu'elle a
« été faite *primitivement*, telle que nous la voyons encore,
« pour conserver une harmonie de proportions et d'effet
« dans le caractère architectural et symbolique du monu-
« ment. »

« La façade méridionale vient d'être restaurée sous la direction de M. Millet, architecte de grand mérite, récemment décédé. Dans cette restauration, ayant à reconstruire la galerie supérieure, l'architecte n'a pas cru devoir reproduire, pour couronner une façade du XIIIe siècle, des arcatures exécutées au XVIe, pendant le règne de Louis XII, et il a composé, dans le style du XIIIe siècle, la galerie dont j'ai l'honneur de vous présenter le dessin.

« Ce parti n'est pas approuvé par l'Académie rémoise et elle demande que la galerie actuelle, exécutée au XVIe siècle, soit reproduite, en modifiant seulement les détails et l'ornementation, qui sont tout à fait dans le goût et l'esprit de l'architecture de la renaissance.

« On sait que dans la cathédrale de Reims le chevet et les façades latérales sont du XIIIe siècle. Trois travées de ces façades, le magnifique portail et les tours sont du XIVe siècle. Ces trois travées ont été copiées sur les cinq travées primitives presque rigoureusement. On peut donc dire que les façades latérales sont du XIIIe siècle. — L'édifice ainsi complété, sauf les tours restées inachevées, un incendie vint détruire, en 1481, les combles, les clochers du transsept et le couronnement des façades latérales. Qu'était ce couronnement avant l'incendie ? A-t-il existé sur les cinq travées primitives une galerie du XIIIe siècle analogue à celle de l'abside, ou bien l'architecte du XIVe siècle, construisant les trois travées complémentaires, les tours et le portail, a-t-il ajouté sur chaque façade latérale un couronnement dans le goût de son époque ? Nous l'ignorons. — La Commission

croit voir un *fragment incontestable* sur les tours, où la galerie est continuée en bas-relief en quelque sorte, suivant un motif *à peu près semblable* à celui exécuté dans la réparation qui a suivi l'incendie pendant le XVIe siècle. Elle déclare conclure « *avec certitude que la galerie encore en place devait* « *être une restitution de celle qui l'avait précédée...* » et elle demande « *que la galerie ne soit démolie pour cause de vétusté* « *que pour être rétablie telle qu'elle est.* »

« Nous ne saurions partager cette certitude. Ce fragment ou amorce est incontestablement du XIVe siècle, mais il ne s'ensuit pas qu'il reproduise la galerie qu'avait composée l'architecte qui construisit les façades latérales au XIIIe siècle. Nous ne pouvons croire qu'au XIIIe siècle ni même au XIVe on ait disposé ces contreforts en diagonale, ni ces pointilles qui s'élèvent entre les frontons, sans figurer sur le fragment incontestable du XIVe siècle. — M. Millet connaissait bien ce fragment, et il l'a respecté en venant y raccorder sa galerie, mais il n'a pas pu lui accorder une si grande importance, car il a pu constater, et nous aussi, que ce fragment, sur la tour méridionale, n'est qu'un *placage*.

« Nous ne saurions blâmer M. Millet d'avoir voulu harmoniser la galerie qu'il reconstruisait avec la noble simplicité des façades latérales et d'avoir, faute de documents positifs, composé cette galerie dans le style du XIIIe siècle, pour rendre à ces façades l'unité qui leur manquait.

« Fallait-il adapter ici les arcatures pleines du couronnement de l'abside, qui sont bien du XIIIe siècle et que M. Viollet Leduc a restaurées en les ajourant ? — Le parti adopté par M. Millet est-il bien dans l'esprit du XIIIe siècle et irréprochable quant aux éléments propres à l'école ogivale champenoise ?

« Nous n'avons pas à résoudre ces questions, mais nous croyons, contrairement aux conclusions du rapport approuvé par l'Académie rémoise, qu'il n'y a pas lieu de copier aujourd'hui une galerie exécutée vers 1507, c'est-à-dire à une époque de décadence relative, où les architectes et les ouvriers, n'ayant plus la tradition du style ogival, ont produit une œuvre mal étudiée sous le rapport de la construction et de la stabilité.

« Nous ne pouvons admettre davantage que, lorsque le moment sera venu de travailler à la restauration du transsept, on veuille reproduire les pignons reconstruits également au XVI[e] siècle, car ces pignons sont plus fâcheux encore que les galeries dont nous venons de nous occuper.

« En conséquence, je propose à la Société de déclarer qu'elle a le regret de ne pouvoir s'associer au vœu exprimé par l'Académie nationale de Reims. »

MM. Quicherat et Palustre présentent des objections aux conclusions du rapport ; la Société décide que la discussion sera continuée à l'une des prochaines séances.

Séance du 12 Mars.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3[e] série, t. III, fasc. 3, in-4°.

Catalogo delle monete antiche (coll. del fu signor Franchini di Genova), in-8°.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXIV, ff. 1 à 36, in-4°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4[e] trim. de 1878, in-8°.

Catalogue et historique de l'Association internationale des professeurs, in-8°.

Conférences littéraires et scientifiques de Picardie ; statuts, in-8°.

Récits analytiques des travaux de l'Académie de Rouen, 1877, in-8°.

Revue savoisienne, n[os] 1 et 2, 1879, in-4°.

Asten (D[r] von). *Untersuchungen ueber die Theorie des Enckéschen Cometen*, in-4°.

Gobi (Christoph). *Die Algenflora des Weissen Meeres und der demselben zunaechstliegenden Theile der Nordlichen Eismeeres*, in-4°.

Gozzadini (Giovanni). *Di un antico sepolcro a Ceretalo nel Bolognese*, in-8°.

— *Intorno ad alcuni sepolcri scavati nell' arsenale militare di Bologna*, in-8°.

GRUBE (Ed.). *Annulata Semperiana Beitræge zur Kenntniss der Annelidenfauna der Philippinen*, in-4°.

HASSELBERG (Dr B.). *Studien auf dem Gebiete der absorptions spectral analyse*, in-4°.

HEER (Oswald). *Primitiæ Floræ fossilis Sachalinensis ; Miocene flora der insel Sachalin*, in-4°.

LENZ (R.). *Über den galvanischen Widerstand verdünnter Loesungen von verbindungen des Kalium, Natrium, Ammonium und des Wasserstoffs*, in-4°.

MŒLLER (Valerian von). *Die Spiral-gewundenen Foraminiferen der Russischen Kohlenkalks*, in-4°.

Correspondance.

MM. Sainte-Marie et Robiou adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. Héron de Villefosse lit, au nom de la commission désignée pour présenter des conclusions sur la candidature de M. de Liesville, un rapport favorable ; on passe au vote, et M. de Liesville, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Alençon (Orne).

M. Nicard entretient la Compagnie d'un travail récent de M. Keller, associé correspondant étranger à Zurich, sur un char étrusque découvert en Suisse, il y a peu de temps. — M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), présente quelques objections sur un objet en bronze que M. Keller considère comme ayant fait partie de ce char ; M. Mazard y verrait plutôt un instrument de musique ; il ajoute que le char en question, par ses petites dimensions, semble rentrer dans la catégorie des véhicules qui servaient, dans les festins ou sacrifices, à faire circuler les coupes.

M. Le Blant fait la seconde lecture de son mémoire sur les lampes antiques ornées de grenouilles, avec ou sans inscriptions. La Société vote le renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

M. Carapanos, associé correspondant étranger à Athènes, communique une plaque en plomb, récemment acquise à Smyrne, et portant une inscription grecque; il s'exprime ensuite en ces termes au sujet d'une plaque en bronze provenant d'Asie-Mineure :

« J'ai acheté il y a quelques années, à Constantinople, une plaque de bronze provenant de l'Asie-Mineure et dont l'antiquité me paraît incontestable. La personne qui me l'a vendue ne savait pas me déterminer exactement le lieu où elle a été trouvée. Cette plaque me paraît assez intéressante, à cause du sujet qu'elle représente, pour attirer l'attention des archéologues. Elle contient dix-sept petites figures en bas-relief dont les quatorze premières forment trois groupes et les trois autres sont isolées.

« Les deux premières figures à droite représentent deux bustes superposés du dieu Hélios portant la couronne radiée, et drapé d'une tunique attachée par des agrafes rondes sur les deux épaules.

« Le second couple, à gauche du premier, représente deux bustes superposés de femmes drapées et portant sur la tête des couronnes murales. Des masques de lions sont posés sur leurs épaules droites.

« Le troisième couple représente aussi deux bustes superposés de femmes, drapées d'une tunique attachée par des agrafes rondes sur les deux épaules. Elles portent sur la tête des couronnes murales et tiennent de la main gauche des cornes d'abondance.

« Deux bustes de femmes drapées placées à côté l'une de l'autre forment le quatrième couple. Elles portent aussi des couronnes murales sur la tête et tiennent des cornes d'abondance de la main gauche.

« Au-dessus de celui-ci est placé le cinquième couple qui est composé de deux bustes placés à côté l'un de l'autre et

dont le premier représente un homme nu et le second une femme drapée et sans aucun attribut.

« Le sixième et le septième couple sont formés chacun de deux femmes représentées en entier. Les figures du sixième couple sont plus grandes que celles du septième. Toutes ces quatre femmes sont habillées avec des tuniques talaires et des manteaux qui s'enroulent autour de la taille en forme de ceintures. Elles portent aussi des couronnes murales sur la tête et tiennent des patères à la main droite et des cornes d'abondance à la main gauche.

« Au-dessus de ces derniers couples sont placés trois petits bustes drapés qui représentent les trois figures isolées que j'ai déjà mentionnées. Ces figures ne portent aucun attribut.

« Il est difficile de donner une explication tout à fait satisfaisante de ce curieux monument qui ne peut être qu'un ex-voto. On pourrait considérer les figures qu'il contient comme représentant des divinités; on y trouverait Hélios et Cybèle dans les deux premiers couples ; mais on aurait de la peine à déterminer les divinités représentées par les autres figures. Il y aurait aussi disproportion dans le nombre de fois que chacune de ces divinités y serait représentée ; il y en aurait qui seraient répétées quatre fois, d'autres deux et d'autres une seule. Les divinités qui paraissent tenir la première place, Hélios et Cybèle, seraient représentées deux fois, tandis que celle qui vient en dernier lieu serait répétée quatre fois. Cette disproportion ne me paraît pas conforme aux sentiments de respect qui doivent guider tout homme pieux envers toute divinité à laquelle il offre un ex-voto.

« Pour trouver une explication tant soit peu probable de ces différentes figures, je crois qu'il faut les distinguer en trois catégories. Le premier couple représente certainement une divinité, celle d'Hélios. Les cinq couples de femmes portant des couronnes murales peuvent représenter cinq différentes villes. Le cinquième couple placé au milieu de la plaque avec les trois petits bustes isolés peuvent figurer des mortels et représenter une famille composée du père, de la mère et de trois enfants.

« On pourrait de cette façon expliquer ce monument comme étant un ex-voto offert à Hélios par une famille qui avait, soit des propriétés, soit une industrie, soit tout autre intérêt dont la prospérité dépendait des faveurs de ce dieu.

« La double représentation d'Hélios et des villes me fait aussi supposer qu'il s'agit ici d'un double ex-voto dont l'un exprimerait des grâces à Hélios pour des faveurs déjà accordées et l'autre pourrait se rapporter à l'avenir et contenir une prière pour la continuation de ces faveurs.

« Il serait difficile de déterminer les villes représentées dans cet ex-voto ; on pourrait penser à Smyrne à cause du masque de lion, attribut des bustes du second couple ; on pourrait aussi penser à Rhodes dont Hélios était la grande divinité. Mais je ne crois pas qu'on puisse rien affirmer sur ce sujet. »

M. Mowat présente un estampage et un moulage en plâtre exécutés par M. Maxe-Werly sur le manche d'une patère en bronze trouvée à Reims et appartenant à M. Duquénelle. On y voit une inscription gravée en creux, dont la première ligne se lit sans hésitation, mais dont la deuxième exige plus d'attention pour être déchiffrée :

MARTI SACR
MVNVS DVRNACI

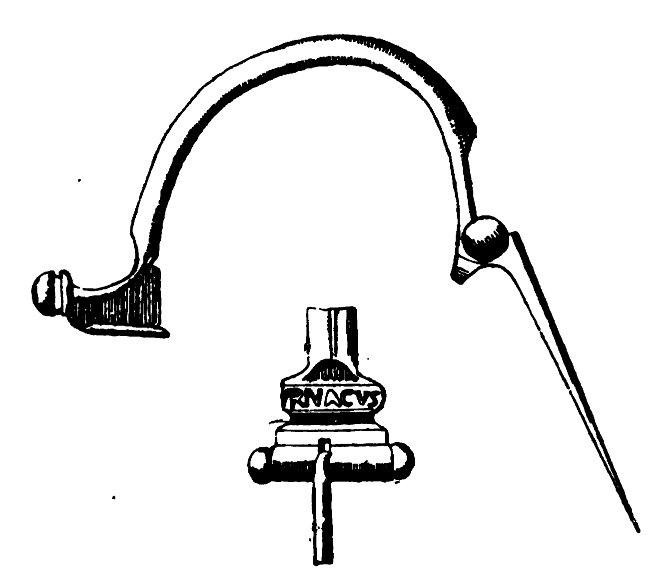
Marti sacr(um) ; munus Durnaci.
Consacré à Mars ; don de Durnacus.



L'emploi du mot [illegible], au lieu d'une formule votive, est fort rare, si même il n'est pas unique jusqu'à présent. Il indique qu'il s'agit non pas d'un ex-voto proprement dit, mais d'une offrande destinée à l'exercice du culte et due à la libéralité du dédicant, peut-être pour remplacer une patère sacrificatoire hors de service.

Le nom d'homme Durnacus nous était déjà connu par les légendes des monnaies gauloises : DVRNACVS-DONNVS; DVRNAC-EBVROV; DVRNAC-AVSC, AVSCRO, AVSCROCOS; DVRNACVS-ESIANNI.

On le retrouve aussi, estampé en relief, sur une fibule en bronze découverte à Naix, dont M. Maxe-Werly met le dessin à la disposition de la Société, pour rehausser, à titre de rapprochement onomastique, l'intérêt que mérite la patère de Durnacus, ainsi que sur une inscription de Bordeaux.



L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le rapport de M. Guillaume relatif à la reconstruction de la

galerie septentrionale de la cathédrale de Reims. — M. Quicherat expose l'historique de la question. La galerie dont la Société de Reims demande la restitution n'était point dans le plan du XIIIe siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'un des dessins de Villard de Honnecourt. Ajoutée au XIVe siècle, lors de la construction des tours, elle fut détruite par l'incendie qui dévora les combles de l'église en 1481. On la rétablit sous Charles VIII, en y introduisant les procédés de construction et le genre de dessin qui étaient alors à la mode. C'est à cette restauration de la fin du XVe siècle, aujourd'hui en mauvais état, qu'il s'agissait de porter remède. L'architecte chargé du soin de l'édifice ayant jugé à propos de substituer à l'ouvrage du XVe siècle une galerie dans le goût du XIIIe, les archéologues voudraient que l'on se conformât plutôt au dessin d'une amorce conservée de la galerie du XIVe. M. Quicherat est d'avis que la pensée qui doit présider à la réparation des anciens monuments ne doit pas être d'en harmoniser les parties lorsqu'ils présentent des disparates. Du moment qu'ils comptent plusieurs siècles d'existence, ils contiennent dans leur fabrique le travail de beaucoup de générations, ils sont les témoins soit des variations du goût, soit de nécessités qui ont été commandées par les circonstances. Il importe de ne pas leur ôter l'autorité qu'ils ont comme pièces à l'appui de l'histoire de l'art. D'ailleurs vouloir qu'on les refasse autrement qu'ils ne sont, n'est-ce pas ouvrir la porte à l'arbitraire et exposer le restaurateur, si savant qu'il soit, à commettre des anachronismes ? N'est-ce pas préparer d'étranges méprises aux archéologues futurs ? M. Quicherat cite les restaurations faites depuis cinquante ans à la plupart des églises de Paris qui ont introduit dans ces édifices une infinité de pièces hétéroclites et qui les ont rendus impropres à servir de types pour l'étude. Sans doute il est difficile aux architectes, qui sont des artistes, de se renfermer dans la stricte mission d'entretenir, lorsque la conservation d'un bel édifice leur est confiée. Ils souffriraient d'être obligés, dans une réparation, de refaire telles qu'elles étaient, des parties mal conçues, des détails d'un dessin défectueux ; l'habitude de

la symétrie les entraîne à combler les vides de l'œuvre primitive, à finir ce qui est resté inachevé ou à remplacer ce qui a été détruit ; ils sont dominés par le même sentiment qui rendait insupportable à nos devanciers la vue d'un antique mutilé. Nous en sommes venus cependant à reconnaître que les grandes figures du Parthénon nous représentent mieux l'œuvre de Phidias, étant sans têtes et sans mains, que si elles avaient été complétées par un sculpteur moderne, fût-il le plus habile de notre époque ; aussi les statues et bas-reliefs qu'on apporte à présent dans les musées sont-ils exposés, sans avoir subi d'opération préliminaire, dans l'état même où ils nous sont parvenus. Quand on a vu dans la grande salle des Thermes, au musée de Cluny, les chapiteaux de la nef de Saint-Germain-des-Prés, déposés par M. Godde en 1848, et qu'on les compare aux copies par lesquelles ils ont été remplacés, on reste convaincu qu'il est aussi impossible d'arriver à l'identité de style en copiant la barbarie qu'en cherchant à compléter les productions du génie. Le mieux est donc de ne pas renouveler ce qui, quoique vieux, peut durer encore, et de ne pas refaire ce qui est détruit ou faire ce qui n'a jamais existé. Cette conclusion convient en architecture aussi bien qu'en sculpture. En la formulant, M. Quicherat déclare se placer exclusivement au point de vue de l'histoire et de l'archéologie. La Société, selon lui, n'a pas à entrer dans d'autres considérations.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Egger, Corroyer et l'abbé Balestra, la Société adopte l'ordre du jour suivant à une grande majorité : « La Société des Antiquaires de France est opposée en principe à toute restauration. »

Séance du 19 Mars.

Présidence de M. Aubert, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, t. I, n° 1, in-8°.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. IV, in-8°.
— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. I, 2e livr., in-8°.
— *d'archéologie chrétienne*, 3e série, 3e année, n° 3, in-8°.
— *de la Société archéologique du Limousin*, t. XXVI, 1re livr., in-8°.
— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VII, n° 98, in-8°.
— *de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 1879, n° 1, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 510, in-8°.
Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, t. VI, in-4°.
Concilium Constantiense, in-f°.
Le Musée archéologique, t. II, 4e livr., in-8°.
Revue de l'art chrétien, t. XXVII, 1re livr., in-8°.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse : chartes communales et franchises locales, par L. Duval, in-8°.
Babington Churchill. *The collection of electrotypes*, in-8°.
Baudry (l'abbé Ferd.). *Puits funéraires gallo-romains du Bernard*, in-8°.
Belloguet (Roger, baron de). *Ethnogénie gauloise*, 3 vol. in-8°.
Daux (A.). *Recherches sur l'origine des emporia phéniciens dans le Zeugis et le Byzacium*, in-8°.
Delisle (Léopold). *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, t. I et II, 2 vol. in-8°.
Fontenay (Harold de). *Découverte faite à Autun d'un marbre chrétien du* v*e siècle*, in-8°.
Forgeais (Arthur). *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine*, 1re à 5e série, 5 vol. in-8°.
— *Numismatique des corporations parisiennes*, in-8°.
Franklin (Alfred). *Les sources de l'histoire de France*, in-8°.
Héron de Villefosse (Ant.). *Sur un nouveau fragment des Acta Capitolina*, in-8°.
Le Bègue (J. Albert). *Recherches sur Délos*, in-8°.
Lenormant (François). *La monnaie dans l'antiquité*, t. I et II, in-8°.
Madden (Fred. W.). *A Guide to the select Greeck, Roman and*

others coins exhibited in electrotype in Brighton College, in-18.

Mazard (H. A.). *Céramique*, in-8°.

Moreau (Fréd.). *Les fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue*, in-4°.

Storelli (André). *Notice historique et archéologique sur le château de Chambord*, in-4°.

Travaux.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« MM. Quicherat, Bertrand et Saglio ont présenté, il y a quelques semaines, plusieurs observations sur des bronzes antiques représentant des *panthères*. J'ai eu l'occasion de voir la semaine dernière à Avignon, dans le cabinet du marquis de Baroncelli-Javon, un bronze de cette série. Il est aussi remarquable par son style qu'intéressant par sa provenance : il a été découvert au Puy-Saint-Martin (Drôme), sur la limite des arrondissements de Die et de Montélimart (rive gauche du Rhône). C'est une panthère femelle posant la patte gauche sur un vase godronné, à anses surélevées, mais qui a plutôt la forme d'une amphore que d'un canthare. La tête de l'animal est superbe, la gueule est ouverte et le corps est couvert d'incrustations en argent qui rendent le moucheté de la robe. La queue venait s'enrouler autour d'une patte de derrière, comme dans la panthère de Penne, en décrivant cependant un arc de cercle plus grand : elle a été malheureusement brisée par le soc de la charrue au moment de la découverte. Ce bronze repose sur une base mesurant 17 à 18 centimètres de long sur 8 de large, creuse et ayant une forme demi-ovale. Le socle est percé de trois trous qui servaient de passage aux attaches chargées de maintenir l'objet sur son support. Un vase semblable à celui qui soutient la patte de l'animal est gravé au trait sur la face antérieure du socle ; des pampres s'en échappent formant ainsi une décoration enguirlandée sur le devant de la base. Le corps de la panthère est creux et n'offre pas de relief au revers ; la base est droite en arrière et courbe en avant, ce qui fait croire que cet objet a servi d'applique tout en étant adapté sur un support. Les emblèmes bachiques

qui l'accompagnent permettent d'y voir une enseigne plutôt *religieuse* que militaire. Une particularité intéressante, c'est que cette panthère porte un collier comme celle du Cabinet des médailles qui a été décrite par M. Chabouillet dans son *Catalogue* sous le n° 3104. Sur un devant de sarcophage, conservé au Louvre, on remarque également une panthère avec son collier (Frœhner, *Notice de la sculpt. ant.* n° 234). »

M. Eug. Müntz a la parole pour faire part de nouveaux documents recueillis par lui au sujet de Cristoforo di Geremia, de Mantoue :

« Dans une des dernières séances, j'ai eu l'honneur de communiquer à la Société quelques documents nouveaux sur le médailleur italien Cristoforo di Geremia, de Mantoue. Aujourd'hui je crois pouvoir affirmer que ce maître et le sculpteur Geremia de Crémone, mentionné par Vasari, sont un seul et même artiste.

« Cette idée m'avait déjà été suggérée par notre savant confrère M. Courajod, mais j'hésitais à l'accepter, parce que dans les deux passages de Vasari et dans les écrits postérieurs il est question de Geremia de Crémone tout court; Geremia pouvant être considéré dans ces exemples comme un prénom plutôt que comme un nom de famille.

« En relisant dernièrement l'extrait du manuscrit de Filarete, qui a été publié par Gaye, et d'autres extraits, encore inédits, du même ouvrage, j'ai trouvé trois mentions différentes se rapportant à Geremia de Crémone. La première, celle-là même qui se trouve dans le *Carteggio* (I, 204), est ainsi conçue :

« Venneci anchora Domenico del Laghe di Lugano, disce-« pulo di Pippo Brunelesco. Un Geremia da Cremona, il « quale fece di bronzo certe cose benissimo ; uno di Schia-« vonia, il quale era buonissimo isculptore, » etc.

« Dans les deux autres passages Filarete s'exprime comme suit :

« Non dubitare che noi le faremo fare a buoni maestri, a « Desiderio e a quello Cristofano Geremia da Cremona e « ancora se bisognerà ci sarà degli altri, » etc.

« E' maestri a' quali fu data commessione di questa hopera « furono tre secondo il disegnio, e l'ordine da me a loro « dato, seguiterno l'opera degnissimamente, e nomi de' « quali furono questi, cioè uno chiamato Donatello, intagliatore di marmi e pietre, e di getti di bronzo, un altro chiamato Cristofano Geremia da Cremona, tutti e tre degnissimi maestri ; i quali chi al bronzo e chi a marmi furono « diputati, » etc.

« Avant d'aller plus loin, je dois faire observer que dans le premier de ces passages le codex Magliabecchianus nous donne la leçon « a quello Cristofano e a Geremia da Cre« mona, » et que cette leçon se trouve également dans la traduction latine de Filarete conservée à la Vaticane. Mais c'est là évidemment un lapsus, et nous sommes autorisés à nous en tenir à la leçon du *codex Palatinus* rapportée ci-dessus.

« Écoutons maintenant Vasari : « Furono ancora suoi « discepoli (di Brunellesco) Domenico del Lago di Lugano, « Geremia da Cremona, che lavoro di bronzo benissimo, « insieme con uno Schiavone che fece assai cose in Venezia. « Furono Cremonesi parimente Geremia scultore del quale « facemmo menzione nella vita del Filareto, ed il quale ha « fatto una grande opera di marmo in San Lorenzo, luogo « de' monaci di Monte Oliveto. »

« Il est évident, d'après ce qui précède, que Vasari ne connaît Geremia que par Filarete. Le seul renseignement nouveau qu'il nous fournit est erroné, comme l'ont déjà établi les annotateurs de l'édition Lemonnier ; en effet, le tombeau de San Lorenzo est d'Omedeo, non de Geremia, la signature en fait foi. Il est également certain que Vasari a ignoré les deux passages de Filarete transcrits en dernier lieu. Mais ce n'est point ici le moment de nous arrêter aux procédés de travail, si arbitraires, du biographe florentin. Il y aurait trop à en dire.

« Ces deux passages ont une importance fort grande. Ils nous montrent d'abord que les deux Cristoforo di Geremia portaient le même prénom, le même nom de famille, qu'ils vivaient en même temps et travaillaient tous deux le bronze.

Nous accusera-t-on de témérité si nous proposons de les identifier ? L'un, il est vrai, avait pour patrie Mantoue, l'autre Crémone ; mais au XVe siècle, et même au XVIe, les confusions entre villes plus ou moins éloignées sont fort fréquentes. Les contemporains n'appellent-ils pas tour à tour le sculpteur Mino, Mino de Fiesole et Mino de Florence alors qu'il était de Poppi ! Fra Angelico est dans le même cas ; le plus grand des architectes de la renaissance est tantôt désigné sous le nom de Bramante d'Urbin, tantôt sous celui de Bramante de Milan ; Peruzzi sous ceux de Balthasar de Volterra et de Balthasar de Sienne, etc., etc. A plus forte raison est-il permis de supposer que l'on a confondu deux villes aussi rapprochées que Crémone et Mantoue. Peut-être aussi Cristoforo avait-il habité l'une et l'autre.

« Cristoforo di Geremia, on le voit, était un maître célèbre. Filarete le place à côté de Donatello et de Desiderio de Settignano. Il proclame surtout son habileté comme sculpteur en bronze. La médaille d'Alphonse, que j'ai dernièrement communiquée à la Société, celle d'Auguste, la restauration de la statue équestre de Marc Aurèle, sont là pour prouver que Filarete n'exagérait pas.

« En ce qui concerne la médaille d'Alphonse V, les extraits ci-dessus rapportés offrent un intérêt spécial. On admettait jusqu'ici que cette pièce avait été exécutée longtemps après la mort du prince aragonais, dans le dernier tiers du XVe s. Un connaisseur, dont le jugement fait autorité en matière de médailles, M. Armand, a combattu cette opinion en se fondant sur des considérations de style. Le témoignage de Filarete lui donne raison. En effet, dans son *Traité*, rédigé avant 1464, l'architecte-sculpteur florentin parle déjà de Cristoforo comme d'un maître célèbre. Nous pouvons donc admettre que c'est du vivant même d'Alfonse d'Aragon, mort cinq ou six années auparavant (1458), qu'a été exécutée sa médaille, une des plus belles de la renaissance italienne. »

. . . .

M. Courajod présente des photographies exécutées d'après trois bustes en terre cuite de la renaissance italienne récemment acquis par le Musée de Berlin. Le premier repré-

sente Philippe Strozzi. L'œuvre offre la plus grande analogie avec le buste de marbre acheté l'année dernière par le Musée du Louvre et pourrait être regardée avec beaucoup de vraisemblance comme le modèle original de Benedetto da Majano. Le second, qui provient du palais Ruccellaj, est un portrait très énergique d'un personnage âgé qui vivait au milieu du xv[e] siècle et qui est reproduit à mi-corps. Le troisième présente les traits d'un homme sans barbe, aux longs cheveux et la tête couverte d'un bonnet. Cette sculpture froide et un peu sèche est attribuée à Francia et rappelle la manière à la fois fine et précise du maître, manière qui est bien connue par ses peintures et par ses médailles.

M. de Laurière communique une inscription qu'il a recueillie au mois de février dernier, en Italie, dans une excursion aux environs de l'ancien lac Fucin, aujourd'hui desséché, et la fait suivre de la note suivante :

L. HELVACI·C·F·MN
CORBVLO PR
VOLIANO DON
DESENSENT

« Cette inscription a été trouvée dans un champ en culture, sur l'emplacement d'Alba Fucentis [1], ancienne ville des Marses, et près du village actuel d'Alba, qui occupe une faible partie de l'ancienne ville, à 12 kilomètres environ et au nord-ouest d'Avezzano, province des Abruzzes.

« Elle est gravée en caractères nettement tracés de 0[m]03 de hauteur, sur la face d'une pierre de forme cubique, sans ornements, haute d'environ 0[m]70, sur 0[m]50 de large.

« Cette pierre est actuellement déposée près d'un petit mur

1. Fabretti, *Glossarium Italicum :* Alba Fucentis. Alba Fucentia in Antonini Itin. p. 309. Ἄλβα Φουκινίς, Ptol., III, 1, in Marsorum finibus sita ad Fucinum lacum. Plin. III, XVII, 1 : Albensium Alba ad Fucinum lacum. Strab. V, III, 13 : Ἄλβα ὁμοροῦσα Μαρσοῖς. Paul. ex Festo, p. 4 : Albenses qui sunt Marsi genus. Eamdem in finibus Æquorum ponit Liv. X, 1 : Albam in Æquos sex millia colonorum scripta ; et civitatem Aquorum appellat Niebuhr V, 365.

de clôture sur le bord du champ. C'est là que j'en ai pris la copie ci-dessus.

« Près de cette pierre il en existe une autre qui, m'a-t-on dit, porte une seconde inscription que je n'ai pu voir, la face qui la contient étant tournée du côté du mur.

« J'ai transcrit le mot VOLIANO qui pourrait être le nom d'une divinité locale. Cependant la surface de la pierre étant un peu granulée, la lettre que j'ai prise pour un I pourrait être un K dont les barres obliques seraient très courtes, suivant le style des bonnes époques. Il y aurait donc VOLKANO DON(avit) et je propose cette lecture :

L·HELVACI·C·F·MN
CORBVLO PR
VOLKANO·DON
DESENSENT

L(ucius) HELVACI(us) C(aii) F(ilius) M(arci) N(epos) CORBVLO PR(ætor) VOLKANO DON(avit) DE SEN(atus) SENT(entia).

« Cette inscription vient de nouveau confirmer l'existence d'un sénat à Alba Fucentis, existence déjà constatée par le fragment d'une autre inscription de la même Alba publiée par M. Mommsen sous le n° 5622 de ses *Inscriptions du royaume de Naples :*

ASIATICO · CLV
SENATVS ALBENSIS

L'inscription de CORBVLO ne se trouve pas dans le recueil de M. Mommsen. Elle ne figure pas non plus dans les *Inscriptions inédites du pays des Marses* [1], publiées récemment par M. Fernique, ancien membre de l'École de Rome. Je la crois inédite, du moins en France. L'indication d'un magistrat du nom de Corbulo et la nouvelle mention du Sénat d'Alba Fucentis lui donnent un certain intérêt qui m'a engagé à la présenter à la Société. »

M. Héron de Villefosse présente, de la part de M. le cha-

1. Paris, Thorin, 1879.

noine Laferrière, la photographie d'un bas-relief découvert à Saintes. Il est en pierre blanche, poreuse, sculpté sur ses deux faces et offre d'un côté, qui paraît être la face principale, un groupe de deux divinités assises. Celle de droite est une déesse drapée tenant sur le bras gauche une corne d'abondance et dans la main droite un objet qui semble être un fruit (?); la physionomie de cette figure est originale et sa chevelure forme derrière la tête un chignon ovale. Celle de gauche représente un dieu drapé, assis, *les jambes croisées* à la manière des tailleurs, *tenant un torques* dans la main droite et dans la gauche un objet indéterminé. La tête malheureusement est brisée et n'a pas été retrouvée. A gauche de la déesse on voit un petit personnage debout. — Au revers du bas-relief on distingue trois figures plus petites. Celle de droite est un Hercule nu, la main droite appuyée sur la massue; il tient dans la main gauche une pomme et repose sur une petite base soutenue par une tête de taureau. Celle du milieu est un dieu drapé, assis, *les jambes croisées,* comme celui de la face principale; il tient dans la main droite une bourse (?); sa tête est malheureusement brisée; il est assis sur une base soutenue par deux têtes de taureaux. La figure de gauche est une femme debout, vêtue d'une longue robe, portant dans la main gauche un objet carré; la base qui la supporte est sans ornement. — M. Héron de Villefosse rapproche les sculptures de Saintes du bas-relief découvert à Reims en 1837 et qui a été exposé au Trocadéro[1], ainsi que d'une statuette en bronze, qu'il croit inédite et qui a été trouvée à Autun. Ces deux monu-

1. Il a été publié dans le *Magasin pittoresque*, 1847, p. 164; dans la *Rev. archéol.*, 1re série, t. IX, p. 561; dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. III (1858), art. de M. le baron de Witte sur l'*Apollon Sminthien*. On ne peut refuser de reconnaître dans le personnage principal de ce bas-relief une divinité à laquelle conviendrait l'épithète de FRVGIFER qu'on rencontre dans les inscriptions latines, ou celle de Τροφός que les Grecs donnaient à la Terre. Il est très intéressant de comparer cette sculpture de Reims avec un bas-relief du Musée de Florence et un autre provenant de Carthage et conservé au Louvre (Frœhner, *Notice de la sculpt. ant.*, n° 414). Il y a à faire des rapprochements curieux soit au point de vue de l'agencement général, soit au point de vue des acteurs de la scène représentée.

ments offrent les images d'un dieu accroupi à la façon orientale; sur le bas-relief de Reims le dieu gaulois porte au cou le *torques* national au lieu de le tenir à la main; il est assis entre deux divinités debout, Apollon et Mercure. Sur des monnaies gauloises en potin, qu'on rencontre fréquemment en Champagne, on remarque aussi un personnage nu, *assis de la même façon et tenant aussi un torques dans la main droite.* Malheureusement la tête du dieu de la face principale du bas-relief de Saintes n'a pas été retrouvée; celle du personnage central du revers paraît également brisée (au moins sur la photographie). Il serait bien à souhaiter qu'on la recherchât, car il est probable que ce dieu était *cornu* comme ceux de Reims et d'Autun et comme le célèbre *Cernunnos* représenté sur les sculptures découvertes en 1710 dans les fondations de l'église Notre-Dame de Paris. Montfaucon, en publiant ces derniers bas-reliefs (*Antiquité expliquée*, t. II, p. 426), a reproduit (pl. 90, nos 5 et 6) deux figurines représentant des divinités cornues qui paraissent avoir été également trouvées en Gaule.

Il est donné lecture d'une note adressée par M. Vincent Durand, associé correspondant à Allieu (Loire), tendant à rectifier une erreur commise dans la livraison du *Magasin pittoresque* de janvier 1879 (p. 16). Une vignette empruntée au *Regalium Franciæ*, de Charles de Grassailles, jurisconsulte languedocien (t. I, p. 234 de la première édition donnée à Lyon en 1538 par Jean Crispin), représente un sujet dont voici la description : Au milieu d'une campagne, au fond de laquelle on aperçoit une ville, une femme se tient debout, richement vêtue d'une robe traînante, portant à la taille une ceinture nouée par devant, dont les bouts flottants sont terminés par des houppes, le cou orné d'un collier à pendeloques et d'une chaîne ; elle a la main gauche appuyée sur le côté et la main droite levée comme pour saisir une couronne fleurdelisée qui descend du ciel sur sa tête. On a voulu voir dans cette figure la plus ancienne gravure connue représentant Jeanne d'Arc. M. V. Durand fait remarquer que le texte même de Ch. de Grassailles et la légende qui

accompagne la vignette, et que l'on a eu tort de ne pas reproduire dans le *Magasin pittoresque*, prouvent que l'on ne peut voir ici qu'une allégorie indiquant que les femmes sont inhabiles à porter la couronne de France. Voici la légende : *Ve destructio regni a muliere regi : quis enim fortem inveniet ? procul et de ultimis, etc.* (*Prover. ulti.*) Les six premiers mots sont empruntés à Lucas de Penna et la suite au 31e et dernier chapitre des Proverbes, verset 10.

M. Guérin présente un aperçu de ses explorations archéologiques sur l'emplacement de la ville de Tyr.

Après avoir examiné lui-même à plusieurs reprises cette ville célèbre, en 1852, en 1854, en 1863, en 1870 et en 1875, il a constaté les faits suivants :

1° La digue qui vers le nord et vers l'est délimite de ce côté, bien qu'aux trois quarts renversée, le port septentrional de la ville, était jadis précédée d'une autre digue, actuellement sous-marine et qui donnait ainsi à ce port une plus grande étendue qu'il ne l'a eue depuis, quand il a été resserré dans l'enceinte actuelle. Beaucoup de colonnes gisent couchées dans les flots entre ces deux digues. Ce port, appelé autrefois Sidonien, parce qu'il regarde Sidon, est aujourd'hui en grande partie ensablé.

2° A l'ouest des rochers plats qui bordent les contours occidentaux de la presqu'île tyrienne, rochers qui sont battus et recouverts par les vagues lorsque la mer est tant soit peu houleuse et qui ne sont à sec que lorsqu'elle est tout à fait calme, on aperçoit sous l'eau, en différents endroits, les restes d'un mur épais que l'on pourrait confondre avec une ligne de récifs sous-marins, mais qui est bien réellement dû à la main de l'homme. Ce mur avait eu jadis pour but de conquérir sur la mer tout l'espace occupé par ces rochers, en les rendant insubmersibles, et d'agrandir d'autant le périmètre de la ville de ce côté.

3° Le bassin qui, au sud de la presqu'île, a été signalé par M. de Bertou comme une sorte de Cothon, communiquait avec une très belle rade ou avant-port par une ouverture laissée libre dans la digue qui le fermait. Cette ouverture a conservé encore aujourd'hui le nom de Bab-el-Mina (Porte-du-Port).

4° Cet avant-port était protégé par une digue gigantesque qui se prolonge vers le sud l'espace de 800 mètres, puis se dirige vers l'est. Aujourd'hui, tout entière sous-marine, elle est ensevelie sous plusieurs mètres d'eau. On la distingue parfaitement quand la mer est calme et M. Guérin l'a suivie avec une barque dans toute son étendue.

5° Protégée du côté de la mer par une double enceinte, Tyr, à l'époque des Croisades, était défendu du côté de la terre par trois murs flanqués de tours très élevées. Tous ces remparts sont maintenant en grande partie renversés ; mais il en subsiste encore des débris considérables qui malheureusement disparaissent chaque jour davantage, parce qu'on y puise incessamment, comme dans une carrière, des matériaux de construction.

M. Guérin termine sa communication par la description des ruines de la cathédrale de Tyr, jadis l'une des plus belles et des plus grandes églises de la Phénicie. En 1190, l'empereur Frédéric Barberousse y avait été enseveli, et dans l'espérance de retrouver son tombeau, les Prussiens ont, en 1874, pratiqué en cet endroit des fouilles considérables qui mirent à nu, il est vrai, plusieurs tombeaux ; mais ces tombeaux étaient tous brisés et avaient été, selon toute apparence, violés depuis longtemps. En poussant les excavations à plusieurs mètres de profondeur, on découvrit les assises inférieures d'une partie de la basilique, assises consistant en pierres de taille très régulières et remontant vraisemblablement à la fondation même de l'édifice ; les assises supérieures, d'un appareil moindre, semblent attester une restauration de l'époque des croisades. De tous côtés gisaient, sous un énorme amas de décombres, de superbes fûts de colonnes monolithes de granit rose et d'autres de granit gris. Ces colonnes, provenant probablement des antiques temples de Tyr, avaient été, à l'époque byzantine, couronnées de chapiteaux corinthiens en marbre blanc, d'un travail soigné. Au nombre de ces fûts renversés à terre, deux surtout étaient incomparables de grandeur et de perfection et consistaient en deux piliers gigantesques auxquels étaient adossées deux demi-colonnes.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1879.

Séance du 2 Avril.

Présidence de M. Heuzey, président.

Correspondance.

M. Lewis, associé correspondant étranger à Cambridge (Angleterre), sollicite l'échange des publications de la Société archéologique de Cambridge avec celles de la Société des Antiquaires de France.

Travaux.

M. Rey commence la lecture d'un mémoire sur les anciennes enceintes de la ville d'Acre.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), fait hommage à la Société d'un mémoire qu'il vient de publier dans le *Musée archéologique* sur la connaissance par les anciens des glaçures céramiques plombifères ; à cette occasion il demande à dire quelques mots sur cette question qui intéresse à la fois l'histoire de la céramique et l'archéologie.

« On n'a jamais mis en doute, devant les nombreuses figurines égyptiennes, que dès une antiquité très reculée on ne connût les ressources offertes par l'emploi des oxydes métalliques pour colorer de tons variés les couvertes dont on revêtait les terres cuites. Mais ces couvertes silico-alcalines des figurines ne pouvaient entrer en fusion qu'à une température que n'auraient pu supporter les poteries antiques,

lesquelles doivent être classées dans la grande division des pâtes tendres, c'est-à-dire n'ayant subi qu'un faible feu de cuisson. Un savant-praticien a même émis l'avis que les figurines égyptiennes n'appartenaient pas en partie à la céramique, mais avaient été sculptées dans une sorte de grès.

« Quoi qu'il en soit de cette opinion, l'Égypte nous a laissé des poteries qui se distinguent par l'éclat des couleurs, l'Assyrie des briques émaillées de tons divers, les îles de la Grèce des vases archaïques revêtus de couvertes métallifères.

« Quel était le fondant employé pour la vitrification de ces enduits ? Les rares analyses qui ont été faites n'ont pas abouti aux mêmes résultats. Tandis qu'au laboratoire de Sèvres on n'avait trouvé dans les couvertes ni plomb ni étain, au laboratoire de l'Institut géologique de Londres on reconnaissait la présence de ces métaux.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que n'importe la technique, la pratique des enduits métallifères était usitée en Orient dès les temps les plus anciens. Cette pratique s'est continuée, on peut le croire, sans interruption, passant de l'Égypte en Assyrie, peut-être même en Grèce, à moins que les vases, trouvés dans ce pays, n'aient été importés d'Asie, ce qui est très supposable. La technique s'est sans doute modifiée en partant du même principe, la coloration des enduits, et a abouti à l'emploi indubitable de l'oxyde de plomb introduit dans les glaçures comme fondant à basse température, en d'autres termes, à l'application des vernis, tels que ceux qui couvrent nos faïences.

« Les fragments de terres cuites colorées en vert, en jaune et autres tons, que Victor Langlois a recueillis à Tarse et qui figurent dans une des vitrines des collections céramiques du Louvre, ont prouvé, il y a déjà vingt-cinq ans, que l'industrie des poteries vernissées était pratiquée en Asie-Mineure un siècle avant l'ère chrétienne.

« La connaissance des enduits plombifères par les anciens est donc depuis longtemps hors de question.

« Aussi l'auteur du mémoire a-t-il dû s'étonner de voir reproduite presque sans correctif (une simple note), dans la dernière édition du *Traité des arts céramiques*, d'Adolphe

Brongniart, l'opinion que ce savant avait émise en 1824, que les anciens ignoraient la pratique des vernis plombifères qui n'aurait été introduite en Europe qu'au XIIe siècle.

« Devant l'autorité d'un ouvrage comme celui de Brongniart, M. Mazard a pensé qu'un travail qui exposerait une fois pour toutes la question telle qu'elle ressort des découvertes archéologiques ne serait pas inutile. Il ne faut pas perdre de vue qu'en regard de l'emploi si général que les modernes ont fait et font des vernis, tant pour l'utilité que pour le décor des terres cuites, cette question a une importance incontestable dans l'histoire de la céramique.

« L'application des enduits plombifères remplit en effet deux buts : remédier à l'inconvénient inhérent aux pâtes tendres, la perméabilité, et offrir les ressources les plus variées pour la décoration des poteries. Les glaçures noires et rouges des Grecs et des Romains n'étaient qu'un palliatif insuffisant à la perméabilité et ne donnaient pour l'aspect des vases qu'une gamme de tons très limitée. Dans l'antiquité, à en juger par le nombre fort restreint de vaisseaux de quelque capacité qui nous sont parvenus, on a eu surtout en vue, par les vernis, de varier l'aspect des vases.

« Se fondant sur les échantillons, malheureusement des simples tessons, rapportés de Tarse par Victor Langlois, mais suffisants pour montrer à quel degré d'avancement était arrivée la technique, M. Mazard pense qu'il existait, non seulement à Tarse, mais dans d'autres localités en Asie-Mineure, une industrie céramique très développée pratiquant l'usage des vernis plombifères. Cette pratique, exigeant des connaissances qui ne s'improvisent pas, devait être traditionnelle en Orient, et il y a lieu de supposer que les vases appartenant à ce genre de fabrication qui ont été recueillis en Europe, sont en grande partie, surtout les pièces fines, dus à une importation de l'Asie-Mineure.

« La direction essentiellement méditerranéenne des provenances des spécimens qui figurent dans les diverses collections viendrait à l'appui de cette opinion.

« Certains indices autoriseraient aussi à admettre un centre de fabrication ayant existé à Alexandrie à l'époque

des Ptolémées, fabrique qui aurait continué pendant l'époque romaine et aurait également exporté ses produits.

« L'industrie des terres cuites vernissées a-t-elle été introduite en Europe ? On n'en a aucune preuve positive, si ce n'est dans le centre de la Gaule, où les potiers de l'Allier l'ont certainement pratiquée, mais dans des conditions d'infériorité palpable en regard des simples fragments rapportés de Tarse. Quoique les collections de Moulins renferment un contingent notable d'échantillons, l'industrie des poteries vernissées ayant en Gaule disparu à un moment donné, il n'est guère supposable qu'elle ait jamais pris un grand développement.

« M. Mazard ne considère pas les vases vernissés qui lui sont passés sous les yeux comme appartenant à une très basse époque de l'antiquité. Certaines pièces révèlent des qualités, comme galbe et ornementation, qui indiquent des temps où l'art n'était pas en décadence absolue. A son avis, cette industrie, qui par Tarse est antérieure à Auguste, aurait pris fin en Occident un siècle après l'ère des Antonins ; c'est-à-dire que l'importation en Europe aurait, pour des causes inconnues, été interrompue ; car on a la preuve, par des sarcophages sassanides, qu'il n'y a pas eu une pareille éclipse en Orient.

« Dans la 2e partie de son mémoire, l'auteur a réuni tous les renseignements que les directeurs des musées, tant de France que de l'étranger, ont eu l'obligeance de lui adresser sur l'existence de poteries vernissées antiques dans leurs collections. Grâce à ces documents, la liste qui a été dressée, et qui est sans doute incomplète, comprend plus de 500 échantillons, parmi lesquels figurent nécessairement une grande quantité de tessons.

« Les musées les plus riches sont ceux du Louvre, avec 50 pièces ; Saint-Germain, 40 ; Sèvres, 12 ; le British Museum, 50 ; le Musée national de Naples, 50 ; le Musée de Budapest, 50. Enfin les collections de Moulins et celles de divers amateurs, notamment celle de M. Eugène Piot, à Paris. »

M. Mowat communique un essai de restitution de trois inscriptions antiques du Musée d'Amiens.

M. Quicherat communique à la Société, de la part de M. Borrel, architecte à Moutiers en Tarentaise, le dessin exécuté sous plusieurs aspects et à la grandeur de l'objet, d'une bague étrange qui a été trouvée tout récemment dans un jardin de la commune de Mercury-Gémilly, près d'Albertville (Savoie). Cette bague est sortie de terre en même temps



que des ossements appartenant à des squelettes qui avaient été disposés en cercle, les pieds appuyés contre une urne de pierre. M. Borrel ne s'explique pas davantage sur cette urne non plus que sur les sépultures, qu'il n'a pas vues. L'anneau de la bague est formé d'une bandelette de fer sur laquelle est soudée, comme chaton, une tête grotesque en argent. Cette tête, coiffée d'un bonnet de fou, pourvue d'épaisses moustaches et d'un menton interminable, paraît être un ouvrage de la fin du xve siècle. On peut conjecturer que la bague fut l'insigne du chef de quelque communauté grivoise, comme il y en eut partout en ce temps-là.

Le nom de Mercury, dont l'étymologie n'est pas douteuse, conduit M. Borrel à signaler, par la même occasion, une inscription romaine engagée dans un angle de la façade de l'église de Saint-Vital, située à 5 kilomètres de Mercury. C'est la commémoration d'un vœu accompli en l'honneur de Mercure. Le texte, déjà imprimé dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, a été lu d'une manière un peu différente par M. Borrel. Voici sa leçon :

MERCVR
C·BETV·TIVS
BASSINVS ET
Q·BETGRATIN
V O T V M

A la 4e ligne, dans le mot GRATIN, les lettres TI sont liées.

Séance du 9 Avril.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 136, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, n° 2, in-8°.

Numismatic chronicle, 1878, 1re et 2e part., in-8°.

Port (Cél.). *Questions angevines ; encore l'hymne* Gloria laus, in-8°.

Robiou (Fél.). *Les doctrines religieuses de l'ancienne Égypte d'après les travaux récents*, in-8°.

Travaux.

M. Ch. Cournault, associé correspondant à Nancy (Meurthe-et-Moselle), communique les dessins de divers chandeliers trouvés en France. — M. Saglio fait remarquer que plusieurs de ces flambeaux, attribués au moyen âge, ont des formes analogues à des flambeaux romains recueillis sur divers points du territoire.

M. Collignon, associé correspondant à Bordeaux (Gironde), présente un bronze applique récemment rapporté de Grèce représentant un jeune homme tenant une coupe. — M. Rayet pense que cette applique provient d'une plaque de miroir.

La Compagnie entend la suite du mémoire de M. G. Rey sur les anciennes enceintes de la ville d'Acre.

Séance du 16 Avril.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. III, 4e fasc. in-4°.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, t. V, 1er fasc., in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* nos 10 à 12 de 1878, 1 et 2 de 1879, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1878, n° 4, in-8°.

Journal des Savants, mars 1879, in-4°.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1879, in-8°.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft (*der Gesellschaft für vaterlaendische Alterthümer in Zürich*). Band. XX, abtheilung 1, Heft 2, in-4°.

Babeau (Alb.). *Les prédécesseurs de François Gentil*, in-8°.

Gori (F.). *Esportazione di oggetti di Belle arti da Roma in Francia nei secoli XVI, XVII, XVIII et XIX,* in-8°.

Phillips (Henry). *Notes upon the collection of coins and medals now upon exhibition at the Pennsylvania Museum and School of industrial*, in-8°.

Witte (J. de). *Notice sur Joseph Roulez*, in-18.

Correspondance.

M. Eugène de Beaurepaire, présenté par MM. Quicherat et Heuzey, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Corroyer, Guérin et Longnon pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Julliot, associé correspondant à Sens (Yonne), présente une épée, une épingle, un petit couteau et un rasoir en

bronze trouvés près de Sens. — M. Al. Bertrand fait observer que ces objets, que l'on ne retrouve guère qu'en Irlande ou dans les pays Scandinaves, semblent avoir appartenu à un guerrier étranger à la région où ils ont été découverts.

M. Julliot présente ensuite : une fibule en bronze portant encore des traces de dorure ; un petit vase en terre, en forme de cône tronqué, pourvu d'une tige droite servant de manche ; la copie d'une inscription circulaire, en caractères orientaux, relevée sur un coffret en ivoire appartenant au trésor de la cathédrale de Sens.

M. Casati, associé correspondant à Lille (Nord), rend compte des observations qu'il a recueillies dans un voyage récent aux villes et aux nécropoles de l'Étrurie, notamment à Bologne, à Chiusi, à Orvieto, à Corneto et à Volterra.

M. Rey fait une seconde lecture de son mémoire sur les enceintes antiques de la ville d'Acre.

Séance du 7 Mai.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, etc., du département de la Loire, t. XXII, in-8°.

Associacion arstistico-arqueologica Barcelonesa ; liste des membres, in-8°.

Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français, années 1875 *à* 1878, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er janvier 1879, in-8°.

— *du bouquiniste*, n° 513, in-8°.

Proceedings of the numismatic and antiquarian society of Philadelphia, 20 mars 1879, in-8°.

Allmer (A.). *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 6, in-8°.

BEAUREPAIRE (E. DE ROBILLARD DE). *Notes sur un tableau du musée d'Alençon*, in-8°.

— *Notes pour servir à l'histoire archéologique de l'ancien diocèse d'Avranches*, in-8°.

— *Notes sur des fouilles entreprises à Avranches, en* 1855 *et* 1856, in-8°.

— *Les fouilles de la Touratte, près Dun-le-Roi*, in-8°.

— *L'union d'amour et de chasteté d'Aubin Gautier, apotiquaire avranchois*, in-8°.

— *M. de Caumont, sa vie, ses œuvres*, in-8°.

— *Rapports sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie en* 1875 *et* 1876, *et notice sur M. Guizot*, in-8°.

— *Note sur une découverte de bijoux mérovingiens à Valmeray, commune de Moult (Calvados)*, in-8°.

— *Les découvertes du Mont-Saint-Michel et de Saint-Pair, près Granville, en* 1875, in-8°.

BORDIER (Henri). *Peintures de la Saint-Barthélemy, par un artiste contemporain, comparées avec les documents contemporains*, in-4°.

HOMOLLE (Th.). *Les fouilles de Délos*, in-4°.

MEYER (Paul). *La chanson de la croisade contre les Albigeois* (Soc. de l'Hist. de France), in-8°.

Correspondance.

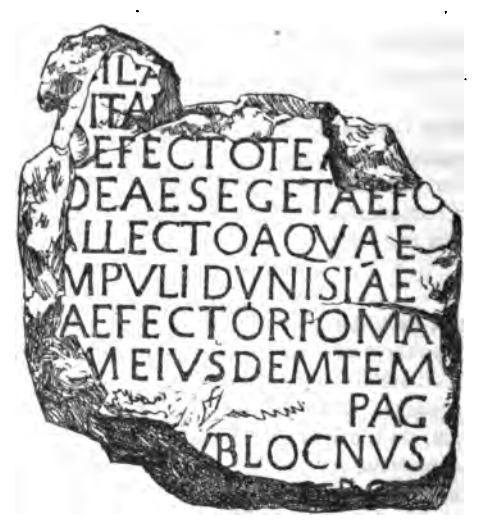
M. Lucien Decombe, présenté par MM. de Barthélemy et Heuzey, sollicite le titre d'associé correspondant national ; le président désigne MM. Mowat, Bertrand et Gaidoz pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Héron de Villefosse présente, de la part de M. de Linas, la photographie d'une plaque assyrienne en bronze qui a été achetée récemment à Amiens comme provenant de la collection Lesseps. Cette plaque représente une exposition funèbre ; M. de Linas la croit de fabrication moderne. M. de Villefosse rappelle, à ce propos, les précieux bas-reliefs de bronze assyriens que notre confrère M. Schlumberger a

présentés naguère à la Compagnie et qui, d'après leurs inscriptions, remontent au règne de Salmanasar II (IXe siècle avant notre ère).

M. Héron de Villefosse communique ensuite la photographie d'une inscription latine qui vient d'être récemment acquise par le Musée de la Diana. Cette photographie, exécutée par M. Éleuthère Brassard, a été adressée à notre confrère, M. A. de Barthélemy, par M. Vincent Durand qui a joint à son envoi d'intéressants renseignements sur la découverte. L'inscription est gravée en lettres de 5 centimètres de hauteur sur un bloc de calcaire blanc ; elle a été trouvée dans les démolitions de l'ancienne église de Bussy-Albieu, arrondissement de Montbrison, canton de Boën (Loire). Un fragment de l'angle droit supérieur de l'inscription aurait été détaché au moment de la découverte et jeté par les ouvriers dans un tas de pierres provenant des démolitions : il n'a malheureusement pas été retrouvé. La pierre a dû être employée dans une construction, car certains creux de lettres contiennent encore des traces de ciment. Bussy-Albieu est situé à 16 kilomètres environ à l'ouest de Feurs.



Malgré ses mutilations ce texte offre un grand intérêt. Certains compléments peuvent être proposés, mais sous toutes réserves. On peut dire que chaque ligne présente un problème à résoudre et que beaucoup de solutions restent encore à trouver.

1re *ligne*. Les lettres IL·A paraissent avoir appartenu au début de l'inscription, à la partie qui contenait les noms du personnage honoré, et doivent être les restes de l'indication de la filiation : *f*IL, suivie d'un cognomen dont la lettre initiale serait A.

2e *ligne*. Il semble qu'on y voit les débris du mot *civ*ITAT*is*, ou un autre cas oblique du même mot.

3e *ligne*. *pra*EFECTOTE*mpli?*, à moins que les lettres TE n'appartiennent à un nom géographique, à un nom de peuplade dont le personnage honoré aurait été praefectus, comme nous trouvons à Luc-en-Diois un *praefectus Vocontiorum*, à Vaison un *praefectus Juliensium*[1].

4e *ligne*. DEAE SEGETAEFO*ri*. Cette ligne se lit sans hésitation ; les lettres *ri*, complément du nom antique de Feurs, se trouvaient au commencement de la ligne suivante. Cette mention est fort intéressante ; elle permet d'expliquer définitivement l'inscription d'un célèbre poids de bronze. Ce poids, découvert à Feurs, fit d'abord partie, au XVIIe s., du cabinet d'un curieux de Montbrison, M. de la Mure[2]. On le retrouve ensuite chez l'abbé Campion de Tersan[3] ; de là il passa dans la première collection Durand avec laquelle

1. Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, nos 433, 474.

2. Au dire de Spon (*Recherche des antiquités de Lyon*, édit. de L. Renier, p. 40). C'est l'historien du Forez. — Au moment où je corrige ces épreuves, je reçois, au sujet de ce poids, la note suivante de M. Vincent Durand : On lit dans une monographie inédite de la ville de Feurs, écrite vers 1707 par l'abbé Jean-François Duguet et dont la Société de la Diana prépare la publication : « *Il paraît « par la note marginale du médecin Duverney, au ch. XIX du IVe livre de « Pline, que le poids romain trouvé à Feurs en 1525, et qui se voyait chez le « châtelain de Feurs, était de 7 livres 3 quarts ou 10 livres romaines.* » — Selon la Mure, il pesait 7 livres et demie, poids de roi. Son poids actuel est de 3 kilogrammes 81 grammes. [A. H. de V.]

3. *Catalogue des objets d'antiquité du cabinet de feu l'abbé Campion de Tersan*, 1819, no 200.

il est entré, en 1825, au Musée des antiques du Louvre. Sur l'un des côtés il porte, incrustés en argent, les caractères suivants :

DEAE·SEG·F
P · X

Ce poids a été souvent publié [1], mais les savants qui l'ont fait connaître n'ont pas été d'accord sur l'interprétation qu'il convenait de donner aux lettres SEG. Les uns, comme la Mure [2], Spon [3], Aug. Bernard [4], ont voulu y voir l'abréviation du nom des *Seg(usiavi)*; d'autres, au contraire, comme Orelli [5] et l'abbé Roux [6], ont transcrit : *D(eae) Seg(etiae)*. L'inscription de Bussy-Albieu donne raison au système de ces derniers puisqu'elle nous fournit en toutes lettres le nom divin inscrit en abrégé sur le poids du Louvre, lequel doit être lu désormais :

Deae Seg(etae) F(ori)
p(ondo) decem.

Une localité antique du pays des Ségusiaves, que la Table de Peutinger met à 17 lieues gauloises d'Usson (Iciomagus) du côté de Lyon, porte le nom d'*Aquae Segete*. La Commission de topographie des Gaules (v° Aquae) a placé cette station à Saint-Galmier et a proposé de voir dans le mot *Segetae* un génitif féminin se rapportant à une divinité topique, la déesse *Segeta* [7]. Cette dernière supposition se trouve pleine-

1. Une bonne reproduction en a été donnée par Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. LXXXV.

2. *Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez*, Lyon, 1674, p. 85.

3. *Miscellanea eruditae antiquitatis*, p. 109. L'inscription est très inexactement reproduite. Fabretti (*Inscript. antiq.*, p. 527, n° 373) la donne d'après Spon.

4. *Histoire du Forez*, t. I, p. 6 ; *Mémoire sur les origines du Lyonnais* (dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XVIII, p. 381) ; *Description du pays des Ségusiaves*, p. 12.

5. N° 2044. Il hésite cependant entre les deux transcriptions.

6. *Recherches sur le forum Segusiavorum*, p. 67.

7. Il est bon de rappeler ici avec l'abbé Greppo (*Etudes archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule*, p. 85) qu'une déesse *Segetia* est citée par Macrobe et saint Augustin et qu'on la voit figurée dans un temple au revers d'une médaille d'argent de Salonine avec la légende DEAE SEGETIAE (Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, VII, p. 419). Pline (H. N. XVIII, 2) cite une déesse

ment confirmée par l'inscription de Bussy-Albieu. C'est probablement encore la même déesse que nous retrouvons aux *Aquae Segeste* entre Agedincum et Genabum, sur la voie romaine de Sens à Orléans. Ainsi Segeta était en Gaule une divinité des eaux minérales ou thermales : les déesses Sirona et Damona jouaient le même rôle seules ou conjointement avec Apollon. Il ne serait donc pas invraisemblable de supposer que cette déesse Segeta a été aussi une des incarnations topiques de Diane, une des compagnes d'Apollon. Ce dieu était, en effet, honoré comme elle dans plusieurs stations thermales qui portent ses différents noms suivant les régions dans lesquelles elles se trouvent : Aquae Borvonis, Aquae Bormonis, Aquae Granni, Aquae Apollinares.

5e *ligne*. *a*LLECTO A QVAE*storibus ?*

6e *ligne*. Le mot DVNISIAE semble être le nom d'une nouvelle divinité topique. On peut en rapprocher celui de la déesse *Duna* associée à *Mars Rolvinnus*, sur un autel du Musée de Nevers, découvert à Bouhy en 1853 : *Marti Bolvinno et Dunae*[1]. Quant au groupe de lettres ..MPVLI, il est difficile de le compléter : on songe au mot *simpulum*, mais la restitution *si*MPVLI n'est pas faite pour apporter plus de clarté dans le texte ; *te*MPVLI vaudrait mieux. On trouve cette forme dans une inscription païenne du royaume de Naples[2] et dans une inscription chrétienne de la Gaule[3].

7e *ligne*. Faut-il transcrire : *pr*AEFECTORIO MAG*istro ?* ou bien *pr*AEFECTO RIOMAG*ensium*[4] ?

qui portait le nom de *Segesta*, et il explique ainsi l'origine de ce nom : « Segestam a segetibus appellabant. » Est-ce la même qui a donné son nom aux eaux chaudes de *Segesta*, en Sicile, aux *Aquae Segestanae* de l'itinéraire d'Antonin. Il est permis d'en douter, car le nom ancien de Castellamare était *Aegesta :* la forme Segesta qui paraît en être une altération ne se rencontre qu'à l'époque romaine. L'itinéraire maritime de Rome à Arles indique une station du nom de *Segesta*, entre Pise et Gênes : c'est aujourd'hui Sestri Levante.

1. Le meilleur texte de cette inscription a été publié par M. Ed. Le Blant dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 29.

2. Mommsen, *I. R. N.*, n° 2475.

3. E. Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, n° 542 *a*.

4. Une monnaie mérovingienne du Cabinet de France, qui, d'après son style, peut avoir été frappée en Forez, porte la légende RIOMO (Vte de Ponton d'Amé-

8ᵉ *ligne*. EIVSDEM TEM*pli*.

9ᵉ et 10ᵉ *lignes*. La feuille de lierre, qui se trouve au-dessous du S de la ligne 8, n'indiquait pas le milieu. Il devait y en avoir une autre un peu plus à gauche, et c'est entre les deux feuilles que devait se trouver le point central. Cela paraît certain, car le fragment de cognomen ....VBLOCNVS ne peut pas remplir à lui seul la moitié d'une ligne puisqu'il devait être encore précédé d'un prénom et d'un gentilicium. M. Vincent Durand pense que la 10ᵉ ligne contenait le nom du pagus dont il ne resterait que la fin ; cela paraît contestable. Il semble que les lettres PAG appartiennent à la formule bien connue : EX·D·PAG ou D·S·PAG dont la première partie aurait été placée au milieu de la ligne 9, puisque le commencement était occupé par les lettres PLI, complément du mot TEM*pli* formant un pendant symétrique au groupe PAG. Avec cette formule le nom du pagus n'aurait pu être exprimé qu'au génitif. Or le fragment du mot de la ligne 10 est au nominatif.

11ᵉ *ligne*. M. Vincent Durand a reconnu la partie supérieure des lettres TRO qu'il suppose avoir fait partie du mot *pa*TRO*nus*. »

M. Longnon demande la parole pour rectifier deux assertions contenues dans le fascicule du Bulletin qui vient d'être distribué :

« Je ne crois pas, avec M. de Marsy (p. 196 du Bulletin de 1878), que Du Cange (*les Familles d'outre-mer*) ait commis une erreur de lecture en rapportant que Guillaume Iᵉʳ, patriarche de Jérusalem de 1130 à 1145, « flamen de nation », était « natif de la ville de Mecines ou Meschines ». Ce n'est pas Malines (*Mechlinia*) qu'il faut lire, car cette ville n'a fait partie de la Flandre à aucune époque, mais bien *Mecine*, comme l'a écrit du reste Guillaume de Tyr [1] auquel Du Cange a emprunté ce qu'il dit de l'origine du patriarche

court, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 148). J'avoue cependant que ce rapprochement est téméraire, eu égard à l'âge probable de l'inscription, car les formes RIOMVM et RIOMAGVS ne peuvent appartenir qu'à une basse époque.

1. « Flamingus natione, de eo loco qui dicitur Mecine » (lib. XII, cap. 26).

Guillaume. Messines — c'est l'orthographe actuelle du nom de cette localité — est aujourd'hui chef-lieu de l'un des cantons de l'arrondissement d'Ypres (province de la Flandre occidentale). »

M. G. Rey, éditeur des *Familles d'outre-mer* de Du Cange, fait remarquer qu'il n'a cru devoir apporter aucune modification au texte de l'illustre érudit, en ce qui concerne le lieu de naissance du patriarche Guillaume (p. 79).

M. Longnon passe ensuite à la seconde des observations que lui suggère le Bulletin. Il s'agit d'une communication faite par M. l'abbé P. de Cagny, associé correspondant à Amiens, au sujet de l'emplacement du *vicus Helena*, où les Francs, que conduisait Clodion, furent défaits par Majorien (p. 231 du Bulletin). M. de Cagny croit apporter quelques arguments nouveaux en faveur de l'assimilation proposée avec Allaines (Somme, arrond. et cant. de Péronne) par M. Vincent, mais M. Longnon ne pense pas que cette opinion puisse être acceptée. En dehors du texte de Sidoine Apollinaire qui ne semble pas permettre de placer ce *vicus* hors du territoire d'Arras [1], tandis qu'Allaines faisait partie de la *civitas Viromanduorum*, il objecte le nom même d'Allaines qui ne peut venir de *Helena*. Allaines, dérivé certain d'*Alania* [2], doit être classé parmi les localités de nombre assez considérable dont le nom indique une colonie barbare [3]. *Hĕlĕna*, au contraire, est un de ces lieux qui,

1. Post tempore parvo
Pugnastis pariter, Francus qua Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat. Hic coeuntes
Claudebant angusta vias, arcuque subactum
Vicum Helenam, flumenque simul sub tramite longo,
Artus suppositis trabibus transmiserat agger.
(*Panegyricus Majoriani*, vers 211 à 216.)

2. *Alania* est la plus ancienne forme authentique du nom d'Allaines qu'ait relevée notre correspondant, M. J. Garnier, dans son *Dictionnaire topographique du dép. de la Somme*, publié par la Société des Antiquaires de Picardie (3e série, t. I et IV); elle est donnée par des documents des années 977, 1102 et 1103.

3. Un autre Allaines, compris aujourd'hui dans le dép. d'Eure-et-Loir (arrond. de Chartres, cant. de Janville), dépendait primitivement du diocèse d'Orléans, où l'on sait qu'une portion de la nation des Alains s'était établie vers 440.

dans la première moitié du IV[e] siècle, reçurent le nom de la mère de l'empereur Constantin[1], et ce nom, accentué sur l'antépénultième, n'a pu produire en français un vocable terminé en *aines ;* dans le nord de la France, notamment, il donnerait quelque chose tel qu'*Eaune*[2], et, si l'on ne trouve pas un nom semblable dans le territoire artésien, il faut croire que le *vicus Helena* a été détruit ou qu'il a échangé son nom contre celui d'un saint.

M. de Barthélemy dépose sur le bureau, au nom de M. F. de Lasteyrie, membre honoraire, un mémoire dans lequel sont classés les noms des peintres verriers du moyen âge ayant travaillé à l'étranger.

M. Guillaume lit un mémoire sur plusieurs statuettes en bronze découvertes à Reims. La Société décide qu'on entendra une seconde lecture.

M. Clermont-Ganneau communique les photographies d'un monument envoyé par M. Peretié, de Beyrouth ; c'est une plaque, en bronze, portant de chaque côté des représentations symboliques de certaines cérémonies funéraires assyriennes.

M. G. Rey termine la seconde lecture d'un mémoire sur la topographie de la ville de Saint-Jean-d'Acre. — La Société vote le renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

M. le baron de Wismes, associé correspondant à Nantes, dépose sur le bureau des plaques en ivoire qui, suivant lui, étaient primitivement appliquées sur bois et faisaient partie d'un pupitre à crémaillère. M. de Wismes suppose que ce

1. Comme *Helena*, ville de la première Narbonnaise (auj. Elne, au dép. des Pyrénées-Orientales). On trouve aussi en Bithynie et en Palestine des cités qui prirent alors le nom d'*Helena* ou celui d'*Helenopolis*.

2. *Eaune* ou *Iaune* est le nom sous lequel les Français du Nord désignaient, au XIII[e] siècle, la ville épiscopale d'Elne (*Helena*), comme le prouve ce passage d'une chronique anonyme des rois de France finissant à l'an 1286 : « Et trouva li rois (Philippe III) en son conseil qu'il avoit une cité en Rousseillon qui avoit non Iaune l'Orgueilleuse. » (*Recueil des historiens de France*, t. XXI, p. 99.)

monument, trouvé à Nantes, provient du mobilier religieux de certains hérétiques, tels que les Manichéens ou les Albigeois.

Séance du 14 Mai.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, XXVe année, in-8°.
Atti della R. Academia dei Lincei, avril 1879, in-8°.
Bulletin d'archéologie chrétienne, 3e série, 3e année, n° 4, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 512, in-8°.
L'Investigateur, nov.-déc. 1878 ; janv.-fév. 1879, in-8°.
Journal des Savants, déc. 1878, in-4°.
Kansas state historical Society, fourth biennial report submitted at the annual meeting ; January 21, 1879, in-8°.
Mémoires de la Société archéologique de la Frise, 1877-1878, in-8°.
— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. II, in-4°.
— *et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XVII, in-8°.
Monuments grecs publiés par l'Association pour l'étude des lettres grecques en France, n° 7, in-4°.
Proceedings of the Society of Antiquaries of London, du 14 fév. au 28 nov. 1878, in-8°.
Transactions of the Kansas akademy of science for 1877-8, T. VI, in-8°.
Fourdrignier (Édouard). *Double sépulture gauloise de la Gorge Meillet, commune de Somme-Tourbe (Marne)*, in-4°.
Morse (Edward). *Traces of an early raulin Japan*, in-8°.
Phillys (Henry). *Notes upon the collection of coins and medals now upon exhibition at the Pennsylvania*, in-8°.
Vallentin (Florian). *Excursions archéologiques dans les Alpes dauphinoises*, in-8°.

— *Essai sur les divinités indigètes du Vocontium d'après les monuments épigraphiques*, in-8°.
— *Le Dauphiné avant l'histoire; sépultures préhistoriques*, in-8°.
— *Les âges de pierre et de bronze*, in-8°.
— *Le Dauphiné au Trocadéro*, in-8°.

Correspondance.

Le président de la Société archéologique de Cambridge demande l'échange des publications de cette compagnie avec celles de la Société des Antiquaires. — Renvoyé à l'examen de M. l'archiviste-bibliothécaire.

M. Fourdrignier, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand, sollicite le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Mowat, de Villefosse et Rayet pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

Le président annonce à la Compagnie la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Ferd. de Lasteyrie, membre honoraire.

M. Corroyer lit un rapport au nom de la commission chargée de faire un rapport sur les titres présentés par M. Eug. de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la cour de Caen ; on passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, il est, conformément aux conclusions du rapport, proclamé associé correspondant national.

M. Michelant lit un rapport, au nom de la Commission des impressions, concluant à l'impression, dans le volume des Mémoires, d'un travail de M. G. Rey sur la topographie de Saint-Jean-d'Acre. — La Société vote cette impression.

M. C. Robert communique de la part de M. C. Schmidt, secrétaire de la Société pour la conservation des monuments

historiques de l'Alsace, un plan des fouilles qui ont eu lieu depuis quelques années dans le quartier de l'église Saint-Thomas, à Strasbourg. Ces fouilles ont mis successivement à découvert, sur divers points, les objets ci-après :

Amphore et briques ; restes d'une construction qui paraît avoir été salle de bains ; chemin en béton ; bas-reliefs d'Hercule et de Pomone ; fragments de poterie, briques de la 8ᵉ légion ; cercueil de pierre ; restes d'un mur avec traces de peinture en forme de damier.

Enfin, l'endroit qui a donné les objets les plus intéressants est situé en face de l'église, de l'autre côté de la rue Saint-Thomas. On y a exhumé, au milieu des décombres, des fragments de béton noirâtre de 7 à 8 centimètres d'épaisseur, portant des restes de peinture à fresque. Les fac-similés de ces peintures, que M. Robert met sous les yeux de la Société, dénotent une bonne époque et sont fort habilement exécutés.

M. Schmidt fait remarquer, dans une note qui accompagne le plan, que tout ce terrain, si riche en antiquités romaines, se trouvait en dehors de l'enceinte d'Argentoratum ; il pense que c'était l'emplacement des *hiberna* de la 8ᵉ légion *Augusta*. Cette légion, en effet, était arrivée à Strasbourg du temps des Flaviens.

M. Robert communique ensuite, au nom de M. Duquenelle, associé correspondant à Reims, le moulage d'un buste antique récemment trouvé.

M. Héron de Villefosse rappelle qu'il a communiqué au commencement de l'année (séance du 22 janvier) l'empreinte d'une borne milliaire de l'empereur Postume, découverte à Prégilbert (Yonne). Un moulage de ce monument vient d'arriver au Musée de Saint-Germain. La 3ᵉ ligne se lit : POSTVMO·PFINVI// très distinctement ; après le dernier I on ne distingue pas autre chose qu'une cassure qui a pu enlever la lettre *c*. Au-dessous du chiffre des distances se remarquent les lettres VOS..... qui paraissent avoir été gravées dans l'antiquité et qui n'avaient pas été signalées dans la première communication. Notre confrère ajoute

qu'au-dessus de Prégilbert, à l'endroit où la voie romaine traverse l'Yonne, au lieu dit *Saint-Aignan*, on a découvert à différentes époques, et notamment en 1868, des vestiges considérables de monuments antiques et une quantité d'objets romains qui ont été envoyés au Musée d'Auxerre (voir le *Catalogue du Musée d'Auxerre* par A. Cherest, *Monuments lapidaires*, p. 24, n° LVII). Il annonce ensuite qu'on vient de trouver à Entrains (Nièvre), tout à fait sur la limite du département de l'Yonne, une nouvelle borne du même empereur. Il a été averti de ce fait par M. le comte d'Hunolstein, dont le régisseur, M. Delimoges, lui a transmis quelques renseignements sur la découverte.

La pierre a été déterrée à environ 100 mètres des anciens murs de la ville, dans un jardin dépendant des étangs du marais, au bord de la route actuelle de Clamecy. On remarque en cet endroit des traces nombreuses de constructions anciennes ; on y trouve souvent des monnaies et des poteries romaines. C'est d'un terrain voisin que provient une inscription votive à Jupiter conservée aujourd'hui au Musée de Nevers[1].

Malheureusement cette borne de Postume est incomplète. On n'en a jusqu'ici retrouvé qu'un fragment qui nous donne, il est vrai, les noms de l'empereur, mais ne nous fait connaître ni un chiffre de distance ni un nom de lieu. L'inscription se lit sur un fût de colonne brisée mesurant 0m54 de hauteur sur 0m49 de largeur. Il est difficile d'indiquer au juste le diamètre, mais approximativement on peut l'évaluer de 0m40 à 0m42.

imp. caes.
M·CAS*s*.
LATINIV*s*
POSTVM*us*
P·F·AVG·*p.m*
TRIB·*pot.*
. . . .

1. De Laugardière, *Bulletin de la Société nivernaise*, 2e série, IV, 3. — *Catalogue du musée lapidaire de la porte du Croux*, n° 29. — Buhot de Kersers,

[*Imp*(*erator*) *Cæs*(*ar*)] M(arcus) Cas[*s*(*ianius*)] Latiniu[*s*] Postum[*us*] P(ius) F(elix) Aug(ustus) [*p*(*ontifex*) *m*(*aximus*)] trib(unicis) [*pot*(*estatis*)].....

C'est la dixième borne milliaire connue portant le nom de Postume.

M. Quicherat fait part à la Société d'une nouvelle lecture qu'il a été à même de faire récemment d'une inscription importante de la Tarentaise. Le texte, à sa connaissance, n'a été encore publié que par M. l'abbé Ducis, qui, après l'avoir signalé une première fois en 1855 dans les Mémoires de l'Académie de Savoie, l'a reproduit en 1871 dans son livre intitulé *Questions historiques et archéologiques sur les Alpes de Savoie.*

Le monument consiste en une pierre épaisse, malheureusement cassée sur l'un de ses bords, qui est jetée à l'abandon, la face exposée aux injures de l'air, sur un tas de décombres, dans une ruelle qui longe l'église de Bourg-Saint-Maurice (Savoie). On sait dans le village que cette pierre provient de la démolition d'un ancien couvent de Clarisses, où elle avait été employée comme jambage de porte.

Bourg-Saint-Maurice est situé sur la rive droite de l'Isère, au pied du petit Saint-Bernard. Aux yeux de plusieurs géographes, ce lieu répond au *Bergintrum* de la carte de Peutinger. La proximité d'un torrent appelé aujourd'hui *Borgeat* justifie assez cette assimilation ; seulement on a la preuve, par des restes de vieux murs, que l'ancienne localité n'était pas juste à l'endroit où se trouve le bourg actuel ; peut-être même l'emplacement a-t-il changé plus d'une fois depuis l'antiquité. Le torrent, qui n'est rien en temps ordinaire, devient, après les orages, comme un lac en vidange (on dit dans le pays un *sac d'eau*) qui se déverse sur la vallée, et les masses de terre et de pierre qu'il entraîne avec lui, se portant tantôt à droite, tantôt à gauche, modifient

incessamment la configuration du sol. Lors de l'exploration de M. Quicherat, au mois de septembre 1878, deux cents mètres de long de la grande route venaient d'être enterrés par un accident de ce genre, en avant de Bourg-Saint-Maurice.

L'inscription dont il s'agit consacre la mémoire de grands travaux exécutés aux frais de Lucius Verus pour réparer des dégâts que les inondations avaient causés, non seulement sur ce point de la vallée de l'Isère, mais dans tout le pays des Ceutrons, *per fines Ceutronum*, dit le texte, qui fournit par là un troisième exemple épigraphique de la véritable forme du nom de ce peuple.

Voici l'inscription dans son entier :

IMP CAES LV
AVRELIVS VERVS AV
T IB POTEST III COS II
AS PER FINES CEVTRO
VM·VI·TORRENTIVM
ERSAS EXCLVSIS
MINIBVS·ET INNA
EMALVEVM RED
LIBVS PLVRIM
OSITIS·ITEM
PLAET BALINE
SVA RESTIT

Les corrections au texte tel que l'a publié en dernier lieu M. Ducis sont :

A la cinquième ligne, VM.VI· au lieu de VMVL.

A la neuvième, LIBVS au commencement de la ligne, au lieu de IBVS, et à la fin, PLVRI suivi des vestiges d'un M conjugué, au lieu de PLVRIB.

A la onzième, au commencement PLAET, au lieu de PIALT, et à la fin BALINE au lieu de BALINEV.

Ces nouvelles leçons rendent inadmissibles deux des restitutions proposées par M. Ducis, *cumulis torrentium* à la cinquième ligne, et *templum* ou *compitum*, *altare*, *balineum* à

la onzième. Il s'agit dans le premier passage de la violence et non du volume des torrents, cause du désastre ; il s'agit dans le second de temples et d'établissements de bains réparés, sans qu'il soit fait mention d'autel. Quant à la désinence, enlevée par la cassure de la pierre, du mot *baline*, l'usage veut qu'elle soit au pluriel féminin plutôt qu'au singulier neutre, *balineas* et non *balineum*.

D'autres restitutions du savant savoisien sont critiquées ensuite par M. Quicherat.

M. Ducis, afin de faire coïncider les travaux avec un voyage possible de Verus dans les Alpes, a ajouté le chiffre V au quantième de la puissance tribunitienne, ce qui reculerait l'événement à l'année 168 de notre ère ; mais il n'est pas nécessaire que l'empereur soit venu dans la contrée pour lui faire sentir ses bienfaits. De l'Arménie, où la guerre le retint pendant plusieurs années, il fit à la colonie de Narbonne un don qui motiva une inscription encore existante et datée, de même que celle de Bourg-Saint-Maurice, du troisième tribunat et du second consulat, c'est-à-dire de l'an 164 de notre ère.

Le mot si important du commencement de la quatrième ligne, dont il ne reste que la désinence, a été suppléé AQVAS, et le participe de la sixième ligne qui s'y rapporte, EVERSAS. M. Quicherat faisant ressortir l'impropriété qui résulte de l'accouplement de ces deux termes, M. Rayet demande si VIAS ne serait pas plutôt la véritable restitution à introduire dans la quatrième ligne. M. Quicherat reconnaît qu'à tous les égards cette leçon lui semble préférable ; mais il corrigerait aussi le participe, et au lieu de *eversas*, il mettrait *mersas*.

M. Ducis a complété le premier mot de la septième ligne par la syllabe LI, *exclusis liminibus*, et il a entendu par là que les eaux étaient sorties de leurs lits, mot à mot avaient passé par-dessus leurs seuils ; mais on ne trouverait pas d'exemple de *limen* pris dans ce sens, et d'ailleurs les ravages des eaux ayant été suffisamment exprimés par l'incise *vi torrentium*, une seconde incise doit se rapporter à un autre ordre de faits : ce qu'indique assez la conjonction *et* qui

rattache *exclusis* ...*minibus* au rétablissement des eaux dans leurs lits. D'après cette considération, M. Quicherat propose FLVMINIBVS, avec le sens que les cours d'eau ont été rejetés hors des routes qu'ils submergeaient.

L'épithète mutilée de *alveum* ne semble pas pouvoir être restituée autrement que par NATALEM, ainsi que l'a proposé M. Ducis, quoique *naturalem* serait mieux justifié par l'usage des auteurs ; mais la place manquerait pour un mot si long.

RED qui termine la même ligne ne peut pas être complété comme prétérit, conformément à la conjecture de M. Ducis ; il n'y a qu'un verbe pour toute la période qui est le mot de la fin, *restituit*. Il faut absolument un participe se rapportant à *fluminibus*, par conséquent REDVCTIS.

La neuvième ligne, en acceptant MOLIBVS proposé pour le commencement, devra se terminer par PLVRIMIS, conformément à la nouvelle leçon.

A la dixième ligne, où M. Ducis met POSITIS, le composé OPPOSITIS vaudrait mieux ; et à la fin, la répétition des trois dernières lettres est indispensable : ITEMTEM.

La restitution de la onzième ligne a été indiquée ci-dessus; pour qu'elle soit complète il faut suppléer à la fin la lettre P, sigle de *pecunia*.

La lecture complète est donc celle-ci :

IMP CAES LVCIVS || AVRELIVS VERVS AVG. || TRIB POTEST III COS II || VIAS PER FINES CEVTRO || NVM·VI·TORRENTIVM || MERSAS EXCLVSIS || FLVMINIBVS ET INNATA || LEM ALVEVM REDVCTIS || MOLIBVS PLVRIMIS || OPPOSITIS · ITEM TEM || PLA ET BALINEAS P. || SVA RESTITVIT.

M. Guillaume fait une seconde lecture de son mémoire sur des bronzes antiques trouvés à Reims. — Renvoyé à la Commission des impressions.

M. Mowat lit un extrait d'un mémoire sur les dieux de la mort chez les Gaulois, d'après les bas-reliefs du menhir de

Kervadel[1] comparés à d'autres monuments épigraphiques et figurés.

Le premier tableau, représentant un petit personnage sous la conduite de Mercure, fournit à M. Mowat l'occasion de signaler un bas-relief de Chalon-sur-Saône[2] où l'on doit reconnaître également Mercure agissant en qualité de dieu psychopompe. On y voit l'*âme* d'un défunt sous les traits d'une petite figure placée dans la partie supérieure de la composition, à l'imitation de l'*eidôlon* qui se remarque sur certaines peintures provenant de l'Étrurie et de la Grande-Grèce. L'association de Mercure aux dieux Mânes, sur une inscription de Nîmes, est un autre indice significatif de la croyance à un dieu psychopompe.

Le deuxième tableau du menhir représente probablement Hercule brandissant sa massue.

Sur le troisième tableau on reconnaît Mars appuyé sur son bouclier, armé de la haste et coiffé d'un casque à panaches flottants qui ont été pris, à tort, pour des cornes retombantes.

Sur le quatrième tableau Pluton est figuré entre Proserpine et le chien infernal, exactement comme sur le bas-relief d'Oberseebach[3]. La longue tige dont l'extrémité supérieure dépasse l'épaule du dieu et dont la partie inférieure apparaît entre ses jambes doit être le manche du marteau gigantesque planté en arrière, comme le montre une figurine en bronze de Dis Pater découverte à Vienne. M. Mowat croit que le menhir, autour duquel on a constaté un grand nombre de sépultures, est un monument à la fois funèbre et commémoratif de quelque grand événement militaire qui se serait passé au commencement du premier siècle. Le festonnage en dents de scie qui forme l'encadrement de chaque tableau est un détail d'ornementation que l'on retrouve

1. Voir dans la *Revue archéologique*, t. XXXVII (1879), p. 104 et 129, pl. III, IV et V, l'article de M. du Châtellier sur cette découverte.

2. Millin, *Magasin encyclopédique*, 1812, t. III, p. 90 ; Grivaud de la Vincelle, *Monuments antiques inédits*, pl. XXXV, fig. 1 ; Diard, dans les *Mémoires de la Société d'hist. et d'arch. de Châlon-sur-Saône*, t. I (1846), p. 209.

3. *Revue archéologique*, 1854, p. 309.

avec le même aspect caractéristique sur l'autel de Bapteresse[1], lequel lui-même paraît contemporain des autels parisiens datés par la dédicace à Tibère que porte l'un d'eux.

M. de Barthélemy appuie l'opinion proposée par M. Mowat et annonce qu'il a remis à la direction de la *Revue archéologique* une note dont les conclusions viennent à l'appui de celles de son confrère.

Séance du 21 Mai.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire pour l'encouragement des études grecques en France, 12e année, in-8°.

Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa, 1876, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 5e série, t. I, in-8°.

— *des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, 17e année, nos 7 à 12, in-8°.

Dictionnaire archéologique de la Gaule, t. II, 1er fasc., in-4°.

Journal des Savants, avril 1879, in-4°.

Revue africaine, n° 132, nov.-déc. 1878, in-8°.

Société libre d'émulation de Liège ; liber memorialis, in-8°.

— *pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, n° 8, in-8°.

Transactions of the Kansas academy of science, t. VI, in-8°.

Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg, 33 vol. in-8°.

Chéruel. *Lettres du cardinal Mazarin*, t. II, in-4°.

Dancoisne (L.). *Le canton de Lens*, in-8°.

Decombe (Lucien). *Excursion à Saint-Briac*, in-8°.

— *Notice sur la patère d'or découverte à Rennes en 1774*, in-8°.

1. *Bulletin monumental*, t. XXIX (1863), p. 177.

— *Notice sur la vie et les travaux de A. André*, in-8°.

DUMONT (Albert). *Notice sur une tête de statue en marbre d'ancien style athénien*, in-4°.

GUILHERMY (le baron DE). *Inscriptions de la France du V° au XVIII° siècle*, t. IV, in-4°.

JANVIER (A.). *Discours de réception à l'Académie d'Amiens*, in-8°.

LE SERGEANT DE MONNECOVE (Félix). *Le siège de Thérouanne et la trêve de Bomy*, in-8°.

MEYER (Paul). *La chanson de la croisade de Guillaume de Tudèle*, in-8°.

PROST (Auguste). *Notice sur la collection des manuscrits de la Bibliothèque de Metz*, in-4°.

VILLEFOSSE (Ant. Héron DE). *Notice des monuments provenant de la Palestine et conservés au Musée du Louvre*, in-18.

— *Inscriptions de Saint-Remy et des Baux*, in-8°.

WITTE (J. DE). *Notice sur Joseph Roulez*, in-18.

Correspondance.

MM. M. Fabre, présenté par MM. de Saulcy et de Montaiglon, et Fl. Vallentin, présenté par MM. de Barthélemy et Gaidoz, sollicitent le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Barthélemy, Demay et Guiffrey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres fournis à l'appui de la candidature du premier, et pour le second, MM. de Villefosse, Quicherat et Bertrand.

Travaux.

M. Héron de Villefosse lit, au nom de la Commission des impressions, un rapport concluant à l'admission dans le volume des Mémoires du travail de M. Guillaume sur des bronzes antiques trouvés à Reims. La Société vote cette impression.

M. Longnon demande la parole pour une communication et s'exprime en ces termes :

« Le numéro de la *Revue des Sociétés savantes* qui vient d'être distribué renferme un compte-rendu, par M. Clément

de Ris, du rapport de notre correspondant M. de Laurière sur la découverte d'un théâtre romain dans la commune de Saint-Cybardeaux, à 4 kilomètres au nord-ouest d'Angoulême. M. Clément de Ris y soulève, en ces termes, la question du tracé de la voie romaine de Saintes à Limoges :

« M. de Laurière, s'appuyant sur une affirmation des plus catégoriques de M. Michon dans la *Statistique monumentale de la Charente* (p. 159), regarde Saint-Cybardeaux comme une des stations de la voie qui reliait Saintes (*Mediolanum Santonum*) à Limoges (*Augustoritum*). Ce serait là une première présomption en faveur d'une agrégation de population à Saint-Cybardeaux et, par suite, de l'existence d'un théâtre pour desservir cette population.

« Mais ici les difficultés s'élèvent et la question s'obscurcit. D'un côté, je le répète, M. Michon est des plus affirmatifs sur l'existence d'une voie suivant une ligne directe de l'ouest à l'est entre Saintes et Limoges : il en a suivi le tracé *de visu*, il en a constaté les vestiges intacts presque lieue par lieue entre les deux points extrêmes. D'un autre côté, la carte de Peutinger est absolument muette sur cette voie. Suivant elle, la route qui rattachait Saintes à Limoges s'amorçait au-dessus de Saintes, à Aulnay (*Aunedonnacum*), sur la grande route de Tours à Saintes, et gagnait Limoges par Chasseneuil (*Sermanicomagus*) et Chassenon (*Cassinomagus*). Elle ne mentionne pas de voie plus directe partant de Cognac (*Condate*) pour tomber à Limoges, par Saint-Cybardeaux, un peu au nord d'Angoulême. Ces deux voies auraient formé un triangle très aigu dont le sommet eût été à Limoges et dont la base, allant d'Aulnay à Cognac, aurait mesuré à peu près 50 kilomètres, soit 12 lieues et demie. Or, l'on ne se rend pas bien compte de la nécessité, — pour desservir Saintes et Limoges, — de deux voies aussi rapprochées l'une de l'autre. Au moins en théorie, le silence de la carte de Peutinger est plus rationnel que les affirmations de M. Michon. J'ajoute de suite que je ne connais pas le pays où M. Michon a retrouvé ces traces, que je n'ai pu contrôler ces assertions et que je n'ai aucun motif pour les contredire. Je me permets seulement de signaler une apparence de contradiction entre deux dépositions des plus autorisées [1].

« Il semblerait, à lire M. Clément de Ris, que la Table de Peutinger indique toutes les routes qui sillonnaient la Gaule à l'époque impériale et que l'existence d'une voie reliant

1. *Revue des Sociétés savantes*, t. VII (1878), p. 259.

Limoges à Saintes par Aulnay ne permet pas de croire à celle d'une route rattachant plus directement ces deux villes. Aussi bien, la question ne me paraît pas posée sous son véritable jour, et je demande à mes savants confrères la permission de leur faire connaître sur ce point l'avis de la Commission de géographie historique de l'ancienne France.

« La voie indiquée par la Table de Peutinger, qui, de Limoges, viendrait rejoindre à Aulnay la voie de Poitiers à Saintes, n'a jamais pu être retrouvée sur ce terrain : il a donc paru à la Commission qu'on est ici encore en présence d'une de ces erreurs de tracé déjà signalées en plus d'un endroit de la précieuse carte-itinéraire[1], et que la voie aboutissait directement à Saintes. Ainsi il y aurait complète identité entre cette route et la voie dont l'existence est catégoriquement indiquée par M. Michon comme par la carte de l'État-Major, dont M. Clément de Ris n'entend certainement pas suspecter le témoignage.

« La carte de l'État-Major indique en effet, en la qualifiant d' « ancien chemin des Romains », une vieille route qui, à partir de Saint-Sauvant, c'est-à-dire à 10 kilom. à l'est de Saintes, sert presque constamment de limite de commune[2] jusqu'au-delà de Saint-Cybardeaux, sur un parcours de 60 kilomètres par conséquent. Cette route, de tracé quasi rectiligne pour cet important tronçon, traverse ensuite la Charente à Montignac, la Tardoire au pont d'Agris, gagne de là Chasseneuil et passe ensuite à Lapéruse pour arriver à Chassenon[3], que la Table de Peutinger désigne

1. Notamment, en ce qui concerne la Gaule, pour la route de *Samarobriva* (Amiens) à *Gessoriacum* (Boulogne) qui adhère à tort au *Castellum Menapiorum* (Cassel).

2. L'expérience démontre qu'il faut considérer le plus souvent comme voies antiques les chemins qui sont dans cette condition : en effet, si, dès le XIIe siècle, au plus tard, — car c'est de cette époque que datent la majeure partie de nos anciennes circonscriptions paroissiales, devenues communes en 1790, — ils ont servi de limites de finage, leur antiquité est suffisamment démontrée.

3. Le tracé de la voie antique est parfaitement reconnaissable sur la carte de l'État-Major quand on a lu un passage de la *France pittoresque* (Paris, 1835, t. I, p. 241, col. 2), où il est question de « la route [romaine] de Limoges à Saintes « dont on voit encore de nombreux vestiges et même des parties peu dégradées à

sous le nom de *Cassinomagus* comme l'une des stations de la voie de Limoges à Saintes.

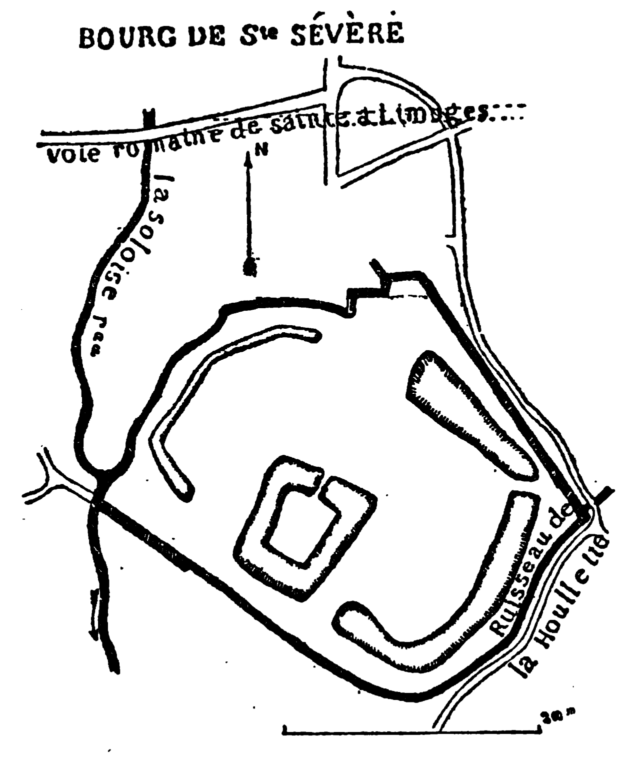
« Si, le tracé de cette voie étant reconnu, on étudie le détail qu'en donne la Table de Peutinger, il y a lieu de déterminer l'emplacement de *Sermanicomagus*, station intermédiaire entre *Cassinomagus* et Saintes. La chose offre quelque difficulté, car la distance de *Sermanicomagus*, par rapport à Saintes, n'est pas indiquée, tandis que le nombre de lieues qui le séparent de *Cassinomagus* est sujet à discussion : les anciens éditeurs de la Table lisent ici « XIII » un nombre que M. Desjardins interprète par « XVII[1] » et que, d'accord avec la Commission de géographie historique, je transcris « XLII[2] ». Dans tous les cas, il n'y a pas lieu d'identifier cette station avec la localité romaine qu'aurait remplacée le village de Saint-Cybardeaux, puisque ce village est situé à 114 kilom., soit environ 51 lieues gauloises, de Limoges. La Commission, s'autorisant du chiffre XLII, incline à placer *Sermanicomagus* en un lieu portant un nom de saint, — Saint-Sévère, — qui aurait remplacé le nom antique. Non-seulement Saint-Sévère, situé à 42 lieues gauloises de Limoges, est traversé par l'ancienne voie romaine, il est aussi le point d'où rayonnent quatre vieux chemins se dirigeant, au nord-ouest à Matha, au nord-est sur Saint-Ouen (canton de Matha), au sud-ouest à Cognac, au sud-est vers Angoulême ; on remarque en outre à Sainte-Sévère, sur le bord même de la voie de Saintes à Limoges, un camp antique dont je dépose sur le bureau un plan que

« Pressignac, à Saint-Quentin, à Paris, à la Péruse. »

1. *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 275.

2. Le second membre du nombre qui sépare *Sermanicomagus* de *Cassinomagus* a la hauteur d'un I sans en avoir la direction oblique de gauche à droite ; de plus, il n'est pas dans les conditions de régularité ordinaire entre les I d'un même nombre ; c'est pourquoi M. Desjardins y a voulu voir un V dont la seconde barre serait disparue. Mais cette hypothèse ne semble pas admissible, car le premier trait du V est toujours plus penché vers la gauche que l'I, et ce n'est pas le cas pour le chiffre qui nous occupe puisqu'il est quasi perpendiculaire, comme l'est ordinairement le chiffre L. Il n'y a au reste qu'à le comparer aux autres nombres de la carte, où un L précède un I ou des I, pour se convaincre qu'on est ici en présence d'un L dont la partie supérieure n'est plus visible.

la Commission de géographie historique doit à notre correspondant M. Lièvre, pasteur de l'église réformée à Angoulême.



« Ce camp, dit M. Lièvre, se compose de deux enceintes.
« Ses remparts sont en terre : celui de la petite enceinte a
« de 5 à 6 mètres de hauteur ; l'autre, moins régulier, a
« 4 à 5 mètres de hauteur à l'est et 2 seulement à l'ouest.
« La large entrée qui paraît au nord a été tout au moins
« agrandie dans ces derniers temps, car on reconnaît de
« chaque côté que des emprunts de terre ont été faits aux
« levées. Cette seconde enceinte est entourée d'un fossé

« alimenté par les eaux de l'Houlette qui, immédiatement
« au-dessous du camp, se jette dans la Soloire, dont le cours
« formait lui-même une première ligne de défense à l'ouest.
« Si des nombreux camps qui existent dans nos contrées il
« y en a un qui appartienne à l'époque romaine, c'est bien
« celui de Sainte-Sévère. Je n'ai pourtant rien trouvé qui
« puisse me donner de certitude à cet égard. A l'entrée de
« la petite enceinte est une sorte de sphinx dont la pierre
« est fort endommagée par le temps, mais personne n'a pu
« me dire d'où provenait cette pierre qui n'était probable-
« ment pas là lorsque l'abbé Michon a visité le camp, puis-
« qu'il n'en parle pas [1]. »

« Je demande maintenant à la Compagnie la permission d'ajouter quelques observations sur le nom de *Sermanicomagus* et sur celui de Saint-Cybardeaux.

« Le premier de ces noms a été évidemment altéré par l'un des copistes de la carte-itinéraire, selon toute probabilité par le moine de Colmar auquel est dû l'unique exemplaire qu'on en connaisse. Tandis que la finale *magus* est fort répandue dans la toponomastique gauloise, on n'a aucun exemple du préfixe *Sermanico*, et, si l'on tient compte des rapports qu'offraient dans l'écriture, à l'époque de la décadence romaine, le *s* avec le *g*, il y a lieu de croire qu'on doit substituer à *Sermanicomagus* le nom de *Germanicomagus*, donné à cette localité santone en l'honneur du beau-fils de l'empereur Tibère, comme celui de *Germanicia*, qu'on trouve dans la Gaule Transpadane et dans la Comagène, et celui de *Germanicopolis*, porté par des villes d'Asie-Mineure, d'Isaurie et de Paphlagonie. *Germanicomagus* est à rapprocher des autres dénominations géographiques formées de la juxtaposition du nom d'un membre de la famille des Césars et du *magus* gaulois, tels que *Cæsaromagus* (Beauvais), *Juliomagus* (Angers), *Augustomagus* (Senlis), *Drusomagus* (en Vindélicie), *Claudiomagus* (Clion) [2], et sa

1. Lettre, en date du 28 août 1878, adressée au Président de la Commission de la topographie des Gaules.

2. Le nom de *Claudiomagus*, qui figure dans la vie de saint Martin de Sulpice Sévère, a été traduit à tort par Cloué, et cette traduction qu'a admise M. Quicherat

présence à 30 kilomètres de Saintes semblera toute naturelle si l'on songe que l'arc élévé par les *Santones* en l'an 22 de notre ère, à l'endroit où la voie de Saintes à Poitiers quittait leur ville, offre un témoignage non équivoque de l'amour que cette *civitas* portait au jeune prince [1].

« Quant au nom de Saint-Cybardeaux, il semble tout d'abord qu'on doive le considérer originairement comme le nom d'une église et que ce soit un diminutif du nom de Saint-Cybard, porté par plusieurs autres localités de la même région en l'honneur de saint Cybar (*sanctus Eparchius*), un pieux reclus qui vivait à Angoulême au VIe siècle; mais cela n'est vrai qu'à moitié, car on devrait écrire *Saint-Cybar-d'Eaux*, la dernière partie du nom rappelant la dénomination primitive du lieu, dénomination que nous trouvons successivement sous les formes latines *Ilcium* [2], *Ilices*, *Hylex*, et sous les formes vulgaires *Els*, *Eut*. C'est donc derrière ces formes qu'il faut chercher le nom de la localité antique pour la population de laquelle fut construit le théâtre romain découvert par M. de Laurière, si tant est qu'il faille trouver là une localité importante pour expliquer la présence du théâtre. »

(*De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 50) est un des exemples que notre éminent confrère invoque comme exemple du déplacement de l'accent dans certains noms de lieux se terminant en *omagus;* mais l'identité de *Claudiomagus* avec Clion est démontrée non seulement par les lois de la phonétique, mais aussi par une pièce de 1100 environ qui figure au *Cartulaire de l'abbaye de Cormery* (édit. Bourassé, p. 104) et une bulle de Calixte II (1119) pour l'abbaye de Deols (U. Robert, *Études sur les actes du pape Calixte II*, p. XXVIII; cf. une bulle de Pascal II, antérieure de quatre années, aux Archives nationales, L 223, n° 4).

1. Voir la description de ce manuscrit dans Chaudruc de Crazannes, *Antiquités de la ville de Saintes* (p. 89 à 100). L'arc de Saintes est gravé sur le titre de cet ouvrage.

2. « Similiter in ipso pago [Engolismensium] in vicaria S. Genesii, in villa que dicitur Ilcio qui est super fluvium Noira. » Cette mention de Saint-Cybardeaux, que j'emprunte à une charte du commencement du XIe siècle, est la plus ancienne que j'ai rencontrée dans le cartulaire de Saint-Cybard, auquel ont été également puisées les autres formes de l'ancien nom de Saint-Cybardeaux. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier mon collègue et ami, M. Gustave Fagniez, lequel a bien voulu mettre à ma disposition une copie de ce cartulaire dont il a jadis préparé une édition.

A l'appui de la correction *Germanicomago* pour *Sermanicomago*, M. Mowat cite un exemple certain d'une confusion analogue des lettres *g* et *s*; c'est la variante *inde Sosoriaco* (pour *Gessoriaco*) *MPCLXXIV* donnée par un manuscrit de l'Itinéraire d'Antonin (*codex neapolitanus*). La remarque qu'il en avait faite l'avait conduit à conjecturer, de son côté, que *Sermanicomago* pouvait avoir été traité, quant à la lettre initiale, comme le soi-disant *Sosoriaco*, et à chercher quelque nom de lieu moderne, Germengon, Jermanchon [1], qui correspondrait à *Germanicomago*.

M. Mowat donne ensuite lecture d'une lettre à lui adressée par M. Germer-Durand et annonçant la découverte, près des arènes de Nîmes, d'une inscription dont l'estampage est déposé sur le bureau. M. Germer-Durand la lit ainsi :

RET
L·POM PEIVS
Ɔ VIIII·N·VIANNES
SIS· AN · XXV
OPTATA·CONIVX
D·S·D

Ret(iarius) L(ucius) Pompeius, pugnarum novem, n(atione) Viannessis (pour *Viennensis*), *an(norum) viginti quinque, Optata, conjux, d(e) s(uo) d(edit).*

Cette communication donne lieu à des observations sur la place occupée en tête de l'épitaphe par le nom de profession *retiarius*, sur l'absence de *cognomen* du titulaire L. Pompeius, qui devait appartenir à la classe des affranchis, et sur la forme *Viannessis*, indice probable d'une prononciation locale particulière. M. Mowat pense que le signe arrondi en forme de C retourné qui précède le nombre VIIII au commencement de la 3e ligne, est le sigle du mot *c(ommissus)*, après lequel il faudrait sous-entendre quelque chose comme *in pugnis*. En conséquence, au lieu de la locution ordinaire

1. Parthey et Pinder, *Itiner. Anton.* praefat. p. xxvii, éd. 1848. — Cfr. Jérôme Surita.

pugnarum novem, il propose la lecture, équivalente pour le sens, mais plus littérale, *commissus in pugnis novem*, ou *commissus novies*.

M. Mowat fait passer sous les yeux de la Société un autre estampage ; c'est une petite inscription funéraire découverte aux Vans (Ardèche) et recueillie par M. Odilon Barrot. On y lit, en caractères de bon style :

D M
T·MANLI·FILETI
TROPHIMVS
LIB·PATRONO·B·M

D(iis M(anibus) T(iti) Manli(i) Fileti (pour *Phileti*), *Trophimus lib(ertus) patrono b(ene) m(erenti)*.

M. Guiffrey communique la note suivante :

« En tête de l'inventaire du roi Charles V, publié par les soins de M. Jules Labarte dans la collection des *Documents inédits*, figure la reproduction d'une miniature des plus précieuses à différents titres. D'abord elle offre le portrait du roi dessiné et peint avec une telle perfection qu'il donne la plus haute idée du talent de l'artiste chargé de son exécution. Il n'est pas douteux que ce peintre de mérite n'ait reproduit les traits du roi avec la plus scrupuleuse fidélité. L'attitude et le visage du prince, assis dans un fauteuil, le dos légèrement voûté, la tête couverte d'un bonnet ajusté qui cache les oreilles, portent l'empreinte de la souffrance et de la maladie. Devant lui, un personnage, mettant un genou en terre, présente au souverain la *Bible* historiée dont cette miniature est le frontispice. On connaît ce personnage. C'est Jehan de Vaudetar, servant de Charles V, qui a pris soin de nous transmettre son nom dans une pièce de vers placée à la fin du volume.

« Il est étrange que M. Labarte ne dise mot de cette curieuse miniature; et, à part la légende inscrite au bas de la chromolithographie, on chercherait vainement quelque détail sur cette peinture, soit dans l'introduction, soit dans les

notes du livre. Et cependant on possède sur ce portrait historique des renseignements plus complets que sur bien des œuvres de la même époque.

« La Bible de Charles V citée par Montfaucon dans ses *Monuments de la monarchie française*, t. III, p. 65, 66, avec un dessin assez médiocre de la miniature en question, avait été s'enfouir dans une collection hollandaise. M. de Laborde avait cité ce portrait dans l'introduction des *Ducs de Bourgogne ;* mais en exprimant le regret de n'avoir pas vu le manuscrit dont il ignorait le sort.

« Depuis 1856, il fait partie de la bibliothèque royale de La Haye, à laquelle il fut légué par le baron van Westreenen, avec tout le musée Meermano-Westreenianum. C'est là qu'il a été retrouvé, il y a deux ans à peine, par M. L. Gonse. L'auteur de cette découverte importante en a rendu compte dans la *Chronique des Arts* du 3 novembre 1877, en joignant à son commentaire tous les éclaircissements désirables. Ainsi nous apprenons que la Bible historiée de Charles V, traduite par Guyart des Moulins et entièrement calligraphiée par Raoulet d'Orléans, lui fut présentée, comme on l'a déjà dit, par son servant Jehan Vaudetar. En regard de la miniature, une feuille de vélin porte l'inscription suivante en grandes lettres d'or :

« Anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo istud opus pictum fuit ad preceptum ac honorem illustris principis Karoli regis Francie etatis sue trecesimo quinto et regni sui octavo ; et Johanes de Brugis, pictor regis predicti fecit hanc picturam propria sua manu [1]. »

« Nous avons à la fois, dans cette inscription, la date de l'exécution du manuscrit, l'âge du roi au moment où fut exécuté son portrait, enfin le nom de l'auteur de la miniature. Il se nommait Jean de Bruges et avait le titre de peintre du roi. Jean de Bruges, ne fût-il connu que par ce seul ouvrage, mériterait un rang honorable parmi les plus habiles miniaturistes de son temps. Mais nous sommes en

1. Montfaucon, *Mon. de la mon. franç.*, III, 65, et M. Gonse ont déjà donné le texte de cette inscription.

mesure de lui attribuer la paternité d'un autre travail qui montrera la variété de ses aptitudes et de ses talents.

« Dans une note sur *Nicolas Bataille et la tapisserie de l'Apocalypse d'Angers* [1], nous avons cité différents articles d'un compte qui donne, à côté du nom du tapissier chargé de l'exécution de cette immense tenture, celui du peintre à qui on avait confié le dessin des patrons ou cartons. Voici l'article qui concerne le dessinateur :

« A *Hennequin de Bruges*, paintre du roy notre seigneur, sur ce qui lui peut ou pourra estre deu à cause des pourtraitures et patrons par lui faiz pour lesdiz tappis à l'istoire de l'Appocalice, par mandement dudit notre seigneur le lieutenant, donné le derrenier jour de janvier 1377, et quittance dudit *Hennequin de Bruges*, donnée le 28[e] jour dud. mois. 50 franz. »

« Et j'ajoutais : « Le nom indique assez l'origine flamande de l'artiste, mais on chercherait vainement quelques détails sur sa biographie. »

« Si je n'ai rien appris de nouveau sur la vie du peintre *Hennequin de Bruges*, il me semble difficile de douter de l'identité de cet artiste avec l'auteur de la miniature placée en tête de la Bible de Charles V. Tous deux vivent à la même époque (1371 et 1377), tous deux sont flamands, originaires de Bruges, tous deux prennent le titre de peintre du roi. Il serait au moins singulier que deux individus distincts eussent réuni à la fois autant de points de ressemblance. L'un, il est vrai, est nommé Hennequin, l'autre Jean ; mais dans les Flandres, Hennequin est le diminutif de Hans, c'est-à-dire de Jean, et on sait qu'au moyen âge les noms de baptême sont fréquemment remplacés par leur diminutif. Il ne resterait dès lors plus de doute sur l'identité de l'auteur des cartons de l'Apocalypse et du peintre qui nous a laissé le plus fidèle portrait du roi Charles V.

« On peut donc attribuer avec toute certitude à *Jean* ou *Hennequin de Bruges* deux œuvres également importantes, bien qu'à des points de vue différents : les cartons de l'Apo-

1. Tome XXXVIII de la *Société nationale des Antiquaires de France.*

calypse d'Angers et la miniature qui représente le roi Charles V. Il serait difficile de citer un autre artiste contemporain à qui on pût donner avec les mêmes garanties d'authenticité la paternité d'œuvres aussi considérables encore existantes aujourd'hui. »

M. Quicherat signale à la Société une inscription, relative à un artiste français, qui se trouve en Angleterre. C'est une plaque de cuivre, sur laquelle est gravée en caractères gothiques la commémoration de la dédicace de la chapelle Saint-Éloi de Tours, reconstruite en 1446 par Gilbert Jehan, orfèvre de Charles VII et de Louis XI. Cette plaque, enlevée de l'église, aujourd'hui démolie, où elle avait été posée, fut achetée en France par un Anglais qui en donna communication à la Société des Antiquaires de Londres. Le texte a été reproduit en fac-similé dans le tome XXIII de l'*Archæologia*, publié en 1831.

lan mil cccc xl et vi le xxi jour de de
cembre le iour saint thomas apou
stre mons[r] larchevesque de tours de
dia ceste chappelle en lonneur et re
verence de dieu et de mons[r] saint eloi
et dona ledit s[r] le iour quelle fut dedi
ee aux deux festes de saint eloy
pour chacun iour ·xl· iours de pardon
a ceux qui visiteront la chappelle et
la fist faire gillebert ·i· orfevre du roy

« Le fait de la reconstruction de la chapelle Saint-Éloy aux frais de Gilbert Jehan était connu. Il a été consigné par M. Grandmaison dans ses *Documents inédits pour l'histoire de l'art en Touraine*, d'après une histoire manuscrite de l'église Saint-Martin qui est à la bibliothèque de Tours. L'inscription est la pièce justificative de ce témoignage. Elle présente une particularité digne d'attention en ce que, contre tous les usages épigraphiques, le nom du personnage est écrit en abrégé tandis que son prénom est en toutes lettres. L'ouvrage de M. Grandmaison, qui vient d'être cité, contient deux mentions de Gilbert Jehan, extraites du registre des dépenses de la ville de Tours pour 1462. »

M. Gaidoz met sous les yeux de la Société les photographies de quelques monuments de l'ancien art irlandais qui figurent dans l'ouvrage de Mlle Stokes : *Christian Inscriptions in the Irish language.*

La première représente un calice appelé *calice d'Ardagh*, du lieu où il a été découvert. Le calice a deux anses ; il est en argent, avec des ornements en filigrane d'or et en émail. Il porte, en caractères longs, étroits et anguleux, analogues à ceux de l'onciale, les noms des douze apôtres comme suit : PETRI PAULI ANDRI IACOBI IOHANNIS PILIPHI BARTHOLOMEI THOMAE MATHEI IACOBI TATHEUS SIMON. On suppose que ce calice est celui dont il est question dans les *Annales irlandaises* en 1129 comme l'œuvre de la fille de Roderic O'Conor.

Les autres représentent les crosses de Kells et de Lismore et la croix processionnelle de Cong. La première est en cuivre rouge; elle est en argent et ornée d'entrelacs ; l'inscription qu'elle porte (*Or[ait] do Conduilig ocus do Melfinisin*, « Priez pour Cuduilig et pour Melfinen »), la place à la fin du xe siècle ou au début du xie. La seconde est en bronze et en argent, ornée de nielles et d'émaux. La partie supérieure de la crosse est formée d'une bordure figurée par des animaux grotesques, dragons et lézards ; l'un d'eux a des yeux en lapis-lazuli. L'inscription qu'elle porte et qui nomme l'évêque pour lequel elle fut faite donne comme date la fin du xie siècle.

La croix processionnelle de Cong est du commencement du xiie siècle, comme on voit par la longue inscription qu'elle porte. Elle est en cuivre et en laiton, mais couverte d'entrelacs les plus délicats parmi lesquels sont disposés de nombreux émaux.

Il faut observer que si ces trois derniers objets sont *incontestablement* d'origine irlandaise, comme le montrent les inscriptions qu'ils portent, il n'en est pas de même du calice d'Ardagh. C'est le fait de sa découverte en Irlande qui fait présumer son origine irlandaise.

Séance du 4 Juin.

Présidence de M. HEUZEY, président.

Ouvrages offerts :

Archiv für Oesterreichische Geschichte, 56e vol., 2e partie ; 57e vol., 1re partie, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. de 1879, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, 1875-1878, t. I, in-4°.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, in-8°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, vol. 88 et 89, 1re livr., in-8°.

Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. X, 2e partie, in-8°.

— *de la Société académique de Cherbourg*, 1871-1873, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, n° 4, in-8°.

Travaux de l'Académie de Reims ; rapport sur la restauration de la cathédrale, in-8°.

BERTRAND (Arthur). *Article sur le Saint-Graal publié par M. Hucher*, in-8°.

BLANC (Edmond). *Inscriptions grecques de Saïda conservées au musée de Cannes*, in-8°.

— *Discussion sur la position de ports antiques entre le Var et la Roya*, in-8°.

— *Étude sur les sculptures préhistoriques du Val d'Enfer, près des lacs des Merveilles*, in-8°.

— *Essai sur un crâne trépané provenant du tumulus de Norus (Alpes-Maritimes)*, in-8°.

JULIEN-LAFERRIÈRE (l'abbé). *L'art en Saintonge et en Aunis*, 1re livraison, in-4°.

MAS LATRIE (L. DE). *Translation des reliques du doge Orseolo Ier*, in-8°.

ROZIÈRE (E. DE). *Discours prononcé aux funérailles du comte F. de Lasteyrie*, in-4°.

VILLEFOSSE (Ant. HÉRON DE). *Note sur T. Pomponius Proculus Vitrasius Pollio*, in-8°.

Correspondance.

M. de Robillard de Beaurepaire adresse des remercîments à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. Bayet, présenté par MM. Le Blant et Perrot, et Arthur Bertrand, présenté par MM. Delisle et de Barthélemy, posent leurs candidatures au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Müntz, Saglio et Guérin pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du premier candidat ; et pour le second, MM. Courajod, Bordier et Michelant.

MM. Mowat et de Barthélemy lisent des rapports au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Lucien Decombe, Fourdrignier et Fabre. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Decombe associé correspondant national à Rennes, M. Fourdrignier à Suippes (Marne), et M. Marc Fabre à Larche (Basses-Alpes).

Il est donné lecture d'un mémoire de M. F. de Lasteyrie contenant un catalogue des peintres sur verre étrangers à la France. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

La Société décide : 1° que les dix premières feuilles de la table rédigée par M. Nicard formeront un fascicule qui sera distribué dès que leur impression sera terminée; 2° que la première période des publications de la Compagnie sera arrêtée au tome XL, et qu'avec le tome XLI commencera une nouvelle tomaison. Les volumes ne porteront dès lors qu'une date, sans numéro d'ordre.

Séance du 11 Juin.

Présidence de M. E. Aubert, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. V, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 515.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XVI, 1er fascicule, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires du centre*, t. VII, in-8°.

Reports presented to the Cambridge antiquarian Society, 1851 à 1866, in-8°.

Revue africaine, n° 133, in-8°.

Babeau (Albert). *Le mobilier des chanoines de Saint-Étienne de Troyes*, du xive au xvie siècle, in-8°.

Bertrand (Arthur). *Le Maine, l'Anjou et Bussy d'Amboise*, 1576-79, in-8°.

— *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine ; réhabilitation de Vignolles ; Nicolas d'Angennes ; tentative sur le Mans en* 1588, in-8°.

Longpérier-Grimoard (le comte de). *Le reliquaire de Nantouillet*, in-8°.

Prost (Auguste). *Le monument de Merten*, in-8°.

Riant (le comte). *Alexii Comneni Romanorum imperatoris ad Robertum I Flandriae comitem epistola spuria*, in-8°.

Correspondance.

M. Egger exprime le désir de passer dans la classe des membres honoraires. Le président désigne MM. Le Blant, Michelant et Corroyer pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur cette demande.

M. Lucien Decombe, de Rennes, écrit pour remercier la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

Le président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Dumont, vice-président honoraire du tribunal de Saint-Mihiel, l'un de ses plus anciens correspondants.

M. Alexandre Bertrand met sous les yeux de la Société divers objets provenant de la tombe gauloise de la *Gorge-Meillet* (Marne), achetée à M. Fourdrignier, son propriétaire, par le musée de Saint-Germain et restaurée par les soins de M. Abel Maître.

Cette tombe à char avait été très remarquée à l'exposition du Trocadéro. M. Fourdrignier en donne une description avec planches. Mais M. Abel Maître, chargé de restaurer les objets, a été amené à constater de nombreuses erreurs dans la qualification des antiquités décrites par M. Fourdrignier. Ces erreurs étaient très excusables. Le mauvais état de la plupart des pièces au moment de la découverte les explique suffisamment. Il n'en est pas moins utile de les signaler, et l'on ne s'étonne pas que M. Abel Maître, avec son coup d'œil et sa sagacité ordinaire, ait, après mûr examen, vu mieux que son prédécesseur et fait dans cet ordre de recherches une véritable découverte. Nous parlerons de cette découverte en dernier lieu, dit M. A. Bertrand. Nous dirons d'abord un mot des autres objets restaurés.

1° *Le casque.* Non seulement M. Maître a pu redresser le casque de bronze dont la forme au Trocadéro était absolument méconnaissable, mais il a pu le compléter en lui rendant son *apex* ou extrémité supérieure dont M. Fourdrignier avait fait un manche de fouet. Le casque ainsi restauré est des plus élégants et a une forme élancée que le dessin publié dans la brochure laisse à peine soupçonner. Le redressement du casque a conduit à une autre observation — ce que l'on avait pris pour la visière est le couvre-nuque. Il est inutile d'insister sur ce point, M. Maître ayant l'intention de faire de ce casque une étude spéciale.

Le bois ci-joint, gravé d'après une photographie, donnera d'ailleurs plus que toute autre description une idée juste de l'ensemble.



2° *Le couteau de fer*. Le couteau exposé au Trocadéro avait été grossièrement raccommodé avec du plâtre. Un fragment de bois de cerf percé d'un trou était fixé sur la partie de la soie encore attachée à la lame. — M. Maître a reconnu que ce bois de cerf était complètement étranger au couteau. Il a retrouvé la partie de la soie qui manquait et qui avait échappé à M. Fourdrignier au milieu d'un amas



de ferrements, de formes et de dimensions diverses, fort difficiles à reconnaître. Le bois encore apparent sur la soie, la juxtaposition parfaite des parties rapprochées rend cette restauration certaine. On voit très bien aujourd'hui que ce manche était composé de deux plaques de bois appliquées, une de chaque côté, sur une tige de fer plate, et maintenues en place par des rivets très reconnaissables. Ce manche est terminé par une petite pièce en bronze ornée de gorges de filets. A l'extrémité existe une petite cuvette dans laquelle devait se trouver un corail, mode de décoration fréquent dans les tombes gauloises du département de la Marne. La lame est droite et pointue; la longueur de l'arme est de 0^m86. Ce couteau restauré mérite, comme le casque, d'être représenté.

3° Parmi les constatations faites par M. Maître, en dehors de ce qui avait été remarqué jusque-là, il faut citer l'existence d'un petit marteau de neuf centimètres de long (une espèce de petit marteau de bijoutier) dont la présence dans cette tombe est d'autant plus curieuse qu'elle n'est pas isolée. Plusieurs autres outils délicats, une précelle ou pince, un alésoir, des poinçons et des mèches indiquent que le guerrier enseveli possédait tout l'attirail nécessaire à la réparation de son armure. Ce marteau n'avait pas été reconnu par M. Fourdrignier et les outils avaient été pris pour des pointes de traits. — C'est la première fois que des outils de ce genre se rencontrent dans une tombe gauloise. Dans le tumulus du *Monceau-Baureuil*, si bien fouillé par M. Maître, une cuiller en bronze avait été restaurée d'une façon si grossière qu'il était évident que le guerrier n'avait à sa disposition aucun ouvrier habile. Le fait nouveau constaté par M. Maître à la Gorge-Meillet est donc très intéressant. — Que ces outils ne soient pas des *traits*, cela ressort non seulement de leur forme examinée avec soin, mais de la nature de l'emmanchement. Tous les traits con-

nus recueillis dans les cimetières de la Marne sont à douille. Ces outils ont tous, au contraire, des soies sur lesquelles la trace du bois dont le manche était formé est encore visible. Cette différence dans le mode d'emmanchement ne permet aucune hésitation.

4° *Disque*. La tombe contenait plusieurs disques en fort mauvais état. M. Maitre, ayant remarqué que le bout du fourreau de l'épée avait été restauré par M. Fourdrignier à l'aide d'un fragment provenant du grand disque, a pu reconstituer celui-ci presque complètement. Ce grand disque est des plus intéressants. Il mesure 18 centimètres de diamètre et est bordé par un petit cercle de fer arrondi formant bourrelet tout autour. Un autre cercle semblable, parallèle au premier, divise le disque en deux parties. Entre les deux cercles court un rinceau continu décoré de deux fleurons. Le dessin est indiqué par des jours enlevés au ciseau à froid et probablement retouchés à la lime. Entre le second cercle et la rondelle du centre existe un autre ornement découpé de la même façon que le précédent, mais formé d'S très fermés se répétant sur toute la longueur de la zone. Le centre consiste en une partie saillante en forme d'olive allongée, avec rondelle, qu'il serait assez difficile de décrire. Quelques maillons de chaînette sont attachés au revers.

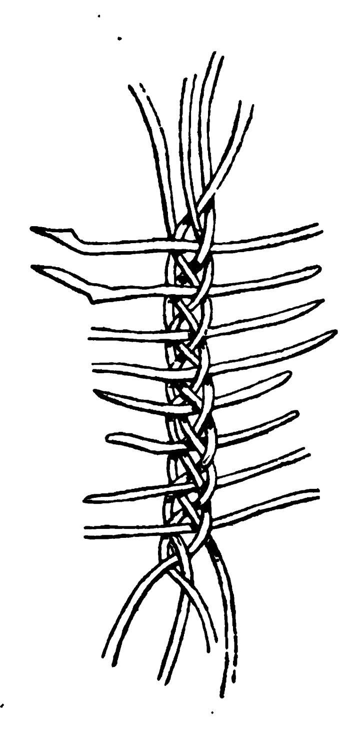


M. Maitre a reproduit par le dessin ces divers motifs

d'ornementation. Il est utile de les faire connaître. Ils sont typiques pour l'époque.

J'arrive à la partie la plus neuve de la communication que je me suis chargé de faire au nom de M. Maître, la découverte de l'étoffe dont était fabriqué le vêtement de défense du guerrier.

Parmi les objets découverts sur lès côtes du squelette se trouvaieut quatre boutons de bronze, de 20 millimètres de diamètre, ornés sur la face de deux filets gravés et d'une rosace formée de demi-cercles. Au revers d'un de ces boutons, et encore fixés à la queue de ce bouton, étaient attachés des fragments d'une étoffe grossière qui n'était autre que l'étoffe du vêtement conservée par l'oxyde. M. Maître a



pu étudier en détail cette étoffe qui est des plus curieuses. Je copie sa description.

« On a commencé par fabriquer des fils de chanvre tordus d'un millimètre d'épaisseur ; on a pris ensuite quatre de ces fils avec lesquels on a fait une natte, ou une série de nattes en nombre suffisant pour faire le vêtement. Ces nattes ont été juxtaposées sur le côté plat et reliées entre elles par des fils très rapprochés l'un de l'autre, traversant chaque natte et les tenant fortement fixées les unes aux autres. Ce travail se continuait ainsi jusqu'à complet achèvement du vêtement, dont l'épaisseur était ainsi de *quatre millimètres*, travail qui, sauf la matière première, ne peut être mieux comparé qu'aux gros paillassons de joncs nattés sur lesquels nous essuyons nos pieds. Ce vêtement devait être très résistant et protéger efficacement le guerrier contre les traits et les coups d'épée, tout au moins en amoindrir fortement le choc. »

M. Alex. Bertrand montre, placées sous verre et isolées par M. Maître, deux de ces petites nattes parfaitement reconnaissables, ainsi que la portion d'étoffe encore attachée à la queue du bouton.

Nous figurons ces nattes au double de la grandeur réelle.

Il n'est pas possible de déterminer la forme précise de ce vêtement. Mais ce qui ne fait aucun doute, c'est que ce vêtement était un vêtement de guerre. Il y a là pour les archéologues et les artistes un renseignement précieux.

M. Mazard communique à la Société une publication récente du savant archéologue de Bologne, M. le sénateur comte Gozzadini, sur une sépulture antique découverte à Ceretolo dans le Bolonais et appelle l'attention sur la planche qui accompagne la brochure.

Cette planche représente une statuette soudée, dans le principe, en guise d'anse, sur une belle œnochoë en bronze trouvée auprès d'un squelette d'homme mis au jour dans les fouilles de Ceretolo. C'est une œuvre de la meilleure époque étrusque, alors que l'art, sous l'influence hellénique, ne conservait plus que de rares traces d'archaïsme. La

figure est nue, d'un modelé et d'un mouvement plein de charme, la tête expressive, et aurait l'aspect d'une femme si le sexe n'était apparent.

Est-ce un hermaphrodite ou bien Sélêné sous ses deux natures, d'après la théogonie égyptienne, ou encore Endymion? M. Gozzadini ne le pense pas ; il reconnaît dans cette statuette Bacchus jeune, *puer æternus*, auquel on donnait souvent des formes féminines, soit comme dieu des plaisirs et de la mollesse, soit comme tradition d'un culte ethnique qui lui attribuait les deux sexes.

Le squelette gisait à même la terre, il était accompagné des objets suivants : à sa droite, une épée en fer de 0m62 de long dans son fourreau également en fer, la soie avait perdu sa garniture ; à sa gauche un fer de lance replié intentionnellement, et sur les flancs une chaîne en fer à laquelle devait être suspendue l'épée. On recueillit sur la poitrine, avec les restes d'un collier en grains de calcaire veiné, une fibule en bronze et passée à l'humerus gauche une armille du même métal ; enfin, à des places moins déterminées, un petit vase en bronze fragmenté, plusieurs grandes fibules en fer, deux couteaux, lame et manche, et des forces (sorte de ciseau), le tout en fer.

Cet ensemble a pour l'archéologie gauloise cet intérêt que, rappelant les antiquités trouvées en si grande abondance dans l'est de la France, il semblerait devoir être reporté aux temps où les Boiens occupaient la région où les Étrusques avaient fondé Felsina au sud du Pô.

Une tombe de Marzabotto avait déjà montré, il y a une dizaine d'années, un guerrier inhumé avec des objets dont les types sont communs en Gaule, notamment la grande épée en fer.

M. le comte Gozzadini, comme il l'avait déjà fait pour cette sépulture, se refuse, en s'appuyant sur des textes et des monuments, à reconnaître à la découverte de Ceretolo le caractère gaulois ; elle doit à son avis rester étrusque.

Sans s'élever contre l'opinion d'un archéologue aussi compétent, M. Mazard insiste sur l'analogie complète qui existe entre les objets qui accompagnaient le squelette

exhumé à Ceretolo et le mobilier funéraire des sépultures gauloises de la Champagne.

M. Mowat signale une inscription romaine qui est connue depuis longtemps à Limoges [1], mais qui n'a pas encore été interprétée en entier. Elle se compose de sept lignes dont les deux dernières sont complètes ; une ou deux lettres, au plus, ont été perdues à la fin de chacune des autres lignes:

D M E T M...
T P R O C V...
I R E N E L...
CAES·PACATV...
PATER·ET·SIB..
SVISQ·VIVS
POSVIT [2].

Le groupe CAES, par lequel débute la quatrième ligne, doit être un nom de lieu ou un ethnique indiquant soit le lieu d'origine, soit le domicile légal du titulaire après les noms duquel il se lit immédiatement. Tel est l'usage épigraphique le plus fréquent. Les seuls noms géographiques auxquels puisse se rapporter l'abréviation CAES sont Caesaraugusta, Caesarobriga, Caesarea, Caesarodunum, Caesaromagus. Parmi ces localités, Caesarodunum, aujourd'hui Tours, est la plus rapprochée de Limoges ; c'est ce nom qui devait se présenter naturellement à l'esprit de toute personne lisant l'épitaphe de T. Proculius Ireneus. L'abréviation CAES signifie donc *Caesaroduni* ; cette indication de domicile était précédée et annoncée par le mot *domo*, sous la forme habituelle de la sigle D qu'il convient de rétablir à la fin de la troisième ligne. C'est la première fois que le nom du chef-lieu des *Turones* apparaît sur un monument épigraphique ; cette circonstance donne un intérêt particu-

1. Texier, *Manuel d'épigraphie suivi des inscriptions du Limousin*, p. 76, n° 1.
2. A la 4e ligne, les lettres AT sont liées, ainsi qu'à la ligne 5, les lettres TE et ET.

lier à l'inscription de Limoges qui doit, en conséquence, être lue ainsi :

D(iis) M(anibus) et M(emoriae) T(iti) Procu[li(i)] Irenei, [d(omo)] Caes(aroduni) Pacatu[s] pater, et sib[i], suisq(ue) vi(v)us posuit.

M. Héron de Villefosse fait observer que pour expliquer cette inscription il n'est pas nécessaire de rechercher dans l'abréviation CAES. un nom géographique. Dans tous les cas, si la restitution de M. Mowat est admise, si on voit dans cette abréviation un nom géographique, rien ne prouve que le nom appartient à la Gaule ; il peut aussi bien s'appliquer à une localité étrangère à cette province, comme par exemple à [*Julia*] Caes[*area*], aujourd'hui Cherchell, en Afrique. Il pense qu'on peut procéder d'une autre façon pour restituer ce texte. Selon lui, après le cognomen *Ireneus* devait se trouver l'indication de la fonction remplie par le défunt, et cette fonction le rattachait à la maison impériale, comme l'indique l'abréviation CAES. Il était peut-être employé dans l'administration du patrimoine d'un César, par exemple ?

M. Mowat présente ensuite quelques remarques sur une inscription publiée dans l'*Epigraphie santone et aunisienne* de M. Audiat (p. 18) :

//////C·IVLI·RI////OVERIVGI·F·VOL·MARINO//////
/////TALI·PRIMO· C· C· R· QVAESTORI·VERC/////
///// ɅARINA FILIA·I/////

Il fait ressortir l'importance d'une particularité qui n'a encore, à ce qu'il semble, attiré l'attention de personne, à savoir la mention de tribu romaine ajoutée au nom d'un magistrat municipal de la cité des *Santones*, et il en conclut que tous les habitants de *Mediolanum* (Saintes), auxquels fut accordé le privilège de bourgeoisie romaine, furent également inscrits dans la tribu Voltinia. Bordeaux, Clermont-Ferrand et Périgueux sont jusqu'à présent les seules cités

de l'Aquitaine pour lesquelles on possède ce genre de renseignement avec plus ou moins de probabilité ; elles étaient toutes trois inscrites dans la tribu Quirina. L'inscription de Saintes est intéressante à un autre point de vue ; elle porte à quinze le nombre des textes épigraphiques qui mentionnent un *curator civium romanorum*.

M. Mowat la lit de la manière suivante[1] : *C(aio) Juli(o), Ri..overiugi f(ilio), Marino, [seviro augus]tali primo, c(uratori) c(ivium) r(omanorum), quaestori, Verc[...,] Marina filia f[ecit d(e) s(uo)?]*

Séance du 18 Juin.

Présidence de M. Heuzey, président.

Correspondance.

M. Ramon Soriano Tomba, architecte à Barcelone, pose sa candidature au titre d'associé correspondant étranger ; le président nomme MM. Prost, Guillaume et Demay pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres présentés par le candidat.

Travaux.

Le président annonce la perte que la Compagnie a faite dans la personne de M. le général Creuly, membre honoraire. M. Maury veut bien se charger de faire la notice nécrologique de ce très regretté confrère.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau un dessin de la restauration de la mosaïque d'Autun, exposée aujourd'hui au Musée de Saint-Germain ; il fait remarquer que ce monument a subi au moins trois restaurations, dont la première peut être du ve siècle. — M. Héron de Villefosse présente

1. Dans la séance du 3 septembre suivant, M. Mowat a complété la restitution de ce texte et cherché à établir que le groupe VERC... appartenait au mot *vergobreto*.

une reproduction de la mosaïque de Girone, sur laquelle le Bellérophon est représenté à califourchon, et non assis, sur Pégase, et fait remarquer que la position du cavalier sur la mosaïque d'Autun serait une exception.

M. Perrot présente le dessin d'une statuette en terre cuite, trouvée dans des fouilles aux environs de Baccarat. — M. Heuzey y voit une imitation barbare de ces statuettes de déesses mères, représentées sous la forme d'une femme assise, tenant un enfant.

M. Longnon demande à faire quelques observations au sujet d'une brochure que notre correspondant M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, vient de publier sous ce titre : « *Deux pagi de la Gaule au VI*e *siècle : Vosagus* « (Voussac) *et Lipidiacus* (Lubié)[1]. » Il s'exprime en ces termes :

« Mon confrère et ami M. Chazaud combat, dans ce travail, la conclusion des articles consacrés, dans ma *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, à deux localités mentionnées par Grégoire de Tours : le *pagus Vosagus* de Berry et le *pagus Lipidiacensis* d'Auvergne ; mais il m'est impossible de me rendre à ses arguments. J'en vais donner les raisons.

« A propos du *pagus Vosagensis*, repoussant l'opinion de Guérard qui avait proposé de placer ce lieu à Voussac (Allier, cant. de Chantelle), j'avais dit que le savant académicien oubliait sans doute que Voussac était compris, non dans le diocèse de Bourges, mais dans celui de Clermont. Or, c'était là de ma part un lapsus que M. Chazaud veut bien me signaler en rappelant que Voussac a dépendu jusqu'à la Révolution de l'ancien diocèse de Bourges. Par suite, mon savant confrère pense que je n'ai plus aucune raison de me refuser à admettre l'identité du *pagus Vosagensis* avec Voussac. Il ajoute que Bouges (Indre), pour lequel je me suis déclaré, s'appelait *Bolgacus* en 917 et qu'il était alors le chef-lieu de la *vicaria Bolgacensis*. « Voussac, au contraire,

1. Cette brochure (in-8° de 16 pages) est un tirage à part du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*.

« garde toujours — dit-il — un nom assez peu différent de « *Vosagus* », et il relève l'expression *parrochia Vociaci* en 1350, 1351 et 1359, celles de *parrochia de Voçat* et *Voçac* en 1322.

« Je répondrai à ce sujet que, si j'ai erré relativement au diocèse dont dépendait *Vosagus*, — et on peut voir que c'est un lapsus évident puisque ma *Carte de la Gaule après le traité d'Andelot*, en 587, assigne au diocèse de Bourges des limites qui y placent le site de Voussac, — je suis cependant en droit de maintenir ma conclusion, car j'avais surtout écarté Voussac par des considérations phonétiques qui me paraissaient favorables à Bouges. *Vosăgus*, vocable accentué sur l'antépénultième [1], ne peut avoir produit un nom sensiblement différent de celui des Vosges (*Vosăgi*), et, lors bien même qu'on supposerait un déplacement de l'accent tonique, deux raisons s'opposeraient encore à l'identification de *Vosagus* avec Voussac : la première, c'est que le *s* latin entre deux voyelles, de son analogue à celui du *z*, ne peut être l'origine du double *s* de Voussac ; la seconde, c'est que la gutturale douce de *Vosagus* ne peut avoir passé à la dure et que le contraire seul est possible. Voussac représente certainement un des nombreux vocables géographiques se terminant par le suffixe gallo-romain *iacus*.

« Je ne puis voir non plus dans Bouges le *Bolgacus*, chef-lieu d'une viguerie de l'époque carolingienne. Ici encore, M. Chazaud ne semble pas se rendre suffisamment compte de la question d'accentuation. *Bolgācus*, accentué sur l'*a*, devrait avoir pour équivalent français un nom terminé en *ai*, ou *ay*, quelque chose tel que *Bougeay*, et non un vocable à terminaison muette. J'ajouterai, au reste, que l'unique pièce mentionnant la *vicaria Bolgacensis* désigne comme dépendant de cette circonscription deux localités, Germigny et Solterre [2], dont l'existence aux environs de Bouges ne paraît

1. Comme le nom latin des Vosges (*Vogesus*, *Vosagus*).

2. C'est ainsi du moins que me semblent devoir être traduits les noms de *Germiniacus* et de *Dilla Solitaria* (lis. *ad illa Solitaria*) qu'on lit dans la charte de fondation de l'abbaye de Deoli par Ebbon : « In vicaria Bolgacense, in villa Germi- « niaco, mansum indominicatum.... et omnibus ibidem pertinentibus in villa Pera

pouvoir être démontrée, et je remarquerai que la diphtongue *ou* du nom de Bouges ne provient pas d'un groupe *ol* dont la consonne se serait vocalisée, mais bien d'un *o* originel, ainsi que le prouve la forme *Boges* d'un acte de 1295[1]. Je persiste donc dans mon opinion première et je maintiens le *pagus Vosagensis* à Bouges, en admettant le changement du *v* initial en *b*, changement dont on a d'autres exemples.

« Dans la seconde question étudiée par lui, celle de *Lipidiacus*, M. Chazaud me combat par des arguments de l'ordre phonétique. J'avais dit que, dans le centre de la France, le nom *Lipidiacus* aurait produit, s'il avait persisté, quelque chose tel que *Lizy*, et je me fondais sur ce que, dans ce vocable gallo-romain, le *d* devant *i* palatal avait dû se changer en *z*. Mon confrère m'objecte, d'après Diez, « qu'en « français *d* médial est le plus ordinairement supprimé et « ne se maintient que dans certains mots de création « moderne, et aussi dans quelques mots d'ancienne origine, « où *d* médial s'est trouvé protégé par une consonne immé- « diatement précédente sur laquelle il s'appuyait, » et il conclut de là que *Lipidiacus* a dû d'abord se réduire à *Lipiacus*. Ainsi se trouve prouvée, d'après lui, l'identité par moi combattue de *Lipidiacus* et de *Lubié* (commune de la Palisse) que des documents des XIIe, XIIIe et XIVe siècles nomment *Libiacus*.

« Mais, ici encore, M. Chazaud ne m'a pas convaincu, et si je pouvais réduire le *d* précédant *i* palatal de *Lipidiacus* au rôle d'une dentale ordinaire, il me serait néanmoins impossible d'admettre que ce *d* a pu tomber en français. En effet, le nom *Lipidiacus*, notation barbare de *Lĕpĭdiācus*, a dû de bonne heure être prononcé *Lip'diacus*, de sorte que « le *d* médial — pour me servir des expressions mêmes de M. Chazaud — s'est trouvé protégé par une consonne immé-

« quæ appellatur Dilla Solitaria... » (*Recueil des historiens de France*, t. IX, p. 718). Ces mêmes noms sont écrits *Germiniacus* et *ad Solatanam* (pour *ad Solatariam ?*) dans la copie qu'on possède d'un diplôme du roi Raoul pour la même abbaye (*Ibid.*, t. IX, p. 571).

1. Cet acte, conservé aux Archives nationales (J 1113, n° 5), m'a été signalé par M. Chazaud.

diatement précédente sur laquelle il s'appuyait. » C'est là un fait qu'aucun romaniste ne voudrait méconnaître.

« Sur cette seconde question, je conclus donc comme jadis que Lubié ne peut être *Lipidiacus* et que ce dernier village, s'il n'a pas changé de dénomination, a complètement disparu, car il ne pouvait donner dans cette région qu'un nom tel que *Lisy*, *Luzy* [1] ou *Lusié* [2]. »

M. Mowat demande à M. Longnon s'il lui serait possible de citer d'autres exemples du changement de *v* initial en *b*. M. Longnon en signale un cas incontesté : *Vesontio*, aujourd'hui *Besançon*. On pourrait aussi rappeler le mot *brebis*, jadis *berbis*, venant de *vervecem*.

Il est donné lecture de la première partie d'un mémoire de M. L. Maxe-Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc, sur l'origine du gros tournois.

M. Héron de Villefosse met sous les yeux de la Compagnie les empreintes des tranches d'un cachet d'oculiste récemment découvert à Reims. Ces empreintes lui ont été communiquées par notre confrère M. Maxe-Werly. Le cachet est de forme rectangulaire ; d'après les empreintes, il doit mesurer environ 35 à 37 millimètres de longueur sur 32 à 34 millimètres de largeur. Il est impossible de dire si les grandes faces, les côtés plats du cachet, portent des grafitti ou des figures, comme cela se remarque souvent ; M. Maxe-Werly ne possédant que les empreintes des tranches.

1° Sur la première on lit :

M · FILONIANI
PENICILLEAL

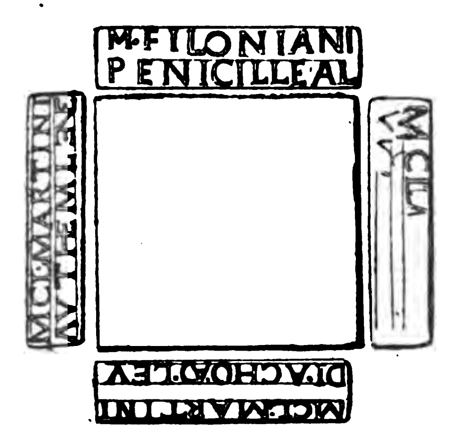
M(arci) Filoniani penicil(lum) le(ne) a(d) l(ippitudinem).

Le nom de l'oculiste *Marcus Filonianus* est nouveau. —

1. *Lisiniacus*, comme le montre M. Chazaud, a produit, en Bourbonnais, *Lusigny*. Ailleurs, en Poitou, il a fait *Lusignan*.

2. M. Chazaud donne, pour le département de l'Allier, plusieurs exemples du changement de *iacus* en *ié*, noté *ier* ou *iel* : ainsi Barberier (*Barbariacus*), Mazerier (*Mazeriacus*), Huriel (*Huriacus*) et Fleuriel (*Floriacus*).

Il ne faut pas voir, dans le groupe de lettres PENICILLE, une altération du mot *penicillum*, comme le supposent quelques savants. Il faut transcrire penicil(lum) le(ne) ; cela est certain. On trouve ces mots en toutes lettres sur un cachet découvert en Normandie : LENE PENICILLVM [1] ; sur un autre trouvé en Angleterre on lit : PENICIL·LENE [2]. Il faut donc rectifier les transcriptions qui ont été données du cachet d'Arbois et d'un des cachets de Mandeure [3]. Sur tous deux on doit lire *penicil(lum) le(ne)* ; sur le second, le nom de l'oculiste doit se lire *G(aïus) Cl(audius) Immunis* et non pas *Climmunis*.



2° Le second côté porte, en caractères un peu plus petits que ceux de la première inscription :

MCLMΛRTINI
ΛVTHEMLƎNE

A la deuxième ligne les lettres HE sont liées, ainsi que les trois dernières lettres ƎNE. Les A ne sont pas barrés.

M(arci) Cl(audii) Martini authem(erum) lene.

1. Grotefend, *Die Stempel der Rœmischen Augenærzte*, n° 64.
2. Grotefend, n° 49. Cf. n° 59.
3. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1874, p. 539 et 540.

On connaît au moins neuf cachets d'oculistes avec le gentilicium *Claudius*. L'un d'eux, trouvé à Naix, porte les noms de Lucius Claudius Martinus [1] : il ne diffère du cachet de Reims que par le prénom. — Le docteur Sichel a donné deux explications différentes du mot *authemerum* [2].

3° Sur la troisième tranche on lit :

M CL·MARTINI
DI·ACHO·AD·LEV

A la 2° ligne les lettres AD sont liées. Le graveur a placé après les lettres DI le point qu'il aurait dû mettre après la lettre M au commencement de la première ligne.

M(arci) Cl(audii) Martini diacho(les) ad leu(coma).

Le remède *diacholes*, qui, d'après son nom, paraît avoir été préparé avec du fiel d'animal, n'a été relevé jusqu'ici que sur un seul cachet trouvé à Compiègne [3]. Il était employé par notre M. Claudius Martinus contre les taies, les taches blanches de la cornée transparente de l'œil : c'est ainsi qu'il faut entendre les mots *ad leu(coma)* [4], qu'on rencontre pour la première fois sur un cachet d'oculiste : λεύκωμα est le nom grec de la maladie appelée *albugo* chez les Latins. Pline indique un grand nombre de remèdes contre cette affection, mais il est particulièrement curieux de rapprocher du mot *diacholes* (δια χολῆς) le remède au fiel de chien [5] et le remède au fiel de scorpion de mer [6], employés tous deux contre l'*albugo*.

1. Grotefend, n° 21.
2. *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains*, p. 71 et 106.
3. Grotefend, n° 35.
4. Cf. *Thesaurus graecae linguae* (d'Henri Estienne), édit. Didot, v. λεύκωμα.
5. Suffusionem oculorum canino felle malebat, quam hyaenae curare Apollonius Pitaneus cum melle, item *albugines* (H. N., XXIX, 38, 1).
6. Et coracini fel exicitat visum. Et marini scorpionis rufi cum oleo vetere aut melle Attico incipientes suffusiones discutit : inungi ter oportet intermissis diebus. Eadem ratio *albugines oculorum* tollit (H. N., XXXII, 24, 2). — Le P. Thédenat me rappelle avec juste raison un autre texte bien connu attribuant au fiel la même propriété. Il est curieux à rapprocher de celui de Pline, car l'opinion qui attribue au livre de Tobie la date, même la plus récente, suffit pour lui donner un grand intérêt au point de vue de l'antiquité classique. L'auteur de ce livre raconte que le jeune

4° La quatrième tranche était destinée à recevoir aussi le nom de *M. Cl. Martinus*, mais le graveur n'a pas achevé son ouvrage. On n'y lit que les lettres : MCL et la moitié du M initial de Martinus. On distingue les lignes tracées par l'artiste pour guider sa main.

Le dessin ci-joint ayant été fait d'après une empreinte, les inscriptions sont reproduites à l'endroit tandis que sur l'original, qui servait de cachet, elles sont naturellement à l'envers.

M. Héron de Villefosse communique ensuite le dessin d'une lampe chrétienne qui lui a été envoyé de Constantine par M. Dufour, ancien lieutenant attaché aux affaires indigènes. Cette lampe a été découverte près de Tébessa, au lieu appelé *Aïn-Berda ;* elle était placée dans une tombe qui avait été fouillée depuis longtemps, mais dans laquelle on a cependant retrouvé quelques ossements et divers objets tels qu'amulettes, perles en verres, débris de bronze et une sorte de globule en or ayant la forme d'une gousse d'ail. Le personnage représenté tenant la croix sur l'épaule est *saint Pierre*. Un sarcophage d'Arles, qui sert de devant d'autel dans l'église de Saint-Trophime, représente le prince des apôtres dans la même attitude. Une tombe de Ravenne

Tobie se lavant les pieds dans le Tigre fut attaqué par un énorme poisson. L'ange Raphaël qui l'accompagnait lui dit : « Incide piscem et sumens cor et jecur et *fel*, « repone tuto..... Et dixit puer angelo : Azaria frater, quid est cor et jecur et *fel* « piscis? Et dixit ei : ..... *Fel autem*, *unge hominem qui habet albugines in* « *oculo, et sanabitur* (Ἡ δὲ χολὴ, ἔγχρισαι ἄνθρωπον ὅς ἔχει λευκώματα « ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς, καὶ ἰαθήσεται). » *Tobit*, édit. Didot, c. VI, 4 à 8. — Quand ils se mettent en route pour revenir, l'ange dit à Tobie : « Sume autem ad « manum *fel* piscis... Et Raphael dixit : Scio ego quia aperiet oculos pater tuus. « Tu unge *fel* in oculos ejus, et erosus deteret, et abjiciet *albugines*, et videbit te « (Σὺ ἔγχρισον τὴν χολὴν εἰς τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ καὶ δηχθεὶς διατρί- « ψει, καὶ ἀποβαλεῖται τὰ λευκώματα, καὶ ὄψεταί σε)..... Et Tobit..... « apprehendit patrem suum, et inspersit *fel* super oculos patris sui dicens : Confide, « pater. Ut autem erosi sunt, detrivit oculos suos, et desquamatae sunt ab angulis « oculorum *albugines* (καὶ ἐλεπίσθη ἀπὸ τῶν κάνθων τῶν ὀφθαλμῶν αὐτοῦ « τὰ λευκώματα ·) » *Tobit*, c. XI, 2 à 13. — Il y a dans ce curieux texte non seulement la désignation de la maladie et du remède, mais même le temps que le remède a mis à opérer. Celui-là pouvait bien être qualifié de *authemerum!*



le montre portant la croix et recevant en même temps les clefs du ciel. Notre savant confrère M. E. Le Blant, qui signale ce monument (*Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. 44), indique d'autres représentations analogues. Le musée du Louvre possède une lampe trouvée également en Afrique, à Sousa (Hadrumète), et qui, au lieu du buste de saint Pierre, porte le buste de *saint Paul* bien caractérisé par les cheveux courts et la barbe pointue.

M. Pol Nicard résume une lettre dans laquelle M. F. Keller, associé correspondant étranger à Zurich, maintient, contre les objections présentées par M. Mazard, la description faite par lui d'objets appartenant à un char gaulois. Il signale ensuite la découverte récente, à Zurich, d'un millier de pièces romaines, en or et en argent, depuis Trajan jusqu'à Gallien.

M. Read entretient la Société des nouvelles découvertes faites dans les fouilles de la rue Nicole ; on y a recueilli un éclat d'inscription portant trois lettres et un fragment de colonne.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1879.

Séance du 2 Juillet.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. I et II, in-4°.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1879, n° 1, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, in-8°.
— *de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er mai 1879, in-8°.
Mémoires de l'Académie d'Amiens, 3e série, t. V, in-8°.
— *de l'Académie du Gard*, 1877, 1re et 2e partie, in-8°.
— *de la Société académique de l'Aube*, t. XLII, in-8°.
Revue belge de numismatique, 1879, 2e et 3e livr., in-8°.
Viestnik hrvatskoga arkeologickova Druztva, *god.* 1, Br. 3, in-8°.
ALLARD (Paul). *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, in-8°.
— *Études d'archéologie romaine. Domaines funéraires païens et chrétiens*, in-8°.
— *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, in-8°.
BARTHÉLEMY (A. DE). *Le progrès de la numismatique depuis* 1867, in-8°.
BOISLISLE (A. DE). *Projet de croisade du premier duc de Bourbon*, in-8°.
— *Une liquidation communale sous Philippe le Bel*, in-8°.
— *Le budget et la population sous Philippe de Valois*, in-8°.
— *La sépulture des Valois à Saint-Denis*, in-8°.
— *Les débuts de l'Opéra français à Paris*, in-8°.
— *Madame de Beauvais et sa famille*, in-8°.
— *Les comptes d'une dame parisienne sous Louis XI*, in-8°.
BERTRAND (Arthur). *Le Saint-Graal ou Joseph d'Arimathie, publié par M. E. Hucher*, in-8°.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.). *Les collections de monnaies anciennes au Trocadéro*, in-8°.
MAXE-WERLY (L.). *Note sur une nouvelle série de monnaies gauloises à la croix ; trouvaille de Cuzance (Lot)*, in-8°.
MOREL-FATIO (Arnold). *Histoire monétaire de Lausanne* (1394-1476), in-8°.

Correspondance.

MM. Paul Allard, de Rouen, présenté par MM. Le Blant et de Barthélemy, et l'abbé Lucot, de Châlons-sur-Marne, pré-

senté par MM. de Barthélemy et Aubert, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Villefosse, Müntz et Rayet pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du premier candidat; et pour le second, MM. le comte Riant, Quicherat et Courajod.

Travaux.

MM. Müntz et Courajod lisent chacun un rapport au nom des commissions désignées pour présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Bayet et Arthur Bertrand. On passe au scrutin et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigés par le règlement, le président proclame M. Bayet associé correspondant national à Lyon et M. Arthur Bertrand, au Mans.

M. Le Blant, au nom de la commission nommée à cet effet, présente un rapport sur la candidature de M. Egger au titre de membre honoraire. Le scrutin ayant donné à M. Egger la majorité réglementaire, le président le proclame membre honoraire de la Société des Antiquaires de France.

M. Fréd. Moreau, associé correspondant à Fère-en-Tardenois, fait connaître que dans le courant du mois de juin, il a commencé à explorer un vaste terrain situé sur le terroir de Trugny, commune de Bruyères. Il y a trouvé de nombreuses sépultures qui lui ont fourni : 50 silex grossièrement travaillés ; un couteau en fer, à rivets ; une fibule en bronze ; 2 bracelets ; 2 torques ; 8 vases en terre du type de ceux de Chassemy ; un vase en terre noire rempli d'ossements calcinés. Dans une tombe en pleine terre, il a constaté la sépulture d'une femme ; elle avait 3 ou 4 vases disposés autour de la tête, un élégant torques en bronze, à torsades et à fermoirs en crochets, au cou, deux bracelets en bronze aux bras, et, près de la tête, une boucle d'oreille, en or jaune, semblable à celle que M. Morel a publiée dans la *Champagne souterraine* (pl. III, nº 13).

M. Mowat communique l'empreinte d'un fragment d'ins-

cription gauloise, en caractères grecs, envoyée par M. Germer Durand, de Nîmes; il est prié de rédiger une note pour le Bulletin.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly, donne quelques détails sur les tumulus d'Avezac, dans les Pyrénées, fouillés par MM. Piotti et d'Avezac. Ces savants en ont exposé les nombreuses poteries en 1878.

M. H. Bordier demande la parole pour faire la communication suivante :

« Depuis le temps déjà bien éloigné (c'était en 1843) où feu notre confrère, M. de Lescalopier, publiait une édition du traité composé par le moine Théophile, intitulé *Schedula diversarum artium*, et donnait ainsi l'impulsion aux études dont ce remarquable personnage fut l'objet à cette époque et dans les années qui suivirent, Théophile est un peu tombé dans l'oubli. Il semble qu'il ait découragé les savants par l'inutilité des efforts qu'on a faits pour pénétrer le mystère dont le temps a enveloppé sa mémoire. On n'est pas bien sûr que ce fût un moine grec. Les Allemands ont voulu prouver qu'il était germain ; que sous ce nom de Théophile se cachait un moine de Saint-Gall nommé Tutilo, ou, suivant d'autres, un nommé Ruger. Son premier éditeur, Lessing, le croyait du IXe siècle ; ceux qui en ont parlé après Lessing, c'est-à-dire Raspe, Morelli, Lanzi, Emeric David, Montabert, Leclanché, ont pensé qu'il avait vécu au Xe ou au XIe siècle. M. de Lescalopier et son collaborateur, M. Guichard, le déclarent du XIIe ou du XIIIe siècle.

« L'incertitude menace de ne point se dissiper, car dans une dissertation sortie depuis peu de notre École des hautes études, un jeune érudit des plus distingués, M. Giry, s'exprime ainsi : « Le moine Théophile, dont on doit placer l'existence « vers le milieu du XIIe siècle[1]. »

« Cette dernière assertion, sortie d'un sanctuaire de la saine critique, m'oblige à exposer un fait que j'avais pris en

1. Notice sur le traité *De coloribus et artibus Romanorum*, page 224 du vol. des Mélanges de l'École des hautes études, 1878.

note depuis bien des années et que j'aurais préféré ne produire qu'après avoir obtenu la confirmation de la part d'hypothèse dont il est encore entaché. Le moine Théophile vivait en 985, et il existe quelque part un ms. signé et daté de sa main. Voilà le fait, et voici sur quels indices il repose :

« Seroux d'Agincourt, dans son *Histoire de l'art par les monuments* (6 vol. in-fol.), publiée seulement en 1823, neuf ans après sa mort, mais dont il avait rassemblé les éléments dès la fin du siècle précédent, donne, dans sa 47e planche du chapitre de la peinture, le calque d'une figure de saint Luc, prise par lui dans un évangéliaire grec, et sur laquelle il donne dans son texte (t. III, *Peint.*, p. 58) les explications suivantes :

Saint Luc assis écrivant son évangile. Cette figure est prise d'un ms. du xe siècle, ainsi que le prouve le millésime qui est inscrit au-dessous. Il contient la copie des évangiles avec cette souscription du calligraphe :

Memor estote miserabilis Theophili presbyteri monaci omni parte parvi tibi inutilis et omnibus, etc.

Au-dessous de l'évangile selon saint Jean on lit encore :

Hoc evangelium... ad finem perductum in mense maio in triginta dies, feria quarta, anno 6493.

On compte dans ce ms. 316 feuillets d'un vélin blanc et fin ; sur les quatre premiers, l'écriture est distribuée par colonnes dans la forme usitée pour celle des canons ; les pages contiennent ordinairement 22 à 23 lignes d'un caractère cursif net et beau ; les lettres initiales, de formes régulières, sont composées de deux traits séparés par un filet de couleurs variées.

La figure de saint Luc et celle des trois autres évangélistes, dont il est orné, sont peintes sur un fond d'or bruni, encadré d'un ornement simple de couleur bleue ; le rouge et le bleu pâle dominent dans les draperies qui sont bordées d'un noir sale ; elles sont rendues avec une épaisseur de couleur qui les alourdit. Ce beau manuscrit appartient à M. l'abbé Joseph Lelli, de Rome, d'une sagacité peu ordinaire pour la recherche et la découverte de toutes sortes d'antiquités.

« Qu'est-ce que l'abbé Lelli, et qu'est devenu ce ms. que Seroux d'Agincourt avait vu à Rome il y a peut-être cent ans ? — Je l'ignore absolument. Le ms. est peut-être entré

dans la bibliothèque du Vatican, mais il peut aussi bien être au British Museum ou caché dans quelque bibliothèque particulière. Sa vue éclaircirait probablement beaucoup la question qu'il soulève, car la description rédigée par le laborieux auteur de l'*Histoire de l'art par les monuments* est assez fautive et n'épuise probablement pas tout ce qu'il pouvait y avoir d'intéressant dans des annotations qu'il a reproduites sans les donner en entier, sans en fournir le texte original et sans faire connaître exactement en quel endroit du volume il les a relevées.

« Il est clair que la date était à la fin du volume et qu'elle était en grec. C'est ce que prouve l'emploi du comput grec et ce que prouve aussi une faute qui s'est glissée dans la traduction latine, mais qui ne se serait pas trouvée dans l'original. Seroux d'Agincourt a mis : « Hoc evangelium... « ad finem perductum in mense maio in triginta dies feria « quarta. » Aucun scribe n'a pu écrire ni en grec ni en latin qu'il avait achevé son travail « au mois de mai, en l'espace « de 30 jours, » mais il avait certainement écrit que la fin de sa copie avait eu lieu *le* 30e *jour* du mois de mai. Cette erreur ne peut provenir que du traducteur.

« De plus, on voit dans la planche donnée par Seroux d'Agincourt qu'il n'a pas entièrement lu la date. Le millésime grec 6493 est suivi du sigle *In.* ιγ, c'est-à-dire : « Indic- « tione tertia decima. » Ces deux notations numériques sont d'accord : l'an des Grecs 6493, diminué de l'âge du monde 5508, donne pour date du ms. l'année 985, et c'est bien à l'année 985 que répond l'indiction 13. Il n'y a donc pas de doute sur cette date. Maintenant je n'oserais pas dire que la même certitude existe sur l'identité de l'auteur du ms. qui se nomme Théophile : *le misérable Théophile, prêtre et moine, petit en tout et inutile au lecteur ainsi qu'à tout le monde*, mais je ferai observer que l'excès de modestie contenu dans ces paroles dépasse la mesure ordinaire et que dans les nombreuses souscriptions de scribes que nous possédons, il n'y en a pas où l'auteur emploie une telle emphase d'humilité. Or, le même esprit de dépréciation emphatique se trouve dans les premiers mots du « Schedula diversarum

« artium » qui commence en ces termes : *Theophilus humilis presbyter*, *servus servorum Dei*, *indignus nomine et professione monachi*, *omnibus*, etc. Qu'il y ait eu deux artistes différents, tous deux peintres, tous deux byzantins, tous deux prêtres, tous deux moines et tous deux nommés Théophile, rien de plus acceptable; mais que tous deux fussent animés du même esprit, un peu particulier, et s'expriment en termes semblables, c'est chose plus difficile à croire. C'est pourquoi je proposerais d'identifier l'auteur du *Traité des arts* avec le peintre de l'évangéliaire, sauf à espérer qu'une heureuse rencontre fasse retrouver un jour le manuscrit de Lelli et juger plus sûrement la question. Jusque-là, l'hypothèse que je soumets à l'appréciation de mes confrères me paraît assez plausible pour avoir droit d'être présentée. »

M. Heuzey pense que les formules d'extrême humilité telles qu'il s'en rencontre dans l'exemple cité par M. Bordier ont été d'un usage très répandu, même chez les dignitaires de l'Église, et ne peuvent aider à distinguer un individu en particulier.

D'après M. de Montaiglon, l'œuvre de Théophile appartiendrait à l'école rhénane ou même suisse plutôt qu'à l'école grecque et byzantine. M. de Montaiglon ajoute que M. Girard, professeur de chimie au Conservatoire, a recomposé toutes les formules de Théophile. D'ailleurs la question soulevée par M. Bordier a un intérêt immédiat, puisque M. Giry prépare, avec la collaboration de M. Girard, une nouvelle édition du traité pour le Comité des travaux historiques.

M. Müntz fait remarquer que dans le cas où il serait prouvé que l'original de la *Schedula* est grec, il faudrait admettre que le texte primitif a été singulièrement remanié. La découverte de M. Bordier aurait, selon M. Müntz, une grande importance, si elle se confirmait.

M. Courajod fait observer que l'esprit de Théophile est tout à fait conforme aux principes de l'art roman et qu'il est difficile de rattacher son œuvre à l'Orient. Pour notre confrère son livre est la grammaire de l'art roman.

M. de Montaiglon pense que la patrie de Théophile doit être recherchée entre l'Italie, la France et l'Allemagne,

mais qu'on n'a pas de sérieuses raisons pour le supposer originaire de l'Orient.

M. Bordier insiste sur ce point : de ce que les objets du XII° siècle sont conformes aux descriptions du moine Théophile, il ne s'ensuit pas que l'auteur du livre soit leur contemporain. L'Orient a précédé les pays occidentaux de deux siècles au moins dans la connaissance et la pratique de certains procédés techniques de l'art. Un moine d'Orient a donc pu décrire avant l'an 1000 des procédés connus seulement au XII° siècle dans nos pays.

Séance du 9 Juillet.

Présidence de M. Prost, 2° vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 138, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. I, 3° livr., in-8°.

L'Investigateur, mars-avril 1879, in-8°.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2° série, t. X, in-8°.

— *de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, t. XI, in-8°.

— *de la Société éduenne*, t. XVII, in-8°.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n°s 5 et 6, in-8°.

Laurière (J. de). *L'abside de Saint-Jean de Latran*, in-8°.

Renet. *Fouilles exécutées en 1878 par M. Isid. Berton au Mont-César de Bailleul-sur-Thérain (Oise)*, in-8°.

Rougé (Emmanuel de). *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien*, publié par les soins de M. le vicomte Jacques de Rougé, in-8°.

Sainte-Marie (E. de). *Recherches sur la géographie de la Tunisie ancienne*, in-8°.

Thédenat (H.). *L'épigraphie romaine en France et ses progrès depuis dix ans*, in-8°.

Correspondance.

MM. Arthur Bertrand et Bayet adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

MM. de Boislisle, présenté par MM. de Barthélemy et Duplessis, et R. de Lasteyrie, présenté par MM. L. Renier et Delisle, posent leurs candidatures à la place de membre résidant laissée vacante par l'élection de M. Egger à celle de membre honoraire. Le président désigne MM. Courajod, Müntz et Longnon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du premier candidat ; et pour le second, MM. Quicherat, de Barthélemy et de Villefosse. L'élection est fixée au premier mercredi de novembre.

Travaux.

M. Egger, présent à la séance, remercie la Compagnie de l'accueil favorable qu'elle a fait à sa demande d'honorariat ; il déclare que son concours le plus dévoué restera acquis à la Société, dans l'avenir, comme il l'était dans le passé.

M. Héron de Villefosse, au nom de la commission nommée à cet effet, lit un rapport sur la candidature de M. Florian Vallentin ; on passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Fl. Vallentin associé correspondant national à Grenoble.

M. Héron de Villefosse rappelle que M. l'abbé Ch. Grussenmeyer, chanoine honoraire et secrétaire général de l'archevêché d'Alger, lui a déjà communiqué plusieurs inscriptions d'Hadjar-Roum[1]. Le même ecclésiastique vient

1. Sur les inscriptions de cette localité, voir : Renier, I. A, n°s 3737 à 3748. — *Revue africaine*, I, 101 ; III, 277 ; IV, 275 ; VI, 365 ; XXII, 353. — *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1878, p. 29. — *Bulletin de l'Académie d'Hippône*, n° 13, p. 54. — *Bulletin des Antiq. de France*, 1878, p. 143. — *Comptes-rendus de la Société de numismatique*, 1878, p. 245 et suiv.

d'adresser à notre confrère les estampages de quelques textes relevés dans la même localité. Ces textes ont été déjà publiés pour la plupart par M. Héron de Villefosse, d'après des copies de M. le curé de Lamoricière. Il a cependant constaté sur l'estampage que l'un d'eux, au sujet duquel il avait cru pouvoir proposer une correction :

MEMORIAVL
PIBERELLI.

porte à la seconde ligne le mot SERELLI comme l'avait copié M. le curé de Lamoricière. Un seul est inédit; il offre quelque intérêt :

//////G·NEMESI·//////
IVLIVS·GERMA
NVS·DEC·AL·TRH·
PRAEPOSITVS·CoH
II·SARDOR·PR·CLXVIIII

[*AV*]g(ustae) Nemesi [*sac(rum)*]. Julius Germanus dec(urio) al(ae) Trh(acum), praepositus coh(orti) secundae Sardor(um). (Anno) pro(vinciae) centesimo sexagesimo nono.

On peut aussi proposer comme restitution de la 1re ligne [*VIR*]G(ini) NEMESI·[*SAC(rum)*], en s'appuyant sur une inscription de Rome (C. I. L., VI, 531). — Le lapicide a interverti l'ordre des lettres dans TRH(acum); c'est THR(acum) qu'il faut lire. Il ne peut être ici question que de la *secunda ala Thracum* dont on a retrouvé à Cherchell plusieurs monuments.

L'année 169 de l'ère mauritanienne correspond à l'année 209 de l'ère chrétienne.

La *cohors secunda Sardorum*, à la tête de laquelle était placé ce Julius Germanus sous le règne de Caracalla, était alors en garnison à Hadjar-Roum, ainsi que le prouvent deux autres textes relevés dans cette localité (Renier, I. A., nos 3737, 3738). Le premier se lit sur un autel consacré par le préfet de cette cohorte : *Dianae deae nemorum comiti, victrici ferarum.*

Dans le même envoi de M. Grussenmeyer se trouve une

empreinte de l'inscription de *Masuna* déjà communiquée à l'Académie par M. Cherbonneau (8 mars 1878). M. Héron de Villefosse pense que le mot MASVNA ne doit pas s'appliquer à un nom de lieu : il désigne dans cette inscription le roi des Maures. On trouve dans Procope[1] un *Massonas*, chef des Maures de l'Aurès, et un *Mastina* ou *Massina*, roi des Barbares de la Mauritanie, sous Justinien, c'est-à-dire 20 ou 25 ans plus tard que la date inscrite sur l'inscription d'Hadjar-Roum. Une inscription récemment découverte en Dacie nous fournit le nom d'un cavalier maure nommé *Masinni*[2].

Notre confrère ajoute qu'il faut lire à la 3e et à la 4e ligne

. . . . ILΔER·PROCSCAST
RASEVERIAN QVE MASVNA ALTAVA POSVIT

Le mot *Ilder* est à rapprocher du nom vandale *Ildirix*. IIΔER pour EΔER, comme le propose M. Cherbonneau, n'est pas possible : on ne comprendrait pas qu'on ait eu deux manières différentes d'écrire la lettre E dans le même mot. Du reste, il n'y a pas dans toute l'inscription d'autre exemple de II avec la valeur de E. L'abréviation PROCS signifie peut-être procs(imè)? Quant au mot ALTAVA il rappelle le nom d'un évêché de la Mauritanie césarienne, dont le pasteur, *episcopus Altabensis*[3], fut exilé par Hunéric en 484.

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« M. le docteur Reboud, médecin-major au 3e tirailleurs algériens, fait partie d'une colonne qui opère en ce moment dans l'Aurès. Chemin faisant, il a relevé à la hâte plusieurs inscriptions latines dont il m'adresse les copies :

« 1° Inscription d'*El-Hammam*. Ce village est situé sur la rive droite de l'Oued-el-Abiod, à son sommet. L'inscription

1. *De Bello Vandalico*, II, 13.
2. *Archæolog. epigraph. Mittheilungen aus Œsterreich*, t. III, p. 92.
3. Morcelli, *Africa christiana*, I, 74.

est placée dans un mur en pierres sèches avec d'autres pierres de taille ornementées. — Déjà publiée par M. L. Renier (I. A. n° 1622), mais sans l'indication aussi précise de la provenance.

« 2° Dans le chemin qui conduit à El-Hammam, sur un cippe en forme de caisson.

D M S
EBVTIVS
INTACOMIVS
V · · A N · L

D(iis) M(anibus) s(acrum). Ebutius . . . . . . V(ixit) an(nis) quinquaginta.

« La lecture de la 3e ligne est douteuse.

« 3° Dans le même chemin. Sur une belle stèle bien travaillée avec portrait :

D · M · S · Q
...PRONIVS·MA
...VIX·A·LXXX

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) [*Sem*]pronius Ma[*jor*] ? V(ixit) a(nnis) octoginta.

« 4° A *Medina*. Au milieu de la plaine existe un grand carré de ruines. Il mesure 50 mètres de long sur 30 de large. Les matériaux sont à peine piqués à la boucharde.

D M S
L · POMPEIV
S · DONATVS
VIXITANNISCX

D(iis) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Pompeius Donatus, Vixit annis centum et decem.

« 5° Au même endroit :

D M
S · I · MAIO
R · VIXIT · A
NNIS·LXXXXV

D(iis) M(anibus). S(extus) J(ulius) Major, Vixit annis nonaginta quinque.

« 6° Au même endroit :

D M S
L·STABERIVS·VRBANVS
SE·VIVO·SIB·ET·NNAE
.....ONAE·COIVG·

Dans le mot *Staberius* les lettres RI sont liées, ainsi que les lettres IB dans *sib*(i).

« D(iis) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Staberius Urbanus, se vivo sib(i) et vivae [*Matr*]onae co(n)jug(i).

« Le gentilicium *Staberius* n'est pas très répandu ; il se rencontre cependant à Lambèse sur plusieurs textes funéraires. — Au lieu de *et vivae*, à la 3e ligne, peut-être faut-il lire le gentilicium de la femme : *Naeviae*, *Noniae*, *Naviae* ou *Nunniae ?* En tout cas la copie doit être inexacte.

Ces inscriptions n'ont pas grande importance ; elles méritent néanmoins d'être publiées, car les monuments recueillis dans la partie la plus élevée de l'Aurès sont jusqu'ici fort rares. El-Hammam et Medina sont situés au pied et à l'ouest du Djebel-Chelia. On remarquera qu'à Médina, Pompeius Donatus a vécu 110 ans, et Julius Major 95 ans, ce qui indique un pays très sain. »

M. Victor Guérin signale deux inscriptions qu'il a relevées dans la régence de Tunis et qui mentionnent la longévité des personnages qui y sont mentionnés.

M. Quicherat fait part d'une lettre qu'il a reçue de M. Cournault, associé correspondant à Nancy, lettre dans laquelle ce savant exprime des doutes sur l'espèce du carnassier tenant une hure de sanglier sous l'une de ses pattes de devant, qui a été gravé d'après un bronze antique à la page 216 du Bulletin de 1878. D'après l'explication donnée devant la Société, cet animal serait une panthère. M. Cournault incline plutôt à y voir une lionne. A l'appui de son opinion, il envoie le croquis de plusieurs variantes d'un type qui paraît avoir été vulgaire dans la partie orientale de la Gaule romaine et qui représente, soit la hure de sanglier, soit le sanglier entier foulé par un lion. Les dessins de

M. Cournault ont été pris sur des monuments de pierre de petite dimension existant dans les musées de Langres, de Bonn et de Cologne. Il y a joint le motif un peu différent du sanglier dévoré par un lionceau ou une très petite lionne, ouvrage en bronze servant de manche à une clé antique qui parut à l'exposition de Bonn en 1868.

La Société entend la lecture de la suite du mémoire de M. Maxe-Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc, sur l'origine du « gros tournois ». Elle décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau plusieurs mémoires : 1° *Recherches sur la géographie de la Tunisie ancienne*, par M. de Sainte-Marie, vice-consul de France à Raguse, associé correspondant de la Compagnie ; ce travail est extrait du Bulletin de l'Académie d'Hippône. 2° *L'abside de Saint-Jean de Latran*, par M. Jules de Laurière. Notre correspondant appelle l'attention des archéologues sur un projet désastreux consistant à démolir l'abside de Saint-Jean de Latran qui déjà, au XVII° siècle, a échappé miraculeusement aux rénovations extravagantes du Borromini. 3° *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien*, par M. le vicomte Emmanuel de Rougé, publié par les soins de M. le vicomte Jacques de Rougé. On connaît l'histoire de cet important mémoire. Après l'avoir communiqué à l'Académie, M. Emmanuel de Rougé désirait, avant de le publier, l'améliorer à l'aide des observations qui lui avaient été faites, en retouchant certaines parties et en consultant des documents nouveaux. Son manuscrit se trouva égaré et ne fut retrouvé qu'après sa mort au milieu de notes de peu d'importance. Son fils regarda comme un pieux devoir de livrer à l'impression ce remarquable travail. Il a chargé M. de Villefosse d'en offrir un exemplaire à la Bibliothèque de la Société. 4° *L'épigraphie romaine en France et ses progrès depuis dix ans*, par H. Thédenat, prêtre de l'Oratoire. Le R. P. Thédenat a tracé dans ce travail un tableau très intéressant des progrès de l'épigraphie romaine et y a étudié l'impulsion plus vive de jour en jour qui, sous l'influence de M. Léon Renier, a été donnée à cette science dans notre pays.

Séance du 16 Juillet.

Présidence de M. Ed. Aubert, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 110e livr., in-8°.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, t. IV, n° 5, in-8°.

Foreningen til norske fortids mindersmerkers bevaring. Aarsberetning for 1876 *et* 1877, in-8° et 2 livr. de pl. in-4°.

Fortegnelse over en Samling of Fotografier of norske Oldsager i Christiana Universitets Samling, in-8°.

Journal des Savants, juin 1879, in-4°.

Revue épigraphique du midi de la France, n° 7, in-8°.

Baudry (l'abbé). *Statuette gallo-romaine en bronze du Bernard*, in-8°.

Bugge (Sophus). *Rune-Indskriften paa Zingen i forsa kirke i nordre Helsingland*, in-4°.

Dietrichson (L.). *Den Norske Traeskjærerkunst dens oprindelse*, in-8°.

Herbst (C.-F.). *Nogle hidtil ukjendte norske Mynter fra Middelalderen*, in-8°.

Nielsen (Yngvar). *Vedtaegter for det hanseatiske kontor i Bergen fra det sextende og syttende Aarhundrede*, in-8°.

— *Sa Catharinas og Sa Dorotheas Gilde i Bergen*, in-f°.

Saulcy (F. de). *Notice sur les ateliers monétaires de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould*, in-8°.

Storm (Gustav). *En Oldnorsk saga om Danekongerne*, in-8°.

Undset (Ingvald). *Norske Oldsager i fremmede Museer en oplysende fortegnelse*, in-8°.

Unger (C.-R.). *Fortaellinger og legender om hellige maend og kuinder. Ester gamle haandsrifter*, t. I et II, in-8°.

Correspondance.

M. Fl. Vallentin adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. l'abbé Duchesne pose sa candidature à la place laissée vacante par M. Egger, élu membre honoraire. La commission désignée pour examiner les titres de M. Duchesne, à une élection précédente, est maintenue.

Travaux.

Il est donné communication d'un estampage d'inscription antique, remontant à l'an 269, transmis par M. Fl. Vallentin. Ce texte a été trouvé en mai dernier dans les travaux que le génie fait opérer à la citadelle de Grenoble, sur l'emplacement d'un couvent de Cordeliers. Voici la lecture et l'interprétation proposées par notre correspondant :

IMP · CAESARI ·
M · AVR · CLAVDIO
PIO · FELICI · INVICTO
AVG · GERMANICO ·
MAX · P · M · TRIB · POTES
TATIS · II · COS · PATRI · PA
TRIAE · PROC · VEXIL
LATIONES · ADQVE
EQVITES · ITEMQVE
PRAEPOSITI · ET · DVCE
NAR · PROTECT · TEN
DENTES · IN · NARB ·
PROV · SVB · CVRA · IVL ·
PLACIDIANI · V · P · PRÆ
FECT · VIGIL · DEVOTI
NVMINI · MAIESTA
TIQ: · EIVS ·

« Imperatori Caesari Marco Aurelio Claudio, pio, felici, invicto, Augusto, Germanico maximo, pontifici maximo, tribuniciae potestatis II, consuli, patri patriae, proconsuli; vexillationes adque equites itemque praepositi et ducenarii protectores, tendentes in Narbonensi provincia, sub cura Julii Placidiani, viri perfectissimi, praefecti vigilum, devoti numini majestatique ejus. »

M. Fl. Vallentin signale ensuite à la Société une découverte de monnaies gauloises ; ces pièces, qui pouvaient être au nombre de 500 environ, étaient contenues dans un vase, immédiatement brisé, exhumé au lieu dit la Luzernière, commune de Moirans (Isère), dans des travaux de construction d'une maison d'école, sur le bord d'une voie romaine ; celle-ci allait d'Italie à Vienne et passait par le mont Genèvre, le col de Lantaret, Grenoble, Moirans et Tourdun. — M. Vallentin, qui a pu examiner 420 de ces deniers d'argent, a constaté les types suivants : imitation des deniers romains au type des Dioscures, avec la légende COMA, 186 ex. ; monnaies des Volces Arecomiques, avec la légende VOL, 73 ex., avec trois variétés; deniers au type de l'hippocampe, 20 ex. ; deniers au type du chamois, 2 ex. Plusieurs de ces pièces sont fourrées.

M. de Barthélemy fait remarquer que des pièces analogues ont été trouvées récemment à Andance, mais dans des proportions différentes.

M. A. Janvier, associé correspondant à Amiens (Somme), envoie la communication suivante qui est accompagnée de deux photographies :

« Ces deux photographies sont la reproduction de deux des tableaux provenant de l'ancienne confrérie de Notre-Dame du Puy dans la cathédrale d'Amiens. Les originaux de ces panneaux, dont les cadres renaissance appartiennent aujourd'hui au musée de Picardie, sont, malgré leur mérite, placés dans une galerie de l'évêché dans de très mauvaises conditions de conservation.

« La confrérie de Notre-Dame du Puy, en renouvelant ses statuts le 15 février 1451, décida que la devise choisie par le maître et formant le refrain obligé des chants royaux du concours poétique le jour de la Purification servirait de thème pour un tableau allégorique dont la Vierge était constamment le principal personnage. C'était le maître en exercice qui devait l'offrir.

« Ces deux tableaux sont les plus curieux de ceux qui ont survécu à la confrérie, tant au point de vue artistique qu'à

celui de l'histoire du costume au XVI[e] siècle. Ils sont du même peintre, resté inconnu aussi bien que les auteurs des autres tableaux qui nous restent; mais tout semble indiquer que l'artiste appartient à l'école de Bruges et aux nombreux élèves de Jean Van Eyck.

« Le tableau ayant pour refrain psalmodial : *Au juste poids, véritable balance,* a été donné en 1518 par Antoine Picquet, conseiller procureur du roi. Le Père Éternel, dans une nuée, tient devant la Vierge une balance, des bassins de laquelle les vertus, représentées par des jeunes filles, retirent des couronnes qu'elles distribuent à ceux qui les ont méritées. Sur la droite du tableau l'artiste a représenté le roi François I[er] revêtu des ornements royaux.

« La Vierge au palmier a pour refrain psalmodial : *Palme eslute du Seigneur pour victoire*, et pour donateur Nicolas Le Caron, greffier du bailliage. Le palmier est là, dans l'intention du peintre, comme le symbole de la victoire et du triomphe du chrétien sur la mort. Il rappelle encore la tradition populaire de la fuite en Égypte que raconte la vie des Trois Maries. Dans la partie supérieure du tableau est représentée à droite la ville d'Amiens avec sa cathédrale et ses principaux monuments. Comparée avec les détails qu'offre la vie de saint Firmin aux clôtures du chœur de la cathédrale, cette partie est des plus intéressantes à étudier, comme reproduction fidèle de l'ancien clocher et du beffroi, tous deux détruits par l'incendie.

« L'histoire de la confrérie de Notre-Dame du Puy a été publiée par M. Breuil dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, partie littéraire 1854, partie artistique 1858, d'après des notes de M. Rigollot. »

MM. Quicherat et Saglio font remarquer que l'un de ces tableaux au moins a été reproduit dans le grand ouvrage de M. Dusommerard. La note de M. Janvier a le mérite de faire connaître l'endroit où ils se trouvent actuellement.

M. de Witte se charge de rédiger une note sur huit vases sigillés dont M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), a eu l'obligeance d'envoyer les photographies.

M. Héron de Villefosse communique l'inscription d'une borne milliaire récemment découverte au camp de la Valbonne, près de Lyon, d'après un estampage adressé à M. An. de Barthélemy par M. Dissard, conservateur du musée de Lyon. Cette borne a été déterrée à 10 mètres de l'ancien chemin du Châne à Belligneux, sous une couche de terre de 30 à 40 centimètres d'épaisseur ; elle n'était plus sur sa base et aucun objet antique n'a été trouvé dans les environs.

TI·CLAVDIo
DRVSI·F·CAES
AVG·GERM·P
oNT·MAX·TRI·P
OT·III·CoS·III
I M//////////P///////

XIX

A la 4e ligne les lettres NT, MA sont liées.

Ti(berio) Claudio, Drusi f(ilio), Cæs(are) Aug(usto), Germ(anico), pont(ifice) max(imo), tri(bunicia) pot(estate) III, co(n)s(ule) III, im[*p*(*eratore*) *III*][1] p(atre) [*p*(*atriae*)]. XIX.

La distance de XIX milles romains indiquée sur cette borne est exactement celle qui sépare Lyon de l'endroit où elle a été découverte. Il est donc très probable qu'elle n'a jamais été déplacée. Elle appartenait à une *voie de Lyon à Genève,* par la rive droite du Rhône, voie qui n'est pas mentionnée dans les itinéraires, mais dont notre confrère, M. C. Guigue, a retrouvé la mention dans un grand nombre de documents, sans parler des traces qui existent encore sur le terrain[2].

Cette inscription est un document intéressant à joindre à ceux que l'on possède déjà pour l'histoire des grands travaux d'utilité publique exécutés en Gaule sous le règne de Claude.

1. Ou V, si la borne a été élevée après les premiers succès remportés en Bretagne en l'an 43 de notre ère.

2. M. C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais*, p. 69.

L'année même de son avènement, dans les derniers mois de 41, cet empereur faisait réparer la voie Domitienne, aux environs de Nîmes, entre le Rhône et l'Hérault, ainsi que le constatent 20 bornes milliaires retrouvées dans ce parcours[1]; Claude y porte les titres : COS·DESIG·II·IMP·II. Deux ans plus tard, en 43 ou en 44, nous trouvons la trace de nouveaux travaux de voirie près de Lyon, à Solaise, à la Valbonne et dans la partie la plus méridionale de la voie Aurélienne, près de Saint-Maximin (Var)[2]; ces bornes portent les indications chronologiques : TR·POT·III·COS·III·IMP·III ou IMP·V. En l'an 45 et en 46 de nouveaux travaux s'exécutent en Auvergne, en Bourgogne, en Normandie, en Bretagne ; les bornes d'Olhat, près Aigueperse, de Sermentizon, de Thiers, de Volloreville, de Saquenay, du Manoir, près Bayeux, et de Kerscao (Finistère), nous reportent à cette époque : TR·POT·V·IMP·XI·COS·III. DESIG·IIII. Enfin en 47, on répare la route qui longe la rive septentrionale du lac de Genève : TRIB·PoT·VII·IMP·XII·COS·IIII.

M. Guiffrey lit la note suivante :

« Dans la correspondance administrative de la maison du roi, nous avons rencontré une lettre d'un savant antiquaire sur deux monuments antiques que le duc de Valentinois venait de léguer au roi et qui sont aujourd'hui conservés au Cabinet des médailles.

1. 18 bornes dans le département du Gard et 2 bornes dans le département de l'Hérault.

2. M. le baron de Bonstetten (*Carte archéologique du département du Var*, p. 31) a publié la borne de Saint-Maximin d'une façon très incorrecte. On me saura gré d'en donner ici une meilleure copie que je dois à M. l'abbé Albanès :

TI · CLAuDIVS · DRVSI·F·
CAESAR · AVG · GERM ·
PONT · MAX ·
TRIB·POTEST·III·COS·III
IMP · V · P · P · REFECIT

Cette pierre, découverte à la ferme de Pardigou, entre Porcieux et Saint-Maximin, est aujourd'hui placée dans le cloître des Dominicains de Saint-Maximin.

« Bien que tous les faits rappelés dans cette lettre soient connus, il nous a semblé qu'il n'était pas sans intérêt de la publier, vu l'importance des œuvres d'art auxquelles elle se rapporte.

« Il paraît assez vraisemblable qu'après avoir reçu au nom du roi le legs du duc de Valentinois, le personnage chargé de la conservation des collections royales (c'était en 1751 M. Lenormand de Tournehem, l'oncle de Mme de Pompadour) désira connaître l'avis de juges compétents sur le mérite des bustes légués à son maître. Il s'adressa à Claude Gros de Boze, garde du Cabinet des Antiques depuis 1719. Il ne pouvait faire un meilleur choix. C'est le résultat de son examen que le savant antiquaire consignait dans la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai examiné avec toute l'attention dont je suis capable les deux bustes que M. le duc de Valentinois a léguez au roi et que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je les ai aussi exposez aux yeux de l'Académie des Belles-Lettres dans sa dernière assemblée, comme M. le comte d'Argenson m'en avoit chargé, et nous avons tous pensé de même.

« Ces deux bustes sont antiques, quoique de différens tems; le plus ancien est celui de marbre, ou plutost d'une sorte de pierre à qui, par extension, on donne le nom de marbre, à cause de sa dureté; les Italiens le nomment marbre salin, *marmore salino,* parce qu'il est semé de parcelles brillantes semblables à celles du sel de mine. Ce buste est celui d'un médecin distingué, et peut-être chef de la secte méthodique; c'est ainsi que l'on explique l'inscription grecque qu'on lit sur la partie supérieure de la poitrine de ce personnage :

ΙΗΤΗΡ | ΜΕΘΟΔΟΥ | ΑΣΙΑΤΙΚΕ ΠΡΟΣΤΑΤΑ
ΧΑΙΡΕ

Salut à Asiaticus, chef des médecins méthodiques.

« La seconde partie de l'inscription, placée au même endroit, nous apprend qu'il avoit éprouvé l'une et l'autre fortune et probablement soutenu avec la même constance les biens et les maux qu'elles lui avoient dispensez.

ΠΟΛΛΑ | ΜΕΝ | ΕΣΘΛΑ | ΠΑΘΩΝ
ΦΡΕΣΙ ΠΟΛΛΑ ΔΕ ΛΥΓΡΑ

« Il y a sur le pied-d'ouche de ce buste une autre inscription qui, quoique d'un tems postérieur, comme on le reconnoit à la forme

des caractères et à la manière dont ils sont gravez, n'est cependant pas indifférente, puisqu'elle restitue le prénom et le nom de ce médecin qui, dans la première inscription, n'étoit désigné que par son surnom d'Asiatique.

M. ΜΟΔΙΟϹ ΑϹΙΑΤΙΚΟϹ
ΙΑΤΡΟϹ ΜΕΘΟΔΙΚΟϹ

Marcus Modius Asiaticus, médecin méthodique.

« Le goût du travail qui, sans être exquis, ne laisse pas d'être encore bon, fait juger que le médecin qu'il représente vivoit du tems d'Auguste et de Marc-Antoine, qui accordèrent l'un et l'autre beaucoup de marques d'estime aux médecins célèbres. Le prénom de Marcus autorise encore cette conjecture, car on connoit peu, ou plutost point de Grecs, qui l'ayent pris avant Marc-Antoine, et depuis lui on en trouve beaucoup.

« Le second buste, qui est de bronze, représente Cybèle, la mère des dieux, la déesse de la terre et le génie tutélaire des villes : sa tête, qui est beaucoup plus grande que le naturel, est chargée d'une tour à créneaux, et la prunelle de ses yeux est d'argent incrusté. Cette tête ayant été trouvée en 1680 dans les décombres d'une vieille tour qui paroissoit faire partie des anciens murs de Paris du côté de Saint-Eustache, divers auteurs publièrent leurs réflexions sur cette découverte et prétendirent pour la pluspart que c'étoit la déesse Isis, dont ils croyoient que la ville de Paris avoit tiré son nom; mais, sans entrer ici dans cette discussion inutile, on peut assurer que c'est la tête de Cybèle, que l'on trouve représentée avec ce même attribut sur quantité de médailles, de pierres gravées et autres monumens antiques.

« Le travail du buste, qui est plus imposant par la grandeur que par la délicatesse, paroit être du temps des Antonins; on croit même remarquer dans l'air de la tête beaucoup de ressemblance avec Faustine la mère, femme d'Antonin Pie, qui vivoit dans le second siècle de l'ère chrétienne et qui est d'ailleurs représentée sur ses médailles sous la même figure de Cybèle couronnée de tours, avec cette inscription : MATRI MAGNAE.

« Je suis avec le plus profond respect, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« De Boze.

« Paris, ce 10e juin 1751. »

« Le buste du médecin méthodique, M. Modius Asiaticus, conservé, comme la Cybèle, au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, a été décrit et dessiné

maintes fois. Il suffira de renvoyer aux différents ouvrages qui lui ont consacré une étude. Nous citerons d'abord le *Musée de sculpture antique et moderne* (t. VI, p. 57, pl. 1028, nº 2948). Le continuateur de Clarac fait observer que la secte des médecins méthodiques, qui divisait les maladies en maladies de resserrement et de relâchement et basait sa médicamentation sur cette distinction, fut établie à Rome sous Auguste par Themison de Laodicée. C'est un nouvel argument en faveur de la date du buste de Modius Asiaticus proposée par de Boze. Il serait donc contemporain d'Auguste ou de Tibère.

« Une *Notice des monuments exposés au Cabinet des médailles*, datée de 1819, donne un dessin du buste de Modius Asiaticus et rappelle qu'il fut découvert à Smyrne, à la fin du XVIIe siècle, envoyé à M. de Pontchartrain [1], ministre de la marine, et acheté, après la mort de ce ministre, par le duc de Valentinois [2], qui le légua au roi.

« Enfin, dans son *Catalogue des camées et pierres gravées du Cabinet des médailles* (p. 580), M. Chabouillet a résumé tous les renseignements qu'on possède sur ce précieux monument.

« Notre confrère, M. Héron de Villefosse, nous signale une répétition de ce buste au musée de Bâle, avec une inscription grecque exactement semblable à celle du buste de Paris. Cette répétition se trouve à Bâle depuis 1785 au moins ; mais on ne connaît pas son origine. C'est peut-être pour cette raison que M. Mommsen, adoptant l'opinion de M. G. Vischer, a mis en doute son ancienneté (voy. *Inscriptiones Helvetiæ*, p. 116, falsæ, nº 35).

« Les savants qui ont parlé du buste du Cabinet des médailles n'ont jamais douté de son authenticité ni de l'ancien-

1. Louis Phélipeaux, comte de Pontchartrain (29 mars 1643-22 décembre 1727), contrôleur général des finances en 1689, secrétaire d'État en 1690, avec le département de la marine et de la maison du roi. Il résigna ses fonctions en juillet 1714 et se retira à l'Oratoire.

2. Fr. Léonor Goyon de Matignon, duc de Valentinois, épousa, en 1715, Louise, fille aînée d'Antoine, prince de Monaco, et obtint à la suite de ce mariage, en décembre 1715, des lettres patentes pour être reçu pair au Parlement de Paris.

neté de l'inscription grecque, précieuse surtout parce que les exemples de ce genre sont fort rares. En comparant l'exemplaire de Paris à celui de Bâle, ce que nous n'avons pu faire, on arriverait peut-être à trancher définitivement la question d'authenticité soulevée par M. Mommsen [1].

« Le second buste, légué au roi par le duc de Valentinois et qui se trouve également aujourd'hui au Cabinet des médailles (voy. le *Cat. de M. Chabouillet*, p. 485), est un des plus précieux monuments antiques trouvés dans le sol de Paris, comme le rappelle de Boze. Sa découverte donna lieu à de nombreuses publications et aux hypothèses les plus singulières. Le P. du Molinet, Sauval, Spon produisirent tour à tour leurs avis.

« Suivons le sage exemple de de Boze et n'entrons pas dans le détail de cette discussion. Nous rappellerons seulement un passage d'un auteur contemporain qui précise le lieu de la découverte. On lit dans la *Description de Paris*, de G. Brice, publiée en 1687 (t. I, p. 115) : « Dans la rue « Coquillière, assez proche de Saint-Eustache, est la maison « du sieur Berrier, secrétaire du Conseil, dans le jardin de « laquelle a esté trouvé le buste de Cybèle... » Dulaure donne un renseignement un peu différent de celui de Brice sur le lieu de la découverte. Il paraît puisé à des sources dignes de foi et mérite par conséquent d'être rappelé : « Dans les fondements d'une ancienne tour dépendante de « la muraille de Paris, dit Dulaure (*Histoire de Paris*, I, 71), « située au bout de la rue Coquillière, vis-à-vis de l'église « Saint-Eustache, on rencontra, en 1657, une tête de Cybèle « en bronze, plus grande que nature, couronnée d'une tour « élevée, symbole caractéristique de cette divinité. Cette « tête a 21 pouces 8 lignes de hauteur, y compris la tour, « haute de 7 pouces. » La tête de Cybèle fit successivement partie des collections du sculpteur Girardon et du grand

1. L'inscription du buste de Bâle présente plusieurs fautes qui peuvent inspirer des doutes sérieux sur son authenticité. Ainsi on lit (d'après M. Mommsen) : ΜΕΘΟΛΟΥ au lieu de ΜΕΘΟΔΟΥ; ΠΟΛΛΑΑΜΕΝ pour ΠΟΛΛΑ ΜΕΝ et ΟΡΕΣΙ au lieu de ΦΡΕΣΙ.

2. Voyez aussi l'*Iconographie grecque*, de Visconti, I, 284, pl. XXXII.

amateur Crozat. A la mort de ce dernier, elle passa chez le duc de Valentinois.

« On trouve des reproductions de cet antique dans Caylus, t. II, 378, pl. CXIII, dans Montfaucon, t. VI, pl. I, et dans la *Notice du Cabinet des médailles* de 1819, p. 22, pl. III, nº 1.

« Un point est à noter dans la description de Gros de Boze. Il dit que la prunelle des yeux est d'argent incrusté ; la remarque mérite attention, car dans sa *Notice des camées et pierres gravées*, M. Chabouillet dit que l'orbite des yeux est vide. C'est de Boze qui a raison, seulement l'argent a noirci et on ne distingue pas bien au premier abord si la prunelle est vide ou non. Quant à la date indiquée par le conservateur des collections du roi et à la ressemblance de la tête de Cybèle avec Faustine, femme d'Antonin le Pieux, nous laissons à ceux de nos confrères compétents en ces matières le soin de contrôler ou de repousser l'opinion du savant antiquaire. »

M. Guiffrey lit ensuite une note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon et sur la légende des neuf Preux. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

Séance du 3 Septembre.

Présidence de M. E. Aubert, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. III, 7e fasc. in-4º.

Beitraege zur Kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen herausgegeben vom historischen Vereine für Steiermark, 16e année, in-8º.

Bulletin d'archéologie chrétienne, 3e série, 4e année, nº 1, in-8º.

— *de la Société d'archéologie de Touraine*, t. IV, 3e et 4e trimestres, in-8º.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 139, in-8°.
— *de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2° série, t. I, II, 1re liv., III, 1re liv., in-8°.
— *de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure*, 1877-1878, in-8°.
— *du Bouquiniste*, août et septembre 1879, in-8°.
L'Investigateur, 45° année, mai et juin, in-8°.
Journal des Savants, juillet 1879, in-4°.
Mémoires de l'Académie de Caen, 1878, in-8°.
— *de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 1877-1878, in-8°.
— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. III, n° 1, in-8°.
Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark, 27° livr. in-8°.
Proceedings of the american philosophical Society held at Philadelphia, vol. XVII, in-8°.
Revue africaine, n° 134, in-8°.
AUBERTIN (Charles). *Quelques mots d'histoire sur le drapeau de la France*, in-8°.
BELLANGER (Justin). *Prose et vers*, in-8°.
FAIDER (Ch.). *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. III, in-4°.
KLINGE (J.). *Vergleichund histiologische Untersuchung des gramineen und cyperaceen Warseln imbesondere der Warzel Test bündel*, in-4°.
LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, t. VI, in-4°.
MARSY (comte DE). *Congrès bibliographique international*, in-8°.
MATTY DE LA TOUR. *Emplacement de la mansio romaine Segora*, in-8°.
MICHEL (Edm.). *Monuments du Gâtinais*, 9° fasc. in-4°.
SETSCHENOW. *Die Kohlensaüre des Blutes*, in-4°.
TERNINCK (A.). *Répertoire des monuments et objets gallo-romains et francs qui se trouvent dans le Pas-de-Calais*, in-8°.
VALLENTIN (Florian). *Inscription romaine récemment découverte à Grenoble*, in-8°.
WITTE (J. DE). *Les divinités des sept jours de la semaine*, in-4°.

Correspondance.

M. Noguier, de Béziers (Hérault), présenté par MM. Le Blant et Robert, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant. Le président désigne MM. de Barthélemy, de Villefosse et Longnon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Guillaume demande la parole afin de présenter quelques observations au sujet du vœu exprimé par la Société, dans la séance du 12 mars dernier (Bull., p. 139), à propos des réparations de la cathédrale de Reims. Il s'exprime en ces termes :

« Ce qui se comprend pour des fragments de sculpture et même pour des fragments d'architecture, que l'on peut placer, plus ou moins mutilés, dans un musée, doit-il être admis pour les monuments qui décorent les places et les rues de nos villes, pour les édifices qui vivent en quelque sorte de notre vie et qui jouent un rôle si important dans l'existence des nations? Peut-on les condamner à n'exister plus que pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie et à tomber en ruines, par respect pour nos scrupules d'archéologues? — Fallait-il laisser s'écraser les chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés et la vieille église romane s'écrouler?

« Il est toujours facile d'ailleurs, pour éviter toute méprise, d'inscrire la date d'une restauration et de créer dans le voisinage d'un édifice restauré une sorte de musée archéologique pour y déposer les fragments anciens qui ont été remplacés. C'est ce que feu Millet a eu soin de faire à la cathédrale de Reims, entre les contreforts de la façade latérale du sud. »

Il est donné lecture de la communication suivante envoyée par M. Mowat :

« Dans une des dernières séances de la Société des Antiquaires de France, j'ai eu l'honneur de présenter à mes

confrères quelques remarques sur une inscription de Saintes relative à un personnage nommé C. Julius Marinus et inscrit dans la tribu Voltinia. L'indication de tribu, assez fréquente dans les textes épigraphiques de la Narbonnaise, est au contraire très rare dans ceux de la Gaule Belgique, de la Lyonnaise et de l'Aquitaine ; ce fait ajoute de l'intérêt à l'inscription de Saintes, d'autant plus que la mention des fonctions municipales exercées par le titulaire donne à penser que lors de l'octroiement des droits de cité romaine aux *Santones*, leur chef-lieu avait été inscrit dans la même tribu qu'un de leurs magistrats locaux. Tel était le fait essentiel que j'avais tenu à signaler, tout en laissant dans l'indétermination quelques parties mutilées de l'inscription.

« Depuis lors, j'ai reçu de M. l'abbé Julien Laferrière un excellent estampage qui m'a permis d'étudier à nouveau ce texte et de le restituer intégralement. Il acquiert un degré d'intérêt et même d'importance tellement considérable que je prends la liberté de recourir à votre bienveillant intermédiaire pour en faire part à notre Compagnie dans sa plus prochaine séance, tout en regrettant de ne pouvoir fournir par une simple lettre tous les développements que comporte la question et que je me réserve de lui présenter de vive voix lors de mon retour à Paris.

« Pour le présent, je me borne à indiquer les résultats de mon travail. Voici donc comment je restitue l'inscription et comment je la lis :

D· M
et·mem·C·IVLI·RI*g*OVERIVGI·F·VOL·MARINO· *vi viro*
*augus*TALI·PRIMO·C·C·R·QVAESTORI·VERG*obreto*
Iulia MARINA FILIA·*Fecit*·*d*·*s*

[D(iis) M(anibus)] [et memor(iae)] C(aii) Juli(i), Ri[g]overiugi f(ilii), Vol(tinia tribu), Marino, [seviro augus]tali primo, c(uratori) c(ivium) r(omanorum), quaestori, verg[obreto], [Iulia] Marina, filia f[ecit d(e) s(uo) ?].

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Caius Julius Marinus, fils de Rigoveriugus, de la tribu Voltinia, premier sévir Augustal, curateur des citoyens romains, questeur, vergobret, Julia Marina, sa fille, a élevé ce monument.

« L'inscription appartient au premier tiers du premier siècle de notre ère, puisque Marinus, fils du gaulois Rigoverlugus, se pare du nom gentilice de l'un des trois empereurs de la dynastie julienne, Auguste, Tibère ou Caligula, par qui il avait été fait citoyen romain. Par son *cursus honorum*, il est successivement qualifié de chef des sévirs augustaux, de curateur des citoyens romains établis à Saintes, de questeur de la cité, et, finalement, d'un titre de magistrature commençant par les quatre lettres VERC qu'il me paraît impossible de restituer autrement que par le mot *Vergobreto* ou *Vercobreto*. Dans l'ordre hiérarchique municipal il ne restait plus à Marinus, après sa questure, qu'à être élevé au rang de duumvir ; puis donc que le groupe VERC occupe la place invariablement assignée au mot II VIRO, il faut de toute nécessité en faire l'équivalent, et je ne vois que le mot *vergobreto* qui satisfasse à cette condition ; on sait en effet que, d'une part, les duumvirs étaient les magistrats suprêmes de la colonie ou du municipe romain, de même que les vergobrets étaient ceux de la cité gauloise, et ce qui rend l'assimilation plus complète encore, c'est que cette dernière magistrature était annuelle et exercée simultanément par deux titulaires ; cela résulte de la définition même que nous en a donnée César en parlant des vergobrets éduens (*Bell. Gall.*, I, 16) : « in his Divitiaco et « Lisco, qui summo magistratui praeerant, quem vergobre- « tum appellant Aedui, qui creatur annuus et vitae necisque « in suos habet potestatem. » Tous les manuscrits portent *praeerant* que les éditeurs ont maladroitement corrigé en *praeerat*, en conjecturant sans aucun motif qu'il n'y avait qu'un seul vergobret à la fois. Il faut désormais rejeter cette opinion erronée et revenir à la leçon unanimement donnée par les manuscrits. Ceci est du reste confirmé par la légende d'une monnaie gauloise

CATTOS CISIAMBOS VERCOBRETO

Si le mot *vercobreto* s'appliquait à un seul homme portant les deux noms Cattos Cisiambos, il devrait avoir comme eux la terminaison *os* du nominatif singulier. Mais il se termine

en *o* ; c'est un nominatif duel ou pluriel, et les noms qui précèdent sont respectivement ceux des deux vergobrets en exercice, exactement comme on voit le mot IIVIR à la suite des noms de deux magistrats sur des monnaies municipales en Espagne.

« Il n'est point surprenant de trouver un mélange de mots gaulois et latins dans une inscription de haute époque, contemporaine de la transition entre les institutions municipales romaines et l'organisation politique indigène, dont on devait naturellement conserver tout ce qui était compatible avec le nouveau régime. Le mot *vergobretus* était encore en usage du temps d'Isidore de Séville. Semblablement à l'inscription de Saintes, des inscriptions de Mâcon et du Puy montrent le titre sacerdotal gaulois *Gutuater* associé à des titres de fonctions exprimées en latin. »

M. Egger, sans vouloir entrer dans la discussion, fait remarquer que la présence du gentilice *Julius* n'indique pas nécessairement que le personnage ainsi désigné fût un affranchi ou le fils d'un affranchi de la famille des Jules. Il existe au Musée du Louvre un petit autel bien connu, au sujet duquel l'illustre Borghesi, à qui M. Egger l'avait signalé, a écrit une intéressante lettre publiée en 1855 dans l'*Athenaeum* français. Ce monument a été élevé par un certain *C. Julius Satyrus, Augusti libertus*, en l'année 157 de l'ère chrétienne. On voit, et Borghesi en a donné d'autres preuves tirées des inscriptions, qu'on ne peut pas s'appuyer sur le gentilice *Julius*, même suivi des mots *Augusti libertus*, pour affirmer qu'une inscription a été gravée pendant le premier tiers du premier siècle de notre ère. En outre, le titre de *sevir augustalis primus* semble appartenir plutôt au second siècle qu'au premier.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. le docteur Reboud, médecin major au 3e tirailleurs algériens, la copie d'une grande inscription récemment découverte à Oudjel par M. Sergent, administrateur civil de la commune de Milah. Oudjel (*Uzelis*) est

située à l'ouest de Constantine, dans une contrée montagneuse qui s'étend entre les routes de Milah et de Sétif. On y a recueilli quelques inscriptions[1]; l'une d'elles fait connaître le nom ancien de la ville : *Respub(lica) Uzelitanorum*[2]. Il ne faut pas confondre cette localité avec la *colonia Julia Augusta Usellis* qui est une cité de Sardaigne[3].

« Voici le texte relevé par M. Sergent :

IOVIOPTIMOMAXI
MOGENIOAREAEFRV
MENTARAE AVG SAC
P·MARCIVS·P·F·Q·CRES
CENSMAGQFSTATVAM
QVAMOBHONOREMMA
GISTRATVSSVIDIEIIINO
NARVMIANVARIARVM
INCAPITOLIOPROMISIT
INLATISRPSVMMISHO
NORARIS DECVRIONATVS
ETMAGSPFETEODEMAN
NO·DIEXVIK·OCTOBR
DEDICAVIT·LDDD

« A la 3e ligne, il y a probablement un I à la partie supérieure de R ; je pense qu'il faut lire : *frumenta(ri)ae*. — A la 5e ligne, la leçon Q F semble fautive et paraît devoir être remplacée par Q Q. — Dans *stat(uam)* les lettres VAM sont liées, ainsi que les lettres MA dans *(ma)gistratus* à la ligne suivante. — A la 11e ligne, les lettres ATV de *decurion(atu)s*, et à la 12e ligne, les lettres AN dans *(an)no*, sont également conjuguées.

« Jovi Optimo Maximo, Genio areae frumentariae Aug(usto) sac(rum).

1. Renier, I. A., nos 2455 à 2463.

2. Renier, I. A., no 2456. L'ethnique *Uzelitani* a été retrouvé à Constantine, imprimé sur des tuyaux de terre cuite (Renier, I. A., no 2152).

3. Ptolémée, III, 3, 2. Orelli-Henzen, no 6413. — Cf. Zumpt, *Commentationes epigraphicae*, I, 410.

P(ublius) Marcius, P(ublii) f(ilius), Q(uirina tribu), Crescens, mag(ister) q(uin)q(uennalis), statuam, quam, ob honorem magistratus sui, die tertia nonarum januariarum in capitolio promisit, inlatis r(ei)p(ublicae) summis honorari(i)s decurionatus et mag(istratus), s(ua) p(ecunia) f(ecit), et, eodem anno, die sexta decima K(alendarum) octobr(ium) dedicavit. L(ocus) d(atus) d(ecurionum) d(ecreto).

« Il n'est pas étonnant de rencontrer un monument élevé au *genius areae frumentariae* dans une région très fertile en blé et où les inscriptions mentionnent à l'époque romaine de grandes exploitations agricoles, notamment à Aïn-Tin [1].

« P. Marcius Crescens porte le titre de *magister quinquennalis*, si toutefois ma correction est admise. Uzelis était, en effet, un simple pagus dépendant de la grande colonie de Cirta : c'est pourquoi le magistrat suprême y est appelé *magister*, comme à Sigus [2] et au pagus Phuensium [3] qui se trouvaient dans les mêmes conditions. Cette magistrature était annuelle [4].

« Dans les colonies et les municipes, les magistrats suprêmes ordinaires étaient revêtus tous les cinq ans de la *censoria potestas* et prenaient alors, pendant leur année d'exercice, le nom de *quinquennales* : ils procédaient au recensement des citoyens et des propriétés ; ils inscrivaient sur l'album municipal les noms de ceux qui avaient le droit de siéger parmi les décurions [5]. Il est probable que dans les endroits de moindre importance, dans les *pagi* et dans les *castella* [6], les

1. *Rec. de la Soc. de Constantine*, t. XVIII, p. 513.

2. Renier, I. A., n° 2511.

3. Renier, I. A., n° 2379 et suiv.

4. On peut le conclure d'un passage de Festus, *de verborum significatione*, v° vici, avec la correction de J. Scaliger.

5. On en trouve la preuve dans l'intitulé de l'album de Canusium (Mommsen, I. R. N., n° 635).

6. On rencontre des *magistri*, en Afrique, dans un *castellum* dont le nom ancien n'est pas connu, mais qui était situé près du village actuel de Zurich, aux environs de Cherchell : *magistri quinquennales castelli* (Renier, I. A., n° 4036). Deux inscriptions de Aïn-Fouah (respublica Phuensium), près de Constantine, mentionnent un *magister castelli* (Renier, I. A., n°s 2399 et 2403), tandis que de nombreux textes trouvés au même endroit font connaître des *magistri pagi* : il est

magistri devaient être également chargés, tous les cinq ans, de diriger le recensement. Aussi ceux qui étaient élus l'année où se faisait cette opération prenaient, comme les duumvirs dans les colonies, le titre de *quinquennales*. C'est le second exemple de ce fait qu'on rencontre dans les inscriptions africaines. Dans l'inscription de Zurich (I.A. n° 4036) les *magistri quinquennales castelli*, agissant administrativement, sont au nombre de deux. *Quinquennalis* signifie donc « de la 5e année », c'est-à-dire chargé de faire le recensement[1]. Il ne faut pas confondre ces magistrats municipaux avec les *magistri quinquennales* des collèges qui restaient en charge pendant cinq ans.

« Aucun texte, avant celui-ci, ne nous avait fait connaître l'administration municipale d'Uzelis. Nous savons maintenant que cette petite ville possédait une assemblée de décurions présidée par un magister ; mais ce n'est pas là le seul intérêt de la nouvelle inscription. La date de la promesse de P. Marcius Crescens est certainement celle de son élection : il faut en conclure que le renouvellement des magistrats annuels avait lieu dans les villes de provincè, comme à Rome, le 3 des nones de janvier. Deux inscriptions de Philippeville qui renferment la même date ont déjà servi à la démonstration de ce fait[2]. Le texte d'Oudjel prouve, en outre, que les élections municipales avaient lieu au capitole, *in capitolio promisit*. Notre confrère M. Castan[3] a donc eu raison de

probable que ces dénominations différentes se rapportent à des périodes diverses de l'existence de la même localité. Notons aussi à Arsagal (castellum Arsagalitanum) l'existence de l'ordo : *ex consensu ordinis Arsagalitani* (Renier, I. A., n° 2364). — Au sujet des *castella* de l'Afrique, voir : *Rev. archéol.*, nouvelle série, XXXI, p. 212.

1. Cf. A. W. Zumpt, *De quinquennalibus municipiorum et coloniarum* (dans les *Commentat. epigr.*, t. I, p. 72 et suiv.) ; Henzen, *Annali*, 1851, p. 6 et suiv. ; 1859, p. 208.

2. Renier, *Premier rapport*, p. 6 ; — I. A., nos 2162 et 2166. C'est par une erreur d'imprimerie que dans le grand *Recueil des inscriptions d'Algérie* les noms des consuls cités sous le n° 2162 sont transcrits : SABINIANO ET SEVERO ; il faut lire, et la pierre porte : SABINIANO ET SELEVCO.

3. *Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain*, p. 34.

supposer que les capitoles provinciaux, à l'exemple de ce qui se passait à Rome, servaient quelquefois de curie. On ne connaissait jusqu'ici en Afrique que les capitoles de Carthage, de Cirta et de Thamugas, ces deux derniers mentionnés par les inscriptions[1]. Il est intéressant de trouver un capitole dans une petite cité qui ne porte pas le titre de colonie, à moins qu'il ne s'agisse ici du capitole de Cirta, Uzelis étant placé dans le territoire même de cette grande ville : cela paraît peu probable. Notons enfin que P. Marcius Crescens s'acquitta le 16 septembre suivant, c'est-à-dire pendant l'année même de sa magistrature, de la promesse qu'il avait faite le 3 janvier. Il eut soin de l'indiquer sur ce marbre commémoratif. L'empressement témoigné pour remplir un engagement de ce genre était un titre de plus à l'estime des citoyens et, dans l'inscription destinée à perpétuer le souvenir de la libéralité, on ne manquait pas de faire marquer qu'on s'en était acquitté avant l'expiration du mandat si ardemment désiré[2]. »

Il me semble utile de signaler ici un texte mentionnant un nouveau capitole africain. Je l'ai relevé le 24 octobre 1877 dans une grande ruine située au nord-est du bordj d'Aïn-Guettar, entre le marabout de Sidi Mohamed-el-Khemassi et Aïn Allaouine. Cette ruine, qui appartient au cercle de Souk-Arrhas, porte le nom d'*Henchir Gouneil*. Il ne reste que la partie droite de l'inscription ; la partie gauche a disparu :

NDRIPIIFELICISAVGPMPPTRIB
////AVG·ET·SENATVSETCASTRORVM
//////RDENSIVM-KAPITOLI
//////*fe*C*itet*DEDICAVIT·D·D·PP

On voit que l'inscription a été élevée en l'honneur d'Alexandre Sévère et de sa mère Julie Mammée dont les statues décoraient peut-être le capitole de l'endroit. On peut pro-

1. Renier, I. A., nos 1520, 1890, 1892, 1893.
2. *Eodem anno extruxit* (I. A., nos 1835, 1836) ; *anno suo posuit dedicavitque* (no 2532).

poser pour les deux premières lignes la transcription et les restitutions suivantes :

1. [*J(ovi) O(ptimo) M(aximo), conservatori Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Severi Alexa*]ndri pii felicis Aug(usti), p(ontificis) m(aximi), p(atris) p(atriae), trib(uniciae)

2. [*pot(estatis)..... co(n)sulis..... et Juliae Mammeae Augustae matris*] Aug(usti) et senatus et castrorum.

La 3me ligne semble renfermer un nom géographique malheureusement incomplet suivi de la mention du capitole, et la 4me contenait le nom de celui qui avait fait graver l'inscription aux frais de la ville.

L'Henchir Gouneil est situé à 7 kilomètres 1/2 environ de Tahoura (Thagura), distance qui équivaut à peu près à V milles romains. Les ruines du Gouneil sont considérables; elles couvrent toute une petite montagne et ont été, je crois, peu explorées. On s'y rend de Tahoura en suivant une voie romaine encore parfaitement reconnaissable sur tout son parcours. Il paraît incontestable que ce point représente la station placée, d'après la table de Peutinger (segment III), entre Thagora et Naraggara dans la direction de Sicca Veneria (le Kef). Cette station était à V milles de Thagora et elle portait le nom de *Gegetu*. C'est du moins sous cette forme que les éditeurs de la table nous transmettent son nom, sans indiquer la distance qui sépare ce point de la ville de Naraggara. Mais l'itinéraire d'Antonin (n° 41), qui mentionne aussi les principales stations de la même route, nous apprend que Naraggara était séparée de Thagura par une distance de XX milles : il faut en conclure que Gegetu était à XV milles de la première de ces stations puisqu'elle est à V milles de la seconde. Peut-être peut-on proposer la correction *Gege* XV au lieu de *Gegetu?* Quoi qu'il en soit, ce nom paraît peu rapproché de celui que contient l'inscription.

M. Héron de Villefosse présente ensuite une patère noire vernissée à reliefs, provenant de Cervetri, récemment acquise par le Musée du Louvre. Au centre de cette patère on

remarque un ombilic très prononcé, autour duquel règne une élégante ornementation composée de perles, d'oves et de cet enroulement courant qui porte en architecture le nom de *postes*. Une frise circulaire de neuf trirèmes en relief forme la décoration principale. Ces trirèmes sont garnies d'éperons placés sur le même plan que la quille, d'après le système de construction adopté pendant les guerres puniques [1] ; chacune d'elles porte à l'avant, sur le flanc, un œil de grande dimension. Sur la quille de l'une on lit la signature de l'artiste :

L·CANOLEIO. . . . . .

Les lettres sont en relief et en petits caractères. Les cinq premières sont seules très nettes ; les quatre autres (LEIO) se distinguent difficilement.

Notre confrère, après avoir fait remarquer l'importance et la rareté de cet objet, rappelle que la Bibliothèque nationale possède du même artiste une patère analogue trouvée également à Cervetri, en 1834. La partie centrale est décorée d'une tête de Silène en relief, autour de laquelle se trouve une légende circulaire mal rétablie par le restaurateur du vase [2]. Il faut lire, en adoptant les corrections proposées par MM. O. Benndorf et Mommsen [3] :

l·ca]NOLEIV·[*l.f.f*]ECIT·CALE[*nu*]

En effet, une troisième patère trouvée à Corneto, en 1866, et décorée d'une pompe bachique, porte l'inscription suivante :

L·CANOLEIOS·L·F·FECIT·CALENOS [4]

On peut donc tenter de compléter la légende de la patère

1. La signature de l'artiste *Canoleios* que porte cette patère est classée par les rédacteurs du Corpus latin parmi les *inscriptiones bello Hannibalico anteriores*.

2. Ritschl, *Priscae latinitatis monumenta epigraphica*, tab. X, J, i ; tab. XXXVI, suppl. C. — C. I. L., t. I, n° 53.

3. *Ephemeris epigraphica*, t. I, p. 9.

4. Otto Benndorf, *Bull. dell' Inst. arch*, 1866, p. 242.

du Louvre, légende qui n'a pas été imprimée complètement par le potier. Il faut probablement suppléer ainsi :

L·CANOLEIO[*s.l.f.fecit.*]

L'espace resté libre sur la quille de la trirème qui porte cette inscription ne peut contenir plus de huit lettres et il paraît impossible d'y introduire le mot *Calenos*, qui indiquait la patrie de l'artiste, *Calès*, dont Horace a chanté le vin et que rendit célèbre le séjour de Fabius Cunctator lors de l'invasion d'Hannibal en Campanie. Néanmoins cette patère doit être classée parmi les vases de Calès, *vascula Calena*[1].

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1879.

Séance du 1er Octobre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société philotechnique, année 1878, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VI, nos 80 à 95, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. de 1879, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1879, n° 2, in-8°.

— *et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XIII, in-8°.

1. Sur cette fabrique de Calès, voir l'article de M. Gamurrini : *Les vases étrusco-campaniens* (dans la *Gazette archéologique*, 1879, p. 38).

Catalogue de la collection Mylius, de Gênes, in-8°.
— *de monnaies romaines, consulaires et impériales, mises en vente par J. Sambon*, in-8°.
Journal des Savants, août 1879, in-4°.
Revue celtique, t. IV, n° 1, in-8°.
Société archéologique des Côtes-du-Nord, séance du 19 juin 1879, in-8°.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 8, in-8°.
BARTHÉLEMY (Anatole DE). *Un mot sur l'une des figures du menhir de Kernus*, in-8°.
CAZALIS DE FONDOUCE. *Ébauche d'une carte archéologique du département de l'Hérault*, in-8°.
GRELLET-BALGUERIE (Ch.). *La vérité sur la fixation des dunes littorales du golfe de Gascogne ;* second essai, in-8°.
HUCHER (Eug.). *L'inscription du vase de Montans* (*Tarn*), in-8°.
RENAUD (Alph.). *Curiosités de l'histoire du progrès*, in-8°.
THUOT (J.-B.). *Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart romain du Puy-de-Gaudy*, in-8°.

Correspondance.

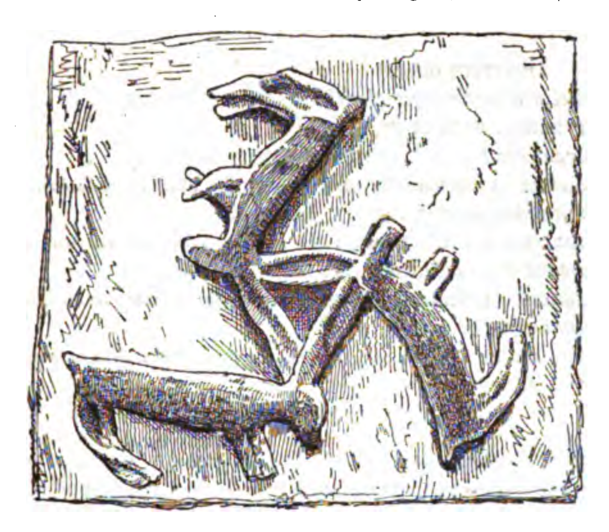
M. Deloche, pour raison de santé, exprime le vœu de passer au nombre des membres honoraires. Le président désigne MM. Bertrand, Chabouillet et V. Guérin pour faire un rapport sur la suite à donner à cette demande.

Travaux.

Il est donné lecture, au nom de M. le comte Riant, d'un rapport présenté par la commission chargée de donner des conclusions sur la candidature de M. l'abbé Lucot, archiprêtre à Châlons-sur-Marne. On passe au scrutin et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. l'abbé Lucot associé correspondant national à Châlons (Marne).

Il est donné lecture de trois notes envoyées par M. Voulot, associé correspondant à Épinal (Vosges), au sujet de divers monuments ; M. Voulot signale plusieurs exemples de

pierres sculptées, du moyen âge, sur lesquelles on voit des triquêtres de lièvres. D'abord à la façade de la chapelle de Thiélouse (commune d'Uzemain, Vosges), du côté droit;



sur un écusson couché, à droite du portail de Xertigny, monument de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie; sur une pierre provenant d'une ancienne maison de Charmois. Ici, le triquêtre de lièvres est sur une face; de l'autre côté on voit une double croix couchée, et au-dessus les monogrammes du Christ et de la Vierge. A cette occasion, M. Voulot rappelle qu'il a vu une pierre encastrée sous la porte de l'église de Volf, en Alsace, représentant un triquêtre de jambes humaines.

M. Demay communique un fragment d'umbo de bouclier, en bronze repoussé et ciselé, trouvé à Douai; ce fragment représente une figure de guerrier, en pied, dont le nom, Gédéon, est gravé au-dessus de sa tête. L'armure du personnage, rappelant des figures de la tapisserie de Bayeux, permet d'attribuer avec quelque certitude cet objet au xie siècle.

Séance du 8 Octobre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, édition française, 3e série, 4e année, n° 2, in-8°.

Journal des Savants, septembre 1879, in-4°.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XX, in-8°.

Mazard (H.-A.). *Civilisation de l'âge du bronze en Gaule, à propos d'un ouvrage de M. Chantre*, in-8°.

Charmasse (Anatole de). *Les origines du régime municipal à Autun*, in-8°.

Marsy (le comte de). *Le centenaire de la Société d'émulation de Liège*, in-8°.

Travaux.

M. de Barthélemy demande la parole pour faire hommage à la Société d'un travail publié par M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), et s'exprime en ces termes :

« J'offre à la Société, au nom de M. Mazard et aussi un peu au mien, car dans le principe nous devions faire ce travail ensemble, le tirage à part d'un article que notre collègue a publié dans la *Revue archéologique*. C'est une étude sur la civilisation de l'âge du bronze en Gaule, à propos d'un ouvrage de M. Ernest Chantre. La Société des Antiquaires appréciera les louables efforts de M. Mazard pour réagir contre les tendances de l'école préhistorique, le dédain qu'elle affecte pour les sources historiques et sa prétention d'introduire exclusivement dans les recherches archéologiques les procédés usités dans les sciences naturelles. »

M. Nicard présente le dessin d'un instrument en cuivre, à deux tranchants, récemment découvert dans des habitations lacustres : cet instrument ressemble à la hache des Amazones ; il pèse 5 kilogrammes. Il communique ensuite le

dessin d'un pieu en bois de pin, trouvé auprès de la pointe du Grain-de-Bevaix, aux environs de Neufchâtel (Suisse).

M. Mazard, associé correspondant, fait observer que l'instrument à deux tranchants dont il vient d'être parlé est représenté au musée de Saint-Germain par plusieurs échantillons; on considère ceux-ci comme des lingots et le trou ménagé au milieu de la masse de métal était peut-être destiné à introduire un lien pour porter le lingot.

M. le comte de Marsy, associé correspondant à Compiègne (Oise), présente le croquis d'une épée, avec pommeau orné d'armoiries gravées; cette épée est déposée au Musée de Langres. M. le président invite M. de Marsy à fournir à la Société un dessin exact de cette arme et à l'accompagner d'une note qui fera suite aux communications déjà faites, dans des séances précédentes, sur des pommeaux analogues.

M. Nicard fait passer sous les yeux de ses confrères deux gravures, assez médiocres en elles-mêmes, mais néanmoins très curieuses à cause des sujets qui y sont représentés. Elles nous montrent en effet la personnification des quatre éléments, gravés sur une croix d'argent en partie dorée, exécutée au XIIIe siècle, laquelle faisait autrefois partie du trésor de l'abbaye d'Engelberg, maintenant sécularisée, située en Suisse, dans le canton d'Unterwald. La hampe de cette croix, dont la hauteur totale atteint 92 centimètres tandis que les traverses ou bras n'en ont que 60, a été exécutée à la demande et, sans doute, aux frais de l'abbé Henri, qui gouverna cette abbaye de l'année 1197 à l'année 1223. Ses bords, très endommagés malheureusement, étaient autrefois ornés de pierres précieuses qui ont été remplacées, au moins en grande partie, par des pierres fausses enchâssées dans des filigranes. Dans un médaillon placé au centre de la partie antérieure de cette croix, le Christ est représenté presque de ronde bosse; on voit aux pieds du crucifix un lion vainqueur d'un serpent; deux anges sont placés de chaque côté du Rédempteur, ils soutenaient un médaillon dans lequel une parcelle de la vraie croix avait été long-

temps conservée. Les quatre extrémités de la hampe et des traverses sont occupées par des médaillons carrés dont chacun offre la figure des quatre évangélistes, également exécutés en relief très saillant. Saint Marc occupe la partie supérieure de la hampe, saint Jean est placé à gauche, saint Luc à droite, tous les deux aux deux extrémités des bras de la croix, dont le pied est lui-même orné de la figure de saint Mathieu. Le style des évangélistes n'a plus rien de l'art byzantin, et, comme dans la croix de Clairmarais, qui remonte à la même époque, des nielles et de riches ornements en filigranes encadrent les médaillons dont il vient d'être question. Au dos de la croix et précisément au centre la Vierge trône entre deux anges, tenant l'Enfant Jésus qui bénit à la manière latine ; sous ce médaillon le Saint-Esprit plane, tandis qu'à droite et à gauche saint Pierre et l'évêque saint Théodore sont figurés ; saint Léonard et saint Nicolas, évêque, sont représentés sur la hampe, enfin l'abbé Henri Ier occupe une place au-dessous d'eux, sa tête est nue et on lit l'inscription suivante :

Memento mei, Deus, Henricus peccator.

Ce qui donne à ce monument un intérêt tout particulier, c'est que dans les quatre médaillons de la partie postérieure et du dos de la croix, l'artiste, inconnu du reste, auteur de cet objet, a placé les quatre éléments personnifiés par quatre figures nues : le feu répond à saint Marc, l'air à saint Jean, l'eau à saint Luc et la terre à saint Mathieu. Le feu est caractérisé par un jeune homme assis sur un lion en marche, les jambes croisées; il tient de la main gauche une torche et de la droite le soleil; une gloire, formée de rayons ou de flammes, entoure sa tête. L'air est personnifié par un jeune homme dont les cheveux flottent au vent, il est assis sur un aigle dont les pattes posent sur un arc-en-ciel ; tandis que sa main droite serre un oiseau, la gauche retient une étoffe aux plis flottants. L'eau a revêtu l'image d'une femme montée sur un poisson et traversant les flots de la mer, dans laquelle s'écoulent les eaux d'une urne soutenue par la main gauche de cette femme, tandis qu'elle tient de la main droite la queue d'un poisson à figure humaine. La terre,

sous la figure d'une femme également, a les jambes croisées, rejetée en arrière, assise sur un taureau ; de sa main gauche étendue elle retient un serpent qui puise le lait dont il paraît faire sa nourriture aux mamelles de la terre, qui lui sert ainsi de nourrice.

Nous devons regretter assurément que ces figures des quatre éléments, qui ont été dessinées pour la première fois par M. Rahn, professeur d'archéologie à l'Université de Zurich, auteur d'un ouvrage important sur les arts de son pays, aient tant souffert des injures du temps et des hommes, car elles nous révèlent un art entièrement affranchi de l'influence byzantine. Cet archéologue, au surplus, ne serait pas éloigné de croire que la croix où elles se voient représentées a pu être exécutée dans le cloître même d'Engelberg et par des artistes du pays ; mais cette opinion semble pouvoir être contestée jusqu'au moment où nous connaîtrons les inscriptions inédites actuellement gravées sur le même objet.

M. Longnon commence la seconde lecture du mémoire de M. Maxe-Verly, associé correspondant, sur le gros tournois.

Sur la proposition de M. Nicard, le président désigne MM. Saglio, Guillaume, de Barthélemy, de Montaiglon et Courajod, pour, d'accord avec le bureau, examiner les mesures à prendre à l'effet de constater l'état et l'importance des monuments conservés dans les magasins dépendant de l'église de Saint-Denis.

Séance du 15 Octobre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1er août 1878, in-8°.

Revue africaine, n° 135, in-8°.

Barbier de Montault (X.) et Bertolotti. *Inventaire de la chapelle papale sous Paul III, en* 1547, in-8°.

GILLIODTS VAN SEVEREN (L.). *Coutumes des pays et comté de Flandre ; coutume du Franc de Bruges*, in-4°.
LONGÉ (G. DER). *Coutumes de la ville de Malines*, in-4°.

Travaux.

M. Palustre, associé correspondant à Tours, entretient la Compagnie des découvertes récemment faites à Vienne dans des fouilles entreprises pour des travaux de voirie. Il croit reconnaître, dans les fondations mises au jour, les vestiges d'une basilique antique ; les trois colonnes qu'il a vues mesuraient un mètre environ de diamètre.

M. Palustre signale ensuite une erreur grave relevée par lui dans l'ouvrage de Perkins sur les sculpteurs italiens. Perkins, parlant d'un tombeau qui se trouve à six kilomètres de Pavie, dit que c'est la sépulture du bienheureux Lanfranc, archevêque de Cantorbéry ; or, d'après les inscriptions mêmes du monument, il s'agit ici de Lanfranc, archevêque de Pavie.

A cette occasion, M. Quicherat parle d'un portrait de Fra Angelico, publié récemment dans le *Magasin pittoresque* d'après une fresque d'Orvieto ; ce personnage, portant un costume du temps de Louis XII et non pas l'habit des Dominicains, ne peut être Fra Angelico. — M. Müntz répond que la peinture étant de Signorelli, l'auteur a donné au peintre de Fiesole l'habit sous lequel il s'est représenté lui-même ; il y aurait là un simple anachronisme volontaire.

On termine la seconde lecture du mémoire de M. Maxe-Werly, associé correspondant, sur le gros tournois ; ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Quicherat communique, de la part de M. Chassaing, associé correspondant au Puy (Haute-Loire), le texte d'une inscription chrétienne gravée sur une plaque de marbre découverte dans la cave d'une maison, à Vichy.

Séance du 5 Novembre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Académie d'archéologie de Belgique : Bulletin, 2e série, nos 1 à 12 ; 3e série, nos 1 à 3, in-8°.

Annuaire des Côtes-du-Nord, 1879, in-24.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XXXI à XXXIV ; 3e série, t. I à IV, in-8°.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution, 1878, in-8°.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXV, feuilles 21 à 32, in-4°.

— *pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t. X, 2e livr., in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. I, 4e livr., in-8°.

Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, XXX, in-8°.

Journal des Savants, octobre 1879, in-4°.

L'Investigateur, juillet-août 1879, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, t. VI, 3e livr., in-8°.

— *de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXV, in-8°.

Mineral Map and general Statistics of New South Wales, Australia, in-8°.

Proceedings central Ohio scientific association of Urbana Ohio, t. I, 1re partie, in-8°.

— *of the American philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful Knowledge*, t. XVIII, in-8°.

Report presented to the Cambridge antiquarian Society at its thirty sixth annual general meeting ; 15 mai 1876, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 2e série, t. XI, juillet-septembre 1879, in-8°.

— *savoisienne*, juillet, août, septembre 1879, in-4°.

Smithsonian miscellaneous collections, t. XIII, XIV et XV, in-8°.

Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, 1876-1877, in-8°.

Arbaumont (J. d'). *Le prieuré de Chevigny-Sainte-Foix*, in-8°.

Aubertin (Ch.). *Quelques renseignements sur la bibliothèque publique de Beaune*, in-8°.

Bertolotti (cav. A.). *Bartolomeo Marliano, archeologo nel secolo XVI*, in-8°.

Bertrand (Alex.). *De la valeur historique des documents archéologiques*, in-8°.

Bougard (E.). *Bibliotheca Borvoniensis*, in-8°.

— *Relation du grand incendie arrivé à Bourbonne-les-Bains, en Champagne, le 1er may 1717*, in-16.

Ceruti (Antonius). *Statuta communitatis Novariae*, in-8°.

Chwolson (O.). *Ueber die Daempfung von Schwingungen bei grœsseren amplitudinen*, in-4°.

Duplessis (G.). *Essai sur la gravure dans les livres*, in-8°.

— *Inventaire de la collection d'estampes relatives à l'histoire de France, léguée en 1863 à la Bibliothèque nationale*, t. II, 2e partie, in-8°.

Fillon (Benjamin). *Lettre à M. J. Quicherat sur une découverte d'objets gaulois en or, faite en 1759 dans l'étang de Resmy*, in-8°.

Galy (E.). *Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne*, in-8°.

— *Le tombeau du Pont-Vieux à Périgueux*, in-8°.

— *L'église de Saint-Amand de Coly ; le monastère et ses fortifications*, in-8°.

— *Inauguration du buste de Félix de Verneilh au musée de Périgueux*, in-8°.

— *Le dolmen de Saint-Aquilin*, in-8°.

— *Inscription inédite : le portique du temple de Vesunna, déesse tutélaire des Pétrocores*, in-8°.

— *Saiga frappé à Périgueux*, in-8°.

— *Faux murale trouvée au Ponyonlet, dans l'oppidum de Sainte-Eulalie*, in-8°.

Grandgaignage (Edm.). *Histoire du péage de l'Escaut*, in-8°.

Henry (Joseph). *Sketch of the life and contributions to science*, in-8°.

Lutas (John). *Mines and mineral statistic*, *New South Wales*, in-8°.

Macedo (de). *Joaquin Manoel brazilian biographique annual* t. I, in-8°.

Montaiglon (Anatole de). *La vie de saint Grégoire le Grand*, in-8°.

Napp (Richard). *The Argentine Republic written in germane*, in-8°.

Rhoné (Arthur). *L'Égypte antique à l'Exposition de* 1878, in-4°.

Thédenat (le P. H.). *Sur un cachet d'oculiste découvert à Reims*, in-8°.

Correspondance.

M. Michel, associé correspondant à Touvent (Loiret), fait connaître les améliorations qu'il pense avoir apportées aux procédés de l'estampage.

M. l'abbé Lucot écrit pour remercier la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Egger, admis au nombre des membres honoraires. MM. Müntz, Quicherat et Courajod lisent chacun un rapport au nom des commissions désignées pour présenter des conclusions sur les candidatures de MM. l'abbé Duchesne, Robert de Lasteyrie et de Boislisle. On passe au scrutin, et M. Robert de Lasteyrie ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président le proclame membre de la Société des Antiquaires de France.

M. Bertrand annonce que M. B. Fillon a offert au Musée de Saint-Germain le curieux groupe en pierre, trouvé à Saintes, dont il a été question dans la séance du 19 mars (p. 147).

M. de Witte, associé correspondant étranger, présente une statuette en bronze de Vulcain, trouvée à Clermont-Ferrand.

M. l'abbé Corblet, associé correspondant à Versailles (Seine-et-Oise), présente les observations suivantes au sujet des enseignes de pèlerinage communiquées à la Compagnie par M. G. Demay dans la séance du 12 février (p. 106).

« Il ne peut y avoir aucun doute sur les nos 1 et 2 qui proviennent du célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne, il y en a 14 exemplaires en plomb dans la collection Forgeais.

« Le musée de Cluny ne possède pas les trois numéros suivants et je crois qu'ils viennent d'être signalés pour la première fois.

« C'est le crucifix miraculeux de Rue qui figure sous le no 3.

« Les lettres S. Bl. du no 5 sont l'abréviation de saint Blimond, dont on alla, jusqu'en 1791, vénérer les reliques au monastère de Saint-Valery, auquel appartient aussi le no 4.

« Quant aux enseignes de sainte Catherine et de saint Nicolas, il est d'autant plus difficile de préciser leur provenance que de nombreuses églises de Picardie possédaient, au moyen âge, des confréries plus ou moins célèbres de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine qui célébraient des fêtes populaires.

« La présence d'une fleur de lys et d'une rose sur l'enseigne de sainte Catherine me ferait supposer qu'elle provient de la confrérie de Sainte-Catherine, à Notre-Dame de Doullens. Cette ville porte des fleurs de lys dans ses armes et tomba au pouvoir des Anglais en 1522. — Quant à l'enseigne de saint Nicolas, ne serait-ce pas un de ces médaillons du saint évêque de Myre que la compagnie des archers et celle des arquebusiers d'Abbeville appendaient à leur *couronne*. La capitale du Ponthieu rendait un culte tout spécial à saint Nicolas, qui fut son premier patron et qui est resté celui de ses mariniers.

« Je dois ajouter que la collectionneuse de ces pieux sou-

venirs, Charlotte-Magdelaine de Beauvarlet, appartenait à une illustre famille abbevilloise, dont l'un des membres fut receveur général des finances du roi Charles VII. Il n'est donc pas étonnant de trouver en sa possession des médailles exclusivement picardes qui devaient lui rappeler les petits pèlerinages qu'elle avait accomplis dans les environs d'Abbeville. »

A l'occasion de la note de M. Mowat sur l'inscription d'une patère en bronze trouvée à Reims (*Bull.* de 1878, p. 136), M. Gaidoz remarque que sur l'original qu'il a vu, il y a quelques semaines, on distingue, en caractères très effacés, une troisième ligne laissant déchiffrer les lettres V·S·L·M. — M. Mowat émet le vœu que le monument lui-même soit soumis à l'examen de la Société.

M. Mowat présente deux épreuves photographiques d'une main de bronze antique conservée au Musée de Rennes [1] et considérée comme provenant de Corseul (Côtes-du-Nord), d'après les indications manuscrites du président de Robien, qui l'avait recueillie à la fin du siècle dernier.

C'est une main droite dont les trois premiers doigts sont levés et les deux autres à demi repliés, le pouce et le doigt annulaire sont cassés. L'intérieur est évidé en forme de douille ; deux trous percés latéralement à la partie la plus large de l'avant-bras donnaient passage à un lien de suspension ou à une goupille d'attache traversant la hampe, le manche ou tout autre support qui pouvait avoir été inséré dans la douille : longueur totale, 11 centimètres.

Sur la face externe de l'avant-bras sont gravés cinq annelets disposés en quinconce et réunis diagonalement par deux lignes droites se croisant en forme de X ; sur la face interne, une espèce de rameau est burinée dans le sens longitudinal. Ces diverses figures sont vraisemblablement des marques de tatouage et ont, par conséquent, pour effet d'assigner un caractère votif à la main de bronze, que l'on

1. André, *Catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes*, 2e édition, 1876, p. 134, nº 570 *bis*.

pourrait dès lors considérer comme une sorte de portrait de celle du dédicant lui-même.

Il existe un assez grand nombre de mains votives, nues ou chargées de symboles consacrés, qui ont fait donner à celles-ci le nom de *mains panthées*. M. Becker a dressé le catalogue descriptif de celles qui lui étaient connues, soit 34. Parmi elles, il ne s'en trouve qu'une présentant, comme celle du Musée de Rennes, la particularité du tatouage, si toutefois la conjecture est fondée. La main en question appartient au Musée de Darmstadt [1] ; elle est constellée de treize annelets isolés les uns des autres et répartis sur les faces interne et externe d'une manière apparemment capricieuse. M. Becker suppose qu'ils représentent les boutons d'une maladie éruptive pour la guérison de laquelle le dédicant aurait fait un vœu sous une forme matériellement expressive. Mais cette hypothèse n'est guère soutenable en présence de la main du Musée de Rennes, dont les annelets ne sauraient être pris pour des pustules, en raison de leur disposition décussée.

M. Mowat présente ensuite une statuette en terre cuite (argile blanche), provenant des environs de Strasbourg, d'après le dire de la personne qui la lui a cédée. Cette statuette, haute de 18 centimètres, représente une divinité féminine radiée, vêtue d'une robe talaire, assise sur un siège à dossier arrondi et appuyant les mains sur les genoux. Elle tient dans son giron un petit quadrupède tourné vers sa droite, debout sur ses pattes de devant, celles de derrière légèrement infléchies sous le ventre. Il a les oreilles dressées, la queue courte et un peu relevée. Son attitude éveillée le fait ressembler à un chien, ou mieux encore à un chevreau. Cette statuette présente une grande analogie avec une figurine, également en argile blanche, de même style, découverte dans le département de l'Allier et décrite par Tudot (*Collection de figurines en argile*, p. 35, fig. LI).

1. Becker, *Drei rœmische Votivhænde aus den Rheinlande*, 1862, p. 14 et pl. 2, n°s 1*a* et 1*b*.

A titre de rapprochement, M. Mówat montre un surmoulage qui a été indubitablement exécuté sur uné statuette antique sans que l'on sache ce qu'est devenu l'exemplaire original. C'est une divinité assise, vêtue d'une tunique courte par-dessus une robe longue ; de la main gauche elle écarte un long voile fixé à sa tête ; de la main droite elle tient un objet circulaire (patère ou gâteau rond ?) au-dessus de la tête d'un petit quadrupède (chevreau ?) debout sur ses pattes et tourné vers elle, près de sa jambe droite ; hauteur, 20 centimètres.

A propos de la figurine de Strasbourg, M. Heuzey rappelle que, dans l'art antique, Cybèle est souvent représentée avec un lion sur les genoux ; Déméter et Vénus sont aussi quelquefois assises avec un animal sur leurs genoux.

Le président invite ses confrères à donner leur avis sur la lecture d'une inscription gravée sur un chapiteau dont M. Brocard, associé correspondant à Langres (Haute-Marne), a envoyé un moulage. M. Delisle lit : *Guilemoz me — fit doce ;* le sens ne présente pas de difficulté, sauf pour le dernier mot qui reste inintelligible ; c'est la signature d'un sculpteur en pierre, du nom de Guilemoz. Quant au mot *doce*, il est malaisé d'en donner une interprétation. M. Delisle pense que, d'après la forme des caractères, l'inscription est de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. — M. Quicherat estime que la sculpture du chapiteau remonte au règne de Louis VII.

Séance du 12 Novembre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Correspondance.

M. l'abbé Thédenat, prêtre de l'Oratoire, directeur du collège de Juilly, présenté par MM. L. Renier et Mowat, sollicite son admission au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Villefosse, de

Barthélemy et Courajod pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. le docteur Galy, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand, formule une demande semblable. Le président désigne MM. R. de Lasteyrie, Chabouillet et Mowat pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Bertrand dépose sur le bureau la photographie de l'autel gaulois, trouvé à Saintes, récemment donné par M. B. Fillon au Musée de Saint-Germain.

Travaux.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission chargée de présenter des conclusions sur l'admission de M. Deloche, membre titulaire, au nombre des membres honoraires. On passe au scrutin, et M. Deloche, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre honoraire de la Société des Antiquaires de France.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à l'insertion dans le prochain volume des *Mémoires* : 1° du *Catalogue des peintres verriers étrangers*, par M. F. de Lasteyrie ; 2° d'un travail sur le *Gros tournois*, par M. Maxe-Werly. On passe au scrutin, et les conclusions du rapport sont ratifiées par la Compagnie.

Il est donné lecture de la communication suivante, due à M. de Longuemar, associé correspondant à Poitiers (Vienne) :

« J'ai lu avec un grand intérêt la notice insérée dans le volume XXXIX des *Mémoires* de la Société, par M. F. de Lasteyrie, sur quelques représentations symboliques de l'Eucharistie, sur les vignettes des manuscrits et sur les verrières du moyen âge. J'ai eu l'heureuse chance d'étudier ce même sujet, traduit sur une ancienne tapisserie de l'église du prieuré de Vaux, située au nord du département de la Vienne.

« Cette tapisserie, en mauvais état, mesure 2m20 de longueur sur 0m70 de hauteur. Elle est partagée en deux parties égales par le tronc d'un gros cep de vigne dont les branches courent en se bifurquant le long de la bordure supérieure, toutes chargées de pampres et de belles grappes de raisin arrivé à sa maturité. Ce cep partage ainsi le champ de la tapisserie en deux scènes qui se complètent l'une par l'autre. Dans la scène de gauche les apôtres sont debout et groupés en arrière de saint Pierre, assis sur un escabeau au premier plan. En face de lui le Sauveur, agenouillé et de profil, tient de l'une de ses mains la jambe nue du chef futur de l'Église, et de l'autre main verse sur elle l'eau qu'il a puisée dans le bassin d'airain placé entre eux. Pierre et les apôtres, par leurs gestes et l'étonnement peint sur leurs figures, semblent protester contre cet acte d'humilité du maître, mais Jésus leur explique le sens mystique de ce lavement de pieds par ces paroles conservées dans l'Écriture : « *Si non lavero te, non habebis partem mecum.* » Le lavement de pieds ayant eu lieu après le repas pendant lequel Jésus avait prédit la trahison de Judas et précédé la communion des apôtres, le décorateur a placé en arrière, au second plan, un autel au-dessus duquel s'élève le calice avec l'hostie consacrée, symbole de l'eucharistie définitivement instituée.

« On remarquera que Jésus est la seule figure nimbée dans cette scène, les apôtres n'ayant point encore reçu la lumière de l'Esprit-Saint et la mission de répandre la doctrine chrétienne dans le monde, ni subi la persécution et le martyre. Une banderole placée derrière Jésus rattache symboliquement le Sauveur à la vigne par les mots tracés en gothique brisée : « *Ego sum vitis vera*[1]. »

« De l'autre côté du tronc de vigne, à la base duquel on remarque que des branches ont été retranchées, symbole visible des hérésies qui se sont séparées de l'église orthodoxe, se développe une autre scène dont la figure principale est celle du crucifié détaché de la croix, incliné sur son

1. Joan., XV, 1.

tombeau et arrosant du sang de ses plaies le linceul étendu au-dessous de lui.

« Sur le devant de ce tombeau, figurant la cuve d'un pressoir, le sang divin s'échappe de quatre orifices caractérisés par les symboles évangéliques, pour se répandre sur toute la terre comme les enseignements du christianisme se propageront dans le monde par la voix des apôtres. Au-dessus du tombeau s'élève, d'un côté, la colonne de la flagellation avec les accessoires habituels, et de l'autre, l'échelle, la lance et l'éponge, servant de support au bois de la croix placé horizontalement pour simuler les diverses pièces d'un pressoir.

« L'inscription I·N·R·I, placée au-dessous de la figure, ne laisse aucun doute sur sa personnalité, et la légende en gothique brisée qui se lit au-dessus de l'arbre de la croix : « *Torcular calcavi solus*[1], » précise l'intention du décorateur d'exprimer symboliquement les mérites du sanglant sacrifice accompli pour le salut des hommes.

« Enfin au-dessous de cette scène principale, une figure accessoire, revêtue d'un habit monacal, est prosternée le long du tombeau, et de chaque côté de ses mains, jointes pour la prière, s'échappe une banderole. Sur celle de gauche on lit, toujours en gothique brisée : « *lavabit in vino stolam suam*[2], » indiquant sa participation au sacrement de l'Eucharistie, tandis que celle de droite formule l'espoir de la grâce qui lui sera faite : « *Cor mundum crea in me Deus*[3]. » L'exposition de l'institution et des bienfaits de l'Eucharistie est donc aussi complète que possible sur la tapisserie de Vaux.

« Le sol du premier plan est figuré par des bandes alternativement vertes et jaunes semées de fleurs. Le lointain par des collines bleuâtres au-dessus desquelles le ciel se dégrade du bleu foncé au rose clair en abordant l'horizon. Le dessin des figures est assez convenable, mais les plis de leurs draperies sont accentués avec dureté, peut-être par

1. Isa., LXIII, 3.
2. Gen., XLIX.
3. Ps., L, 12.

la raison que leurs tons vigoureux ont moins souffert de l'exposition à la lumière que les tons de fond des étoffes et des chairs.

« Nous ne savons de quelle fabrique est sortie cette tapisserie qui nous semble appartenir au XVIe siècle, mais peut-être les trois initiales F. G. V. placées à la suite du tombeau renseigneront-elles à cet égard de plus experts que nous en pareille matière. »

M. Mowat donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. François Germer-Durand, architecte du département de la Lozère, et accompagnée d'un dessin, en grandeur réelle, d'un autel antique existant à Saint-Laurent de Trèves :

« J'ai eu l'occasion, il y a environ un an, de passer à Saint-Laurent de Trèves, village entre Florac et Barre-des-Cévennes. C'est là que plusieurs archéologues, à tort ou à raison, placent la *villa Trevidon*, de Sidoine Apollinaire, dont le *Propempticon* a donné lieu à tant d'interprétations diverses. Je ne saurais me prononcer sur cette question, mais il me paraît utile et intéressant de faire connaître le texte exact de l'inscription d'un petit autel votif existant dans la cave de la principale maison du hameau, lequel est lui-même bâti au pied d'une crête rocheuse appelée le *Castellas*, nom populaire d'un château ou petit oppidum, où, il y a quelques années, auraient été vus des vestiges de constructions. De toutes ces ruines et débris, le plus important morceau est l'inscription suivante[1] :

MA·TRIT
V L L O
C O N S
ACRANI
V·S·L·M

que je lis : *Ma(rti) Tritullo cons(ervatori), Acrani(us)? V(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

1. Trouvée en 1802. Voir la notice de M. Ignon (p. 183 du *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*, 1841-1842) qui lit : *M(arco) Tritullo cons(uli) Acran(sius) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

« A la 1re ligne les lettres MA sont conjuguées; à la 2e et à la 5e ligne les L ont la forme d'un lambda.

« C'est, sans doute, un autel dédié à une divinité topique, *Mars Tritullus Conservator*, par un voyageur ou un muletier qui avait failli périr en traversant les Cévennes.

« Pour donner plus de force à mon interprétation, je dois ajouter que le village de Saint-Laurent de Trèves se trouve à une altitude de 850m sur la route très ancienne de Florac à Alais, passant par les sommets des montagnes, Barre, Saint-Germain-de-Calberte, et mettant ainsi en communication le bassin du Tarn avec celui du Gardon. Précisément à Saint-Laurent commence une descente dangereuse, et il y avait là un relai ou des auberges assez importantes.

« Je peux ajouter aussi que sur la même route, à peu de distance de Saint-Germain, on trouve le petit hameau Saint-Clément de Montmars, appelé dans les anciens actes l'*Hôpital Saint-Clément de Montmars*. D'après une théorie assez plausible, il y a lieu de considérer comme chemins suivis par les Romains ceux où l'on trouve la trace d'anciens hôpitaux ou refuges pour les voyageurs. Cette remarque, aussi bien que le texte même de l'inscription, m'a naturellement amené à l'interprétation que je soumets volontiers à de plus savants. »

Après la lecture de cette lettre pleine d'utiles informations, M. Mowat fait observer qu'il n'y a pas lieu de séparer les groupes CONS et ACRANI, à la troisième et à la quatrième ligne de l'inscription, comme deux mots abrégés ; il faut les lire comme ils se présentent, en un seul tenant, CONSACRANI, mot qui se retrouve sur une inscription pyrénéenne conservée au musée de Toulouse et dédiée à une déesse *Laha* ou *Lahé* par ses *consacrani* :

LAHE
DEAE
CONSA
CRANI

Le mot *consacrani*, signifiant au propre ceux qui ont les

mêmes *sacra*, c'est-à-dire ceux qui professent en commun le culte d'une même divinité, est employé ici dans ces deux inscriptions votives comme synonyme de *sodales*, *cultores*, *juvenes*, titres que prennent, sur les monuments épigraphiques, les membres de divers collèges religieux ou funéraires. L'objet principal de ces associations était d'assurer les honneurs de la sépulture à chacun des membres. Ils se réunissaient en général dans le sanctuaire de telle ou telle divinité, officiellement reconnue comme protectrice du lieu, et étaient tenus à l'honorer d'un culte public en certaines circonstances, comme témoignage de l'autorisation légale dont ils devaient être pourvus pour se constituer en association. Au lieu du mot *consacrani*, orthographe régulière qui ne se rencontre que dans des textes épigraphiques, on trouve dans la latinité [1] la forme dérivée, ou peut-être altérée par les copistes, *consecranei*.

En conséquence, l'inscription de Saint-Laurent de Trèves doit se lire ainsi : *Ma(rti) Tritullo*, *consacrani v(otum) s(olverunt)* ou *s(olvunt) l(ibentes) m(erito)*.

Ceci prouve qu'il y avait sur l'emplacement de Saint-Laurent un centre notable de population, puisqu'un certain nombre des habitants s'étaient constitués en collège funéraire sous les auspices de leur dieu topique Mars Tritullus.

L'abréviation monogrammatique MA pour *Marti* est à remarquer. Quant à l'épithète du dieu, *Tritullus*, c'est un mot gaulois qui a peut-être quelque rapport avec le nom de la déesse *Trittia*, honoré à Trets (Bouches-du-Rhône).

Pour faire suite à l'observation présentée par M. Gaidoz, dans la séance précédente, au sujet de quelques lettres que M. Duquenelle lui a signalées comme formant une troisième ligne jusqu'à présent non déchiffrée sur le manche de la

1. Capitolin, *Gordian*, 14 : *Sacrati commilitones, imo etiam mei consecranei*. — Tertullien, *Apolog.*, 16 : *Sed et qui crucis nos religiosos putat, consacraneus erit noster*. — Ducange, *Glossar. infim. et med. latin.* (*sub verbo*) : rapporte un passage du chroniqueur anonyme de Bar, de l'an 1048 : *rebellavit Tornikei cum Makedonis et Botazzi consocraneo* (*sic*) *suo perrexit Constantinopolim, ut faceret se Imperatorem*.

patère de bronze (voir page 136), M. Maxe-Werly fait circuler de nouveau le moulage en plâtre qu'il a exécuté sur cet objet. Après un examen attentif de la part de plusieurs membres, M. Mowat dit que l'observation de M. Gaidoz a pour résultat de faire reconnaître qu'effectivement il existe des traces fugitives de lettres qui pourraient avoir appartenu aux sigles V·S·L·M, et de plus, que le déchiffrement du mot IVLIVS, proposé par M. Rayet, paraît préférable à celui de /////IVNVS (*munus*). Dans l'exécution du fac-similé gravé sur bois pour le *Bulletin*, quelques traits ont été trop fortement accusés, et d'autres, presque invisibles sur le moulage, ont échappé à l'artiste, mais sont probablement plus distincts sur l'original entre les mains de M. Duquenelle. En conséquence, l'inscription se lirait ainsi :

MART SACR
IVLIVS DVRNACI////
V S L M

M. Guiffrey fait une seconde lecture d'une note sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon ; ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. Célestin Port, la copie d'une inscription relevée sur une anse d'amphore découverte récemment près de l'église de Saint-Maimbeuf à Angers :

CSEMPO

Ce fragment appartient au lieutenant-colonel Duburgua. On y reconnait le nom d'un potier nommé *C(aïus) Semp(ronius) O*...

A ce propos M. de Villefosse signale une anse d'amphore du Musée de Clermont-Ferrand qui porte le timbre suivant :

LIVNIM
ELIS·SI

et sort par conséquent de la fabrique de *L. Junius Melissus*, qu'une autre anse d'amphore, trouvée à Nezon et publiée dans le Bulletin de 1878 (p. 46 et 77), nous a montré associé avec sa sœur *Melissa*.

Plusieurs anses trouvées à Rome portent également le timbre de l'association de Melissus et de Melissa ou celui de L. Junius Melissus seul (voir *Ricerche sul monte Testaccio*, dans les *Annali dell' Instituto di corrisp. archeol.*, 1878, p. 137 et 139). On a découvert également dans les fouilles du Monte-Testaccio plusieurs marques de l'association de deux personnages de la gens Julia : II IVLIORVM. Notre confrère M. de Liesville possède dans son intéressante collection un des timbres de cette fabrique. Il est en bronze, muni d'un anneau, et la partie qui porte l'inscription des deux *Julii* est découpée en forme de poisson.

Séance du 19 Novembre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Revue de numismatique belge, XXXVe année, n° 4, in-8°.
Travaux de l'Académie de Reims, t. LIX, nos 1 et 2, in-8°.
Corroyer (E.). *Viollet-le-Duc*, in-8°.
Gonnard (Henry). *Monographie de la Diana*, in-4°.
Lasteyrie (F. de). *Le connétable de Montmorency*, in-8°.
Lucas (Ch.). *Conférence sur l'habitation à toutes les époques*, in-8°.
Nicaise (Aug.). *Le cimetière mérovingien de Hancourt (Marne)*, in-8°.
— *Épernay et l'abbaye Saint-Martin de cette ville*, in-8°, 2 vol.

Correspondance.

MM. l'abbé Duchesne et de Boislisle posent leur candidature à la place de membre résidant devenue vacante par l'admission de M. Deloche à l'honorariat. Le président maintient les commissions déjà chargées, dans une élection précédente, de présenter des conclusions sur les titres scientifiques des candidats.

MM. Bongard, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), présenté par MM. de Barthélemy et Heuzey, et Gonnard, à

Saint-Etienne (Loire), présenté par MM. Bertrand et Héron de Villefosse, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. Chabouillet, Bertrand et Gaidoz pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du premier candidat, et pour le second : MM. de Barthélemy, Mowat et de Lasteyrie.

Travaux.

M. Prost, au nom de la commission nommée à cet effet, lit un rapport sur la candidature de M. Ramon Soriano Tomba ; on passe au scrutin, et le candidat, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé par le président associé correspondant étranger à Barcelone (Espagne).

M. Alex. Bertrand rend compte d'une fouille faite à Apremont, sur laquelle M. Perron, receveur des finances à Gray (Haute-Saône), lui a adressé des renseignements détaillés. Dans un tumulus, on a trouvé un char à quatre roues, recouvertes en fer ; une garniture de coiffure d'homme ; elle présente les plus grandes analogies avec un ornement de même nature trouvé à Sainte-Colombe. Ce tumulus a fourni, en outre, trois fibules et trois perles en or et beaucoup de fragments d'étoffe.

M. Rayet présente un scyphos très ancien, provenant de la nécropole de Tanagra, représentant la lutte de Thésée et du Minotaure, d'un côté ; de l'autre, la légende de Minos et de Dédale ; il l'attribue au VIII[e] siècle. — M. Heuzey propose quelques objections sur la date, trop reculée à son avis, donnée à ce vase ; à l'appui de son opinion, il cite les stèles, découvertes à Marseille, et qui ne sauraient remonter au delà du commencement du VI[e] siècle.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), présente une statuette venant de Suez. — M. Perrot fait observer que le Musée du Louvre possède plusieurs figures trouvées au même endroit.

M. Quicherat met sous les yeux de la Société la photographie d'une pierre trouvée à Poitiers et qui porte une inscription dont personne jusqu'ici n'a pu pénétrer le sens. Un ensemble de faits on ne peut plus intéressants se rattache à cette pierre. Elle servait de seuil à la porte d'un édicule chrétien de l'époque barbare, rencontré dans les fouilles récentes du cimetière gallo-romain de Poitiers. Le P. de la Croix, de la Société de Jésus, est l'auteur de cette découverte. Occupé à déterrer des urnes cinéraires et autres débris de l'époque payenne, il tomba, à sa grande surprise, sur une construction en contrebas, dont le déblai ne tarda pas à lui prouver qu'il avait affaire à un monument chrétien. C'était une chapelle de six mètres environ de longueur, enfoncée en terre de près de quatre mètres. La partie qui s'était élevée primitivement au-dessus du sol ayant été détruite depuis des siècles, le fond avait été comblé, et la mémoire du monument s'était perdue, bien que la dénomination populaire du terrain fût celle de *Champ des martyrs.*

Les restes retrouvés sont, outre la pierre qui servit de seuil, les deux montants et le linteau de la porte ; les marches formant les degrés pour descendre dans l'édifice ; deux sarcophages d'un travail grossier, tous les deux brisés et placés chacun sous un arcosolium ; un autel de petite dimension, en maçonnerie revêtue d'un enduit peint ; divers bas-reliefs, d'une sculpture extrêmement barbare ; deux couches d'inscriptions peintes au vermillon sur l'endroit de l'un des arcosolium. On apprend par ce document que la chapelle contenait les reliques de 62 martyrs et qu'il y eut une restauration du lieu qui paraît avoir suivi de peu sa consécration.

Le P. de la Croix prépare une monographie où seront reproduites avec une scrupuleuse exactitude les inscriptions du monument. Il est arrêté par la difficulté d'interpréter celle qui fait l'objet de la communication de M. Quicherat. Elle est gravée en capitales mérovingiennes et disposée sur deux lignes. Elle se lit :

GRAMA GRVMO

ANA AX PAX PIX

Aucun des membres présents n'a d'opinion à émettre sur cette inscription.

M. Mazard ajoute que dans les objets trouvés dans ces fouilles, qu'il a vus récemment au Musée de l'hôtel de Cluny, il a remarqué un vase en verre gravé à la meule.

M. Müntz lit une note sur la construction du palais de Sorgues par le pape Jean XXII. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. de Laurière, associé correspondant à Angoulême (Charente), communique l'estampage de l'inscription suivante, découverte à Auch et qui fait connaître le nom d'un centurion de la 30e légion.

DIS MANIBVS ET MEMOR*iae*
DOMITIAECHARITINIAV*rel*
TERTINVSCENTLEGXXXCONIVGIPI*ae*
DEME OPTIME MERITE

La dalle de marbre qui porte cette inscription a 1m42 de long sur 0m42 de large. Hauteur des lettres, 0m06. Les dernières lettres des trois premières lignes manquent. Le marbre semble avoir été coupé pour être ajusté à la dimension d'un seuil de porte. Les lettres régulières, d'un bon caractère, peuvent indiquer le second siècle. M. de Laurière propose pour la restitution des lettres absentes dans les derniers mots des trois premières lignes : MEMOR(*iae*) AVR(*el*) pour AVRELIVS et PI(*ae*).

Cette inscription est déposée provisoirement à Auch, dans une salle basse située sous la bibliothèque de la ville.

M. de Laurière signale ensuite un autel récemment découvert aux environs de Lectoure et déposé à Larbaud dans un jardin particulier. La base de cet autel est brisée et la face porte l'inscription suivante en très beaux caractères :

DIVAE
FAVSTI
NAE

Le couronnement de l'autel est décoré de deux ornements représentant des rectangles concentriques en creux.

Séance du 3 Décembre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Asociation artistico-arquelogica Barcelonesa; exposicion de trages y armas catalogo, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. VIII, n° 100, in-8°.

— *de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, 1er et 2e trim. de 1879, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trim. de 1879, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 15e année, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er nov. 1879, in-8°.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, in-8°.

Catalogo del Museo Bartolomeo Borghesi : monete italiane, in-8°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, in-8°.

Auber (l'abbé). *De l'Imitation de Jésus-Christ et de deux de ses prétendus traducteurs*, in-8°.

Cartailhac (Émile). *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, in-8°.

Chatellier (Paul du). *Les deux tumulus de Rosmeur* (Finistère), in-8°.

— *Exploration du monument circulaire de Kerbascat*, in-8°.

— *Menhir-autel de Kernuz, en Pont-l'Abbé*, in-8°.

— *Exploration du cimetière gaulois de Kerviltré, en Saint-Jean-Trolimon*, in-8°.

Galy (E.). *La Chanson de Marie Stuart*, in-4°.

Héron de Villefosse (Ant.). *Les antiquités d'Entrain* (Nièvre), in-8°.

— *Deux nouvelles bornes milliaires de l'empereur Postume*, in-8°.

— *Les collections de monnaies anciennes au Trocadéro*, in-8°.
— *La mosaïque des quatre saisons, à Lambèse*, in-8°.
Laurière (Jules de). *Note sur l'église Saint-Yves-des-Bretons, à Rome*, in-8°.
Robert (Charles). *Catalogue de médaillons contorniates*, in-8°.
Witte (le baron J. de). *Les divinités des sept jours de la semaine*, in-4°.
— *Mélampos et les Proetides*, in-4°.

Correspondance.

M. Deloche adresse ses remerciements à la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des membres honoraires.

M. P. du Châtellier, présenté par MM. de Barthélemy et Héron de Villefosse, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. Bertrand, Gaidoz et de Lasteyrie pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Elections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du bureau et des commissions de la Société pendant l'année 1880. Sont élus :

Président : M. Ed. Aubert.
1er *vice-président* : M. Aug. Prost.
2e *vice-président* : M. G. Perrot.
Secrétaire : M. Saglio.
Secrétaire-adjoint : M. G. Schlumberger.
Trésorier : M. Aug. Longnon.
Bibliothécaire-archiviste : M. Pol Nicard.

M. Heuzey est nommé membre de la Commission des fonds, et M. Michelant membre de la Commission des impressions.

MM. Müntz et Courajod lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. l'abbé Duchesne et A. de Boislisle,

pour la place laissée vacante par l'admission de M. Deloche à l'honorariat. On passe au scrutin, et M. l'abbé Duchesne ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président le proclame membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

Travaux.

M. Héron de Villefosse lit une notice sur une fabrique d'objets en ivoire, découverte à Djimilah par M. Dufour. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette communication.

M. Heuzey présente un fragment de coupe en terre noire, à vernis brillant, portant une inscription, que M. le baron de Witte a offert au Musée du Louvre.

Séance du 10 Décembre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Diana, nos 1 à 4, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 527, in-8°.
Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 1878, in-8°.
Recueil de mémoires et documents sur le Forez, t. I à IV, in-8°.
Société forézienne de la Diana : L'enfer poétique, publié à Lyon en 1586, par Benoist Voron, in-8°.
Collignon (Max.). *Apollon et les Muses, vase peint de la collection d'Athènes*, in-8°.
Mowat (Robert). *Recherches sur l'empereur Martinien, à propos d'une médaille inédite*, in-8°.
Van Robais (A.). *Notice sur des vases, une parure et des épées en bronze découverts dans l'arrondissement d'Abbeville*, in-8°.

Travaux.

MM. Müntz, Longnon, Héron de Villefosse, de Lasteyrie et

de Barthélemy lisent chacun des rapports favorables au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. P. Allard, Noguier, l'abbé Thédenat, Galy et Gonnard ; on passe au scrutin, et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame MM. P. Allard associé correspondant à Rouen ; Noguier, à Béziers ; l'abbé Thédenat, à Juilly ; le docteur Galy, à Périgueux, et Gonnard, à Saint-Étienne.

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Fl. Vallentin, associé correspondant à Grenoble, soumet à la Société : 1° l'empreinte d'un petit cachet en argent, trouvé aux environs de Saint-Marcellin (Isère), portant des caractères hébraïques ; 2° l'empreinte d'une pierre gravée antique, en lazulite, trouvée à La Bâtie-Mont-Saléon (Hautes-Alpes), représentant un guerrier tenant un bouclier posé sur un rocher ; 3° la photographie d'une bride de mulet, du XVIIe s., sur les œillères de laquelle on lit : *J'aime le lys, j'aime la rose* ; la photographie d'une plaque du XVIIe siècle, représentant saint Éloi tenant la crosse et le marteau.

M. Quicherat communique à la Société deux passages intéressants pour l'histoire de l'art et de l'état des esprits au commencement du XVIe siècle, qu'il a relevés dans un opuscule peu connu : *La vie de Philippe de Bourgogne*, dernier bâtard du duc Philippe le Bon, qui mourut évêque d'Utrecht en 1524. Gérard de Nimègue est l'auteur de cette vie qu'il écrivit pour Marguerite d'Autriche, avec l'intention de l'imprimer ; mais elle resta manuscrite jusqu'en 1698, année où elle trouva une place dans le premier volume des *Analecta veteris aevi*, d'Antoine Mathæus (Leyde, in-8°).

A la page 222 de ce recueil est racontée, dans les termes suivants, une ambassade auprès de Jules II dont Philippe fut chargé par son neveu l'empereur Maximilien :

« In ea legatione, supra quam dici potest honorifice ab omnibus Italiæ principibus et civitatibus exceptus est, præcipue tamen a principe Mirandulano, Veronensibus et Florentinis. Pontifex Julius plus

ei honoris exhibuit quam ulli intra centum annos legato exhibitum, ut memoriæ proditum est. Honorabat in eo burgundicum nomen, ubique terrarum celebratissimum, mirabatur in uno homine tantam fere rerum omnium peritiam. Sive enim cum illo pacis, sive belli negotia, quæ etiam Julio cano arridebant, tractaret, summam utrorumque in Philippo scientiam experiebatur, licet hic pacis semper fuerit amantior. Delectabatur ille picturis, habebat hunc ejus artis judicem simul et artificem; pictoriam enim et auri fabrilem adolescens didicerat. De architectura erat sermo : noverat hic ejus artis dimensiones, proportiones, symmetrias. De basibus, columnis, epistyliis, coronamentis atque id genus reliquis adeo exacte disserebat, ut ex ipso Vitruvio eum singula legere putares. Si de fontibus, aquæ ductibus, thermis sermo incidisset, nihil harum rerum hunc latere apparebat. Itaque factum est ut Julius eum summopere amaret multaque ultro offerret quæ alii ambire solent. At ea animi celsitudine erat ut nihil a Julio acceperit præter statuas marmoreas duas, quarum una Julii Cæsaris, altera Ælii Hadriani erat. Nihil magis eum Romæ delectabat quam sacra illa vetustatis monumenta quæ per clarissimum pictorem Joannem Gossardum Malbodium adpingenda sibi curavit.

« Legatione peracta, in Brabantiam rediit. Interrogatus ut placeret Roma, nullum locum magis placere asseverabat, si illa scelerum fex, quos curtisanos vocant, procul isthinc ablegaretur. Cives Romanos, qui veteres nominantur, graves esse viros dicebat. Sacrificorum, episcoporum, cardinalium, pontificis maximi non minus impudentem quam impurum luxum ac fastum ita execrabatur, ut affirmaret se non dubitare quin gentiles et pagani, ut dicimus, castius innocentiusque vixerint quam hi qui nunc christiano orbi religionis leges præscribunt. Addebat, se vidente, cardinales quosdam primi nominis, dum sacræ reliquiæ populo et præcipue Germanis nostris venerandæ ostenderentur, exsertis linguis ac digitis in turpem modum compositis, nostrorum simplicitati insultasse. Nihil apud hoc hominum genus sacrum esse referebat, præter aurum et quæ vel nominari nefas sit. Curtisanos autem, et imprimis nostrates, qui ibi sacerdotia laboris mercedem accipiunt, si quis se coram nominasset, exspuebat. Sciebat enim qua humilitate, qua subjectione, sanctissimis illis atque reverendissimis grati fuissent. Nihil ei, ut paucis dicam, Romæ placuit præter cœlum et solum, lapides et ligna, et cives illos romanos, quorum meminimus. »

Un peu plus loin, après le récit du voyage de Philippe en Danemarck, où il avait conduit son arrière-petite-nièce

Isabelle de Castille, fiancée au roi de ce pays, le biographe ajoute :

« In patriam reversus, totus exornandæ arci suæ Suytburgo intentus, inter fabros, architectos, sculptores et pictores versabatur, adeo familiariter ut unus illorum putaretur. Aderant ei et versificatores qui picturas atque structuras carminibus ornarent, ut utramque picturam, et loquentem et tacitam, ostentare posset. Excellentes in quavis arte artifices miro favore prosequebatur domique suæ liberaliter alebat. Accersierat sibi magnis expensis pictores et architectos primi nominis : Jacobum Barbarum, venetum, et Joannem Malbodium, nostræ ætatis Zeusim et Apellem. Bonarum præterea litterarum professores mire amabat; ex horum numero in primis sibi familiares fecerat D. Erasmum Roterodamum, in optimis studiis orbi notum, et Joannem Paludanum, lovaniensis academiæ rhetorem. »

M. Mowat présente l'estampage d'une inscription tracée en caractères grecs sur une vasque en pierre conservée au Musée d'Orléans : diamètre, 0m66 ; profondeur, 0m08 ; hauteur mesurée extérieurement, 0m25. La panse est ornée de quatre têtes d'anges ailés sculptées en bas-relief ; les lettres, hautes de 0m035, sont gravées sur le pourtour du bord supérieur obliquement recoupé en taille d'épargne ; l'inscription, précédée d'une croix entre deux fleurons, se lit ainsi :

∾ + ∾ ΝΙΨΟΝ ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ ΜΗ ΜΟΝΑΝ ΟΨΙΝ

Lave tes iniquités et non pas seulement ton visage.

C'est la copie d'une épigraphe qui offre la singularité de se lire indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche et qui a été reproduite dans un grand nombre d'églises, probablement d'après le prototype de deux grosses urnes de l'église Sainte-Sophie à Constantinople, sur lesquelles cette sentence était inscrite en lettres d'or [1].

La cuve du Musée d'Orléans est de date relativement moderne, c'est-à-dire postérieure à la renaissance, si l'on

1. Grelot, *Relation d'un voyage de Constantinople à Paris*, 1680, p. 161 ; cf. Gruter, p. 1047, n° 9 ; *Corp. Inscr. Græcar.*, n° 8940 ; Martigny, *Dictionn. d'antiq. chrét.*, 1877, p. 375.

en juge par les fleurons et les têtes d'anges ailés dont elle est ornée.

Sur la foi d'un article consacré par la *Revue archéologique* (année 1858, p. 317), à une nouvelle donnée par le *Courrier de Lyon* et reproduite dans le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, le *Journal de l'Instruction publique*, on pourrait croire qu'Autun possède un exemplaire antique de la même épigraphe. Il n'en est rien ; l'inscription d'Autun n'a jamais existé que dans l'imagination d'un faussaire bien connu dans son pays pour les supercheries littéraires auxquelles il se complaisait ; c'est lui qui lança dans le public la nouvelle de la prétendue découverte de l'inscription parmi les matériaux de l'église de Saint-Pantaléon-lez-Autun, alors en démolition. Il donnait même de la fameuse sentence une leçon fautive en y faisant ΜΟΝΟΝ ΟΨΙΝ du masculin, ce qui l'obligeait à forger le barbarisme ΟΝΟΜΗΜΑΤΑ pour conserver au texte l'apparence d'un anagramme. Le mystificateur, comme il arrive toujours en pareil cas, n'avait pas pris toutes ses précautions. Ces bévues avaient été relevées par l'auteur de l'article inséré dans la *Revue archéologique* qui faisait, en conséquence, prudemment ses réserves sur l'authenticité de la découverte. La question resta dans cet état ; on sait maintenant ce qu'il faut en penser. Quant au monument conservé à Orléans, il est authentique, quoique sa provenance soit aujourd'hui tout à fait oubliée ; tout ce que l'on en sait, c'est qu'il est entré au Musée lors de la formation, à une époque où l'on recueillait les monuments sans critique bien sévère.

M. Mowat signale un petit monument épigraphique qu'il croit inédit et qui a été donné au Musée de Vannes par M. Jollivet, capitaine de frégate, au retour d'un voyage dans l'Archipel. C'est le socle en marbre blanc (hauteur, $0^{m}13$; largeur, $0^{m}66$) d'un bas-relief représentant une femme dont on ne voit plus qu'un pied et le bas du vêtement drapé ; l'inscription, gravée en lettres hautes de $0^{m}03$ sur deux lignes, se lit ainsi sur un calque exécuté par M. de Cussé :

[K]ΑΛΛΙΣΤΙΟΝ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΑΘΗΝΑ[ΙΟΥ]
ΘΥΓΑΤΗΡ ΧΡΗΣΤΗ ΧΑΙΡΕ

C'est l'épitaphe de la fille d'un Démétrius, d'Athènes, désignée par un de ces noms hypocoristiques de forme neutre, Καλλιστιον, réservés, dans l'usage familier, aux femmes et aux jeunes garçons, et transcrits en latin avec la terminaison *ium* ; Cicéron appelle Léontium une hétaire d'Athènes, et Plaute donne les noms de Dinaeium et de Paegnium à deux petits esclaves.

M. Mowat appelle ensuite l'attention de la Société sur une rectification à faire à une communication consignée dans le *Bulletin* de l'année 1861 (p. 87). Il s'agit d'une inscription grecque que M. Peigné-Delacourt annonçait comme découverte dans la maçonnerie du château de Clermont (Oise) et que le *Bulletin* a publiée sous la forme :

[ΑΜΜ]ΩΝΙΕ ΗΦΑΙCΤΙΩ
[Ν]ΩC ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥ
ΑΜΕΜΠΤΕ ΧΑΙΡΕ

La découverte d'un monument grec appartenant à la Gaule septentrionale constituait un fait qui ne manqua pas d'être considéré comme très important, mais qu'il convient de ramener à sa véritable valeur.

En réalité, il y a à la mairie de Clermont, où l'on a commencé à former un petit musée, une inscription fixée au mur qui se lit ainsi d'après un estampage que M. de Laurière en a rapporté en 1877 :

[ΑΜ]ΜΩΝΙΕ ΗΦΑΙCΤΙΩ
[Ν]ΟC ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΥ
[Χ]ΡΗCΤΕ ΧΑΙΡΕ

Or il se trouve que le Musée d'Amiens possède depuis longues années, sous le n° 395 du catalogue de 1845, et n° 1607 du catalogue de 1876, une inscription identique, gravée au bas d'une stèle en marbre blanc rapportée

d'Athènes par le général de Rumigny qui en a fait don au Musée ; au-dessus de l'inscription on voit un personnage debout, de face, enveloppé dans sa chlamyde. M. Mowat a confronté une photographie de ce monument, exécutée par M. Aug. Janvier et mise à sa disposition par M. Egger, avec l'estampage de M. de Laurière et a constaté qu'il existe entre ces deux reproductions une identité absolue dans les moindres détails épigraphiques. Il n'hésite donc pas à croire que l'exemplaire de Clermont n'est autre chose qu'un moulage du monument original conservé à Amiens. Comme conclusion, il n'est plus permis d'attribuer à la Gaule l'inscription de Clermont, comme on pouvait le supposer d'après le procès-verbal de la séance du 10 juin 1861.

Le président insiste sur l'utilité qu'il y aurait à réunir dans le *Bulletin* de la Société ces inscriptions dispersées, en notant soigneusement leur provenance, dont le souvenir se perd trop souvent, et qu'on attribue ensuite à une découverte dans le pays même où elles sont conservées.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Dans la séance du 16 octobre 1878, M. l'abbé Balestra a présenté à la Société le texte d'une longue inscription métrique récemment découverte à Côme (Italie). Notre zélé correspondant, M. Jules de Laurière, a eu l'obligeance de me transmettre un estampage de cette inscription à l'aide duquel je crois devoir indiquer quelques variantes ou corrections à la leçon donnée par l'abbé Balestra, tout en restant dans la même incertitude que le savant italien sur le sens général de ce petit poème, sur le commencement et la fin du texte. Il faudrait avoir été en présence du monument même pour avoir une opinion arrêtée. Quoi qu'il en soit, voici les modifications que je puis apporter au texte de l'abbé Balestra, à l'aide de l'estampage de M. de Laurière :

Vers 3. . . . . MISERA·RE DESTIMVLATA . . . .
— 7. . . . . E·SACRA·MISE . . Q·CVRA
— 11. *d*)EFESSI TERGO TV . . . . TVMVLTVS
— 12. *hi*)S·VELO . . . . *invi*)DIAE

— 13. CVNCI . . . . ALBAM
— 16. HIC·CINIS·EXIGVS·OSSAQ·PARVA·MA(*nent*
— 23. *u*)TCOMISSA·TIBI·NISI·NOBIS·SALVA·MANERENT
— 25. QVA MALA NAVFRAGICLAMQVAMINTERCEPTAL(*aterent*
— 33. . . *p*)ARVO·MERVERES AVRI DE NOMI(*ne* . . . .
— 34. IGNE·DEVM·EFFIGIES·IMPIA·POLLVERES
— 35. VT·MEA·CVNCTA·DARES·IN VADVM SORTE CREM
— 38. VT·TE SACRILEGAM·SCIRE (*sic*) ETIMPERIVM(ARES
— 51. *he*)V·MISER·O . . . RESSE INIMICA LOQVARI(*s*
— 53. . . . . PERDID(*it*, *atra*)PIACVLA FATI
— 54. *insidi*)AS·CVM(*ulant*, *nunc* PLACVERE TIBI

« Le numérotage se rapporte à celui de M. l'abbé Balestra (*Bulletin* de 1878, p. 202 et 203) ; je n'ai reproduit ici que les vers sur lesquels portent les modifications proposées. »

M. de Lasteyrie présente les photographies d'une statue de la Vierge, en argent, du XIIe siècle, conservée dans l'église de Beaulieu (Corrèze). Il fait remarquer que les différents auteurs qui ont parlé de cette pièce d'orfèvrerie l'ont fait avec peu d'exactitude ; la statue est enrichie de pierres gravées dont quelques-unes sont du IIIe ou du IVe siècle ; il se propose de soumettre à la Société les empreintes de ces pierres.

M. Roman, associé correspondant, communique le plus ancien sceau connu de la ville de Grenoble. Ce sceau, de forme orbiculaire, représente la ville elle-même. Au bas, des ondes indiquent la rivière de l'Isère, bordée d'une muraille crénelée percée de trois portes. Derrière cette muraille, le graveur a réuni, sans tenir compte de leur emplacement réel, les principaux monuments de Grenoble ; à gauche, l'église Saint-André, reconnaissable à sa flèche élancée et élégante ; on remarque vers son chevet un petit clocheton qui actuellement n'existe plus. A droite, on voit l'église Notre-Dame avec un clocher trapu, surmonté d'un toit déprimé. Au centre est une tour crénelée sur laquelle est posé un écu actuellement méconnaissable qui devait reproduire très probablement les trois roses, armoiries de la ville. Dans le fond, on remarque encore un monument



surmonté d'un clocher pointu et deux tours qui représentent sans doute la muraille d'enceinte de la ville. Tout en haut, coupant la légende, le graveur a figuré un dauphin et un buste d'évêque, ce qui signifie que Grenoble appartenait en pariage au dauphin et à l'évêque, tous deux coseigneurs de cette ville. La légende, en partie détruite, doit se lire : SIGILLVM [MAIV]S VNIVERSITATIS CIVITATIS GRATIANOPOLIS. Ce sceau est suspendu à un acte du 17 déc. 1497, conservé aux archives municipales de Grenoble, mais la matrice a dû en être gravée beaucoup plus anciennement, la forme des lettres de la légende ne permet pas en effet de lui assigner une date postérieure à la seconde moitié du XIV[e] siècle. Un compte conservé aux archives de la ville de Grenoble nous apprend qu'en 1407 les consuls commandèrent une matrice de sceau en argent à un orfèvre nommé Pupin. Ce sceau, copié exactement sur un plus ancien, est

probablement celui qui a servi à faire l'empreinte présentée à la Compagnie. On peut comparer ce sceau de Grenoble avec la représentation de la ville de Vienne qui existe au revers du grand sceau du dauphin Humbert II et dont il pourrait bien être une imitation sur une échelle plus restreinte. Il existe également une bulle de plomb représentant la ville de Valence, mais antérieure aux sceaux de Humbert II et de Grenoble.

M. Quicherat annonce, d'après une communication qu'il a reçue de M. Guirimand, membre de l'Académie delphinale, la découverte d'une inscription qui vient d'être retirée de la maçonnerie des remparts de Die (Drôme). C'est l'épitaphe du fils naturel de deux personnages qu'on reconnaît à leurs surnoms pour des affranchis. La lecture ne présente aucune difficulté.

D M
C·ATILI DECV
MINI
C·LIVIVS·DOCI
MVS·ET·ATILIA
STASIME·PARENTES
FILIO·PIISSIMO

Dans STASIME les lettres ME sont liées, ainsi que les autres ENT dans PARENTES.

Séance du 17 Décembre.

Présidence de M. Heuzey, président.

Ouvrages offerts :

Journal des Savants, novembre 1879, in-4°.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1879, n° 9, in-8°.

Boulenger (J.-R.). *Le pavillon des Cinges*, in-8°.

Linas (Ch. de). *Coffret incrusté et émaillé du Musée archiépiscopal d'Utrecht*, in-8°.

SAULCY (F. DE). *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, t. I, in-4°.

Correspondance.

MM. le Dr Galy et P. Allard adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

MM. Clermont-Ganneau, présenté par MM. Renan et Prost, et M. Boulenger, présenté par MM. de Barthélemy et de Lasteyrie, posent leurs candidatures au titre d'associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. Guérin, Rayet et l'abbé Duchesne pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres présentés pour le premier, et pour le second, MM. Longnon, Courajod et de Villefosse.

Travaux.

M. de Rochambeau, associé correspondant à Thoré (Loir-et-Cher), fait la communication suivante :

« Le cachet que j'ai l'honneur de présenter à la Société a été trouvé à 15 mètres de l'étang des Pluies et près de la route de Soings, dans la commune de Fontaine-en-Sologne (département de Loir-et-Cher). On l'a recueilli en curant le fossé qui sert d'écoulement à la bonde de cet étang. C'est un parallélipipède, en schiste grisâtre, ayant 0m036 sur 0m032 et 0m008 d'épaisseur. Les deux grandes surfaces sont unies et marbrées de veines ferrugineuses; sur l'une d'elles, l'oxyde de fer a formé quelques taches proéminentes d'un quart de millimètre. Ni l'une ni l'autre ne porte trace de signes ou caractères quelconques. Le petit berger qui l'a trouvé l'a fendu avec son couteau et l'intérieur s'est montré absolument noir d'oxyde de fer.

« Les quatre tranches portent chacune deux lignes d'inscription en creux, de droite à gauche ; les caractères, renversés, sont évidemment destinés à faire des empreintes. Ce sont de belles capitales romaines, très nettement et profon-

dément gravées, et les inscriptions sont bien conservées et sans la moindre lacune.

« Sur deux des faces contiguës à angle droit, le graveur a commencé par tracer à la pointe un sillon qui sépare les deux lignes. Le sillon le plus profond se termine par une feuille de lierre. La ligne qui se trouve au-dessus du second commence et se termine par un petit signe qui a la forme d'une fiole renversée, il rappelle beaucoup les lacrimatoires que l'on voit dans toutes les collections de verres romains. Voici les quatre inscriptions :

1. M C R E C T I
   C H L O R O N
2. MCRECTIDIA
   G L A V C E N
3. MCRECTIPE
   L A G I V M
4. MCRECTIA
   N I C E T V M

« C'est l'indication de quatre collyres employés pour les maux d'yeux par le médecin Marcus Claudius Rectus, le chloron, le diaglaucen, le pelagium et l'anicetum.

« Deux monnaies romaines ont été trouvées au même endroit, mais elles ne peuvent guère donner l'âge du petit monument qu'elles accompagnent, à moins de prendre la plus récente. L'une est une pièce de Messaline, frappée la troisième année du règne de Claude, l'an 44 de J.-C. ; elle est décrite dans le catalogue d'une collection de médailles des rois et villes, par MM. Rollin et Feuardent, n° 8528. L'autre est un Maximin, frappé à Trèves dans la première moitié du IIIe siècle. »

M. Ed. Aubert dépose sur le bureau treize dessins, exécutés par lui et offrant la reproduction exacte des miniatures du manuscrit connu sous le nom d'*Évangéliaire d'Ebon*, appartenant à la ville d'Épernay. M. Aubert lit, sur ce

manuscrit et sa curieuse décoration, un mémoire que la Compagnie entendra une seconde fois, et émet le vœu que la Commission des impressions étudie le moyen de reproduire ces superbes miniatures.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau le moulage d'un pied, en bronze doré, conservé au musée de Clermont-Ferrand, qui lui a été envoyé par M. Versepuy, conservateur de ce musée. Ce pied mesure 0m38 de longueur ; il doit avoir appartenu à une statue de 3 mètres de haut environ : c'est la hauteur de la *Pallas de Velletri* qui passe pour une statue colossale. Il a été découvert, en 1877, à Royat, au sud des bains, derrière un immense bloc de lave. C'est un pied droit, et aucun reste de la statue à laquelle il appartenait n'a été trouvé dans cette fouille. Cette circonstance, rapprochée du style remarquable du monument et de la richesse de la matière (bronze doré), a fait penser à notre confrère qu'il devait provenir d'un temple voisin dont il décorait sans doute le sanctuaire. Or un temple célèbre très voisin de Royat est celui du Puy-de-Dôme, qui domine cette station thermale. Si on ne peut reconnaître dans ce fragment un reste de la statue de Mercure faite par Zénodore pour les Arvernes, rien n'empêche de penser qu'il a appartenu à une des principales statues qui décoraient ce temple fameux, et qu'il a été pieusement conservé par quelque dévot qui serait parvenu à l'arracher aux barbares soldats de Chrocus.

M. de Lasteyrie communique la photographie et l'estampage d'une inscription romaine encastrée dans un des montants de la porte Saint-Gilles à Pons, dans la Charente-Inférieure.

Cette inscription peut être considérée comme inédite. Elle avait été signalée il y a quelques années au Comité des Sociétés savantes par M. l'abbé Laferrière qui, croyant reconnaître dans la porte de Pons les restes d'une porte triomphale bâtie par les Romains, avait voulu trouver dans cette inscription un texte commémoratif de la victoire à l'occasion de laquelle la porte triomphale avait été élevée.

M. Quicherat, auquel la communication de M. l'abbé Laferrière avait été soumise, n'eut pas de peine à démontrer combien cette interprétation était inadmissible. Il reconnut qu'il s'agissait tout bonnement d'une borne milliaire, et que les deux lettres ME de la dernière ligne, que M. l'abbé Laferrière traduisait par *Milites Erexerunt*, devaient être le commencement du nom latin de Saintes, ME*diolanum*[1]. Malheureusement la copie soumise à notre savant confrère était trop défectueuse pour qu'on pût restituer le texte de l'inscription.

Grâce à l'estampage que M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, a bien voulu envoyer à M. de Lasteyrie, on peut aujourd'hui établir le texte définitif de ce monument et reconnaître une borne milliaire de Gordien III. L'inscription doit être ainsi restituée :

[IMP· caes. m. an
TON· Gordiano
PIO FEL· aug. pont
MAX· Trib. pot. v
COS· II . . . .
ME . . . .

On peut seulement hésiter sur le chiffre de la puissance tribunitienne à la quatrième ligne. A ne considérer que le nombre des lettres manquant aux lignes précédentes, il faudrait lire TRIB·POT·V, ce qui correspondrait à l'an 242. Mais comme l'espacement des lettres peut n'avoir pas été rigoureusement le même partout, il faut peut-être lire VI ou VII, ce qui s'accorderait avec l'année 243 ou 244. Cette borne, dont le moyen âge a fait un montant de porte, devait être placée à Pons même, sur la route directe de Saintes à Bordeaux, et marquer la distance de Pons à *Mediolanum* et de Pons à Bordeaux.

M. de Laurière, associé correspondant à Angoulême (Charente), communique la note suivante :

1. *Rev. des Soc. sav.*, 5e s., t. VIII, p. 492.

« Parmi les inscriptions et autres monuments commémoratifs fixés sur les murs des galeries ou cloîtres du rez-de-chaussée à l'Université de Pavie, il se trouve une plate-tombe en marbre, sur laquelle est figuré, au milieu, en demi-relief, un personnage de grandeur naturelle. Il est couché, vêtu d'une sorte de robe de docteur et coiffé d'une espèce de barrette. La bordure de ce marbre contient l'inscription suivante :

« Cy gist noble homme feu messire Antoine Brachet, natif
« d'Orléans, jadis escolier estudiant en loix à Pavie, lequel
« trespassa le premier jour d'aout l'an mil cinq cens et
« quatre. Priez Dieu pour son âme. »

« De plus, au-dessous des pieds du personnage sont gravés les quatre vers touchants, sentencieux et concis qui suivent :

NŌ HABITA RATIONE SOLI NEC STIRPIS AVITE
IMISERE·NECEM·FATA SINISTRA MICHI
NIL HĪCĪDE·P̄CES·FVSE NIL PVLCHRA IWĒTIS
PROFVIT·INSTABILIS·STAT SVA·CVIQ DIES·

M. de Montaiglon lit à la Société la note suivante, écrite sur les observations faites par M. Ludovic Letrône, peintre de paysages, dans ses excursions pyrénéennes :

« On rencontre, dans quelques cimetières basques, une forme très particulière de tombeaux ; elle ne se trouve même que dans un petit nombre de localités des Basses-Pyrénées, notamment à Cambo et à Louhoussoa. Le cimetière d'Itxassu — on prononce Itsassou — entre Cambo et Saint-Jean-Pied-de-Port, sur la Nive, au pied du Mondarrain, célèbre par le Pas-de-Roland, est celui qui en offre le plus grand nombre et qui en réunit tous les types.

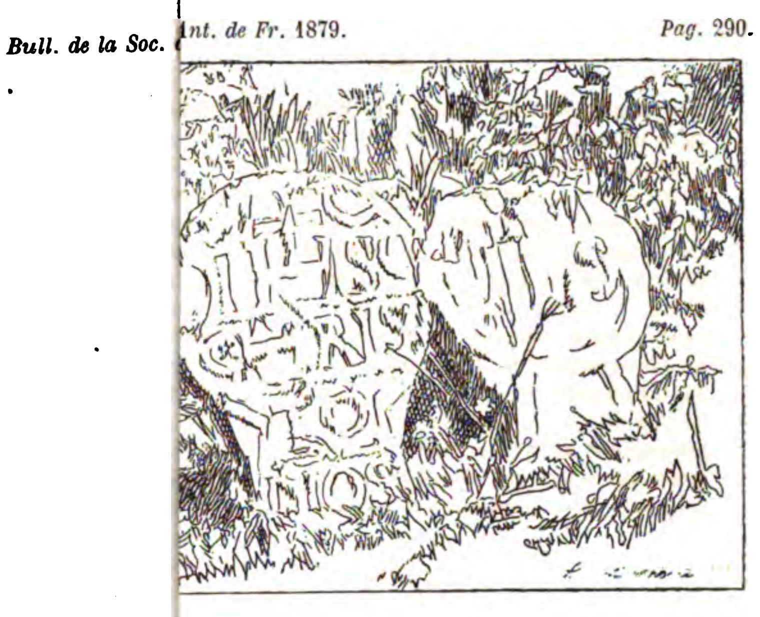
« L'église d'Itxassu, qui se dessine sur un fond de grands châtaigniers plantés sur les pentes du Mondarrain, au pied duquel elle s'élève, est entourée d'un cimetière adossé à la montagne. Il est plein de fleurs, en particulier d'iris et de scabieuses, au milieu desquelles disparaissent les tombes. Celles de ce siècle ont seules des inscriptions avec des noms et des dates ; les plus anciennes se présentent sous deux formes.

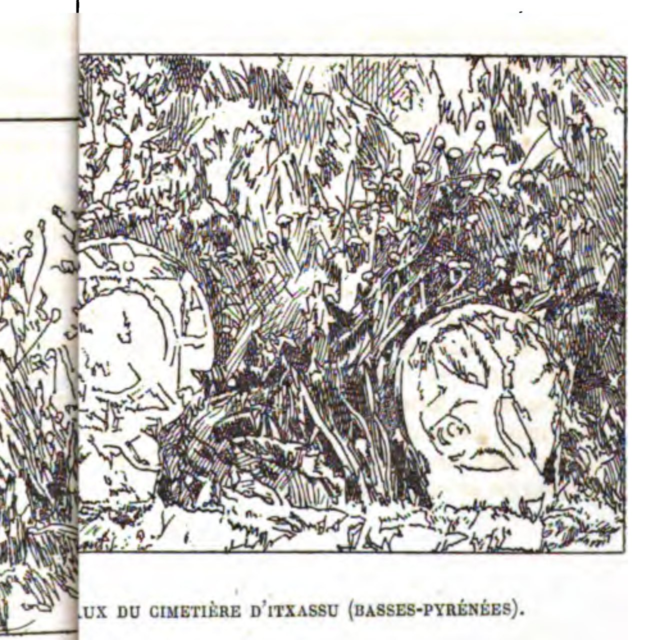
« La première est celle d'un battoir absolument rond, à large manche plat, et l'intérêt en est surtout dans la décoration ornementale, toujours géométrique et en relief. Tantôt ce sont cinq cercles formant une croix à branches égales, et chaque cercle présente quatre parties en relief composées d'un triangle dont le côté extérieur est un quart de cercle, de sorte que le fond plat qui sépare ces quatre triangles figure lui-même une croix. Tantôt c'est une bordure de petits cercles entourant un plus grand cercle central, orné de l'intersection de trois traits droits formant le chrisme. Tantôt un cercle, inscrit dans un carré, offre la même intersection de traits droits, formant au centre le chrisme et se prolongeant au delà du carré jusqu'aux bords de la forme circulaire extérieure. D'autres tombes, de même forme et peut-être moins anciennes, ont l'inscription :

A ω
IHS
CHRIS
TOS
DIOS

résumée, dans quelques exemples, par la forme IHS. Quelques autres ont une croix grecque pattée.

« Il faut remarquer que les lettres de ces inscriptions ont la forme de capitales romaines. Une seule, ayant d'autres lettres, se trouve dans une situation exceptionnelle. Le clocher très simple, bâti au XVI[e] siècle et remanié au XVII[e], se trouve en tête de l'église, dont il a presque la largeur. Il ne s'ouvre pas de face, mais sur ses deux côtés, et sert à la fois de porche pour entrer dans l'église et, quand on en sort, de passage menant aux deux côtés du cimetière. C'est sur le parement intérieur de la muraille qui en ferme la face antérieure, exactement au milieu et par suite en face de la porte d'entrée de l'église, que se trouve encastrée une de ces tombes en forme de battoir avec le IHS en capitales gothiques. Celle-ci, qui est aujourd'hui la seule de son espèce, peut être antérieure à celles où le même monogramme est en capitales romaines.





…UX DU CIMETIÈRE D'ITXASSU (BASSES-PYRÉNÉES).

« La seconde forme, plus haute, est celle d'un cippe étroit et allongé, surmonté au milieu de sa partie supérieure d'une sorte de boudin en relief avec deux coussins comme sur les côtés du chapiteau ionique, et, sur ses parties latérales, de deux autres boudins semblables, posés sur la même ligne, de sorte que leur équipollence triangulaire a probablement l'intention de rappeler l'idée du sommet et des branches de la croix. Tantôt les faces antérieure et postérieure sont nues, et les faces latérales présentent en relief des dessins géométriques ; tantôt ce sont les faces latérales qui sont nues, et la face antérieure présente quelquefois une inscription funéraire avec le nom du défunt, toujours sans date, ce qui n'en établit pas moins la postériorité de ces dernières tombes par rapport à celles qui n'ont que des dessins géométriques, le chrisme, le nom abrévié de Jésus et la croix.

« Il est à remarquer que ces tombes n'ont au-dessus du sol que ce cippe d'une seule pierre et planté à la tête, précisément à la place et dans le sentiment des tombes des cimetières orientaux de toute l'Asie. Le cercueil est mis dans la terre entre quatre murailles latérales ou, tout à fait par exception, dans un petit caveau qui n'est pas plus apparent.

« Il était peut-être intéressant d'attirer l'attention sur cette forme de tombeaux qui ne paraît pas se trouver ailleurs en France et qui a même entièrement disparu des usages du pays.

« La question de leur date reste indécise. Comme ces cippes subsistent encore à la place, ou, quand ils ne sont pas demeurés droits, auprès de la place où ils ont été dressés, il est probable que, malgré l'absence d'inscriptions et de dates, ils ne sont relativement pas très anciens. La matière dans laquelle ils sont taillés, le grès schisteux lamellaire qui sert encore à couvrir les toits des chalets basques, est, comme le granit en Bretagne, d'une nature assez dure et assez rebelle pour conserver, à une époque presque moderne, l'apparence et la simplicité d'une tradition et d'une ornementation plus anciennes.

« Il me paraît donc probable, surtout avec la présence du

IHS, qu'ils ne peuvent pas remonter plus loin que le xve siècle, et que ceux où se trouve l'imitation d'une partie de chapiteau ionique ne peuvent être au plus que du xvie ou du xviie siècle ; mais il est à croire que dans leur ensemble et dans leur principe ils ont traditionnellement continué les habitudes et l'aspect de tombeaux antérieurs depuis longtemps disparus. »

M. Heuzey fait remarquer que cette forme en raquette doit en effet avoir traditionnellement une antiquité très réelle, car elle se présente dans les stèles funéraires étrusques récemment trouvées à la Certosa de Bologne et maintenant dans le Musée de cette ville.

M. P. Nicard fait part d'un article, publié en Italie par M. Gori, dans lequel on trouve une liste succincte des œuvres d'art transportées en France du xvie au xviiie siècle ; il signale particulièrement un cheval de bronze, envoyé à Paris en 1622. — M. de Montaiglon fait observer qu'il s'agit ici du fameux cheval de bronze sur lequel fut placée, au milieu de la place Royale, la statue de Louis XIII, ainsi qu'il l'a établi dans une étude spéciale.

Revenant sur une communication faite dans la séance précédente, M. Mowat annonce qu'après avoir pris des informations, il s'est assuré que l'inscription d'Autun n'a jamais existé, et que l'inscription de Clermont, par le texte et la forme des caractères, est absolument pareille à celle du Musée d'Amiens.

Le même membre fait passer sous les yeux de ses confrères le moulage d'un fragment d'inscription gravée en caractères grecs sur un morceau de grès rouge. Ce morceau a été trouvé par M. Germer-Durand au fond d'une armoire de la Bibliothèque de Nîmes, sans qu'il ait été possible de déterminer quand ou par qui il y avait été déposé, ni d'où il provenait. On ne reconnaît aucun mot grec ou latin dans ce texte mutilé dont il ne reste que la fin de trois lignes ;



en conséquence, M. Germer-Durand présume qu'il est conçu en langue gauloise. On y lit :

////////MBATI
/////////////'OΘΥ
/////////// ATIN

Les lettres qu'on aperçoit en partie sur la cassure de la pierre, à gauche, sont certainement un M à la première ligne et un A à la troisième ; quant à la deuxième ligne, si le trait rectiligne oblique qui précède le premier O n'est pas le bras supérieur d'un K, c'est la traverse d'un T. Une dépression, en forme de point, occupe la partie centrale du deuxième O, ce qui pourrait faire penser à un *thêta*, si tant est que ce point ait une valeur véritablement épigraphique. Mais cela n'est guère probable, car cette dépression est loin d'avoir la profondeur du reste de la gravure et doit être considérée comme une simple épaufrure accidentelle. Il y a donc moyen de lire TOOΥ, et l'on se demande alors si ce groupe de lettres n'appartient pas à un mot tel que TOOΥTIOΥC qui se lit sur une inscription gauloise conservée au Musée d'Avignon (Voy. *Dict. d'archéol. celt.*, 1re pl. des inscriptions gauloises, n° 2) :

CΕΓΟΜΑΡΟC
ΟΥΙΛΛΟΝΕΟC
ΤΟΟΥΤΙΟΥC
ΝΑΜΑΥCΑΤΙC
ΕΙΩΡΟΥΒΗΛΗ
CΑΜΙCΟCΙΝ
ΝΕΜΗΤΟΝ

M. Mowat présente ensuite les dessins suivants, représentant la main antique, du Musée de Rennes, dont il a entretenu la Société (voy. p. 257).

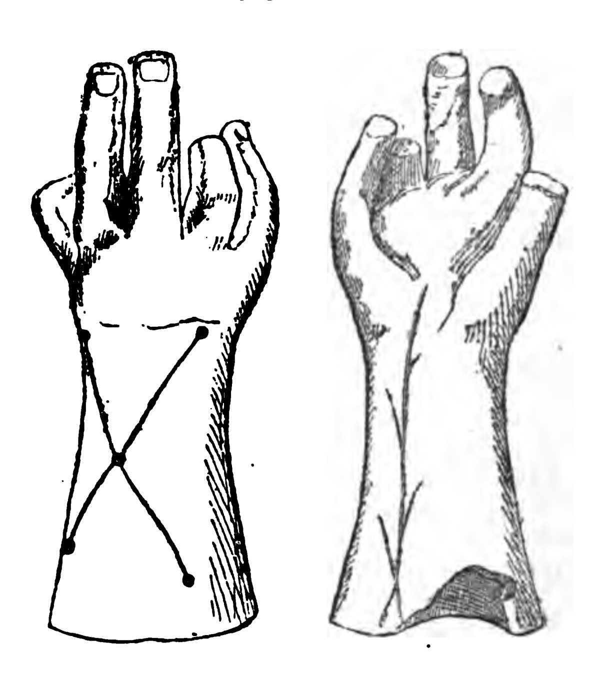


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1879.

E

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

